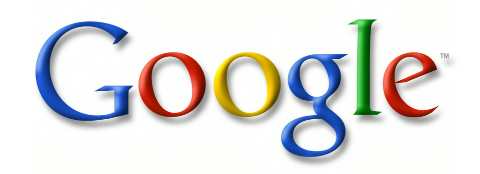
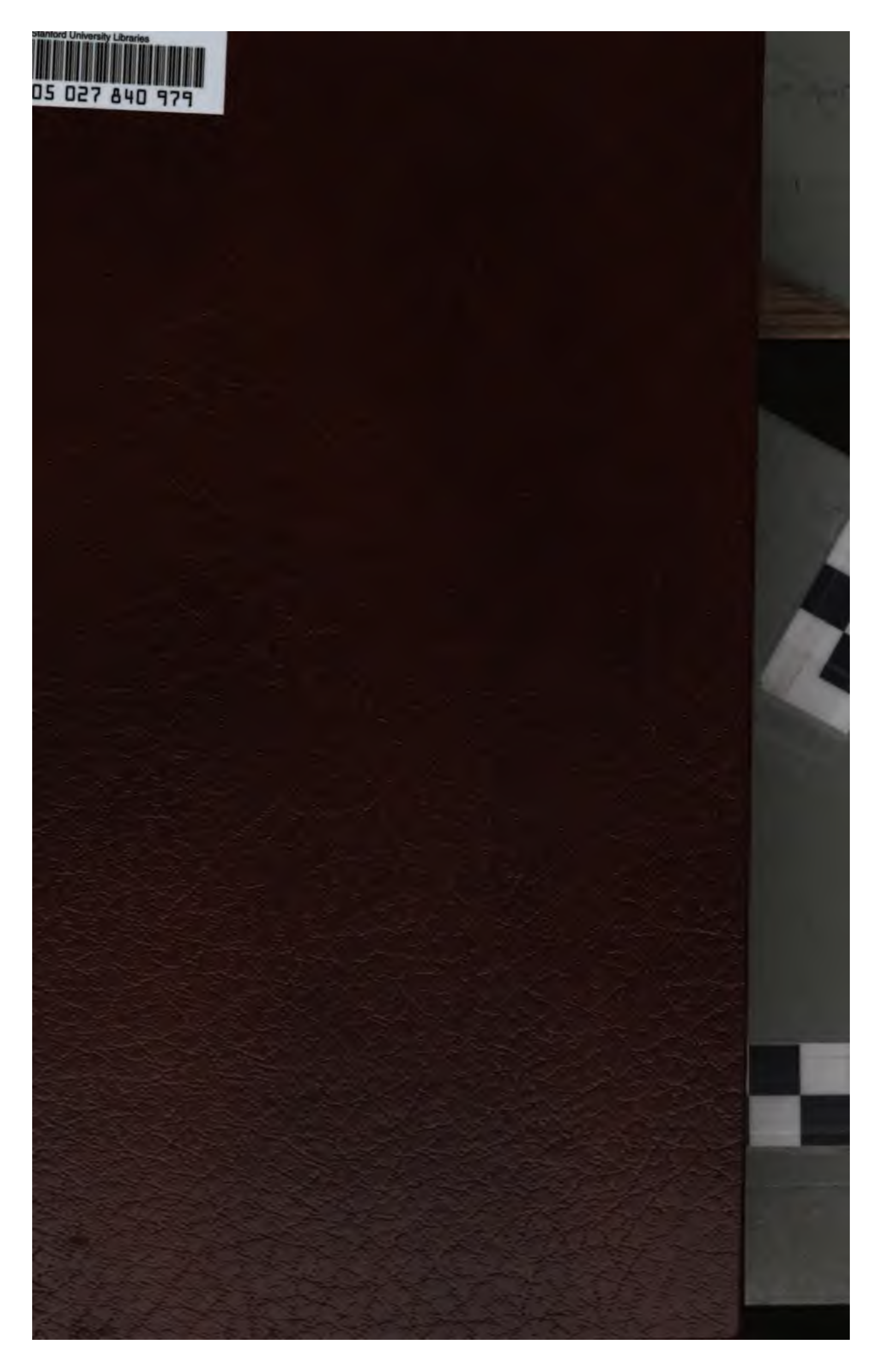



Stanford University Libraries
05 027 840 979



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME XIII. — 1[er] FASCICULE.



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

V[ve] P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1888

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

Les fascicules en retard des années 1885, 1886 et 1887, t. X, XI et XII, sont, simultanément, à l'impression et seront achevés fin 1888.

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

ART. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

Les fascicules en retard des années 1885, 1886 et 1887, t. X, XI et XII, sont, simultanément, à l'impression et seront achevés fin 1888.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XIII



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1888

STATUTS

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TITRE I

But de la Société.

ARTICLE 1er — Une Société d'archéologie est établie à Bordeaux pour contribuer à la propagation de l'étude archéologique des monuments de toute nature, antérieurs au XIXe siècle et concernant l'ancienne Aquitaine. En vue de ce but, elle pourra fonder des cours publics, donner des prix, organiser des expositions, faire des publications destinées à rendre plus facile la connaissance des antiquités (surtout locales).

TITRE II

Organisation.

ART. 2. — Le nombre des membres de la Société est illimité. Pour être admis à en faire partie, il faudra être présenté par deux sociétaires, réunir la majorité absolue des membres présents à la plus prochaine assemblée générale et s'engager à payer une cotisation annuelle. Il pourra y avoir des membres correspondants et honoraires élus sous les mêmes conditions que les membres titulaires. Les mineurs ne pourront faire partie de la Société qu'avec l'assentiment de leurs parents ou tuteurs.

ART. 3. — Chaque membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de douze francs par an, payables d'avance.

Les membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de deux cents francs, une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

ART. 4. — La Société se réunira une fois par mois à époque fixe, sur convocation. Elle se réunira, en outre, une fois chaque année pour entendre les comptes administratifs et procéder à l'élection

STATUTS

[illegible]

TITRE [illegible]

[illegible]

ARTICLE 1er. — [illegible]

TITRE [illegible]

[illegible]

ART. 2. — [illegible]
honoraires [illegible]
laires. Les mineurs ne [illegible] à la Société [illegible] avec l'assentiment de leurs parents ou [illegible]

ART. 3. — Chaque membre titulaire [illegible] à une cotisation régulière de douze francs par an, payable d'avance.

Les membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de deux cents francs, une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

ART. 4. — La Société se réunira une fois par mois à époque fixe, sur convocation. Elle se réunira, en outre, une fois chaque année pour entendre les comptes administratifs et procéder à l'élection

des membres de son bureau. Le bureau pourra la convoquer toutes les fois qu'il le jugera convenable.

Art. 5. — La Société tiendra, s'il y a lieu, une ou plusieurs séances publiques par an, où seront entendues des lectures relatives à l'objet de ses études et de ses travaux.

TITRE III

Administration.

Art. 6. — L'administration de la Société sera confiée à un bureau composé de dix membres, nommés en assemblée générale au scrutin individuel et à la majorité relative.

Il sera composé de : un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, deux secrétaires adjoints, un trésorier, un archiviste et deux assesseurs. La Société nommera un président honoraire.

Art. 7. — Les membres du bureau seront renouvelés chaque année et pourront être rééligibles aux mêmes fonctions, à l'exception du président qui sera remplacé par le vice-président ayant réuni le plus de suffrages.

En cas de décès ou de démission de l'un des membres du bureau, il sera pourvu à son remplacement, à la réunion suivante, par l'assemblée générale; le nouveau membre ne demeurera en exercice que pendant le temps qu'eût duré le mandat confié à son prédécesseur.

Art. 8. — Le président dirige les discussions. Il représente officiellement la Société; il est de droit membre de toutes les commissions et les préside lorsqu'il y assiste; sa voix est prépondérante. Il signe, en outre, conjointement avec le secrétaire général, les délibérations et les actes faits au nom de la Société.

Art. 9. — Les vice-présidents remplacent le président en cas d'empêchement ou d'absence; ils sont élus, dans l'ordre de leur nomination, d'après le nombre des voix qu'ils ont obtenues. S'ils ont eu un même nombre de voix, le plus âgé aura la présidence.

Art. 10. — Le secrétaire général reçoit et signe la correspondance, ce dont il rend compte au bureau : rédige ou fait rédiger par ses secrétaires adjoints les procès-verbaux des assemblées générales ou des réunions du bureau; il contresigne les actes de la Société, expédie les titres d'admission, donne les bons à tirer

et fait de droit partie de toutes les commissions. Les procès-verbaux de l'année courante sont conservés par le secrétaire général et remis ensuite à l'archiviste.

ART. 11. — Les secrétaires adjoints remplacent au besoin le secrétaire général.

ART. 12. — Le trésorier fait opérer les recouvrements, effectue les paiements sur mandat délivré par le président, après délibération du bureau. Il tient la comptabilité et dresse les comptes d'administration financière, qui, sur rapport d'une commission, sont soumis à l'acceptation de l'assemblée générale.

ART. 13. — L'archiviste reçoit et conserve les pièces, titres, plans, dessins, livres, documents, monuments et objets divers appartenant à la Société. Il tient un registre où sont consignées les découvertes archéologiques faites dans la contrée, registre qu'il communique, sans déplacement, aux personnes qui lui en font la demande.

ART. 14. — Le bureau fixe et règle les dépenses, nomme et révoque les employés, détermine l'ordre des travaux et leur nature, ordonne les recherches et vérifications, entend les rapports, reçoit les communications, décide quelles lectures devront être faites en assemblée publique, quelles publications pourront être faites au nom de la Société, enfin, règle tout ce qui se rapporte aux cours, conférences et expositions.

ART. 15. — Pour être valables, les décisions du bureau devront être prises, cinq de ses membres, au moins, étant présents.

ART. 16. — Le bureau nomme des commissions prises dans le sein de la Société à l'effet d'exécuter les travaux, vérifications et recherches dont elle reconnait l'utilité.

Le bureau peut autoriser un ou plusieurs membres de la Société à le représenter et peut déléguer, à cet effet, dans un but déterminé, une partie de ses pouvoirs.

TITRE IV

Dispositions générales.

ART. 17. — Les membres de la Société agissant en son nom, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés, ne contractent aucune obligation personnelle et ne peuvent être exposés à aucun recours à raison des actes qu'ils souscrivent en nom qualifié.

Dans aucun cas, les membres de la Société ne peuvent être tenus au-delà du paiement de leur cotisation.

Art. 18. — La Société s'interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 19. — La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

Art. 20. — Les sociétaires recevront les publications de la Société; des places leur seront réservées dans les cours et autres réunions publiques qu'elle tiendra.

Art. 21. — Aucun changement ne pourra être fait aux dispositions des présents statuts, s'il n'est déposé une demande écrite appuyée par deux membres; le changement sera discuté en assemblée générale et devra être voté par les deux tiers des membres inscrits, ou, si ce nombre n'est pas atteint, à la prochaine réunion générale, à la majorité des suffrages, quel que soit le nombre des membres présents. Toute modification statutaire ne pourra être mise en vigueur qu'après approbation par l'autorité compétente.

Art. 22. — Tous pouvoirs sont donné au bureau pour faire, dès que les circonstances le permettront, reconnaître la Société comme établissement d'utilité publique.

Art. 23. — En cas de dissolution, l'argent, meubles ou objets quelconques appartenant à la Société reviendront de droit à la ville.

Approuvés les 26 août 1873 et 4 mai 1887.

Le Préfet de la Gironde,

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

✻ Décoration de la Légion d'honneur. — ✠ Ordre étranger. —
I. ✪. Officier de l'Instruction publique. — A. ✪. Officier d'Académie.
✠ M. A. Mérite agricole.

Membres du Bureau pour l'année 1888

Président :	M. SOURGET (A), ✻, A. ✪, Président de la Société de Sainte-Cécile, etc.
Vice-Présidents :	M. BONIE (Ed.). ✻, ✠. A. ✪, Conseiller à la cour de Bordeaux.
—	M. JULLIAN (C^{lle}), A. ✪, Maître de conférences, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
Secrétaire-général :	M. le Dr BERCHON, ✻, ✠, A. ✪, Ancien médecin principal de 1re classe de la Marine.
Secrétaires-adjoints :	M. PIGANEAU (E^{en}), Professeur à l'Ecole municipale de dessin, peinture, sculpture et architecture.
—	M. FERET (Edouard), Editeur-libraire.
Trésorier :	M. DOMENGINE (V^{or}), Ancien chef de bureau à la Compagnie des Chemins de fer du Midi.
Trésorier-adjoint :	M. DAGRAND (G. P.), ✠, Peintre-verrier.
Archiviste :	M. AMTMANN (Th.), Négociant.
Assesseurs :	M. DEZEIMERIS (R.), ✻, A. ✪, membre correspondant de l'Institut.
—	M. COMBES, Peintre.
—	M. BRAQUEHAYE (Ch.), A. ✪, Directeur de l'Ecole municipale de dessin, peinture, sculpture et architecture.

Bienfaiteurs et Donateurs.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.
LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE.
LA MUNICIPALITÉ DE BORDEAUX.
LA VILLE DE PARIS ET M. LE PRÉFET DE LA SEINE.

Membres du Bureau depuis la fondation de la Société, projetée en 1867, créée le 2 mai 1873 et autorisée le 26 août de la même année.

Président honoraire et fondateur.

M. SANSAS, Avocat, Député de la Gironde, mort à Versailles le 3 janvier 1877.

Bureau provisoire, 2 mai 1873.

Président : M. Léo DROUYN, ✱.
Secrétaire général : M. GAULLIEUR, A. ().

Bureaux définitifs, 14 novembre 1873.

	Présidents :	*Secrétaires généraux :*
1874	MM. Delpit.	MM. Dr Baudrimont, A. () puis Delfortrie, 6 février 1874.
1875	Farine, A. ()	Delfortrie.
1876	Dezeimeris, ✱.	id.
1877	Marquis de Puifferrat.	Ch. Braquehaye, A. ()
1878	Delfortrie.	Gaullieur, A. ()
1879	Sourget, ✱, A. ()	de Mensignac.
1880	Ch. Braquehaye, A. ()	id.
1881	L. Lussaud.	id.
1882	Dr Azam, ✱, A. ()	id.
1883	Dezeimeris, ✱, A. ().	id.
1884	Sourget, ✱, A. ()	id.
1885	Dr Berchon, ✱, ✠, A. ()	id.
1886	E. Piganeau.	Dr Berchon, ✱, ✠, A. ()
1887	Dezeimeris, ✱.	id.
1888	Sourget, ✱, A. ()	id.

Année	*Vice-Présidents :*	*Assesseurs :*
1874	MM. Farine, Dezeimeris.	MM. Lussaud, G. Labat.
1875	Dezeimeris, Léo Drouyn.	Delpit, Lussaud, G. Labat.
1876	Léo Drouyn, de Puifferrat.	id.
1877	Delfortrie, Sourget.	Lussaud, Dezeimeris.
1878	Sourget, Braquehaye.	Lussaud, Dezeimeris, de Puifferrat
1879	Braquehaye, Lussaud.	Dezeimeris, Collignon, Delfortrie.
1880	Lussaud, Azam.	Dezeimeris, Collignon, Sourget.
1881	Azam, Collignon.	Dezeimeris, Sourget, Braquehaye.
1882	Collignon, Dezeimeris.	Braquehaye, Sourget, Lussaud.
1883	Sourget, Lussaud.	Braquehaye, Azam, Berchon.
1884	Lussaud, Berchon.	Dezeimeris, Piganeau, Braquehaye
1885	Piganeau, Dezeimeris.	Sourget, Braquehaye, Combes.
1886	Dezeimeris, Sourget.	Braquehaye, Combes.
1887	Sourget, Bonie.	Combes, Braquehaye.
1888	Bonie, Jullian.	Dezeimeris, Combes, Braquehaye.

Trésoriers :

1874 à 1876 MM. Lalanne.
1877 à 1888 Domengine.

Trésorier adjoint :

1880 à 1888 M. Dagrand.

Année	*Secrétaires adjoints :*		*Archivistes :*
1874	MM. E. Piganeau,	Maufras.	MM. Marquis de Puifferrat.
1875	id.	Braquehaye.	id.
1876	id.	id.	Farine Charles.
1877	id.	Marmet.	id.
1878	id.	de Mensignac	id.
1879	id.	Feret.	id.
1880	id.	id.	Amtmann Théodore.
1881	id.	id.	id.
1882	id.	id.	id.
1883	id.	id.	id.
1884	de Faucon,	Feret.	id.
1885	Feret,	abbé Corbin.	id.
1886	id.	id.	id.
1887	E. Piganeau,	Feret.	id.
1888	id.	id.	id.

Membres honoraires.

LAVIGERIE (S. E. le cardinal) O. ✻, I. ✪, Archevêque de Carthage et d'Alger.

DELISLE (Léopold), C. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, président du Comité des travaux historiques et scientifiques des sociétés Savantes, administrateur général-directeur de la Bibliothèque nationale, 8, rue Neuve-des-Petits-Champs, Paris.

DURUY (Victor), G. O. ✻, I. ✪, de l'Académie française. Membre du comité des travaux historiques et scientifiques des Sociétés savantes, 5, rue de Médicis.

Le BLANT (Edmond), O. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole française de Rome ; président de la section d'Archéologie du comité.

De QUATREFAGES de BRÉAU, C. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, professeur administrateur au Muséum d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy Saint-Hilaire.

BERTRAND (Alexandre), ✻, I. ✪, membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain en Laye.

HÉRON de VILLEFOSSE (Antoine), ✻, I. ✪, membre de l'Institut, conservateur de la Sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, directeur-adjoint à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes 80, rue de Grenelle.

LENOIR (Albert), membre de l'Institut, 12, rue Bonaparte, Paris.

GUILLAUME (Eugène), membre de l'Institut, 238, Boulevard St-Germain.

MAURY (Alfred), C. ✻, membre de l'Institut, directeur général des Archives nationales, professeur au collège de France, au Palais des Archives, rue des Francs-Bourgeois, 60.

LONGNON (Aug.), ✻, A. ✪, membre de l'Institut, archiviste aux Archives nationales, membre titulaire du Comité, Boulevard des Invalides, 34.

PERROT (Georges), ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, prof. d'Archéologie à la Faculté des Lettres, 45, rue d'Ulm, Paris.

BONAPARTE (Prince Roland), 22, Cours la Reine, Paris.

CHABOUILLET (Anatole), O. ✻, I. ✪, vice-président du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, rue Colbert, 12.

BARTHELEMY (Anatole de), ✻, I. ✪, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

LASTEYRIE (Comte Robert de), ✻, [I. ✪, professeur à l'Ecole des Chartes, secrétaire du Comité, rue des Saints-Pères, 13.

DARCEL (Alfred), ✻, I. ✪, directeur du Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.

COURAJOD A. ✪, conservateur adjoint du Musée du Louvre, membre du Comité de la Commission des Monuments historiques.

MUNTZ (EUGÈNE), ✱, A. ✪, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de l'Ecole des Beaux-Arts, rue de Condé, 14.

CHARMES (XAVIER), ✱; I. ✪, directeur du Secrétariat du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Bonaparte, 12.

BABELON (ERNEST), attaché au cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale, rue du Regard, 9.

PALUSTRE (LÉON), A. ✪, ancien directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.

MARSY (COMTE DE), A. ✪, directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne (Oise).

GONSE (LOUIS), directeur de la Gazette des Beaux-Arts, rue Favart, 8, à Paris.

NORMAND (Ch.), Directeur de l'*Ami des monuments*. 51, rue des Martyrs.

MOREAU (FRÉDÉRIC), ✱, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, à Fère en Tardenois et rue de la Victoire 98, à Paris.

ALLMER, ✱, I. ✪, correspondant de l'Institut, à Lyon, quai Claude-Bernard, 47.

Membres honoraires étrangers

SILVA (Le chevalier J. P. N *da*), O. ✱, I. ✪, architecte du Roi de Portugal, membre de l'Institut de France, à Lisbonne.

HENRARD (PAUL), général d'artillerie, secrétaire général de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers, membre de la section des Lettres de l'Académie royale de Belgique, etc.

LYUBIÉ (professeur), président de la Société d'Archéologie de Croatie, à Agram (Zagreb).

———

Membres titulaires (1)

1873 DANEY (ALFRED), O. ✻, I. ✿., maire de Bordeaux, rue de la Rousselle, 36.
» CHEVALIER, ✻, ancien adjoint au maire de Bordeaux, conseiller municipal, rue du Jardin-Public, 50.
» LARRONDE (E.), négociant, Pavé des Chartrons, 51.
» BARCKHAUSEN (H.), ✻, A. ✿, professeur à la Faculté de Droit, ancien adjoint au maire, correspondant de l'Institut de France, cours d'Aquitaine, 80.
» GOUGET (A.), archiviste du département, membre du comité de la Société des Beaux-Arts des départements, rue d'Aviau.
» FOURCAND (LÉON), ancien député, rue Saint-Rémy, 34.
» SECRESTAT, rue Notre-Dame, 28.
» PUIFFERRAT (Marquis de), au château du Breuil, à Talence (Gironde).
» TRABUC-CUSSAC, architecte, rue Combes, 6.
» GOUNOUILHOU, imprimeur, rue de Cheverus, 8.
» DEZEIMERIS (REINOLD), ✻, A. ✿, correspondant de l'Institut de France, conseiller général, bibliothécaire de la ville de Bordeaux, rue Vital-Carles, 11.
» SERR (GEORGES), conseiller municipal, quai de Queyries, 5.
» THIBAUDEAU, place Gambetta, 9.
» LANEFRANQUE (DE), imprimeur, rue Permentade, 23-25.
» PIGANEAU (EMILIEN), artiste-peintre, cours d'Albret, 17.
» GEORGEON, rue Sabathé, 9.
» BAUDRIMONT (E.), A. ✿, docteur en médecine, rue Saint-Rémy, 43.
» BETHMANN (E. DE), cours du Jardin-Public, 30.
» SOURIAUX, ✻, conducteur principal des Ponts et Chaussées, rue de la Croix-Blanche, 62.
» GRELET aîné, ✻, A. ✿, architecte, cours du XXX-Juillet, 8.
» MAUFRAS (EMILE), au château de Villegeorge, à Avensan (Médoc).
» COURAU (ALBERT), architecte, cours Victor-Hugo, 18, à Agen (Lot-et-Garonne).
» TERPEREAU (A.), photographe, cours de l'Intendance, 29.
» BRAQUEHAYE (CH.), A. ✿, directeur de l'école municipale de dessin et de peinture, rue Desfourniels, 13, et à l'école.
» GIRAULT (A.), A. ✿, artiste-peintre, rue Mazarin, 101.
» FERET (EDOUARD), libraire-éditeur, cours de l'Intendance, 15.
» CHASTEIGNIER, (Comte ALEXIS DE), archéologue et numismate, rue Duplessis, 5.
» BEAUDIN, architecte, rue Plantey, 18.
» CHAPON (JULES), rue de Cheverus, 8.

(1) Tous ceux de l'année de 1873 sont Fondateurs de la Société.

1873 THUREAU (P.), fabricant d'ameublements d'églises, rue Mazarin 25-27.
» DELPUGET, rue des Treuils, 73.
1874 COUNORD (E.), ingénieur civil, conseiller général, cours du Médoc 148.
» VAUCLAIRE fils, architecte, cours d'Albret, 49.
» NÉGRIÉ, ✻, docteur en médecine, agrégé de la Faculté.
» SOURGET (ADRIEN), ✻, A. 🟌, ancien adjoint au maire de Bordeaux, cours de Gourgues, 8.
» VERDALLE (H.), docteur en médecine, rue Guillaume-Brochon, 5.
» DALEAU (FRANÇOIS), archéologue, à Bourg.
» DOMENGINE (VICTOR), chef de bureau des chemins de fer du Midi en retraite, rue Tanesse, 14.
» LÉON (ALEXANDRE), ✻, conseiller général, cours du Chapeau-Rouge, 11.
» CLOUZET, conseiller général, cours Victor-Hugo, 88, 90, 95.
» BONIE (E.), ✻, ✠, A. 🟌, conseiller à la Cour, rue d'Albret, 30.
» MONTESQUIEU (BARON CH. DE), au château de La Brède (Gironde).
» BERCHON, ✻, ✠, A. 🟌, ancien médecin principal de 1re classe de la marine, au château de Cordeillan, près Pauillac et rue du Jardin-Public, 53.
» AZAM (EUG.), ✻, A. 🟌, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie, correspondant de l'Institut de France, rue Vital-Carles, 14.
» SCHRODER (M.), cours du XXX-Juillet, 20.
» BROWN (F.), allées de Chartres, 9.
» RICARD, architecte, allées d'Orléans, 16.
» MINVIELLE (PAUL), architecte, rue Tanesse, 33.
» AUGIER, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
» GERVAIS, architecte, rue Sainte-Catherine, 138.
» MOULINIER, avocat, rue des Remparts, 21.
» HALPHEN (CONST.), propriétaire, au château de Batailley, à Pauillac (Gironde).
» PARENTEAU (Mgr), prélat romain, ancien curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux, rue de Lussac, 15, à Talence (Gironde).
1875 MILLET, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
» BROCHON (H.), avocat, rue Vital-Carles, 22.
» PANAJOU (H.), photographe, allées de Tourny, 8.
» DURAT (RAYMOND), à La Roque de Cadillac (Gironde).
» TAMIZEY DE LAROQUE, ✻, A. 🟌, historien correspondant de l'Institut de France, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
» MIOCQUE, imprimeur, rue d'Albret, 26.
» LAFUGE (J.-C.), rue Notre-Dame, 134.
» DAGRAND (G.-P.), ✠, peintre-verrier, cours Saint-Jean, 7.
» MAGEN (AD.), I. 🟌, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen (Lot-et-Garonne).

1875 RIBADIEU (F.), archéologue, rue Huguerie, 48.
» POUVERREAU, agent-voyer d'arrondissement, à Lesparre (Gironde).
» THOLIN, I. ✪, archiviste du département du Lot-et-Garonne, à Agen.
» MENSIGNAC (CAMILLE DE), conservateur des Musées préhistoriques, des Armes et des Antiques, rue de la Rousselle, 67.
1876 DUCATEL, archéologue, rue Madame, 71, à Paris.
» FORRESTER (OFFLEY), 66, Mark Lane, à Londres (Angleterre).
1877 AMTMANN (TH.), rue Rode, 17.
» DUVIGNEAU, conseiller général, à Audenge (Gironde).
» COMBES (A.), peintre-decorateur, rue Gouvion, 10.
» TAPIAC, sculpteur, rue de la Pomme d'Or, 42, à Toulouse (Haute Garonne).
» DUMEYNIOU (LOUIS), architecte, quai Bourgogne, 2.
» BREZETS (ARTHUR DE), avocat, rue Thiac, 47.
» GADEN (CHARLES), conseiller municipal, rue de la Course, 109.
» FAULAT, architecte, rue Servandoni, 18.
» DAVID, rue Fondaudège, 53.
1878 DURAND (PIERRE), architecte, rue François de Sourdis, 155.
» PEPIN (G.), rue Notre-Dame, 110.
» GRENIER (PONSIAN), rue Sainte-Catherine, 156.
1879 GAGNEBIN (GEORGES), rue du Pas-Saint-Georges, 72.
» GARRES, route de Bayonne, 120.
1880 GINTRAC, peintre, rue de Fleurus, 28.
» HUGONNENC, dessinateur, rue de Cursol, 34.
» L'abbé CORBIN, ✠, I. ✪, chanoine honoraire, rue d'Eysines, 73.
» POCHET (ABEL), notaire, rue Saint-Rémy, 64.
» MANDEVILLE, ✠, A. ✪, rue Rodrigues-Péreire, 2.
» TRAMASSET (GUSTAVE), rue du Couvent, 14.
» BARRAUD (JULES), cours du Jardin-Public, 31.
» PARRAIN (H.), commis-architecte, rue Terre-Nègre, 22.
» SAUNIER (FERNAND), architecte, rue Sainte-Catherine, 215.
» SCHWARTZ (MARTIN), cours du Jardin-Public, 12.
» Dr DE CHAPELLE (PAUL), docteur en médecine, Pont-de-la-Maye, à Bègles (Gironde).
» SERVAT (G.), rue Mably, 18.
» GRELLET-BALGUERIE (CH.), A. ✪, ancien magistrat, rue Saint-Sulpice, 38, à Paris.
1881 FAUCON (DE), ✠, archéologue, place Rohan, 4.
» WETTERWALD, quai Louis XVIII, 15.
» CANTELLAUVE, percepteur à La Réole (Gironde).
1882 LABBÉ (LOUIS), architecte, rue du Temple, 17.
» MARCHAND (EMMANUEL), cours Gambetta, 31, à Talence (Gironde).
1883 DUBOIS (PAUL), cours du Jardin-Public, 7.

1883 COSTES (A.), à Issigeac (Dordogne).
» MUSÉE PRÉHISTORIQUE, hôtel Bardineau, au Jardin-Public.
1884 JULLIAN (CAMILLE), A. ✪, maître de conférence à la Faculté des Lettres, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Fondaudège, 145.
» HAUSSOULIER, professeur à la Faculté des Lettres, avenue de Clichy, 52, à Paris.
» MIMOSO, avoué, cours de l'Intendance, 57.
» GAULNE (ALFRED DE), rue Vital-Carle, 24.
1885 GAUTIER (EMILE), cours Portal, 33.
» LORY (HENRI DE), cours d'Albret, 17.
» ARNÉ (GEORGES), rue Judaïque, 121.
» VARNIER (LUCIEN), rue Borie, 53.
» MUSÉE DES ARMES, rue Jean-Jacques-Bel, 2.
1886 DAUBY (L'abbé), curé de Saint-Michel de Bordeaux, au Presbytère.
» TOURNIÊ (CAMILLE), négociant, à La Réole (Gironde).
» POMMADE, à la Réole (Gironde).
» MOULINIÉ (FERNAND), cours d'Albret, 97.
» BRAQUEHAYE (JULES), rue Desfourniel, 13.
» MERMAN (HENRI), négociant, Pavé des Chartrons, 33.
» MERMAN (JULES), négociant, Pavé des Chartrons, 33.
1887 DOLL (CHARLES), ✻, ✠, ✠, Inspecteur du travail des enfants employés dans l'Industrie, rue du Colysée, 19.
» LÉGLISE (L'abbé), vicaire à Sainte-Marie-La-Bastide, avenue Thiers, 72.
» MAILLE, facteur d'orgues, rue Brian, 16-18, et rue Leberthon, 91.
» GAUBERT (L'abbé), curé de Bonnetan (Gironde).
» FAVRAUD, imprimeur, rue Porte-Dijeaux, 91.
» HANAPPIER (CHARLES), négociant, rue du Jardin-Public, 55.
» RAFAILLAC (Dr), docteur en médecine, président du Syndicat médical du Médoc, à Margaux (Gironde).
» LAWTON (EDOUARD), propriétaire, quai des Chartrons, 94.
» GASQUETON (HENRI), au château de Capbern, à Saint-Estèphe (Médoc).
» LANOIRE (CAMILLE), A. ✪, ✠, M. A. conseiller général, rue Fondaudège, 26.
» COMMUNAY (A.). Président de la Société des Archives historiques, rue Saint-Genès, 8.
» VALETTE (L'abbé), curé de Saint-Mariens (Gironde).
» BARDIÉ (A.), cours d'Alsace-et-Lorraine, 79.
» DAMPIERRE (Marquis DE), président de la Société des Agriculteurs de France, au château de Plassac, près Saint-Genis (Charente-Inférieure).
» FOULCHER (G.), rue Pomme-d'Or, 29.
» BONNARD, imprimeur, rue Porte-Dijeaux, 91.
» SANTA-COLOMA, (JOSEPH DE), cours de Gourgues, 8.

Sociétés correspondantes en France

Alais .... Société Scientifique et Littéraire.
Amiens .... — des Antiquaires de Picardie.
Angoulême .... — Archéologique et Historique de la Charente.
Autun .... — Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
Avesnes .... — Archéologique.
Beauvais .... — Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.
Besançon .... — d'Emulation du Doubs.
Béziers .... — Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Bone (Algérie)............ Académie d'Hippone.
Bourges .... Société des Antiquaires du Centre.
Brives .... — Scientifique, Historique et Littéraire de la Corrèze.
Caen .... — des Antiquaires de Normandie.
Cahors .... — des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Carcassonne .... — des Arts et Sciences.
Castres .... Commission des Antiquités de Castres et du département du Tarn.
Châlons-sur-Saône ...... Société d'Histoire et d'Archéologie.
Châlons-sur-Marne ...... — d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Chambéry .... — Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Châteaudun .... — Dunoise.
Château-Thierry .... — Historique et Archéologique.
Compiègne .... — Française d'Archéologie pour la conservation des Monuments.
Constantine (Algérie)... — Archéologique.
Dax .... — de Borda.
Digne .... — Littéraire et Scientifique des Basses-Alpes.
Dijon .... Commission des Antiquaires de la Côte-d'Or.
Draguignan .... Société d'études Scientifiques et Archéologiques.
Guéret .... Société des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.
Langres .... — Historique et Archéologique.
La Rochelle .... Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts.
Le Havre .... Société Nationale Havraise d'Etudes diverses.
Le Mans .... — Historique et Archéologique du Maine.

Le Puy......................	Société d'Agriculture. Sciences, Arts et Commerce.
Lille.........................	Commission Historique du département du Nord.
Limoges....................	Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon........................	— Littéraire, Historique et Archéologique.
Melun.......................	Société Archéologique, Sciences et Arts de Seine-et-Marne.
Montauban................	— Archéologique du Tarn-et-Garonne.
Montpellier...............	— Archéologique.
Nancy......................	— Archéologique Lorraine.
Nantes......................	— Archéologique.
Narbonne.................	Commission Archéologique et Littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Nice.........................	Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
Orléans.....................	— Archéologique et Historique.
Paris........................	— Française d'Archéologie et Numismatique
»	— Nationale des Antiquaires de France.
»	Commission de la Topographie des Gaules.
»	Comité des Travaux Historiques au Ministère.
»	Société d'Anthropologie.
»	Musée Guimet.
»	Revue des Etudes grecques.
»	Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
»	Bibliothèque de l'École des Chartes.
Pau.........................	— des Sciences, Lettres et Arts.
Périgueux................	— Historique et Archéologique.
Poitiers....................	— des Antiquaires de l'Ouest.
Quimper...................	— Archéologique du Finistère.
Rambouillet..............	— Archéologique.
Rennes.....................	— Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rodez......................	— des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
Rouen......................	Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure.
»	Société libre d'Emulation du Commerce.
Saint-Brieuc............	— Archéologique, Historique des Côtes-du-Nord.
Saint-Dié.................	— Philomathique Vosgienne.
Saint-Germain..........	Musée National.
Saint-Omer..............	Société des Antiquaires de la Morinie.
Saintes.....................	— des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Sens.........................	— Archéologique.
Soissons...................	— Archéologique, Historique, Scientifique
Toulouse..................	— Archéologique du Midi.
Tours.......................	— Archéologique de Touraine.

Troyes......................	— Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Vannes......................	— Polymathique du Morbihan.

Sociétés Etrangères

Bruxelles..................	Commission royale d'Arts et d'Archéologie.
Liège.......	Institut Archéologique Liegeois.
Namur......................	Société Archéologique.
Anvers	Académie d'Archéologie de Belgique.
Huy..........................	Cercle hutois. Sciences et Arts.
Madrid.....................	— Royale d'Histoire.
La Haye....................	Institut Royal, pour les Lettres, la Géographie et l'Ethnographie des Indes néerlandaises.
Londres.....................	— Royal Archéologique.
Mexico......................	Musée National.
Taunton (Angleterre)....	Archeological and natural history society.
Agram (Croatie)...........	Société Archéologique Croate.
Lisbonne........	— royale des Architectes et Archéologues Portugais.
Washington..............	Institut Smithsonien.
(*Etats-Unis*)................	Bureau of Ethnology.

Comptes-rendus des Séances

Séance du 13 Janvier

Présidence de M. A. Sourget, président.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre est lu et adopté.

M. le marquis de Dampierre, Président de la Société des Agriculteurs de France, présenté par MM. Sourget et Braquehaye; M. Foulcher présenté par MM. Amtmann et Braquehaye, et M. Bonnard, imprimeur typo-lithographe, successeur de M. Favraud, présenté par MM. Berchon et Augier sont soumis au vote réglementaire et sont admis, à l'unanimité, membres de la Société.

M. Berchon, secrétaire général, donne avis de la mort, à l'âge de 76 ans, le 15 décembre 1887, de M. Charles Robert, intendant général inspecteur en retraite, membre de l'Institut et du comité des travaux historiques, ancien président de la Société nationale des Antiquaires de France et de la Société française de Numismatique, etc., etc.

Une notice des travaux de ce véritable savant, qui avait bien voulu rédiger pour la Société Archéologique de Bordeaux (dont il était membre) des mémoires remarquables, sera publiée.

L'Institut Smithsonien a fait connaître que le professeur Pierpont-Langley a été élu secrétaire de cette Association, le 18 décembre 1887, en remplacement de M. le professeur Spencer Baird récemment décédé.

M. Lanoire, conseiller général, adresse ses remerciements pour son admission dans la Société.

M. Berchon présente quatre dessins très bien exécutés par M. Emile Maufras et relatifs aux bas reliefs de l'église d'Avensan, dont il a été parlé dans une précédente séance. Il se propose d'aller étudier, avec M. Piganeau, les questions soulevées à ce sujet.

M. Amtmann, archiviste, donne la liste des publications reçues dans le mois écoulé.

M. Braquehaye (Ch.), lit une lettre de M. Pommade, de la Réole, qui lui a envoyé, pour être soumis à la Société, deux objets en bronze trouvés à Montpezat, petit bourg situé à un kilomètre de

Mourens, arrondissement de La Réole. L'un de ces objets est une petite statue de Vénus provenant des fouilles faites dans l'ancien cimetière attenant à l'église : l'autre est un instrument en forme de prisme à base triangulaire (peut-être une hache) sur lequel sont gravées des espèces de crans.

Quelques sociétaires contestent l'authenticité de la statue de Vénus.

Ces objets seront étudiés et deviendront le sujet d'une communication particulière.

M. Berchon regrette de ne pouvoir présenter les instruments dont il avait parlé dans une précédente réunion et sur lesquels il compte lire prochainement une note détaillée, mais il signale la découverte faite, en Médoc, dans une station préhistorique déjà explorée, d'une hache en silex éclaté, jaune, tachée de blanc. Elle mesure 14 centimètres de longueur sur 35 millimètres d'épaisseur et 7 centimètres de largeur. Son taillant donne 75 millimètres. C'est une très belle pièce qui sera étudiée plus complètement, dans une autre séance, en même temps qu'une ancienne hache transformée en percuteur. Ces deux haches ont été trouvées avec une belle pointe de lance finement travaillée et un poinçon en os de belles dimensions.

Conformément à la proposition adoptée dans la séance de décembre, on procède au choix des savants qui seront appelés à former la classe des membres honoraires de la Société. Plusieurs noms sont désignés parmi les notoriétés françaises et étrangères, qui ont le plus contribué aux progrès des études archéologiques ou artistiques dans le passé et le présent. Cette liste restera ouverte et sera soumise au vote de l'Assemblée dans une prochaine séance.

M. de Lory soumet à ses collègues un recueil d'estampes anciennes représentant les métamorphoses d'Ovide. Ce recueil, composé de 39 feuilles (1), porte la signature de *H. Goltzius*, à la date de 1589, et celle d'*Estius*, comme éditeur. Ces estampes ont tout à fait le caractère de l'Ecole flamande.

Les 39 planches portent les titres suivants :

1. Création de la lumière.
2. Création de l'homme.
3. Age d'or.

(1) La suite de ces estampes est de 52 pages.

4. Age d'argent.
5. Age de fer.
6. La guerre.
7. Les Titans escaladant le ciel.
8. Les Dieux approuvent le Déluge.
9. Jupiter incendie le palais de Lycaon.
10. Neptune inonde la terre.
11. Le Déluge.
12. Deucalion et Pyrrha.
13. Apollon tue le serpent Python.
14. Apollon et Daphné.
15. Le Dieu Pénée forme les sources des fleuves.
16. Jupiter et Io.
17. Mercure endort Argus.
18. Pan et Syrinx.
19. Mercure tue Argus.
20. Phaéton et la nymphe Epaphos.
21. Phaéton demande à diriger le char du soleil.
22. Phaéton embrase l'univers.
23. Les Héliades changées en peupliers.
24. Jupiter ordonne à Phébus de reprendre son char.
25. Jupiter et Calisto.
26. La faute de Calisto découverte à Junon.
27. Calisto changée en ourse.
28. Calisto tuée par son fils Arcas.
29. Junon se plaint à Neptune.
30. Amours de Coronis surpris par une corneille.
31. Aglaure et ses sœurs découvrent les secrets de Minerve.
32. Neptune poursuit Coronis.
33. Coronis tuée par Apollon.
34. Le centaure Chiron chargé d'élever le fils de Coronis.
35. Battus changé en rocher.
36. Mercure amoureux d'Hersen.
37. Minerve rend Aglaure jalouse.
38. Mercure et Hersen.
39. Enlèvement d'Europe.

A ce recueil, est jointe une collection de dessins de quelques monuments de l'ancienne Rome et plusieurs vues prises en Italie, en Grèce et même en Allemagne. Cette collection porte les signatures : *Henri Cliven Invenit* et *Philippe Galle excudit.*

La couverture de l'album de M. de Lory est, elle-même, fort curieuse.

Elle est formée d'un parchemin taillé dans une ancienne charte manuscrite et les feuilles de garde sont tirées d'un vieil imprimé datant, assurément, des premières années de l'imprimerie. On y lit des passages concernant l'évêché de Séez, puis le nom d'une comtesse de Namur.

M. E. Piganeau montre une autre collection publiée sans doute en Allemagne et consacrée aux portraits-charge des principaux personnages qui ont joué un rôle actif dans la Révocation de l'Edit de Nantes. Ce recueil, don précieux fait à M. Piganeau par M. Paul Andrieu, négociant aux Chartrons, est sans nom d'auteur, on y reconnaît le *Roi Louis XIV*, encapuchonné, représenté par un soleil, l'*Archevêque de Paris* (François II de Harlai, de Champvallon), Le commissaire Lamarre (Doce Mine et fin renard), l'intendant du Poitou *Marillac, Le Camus*, lieutenant civil du Châtelet à Paris; *Du Viger*, conseiller au Parlement de Bordeaux ; l'évêque de Meaux (*Bossuet*); *De La Reignie*; *Madame de Maintenon*, le Père *La Chaise, Pellisson, Louvois*, l'*Evêque de Saintes* (Guillaume III du Plessis de la Brunetière), *Beaumier*, avocat du Roi à la Rochelle, *Boufflers*, etc.

Chaque nom est accompagné d'une épithète satirique. Au bas de chaque figure est une épigramme en quatrain.

Cet album petit in-4°, est très bien conservé sous un simple cartonnage.

La société remercie MM. de Lory et Piganeau de leurs communications.

M. Berchon émet l'avis de la nomination d'un comité spécialement chargé de veiller à la bonne reproduction des dessins et planches qui devront être compris dans les publications futures de la Société.

La Société approuve cette proposition et charge le bureau de sa réalisation.

M. Piganeau rappelle le projet déjà ancien d'un répertoire ou catalogue archéologique, indiquant ce qui peut se trouver d'intéressant sous ce rapport dans chaque commune.

La Société nomme à cet effet, une commission composée de MM. Berchon, Amtmann, Feret et Piganeau.

M. Piganeau saisit cette occasion pour montrer à ses collègues, comme il l'avait fait déjà dans une autre séance, l'un de ses

albums d'archéologie; celui de l'arrondissement de la Réole; villes de la Réole, Sauveterre, Monségur, Castelmoron d'Albret, etc.; églises, châteaux, monuments civils, ruines, etc.

M. Augier présente l'empreinte à la cire d'un ancien sceau trouvé à Pujols d'Agenais, on y distingue un écu cantonné à senestre d'un rais à 6 branches et, dans les enroulements, les lettres S. IO. DE.

Il signale, d'autre part, la découverte à Léoville, canton de Jonzac (Charente-Inférieure), et à un mètre de profondeur dans le sol, d'un cercueil en pierre contenant divers objets parmi lesquels : 1° un javelot de la longueur d'un mètre; 2° une épée ou sabre, de 87 centimètres de longueur sur 55 millim. de largeur; 3° une extrémité de lance de 47 centimètres de longueur dont la pointe, mesurant 5 centimètres, était séparée, mais a été retrouvée; 4° un *umbo* de bouclier en demi sphère, mesurant 9 centimètres de hauteur, vu de profil, et donnant pour diamètre, vu de face, 17 et 12 centimètres; 5° un vase en verre mousseline dont on n'a retrouvé que les deux extrémités; 6° un autre vase en terre, fait d'argile d'un gris cendré et parfaitement conservé; sa hauteur est de 14 centimètres et son diamètre supérieur est de 22 centimètres.

M. Berchon croit que cette découverte a déjà été signalée (1).

M. Augier ne le pense pas et il est certain que les dessins des objets dont il parle n'ont pas été publiés.

Il communique un plan ancien de la chapelle Saint-Jacques, aujourd'hui disparue, qui existait rue du Mirail.

---

(1) La découverte de Léoville a été en effet, décrite dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, VII[e] volume, III[e] livraison, 1[er] juillet 1887, p. 245, sous le titre de : *Sépulture franque à Léoville*. L'article est signé A. Artus.

Elle a eu lieu le 20 mai 1887, par le sieur Broche, à 700 mètres au sud du bourg de Léoville et 200 mètres de la route de Jonzac à Chevanceaux.

L'auge de pierre mesurait $2^m 36$ de longueur extrême et $2^m 12$ de longueur intérieure, ses parois avaient 0^m12 d'épaisseur. La largeur intérieure 0^m55 et 0^m31. La profondeur donnait 0^m40.

Cette auge contenait un squelette assez bien conservé et de forte taille.

Avec les objets énumérés par M. Augier se trouvaient : une sorte d'agrafe en fer et une partie de plaque de ceinturon en cuivre, puis un objet de substance résineuse de forme circulaire percé d'un trou au centre, probablement un ornement de collier.

Tous les objets décrits sont la propriété de M. Broche qui a élevé de telles prétentions de vente au musée de Saintes que cet achat n'a pas eu lieu. Les dessins des objets ne paraissent pas avoir été publiés.

M. Combes donne lecture d'une lettre de M. Bourriez au sujet des silex trouvés à Lalinde et signalés dans la séance du 11 novembre 1887, t. XII, p. LXX.

Les objets présentés alors ont été recueillis dans la propriété du Saule, commune de Lalinde (Dordogne), dans un vallon, sur la lisière d'un bois qui couronne la colline qui encaisse ce vallon. Ils ont été trouvés à 4 mètres de profondeur, à côté d'ossements qui sont tombés en poussière au moindre contact de la main.

A cinquante mètres de là une autre fouille a donné, à la même profondeur, des traces de foyers avec cendres et charbons.

Il paraît certain qu'une grotte, envahie et remplie par les terres qu'ont entrainées les eaux pluviales, existe précisément sur la lisière du bois indiqué plus haut, mais elle n'a pas été fouillée et sera mise à la disposition de la Société avec les plus grandes facilités d'exploration.

A un kilomètre plus loin, d'autres fouilles, entreprises par un capitaine en retraite, ont été productives en silex de toutes sortes. Elles ont fourni des pièces fort remarquables : haches, bouts de flèches, aiguilles, grattoirs, etc. Cette collection a été achetée par le musée de Périgueux.

(Lettre de M. Bourriez à M. Combes).

La séance est levée à 10 heures.

Le Président,
SOURGET.

Le Secrétaire,
PIGANEAU.

Séance du 10 février

Présidence de M. A. Sourget, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Berchon donne communication d'une lettre de M. le Marquis de Dampierre remerciant la Société de son admission.

Le dépouillement de la correspondance comprend :

1° Une invitation à l'Exposition de Barcelone, première Exposition universelle d'Espagne, et qui aura lieu du mois d'avril au mois de septembre. Une section d'Archéologie figure dans le programme.

2° Le premier envoi des *Annales du Musée national de Mexico*, t. IV, 1re livraison, dans laquelle le directeur, Don Jésus Sanchez, parle des recherches qu'il poursuit pour la création d'un musée mexicain.

Cette livraison, très bien typographiée, renferme : 1° une étude sur l'Anthropologie de la péninsule de Californie par le docteur Ten. Kate; 2° une réimpression de l'*art de la langue mexicaine et Castillane,* par le P. Alonzo de Molina, 1571; 3° quatre planches fort curieuses d'un calendrier rituel de Tonalamatl; ces documents méritent toute l'attention des Archéologues.

3° La communication annuelle des directeurs de l'Ecole médicale d'Harward de Boston (Etats-Unis) invitant les savants de tous les pays à concourir à la distribution des prix fondés par Mme Elizabeth Thompson.

Aucun français ne figure, jusqu'à présent, sur la liste des récompenses accordées et qui s'élèveront à la somme de 2,500 fr. pour l'année 1888.

4° Une demande d'échange de publications par la Société des Sciences et Arts de Carcassonne (Aude).

5° Le prospectus d'un ouvrage considérable publié sur Hippone par M. Alexandre Papier, président de l'Académie de cette ville et membre très distingué des Sociétés Archéologiques d'Algérie. (Alger, Constantine et Oran).

Cet ouvrage est enrichi de 42 planches hors texte, dont 37 photogravures, 3 chromolithographies et 2 plans. Prix net : 15 fr.

6° Invitation à la souscription pour l'érection du buste de M. Henri Lepage, historien remarquable de la Lorraine, récemment décédé à Nancy.

7° L'envoi d'un magnifique ouvrage intitulé : *Monographie de l'Eglise Saint Clément de Tours* par M. Léon Palustre, président de la Société Archéologique de Tourraine. Travail précédé d'une notice historique par M. Léon Lhuillier, bibliothécare de cette Société. Dessins de Henri Nodet, architecte de Tours, 1887.

M. Piganeau est chargé de rendre compte de cet ouvrage.

M. Piganeau rappelle que le journal de Bordeaux *La France*, a signalé dans son numéro du 14 janvier 1888, l'incendie du château princier des comtes de Gontaut-Biron, près de Mirande, où avait été transportée, dès le début de l'invasion prussienne, toute la galerie des portraits de la famille de Montmorency, et de Beauffremont qui se trouvait à Courtalain (Eure-et-Loir). Les archives et

les documents de la famille de Gontaut-Biron ont subi la destruction la plus complète.

M. Berchon présente plusieurs objets préhistoriques trouvés en Médoc : haches en bronze de divers types, bracelets, etc., et se réserve d'en faire le sujet d'un mémoire particulier, qui sera l'un des chapitres du travail d'ensemble qu'il poursuit depuis 20 ans sur l'âge du bronze en Gironde.

M. de Lory présente une bible latine illustrée, imprimée en 1540, et qui lui a été donnée par un vieux prêtre normand qui habitait Bordeaux où il est décédé.

Plusieurs des illustrations sont fort curieuses.

M. Berchon soumet à la Société quelques dessins relevés sur des pierres tombales à Soulac, autour de la vieille basilique que le R. P. Maguelonne cherche à débarrasser des sables qui l'avaient recouverte pendant tant d'années.

On est loin d'être arrivé au sol primitif, et les tombes superposées, en quatre ou cinq couches, ne paraissent encore appartenir qu'au XIV[e] ou XV[e] siècles.

M. Berchon se propose de faire une prochaine visite à Soulac et rendra compte des travaux accomplis dans ces derniers temps.

M. Piganeau a relevé le dessin de la mosaïque découverte dans un des bas côtés de l'église Saint-Rémy de Bordeaux. Il le compare avec celui des mosaïques de Ruch, de Monségur, d'Hure, de Sainte-Colombe près Castillon, de Plassac près Blaye, de Pessac près Bordeaux et il prend date pour une notice dont il s'occupe sur les églises Saint-Rémy et Saint-Pierre de Bordeaux.

M. l'abbé Léglise communique un fort bel album ancien, de 32 feuilles gravées, d'après les Loges du Vatican, œuvres de Raphaël.

On lit, au bas de la plupart des feuilles ; *Cæsar Fantetti delineavit et sculpsit*. Les dernières sont aussi signées : *Petrus Aquila*, ainsi que le superbe frontispice orné du portrait de la reine Christine de Suède à laquelle le travail avait été dédié par *Jacobus de Rubeis*.

Cet album est la propriété de M. l'abbé Maumus qui l'a confié à M. Léglise pour le soumettre à la Société.

M. Gautier présente une pièce de monnaie de Philippe VI, roi de France.

M. Augier expose comment, étant un jour à Poitiers, son attention fut attirée par des fouilles qui se pratiquaient devant l'église

Saint-Porchaire, pour des travaux de conduite d'eau. Il ramassa un fragment de poterie qu'il montre aujourd'hui et qu'il croit avoir été une lampe; d'accord, en cela, avec le R. P. de la Croix qui, d'abord, avait émis quelques doutes sur cette attribution.

Le musée de Poitiers possède trois échantillons analogues.

M. Combes pense que cet objet est plutôt un bouchon d'amphone.

M. l'abbé Léglise objecte qu'un bouchon ne devrait pas offrir une boule creuse comme on le voit sur le spécimen présenté.

M. Augier persiste dans son opinion et montre, de plus, un poids de tisserand, en brique, orné, à sa partie supérieure, d'une marque affectant la forme d'une croix.

M. Augier termine la séance par la lecture de quelques notes sur certaines dévotions, croyances populaires ou superstitions du pays des Landes.

La Société vote l'impression de ces notes.

La séance est levée a 10 h. 1/2.

Le Président,
SOURGET.

Le Secrétaire,
E. PIGANEAU.

Séance du 9 mars.

Présidence de M. Sourget, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A son propos et faisant allusion au fragment de poterie présenté par M. Augier comme une lampe et regardé par M. Combes comme un bouchon d'amphore. MM. de Lory et Gautier font observer qu'ils ont vu, tout dernièrement, à Bourg, dans la collection de M. Daleau, membre de la Société, deux objets identiques et complets, n'étant tout simplement que des pilons de mortier.

La correspondance comprend : 1° une lettre ministérielle arrêtant pour les fêtes de la Pentecôte la réunion, à la Sorbonne, des sociétés savantes des départements, avec instructions y relatives et fixation du 25 avril comme dernier délai pour la demande des lettres officielles de convocation.

Elles devront être adressées au secrétariat le 20 avril au plus tard et un avis sera inséré dans les journaux de Bordeaux.

2° Le compte-rendu des travaux des Facultés de droit, de médecine, des sciences et lettres de Bordeaux pour l'année 1887.

3° Une lettre de M. Pommade de La Reole faisant connaître que l'inscription trouvée dans les anciens remparts de cette ville et dont il a été fait mention à la page LXXX du t. XII, 1887, est perdue pour l'Epigraphie.

La pierre sur laquelle elle était creusée mesurait environ 0m50 de long sur 0m33 de largeur. Les lettres latines avaient 0m10 de hauteur. Elles n'ont pas été relevées.

Cette pierre était placée au couchant de la dite enceinte près de l'ancienne porte *de Gironde*, enceinte datant de la première moitié du XVe siècle.

Elle a été englobée dans la construction d'un mur voisin, M. Pommade ayant été prévenu trop tard pour aviser à sa conservation.

M. le Secrétaire général expose ensuite l'état des publications de la Société.

Le tome XII, 1887, est presque achevé. Deux fascicules, le 2e et le 3e vont être distribués. Le 4e fascicule est sous presse.

Conformément à sa déclaration d'entrée en fonction (t. XI, p. 25), il a mis tous ses soins à régler l'arriéré et a demandé, à tous les auteurs, les manuscrits et planches dont l'impression avait été votée, cette impression devant avoir lieu dans l'ordre des lectures. Il n'a reçu qu'un très petit nombre de ces mémoires et, dans cette situation, il demande à l'Assemblée :

1° De vouloir bien fixer la date *maximum* d'un mois pour la remise au secrétariat des manuscrits en retard, date commençant du jour de la publication du vote ;

2° De l'autoriser, après le mois écoulé, à procéder à l'impression des dits manuscrits en ne tenant plus compte que de l'ordre de date de leur remise au secrétariat.

L'Assemblée accède, à l'unanimité, au double désir exprimé par M. le Secrétaire général.

M. Combes, lit une note sur les *Puits funéraires* de l'époque gallo-romaine. Il est à remarquer, dit-il, que sur un nombre de 21 puits découverts ou décrits, par M. l'abbé Baudry, en Vendée, et malgré les conclusions de ce savant, il ne s'est pas trouvé un seul de ces puits où les objets recueillis, à l'intérieur, soient complètement affirmatifs dans le sens de sépulture après incinération des corps.

M. Combes se demande si l'on peut admettre que l'on ait été obligé de rouvrir le puits à chaque inhumation ou d'attendre, pour des inhumations simultanées ou multiples. La grande quantité d'objets différents sans signification funèbre, et le nombre des vases brisés ou incomplets, lui font concevoir de grands doutes corroborés par la lecture d'une récente brochure sur un autre puits découvert en Vendée.

M. Combes pense qu'un camp gallo-romain a pu être établi dans ces parages et que les puits ont pu servir de silos qu'on aura, par la suite, remplis de débris d'ossements d'animaux, de charbons, d'écailles d'huitres, même de restes humains au moment de l'abandon du pays.

La Société vote l'impression de la note de M. Combes.

Le même sociétaire fait une seconde communication sur l'origine de l'expression connue de *Pots de vins*. Il pense, d'après un article des anciens statuts de Bordeaux, que c'est dans cette ville que l'usage de prélever un pot-de-vin, attribué à divers personnages, a donné naissance au dicton populaire.

L'impression de cette communication est votée.

M. de Lory présente, au nom de M. Valentin Noguet, bibliophile bordelais, trois livres anciens très intéressants comme reliure, miniature, impression ou écriture.

L'un est un office de la Sainte Vierge (*officium Beatæ Mariæ*) manuscrit du XVI[e] siècle, 1520, sur velin, très petit in-4° relié pl. v. brun, ornements gaufrés sur les plats, reliure du temps. Ravissant manuscrit de 78 feuillets, contenant 15 grandes miniatures, dont 10 en pleine page, avec lettres ornées et encadrements à chaque page. Les miniatures sont parfaitement exécutées en couleurs rehaussées d'or et se rapportent à la vie de la Vierge. Les encadrements se composent de feuillages également lamés d'or. Le titre manque. Le volume commence par la table. Puis vient l'almanach pour 13 années, de 1520 à 1532. Le calendrier occupe 3 feuillets, à 2 mois par page. L'office de la Vierge remplit le reste du volume.

Le second livre est un manuscrit du XVI[e] siècle, en latin, sur velin, avec charmantes bordures enluminées. Reliure à petits fers attribuée à Le Gascon, fameux relieur du XVII[e] siècle.

Le 3[e], manuscrit aussi, du XVIII[e] siècle, est un livre de prières en français dont le titre manque. Il est orné d'une gravure de Lemarillier (ajoutée) représentant un ange descendant du ciel. Reliure

de Derome. Au dedans de la couverture sont collées les armes de M. Claude Chénier ancien abbé de Chastelcensey.

M. Gautier présente à son tour un autre livre de prières excessivement curieux appartenant à M. Armand Guérin, négociant aux Chartrons, lequel le tient de sa famille alliée à celle de Leupold dont le nom se trouve inscrit sur la couverture. Il est à regretter que la couverture primitive ait été enlevée, néanmoins le livre par lui même est un véritable trésor de bibliophile.

Il a été imprimé par Simon Vostre dont la marque figure en tête; c'est un office à l'usage du diocèse de Bourges. Il commence par un almanach pour 20 ans de 1502 à 1520. Il est orné d'une vingtaine de gravures en page, et chaque feuillet est entouré de vignettes, tantôt sous forme de palmes et rinceaux renaissance, tantôt représentant des scènes tirées de l'apocalypse, de la vie du Christ, les vertus théologales, des légendes, l'histoire de la chaste Suzanne, la moralité de l'enfant prodigue, la danse macabre, etc., etc.

M. Piganeau se charge de faire un rapport sur les quatre volumes qui viennent d'être soumis à l'appréciation de l'assemblée.

M. Piganeau lit ensuite une note sur l'ancienne église de Saint-Rémy convertie en dépôt de marchandises depuis la Révolution.

Des affiches judiciaires ayant annoncé pour le 1er février 1888 la vente aux enchères de cet immeuble, la commission des monuments historiques, après un remarquable rapport de M. le Marquis de Castelnau d'Essenault, s'est préoccupée des moyens de conservation de cet édifice encore en bon état, dont l'ensemble appartient à la fin du XVe siècle, mais dont certaines parties, le clocher notamment, accusent le XIIIe. Des fouilles opérées en 1866 amenèrent la découverte d'un reste très intéressant de mosaïque dont M. Piganeau a montré le dessin dans la dernière séance. Ce qui a donné à penser à quelques écrivains que cette église était précisément celle dont parle Grégoire de Tours sous le vocable de Saint-Pierre, opinion que M. Piganeau se charge de réfuter dans la suite de son étude.

L'heure avancée fait remettre à la prochaine séance un travail de M. Malvezin sur les habitations de Montaigne à Bordeaux.

La séance est levée à 10 h. 3/4.

Le Président,
SOURGET.

Le Secrétaire,
E. PIGANEAU.

Séance du 13 avril.

Présidence de M. A. Sourget, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance comprend, en dehors des publications dont M. l'archiviste a dressé la liste :

1° Une demande de souscription par M. Isaac Meyer, de Philadelphie, membre de plusieurs Sociétés savantes, pour un ouvrage sur la Cabale, *conte philosophique de Salomon ben Zehudah Ibn Gebinal ou Avicebron.* Prix 25 fr.

2° Une lettre de M. Grellet Balguerie, avec annonce d'envoi d'un mémoire et demande de délégation pour le congrès de la Sorbonne.

3° Un prospectus de M. Duthu, libraire de la Faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux, au sujet d'un ouvrage qui doit paraître prochainement sous le titre : *Histoire de la Faculté de médecine de Bordeaux et de l'enseignement médical dans cette ville, de* 1441 *à* 1888. Prix : 12 fr.

4° L'hommage, par M. Cagnac, d'une brochure sur quelques *inscriptions de Saintes, contenant des noms gaulois.*

C'est un des travaux auxquels donne lieu la découverte, dans les remparts de l'hôpital de Saintes, d'une véritable mine très précieuse d'Antiques.

M. l'abbé Julien Laferrière et M. Louis Audiat, le savant et zélé directeur de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, ont publié, de leur côté, des Etudes fort étendues sur les fragments recueillis.

5° L'envoi d'une circulaire du comité d'études de l'hôtel des Sociétés savantes acquis récemment à Paris dans le but de créer un centre à la fois scientifique et utile sous le rapport matériel, non seulement pour les Sociétés parisiennes mais encore pour toutes les Sociétés des départements. (Renvoi au Bureau.)

MM. Sourget et Berchon présentent M. Joseph de Santa-Coloma comme membre titulaire. Il est procédé au vote conformément au règlement et l'admission est prononcée à l'unanimité.

M. Berchon donne lecture du mémoire annoncé de M. Malvezin sur les habitations de Michel Montaigne à Bordeaux, mémoire orné de nombreux plans et dessins, à l'aide desquels l'auteur combat l'opinion reçue que Montaigne habitait un logis rue des Minimettes, aujourd'hui rue Cabirol.

M. Malvezin affirme que l'habitation occupée par l'illustre auteur

des *Essais* était dans le quartier de la Rousselle, dans la ruette longtemps appelée rue Montaigne, nom changé assez récemment en celui de rue Fauré.

M. Berchon ne lit qu'une portion du mémoire dont il exposera la fin dans la prochaine séance.

A ce propos, M. Piganeau a rédigé une note sur le château où Montaigne est né, le 28 février 1533, château situé en Périgord, commune de Saint-Michel, sur les bords de la Lidoire et où il est mort le 15 septembre 1592.

Montaigne y composa son ouvrage et en parle en plusieurs passages que M. Piganeau a rassemblés.

Ce château, acquis par M. Magne, ancien ministre du second Empire, avait été, en grande partie, réédifié, sauf la portion où Montaigne aimait précisément à se retirer. L'incendie du 12 janvier 1885 a forcé M. Thirion-Montauban, héritier de M. Magne, à une nouvelle restauration qui doit avoir laissé bien loin l'aspect du château primitif.

Pour bien préciser la question archéologique, M. Piganeau présente deux dessins du manoir tel qu'il était autrefois; l'un relevé par Annoni en 1812; l'autre par lui-même en 1861.

M. Piganeau termine ensuite la lecture de son étude sur les Eglises St-Rémy et St-Pierre de Bordeaux. Après avoir décrit la première et la mosaïque qui existe sous l'un de ses bas côtés, il combat l'opinion, émise dans une petite brochure de M. Chauliac, que cette église St-Rémy était précisément celle dont a parlé Grégoire de Tours dans son livre *de Miraculis* et qui aurait alors porté le vocable de St-Pierre.

M. Piganeau fait remarquer qu'il est peu présumable qu'on ait, à une époque indéterminée, substitué le nom d'un saint de second ordre à celui du prince des Apôtres. En second lieu, la présence d'une mosaïque, qui d'ailleurs ne présente aucun signe chrétien et se trouve sur un bas-côté et non sur l'axe de la nef primitive où aurait dû se trouver la crypte citée par Grégoire, n'indique nullement que ce pavage ait appartenu à une église. Comme troisième argument, le rôle de St-Pierre dans le dogme chrétien donne raison à la remarque faite par M. Piganeau, que les églises dédiées à St-Pierre soit urbaines, soit rurales, sont généralement riveraines d'une rivière ou d'un cours d'eau quelconque. La géographie en fournit de très nombreux exemples.

D'autre part, l'opinion d'anciens auteurs est que notre église St-Pierre a dû remplacer un temple de Janus, situé à proximité du bassin navigère de la Burdigala romaine.

Enfin, si certain plan de 1225, mis en avant par M. Chauliac, et reconnu, dans la Société même d'Archéologie, comme absolument fantaisiste (1), mentionne l'église St-Rémy, sans parler d'une église St-Pierre, on doit avoir plus de foi dans les bulles de 1174 et 1181, transcrites par M. Piganeau et publiées dans le tome XIII, p. 10 des *Archives historiques de la Gironde,* bulles où, entre autres paroisses dépendant de l'archevêché de Bordeaux ou du chapitre de St-André, est parfaitement citée une église St-Pierre de *Cancello.* Or, cette dénomination paraît indiquer suffisamment l'église primitive de St-Pierre, à l'extrémité orientale de la rue encore appelée du *Cancera,* par conséquent un peu au sud de l'église actuelle de St-Pierre rebâtie à l'époque où le canal navigère avait cessé d'exister, comblé par les terrains d'alluvion devenus *padouens* ou propriétés de la ville.

La transaction de 1220 citant l'église St-Rémy comme dépendant du chapitre de St-Seurin, ces deux églises existaient donc simultanément et l'antiquité des noms de Rue St-Pierre, Port St-Pierre, Porte St-Pierre, avant même que la grande rue St-Rémy (autrefois rue Despaux) eût pris le nom de l'église, semble démontrer que l'église St-Rémy est même postérieure à l'autre.

Les récits de Grégoire de Tours, tout merveilleux qu'ils paraissent, sont d'ailleurs très vagues. Ils ont donné lieu à des digressions scientifiques pour savoir : si l'on doit admettre, avec lui, que Bordeaux se trouvait sur la rive droite ou sur la rive gauche de la Gironde. Il n'est donc pas bien certain que la basilique St-Pierre (où se serait passé le fameux miracle de l'apparition, en 585, de saint Etienne, martyrisé en l'an 71) ait même été dans l'enceinte de la ville. Grégoire de Tours dit : *apud Burdigalensem urbem* et non : *in Burdigala urbe.*

Les conclusions formulées par M. Piganeau sont donc : 1° que si l'église St-Pierre, l'une des plus anciennes de Bordeaux, n'a pu exister sur l'emplacement occupé aujourd'hui par celle du même vocable, emplacement où se trouvait jadis le bassin navigère (assez semblable à nos Docks modernes), elle était du moins bâtie à

---

(1) Delpit. Séances des 14 février et 14 mars 1879. T. VI. p. III et V.

l'entrée de ce bassin et à proximité du point de rencontre des rues du Cancera et des Argentiers, point où ont été trouvées des substructions antiques; 2° que si, du temps de Grégoire et de l'évêque Bertramme, c'est-à-dire vers la fin du VIe siècle, il existait à Bordeaux une église ou basilique avec ou sans crypte, c'est là qu'il faut la placer et non à l'église St-Rémy où aucune trace ne paraît antérieure au XIIIe siècle.

Les recherches de M. Piganeau sur les églises du vocable de St-Pierre lui ont suggéré l'idée de dresser une carte du département de la Gironde, carte diocésaine de Bordeaux et de Bazas, où il a indiqué les paroisses par leurs noms anciens, inscrits dans les Archives, ainsi que les abbayes, prieurés, commanderies, chapelles, etc. Il soumet ce travail à la Société et se propose d'en dresser un autre avec toutes les juridictions seigneuriales ou féodales, autant que pourront le permettre les 24 volumes déjà publiés par la Société des *Archives historiques,* l'ouvrage intitulé : *Variétés girondines* de M. Drouyn, ou tels ou tels autres travaux relatifs à la topographie de la Gironde avant le XIXe siècle.

M. Piganeau soumet en outre, à la curiosité de ses collègues, un dessin colorié, copié par lui sur un vieux panneau de bois, de 78 centimètres carrés, peint au XVIe siècle, représentant le Christ assis, maltraité par ses bourreaux juifs et romains.

L'impression des communications de M. Piganeau est votée.

M. Augier lit une note sur d'anciennes peintures décoratives existant au château du Prince Noir à Talence, appartenant à M. O. Clavé et au château de Salles près Libourne, appartenant à M. Alexandre de Laage. Il donne également un relevé du prix des peintures exécutées à l'Archevêché et au château de Lormont, par ordre de Monseigneur Henri de Béthune. Ces notes seront imprimées à la suite des comptes-rendus.

La séance est levée à 10 h. 3/4.

Le Président,
SOURGET.

Le Secrétaire,
PIGANEAU.

Séance du 11 mai.

Présidence de M. A. Sourget, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général est heureux de signaler à la Société que M. Daney, maire de Bordeaux et l'un des plus anciens membres de la Compagnie, a reçu des mains de M. le Président de la République la décoration d'officier de l'Instruction publique, distinction qu'il méritait à tous égards par l'intérêt et le zèle qu'il a montrés, en toute occasion, pour ce qui concerne le développement des Institutions scientifiques de Bordeaux et de la Gironde.

M. le conseiller Bonie, vice-président de la Société, a reçu également les palmes académiques autant pour le soin apporté dans les collections de son Musée que pour la libéralité avec laquelle il en assure la possession à la ville de Bordeaux.

Quelques jours avant la visite présidentielle, M. Camille Lanoire, membre de la Société, avait reçu la décoration du mérite agricole pour son active intervention dans la propagation des meilleurs moyens de combattre les divers fléaux qui tendent à détruire les vignes girondines.

La Société entend ces communications avec intérêt et vote leur insertion dans le procès-verbal de la séance.

La correspondance comprend :

1° L'annonce de la mort, le 3 avril dernier, de M. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société de Picardie, archéologue distingué.

2° L'envoi du prospectus d'une publication fort intéressante et remarquable, à plus d'un titre, les *Œuvres de Maistre Bernard Palissy,* nouvelle édition revue sur les textes originaux par B. Fillon, avec une notice historique, bibliographique, et iconologique de M. Louis Audiat; Saintes. Prix, 16 francs.

3° La communication ordinaire de la liste des livres reçus dans le mois écoulé.

M. Augier fait, à propos du procès-verbal de la dernière séance, quelques réserves sur l'opinion émise par M. Piganeau au sujet de l'emplacement de l'église primitive de St-Pierre à Bordeaux.

Il est invité à produire les documents sur lesquels il s'appuie.

M. de Chasteigner appelle l'attention de la Société sur une motion d'ordre. Il fait remarquer que les convocations mensuelles, ne portant, pour ordre du jour, que ces mots : « Voir aux journaux », sont

trop insuffisantes pour qu'on puisse se rendre compte des questions qui doivent être traitées.

De plus, les convocations n'arrivent pas toujours régulièrement, et en temps opportun, aux membres de la Société.

M. Berchon, secrétaire général, répond, sur le premier chef, que ce qui se fait a été voté en assemblée générale, depuis longtemps, et a, par conséquent, force de loi jusqu'à un vote nouveau. Ce que M. de Mensignac, son prédécesseur, confirme.

Il est prêt à faire telle modification qui paraîtra nécessaire pour donner satisfaction à M. de Chasteigner. Mais il insistera, dans ce cas, sur l'obligation réglementaire, pour les auteurs, sinon de lire préalablement leurs travaux en séance du Bureau (ce qui n'a jamais été observé d'une manière régulière) du moins d'aviser ce Bureau, qui se réunit tous les 1ers vendredis de chaque mois, du titre des communications qu'ils se proposent de faire.

Elles figureront dans l'ordre du jour envoyé aux journaux ou sur les lettres de convocation si la Société revient sur son dernier vote.

Tous ses membres savent, d'ailleurs, que la plus grande latitude est laissée pour les présentations ou notes apportées en séance, sans avis préalable, si l'ordre du jour publié n'est pas chargé.

En second lieu et pour répondre au désir de M. de Chasteigner, un tableau vient d'être imprimé sur lequel sont notés les quantièmes de toutes les séances générales, ou de Bureau, de la Société, avec liste et adresses de tous ses membres rangés dans l'ordre de leur élection.

M. Berchon fait connaître ensuite la prochaine tenue à Dax et à Bayonne les 12 et 17 juin (avec excursion en Espagne), du Congrès placé sous la direction de la Société d'Archéologie française pour la conservation des monuments historiques, Congrès dont le programme a été inséré, *in extenso,* dans le dernier des Bulletins de 1887, en raison de l'importance que les questions posées peuvent avoir pour les archéologues girondins.

M. le comte de Chasteigner présente plusieurs pièces préhistoriques, provenant soit de Salles en Gironde, soit du Poitou. Trois de ces pièces sont très remarquables. L'une d'elles a été trouvée à Salles en Gironde. Elle est exceptionnelle comme type et comme dimensions et son aspect confirme l'opinion que M. de Chasteigner a soutenue dès longtemps, sur l'origine maritime des silex ouvrés

du Médoc (1). C'était très probablement un bout de lance d'une forme très rare, dont un type analogue, provenant du Mexique, est au Musée de Bordeaux. Elle a 15 centimètres de longueur.

Les autres, haches ébauchées pour le polissage et polies retouchées après accidents, proviennent du bassin de la Creuse (Vienne et Indre-et-Loire). Elles sont aussi remarquables par leur matière (silex de choix) et par leurs dimensions que par les procédés de fabrication.

Une discussion scientifique s'engage entre MM. de Chasteigner, de Mensignac et Berchon, au sujet de ces pièces qui doivent être l'objet de communications plus étendues, ainsi que celles que M. Berchon avait présentées dans la séance du 13 janvier 1888.

M. le Secrétaire général communique le projet de Diplôme illustré dont il a été plusieurs fois parlé devant la Société et qui a été adopté d'une manière générale par le Bureau, après examen de diverses propositions des artistes qui doivent en faire le tirage.

L'assemblée approuve la décision du Bureau, avec quelques modifications de détail, acceptées par M. Piganeau, auteur du dessin qui représente, artistement groupés, la plus grande partie des monuments anciens du département; porte les noms des archéologues les plus renommés de la Guienne et les titres des ouvrages les plus remarquables ayant trait à l'histoire de l'archéologie du pays.

M. de Chasteigner pense qu'il convient de placer au frontispice du diplôme les armes véritables de Bordeaux, très souvent mal comprises et même sculptées, sur des édifices municipaux, contrairement à toutes les règles traditionnelles.

Sa motion est acceptée. Il saisit cette occasion pour rappeler l'incident récent d'une séance de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, pendant laquelle M. Ch. Durand, l'un des architectes de la ville de Bordeaux, a demandé si quelqu'un connaissait d'une manière exacte quelles étaient les armoiries du comté d'Ornon et de la baronnie de Veyrines, devenues, par un traité régulier, la propriété de la municipalité bordelaise.

M. Piganeau répond qu'il s'est occupé de cette recherche et qu'il croit pouvoir apporter à la prochaine séance des renseignements intéressants sur cette question.

---

(1) Actes de l'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, t. 31, 1869, p. 287.

Il montre en outre un calque et des dessins coloriés relevés par lui sur d'anciennes peintures murales récemment découvertes à Sainte-Croix dans les travaux qui s'exécutent, en ce moment, à l'ancien hospice des vieillards, pour l'appropriation de cet immeuble à la nouvelle école des Beaux-Arts.

Ces fragments paraissent appartenir à une scène de la Passion du Christ. Deux personnages, assis, semblent jouer autour d'une table ronde supportant une espèce d'échiquier, ce sont sans doute les soldats jouant la robe de Jésus. L'an dernier, M. Ricard, architecte de ces travaux, en faisant faire une tranchée entre l'église de Sainte-Croix et les bâtiments encore debout, a rencontré d'autres fragments de ce même tableau, de grande dimension, qui devait décorer une salle, aujourd'hui en sous-sol, faisant partie des cloîtres primitifs de l'abbaye.

M. Piganeau se propose de compléter ces recherches et d'écrire une notice à ce sujet.

M. le Secrétaire général termine la lecture du mémoire de M. Malvezin sur les habitations de Montaigne à Bordeaux et la Société vote l'impression de ce remarquable travail.

M. Berchon donne ensuite communication d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 19 avril 1888 et ainsi conçue.

« Palais-Royal, le 19 avril 1888.

» Monsieur le Président,

» La Loi du 30 Mars 1887, dont le texte est reproduit dans les » Instructions du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départe- » ments qui ont été récemment adressées, dispose (Chap. II, art. VIII) » qu'il sera fait, par les soins du Ministre de l'Instruction publique » et des Beaux-Arts, un classement des objets mobiliers appartenant » à l'Etat, aux départements, aux communes, aux fabriques et » autres établissements publics, dont la conservation, présente, au » point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national.

» J'ai pensé que les Sociétés savantes des départements voudraient » bien apporter leur concours à l'établissement de cette liste de » classement, et je viens en conséquence, vous prier d'inviter la » Société que vous présidez à me signaler ceux des objets mobiliers, » compris dans la région sur laquelle s'étend son action, que leur » intérêt particulier désignerait pour le classement.

» Votre Société a déjà été appelée à fournir à mon administration » des renseignements en vue de la rédaction de l'Inventaire Géné- » ral des richesses d'art de la France. Je crois superflu d'in- » sister sur la différence qui existe entre ce grand répertoire artisti- » que et le classement administratif prescrit par la loi précitée. Ce » classement qui comporte certaines servitudes dont le but est d'as- » surer à la France la conservation des objets classés et devenus par » là « Monuments historiques », ne peut s'appliquer qu'à des objets » qui présentent un réel intérêt historique ou artistique. La liste qu'il » s'agit aujourd'hui de dresser devra donc être le résultat d'une sé- » lection faite parmi les objets qui sont déjà portés ou qui seront » portés à l'Inventaire.

» Par objets mobiliers, il convient d'entendre non seulement les » meubles proprement dits, mais aussi les immeubles par destina- » tion.

» La liste de classement devra donc comprendre, outre les pièces » d'orfèvrerie, de ferronnerie, de menuiserie, de tapisserie, etc., » les statues, bas-reliefs, bénitiers, fonts baptismaux, tombeaux, » stalles, vitraux, etc.... dont la valeur exceptionnelle justifierait la » protection de la loi.

» Je vous prie, Monsieur le Président, de me faire connaître les pro- » positions de votre Société. Afin de prévenir tout retard pouvant ré- » sulter d'une fausse direction, je vous serai obligé d'inscrire la ru- » brique : « Monuments historiques » sur les communications que » vous voudrez bien m'adresser.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considéra- » tion très distinguée.

Pour le Ministre,
Le Conseiller d'Etat, Directeur des Beaux-Arts :
» CASTAGNARY. »

M. Berchon croit que la Société doit répondre à M. le Ministre, et tenant compte des faits qui ont été signalés à la Société à plusieurs reprises, il fait la communication suivante :

« D'après la loi du 30 mars 1887 et conformément aux circulaires » qui en ont été la conséquence, et à l'invitation directe de M. le » Ministre, il est évident que les départements doivent faire une » sérieuse revue et un inventaire complet de leurs richesses archéo- » logiques en monuments et objets mobiliers pouvant avoir un » intéret artistique.

» Or, la liste des monuments récemment classés par l'Etat est,
» pour chaque département, véritablement incomplète.

» D'autre part, les classifications départementales, quoique » moins concises, sont, presque partout, trop anciennes. Des » monuments portés sur les listes dressées ont disparu. Plusieurs » n'y ont jamais figuré. Et un autre danger, pour la conservation » de ceux qui s'y trouvent compris, naît de la facilité avec laquelle » les radiations ont été obtenues, spécialement dans ces derniers » temps, sous l'influence de caprices particuliers soit de certains » membres du clergé, soit des municipalités ou même d'individua- » lités, éludant, sans hésitation, ou ne tenant aucun compte des » ordres formels du Ministre, des Préfets ou des Evêques et Arche- » vêques.

» Les Sociétés archéologiques se sont émues, dès longtemps, de » cette situation en même temps qu'elles stigmatisaient les actes » de ce qu'on a justement appelé le vandalisme réparateur plus » dangereux certainement que les destructions des anciens Bar- » bares.

» Il semble donc que les résolutions clairement manifestées par » le gouvernement doivent être prises en grande considération » par ces compagnies dont la compétence est reconnue par le » ministère et auxquelles il fait constamment appel, spécialement » à l'occasion du Congrès annuel de la Sorbonne en 1888. »

En conséquence, M. Berchon propose à la Société archéologique de Bordeaux :

« 1° De transmettre à M. le Préfet de la Gironde, avec mission de » l'acheminer à M. le Ministre de l'Instruction publique et des » Beaux-Arts, l'expression de toute sa satisfaction et reconnais- » sance pour la loi récemment votée par les Chambres dans le but » de la conservation éclairée des monuments et du mobilier ayant » un intérêt archéologique et artistique national.

» 2° De demander à M. le Préfet de la Gironde de vouloir bien » appeler l'attention de la Commission des monuments historiques » et des bâtiments civils de la Gironde, seule autorité officielle » directement autorisée en pareil cas, sur l'urgence de la rectifica- » tion du classement des monuments de la région, classement trop » ancien et dont l'examen à nouveau est d'autant plus nécessaire » que le dernier publié renferme beaucoup d'omissions et d'indica- » tions aujourd'hui très incomplètes.

» 3° Qu'à ce classement soit jointe une liste des objets artistiques » mobiliers visés par les dernières circulaires ministérielles.

» La Société archéologiqne est certainement prête à offrir son » concours pour ce travail, mais elle déclare, dès ce moment, » qu'elle a pleine confiance dans les connaissances spéciales des » Membres de la Commission des Monuments historiques de la » Gironde pour amener à bon terme le travail de vérification » devenu indispensable comme exécution des instructions récentes » du gouvernement. »

Plusieurs membres de la Société prennent la parole sur la proposition de M. le Secrétaire général, en apportant des faits précis à l'appui des idées qu'elle renferme. Sa rédaction est ensuite mise aux voix et votée à l'unanimité.

M. le Président restera chargé de la prompte transmission de ce vote à M. le Préfet.

La liste des membres honoraires proposés dans les précédentes séances de l'année est définitivement arrêtée et comprend les noms de MM. le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger et de Carthage; Léopold Delisle, V^or^ Duruy, Le Blant, de Quatrefages de Bréau, Alex. Bertrand, Héron de Villefosse, Maury, Longnon, Perrot, Albert Lenoir et Guillaume, membres de l'Institut.

Prince Roland Bonaparte, Chabouillet, comte Robert de Lasteyrie, A. de Barthélemy, Darcel, Courajod, E. Muntz, Xavier Charmes, E. Babelon, Léon Palustre, comte de Marsy, Allmer, Charles Normand, directeur de l'*Ami des Monuments,* Gonse, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts* et F. Moreau.

Dans la section des membres honoraires étrangers, sont élus : MM. da Silva, architecte de S. M. le roi de Portugal; général Henrard, de l'Académie d'archéologie de Belgique à Anvers; professeur Simeone Lyubié, de la Société d'archéologie croate d'Agram (Zagreb).

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Président,
SOURGET.

Le Secrétaire,
PIGANEAU.

Séance du 8 juin.

Présidence de M. Domengine, trésorier.

M. Sourget, président, étant souffrant, est excusé sur avis de M. J. de Santa-Coloma, ainsi que M. Augier, actuellement en voyage.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général fait connaître que la plus grande partie des savants élus membres honoraires de la Société, dans les dernières séances d'avril et de mai dernier, ont envoyé des lettres de remerciements en promettant tout leur concours à la Compagnie qui les a admis dans son sein.

Plusieurs d'entre eux ont rappelé qu'elle occupait un rang distingué parmi ses aînées ou contemporaines, en signalant l'importance extrême du champ d'explorations archéologiques qu'offrent les départements compris dans les limites de l'ancienne Aquitaine.

A ces témoignages très bienveillants pour la valeur des publications de la Société sont venus se joindre des dons fort importants pour la Bibliothèque.

C'est ainsi que M. Léopold Delisle, l'éminent administrateur-général-directeur de la Bibliothèque nationale a adressé :

1865 *Documents sur les fabriques de faïence de Rouen*, in-8°.

1873 *Note sur le Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques des Départements*, suivie du catalogue de 50 manuscrits de la Bibliothèque nationale, in-8°.

— *Anciennes traductions françaises de la* Consolation de Boëce, conservées à la Bibliothèque nationale, in-8°.

— *Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis*, in-4.

1878 *Notes sur quelques manuscrits du Musée britannique*, in-4°.

1879 *Les Bibles de Théodulfe*, grand in-8°.

1880 *Le Pentateuque de Lyon*, in-8°, 4 p.

— *Notice sur plusieurs anciens Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon*, in-4°.

1881 *Notice sur deux livres ayant appartenu au roi Charles V.*

1884 *Notice sur un manuscrit de l'abbaye de Luxeuil*, copié en 625, in-4°.

— *Le plus ancien manuscrit du Miroir de Saint-Augustin*, in-8°.

— *Deux lettres de Bertrand du Guesclin et de Jean le Bon, comte d'Angoulême*, 1368-1444, in-4°.

1885 *Les Registres d'Innocent III*, in-8°.
1886 *Exemplaires royaux et princiers du Miroir historial*, in-4°.
— *La Commémoration du Domesday Book à Londres*, en 1886.
— *Charte normande de* 1088, in-4°.
1887 *Le Missel et Pontifical d'Etienne de Loypeau, évêque de Luçon*, in-8°.
— *Durand de Champagne, franciscain*, in-4°.
1888 *Les manuscrits des fonds Libri et Barrois*, in-8°.
— *Deux notes sur les Impressions du XVe siècle*, in-8°.
— *L'Evangéliaire de Saint Waast d'Arras et la calligraphie franco-saxonne du IXe siècle*, in-4°.
— *Notice sur un Recueil de Traités de dévotion de Charles V*, in-8°. *Fragment du dernier registre d'Alexandre IV*, in-8°.

Plusieurs de ces ouvrages renferment de belles héliogravures et ont un intérêt archéologique et artistique considérable, uni aux recherches d'érudition appréciées dans tout le monde savant.

M. le général d'artillerie belge Henrard, complétant un précédent envoi, t. XII, 1887, p. LXIX, a également adressé un mémoire curieux intitulé : *Documents les plus anciens sur l'emploi des canons et des armes à feu dans les Pays-Bas*.

M. Frédéric Moreau a fait hommage de la suite de l'album de Caranda avec planches splendidement typographiées et illustrées.

S. A. I. le Prince Roland Bonaparte, dont les publications sont si recherchées et si appréciées, a fait, de son côté, l'envoi de plusieurs volumes :

1884. Les *Premières nouvelles concernant l'éruption du Krakatau*, en 1883, d'après les journaux de l'*Insulinde*, in-4°.
— Les *Premiers voyages des Néerlandais dans l'Insulinde*, 1595-1602, in-4°.
1885. Les *Récents voyages des Néerlandais à la Nouvelle-Guinée*, in-4°.
— *Les derniers voyages des Néerlandais à la Nouvelle-Guinée*, in-4°.
1887. *La Nouvelle-Guinée*, troisième notice, le fleuve Augusta, in-4°.
1888. *Note on the laps of Finmark*, in-4°, et un magnifique volume sur les *habitants de Suriname* à Amsterdam. Ouvrage richement illustré et rempli, comme les précédents, de recherches ethnographiques très intéressantes.

M. le chevalier da Silva a annoncé l'envoi des publications de la

Société des Archivistes et Archéologues portugais, qu'il a fondée en 1866. Il a créé depuis, en 1884, des cours publics d'archéologie, avec la protection et les subventions des princes de la famille royale de Lisbonne. Il est l'auteur de nombreuses recherches sur cette science et Lauréat, à ce titre, des congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences tenus à Nantes et à Toulouse. Pionnier infatigable du progrès, il a même inauguré, il y a plus de vingt-quatre ans, l'œuvre philanthropique des *Invalides du travail,* une des premières certainement des institutions de ce genre en Europe.

M. Charles Normand, directeur de l'*Ami des monuments,* a fait, de son côté, la concession exceptionnelle de l'échange des fascicules de ce journal artistique, périodique et illustré avec les volumes annuels des actes de la Société, en promettant de faire la part la plus large possible à l'analyse des mémoires, dessins, notes et découvertes de ses fascicules.

La correspondance mensuelle comprend aussi :

1º Un catalogue de l'éditeur Alphonse Picard, libraire des Archives nationales, renfermant l'indication d'un grand nombre d'ouvrages et documents ayant un grand intérêt pour l'archéologie des provinces de France.

2º De la librairie Ch. Delagrave, à Paris, l'annonce-spécimen d'un ouvrage inspiré par le centenaire de 1789 : *L'an 1789*, par Hippolyte Gautier, grand in-4º, avec 650 reproductions de gravures de l'époque, 45 fr.

3º Un prospectus de M. Clouzot, libraire-éditeur à Niort (Deux Sèvres), de plusieurs ouvrages d'archéologie :

— La *Faïence française dite de Henri II et Diane de Poitiers*, in-4º, 60 fr.

— L'*Inventaire de François de la Trémoille,* 1542, *les Comptes d'Anne de Laval,* in-4º, 60 fr.

Les *Œuvres de Maistre Bernard Palissy,* par B. Fillon et Louis Audiat déjà signalées dans le compte rendu de la séance du 11 mai dernier ; 16 fr.

— L'*Art de la terre chez les Poitevins suivie d'une étude sur l'ancienneté de la fabrication du verre en Poitou,* par Benjamin Fillon, ouvrage illustré par O. de Rochebrune et Delanges Théron ; 40 et 25 fr.

Les *Epitaphes d'Oiron,* par Beauchet Filleau ; 1 fr. et 1 fr. 50 c.

Les *faïences d'Oiron,* par B. Fillon ; 4 fr.

4° Une circulaire de l'*Agence générale des auteurs à Paris*, 48, rue Riche, offrant aux savants de province ses services pour renseignements, devis, rapports avec les éditeurs, publicité, lancement, vente, etc. de leurs travaux.

5° La demande par la *Société des Bollandistes*, à Bruxelles, spécialement vouée à l'Etude de l'Hagiographie, d'un échange de publications, avec promesse d'insérer tout ce qui a trait, dans nos fascicules, à ses recherches particulières.

6° L'envoi par M. Crépin, éditeur-libraire-expert, de Douai, d'un numéro du *Bulletin mensuel du bibliophile du nord de la France*. Ce numéro renferme le catalogue descriptif d'une belle collection de plans et vues des villes et châteaux de France et de l'étranger, etc.

Ces divers ouvrages et documents sont remis à M. l'Archiviste pour leur classement dans la bibliothèque de la Société et des remerciements sont votés spécialement pour MM. Léopold Delisle, Prince Roland Bonaparte, général Henrard, da Silva, Ch. Normand et Frédéric Moreau.

M. le Secrétaire général communique en outre une lettre reçue de M. le Préfet de la Gironde, remerciant la Société, sous la date du 26 mai, du vœu émis dans la séance du 11 du même mois pour la révision du classement des monuments historiques de la Gironde et la rédaction de la liste des objets mobiliers visés par la loi de 1887 et les circulaires plus récentes du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Cette lettre est ainsi conçue :

PRÉFECTURE
DE LA GIRONDE
—
1re DIVISION
—
1er BUREAU
—
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
de Bordeaux.

Bordeaux, le 26 mai 1888.

Monsieur le Président,

« J'ai reçu la lettre en date du 12 mai par laquelle vous m'avez » fait l'honneur de me transmettre l'expression des résolutions » votées dans sa séance du 11, par la Société archéologique de » Bordeaux, au sujet de l'application de la loi du 30 mars 1887, » relative à la conservation et à la protection des monuments et » objets historiques ou artistiques.

» J'ai transmis à M. le Ministre de l'Instruction publique les senti-
» ments d'approbation et de reconnaissance de la Société, et j'ai
» d'autre part, ainsi que vous me l'avez demandé, informé la Com-
» mission des Monuments historiques que la Société lui offrait son
» concours pour les opérations auxquelles il y a lieu de procéder
» en exécution de la nouvelle loi.

» J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, de vouloir
» bien offrir à la Société mes remerciments au nom de la Commis-
» sion des Monuments historiques pour l'offre amical de concours
» qu'elle a spontanément formulé.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération
» la plus distinguée. »

Pour le Préfet :
Le Secrétaire-Général délégué,
G. GRELOT.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

M. Augier, excusé, a adressé de Marennes la note suivante :

« On a pu voir sur la place Magenta, à Bordeaux, pendant la foire
» Saint-Fort (16 mai), chez un marchand ferrailleur, M. Yrissou,
» 5, rue Luflade, une vieille statue en pierre sur laquelle on remar-
» que des traces de peinture très simple.

» Cette statue représente la Sainte-Vierge, assise, portant l'enfant
» Jésus tenant dans sa main une boule. L'enfant divin est revêtu
» d'une petite tunique; la Vierge est couronnée. Ayant eu l'occasion
» de visiter l'église d'Espiet plusieurs fois, il y a deux ans, j'avais
» signalé cette statue à M. le Curé de Camiac qui dessert Espiet.
» Elle se trouvait alors déposée dans les fonds baptismaux et j'avais
» insisté, par lettre, sur son mérite qui devait la faire conserver avec
» le plus grand soin à cause de sa haute antiquité. J'avais appris
» qu'elle était, autrefois, en grande vénération, l'église où elle était
» placée portant le nom de Notre-Dame d'Espiet. Cette église est, du
» reste, romane. On remarque à son portail du midi, sur un chapi-
» teau, la figure de la Sainte Vierge avec l'enfant Jésus, représenta-
» tion assez rare à cette époque de l'architecture religieuse.

» Il est vraiment très fâcheux qu'on ait aussi peu de souci de spé-
» cimens aussi anciens et aussi rares vendus probablement à vil prix
» et dont l'acquéreur demandait, plus avisé que le vendeur, le prix
» de 300 francs ».

MM. de Chasteigner et de Mensignac confirment la valeur de la statue d'Espiet et seraient d'avis de prévenir l'autorité supérieure de cette violation manifeste des lois et règlements promulgués pour les cas de ce genre.

M. le Dr Berchon parle dans le même sens.

M. l'abbé Corbin fait observer que M. le Curé de Camiac a peut-être agi par ignorance de la loi du 30 mars 1887 et des circulaires récentes.

MM. de Chasteigner, de Mensignac et Berchon maintiennent, néanmoins, leur proposition qui est mise aux voix et adoptée.

Le Bureau est chargé d'en transmettre l'expression à M. le Préfet de la Gironde.

M. Ch. Braquehaye lit quelques notes se rattachant à sa communication sur la dissertation de l'abbé Venuti, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, dissertation dont l'impression a été votée dans la séance du 13 mai 1887 (1) et qui devait être complétée sur les indications de M. Jullian.

L'une de ces notes a trait à l'existence, au Musée des Antiques de Bordeaux, de deux représentations de serpents enroulés supposés venir d'un temple d'Esculape.

M. de Mensignac fait remarquer qu'il n'existe au Musée qu'un de ces serpents provenant du legs récemment fait à la ville par les héritiers Dubois.

La Société décide que ces notes seront publiées avec le premier travail de M. Braquehaye.

M. Piganeau tenant la promesse faite dans la dernière séance lit le résumé des recherches qu'il avait annoncées sur les droits de la ville de Bordeaux à la propriété du comté d'Ornon, de la baronnie de Veyrines et sur les armoiries des possesseurs antérieurs à la vente consentie aux jurats de la municipalité bordelaise.

Il prend d'abord le texte même de Baurein (t. II, p. 347, nouvelle édition) où il est dit que le comté d'Ornon, après avoir appartenu à la famille des premiers Furt d'Ornon, fut donnée à un certain marquis Dorset par le roi d'Angleterre vers l'an 1378. Ce Dorset céda ensuite sa seigneurie à Henri Bowet, lequel devenu, peu après, évêque de Bath, en Angleterre, puis archevêque d'Yorck,

---

(1) T. XII, p. XXXIX.

vendit à son tour le comté d'Ornon, en 1409, à la jurade bordelaise.

Dans un récent voyage en Bretagne, M. de Lory, beau-frère de M. Piganeau et membre de la Société, a eu la bonne fortune de mettre la main sur un vieil armorial des familles nobles anglaises qui renferme de nombreuses planches accompagnées d'un texte explicatif. Parmi ces planches figurent les armes des Dorset : *Ecartelé d'argent et de gueules à la bande de vair*. A défaut des armoiries des premiers Furt d'Ornon, on peut supposer que les Dorset, propriétaires de la seigneurie, y avaient fait figurer leurs armes personnelles. Il n'y a pas lieu, sans doute, d'appliquer au comté d'Ornon les armoiries de l'évêché de Bath ou de l'archevêché d'Yorck afférentes plutôt au titre qu'au personnage (Bath : *d'azur à une croix en sautoir parti d'or et d'argent ;* Yorck *: de gueules à deux clefs d'or en sautoir surmontées d'une couronne royale de même; sur l'Ecu, la mitre archiépiscopale*).

Quant à la baronnie de Veyrines, acquise en 1526 par la jurade de Bordeaux, on sait par Beaurein qu'elle appartint longtemps aux barons de Montferrand dont le château, détruit à la fin du XVIII[e] siècle, se trouvait dans la paroisse de Bassens. Les armes de Montferrand étaient : *paillé d'or et de gueules, de sept pièces à la bordure de sable chargée de dix besans d'or*.

Le comté d'Ornon comprenait dans sa juridiction les paroisses de Villenave, Léognan, Gradignan, Canéjan, Cestas et parties de Martillac, Talence et Bègles.

A la baronnie de Veyrines étaient attachées les paroisses de Mérignac, Pessac et Saint-Jean d'Illac.

La ville de Bordeaux avait acquis, en 1354, la prévôté d'Eysines des mêmes seigneurs de Montferrand. Le 7 octobre 1526, elle acheta la baronnie de Veyrines, avec haute, moyenne et basse justice; et, le 15 août 1591, elle se rendit propriétaire de la baronnie de Montferrand elle-même, mais ne la garda pas longtemps à cause du retrait qui en fut fait.

Depuis longtemps elle possédait la prévôté d'Entre-deux-Mers. Il paraît même que la ville de Rions avait fait partie de ses domaines (Voir O'Reilly, t. IV, p. 328.

M. Piganeau pense d'ailleurs que les armoiries de Bordeaux ne devraient être surmontées que d'une couronne murale.

« M. de Chasteigner ne partage pas l'avis de M. Piganeau qui pense » que, sur les monuments modernes, les armes de la ville de Bordeaux

» devraient être surmontées d'une simple couronne murale et non » de la couronne comtale de la comté d'Ornon, puisque, depuis la » Révolution, la Municipalité Bordelaise n'est plus en possession de » ce titre seigneurial.

» Quoi qu'on fasse, dit M. de Chasteigner, et sous quelque régime » que ce soit, les faits appartiennent à l'histoire, et, en principe, il » trouve fâcheux, pour un parti comme pour un autre, de supprimer » l'*image* qui rappelle un fait, car on ne peut en effacer *le souvenir*.

» Toute ville ne peut s'honorer, comme Bordeaux, de pouvoir » timbrer ses armoiries d'une couronne Comtale. Pourquoi ne pas » conserver ce souvenir de la puissance extérieure de notre cité ?

» En Héraldique, dans les armoiries, la couronne qui les timbre » n'appartient pas aux individus mais aux armoiries qu'elle sur- » monte.

» Ainsi, prenons, en France ou ailleurs, le baron d'une famille » princière dont les armoiries sont timbrées d'une couronne ducale. » S'il veut fermer ses lettres avec un cachet de fantaisie, il peut sur- » monter ses initiales d'un tortil de baron ; mais s'il veut les cacheter » avec les armoiries de sa famille, il doit les laisser timbrées de la » couronne ducale et non pas y mettre sa couronne de baron ; car, » dans ce cas, la couronne appartient aux armoiries de la maison » tout entière et non pas à un seul individu du même groupe.

» Il en est de même pour les villes.

» Supprimer, aujourd'hui, la couronne comtale des armoiries de » Bordeaux, ce serait effacer un souvenir vrai de la grandeur et de » la puissance passée de notre chère Patrie, ce qui, certes, ne peut » être la pensée de M. Piganeau.

» Aussi bien, la couronne murale, *généralisée à toutes les villes*, » est d'application récente, et ne remonte pas au delà du premier » Empire. Bon nombre de villes avaient, avant cette époque, *et ont* » *encore*, leurs armoiries timbrées autrement.

» Sans aller bien loin, nous en avons une preuve, presque dans » notre voisinage, pour la ville de Niort.

» Une plaque en plomb, datée de 1611, conservée au musée de » son Hôtel de Ville, figure les armes accostées de deux sauvages et » timbrées d'un casque grillé, avec panache et lambrequins. Nous » retrouvons ces mêmes casque et supports se perpétuant jusqu'à » nos jours : sur un placard de 1678 à 1730 ; sur des sceaux succes- » sifs de 1742 à 1789, de 1815 à 1830, de 1843 à 1865 et enfin de » 1874.

» Pourquoi vouloir changer, chez nous, ce que des villes d'une » importance moindre que la nôtre ont cru devoir conserver.

» M. de Chasteigner est donc d'avis que, même pour les monu- » ments actuels, on doit, sur les armoiries de Bordeaux, conserver » l'ancienne couronne comtale et que l'on doit chercher un autre » procédé si l'on veut, par un signe extérieur autre que le style de » l'ensemble, rappeler leur origine tout à fait moderne.

» M. le comte de Chasteigner termine la séance par une communi- » cation qu'il avait promise à la réunion précédente, sur *les véritables* » *armoiries de la ville de Bordeaux,* lesquelles, d'après lui, ne sont » reproduites exactement nulle part; surtout sur les monuments » modernes.

» A l'appui de cette thèse, il montre deux écussons peints sur » verre, et la reproduction de l'un d'eux faite à l'aquarelle par » M. l'architecte Garros. Il considère l'un de ces écussons comme » la plus ancienne figuration connue des armoiries de notre ville.

» Ce sont des restes des anciens vitraux de la Basilique de Saint- » Seurin de Bordeaux.

» Lorsque M. Villiet fut chargé de refaire les vitraux de cette » église, il fut autorisé à enlever, pour en faire ce qu'il voudrait, » quelques débris de vitraux et les vieux plombs qui se trouvaient, » encore, aux anciennes verrières.

» Parmi ces débris étaient deux écussons qu'il conserva.

» Ils furent, à la demande de M. de Chasteigner, montrés au public » à l'Exposition rétrospective organisée par la Société Philomatique » en 1865.

» Après la mort de cet artiste, habile et regretté, M[me] V[ve] Villiet » les offrit gracieusement à M. de Chasteigner.

» Ce sont les deux écussons qu'il présente à la Compagnie.

» L'un est écartelé de quatre écus ; deux de France et deux d'An- » gleterre. France : *d'azur aux trois fleurs de lis d'or ;* Angleterre : » *de gueules aux trois léopards d'or* (dont deux de Normandie et un » de Guienne).

» Cet écusson est renfermé dans un encadrement circulaire formé » de vitraux *d'un beau vert.* L'autre écusson, de plus grande dimen- » sion, représente les anciennes armoiries de Bordeaux : *De Gueules* » *au châtel de trois tours, murs et toitures d'argent, maçonné de sable;* » *reposant sur une mer d'azur, sur laquelle un croissant d'argent ; le* » *tout au chef d'Angleterre aux trois léopards d'or.*

» La présence de ces trois léopards prouve que ces vitraux avaient

» été faits et posés sous la domination anglaise, avant la conquête » de la Guienne par les Français en 1451.

» Car, à cette époque, les armoiries de Bordeaux furent modifiées.

» On conserva le seul léopard de Guienne (1) et on remplaça les » deux léopards de Normandie par le chef de France : *d'azur semé de » fleurs de lis sans nombre* et auxquelles on ajouta la devise : *Lilia » sola regunt lunam, undas, castra, leonem.*

» Cet écusson est donc la plus ancienne figuration connue, authen- » tique, *coloriée,* des armoiries de la ville de Bordeaux, figuration » qui n'a eu à subir d'autres modifications que le remplacement, » par le *chef* de France, des deux léopards de Normandie.

» Le léopard qui est resté dans nos armoiries est donc *celui de » Guienne, qui doit tenir toute la largeur de l'Ecu;* et non le ridicule » petit animal, en forme de girouette, dont des héraldistes fantai- » sistes et évidemment peu au courant de notre histoire, surmontent » la tour principale *du chastel,* comme il en existe une sur le beffroi » de notre Ville, connu sous le nom de : *La grosse cloche.*

» Cet écusson prouve, enfin, que la mer doit être figurée *d'azur,* » c'est-à-dire *bleue;* et non de *sinople,* c'est-à-dire *verte* comme on » la représente trop souvent.

» Dans la dernière séance, M. Augier avait émis l'opinion que le » peintre verrier avait employé cette couleur *bleue* au lieu de la » *verte* qui, selon lui, devait être celle de cette mer, parce que, » disait-il, « pour les verriers d'alors, le vert était beaucoup plus » difficile à obtenir que le bleu. »

» M. de Chasteigner demande à M. Augier s'il peut, à l'appui de » son opinion personnelle, prouver, qu'à cette époque, sur des » *monuments incontestables,* la mer était figurée *en vert ?*

» Quant à lui il n'en connaît pas, tandis qu'il présente un monu- » ment authentique, du XIVe au XVe siècle, *où la mer est bleue.*

» Dans pas mal de vitraux de cette époque, et même de plus » anciens, il a vu les verres verts au moins aussi abondants que les » verres bleus, et, à l'appui de ce qu'il dit, il fait remarquer que » tous les vitraux entourant l'écusson de France et d'Angleterre, » qu'il montre en ce moment, *sont d'un beau vert, bien franc.*

» Si donc, le peintre, sur les armoiries de Bordeaux, a figuré la » mer *bleue,* c'est qu'anciennement, de son temps, *sous les Rois » d'Angleterre,* elle devait être ainsi *bleue : « mer d'azur ».*

---

(1) Guienne : *De gueules au léopard d'or.*

» Quant au remplacement, fait en 1830, sur les armoiries Borde-
» laises; *du chef de France* par un *chef aux trois couleurs, bleu, blanc*
» *et rouge* (azur, argent, gueules), M. de Chasteigner démontre,
» d'après les lois *absolues* de la science héraldique, *qui n'admet pas*
» *émail sur émail et métal sur métal,* qu'on a tout simplement com-
» mis, alors, un barbarisme héraldique en mettant en contact le
» rouge (*gueules*) des trois couleurs, avec le rouge (*gueules*) de l'Ecu.

» Enfin, M. de Chasteigner montre des dessins reproduisant des
» formes anciennes des armoiries de la ville de Bordeaux, destinés
» à une étude en préparation, depuis longtemps, sur ce sujet et
» qu'il va publier prochainement ».

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Président,
DOMENGINE.

Le Secrétaire,
PIGANEAU.

Notes archéologiques

Par M. AUGIER

I

SUR QUELQUES DÉVOTIONS OU CROYANCES POPULAIRES ET SUPERSTITIEUSES DANS LES LANDES

On peut dire qu'il n'existe nulle part en France un pays où l'on trouve autant de singulières et curieuses pratiques de dévotion, de croyances superstitieuses et d'usages bizarres que dans les Landes (1) et je dois dire que la plupart des détails qui suivent m'ont été donnés par le vénérable curé de Commensacq qui dirige la paroisse depuis plus de trente ans.

---

(1) Autrefois on disait *Lannes,* c'est ainsi qu'on le trouve écrit dans le *Livre des anciens et nouveaux règlements de la cour du parlement de Guienne,* édition de 1748.

1° Fête de Noël.

On a soin, avant la messe de minuit, de disposer proprement, sur une table, une serviette, du pain et un couteau afin que les anges de Jésus viennent manger pendant la messe. Il est rare que le maître de la maison n'assure ensuite avoir trouvé des traces de leur venue; car presque toujours, à l'insu de tout le monde, une main indiscrète aura soin d'aller rompre de ce pain qui était préparé pour les anges.

Il est aussi d'usage de balayer soigneusement les alentours du foyer avant de se coucher. Si le lendemain matin, au lever, on trouve quelques graines de seigle ou de millet, ou l'un et l'autre, les anges, qui voltigent beaucoup cette nuit, les ont semés; et pour l'année qui suit on peut s'attendre à une récolte très abondante : ou de seigle, si c'est du seigle qu'on a trouvé, ou de millet, si on a trouvé du millet; ou de l'un et l'autre si on a trouvé les deux... Il est rare qu'on n'en trouve pas, parce qu'ordinairement il y aura dans le ménage quelque bonne âme qui en sèmera afin qu'on passe les fêtes de Noël dans la joie et le contentement.

2° Saint-Jean-Baptiste.

Les Landais distinguent le grand saint Jean et le petit saint Jean (1). Ils aiment et respectent beaucoup le grand saint Jean parce que sa fête tombe le 24 juin, c'est-à-dire à l'époque si désirée où ils amassent leur seigle. « Le pauvre saint Jean, il faut bien le respecter, disent-ils, c'est lui qui nous porte notre pain quotidien. » Aussi ne travaillent-ils pas le jour de sa fête.

3° Croix de saint Jean.

C'est ordinairement les femmes qui préparent les croix de saint Jean. Elles y mêlent beaucoup de fenouil pour éloigner les mauvais esprits. Elles plantent ces croix au-dessus des portes des maisons, et en même temps les hommes cherchent avec soin tous les trous de la maison et des écuries. A chaque trou qu'ils trouvent ils enfoncent un bouquet de fenouil; ils en mettent aussi aux parapets des ponts, sans doute pour que les mauvais esprits n'empoisonnent pas les eaux.

---

(1) C'est ainsi que les Landais appellent la fête de la décollation de saint Jean Baptiste, le 29 août.

4° Rosée de saint Jean.

En temps ordinaire les Landais craignent beaucoup la rosée, et en effet dans ce pays elles sont très dangereuses; mais ils apprécient beaucoup celle qui tombe pendant la nuit qui précède la fête de saint Jean. Cette rosée leur paraît très salutaire. C'est avec un grand plaisir que les pasteurs partent de bonne heure, laissant leurs échasses derrière, pour aller secouer de leurs pieds la bruyère humide de la lande. Les hommes qui sont au ménage partent également, les pieds nus, les pantalons retroussés jusqu'au genoux, pour aller couper la fougère qui leur est nécessaire pour faire une grande litière devant la maison, et pour garnir les gros trous que le fenouil n'a pu boucher.

5° Saint Blaise, évêque et martyr.

Le culte de ce saint a toujours été très populaire dans les Landes. A l'église de Commensacq il existait une chapelle dédiée à saint Blaise et une statue de saint Clair. Cette chapelle attirait un grand concours de peuple des environs. Le saint avait la réputation de guérir toute sorte d'infirmités. Pour obtenir ces merveilles on n'avait qu'à apporter un mauvais mouchoir et à le frotter sur l'autel de Saint-Blaise et à la statue de Saint-Clair, si le mal était aux yeux. On porte ensuite ce mouchoir à l'infirme pour en frictionner la partie malade. Ce qui n'est pas moins intéressant, c'est l'aumône que le frotteur laisse sur l'autel en se retirant, cette aumône consiste en une poignée de sel soigneusement enveloppée dans un petit chiffon. Il paraît que cette cérémonie n'est pas sans résultat même sur les animaux domestiques. Demandez à cette femme ce qu'elle veut faire de ce mouchoir qu'elle vient de frotter à l'emplacement où se trouvait autrefois l'autel de saint Blaise ; elle vous répondra sérieusement qu'elle en frictionnera les jambes des dindons qui ne peuvent pas marcher.

Il ne faut pas croire cependant que saint Blaise aura toujours la préférence; lorsqu'un doute sur la nature du mal s'élève, il s'établit une concurrence sérieuse entre saint Blaise, saint Amand de Bascous, saint Michel de Sabres, saint Michel de Luc et saint Jean de Bourricos : Toutes les femmes du voisinage s'assemblent en consultation, chez le malade. Avant de se séparer, elles décident à quel saint il faudra s'adresser; si elles ne sont pas

d'accord, elles ont un moyen infaillible qui fera taire tous les doutes. Elles préparent autant de bougies qu'elles ont de saints en vue. Chaque bougie représentera un de ces saints. Puis elles allument toutes ces bougies à la fois, et la première brûlée indiquera le saint auquel il faut recourir. En cas de ballottage elles n'oublient pas de faire attention quelle est la bougie la plus flamboyante; c'est celle-là qui représente le saint qu'il faut choisir et auquel il faut s'adresser. Ces formalités remplies, on doit fixer le jour d'un pèlerinage à l'une des églises des paroisses où le saint est en dévotion; si l'endroit est éloigné et que le malade soit pauvre, on fait une quête et pour chose semblable tout le monde s'empressera de contribuer.

6° Messe de Saint-Sicaire.

Cette messe est la terreur du pays. Menacer quelqu'un d'une messe de Saint-Sicaire, c'est la plus terrible menace qu'on puisse lui faire. Celui qui fera dire cette messe doit obtenir que son ennemi sèche tout droit; on ne ferait pas de difficulté, me disait M. le Curé, de donner de bons honoraires pour avoir cette messe afin d'assouvir sa vengeance.

7° Baptêmes.

Après la cérémonie du baptême a lieu, dans chaque maison, une fête en l'honneur du nouveau baptisé aux frais du parrain et de la marraine. Il ne faut point surtout, se séparer sans faire quelques rondeaux, seules danses ordinaires des landais, autour du nouveau-né. C'est une formalité sans laquelle l'enfant risquerait d'avoir les yeux malades pendant toute sa vie, et l'on doit s'en rapporter aux vieilles femmes dont les paroles sont, dans ces circonstances, autant d'oracles, selon l'expression de M. le Curé.

Il est d'usage de faire parcourir neuf fois le premier degré du marche-pied de l'autel de la sainte Vierge à un enfant qui ne marche pas au bout de l'an. Si ce moyen ne réussit pas on porte l'enfant à la pierre de Grimaut que le peuple considère comme miraculeuse et qui se trouve sur la commune de Sabres en allant à Solférino, au quartier de Touziet, pierre qu'on n'a jamais pu remuer pour la changer de place malgré tous les efforts tentés (1).

(1) Cette pierre est un monument mégalithique bien connu des archéologues.

8° Mariages.

Ce serait un grand malheur et d'un très mauvais augure pour les époux si le prêtre bénissait un mariage en venant de faire un enterrement.

9° Dernière maladie.

Pendant une longue et douloureuse agonie, il n'est pas rare de voir enlever les tuiles de la maison vis à vis le lit du malade, et de mettre ainsi le mourant à découvert et pour ainsi dire à la belle étoile pour que son âme s'échappe plus vite et plus librement. On sait que les habitations des Landais n'ont pas d'étages et que ce moyen est facile à mettre en pratique.

10° Sépulture.

Quand on met le cadavre dans la fosse, il ne faut pas oublier de tourner la face au levant, toute autre position suffirait pour provoquer une inondation de pluie pendant toute l'année. On est toujours dans l'usage de mettre un sou dans la main du mort.

Pendant toute l'année ceux qui ont perdu un parent observent de faire brûler dans l'église, sur un petit banc recouvert d'une serviette, un cierge pendant la grand'messe et les vêpres les dimanches et fêtes. Le jour des Rameaux, on va porter sur les tombes du cimetière une branche de laurier béni.

II

SUR D'ANCIENNES PEINTURES DÉCORATIVES

1° Châteaux du Prince Noir et de Salles.

Je connais peu d'exemples de peintures décoratives dans notre contrée, il serait à désirer que l'on signalât même celles qui ne remontent qu'au dernier siècle. M. O. Clavé, propriétaire du château dit du *Prince-Noir*, à Talence, faisant faire il y a quelque temps des réparations intérieures à la partie du château qui a été reconstruite vers le XVIIe siècle, on a trouvé, sous du papier de tenture, une décoration qui avait été faite pour orner un petit

oratoire du premier étage. Je crois pouvoir attribuer ces restes de peintures décoratives à la fin du XVIIe siècle.

Elles consistent dans l'ornementation d'un contre-rétable formé par deux pilastres cannelés supportant une corniche ; la peinture a suppléé à la sculpture dans toutes les moulures. Sur les côtés, formant la saillie des pilastres, on remarque de jolies arabesques se détachant sur un fond noir avec des têtes d'anges. Des filets dorés venaient égayer les tons rouges, bruns, verts et bleus dont sont couverts les fonds et les surfaces planes. Le plafond est un lambris sur lequel le peintre décorateur a tracé des divisions pour des caissons dans lesquels un ornement varié a été peint de différentes couleurs sur un fond. Au centre, le saint Esprit dans des nuages avec des têtes d'anges.

Par suite d'anciennes réparations, le reste des décorations sur les murs avait disparu.

Ces peintures, quoique n'offrant pas un bien grand intérêt, seront néanmoins conservées et restaurées.

Je puis signaler encore d'autres peintures plus intéressantes qui existent dans un vestibule du château de Salles, près Libourne, dans la commune des Billaux. Le château appartient à M. Alexandre de Laage, de Bordeaux.

J'ai entendu dire qu'elles avaient été faites à l'occasion d'un mariage. Elles peuvent être du XVIIIe siècle, elles sont exécutées sur un lambris formant voussure. Aux quatre angles : des cariatides, des anges soutenant des guirlandes de fleurs; quelques vases, d'où s'échappent des bouquets de fleurs. Des petits génies voltigent au milieu de cette somptueuse décoration. Malheureusement le tableau du centre a disparu.

Malgré mes investigations, je n'ai pu trouver le nom de l'artiste qui avait exécuté ce travail qui a du mérite sous le rapport du dessin et du coloris.

Dans un des pavillons du château, au premier étage, se trouve une chapelle dont la boiserie est remarquable par les sculptures qui doivent être du XVIIe siècle.

2° Relevé de comptes de peintures décoratives.

J'ai trouvé dans un registre conservé aux *Archives départementales* (série G. 244. *Journal des dépenses de l'Archevêque*), un mémoire des peintures et dorures faites à l'*Archevêché et au Palais de Lor-*

mont pour et par ordre de M[gr] Henri de Béthune (1), archevêque de Bourdeaux, par Claude Fournier, maître peintre, demeurant rue du Cahernan, paroisse Sainte-Eulalie. Lesdits ouvrages commencés le 8 mars 1670.

1° J'ay peint à Lormont le logis suivant le contrat passé avec mondit seigneur pour le prix de...	700 liv.
Plus j'ay peint à neuf les trois cheminées de l'appartement d'en haut, prix fait avec mondit seigneur	100 liv.
Plus pour la dorure des filets de deux petites cheminées..	40 liv.
Plus pour la dorure des filets de la cheminée de la salle..	25 liv.
Plus j'ay peint le lambris du cabinet d'en bas...	30 liv.
Plus pour la dorure des cinq quadres pour mettre les portraits des rois de France et un portrait de Grenade lesquels tableaux sont à Lormont.	55 liv.
Plus pour la dorure du quadre de la chapelle de Lormont..	15 liv.
Plus pour avoir nettoyé et verny, doublé et repeint les tableaux de la chapelle de l'Archevêché qui étaient crevés, avoir peint les quadres d'azur et filletés couleur d'or, doré le quadre de l'autel, et aux deux gradins j'ay peint les ornements couleur d'or et peint les murailles et le lambris en plafons, et peint les contrevents le tout à l'huile et trois couches	200 liv.
Plus pour avoir nettoyé et verny 23 tableaux à Bourdeaux et à Beauséjour, où M. Dempré me mena par ordre de mondit seigneur..............	45 liv.
Plus pour avoir nettoyé et verny un tableau d'une vierge, et repeint quelque chose qui estoit gasté, que M. Marie, concierge, me livra par ordre de mondit seigneur..................................	5 liv.
Plus pour avoir escrit les noms à 7 tableaux des papes par l'ordre de Mgr	10 liv. 10 sols.

(1) Nommé à l'Archevêché de Bordeaux le 26 novembre 1646, mort le 11 mai 1680.

Plus j'ay doré et fourny le quadre d'un St François, de quatre pieds de haut et trois de large qui est à Lormont, prix fait avec Mgr.................. 18 liv.

Plus pour avoir fait cinq armes que l'on met à la porte le jour du sinode..........................

En mars 1679.

Dans la grande salle de l'Archevêché j'ay nettoyé et verny les tableaux de la salle............... 9 liv.

Plus j'ai nettoyé et verny le tableau de Sainte-Cécile qui est sur la porte qui va à la chambre de la Reyne.. 6 liv.

Plus j'ay raccomodé un tableau sur le marbre d'un Christ que l'on met au sépulcre et j'ay peint une tête et des draperies qui étaient gâtées....... 6 liv.

Plus j'ay peint dans la salle le devant des croisées et la frise d'en bas au-dessous des tapisseries en rouge à l'huile................................. 15 liv.

En mars 1720.

J'ay peint un plafond sur toille, auquel il y a quatre enfans qui portent les armes de Mgr l'Archevêque (1).. 90 liv.

Plus un tableau de fleurs de 6 pieds de haut, 5 de large, où il y a des rideaux et tapis feints d'étoffe d'or, et aux tables des ornemens de camaieux... 90 liv.

Plus un tableau de fruits de 6 pieds de haut, 5 de large où il y a des rideaux et tapis feints d'étoffe d'or et enrichis de divers ornemens sur lesquels il y a des vases feints d'or................ 90 liv.

Plus j'ay mis sur le châssis 4 paysages lesquels j'ay agrandis de deux pieds sur la hauteur j'ay repeint les ciels nétoyé et verny a 15 livres pièce. 60 liv.

Plus j'ay peint la balustrade du balcon en couleur de bronze prix fait avec mondit seigneur.... 18 liv.

---

(1) Mgr d'Argenson nommé à l'Archevêché de Bordeaux en 1719 et mort le 17 octobre 1720.

Parmi les dépenses faites par Mgr d'Argenson on trouve à la date du 26 avril 1720 l'achat d'une tapisserie à personnages fait à Madame Gaston de Sabourin au prix de 800 livres.

(Séance du 13 avril 1888).

III

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Rappelant la présentation qu'il a faite à la Société, dans la séance du 9 décembre 1887 (T. XII, p. LXXXII) du *Livre Rouge* relatif au temps de la Terreur à Bordeaux, brochure petit in-4° devenue très rare, M. Augier complète cette communication en montrant une autre rareté, le petit in-8° de 33 pages, imprimé l'an III de la Liberté chez Silva Lafforest à Bordeaux et intitulé *Lacombe aux enfers ou Jugement de Pluton.*

Dans cette brochure d'Alexandre Romanelli, le nautonnier Caron refuse de recevoir dans sa barque l'exécrable scélérat que Pluton juge indigne d'habiter les enfers.

Notice sur des puits dits funéraires de l'époque gallo-romaine

Par M. A. COMBES

En venant soumettre à nos honorables collègues de la Société archéologique de Bordeaux les réflexions suivantes qui nous sont venues à l'esprit au sujet des puits dits funéraires découverts dans le département de la Vendée (1), nous n'avons nullement la prétention de vouloir tout deviner et de faire accepter sans contrôle nos observations sur ce sujet.

Pourtant, comme, dans toutes les questions archéologiques, la discussion peut faire naître très souvent la vérité; nous n'hésitons

---

(1) *Puits funéraires* gallo-romains du Bernard (Vendée) par MM. l'abbé Baudry et Léon Ballereau, grand in-8°.

pas, malgré les affirmations de plus savant que nous, à vous faire part des remarques que nous avons faites sur la véritable destination de ces singulières cavités.

Il est à constater d'abord, que sur un nombre de 21 puits découverts en Vendée par M. l'abbé Baudry et malgré ses conclusions, il ne s'est pas trouvé une seule de ces excavations où les objets recueillis à l'intérieur soient complètement affirmatifs dans le sens de sépultures après incinération des corps.

Que penser, en effet, prenant un puits pour exemple, de cette manière d'ensevelir les corps après leur incinération en les superposant en plusieurs étages les uns sur les autres ?

Faut-il admettre qu'après le premier corps enseveli le puits fut refermé et laissé en l'état afin d'attendre une nouvelle cérémonie, ou bien que l'incinération n'avait lieu que lorsqu'un nombre de corps suffisant pour remplir les quatre ou cinq couches d'un puits se trouvait réuni à cet effet ?

Que penser encore des objets si différents entre eux trouvés dans ces puits et dont plusieurs (le plus grand nombre) ne possèdent aucune signification funèbre ?

Quel rôle attribuer aussi à ces vases brisés dont, malgré tout le soin apporté dans ces fouilles, il ne fut pas possible de retrouver tous les morceaux, et surtout à la fameuse *porte de maison de maître* signalée par M. l'abbé Baudry ? A quel usage funéraire pouvait-elle donc servir ?

Nous en étions là de nos réflexions, lorsqu'il y a quelques jours nous avons reçu communication d'une notice sur un nouveau puits découvert en Vendée, notice dont nous avons le regret de ne pas connaître l'auteur.

La description de cette nouvelle découverte confirme pleinement nos observations et paraît appuyer d'une manière presque certaine nos conclusions au sujet de ces puits.

Car, contrairement aux dires de M. l'abbé Baudry, on y a trouvé toutes sortes de débris de poteries, tuiles, ossements d'animaux, etc., sans qu'aucun ossement humain y ait été recueilli.

D'après les personnes présentes à ces fouilles, le remplissage de ce puits par des débris de toutes sortes, mais appartenant sûrement à l'époque gallo-romaine, eut lieu sans régularité et sans aucune intention de sépulture.

Que conclure alors de ces diverses observations, et que répondre pour résoudre cette question ?

Il faut que nous fournissions, à notre tour, les raisons sur lesquelles reposent nos conclusions, et c'est ce que nous allons essayer de faire.

1° Nous pensons qu'un camp gallo-romain fut établi dans les parages où ces puits furent découverts ;

2° Qu'ils furent construits pour les besoins mêmes d'une grande agglomération d'hommes, et qu'ils servirent simplement de *silos* ou greniers d'abondance.

Que ces légions d'hommes, forcées par des événements inattendus d'abandonner en des mains ennemies le lieu choisi pour leur campement, ont d'abord sauvé le contenu de leurs greniers et qu'ils ont rempli à nouveau ceux-ci par les débris de toutes sortes provenant soit de leur séjour, soit des objets détruits par eux.

4° Que, si on doit considérer quelques-uns de ces puits comme affectant une intention funéraire, c'est que ces mêmes hommes, après avoir recueilli pieusement les restes de leurs compagnons morts au milieu d'eux, les ont ensevelis à nouveau dans quelques-uns de ces puits afin de sauver du pillage et de la violation les tombes qui pouvaient leur être chères.

Nous expliquons alors cette espèce d'enfouissement que nous remarquons dans ces puits, et nous comprenons ainsi la présence d'objets si divers et dont le plus grand nombre est loin d'avoir une signification funéraire.

Le dernier puits découvert a donné une quantité très grande d'ossements d'animaux, de charbon, de valves d'huîtres, fragments de meules d'un moulin, des têtes de ruminants et de chevaux, etc.

Cela conduit bien à admettre la présence en cet endroit d'une agglomération d'hommes qui devait probablement appartenir à un campement gallo-romain, puisque jusqu'à présent aucune substruction gallo-romaine d'une importance topique n'est venue faire croire à l'existence de quelques villas au voisinage.

Nous concluons donc que les puits dits funéraires, découverts dans la Vendée, devaient être primitivement, à l'époque gallo-romaine, des *silos* ou greniers d'abondance ; qu'ils furent comblés par des débris de toutes sortes, peut-être par les mêmes hommes qui les avaient creusés et que quelques-uns de ces puits ont pu servir de sépulture par suite d'événements de guerre ou autres, qui obligèrent leurs possesseurs a quitter précipitamment leur campement, donnant ainsi une sépulture inviolable aux restes vénérés de leurs contemporains.

(Séance du 9 mars 1888).

L'origine de l'expression « Pots de vin »

Par M. A. COMBES.

Certains individus, soit pour prix de services rendus, soit pour l'obtention de travaux ou de marchandises diverses, reçoivent, de la part du fournisseur, une rémunération qui très souvent n'est pas des plus honnêtes.

Malheureusement ces faits ont été constatés de tout temps et ont reçu le nom fort ancien de *pots de vin.*

Cette définition a beaucoup intrigué un grand nombre d'auteurs recherchant d'où pouvait bien venir une telle dénomination; depuis quelle époque elle devait être en usage et, de plus, quel était le pays qui pouvait en revendiquer la paternité.

Nous sommes obligé de dire que Bordeaux en a seul le mérite, car nous croyons en avoir trouvé la preuve dans les *Anciens et nouveaux statuts de la ville et cité de Bordeaux,* imprimés en 1612 par notre compatriote Simon Millanges.

Et, sans faire aucune réflexion à ce sujet, nous donnons la citation du passage relatif à ces fameux *pots de vin :*

Serment de ceux qui lèvent le droit des tavernes, tant par afferme que autrement.

Jureront ceux qui suivent les tavernes pour lever le droit deu *à la dite ville qu'ils seront diligents à exercer leur office chacun en son endroit et qu'ils marqueront tout le vin qui sera en taverne et mis en pièce pour être exposé en vente à détail dont seront tenus en faire registre et description en leur livre fidellement et au vray.*

« Ce droit de Taverne et échats qui consiste au devoir de payer » *six pots* de chaque barrique de vin qui est vendu et débité en » détail, soit en Taverne ou par les Hotelleries et Cabarets, est de » tout temps et ancienneté du Domaine de la ville en ayant les » Maire et Jurats *jouij* par possession immémoriale : et n'y a » aucun exempt que le Bourgeois pour le vin de son *creu,* les » Bénéficiers et Chapelains de la dite ville, pour le vin de leurs » Bénéfices, Chapelénies et prébendes, sans fraude; les monnayeurs, » actuellement servants, pour le vin de leur *creu* seulement, sui-

» vant les arrêts du 7 septembre 1509, janvier 1521, août 1531, » février 1544 et 17 septembre 1565 et transaction faite avec les » dits Bénéficiers du 30 mars 1566 et ne jouissent du privilège les » Fermiers des dits Bénéficiers, suivant la dite transaction ».

Ces usages anciens ayant complètement disparu de nos jours, le mot seul nous est resté. Lorsqu'il s'agit de faire participer à des bénéfices, souvent illicites, l'individu qui a procuré au commerçant diverses fournitures ou autres, l'habitude nous fait encore dire que cette personne a reçu un pot de vin.

A. Combes.

Séance du 9 mars 1888.

Nouvelles

Mgr Guilbert, archevêque de Bordeaux, vient d'adresser à MM. les Curés de son diocèse, sous la date du 5 août, la note suivante qui pourra exercer une salutaire influence pour la conservation des monuments historiques et artistiques de la Gironde.

« Conformément à la loi du 30 mars 1887, des inspecteurs devant » être chargés de constater, dans chaque paroisse, les objets » mobiliers et immobiliers appartenant aux Fabriques et qui peu» vent avoir une valeur artistique, nous en prévenons MM. les Curés » qui, nous en sommes sûr d'avance, ne manqueront pas d'accueil» lir avec bienveillance ces Messieurs et de les seconder dans » l'accomplissement de leur mission ».

La Société archéologique espère que les mesures préservatrices, ainsi recommandées, auront leur plein effet. Elle continuera à apporter à l'application de ces mesures toute la sollicitude attestée par ses votes consignés dans les *Bulletins* de ses séances des 11 mai et 8 juin 1888 (1) et prie tous ses adhérents, ou correspondants, de lui signaler les faits de vandalisme qui pourraient parvenir à leur connaissance. Elle en transmettra l'avis, directement et sans retard, à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, selon l'invitation qui lui en a été faite par la lettre officielle du 19 avril 1888 (2).

---

(1) P. XLII, XLVII et XLIX.

(2) Voir p. XL.

Bibliographie

Nous croyons pouvoir signaler parmi les publications récentes intéressant la Gironde et les départements voisins :

I. *Les cimetières et sarcophages mérovingiens du Poitou*, par le P. Camille de la Croix. Paris, imprimerie Nationale, in-8°, 47 pages avec figures. (Extrait du *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1886, n° 3).

II. *La sigillographie du Bas-Limousin* de Philippe de Bosredon et Ernest Rupin. Brives, 1886, beau volume in-4°, avec un grand nombre de dessins, 40 fr.

III. *La Notice sur le château, les anciens seigneurs et la paroisse de Mauvezin*, près Marmande, par l'abbé Alix. Agen, 1887, in-8°, 700 pages et nombreuses figures, 15 fr. Fort intéressant pour l'archéologie et l'histoire d'un grand nombre de familles de Guienne, typographie soignée et archaïque.

IV. *Les bains gallo-romains*, à Montréal du Gers, et *Anesance de Toujouse, évêque d'Aire*, 1324-1327, et *son tombeau à Espagnet*, avec planches, 1888, par l'abbé Cazauran, archiviste du Grand-Séminaire d'Auch.

V. Le même archéologue a publié divers mémoires sur la question soulevée par M. le marquis de Castelbajac à la réunion de la Société historique de Gascogne, le 15 juin 1886, à propos du *Mariage morganatique du duc d'Epernon avec Anne de Monier*.

Cette question, née de la découverte de papiers importants trouvés à Caumont, et fixant la date du mariage au 24 février 1596 (1) a été l'objet d'une assez longue controverse entre M. l'abbé Cazauran et M. Mireur, archiviste du Var.

Le mémoire de ce dernier auteur a été publié à Draguignan sous le titre de : *Prétendu mariage du duc d'Epernon à Pignans.* Il a été suivi d'une réponse de M. l'abbé Cazauran (*Mariage morganatique du duc de La Valette*), puis d'une *réplique* de 73 pages de M. Mireur et d'une *dernière* de M. Cazauran accumulant les preuves de l'authenticité du mariage contesté (2).

VI. *Les monogrammes de Foix Candale aux châteaux de Doazit* (Landes) *et de Cadillac-sur-Garonne* (Gironde) ont été publiés dans

---

(1) *Revue de Gascogne*, t. XXXVI, p. 362 et suivantes.

(2) *Bulletin de la Société de Borda.* Dax, 13e année, 1888, 1er trimestre, p. 1.

les Bulletins de la *Société de Borda* (1) par M. Ch. Braquehaye, qui avait déjà fourni une note à la Société archéologique de Bordeaux dans sa séance du 9 décembre 1887 (2).

M. le Dr Sorbets (3) avait fait une communication sur le même sujet, repris, dans la séance du 3 mars 1888, par M. Taillebois, qui avait déjà communiqué les opinions de MM. de Marsy et Adrien de Lavergne dans la séance du 8 janvier 1887 (3).

Erratum

A la page LVII, article *Baptêmes;* on a mis, par erreur, pierre de *Grimaut,* c'est *Griman* qu'il faut lire et Monsieur le chanoine Dumartin, curé de Commensacq, a bien voulu compléter, comme suit, l'article de M. Augier.

Cette pierre légendaire a plus d'un mètre carré sur trente centimètres, environ, d'épaisseur. On dit que près d'elle était une chapelle et un clocher qui s'engloutirent et laissèrent un gouffre dont on prétend n'avoir jamais trouvé le fond. Tous les efforts tentés pour déplacer la pierre, même à grand renfort d'attelages, furent inutiles et les landais croient qu'elle doit rester là pour perpétuer le souvenir de la chapelle. Quelques *anciens* affirment même avoir entendu, parfois, le son souterrain de la cloche.

Quant à la légende relative à ses propriétés curatives, elle est ainsi contée : Un pauvre, passant dans ce désert, alla s'agenouiller devant cette pierre. Un résinier le vit et fut curieux de savoir ce qn'il faisait là. Le pauvre lui répondit : *Tous les enfants qui ne marcheront pas au bout de l'an, qu'on les porte sur cette pierre, ils marcheront.* Après cette réponse le pauvre disparut comme une ombre.

E. B.

---

(1) 1888, 1er trimestre, p. 51.
(2) T. XII, p. LXXX.
(3) *Société de Borda*, 1er *Bulletin* de 1887.

12,801. — Bordeaux, Ve Cadoret, impr., rue Montméjan, 17.

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr. une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. Feret et Fils, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

12,301

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XIII — IIe FASCICULE



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1888

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 28. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 29. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'elle serait autorisée à les produire, soit dans ses publications, soit dans les lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

Comptes-rendus des Séances du 2e semestre 1888.

Séance du 13 juillet.

Présidence de M. Domenoine, trésorier.

M. Sourget, président, encore indisposé, se fait excuser par M. Amtmann.

Le procès-verbal de la séance du 8 juin est lu par M. de Lory chargé de remplacer son beau-frère M. E. Piganeau, secrétaire, retenu à Saint-Emilion pour affaires d'administration municipale.

Ce procès-verbal est adopté après une rectification de détail demandée par M. Augier au sujet de la statue de Notre-Dame d'Espiet.

M. Augier présente, à ce propos, un dessin de cette statue et fournit quelques renseignements sur tout ce qu'il avait tenté, près du curé de Camiac, pour la conservation de ce monument, très curieux, de l'époque romane.

La Société vote l'impression du dessin qui sera complété par M. Léon Millet.

L'ordre du jour est abordé par la communication de la correspondance reçue depuis la dernière réunion.

M. Berchon, secrétaire général, donne lecture de la lettre qui a été adressée à M. le Préfet de la Gironde, par M. le président Sourget, en conformité du vote émis le 8 juin dernier, sur la proposition de MM. de Chasteigner, de Mensignac et Berchon.

Bordeaux, 9 juin 1888.

Monsieur le Préfet,

La Société Archéologique de Bordeaux a reçu votre lettre du 26 mai et vous remercie de votre avis de transmission des vœux qu'elle avait émis pour le prompt et nouveau classement des monuments et objets artistiques à la conservation desquels elle avait été directement invitée à concourir par une lettre ministérielle du 19 avril 1888.

Ce classement est vraiment urgent, car on vient de signaler à la Société, dans

sa séance d'hier, la vente faite à un ferrailleur (qui a exposé à la foire Saint-Fort) d'une statue en pierre, provenant de l'église d'Espiet, commune de Camiac (Gironde) et présentant le plus grand intérêt archéologique.

C'est une vierge assise, portant l'enfant Jésus qui tient, dans sa main, une boule. C'est un spécimen des plus rares de l'époque romane et la Société, émue de ce fait, à l'honneur de vous soumettre la résolution suivante :

1° Qu'il soit recherché pour quelle cause cette statue a été aliénée contrairement à tous les règlements et à la loi du 30 mars 1887;

2° Que cette statue, qui se trouve en ce moment chez M. Yrissou, 5, rue Luflade, à Bordeaux, soit réintégrée dans la Chapelle dont elle est induement sortie.

Veuillez agréer, etc.,
Le Président de la Société Archéologique,
A. Sourget.

La correspondance reçue comprend :

1° Des lettres de remerciments de M. Chabouillet toujours très bienveillant pour la Société et du professeur Lyubié, président de la Société Archéologique Croate à Agram (Zagreb), qui exprime toute sa reconnaissance pour sa nomination de membre honoraire, distinction dont il reporte le mérite à la sympathie qui existe entre les deux races française et slave et à sa qualité de Dalmate issu d'une mère que les événements de 1793 exilèrent de Marseille;

2° L'envoi par M. Héron de Villefosse, membre honoraire, récemment élu, d'un mémoire d'érudition bibliographique sur les ouvrages du regretté Léon Renier, Paris 1886;

3° L'envoi par M. Frédéric Moreau, qui continue l'œuvre de son grand-père, d'une notice sur les silex taillés recueillis en Tunisie, in-8° avec planches. Paris 1888, Quantin;

4° Un numéro de la *Caricature*, journal illustré envoyé par M. Ch. Normand, directeur de l'*Ami des Monuments* et qui contient des dessins humouristiques de Robida sur le vandalisme des temps modernes à l'endroit des vieux édifices ;

5° Une invitation de la Société historique et archéologique de Langres, à concourir aux prix fondés par M. Barotte pour des travaux historiques ou archéologiques sur le département de la Haute-Marne;

6° Les prospectus de divers auteurs, sur les sujets suivants :

La libre-pensée contemporaine, par l'abbé Canet, prix : 7 fr. 50.

Le positivisme spiritualiste, méthode conscientielle. Essai de philosophie exactiviste, par M. Léon de Rosny, prix : 4 fr.

7° Une invitation de M. Fournier, naturaliste de Niort, pour



STATUE DE NOTRE-DAME D'ESPIET

(Haut. 1m 15).

souscription au bulletin de la Bibliothèque Scientifique de l'Ouest, 10 fr. par an ;

8° Une circulaire du journal l'*Imprimerie*, offrant des conditions de cession de clichés pour des publications illustrées.

Ces diverses pièces sont remises à M. l'Archiviste et seront l'objet de l'examen du Bureau.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Combes. Ce dernier étant absent, son ordre de lecture sera maintenu pour le programme de la prochaine séance.

M. l'abbé Corbin lit une note sur une cuve baptismale de l'ancien prieuré royal de Campian abandonnée, actuellement, dans le jardin presbytéral de Biganos.

Il décrit ce monolithe, en explique toute la valeur et en fait remonter la date au XIe siècle.

M. Augier est en plein accord avec son collègue sur l'importance de ce monument mais croit que les ornements qu'il porte sont caractéristiques du XIVe siècle.

Une discussion s'engage sur ce point et MM. Corbin et Augier demandent que la question soit renvoyée, pour une plus ample information, à la prochaine réunion. Ce que la Société adopte.

M. Berchon propose l'émission d'un vœu pour la conservation de la cuve baptismale de Campian, et son transfert au Musée de Bordeaux.

M. l'abbé Corbin pense qu'il obtiendra directement et personellement ce transport, en raison de ses relations amicales avec M. le Curé de Biganos.

L'impression de la note de M. l'abbé Corbin est votée ainsi que celle du dessin qui l'accompagne.

M. Augier signale l'existence d'un tableau de l'Ecole Espagnole dans l'église de la même localité. Ce tableau représente une vierge tenant en ses mains un scapulaire et revêtue de l'habit des Carmélites. Il ne porte aucune signature et a 88 centimètres de hauteur sur 65 cent. de largeur. Il porte en tête, *N.-S. del Carmen* et paraît avoir une certaine valeur.

M. l'abbé Léglise communique une courte dissertation philologique écrite par M. l'abbé Delage, ancien professeur d'histoire au petit Séminaire et maintenant curé du Taillan, sur une étymologie possible du mot *Esclapot*, étymologie très différente de celle que

M. Archu avait donnée et qui a été si justement critiquée par M. Berchon (1).

Le mot latin *scapus,* dérivé du Dorien σκᾶπος pouvait bien désigner un rouleau de volume, un volume même et Pline et Varron l'ont employé dans ce sens, mais il n'y a pas lieu de chercher si loin le nom donné au cartulaire de Monségur. C'est un des mots les plus usuels et les plus originaux de la langue gasconne. Il signifie éclat de bois obtenu à l'aide d'un instrument tranchant; tel que hache, serpe, couteau, tout comme *rispe* est appliqué au ruban de bois résultant de l'action d'un rabot ou instrument analogue. Lorsque les éclats de bois obtenus par la *doloire* prennent la forme de feuilles minces, on les désigne sous le nom d'*esclerdes,* d'où, sans doute, le peuple a fait, en français vulgaire : *éclair.*

Jamais le gascon *Esclapot* n'a signifié volume. Et qu'on ne dise pas que cette acception aurait pu se perdre ou rester inconnue du peuple, un pareil nom n'a pu être adopté comme nom particulier d'un cartulaire que parce qu'il était, précisément, en grand usage dans le pays. Les documents rappelés par M. Berchon dans son introduction (2) sont, d'ailleurs, de nature à dissiper tous les doutes à ce sujet.

M. Augier présente deux estampages de fer à hosties fort curieux à divers titres et qui ont été reconnus tels par Mgr Barbier de Montault qui s'est beaucoup occupé de ces objets de liturgie.

L'un de ces fers paraît être unique, jusqu'à présent, et ne porte : pour les grandes hosties, qu'une sorte d'arbre de vie dont les branches se terminent par des espèces de boules arrondies. C'est, du moins, l'interprétation de Mgr de Montault pour ce type encore inconnu d'iconographie religieuse.

M. Augier a fait de nombreuses recherches à ce sujet. Il a même consulté des personnes appartenant à des cultes étrangers au Catholicisme mais n'a pu recueillir le moindre indice sur la question qui reste ouverte.

M. Berchon fait remarquer l'importance de l'opinion de Mgr Barbier de Montault qui a largement contribué à la formation des Musées eucharistiques spéciaux de Paray-le-Monial et du Trocadéro et il propose l'impression d'un dessin représentant le fer à hosties de M. Augier.

---

(1) T. XII, 1887, p. 8.
(2) Loc. cit. p. 9 et 10.

FER A HOSTIES

Cette proposition est adoptée par la Société, et M. Millet est chargé de donner promptement ce dessin.

M. Augier présente également l'estampage d'un autre fer à hosties provenant de l'Eglise de Marennes qui fut reconstruite, au XVIIe siècle, par les Dames de l'abbaye de Saintes. Il croit que ce fer à hosties date de cette époque. On remarque, sur les grandes hosties, le Christ en croix avec la Ste Vierge et St-Jean debout au pied de la croix. De chaque côté se voient des nuages rayonnants. Le graveur a, peut-être, voulu figurer, sur ces points, le soleil et la lune qui se retrouvent sur un grand nombre d'objets de dévotion. L'une des petites hosties représente l'agneau divin, l'autre, le Christ après sa résurrection.

M. Augier fait hommage à la Société de l'estampage de ce fer.

M. Augier montre, enfin, divers plans de l'Eglise Saint-Jacques dont il a précédemment parlé à l'occasion d'une chapelle particulière découverte pendant des travaux récents d'appropriation.

Cette église avait servi de théâtre, dit *de Molière*, à la Révolution et un dessin montre, précisément, comment s'était faite cette transformation.

M. Augier se propose d'écrire une note spéciale sur ces plans. Il la soumettra à la Société dans une prochaine réunion.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Président,
DOMENGINE.

Le Secrétaire général,
BERCHON.

Séance du 10 Août

Présidence de M. BERCHON, secrétaire général.

Excusé : M. A. Sourget.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance comprend :

1° L'invitation, par la Direction du Jardin zoologique d'acclimatation de Paris, à visiter un convoi de 14 Hottentots, attendus à Paris le 15 juillet et devant y rester jusqu'au 30 septembre ;

2° Le prospectus d'un voyage intitulé : *Paysages et Monuments du Poitou*, publié sous les auspices de la *Société des Antiquaires de*

l'Ouest, avec photographies de Robuchon et texte par les principaux archéologues de la région : MM. Tranchant, Léon Palustre, B. Ledain, Berthelé, Le P. de la Croix, Barbier de Montault, de Rochebrune, etc.

C'est une monographie historique, artistique et pittoresque de de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée, parvenue à sa 80e livraison, à 4 fr. l'une, Fontenay-le-Comte et Paris ;

3° L'annonce d'un beau volume, illustré avec le plus grand soin, ayant pour titre : *La Sèvre*. Notes de voyage de M. L. de Kadoré, avec préface de M. Pierre Loti. Niort, Clouzot : 10 fr.

C'est le *journal de bord* d'une yole de 6 mètres, la *Noémi*, voyageant de Niort à La Rochelle.

Quel beau livre ne ferait-on pas en décrivant ainsi les rives de la Garonne, de la Dordogne et de la Gironde. Cela devrait tenter (d'après M. Berchon) quelques-uns des membres de la Société qui compte un si grand nombre d'excellents dessinateurs.

4° Plusieurs ouvrages ont été adressés par divers donateurs.

— Par M. Ludovic Guignard, archéologue distingué du Blaizois : *Conférence sur les peintures et les puits funéraires de Vernon*. Chouzy, Loir-et-Cher. Vendôme 1888.

— Par M. Grellet-Balguerie, membre de la Société, deux publications : l'une relative à *l'histoire de Clovis III, nouveau Roi de France*, de 672 ou 673 à 677 ou 678, et à l'authenticité de la date précise de la translation du corps de St-Benoit en France, l'an 1er du règne de Clovis III.

La seconde porte pour titre : *Documents historiques inédits* concernant *la seigneurie de Fronsac, l'abbaye de Guîtres* (Gironde), *la cour souveraine de Gascogne*, instituée en 1370 et condamnant à mort, en 1377, le vicomte de Fronsac pour conspiration en faveur de la France.

Ce travail est extrait des *Archives historiques de la Gironde*, t. XXVI. Bordeaux, Gounouilhou, 1888.

Parmi les livres reçus des Sociétés correspondantes se remarquent :

Le XXXVe volume, de 682 pages, du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, presque entièrement consacré à l'étude de la magnifique exposition de Limoges (du 10 mai au 22 août 1886) et de celle de Tulle en 1887. C'est un beau livre fort utile à consulter parce que toutes les questions d'archéologie et d'art y

sont traitées avec une compétence et une érudition qui ne surprendront personne quand on y voit des articles signés : Louis Guibert, Jules Tixier, Ducourtieux, Barbier de Montault, abbé Arbellot, Bourdery, abbé Leclerc, Moufle, Marbouty, Mariaux, etc.

La 2e livraison des publications du *Musée national de Mexico* comprenant, spécialement au point de vue archéologique, la fin du calendrier singulier de Tonalamalt et un rapport de M. Demetrio Mejia sur l'exploration des ruines considérables de la colline de Tenguiengajo, état de Oajaca, par M. Manuel Orozco y Berra, avec planches et explications fort curieuses.

La *Société des Antiquaires de Picardie* signale un effet de l'application de la loi du 30 mars 1887, au sujet du projet, par le Conseil de Fabrique de l'église de Rumaisnil, de vendre un magnifique cadre peint et doré du style flamboyant (XVIe siècle), exposé dans l'église du lieu et qui provient de N.-D. de Puy d'Amiens.

Une commission a été immédiatement nommée pour prendre des informations exactes sur ce fait et ses démarches auprès de Mgr l'Evêque d'Amiens et de M. le Préfet de la Somme ont arrêté la vente (1). C'est un exemple à suivre.

L'ordre du jour appelle une communication de M. l'abbé Corbin qui s'est excusé, étant malade, d'assister à la séance et qui transmet, en outre, une lettre de M. Vallet, curé de St-Mariens, et ainsi conçue :

Le 30 juillet 1888.

Monsieur le Chanoine,

Je vous serais très reconnaissant si vous pouviez me dire de qui sont les armoiries que j'ai l'honneur de vous soumettre, c'est un cachet en bois d'if, parfaitement sculpté, qu'on m'a donné ces jours-ci. J'ai beau chercher dans toutes mes notes et sur mon recueil de blasons, je ne puis rien découvrir. Je me permets de recourir à votre science et à votre inépuisable bonté.

C'est une petite cloche d'argent, puis trois étoiles d'or sur azur, surmontées d'une couronne de marquis.

Recevez, etc.

VALLET.

La question sera étudiée.

M. Piganeau fait hommage à la Société de sa brochure : *Album-guide de Saint-Émilion,* récemment publiée.

---

(1) *Bulletins* de la Société citée, séance du 10 avril 1888. Rapport de M. de Guyencourt.

La lettre de M. l'abbé Corbin contient une note sur la cuve baptismale de Campian. En voici le texte :

Quant à la question soulevée par M. Augier (1) pour la date approximative de ce monument, je l'avais étudiée au grand séminaire dans des ouvrages spéciaux et, de plus, dans Viollet Leduc. Voici le résumé de mes recherches.

Bien avant le XIe siècle, il n'y avait plus de baptême général et solennel d'adultes, par immersion, puisque ce baptême là n'avait été institué que pour les païens convertis.

Les grands baptistères tendaient à disparaître. On baptisait les enfants partout, presque dans les plus humbles bourgades où les baptistères n'avaient aucune raison d'être, ou plutôt étaient impossibles. S'il y a eu des cas de baptême par immersion, pour les nouveaux nés, jusqu'au XIIIe siècle, ce n'était pas la règle et l'on conçoit très bien qu'un tout petit corps pût être immergé dans une petite cuve baptismale.

Viollet Leduc dit dans son *Dictionnaire d'architecture*, article : *Fonts baptismaux*, que le XIe siècle nous offre de très nombreux exemples de petites piscines en pierre, pédiculées dans le XIIe siècle.

Donc, puisque Campian était l'église matrice d'une paroisse au XIe siècle, j'ai pu rapporter sa cuve à cette époque.

Si, toutefois, M. Augier penche pour une date approximative ultérieure, je lui concède le XIIe siècle, mais non le XIIIe ni le XIVe.

Agréez, etc.

CORBIN,
Chanoine honoraire.

M. Augier donne communication d'un procès-verbal de visite à l'église Notre-Dame de Mons, paroisse de La Teste et de Notre-Dame d'Arcachon.

Cette chapelle de Notre-Dame-de-Mons était située, selon l'abbé Beaurein (2), sur le territoire de la paroisse de Saint-Vincent de La Teste et dépendait de l'abbaye de Bonlieu ou Carbon-Blanc. Il existe plusieurs documents à son sujet aux Archives départementales.

L'antique statue de la Vierge, qui y était en vénération depuis plusieurs siècles, est aujourd'hui en la possession de l'un de nos associés, M. Raymond Durat, qui la conserve avec un soin religieux, en son château de La Roque près Cadillac-sur-Garonne. Cette statue est en bois et de la hauteur d'un mètre environ. Elle représente la

(1) Séance du 13 juillet, p. LXIX.
(2) T. XII, p. 345, nouv. éd.

Sainte-Vierge assise sur un trône, la tête ornée de la couronne royale, sa main gauche est brisée. Elle soutient, sur ses genoux, son divin enfant revêtu d'une longue tunique qui lui cache les pieds. Jésus porte le globe du monde et lève la main droite pour bénir. Cette statue est un des plus beaux et des plus remarquables spécimens de l'art du moyen âge que je connaisse dans notre région (1).

M. Augier donne l'inscription que portent deux cloches :

1° à l'église de Gabaret (Landes).

✝ IHS.S^{TE} LVPERTE·ORA·PRO·NOBIS·MR F^{R} DVBERNEY·RECTORE

MR L.TARTAS	M.M. POMADERE·DE·BAYLE·MAIRE
PRO^{R} DV·ROY	I.B. DESCVDE·LIEVTEN^{T} DE MAIRE
COMVNOTE·DE	MALANTE·IVRAT·LAN·1778.
GABARET	RIO·FECIE.

Saint-Lupert évêque d'Eause, ancien évêché compris aujourd'hui dans l'archevêché d'Auch, était patron de l'église.

Le nom de Tartas est devenu célèbre.

La commune portait à cette époque le nom de communauté et les titres de ceux qui faisaient partie de la municipalité sont aussi à noter.

Le nom du fondeur Rio n'est pas connu dans notre région.

Gabarret (Gavarretum) est une très ancienne petite ville. Elle était autrefois capitale du Gavardan, aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Landes. Ruinée par suite des guerres religieuses de la fin du XVIe siècle, elle ne possède plus d'anciens monuments. L'église actuelle est de construction récente.

2° à l'église Saint-Bruno de Bordeaux :

L'église de Saint-Bruno possède deux cloches dont les inscriptions peuvent être signalées à l'attention des archéologues.

M. l'abbé Pardiac les a déjà fait connaître sans en donner le texte exact.

---

(1) Cette communication a été insérée dans le numéro du 13 juillet 1888 du journal l'*Aquitaine*, p. 441.

La première est placée dans le campanile qui sert de clocher.

✝ FRANCISCVS S R E PRESBITER CARD DE SOVRDIS
ARCHIEPIS BVRDE AC AQVITANIÆ PRIMAS :
B CAROLO BOROMEO S R E CARDINALI DICAVIT 1619.
L LE FEBVRE & N-DEMONTAVX FONDEVRS LORRAINS
MONT FAIT EN 1737.

D'après cette inscription, la cloche aurait été refondue en 1737.

Une des trois cloches qui servent à l'horloge placée au-dessus du fronton de la façade de l'église, et la plus grosse, porte pour inscription : *Glorius S. Bruno priez pour nous*. A l'époque de la Révolution de 93 on a effacé l'S et le p, ce qui produisait alors la phrase plaisante : *Glorius Bruno riez pour nous*. Les lettres supprimées ont été gravées, depuis, pour rétablir l'ancienne inscription.

Le même archéologue présente aussi l'estampage d'un gaufrier que l'on croit avoir appartenu au duc d'Epernon et un volume relié et doré sur tranche : *La vie du P. Cotton,* jésuite, donné vraisemblablement comme prix au collège de la Madeleine de Bordeaux.

M. Augier émet enfin l'idée de voir la Société Archéologique s'adresser à la Municipalité de Bordeaux, ou à la Commission des monuments historiques, ou à la Préfecture de la Gironde, pour qu'une inscription soit placée sur tous les Monuments classés, inscription indiquant ce classement d'une manière ostensible, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de l'édifice.

Une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres de la Société s'engage sur les meilleurs moyens de protection des monuments et objets classés par le ministère ou les départements, et la Société vote l'envoi au Ministre de l'instruction publique et des beaux arts d'une résolution dont la rédaction, reproduisant les opinions émises, est confiée à M. le Président.

M. Augier fait connaître que la statue de N.-D. d'Espiet, dont il a parlé dans la dernière séance, a été vendue 150 fr. à M. Yrissou, rue Luflade.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
BERCHON.	E. PIGANEAU.

Séance du 9 Novembre.

Présidence de M. Domengine, trésorier.

Excusés : MM. Sourget et Bardié.

M. Feret remet à M. le secrétaire général une lettre de M. Piganeau, absent, pour affaires municipales à Saint-Emilion, et qui prie la Société de vouloir bien remettre à la réunion de décembre la lecture du procès verbal de la séance d'août. Il annonce la découverte de documents très intéressants dans les Archives qu'on l'a chargé de compulser et de mettre en ordre.

M. Berchon, secrétaire général, lit un rapport sur les faits survenus pendant les vacances :

« La Société sur la proposition de M. Augier avait décidé, dans la » séance d'août, qu'il serait adressé au Ministère plusieurs vœux » relatifs à la conservation des monuments et objets ayant un » intérêt historique ou artistique dans la Gironde.

» Conformément à ce vote, M. le Président a envoyé la lettre » suivante dont la rédaction lui avait été confiée. »

Bordeaux, 27 septembre 1888.

Monsieur le Ministre,

La Société Archéologique de Bordeaux a eu l'honneur de vous adresser, le 12 mai dernier, par M. le Préfet de la Gironde, des remerciements pour votre haute sollicitude à l'endroit de la conservation des monuments ou objets ayant un intérêt historique ou artistique.

Elle exprimait, en outre, le vœu d'un nouveau classement pour la Gironde, l'ancien datant d'un grand nombre d'années et se trouvant actuellement incomplet.

Il lui paraissait urgent de dresser aussi une liste exacte des objets visés par la circulaire ministérielle du 19 avril 1888.

Tenant compte de nouveaux faits de vandalisme et spécialement de la vente par la Fabrique, ou par le Curé de Camiac, à un ferrailleur de Bordeaux, de la statue en pierre de Notre-Dame d'Espiet, statue du XIVe siècle, bien conservée et d'un type rare,

La Société à l'honneur de soumettre à votre autorité les résolutions suivantes, votées dans sa séance du 10 août dernier :

1o Elle renouvelle son vœu d'un nouveau classement départemental des monuments et objets ayant un intérêt historique ou artistique, en exprimant le désir qu'il soit stipulé que ce travail sera terminé pour le centenaire de 1889 ;

2o Elle demande que tous les monuments classés portent à l'extérieur ou dans

un endroit apparent de l'intérieur de ces édifices, une inscription indiquant ce classement, de manière à attirer l'attention des autorités et du public.

3° Qu'il soit fait un rapport annuel au sujet du double classement dont il s'agit (monuments et objets artistiques) et que ce rapport soit publié, dans chaque département, ce qui contribuerait certainement à faire respecter les prescriptions de la loi du 30 mars 1887.

J'ai l'honneur, etc.

Le Président,
SOURGET.

Parmi les lettres officielles reçues se trouve une circulaire ministérielle relative au Congrès de la Sorbonne en 1889 avec programme proposé aux Sociétés savantes de Province.

Les parties nouvelles de ce programme seront insérées dans les bulletins qui sont sous presse.

— Le Musée national de la République de Costa-Rica (Amérique) a adressé deux fascicules importants de ses publications :

Anales del museo nacional, 1887.

Memoria de la secretaria de Gobernacion, Policia y fomento, 1888.

Ces documents sont intéressants parce que l'archéologie du Centre-Amérique est encore peu connue en Europe.

Des remerciements ont été adressés au secrétaire du Musée de San José, M. Anastasio Alfaro.

— Des négociations particulières ont fait obtenir de l'*Académie Royale des belles-lettres, histoire et antiquités de Stockolm,* en échange de nos publications, une série de volumes aussi remarquables par la variété des sujets que par le nombre et la fine exécution des planches qui se trouvent dans le texte des publications ou dans des atlas spéciaux.

C'est d'abord le *Bulletin* de cette Académie depuis 1872 jusqu'en 1886. 15 demi volumes 8°, puis le *Journal des Antiquités de Suède.* publié sous les auspices de la même Compagnie, 10 volumes et 3 atlas.

Ces ouvrages sont écrits en suédois, mais la Société compte des membres connaissant cette langue et nous pourrons ainsi, apprécier, par eux, les mémoires et notices consacrés à l'archéologie des pays Scandinaves si riches et si bien étudiés, sous ce rapport, par un grand nombre d'hommes éminents, Nillson, Thomsen, Steenstrupt, Worsae et actuellement MM. Hildebrandt et Oscar Montélius.

— La recherche des traditions, dévotions, coutumes et superstitions populaires est aujourd'hui de mode et la Société, qui s'est déjà plusieurs fois occupée de ces questions, tout spécialement dans le premier fascicule de 1888, en suivra désormais tous les développements, par l'échange de ses volumes avec ceux de la *Société des traditions populaires de France* et ceux de l'*American Folk-Lore society de Cambridge, Etats-Unis d'Amérique.*

M. Paul Sébillot, secrétaire général de la Société Française, a adressé, de plus, des *instructions et questionnaires* qui pourront servir de guides à nos associés. Il nous a promis l'envoi régulier des publications qu'il dirige avec talent et succès.

Les deux premiers fascicules de la Société Américaine nous sont parvenus.

— La Société a reçu, de plus, pendant les vacances, un nombre assez considérable de volumes des Sociétés savantes qui correspondent avec elle et plusieurs dons particuliers :

1° De M. le prince Roland Bonaparte, un mémoire in-4°, illustré, sur son *Voyage en Laponie*. Episodes et tableaux, par M. Escard, Paris, 1886;

2° De M. Chauvet, archéologue très distingué de Ruffec, une brochure intitulée : *Coup d'œil sur la période néolithique dans le département de la Charente;* gr. in-8°.

3° De M. le baron de Baye, auteur de nombreux ouvrages d'archéologie et de préhistoire, un travail *sur les bijoux gothiques trouvés à Kertch* (Crimée), avec planches.

4° Enfin, ce matin même, de M. le marquis de Dampierre, membre de la Société, un beau volume qui semble en promettre d'autres, puisqu'il porte en premier titre : *La Saintonge et les seigneurs de Plassac* et qui est consacré à l'un des possesseurs de cette terre, *le premier duc d'Epernon*, 1554-1642; Paris gr. in-8° 1888. Picard.

Tel est le résumé de la correspondance reçue depuis le mois d'août, et je dois rappeler que la Société vient de perdre pendant les mêmes vacances l'un de ses plus zélés membres titulaires, M. le chanoine Raymond Corbin.

Je n'ai pas besoin de citer les nombreux ouvrages dont l'énumération a été faite dans nos bulletins de l'année 1886, t. XI, p. XXXI. J'ajouterai seulement que M. Corbin avait publié, depuis cette époque, un beau volume, orné de planches, sur l'apostolat

du plus populaire des Archevêques de Bordeaux. *Histoire de Pey Berland et du pays bordelais au XV[e] siècle.*

Il est à regretter que notre ancien collègue ait prescrit de brûler, sans exception, après sa mort, survenue le 15 septembre 1888, tous ses manuscrits. Sa volonté a été impitoyablement obéie et la Société archéologique a perdu dans cet autodafé la note sur la cuve baptismale de Campian, note lue dans la séance du 13 juillet et que l'auteur avait promis de compléter et d'enrichir d'une planche.

Et je termine par l'exposé de l'état des publications de la Société et surtout de l'achèvement des fascicules arriérés.

Le tome X, 1885, a vu paraître, depuis le mois d'août, son 3[e] fascicule, avec planches nombreuses et bien exécutées. Il ne reste plus qu'un seul fascicule à imprimer pour compléter ce volume.

Le tome XI, 1886, était plus en retard, mais deux livraisons, la 2[e] et la 3[e] sont presque terminées et paraîtront vers la fin de 1888. Le 4[e] et les tables suivront de près.

Le tome XII, 1887, est absolument achevé, son 4[e] et dernier fascicule est en distribution.

Quant au tome XIII, 1888, tous les comptes-rendus du 1[er] semestre sont déjà distribués dans un premier fascicule qui comprend quelques mémoires et des planches. Les 2[e] et 3[e] sont sous presse et paraîtront en janvier prochain.

Nous n'avons donc, actuellement, que deux fascicules arriérés à publier. Tout le reste est à jour et nous serons parfaitement en règle en mars ou avril prochains, au plus tard.

Mais nous ne saurions trop insister près des auteurs pour l'achèvement de leurs manuscrits.

Quelques améliorations réclamées plusieurs fois ont été également obtenues pendant le même temps.

C'est d'abord le tableau indicatif de toutes les séances de 1888 avec la liste de tous les membres de la Société, d'après l'ordre chronologique de leur réception. Cet usage sera continué pour 1889 dès les premiers jours de janvier prochain.

Des cartes individuelles de sociétaires seront aussi distribuées à bref délai. Elles ont une utilité réelle pour visiter les Musées de Paris ou de province et peuvent servir de moyen d'introduction pour l'examen des collections particulières.

Le sceau, souvent proposé pour la Société, orne, maintenant, nos

fascicules, sert à timbrer nos lettres de service et nos communications importantes aux autorités. Il représente un des anciens monuments de Bordeaux, dit Palais Gallien et son dessin est dû aux talents associés de MM. Léon Millet et Moulinié, nos collègues.

Nos listes ordinaires de membres se sont complétées par les noms de notre fondateur Sansas, de nos membres honoraires et de tous ceux qui ont fait partie de nos Bureaux. Il était juste de les mettre à l'honneur puisqu'ils avaient été à la peine, et j'aurais même voulu comprendre dans les tableaux la liste de ceux de nos associés que nous avons eu la douleur de perdre et qui avaient contribué, eux aussi, soit à la fondation, soit au développement de la Société.

L'absence de quelques renseignements à fait remettre cette publication à l'année prochaine.

Je dois ajouter que l'un de nos associés a été choisi, après examen par votre Bureau, pour l'exécution de la planche du Diplôme dont l'impression a été votée avant les vacances.

Le seul retard mis dans l'achèvement de ce travail est excusé par le désir de le rendre plus soigné et même digne (dans la pensée de M. Wetterwald), d'être présenté en bonne place à l'Exposition universelle de 1889, à Paris.

Cette belle planche, qui renferme presque tous les monuments archéologiques de la Gironde, fera certainement honneur à trois des nôtres : à son inventeur M. Piganeau, à M. Moulinié qui, d'accord avec l'auteur, a apporté tout son talent de dessinateur à l'œuvre et à M. Wetterwald qui met à sa réalisation tout son art bien apprécié et une générosité que votre Bureau s'empresse de constater et de signaler.

L'impression de ce rapport dans les bulletins est votée.

Des remerciements seront adressés à MM. le prince Roland Bonaparte, Chauvet, Grellet-Balguerie, baron de Baye et marquis de Dampierre.

M. Domengine, trésorier, lit un exposé détaillé de la situation financière de la Société au 31 octobre 1888, comprenant l'état des recettes et des dépenses et celui des publications réalisées à cette date.

La Société remercie M. Domengine de sa communication et nomme une commission composée de MM. Amtmann, Combes, Feret et Saunier pour la vérification des comptes présentés.

Cette commission fixe au jeudi 15 novembre, à 3 heures de l'après-midi, sa réunion dans la salle de la rue Montméjan.

L'ordre du jour, publié dans les journaux, est abordé par une note de M. Combes sur la disposition particulière de certains squelettes trouvés à Paris, en 1876, dans les anciennes Arènes, connues sous la dénomination d'*Arènes de Lutèce*.

On a découvert, en effet, en fouillant de nouveau dans ce point, entre la rue Monge et la rue de Navarre, à Paris, trois squelettes parfaitement conservés; deux totalement enchevêtrés, la tête de l'un se trouvant entre les jambes de l'autre, à mi-hauteur des tibias, le crâne tout à fait en bas.

Ce crâne se trouvait, de plus, à une distance anormale du reste des os comme si l'individu avait été décapité, et, l'examen de l'extrémité des phalanges semblerait indiquer des contorsions au moment de la mort.

Le troisième squelette était, à quelques centimètres des deux premiers, horizontalement placé de la façon ordinaire.

Les journaux qui ont signalé cette découverte ont avancé qu'il s'agissait, peut-être, de gladiateurs qui auraient été inhumés dans l'arène même. Un des membres de la commission chargée de veiller à la reconstitution partielle des crânes a pensé que ces squelettes provenaient, plus simplement, d'un cimetière dans la terre duquel se seraient produits des mouvements du sol expliquant l'état de désordre des deux squelettes juxtaposés.

M. Combes, tenant compte de ces renseignements reproduits par un journal de Bordeaux, croit qu'il faut rejeter d'abord cette dernière hypothèse, qui n'aurait sa raison d'être que par un déplacement trop singulier des corps au moment même de leur ensevelissement.

L'antiquité des squelettes est d'ailleurs presque certaine, puisqu'on les a trouvés à l'intérieur du mur circulaire des Arènes et non à l'extérieur, ce qui aurait pu laisser des doutes sur leur origine.

D'où la conviction qu'il faut fixer la date de l'inhumation à l'époque romaine; qu'il est probable que les restes sont ceux de gladiateurs ensevelis sur le lieu même de leur combat, et que le squelette, dont la tête se trouve placée entre les jambes de celui qui lui était juxtaposé, pouvait provenir d'un condamné à mort décollé après les jeux et dont on aurait placé la tête comme le faisaient encore récemment et le font généralement, chez nous, les exécuteurs des hautes œuvres.

M. Berchon exprime son regret d'être obligé de remettre à la

séance de décembre la note qu'il avait préparée sur les travaux de dégagement entrepris, depuis quelque temps, autour de l'église de Notre-Dame de Fin-des-Terres, à Soulac, par le R. P. Maguelonne, curé de cette paroisse.

Ces travaux ont fait reconnaître plusieurs séries de tombes qui se trouvent superposées les unes sur les autres tout autour de l'Eglise, principalement dans la direction de l'abside, probablement par suite des progrès successifs de l'envahissement du monument par les sables.

Des objets de peu d'importance et quelques pièces et médailles ont été recueillis dans des tombes monolithes qui jusqu'à présent ne paraissent pas remonter plus loin que le XIVe siècle. Certaines de ces tombes sont curieuses de formes et de dimensions. Elles seront l'objet d'une note particulière dont les éléments n'ont pu être complétés pour la séance. Mais M. Amtmann a saisi, avec beaucoup d'art, leur disposition générale, sous la dune, par des photographies offrant un véritable intérêt.

M. Amtmann présente ses photographies à la Société et leur publication est votée pour être annexée aux notes annoncées.

La Société décide qu'elle se réunira le 16 novembre en séance extraordinaire pour les élections du Bureau de 1889, conformément à l'art. 4 des statuts.

Le Président,
DOMENGINE.

Le Secrétaire,
FERET.

Séance du 16 novembre.

La réunion, contrariée par un très mauvais temps, n'a pas paru assez nombreuse pour qu'il fût procédé aux élections qui ont été remises, exceptionnellement, à la séance ordinaire du 14 décembre.

Des excuses, ayant pour motif l'absence de Bordeaux, avaient été adressées au Bureau par plusieurs des membres de la Société.

Séance du 14 décembre.

Présidence de M. A. Sourget, président.

Le procès-verbal des dernières séances est lu et adopté.

M. de Mensignac fait hommage à la Société de son mémoire intitulé : *Notice sur plusieurs coutumes, usages, préjugés, croyances, superstitions, médailles, prières, remèdes, dictons, proverbes, devinettes et chansons populaires du département de la Gironde.*

Ce mémoire, tout récemment publié dans les *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest*, t. IV, pp. 111-248, est intéressant à plus d'un titre et contient, çà et là, des renseignements archéologiques importants. Il ne comprend, jusqu'à présent, que treize chapitres consacrés à la femme; au mariage; à la grossesse et accouchement; au baptême; à la mort; aux sorciers; aux maléfices; au mal donné; aux phénomènes atmosphériques : foudre, pluie, grêle, etc.; aux animaux : volatiles, reptiles, insectes, poissons; aux plantes; aux jours, dates, heures et nombres; aux superstitions girondines actuelles.

Le reste de l'ouvrage est actuellement sous presse.

M. le Président remercie M. de Mensignac de l'hommage de ce travail qui sera déposé dans la bibliothèque de la Société.

M. Henri Barckhausen lit une *note sur le texte et l'origine des statuts primitifs de la commune de Bordeaux*. Cette étude est marquée au coin de l'érudition vraiment scientifique de l'honorable Professeur de la Faculté de Droit de Bordeaux et de l'auteur ou collaborateur de tant d'œuvres girondines et son impression est votée à l'unanimité pour une prompte publication.

M. Daleau, qui s'est fait excuser de ne pouvoir assister à la séance, a envoyé au secrétariat la note suivante avec un dessin représentant une pierre sculptée.

« Cette pierre lui a été gracieusement donnée par M. Arnaud, » propriétaire à Cartelègue, arrondissement de Blaye. Elle provient » du château de Romfort ou Romefort, même commune. Elle se » trouvait enchâssée dans la muraille de ce château, au-dessus » d'une petite porte.

» Elle est en calcaire tendre du Blayais (calcaire milliolitique) » et paraît représenter un phallus dont le gland forme un des

» six pétales d'une fleur. On y lit : 1° du côté droit supérieur » I. A. O. O. L. A. suivi d'un fragment de lettre; 2° vers la partie » centrale : à gauche, 16 et à droite, 83 (1683).

» Cette sculpture, qui présente un certain relief, a été recouverte » de plusieurs badigeons à la chaux.

» Ses dimensions maxima sont : en hauteur 0m41 ; en largeur » 0m21 ; en épaisseur 0m24 ».

Le dessin représentant cette pierre est soumis à l'examen des membres de la Société qui ne croient pas pouvoir se prononcer sur le caractère spécial de la sculpture.

M. de Mensignac ne pense pas que ce soit un monument phallique.

L'impression de la note et du dessin est votée.

Pour répondre à la circulaire ministérielle concernant les objets artistiques des églises, M. Piganeau, conseiller municipal de la ville de Saint-Emilion, s'est occupé de l'inventaire des objets mobiliers de l'église collégiale de cette ville. Il en donne la nomenclature :

INVENTAIRE DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-ÉMILION

1. Dans le sanctuaire, deux belles verrières, données à l'église collégiale de Saint-Emilion par le roi Louis XII; la verrière centrale n'existe plus.

2. Stalles et boiseries : deux rangées à quinze sièges chacune garnies de figurines, de panneaux sculptés, XVe ou XVIe siècle, décrits dans les bulletins de la Société, t. I, p. 35, et de miséricordes dont quelques unes refaites récemment; les montants des statues n'existent plus.

Il est à regretter que dans le remaniement fait il y a quelques années, sans l'assentiment de la Commission des monuments historiques de la Gironde, deux de ces panneaux sculptés aient été accotés de colonnettes torses modernes pour servir de prie-dieu. Quelques figurines ont également disparu, d'autres ont été dénaturées.

3. Statue en pierre mutilée de saint Emilion, en costume de diacre. Elle est placée dans une crédence à droite (nord) du grand autel.

4. Dans la chapelle latérale (sud) servant aujourd'hui de débar-

ras, autre statue de grande dimension de saint Emilion, XVII° siècle, placée dans une niche coloriée au-dessus de l'autel.

5. De chaque côté, posées sur de mauvaises tables à jeu, deux statues en bois doré, grandeur naturelle : un saint Martin, évêque et un saint Vincent de Paul, XVII° siècle.

6. Dans les coins de la dite chapelle, deux statues mutilées, en bois doré, d'anges adorateurs ou de saintes.

7. Fragment d'une belle clôture en bois découpé, fermant la même chapelle.

8. Autel de saint Michel : deux petits bas-reliefs en albâtre, du XV° siècle, adoration des Mages et la Résurrection ; au milieu, petite porte du Tabernacle, ornée d'un charmant bas-relief en ivoire, avec traces de dorures, représentant la Crucifixion, XVII° ou XVIII° siècle. Boiseries à colonnes torses, tableau de saint Michel.

9. Armoire d'autel en bois sculpté formée de deux panneaux, saint Michel terrassant le démon, et l'ange gardien, XVII° siècle.

10. Autel de saint Valéry : statuette de saint Valéry, en costume de vigneron, coloriée, placée dans la niche au-dessus de l'autel. (Cette statue provient du couvent des Jacobins). Les femmes allaient autrefois et vont même quelquefois encore y frotter leur mouchoir pour obtenir la fécondité.

11. Sur l'autel, dans une vitrine, une *Pieta* coloriée, XVIII° siècle.

12. Armoire d'autel ornée, comme la précédente, de colonnes torses et formée d'un grand panneau sculpté représentant le sacrifice d'Aaron, XVII° ou XVIII° siècle.

13. Dans la sacristie, renfermés dans un meuble, un certain nombre de carreaux émaillés, provenant de la chapelle dite de Mgr de Sourdis qui n'est autre que la sacristie actuelle.

14. Groupe de têtes d'anges en bois, sculpture grossière du XVII° siècle.

15. Tableaux : Vierge avec l'enfant Jésus, peinture assez remarquable.

Portement de Croix. Sainte famille. Saint François d'Assise. Saint Jean. Sainte Thérèse. Saint Pierre. Sainte en costume de reine.	} Médiocres.

16. Dans le chœur, contre le mur latéral nord ; grande copie du tableau du Louvre, de Regnault, la descente de Croïx.

17. Contre le mur latéral sud, grand tableau représentant la Pentecôte, don, sans doute, du Cardinal de Sourdis, dont on distingue les armoiries et le portrait.

18. Plus loin, du même côté, tableau représentant un saint Sébastien secouru par deux femmes, auteur...? don du gouvernement impérial.

19. Près de l'autel saint Valéry, deux ou trois petits tableaux de marine, *ex voto*.

20. Peintures murales : au-dessus de la porte des cloîtres ; grand sujet représentant un évêque guérissant des possédés, peinture assez dégradée du XIVe siècle, mais pourtant bien reconnaissable, on y distingue une sainte Catherine.

21. Sur le mur nord, traces d'autres peintures recouvertes de badigeon.

Nota. — A côté de celles-ci existaient, il y a peu de temps, des traces d'autres peintures ; litre funèbre et inscription, que l'on a grattées pour y substituer les mauvaises images dites de la Sainte Face et la vierge du Bon Secours. L'église paraît avoir été autrefois presque entièrement couverte de peintures.

22. Dans la nef : quatre grandes circonférences d'environ 95 centimètres à 1 mètre, renfermant quatre épisodes de la légende de sainte Catherine, écoinçons garnis d'anges et d'arabesques, et, dans un redan du mur, remarquable Vierge Marie en costume du XIIIe siècle, hauteur 1m14. Au-dessous, personnage agenouillé portant à 1m59 la hauteur de la peinture, largeur, 30 centimètres.

23. Six tableaux, copies paraissant anciennes, d'après Rubens :

1. Adoration des bergers,
2. La Visitation,
3. L'Annonciation,
4. Adoration des mages,
5. Fuite en Egypte,
6. Présentation de la Vierge.

Quatre autres tableaux, plus que médiocres.

24. Dans la chapelle des fonts baptismaux, grande cuve oblongue en marbre servant de fonts.

25. Tableau en bois portant inscription des jours d'indulgences accordées à la confrérie de la Sainte Trinité, par le pape en 1500. Caractères du XVIIe siècle.

26. Grand chandelier en fer forgé et lutrin en bois (aigle) XVIIe ou XVIIIe siècle.

27. Statue en pierre de saint Roch.

28. Fragments de statues en pierre et en bois.

29. Pierre, portant le millésime 1632, provenant de l'ancienne chaire.

30. Au fond de la nef, deux statues en bois, coloriées : sainte Ursule et saint Joseph, cette dernière repeinte et dorée récemment.

31. Au clocher de l'église collégiale, cloche de 1522.

32. Sur les combles, débris de l'ancienne chaire (abat voix et caisse de la chaire.

33. Statues d'anges adorateurs en bois doré, et de saintes; entre autres, une sainte Madeleine.

34. Dans la nef, trois bénitiers en pierre, XVIIe siècle, coloriés en rouge, dans lesquels sont encadrées des gardales vertes.

Ici, M.Piganeau se plait à reconnaître l'extrême obligeance de M. le curé Desclaux qui s'est mis gracieusement à sa disposition pour lui faciliter son travail d'inventaire.

Ayant lu, à la page 158 du Tome X, 3e fascicule, nouvellement paru, une rectification d'une inscription lapidaire qu'il avait donnée dans le temps, en mentionnant, que la pierre étant mutilée, l'inscription était difficile à lire en maints endroits, et la donnant d'ailleurs sous forme dubitative, M. Piganeau fait remarquer aujourd'hui le ton de la phrase rectificative. Il est allé aux Archives de la Gironde pour vérifier les noms propres contenus dans l'inscription; de plus, la pierre étant conservée à la mairie de Cadillac, il s'est rendu sur les lieux, en compagnie de M. Raymond Durat, notre confrère, et là, il a pu constater que la rectification donnée au Tome X est elle-même *inexacte*. A la 10e ligne, les traces encore apparentes des lettres LOV... et A et V font assez voir qu'il y avait le nom de LOVIS DAVCHE procureur d'office indiqué aux archives et non celui de BAPTISTE PAGEOT porté par la rectification.

Convenant de quelques légères erreurs de sa première lecture, rectifiées du reste en partie dans l'erratum du T. V. *in-fine*, mais froissé surtout des expressions mêmes de son correcteur, qui, à son

tour commet une *inexactitude*; sûr et certain de ce qu'il a pu voir, M. Piganeau demande qu'une commission veuille bien, même au besoin à ses frais, se transporter à Cadillac, pour examiner la question.

M. Piganeau avait préparé une réplique, qu'en l'absence de son contradicteur, il remet à une autre séance, dans laquelle M. Augier se propose de produire un estampage ou un moulage de l'inscription en litige.

La Société décide qu'elle attendra cet estampage pour se prononcer.

M. Piganeau qui, à raison de son titre à la municipalité de Saint-Emilion, s'est chargé de mettre en ordre les archives de cette localité, soumet à la Société quelques-uns des parchemins et papiers qu'il dépouille. Dans l'un on voit le sceau de Gascogne, en cire rouge, aux trois léopards rampants, date 1350. Dans un autre, lettres-patentes d'Edouard III, roi d'Angleterre, datées de 1358, on voit une fort belle lettre initiale E ornée dans le goût du temps.

D'autres lettres portent les signatures de François Ier, d'Henri II, roi de Navarre, aïeul d'Henri IV, de Blaise de Monluc, du sire de Montferrand, de Dunois, de Tourny, etc., etc. En somme les archives de Saint-Emilion sont très curieuses, et peuvent fournir une ample moisson tant pour l'histoire que pour l'archéologie.

M. Augier présente le dessin d'une auge monolithe, datant de l'époque Mérovingienne, découverte tout récemment et qui renfermait tout l'armement d'un guerrier avec quelques objets très curieux.

L'auge est simple, c'est-à-dire sans compartiment intérieur distinct pour la tête du mort. Son couvercle est également d'une seule pierre à toit angulaire.

Elle renfermait une épée, un bout de lance et un javelot en fer; l'*umbo* d'un bouclier, avec des fragments de bronze dépendant probablement du fourreau de l'épée ou du bouclier, avec une fusaiole, un verre brisé, aminci et irisé par le temps et un grand vase en terre, presque intact, ayant pu contenir des aliments, ainsi qu'on l'a observé dans un grand nombre de sépultures.

Un corps de vertèbre lombaire a été également recueilli dans cette sépulture qui a pu être sauvée de la destruction et de la dispersion des objets qui s'y trouvaient réunis, ce qui donne un caractère d'authenticité et une valeur toute particulière à la découverte.

M. de Mensignac fait observer que beaucoup de sépultures de la même époque ont déjà donné des objets semblables.

M. Augier est invité à compléter sa présentation par une note détaillée et des dessins des objets recueillis.

Leur publication est votée.

M. de Lory montre un livre curieux qu'il a acquis dans un de ses derniers voyages et qui a été publié à Amsterdam en 1678. Il est intitulé : *Dissertationes de admirandis mundi cataractis supra et subterraneis, earumque principio, elementorum circulatione, ubi eadem occasione, æstus maris reflui, etc., auctore M. Johanne Herbinio.*

Ce volume, parfaitement imprimé et bien conservé, est enrichi de planches illustrées, de cartes et de plans.

La Société remercie M. de Lory de sa communication.

L'ordre du jour appelle ensuite les élections qui n'avaient pu être réalisées dans la séance spéciale et réglementaire du 16 novembre pour la nomination du Bureau de l'exercice 1889.

M. le conseiller Bonie, ayant exprimé le désir de conserver sa vice-présidence, au lieu de la présidence qui lui revenait d'après le règlement, M. Jullian, 2e vice-président est appelé à le remplacer comme président.

Un scrutin nomme M. le comte Alexis de Chasteigner deuxième vice-président par 17 voix contre une.

MM. Berchon, secrétaire-général; E. Piganeau et Féret secrétaires; Domengine et Dagrand, trésorier et trésorier-adjoint, et Amtmann, archiviste, sont réélus par acclamation sur la proposition de M. de Mensignac.

Restent à nommer deux assesseurs, M. Sourget, président sortant, occupant de droit cette fonction.

Un scrutin est ouvert et donne pour résultat la réélection de M. Combes et l'élection de M. Dezeimeris.

Le Bureau pour 1889 se trouve alors ainsi composé :

Président : M. C. JULLIAN, maître de conférences, chargé de cours à la Faculté des Lettres.

1er *Vice-président* : M. le conseiller Edouard Bonie.

2e — M. le comte A. de Chasteigner.

Secrétaire général : M. le Dr Berchon.

Secrétaires : MM. E. Piganeau, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux, et Ed. Feret, libraire-éditeur.

Trésorier : M. Domengine, ancien chef de bureau de la Compagnie des chemins de fer du Midi.
Trésorier adjoint : M. Dagrand, peintre-verrier.
Archiviste : M. Amtmann, négociant.
Assesseurs : MM. A. Sourget, président sortant.
— Combes, assesseur sortant.
— Dezeimeris, correspondant de l'Institut, ancien président de la Société.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Président,
A. SOURGET.

Le Secrétaire,
E. PIGANEAU

Programme officiel du Congrès des Sociétés savantes en 1889.

Nous avons signalé, dans le volume XII des publications de la Société, 1887, page XCVII, toutes les questions proposées pour 1888 et qui pouvaient se rattacher à l'Archéologie. Nous donnons ici l'indication des sujets *nouveaux* proposés pour 1889, en renvoyant au volume cité pour tous les travaux du programme de 1888 dont les titres ont été seulement rappelés ainsi que l'explique la lettre ministérielle.

Nos associés pourront ainsi connaître, avec précision et de bonne heure, quelles sont les études archéologiques qui paraissent devoir attirer plus particulièrement leur attention. Ils trouveront également, dans l'énumération qui en est faite, un guide assuré et certainement utile pour leurs recherches personnelles, sans oublier du reste que le *Comité des travaux historiques et scientifiques* et le Ministre n'entendent, en aucune façon, écarter du Congrès les mémoires étrangers aux questions proposées. Toute liberté a toujours été laissée, sous ce rapport, aux savants invités aux réunions annuelles de la Sorbonne.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser le programme des questions soumises à MM. les Délégués des Sociétés savantes en vue du Congrès de 1889. Ce programme a été dressé, comme les précédents, par le Comité des travaux historiques et scientifiques qui a cru devoir maintenir, cette année encore, un grand nombre de questions figurant déjà à l'ordre du jour des précédents Congrès. Ces sujets d'étude sont d'ailleurs d'un intérêt constant ; en les signalant, le Comité s'est appliqué à fixer les points sur lesquels la science a surtout besoin d'être renseignée : les résultats obtenus jusqu'ici et dont j'ai pu constater l'importance s'augmenteront encore de toutes les recherches qui sont à faire, de toutes les découvertes apportant des données plus certaines, en un mot, des travaux persévérants et attentifs qui sont tous les jours l'honneur des corps savants que vous présidez.

Je tiendrai toujours le plus grand compte de l'initiative des Sociétés savantes et j'aurais désiré connaître à l'avance, ainsi que je vous en exprimais le vœu l'an dernier, les modifications qu'elles auraient eu l'intention d'apporter dans la rédaction de ce programme. Permettez-moi, Monsieur le Président, de signaler ce point à toute votre attention, et de vous prier de charger MM. les Délégués qui viendront au Congrès de l'an prochain de me faire part des observations de votre Société et de m'indiquer le texte des questions auxquelles elles auraient songé, avec le désir de les voir figurer à l'ordre du jour du Congrès de 1890.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Signé : E. LOCKROY.

Pour copie conforme :
Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,
CHARMES

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

Elle ne contient qu'un très petit nombre d'articles ajoutés à l'énumération du programme de 1888, voir page citée du T. XII ; les voici :

Textes inédits ou nouvellement signalés de Chartes de communes ou de coutumes.

Recherches sur les mines et les salines en France avant la Révolution.

Les anciens ateliers typographiques en France.

Renseignements historiques ou autres qu'on peut tirer des privilèges accordés aux auteurs, aux libraires.

Tous les articles du programme de 1888 ont été littéralement reproduits. Voir t. XII, p. C.

Les nouveaux sont :

3° Signaler les nouvelles découvertes de bornes miliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

4° Etudier, dans une région déterminée de l'Afrique, les édifices antiques tels que les arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, basiliques, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

Les savants qui, dans les dernières années, se sont livrés à la recherche et à l'étude des antiquités du nord de l'Afrique ont, pour la plupart, consacré la meilleure part de leurs efforts à l'Epigraphie. Le Comité pense que l'étude des monuments d'architecture, dont les ruines se dressent encore en si grand nombre en Algérie et en Tunisie, pourrait fournir des résultats non moins intéressants. Il appelle notamment l'attention des travailleurs sur les édifices chrétiens des premiers siècles dont les restes ont pu être signalés jusqu'ici par divers explorateurs, mais qui n'ont point fait l'objet d'une étude archéologique.

5° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement des marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

Il est peut-être superflu de faire remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, et à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment, complètent ou contredisent les renseignements que l'on possédait d'autre part.

6° Signaler les objets conservés dans les musées de Province et qui sont d'origine étrangère à la région où les musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de musées de Province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer. Dans nos villes maritimes en particulier, il n'est pas rare que des officiers de marine ou des voyageurs aient donné au musée de la localité des antiquités parfois fort curieuses qu'ils avaient recueillies en Italie où bien en Orient.

Quelques villes ont acquis de la sorte de fort belles collections dont elles sont justement fières. Un beaucoup plus grand nombre ne possèdent qu'un petit nombre de ces antiquités étrangères à la région, et ces objets, isolés au milieu des collections d'origine locale, échappent souvent à l'attention des érudits qui

auraient intérêt à les connaître. C'est donc surtout ces objets isolés qu'il est utile de signaler avec dessins à l'appui et en fournissant tous les renseignements possibles sur leur provenance et sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

SECTION DE SCIENCES ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

. . . .

1° Rechercher, par voie d'observations directes portant sur une ou plusieurs communes, la fécondité comparative des diverses catégories sociales, notamment celles du paysan propriétaire ou non propriétaire.

. . . .

SECTION DE SCIENCES

. . . .

21° L'âge du creusement des vallées dans les diverses régions de la France.

22° Faire la statistique détaillée des grottes, abris sous roches et terrains d'alluvion où ont été découverts des ossements humains et des restes d'industrie remontant à l'époque quaternaire, soit pour la France entière, soit pour une ou plusieurs de ses principales régions; préciser la nature des objets et indiquer les principaux fossiles qui leur étaient associés.

23° Dresser la carte détaillée des monuments mégalithiques et des sépultures néolithiques pour l'une de nos principales régions, en l'accompagnant d'un texte explicatif.

24° Rechercher, dans le plus grand nombre possible de têtes osseuses néolithiques, celles qui reproduisent à des degrés divers les caractères des races de l'époque précédente; signaler les faits de fusion et de juxtaposition de caractères qu'elles peuvent présenter.

25° Préciser, surtout par l'étude des têtes osseuses, le type ou les types nouveau-venus, dans une région déterminée, aux époques de la pierre polie, du cuivre, du bronze et du fer.

26° Déterminer les éléments ethniques dont le mélange a donné naissance à une de nos époques actuelles.

27° Étudier et décrire avec détails quelqu'une de nos populations que l'on peut regarder comme ayant été le moins atteinte par les mélanges ethniques.

28° Rechercher et décrire les états de population spéciale et distincte qui existent sur divers points de notre territoire.

29° Rechercher l'influence que peut exercer sur la taille et les autres caractères physiques des populations la nature des terrains *(Calcaire et terrains primitifs)*.

. . . .

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

Le programme de 1888 est littéralement rétabli pour 1889. (Voir T. XII, 1887. p. CIII).

Le congrès de la Sorbonne aura lieu le 11 juin 1889 et la précédente circulaire a été complétée, en ce qui concerne les Beaux-Arts, par la lettre suivante.

Monsieur,

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, inséré au *Journal Officiel* du 3 février, l'ouverture de la treizième session des Sociétés des Beaux-Arts des départements a été fixée au mardi de la Pentecôte, 11 juin prochain.

Comme l'an dernier, les Sociétés des Beaux-Arts tiendront leurs séances dans la Salle dite de l'Hémicycle, à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte.

Les mémoires préparés en vue de cette session devront m'être adressés avant le 22 avril, terme de rigueur, pour être soumis à l'examen du Comité des Sociétés des Beaux-Arts, chargé de désigner ceux qui pourront être lus en séance publique.

La durée de chaque communication sera de 20 minutes environ : pour les mémoires trop étendus, les auteurs se borneraient à en donner un résumé.

La coïncidence de la session de 1889 avec l'Exposition Universelle et les fêtes du Centenaire me porte à appeler votre attention sur l'histoire de l'Art dans les départements durant la période révolutionnaire. Des institutions utiles, telles que les Musées, les Ecoles centrales de Beaux-Arts datent de cette époque. Déjà, aux sessions précédentes, divers mémoires très appréciés ont été lus sur certaine des fondations dont je parle. Il ne vous échappera pas que des études de cette nature auraient en 1889 un caractère d'actualité. Si donc des documents intéressants, se rattachant à la période révolutionnaire, se trouvent à votre portée, je vous invite à les mettre en œuvre. Toutefois, je ne mets pas en oubli que les

conditions dans lesquelles se trouvent les érudits habitant la province sont spéciales. Les dépôts d'archives dont ils disposent ont leurs limites. En appelant votre attention sur des sujets d'un certain ordre, je n'ai pas la pensée de marquer une préférence exclusivement. Tout mémoire, à quelque époque qu'il se rattache, sera de la part du Comité l'objet d'un examen sérieux et pourra être inscrit à l'ordre du jour de la Session.

En vous faisant parvenir ultérieurement les lettres d'invitation destinées à MM. les Délégués, j'aurai l'honneur d'y joindre les instructions concernant les mesures adoptées d'un commun accord par les Compagnies des chemins de fer et mon Administration.

J'invite MM. les Présidents à dresser d'urgence la liste de leurs délégués, en y apportant toutefois la plus grande réserve.

En dehors des personnes qui auront à faire des communications, chaque Société ne pourra déléguer, pour la représenter, que trois de ses membres qui devront, dès l'ouverture de la session, inscrire leur adresse à Paris, sur un registre déposé à l'Ecole des Beaux-Arts.

Je vous prie de m'accuser réception de cette lettre.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le ministre et par autorisation :
Le Directeur des Beaux-Arts.

La Société a également reçu la circulaire suivante de M. le Ministre de l'Intérieur.

Direction de l'Administration pénitentiaire.

Exposition Universelle de 1889

Exposition rétrospective et ouvrage intéressant les anciens systèmes et moyens de répression.

Paris, le 7 janvier 1889.

Monsieur le Président,

Le Ministère de l'Intérieur doit figurer par plusieurs de ses services, et spécialement par les services et les établissements pénitentiaires, à l'Exposition universelle de 1889.

Une des parties, et non la moins intéressante de cette Exposition spéciale, doit avoir un caractère rétrospectif ; elle portera sur les systèmes de détention et de répression antérieurs à la Révolution française, sans que l'on doive négliger, bien entendu, de présenter le tableau comparatif de ce qui s'est fait depuis cent ans. Il est aisé de concevoir ce qu'une œuvre de ce genre peut avoir d'instructif, au point de vue des lois, des mœurs et des coutumes des diverses époques.

L'Administration tient à ne se priver d'aucun des bons vouloirs, d'aucun des éléments de succès dont elle pourra bénéficier dans la limite des ressources et des moyens d'actions dont elle dispose.

Non seulement on peut mettre à contribution les institutions locales, les juridictions multiples, les législations particulières, les différents modes d'organisa-

tion que comprenait la France avant d'être la France moderne et la France contemporaine, mais on peut demander de précieux secours à l'histoire et aux monuments historiques, à l'érudition et à l'archéologie, à l'art et aux musées, aux bibliothèques et aux archives, aux collections publiques ou particulières, aux recueils de documents, d'estampes et de gravures, aux objets originaux et aux procédés de reproduction, aux curiosités, aux ruines même du passé; enfin à toutes choses comme à toutes personnes propres à mettre en lumière les richesses de notre pays.

Aucune source de renseignements ne doit être dédaignée, et nous serons heureux de marquer ce que nous devrons aux études et aux recherches des hommes distingués qui fouillent chacun dans son sillon, et qui amassent d'inestimables trésors pour la science.

Afin de compléter cette Exposition et de montrer ce qu'ont été les modes d'emprisonnement, de correction et de châtiment, l'administration se propose de présenter dans un ouvrage accompagné de planches les faits les plus saillants, les extraits, analyses ou copies de pièces, d'actes, de manuscrits et mémoires les plus curieux. Ainsi s'ajouterait, à l'enseignement par l'aspect, l'enseignement par le livre.

C'est pour mener à bien cette double tâche que je fais appel à votre bienveillant concours et à celui des personnes associées à vos travaux, collaborant à la même œuvre.

Je vous serais très obligé de vouloir bien leur faire part de cette lettre ainsi que de la note communiquée ici à titre d'explication. Nous vous serions reconnaissants de tout ce qui nous serait signalé à utiliser ou à mentionner soit dans l'Exposition rétrospective, soit dans l'ouvrage imprimé, et nous recevrions avec plaisir avis et, s'il se peut, communication de tous travaux, monographies, publications et études où nous pourrions puiser des matériaux ou des renseignements.

J'ai à peine besoin d'ajouter que tous les éclaircissements que vous désireriez vous seraient aussitôt fournis.

Recevez, je vous prie, avec tous mes remerciements à l'avance, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Conseiller d'Etat, Directeur de l'administration pénitentiaire.

HERBETTE.

Les Sociétés archéologiques n'ont pas à se préoccuper naturellement, des questions qu'énumère, à la suite de cette lettre, une note du Ministère de l'Intérieur, sur l'exécution des longues et courtes peines; sur l'éducation pénitentiaire; le service des transfèrements : sur les signalements, le patronage des libérés, la relégation et la libération conditionnelle.

Mais la fin de cette note peut intéresser les archéologues et nous la reproduisons :

Une partie de l'exposition et un ouvrage dont l'impression est dès maintenant préparée sont destinés à présenter le tableau rétrospectif des lieux, sys-

tèmes et moyens de répression en France, aux diverses époques de notre histoire, par comparaison avec la période actuelle.

Que l'on songe à la variété des institutions et des faits passés qui méritent, à cet égard, l'attention. Même en dehors de toutes préoccupations de science pénitentiaire, comment serait-on indifférent à ce qui intéresse la vie des provinces dont est composée la patrie française, le caractère des races dont l'alliage a formé notre nation, le rôle des magistratures et des pouvoirs dont l'action s'est exercée durant des siècles, les mœurs publiques et privées, les coutumes, les croyances des populations, la formation et l'évolution des lois criminelles, l'avènement des idées modernes de justice et d'humanité ?

Et comment les annales de la France, aux époques où son rôle était si décisif dans l'œuvre de civilisation universelle, ne mériteraient-elles pas l'examen et la sympathie des étrangers eux-mêmes ?

Dans cette exposition rétrospective peut trouver place tout ce qui caractériserait de la façon la plus frappante les législations, les pratiques et les systèmes suivis autrefois, à quelque partie de notre sol, à quelque origine, à quelque idée qu'ils se rattachent. — Organisation des anciennes geôles et prisons, aspect des bâtiments et des cours ou préaux, des salles, des cellules et des cachots, des portes, des fenêtres et des grilles ; lieux d'exécution, appareils et instruments de supplices, bancs de torture, piloris, modes de châtiments corporels, chaînes et carcans, barres de justice, entraves, menottes et liens, — tout ce que contenait l'attirail de la répression peut être utilisé, non pas sans doute comme appât d'une vaine curiosité, mais pour marquer les phases douloureuses et les longs efforts par lesquels s'est réalisé le progrès des mœurs et des lois.

La reproduction en modèles réduits, la photographie, la gravure, l'aquarelle, devront sans doute suppléer souvent à la production matérielle des objets originaux. Ainsi s'amasseront et se classeront en même temps les matériaux du livre de l'exposition rétrospective.

Il a paru désirable, en effet, de recueillir, pour les imprimer, les principaux documents de l'histoire de la justice et de la répression, ou plutôt des répressions et des justices en France. Sans viser à faire œuvre de théorie, d'érudition, ni de critique, sans songer à formuler des conclusions et des idées personnelles, on serait heureux de faire pour la pénalité cette sorte de retour en arrière que l'on prépare à l'Exposition universelle pour le travail et l'industrie.

On n'aurait garde évidemment de remonter à des époques où les sociétés n'ont pas laissé trace, à vrai dire, d'institutions régulières. Opérant au nom de l'administration française, on n'a pas non plus à sortir du domaine de la France, à faire incursion en pays étranger. Il suffira de se reporter au passé des peuples qui ont le plus influé sur le nôtre.

Dans ce tableau national, aucun élément, aucun document d'importance majeure ne doit être écarté. C'est à tous les départements, nés de nos anciennes provinces, c'est aux Archives, aux Bibliothèques, aux Musées, aux Sociétés savantes, c'est à toutes les richesses locales, c'est à l'expérience, au bienveillant concours, aux sentiments patriotiques de tous qu'il est permis de s'adresser.

Comme on aurait regret de faire tort à ce qui mérite mémoire, on recevrait bien volontiers de toutes personnes compétentes et autorisées connaissance de ce qui leur paraîtrait pouvoir figurer soit dans l'exposition rétrospective, soit dans le recueil des documents et faits que compléteront des planches, avec fac-simile, gravures, photogravures, etc...

Pour le classement des matériaux et objets signalés, un examen préalable est nécessaire; et des collaborateurs de l'Administration pourront, lorsqu'il conviendra, se transporter sur place. Toutes dispositions seraient prises, en temps voulu, pour que les objets originaux que l'on consentirait à prêter fussent envoyés à Paris et ultérieurement retournés sans subir aucune altération. Quant aux copies ou extraits à faire des documents qui ne sauraient être déplacés, des mesures seraient prises pour assurer ce travail, au cas où il ne pourrait y être pourvu par les soins bienveillants des détenteurs de ces documents. De même des arrangements pourraient être faits, soit pour se procurer des photographies, gravures et reproductions quelconques qui existeraient déjà, soit pour en exécuter de nouvelles.

De toute façon, il serait souhaitable et urgent que les personnes qui ont connaissance de mémoires, livres, annales ou publications quelconques, contenant des études, des monographies, des reproductions, voulussent bien en faire part le plus promptement possible à l'Administration pénitentiaire (cabinet du Directeur); car elle se féliciterait d'en bénéficier pour le travail à accomplir. Elle recevrait avec reconnaissance tous renseignements, tous aperçus, toutes propositions qui tendraient au but qu'elle se propose en organisant une exposition rétrospective.

On ne peut qu'exprimer la confiance de voir les hommes distingués, dont les études sont si précieuses, concourir, dans la limite et sous les réserves qu'ils jugeraient convenables, à une œuvre qui peut être tout à l'honneur de la science, des idées et des institutions françaises.

L. Herbette.

Conseiller d'Etat, Directeur de l'Administration pénitentiaire.

Paris, le 5 décembre 1888.



EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr. une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeau[x] est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. Feret et Fils, libraires-éditeurs de la Sociét[é], 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

13,368

SOCIÉTÉ

RCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

TOME XIII — IIIe FASCICULE



BORDEAUX

ERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
— COURS DE L'INTENDANCE — 15

Ve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1888

EXTRAIT DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. [illegible] La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. [illegible] La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, soit qu'ils auraient été autorisés à les produire, soit dans ses publications, soit dans ses lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et porte la l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

NOTE

SUR

LA MAISON D'HABITATION DE MICHEL DE MONTAIGNE

A BORDEAUX

Par Théophile **MALVEZIN**

> La veue des places que nous [illegible]
>
> Michel de Montaigne, *Essais* III, 9.

Ainsi que le marque Montaigne dans les quelques lignes que nous prenons pour épigraphe du travail que nous allons entreprendre, il s'attache un si puissant intérêt à toutes les circonstances de la vie des hommes illustres; il se manifeste une si ardente curiosité de connaître non seulement leurs actions et le mobile de leurs actions, mais encore les détails de leurs mœurs, de leurs habitudes, la description des lieux qu'ils ont habités, que nous, Bordelais, compatriotes du célèbre philosophe qui a été l'un de

nos conseillers au Parlement et plus tard notre Maire, dont la famille, originaire de notre sol, s'était enrichie et anoblie par le commerce de notre cité, nous savons le meilleur gré, et nous donnons nos remerciements sympathiques aux savants dont la sollicitude a prodigué les recherches sur tout ce qui pouvait toucher à Montaigne dans sa vie publique ou dans sa vie privée. Plusieurs d'entre eux n'ont pas négligé de s'inquiéter de savoir dans quel quartier, dans quel lieu précis se trouvait la maison autrefois habitée à Bordeaux par le célèbre écrivain.

Parmi ceux qui se sont le plus occupés de cette question spéciale figure le docteur Payen, cet érudit et patient auteur de recherches sur Montaigne. S'appuyant sur les indications données avant lui par Millin, de Jouy, Bernadau, et sur celles qui lui ont été fournies par MM. de Lamothe, Delpit, Brunet et autres de nos contemporains, M. Payen a cru trouver dans la rue actuelle du Palais-de-Justice, précédemment rue des Minimes et auparavant rue du Peugue, l'habitation de Michel de Montaigne.

Cependant, et pour un certain nombre de personnes, le problème ne paraît pas encore résolu, car la Société archéologique de Bordeaux, malgré les publications faites en 1856 par le docteur Payen, s'en occupait encore dans sa séance du 3 juillet 1874; et en août 1887, son secrétaire, le docteur Berchon, bien connu par ses travaux scientifiques, nous adressait cette question :

« Croyez-vous que la maison dite de Michel de Montai-
» gne, rue des Minimes, dessin donné par Payen, lui ait
» réellement servi d'habitation » ?

Si le docteur Berchon s'est adressé à nous pour avoir notre opinion sur ce point encore controversé, c'est que nous avons eu l'occasion de publier, il y a quelques années, une étude sur la généalogie de la famille de Montaigne, et qu'il a pensé que nous pouvions avoir recueilli quelques documents et renseignements utiles sur la question dont il s'agit.

Nous avons à cette occasion revu et complété nos notes, et nous croyons pouvoir fournir à la Société archéologique les éléments suffisants pour la solution du problème.

I

Le premier soin qui doit nous occuper est celui de poser nettement la question à résoudre.

Il faut déterminer exactement la situation actuelle de l'emplacement situé rue des Minimes, et où se serait élevée, au XVI[e] siècle, la maison de Montaigne. Ce n'est qu'après la clarté obtenue sur ce point, que nous pourrons étudier avec fruit les allégations apportées comme présomptions ou comme preuves à l'appui du fait de l'habitation par Montaigne sur ce terrain.

Il convient donc, pour apporter dans notre discussion l'ordre nécessaire, de rappeler brièvement ce qu'ont dit nos prédécesseurs dans cette étude, et ce qu'a d'ailleurs indiqué le docteur Payen.

Avant celui-ci, Millin, de Jouy et Bernadau ont donné des indications; le baron de Vèze a peint une aquarelle.

Millin, en 1807, dans son *Voyage dans le Midi de la France,* parlant de son séjour à Bordeaux, dit :

« Après avoir vénéré sa tombe (de Michel de Montaigne), » j'allai m'incliner devant le lieu où était sa maison, *rue » des Minimes, n°* 17. La porte cintrée en ogive et une » tourelle sont les seuls restes de cette modeste habita- » tion. »

Millin était accompagné et guidé dans cette visite par un membre de l'Académie de Bordeaux, M. le baron de Caila, qui avait la réputation de bien connaître les antiquités bordelaises.

M. de Jouy, l'auteur de l'*Hermite de la Chaussée d'Antin,* dans son ouvrage l'*Hermite en province,* répète à peu près ce qu'a dit Millin.

M. le baron de Vèze a peint en 1813, pour le grand

ouvrage de Laborde sur les monuments de la France, une aquarelle au bas de laquelle il avait écrit lui-même : « Maison d'habitation de Michel de Montaigne à Bordeaux, en face le fort du Hâ. » Le docteur Payen en a publié la lithographie dessinée par M[lle] Marie Payen, sa fille.

Bernadau, auteur de plusieurs ouvrages sur Bordeaux, mais qui donne quelquefois des renseignements dont l'exactitude laisse à désirer, a parlé à plusieurs reprises de l'habitation de Michel.

Il dit dans son *Histoire de Bordeaux* : « Montaigne » demeurait rue des Minimes, suivant une relation des » querelles entre le duc d'Epernon et l'archevêque de » Bordeaux (1) ».

Dans le même ouvrage il ajoute : « Le couvent des Mini- » mettes était rue des Minimes. Nous avons vu les armes » de Michel de Montaigne sur la façade intérieure de la » porte d'entrée du couvent, auquel la famille de ce phi- » losophe avait donné quelque terrain pour le bâtir. » Lui-même avait son hôtel sur le côté septentrional du » couvent des Minimettes (2). »

Il dit enfin, dans le *Viographe bordelais* : « Il existait » rue des Minimes, depuis 1672, un couvent de religieuses » dites Minimettes, qui a donné son nom à la nouvelle rue » qui a été ouverte sur le terrain de ce couvent. A l'angle » septentrional de ces deux rues s'élevait la demeure de » Montaigne. Elle n'était distinguée des maisons du quar- » tier que par des combles recouverts en ardoises. Au- » devant de ce *modeste* hôtel, on a vu jusques dans ces » derniers temps une petite cour dont la porte d'entrée » était décorée des armes de Montaigne. Avant qu'on eût » démoli cette maison, nous avions proposé au proprié- » taire de placer sur la porte d'entrée une inscription... (3) »

(1) *Histoire de Bordeaux*, éd. 1839, p. 278.
(2) *Histoire de Bordeaux*, éd. 1839, p. 310.
(3) *Viographe bordelais*, p. 288, édit. de 1847.

M. le Dr Payen ne s'est pas contenté de ces indications; il est venu à Bordeaux, après avoir engagé une correspondance avec plusieurs savants de cette ville, parmi lesquels il cite M. Gustave Brunet, l'érudit bibliophile; M. de Lamothe, secrétaire de la Commission des monuments historiques; M. Delpit, bien connu par l'étendue de ses connaissances d'archéologie girondine.

Le savant docteur constate d'abord quelques hésitations de la part des Bordelais à admettre que Michel de Montaigne ait habité rue des Minimes; « il doit y avoir quelque méprise», dit M. de Lamothe. « On a dit que Michel a demeuré rue » des Minimes ou des Minimettes, ajoute Gustave Brunet; » mais le fait n'est peut-être pas authentique ».

Mais M. Payen insiste auprès de MM. Brunet et de Lamothe, et ceux-ci finissent par partager sa conviction. M. Brunet, consulté à nouveau, écrit au docteur :

« C'est bien rue des Minimes qu'il faut chercher la mai- » son de Montaigne, à l'angle nord de cette rue et du côté » de la Cathédrale ». « En vérifiant les choses, ajoute-t-il, » nous avons constaté (M. de Lamothe et lui) que dans une » cour qui est près de cette rue il existe encore des vestiges » conservés d'une maison du XVIe siècle, sans doute celle » de Montaigne. C'est du côté opposé à l'impasse ».

M. Brunet ajoute que le clocher représenté dans le dessin du baron de Vèze pourrait bien être celui de Sainte-Eulalie, avec une flèche aujourd'hui détruite, ou bien celui de Saint-André.

M. de Lamothe, secrétaire de la Commission des monuments historiques de la Gironde, et qui jusqu'alors avait refusé de voir dans la rue des Minimes l'emplacement de la maison d'habitation de Michel, et avait même indiqué que cette maison devait se trouver rue Bouhaut, revient sur ses premières impressions; et, en publiant le compte-rendu des travaux de la Commission pour l'année 1855, écrit, parlant de la maison rue des Minimes : « C'est avec » quelque peine qu'on peut aujourd'hui retrouver cette

» maison. Elle porte le n° 10 dans la rue des Minimes et le » n° 12 dans la rue des Minimettes. Derrière une cage » d'escalier, autrefois en saillie, on retrouve une vaste » fenêtre rectangulaire qui dénote bien l'architecture du » XVIe siècle. C'est le seul reste de l'époque. Cette mai- » son a été presque entièrement refondue il y a quelques » années.

» *Son attribution à Montaigne ne saurait être mise en* » *doute*. Elle est, en effet, possédée aujourd'hui par » M. Faget, qui la tient de M. Delille; celui-ci de la dame » Ruchon, et cette dernière des Dames de la Foi. » Il indique et analyse l'acte de vente consenti par les Dames de la Foi, dans lequel on lit que cette maison dépend du fief de Mlle de Montaigne.

Armé de ces documents, le savant docteur Payen explique comment les indications de Bernadau, disant que cet hôtel de Montaigne était situé sur le côté septentrional du couvent des Minimettes, ont amené une confusion tendant à placer cet hôtel au nord du couvent des Minimettes tel qu'il existait en 1789, c'est-à-dire dans l'ancienne rue des Minimettes, aujourd'hui rue Cabirol, alors que couvent et rue n'existaient pas du temps de Montaigne.

Il détermine l'emplacement en disant qu'après l'ouverture moderne de la rue des Minimettes (aujourd'hui rue Cabirol) partant de la rue du Peugue (cours d'Alsace-et-Lorraine) et arrivant à angle droit rue des Minimes (rue du Palais-de-Justice), « l'hôtel de Montaigne se trouvait dans l'angle saillant formé par ce coude. »

C'était là l'emplacement fixé par M. de Lamothe, n° 10 de la rue des Minimes, aujourd'hui rue du Palais-de-Justice.

La question semblait résolue, aussi M. de Sacy écrivait-il, en 1855, dans le *Journal des Débats,* un article reproduit le 18 novembre de la même année dans le *Courrier de la Gironde* : « M. Payen nous a fait connaître la mai- » son d'habitation de Michel de Montaigne. Tout cela est » très bien. Mille remerciements à M. Payen. »

Depuis cette époque, nous ne trouvons, à propos de cette question, que la mention laconique suivante, dans le bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, séance du 3 juillet 1874 : « M. Girault fait don à la Société d'un » ancien croquis d'une maison de Michel de Montaigne, » située jadis dans la rue des Minimettes, aujourd'hui rue » Cabirol. »

Nous ne connaissons pas ce dessin qu'on nous a dit être semblable à celui reproduit par le docteur Payen.

II

Je crois avoir fidèlement résumé les opinions émises par divers savants sur la situation de la maison d'habitation attribuée à Michel de Montaigne, et que les uns placent rue des Minimettes, aujourd'hui rue Cabirol, et les autres, avec le Dr Payen, rue des Minimes 10, actuellement rue du Palais de Justice.

Avant d'étudier ces opinions et d'examiner les arguments et les documents produits, il est nécessaire de bien préciser la topographie des lieux.

Nous donnons le plan actuel de tout le carré compris entre la rue du Palais de Justice au couchant, la rue du Hâ au midi, la rue Pélegrin au levant et le cours d'Alsace-et-Lorraine au nord.

Le n° 10 de la rue du Palais-de-Justice, autrefois rue des Minimes, ne va pas jusqu'à la rue Cabirol. Il en est séparé par une maison en façade sur cette dernière rue, portant les n°s 7 et 9, et à l'angle sud le n° 11 ; c'est là que sont établies les imprimeries de divers journaux. Ce n° 10 est séparé de la rue Cabirol, façade au sud, par une étroite maison portant dans cette partie de rue le n° 13 et ne portant pas de numéro dans la rue du Palais-de-Justice.

C'est dans la petite cour, entre la maison n° 10 de la rue des Mimimes et les maisons n° 13 et n° 11 de la rue Cabirol que se trouve la fenêtre attribuée au XVIe siècle.

Nous donnons ensuite le croquis actuel de l'angle de la rue du Palais-de-Justice et de la rue Cabirol. La maison n° 10 de la première de ces rues, et les maisons n° 11 et n° 13 de la rue Cabirol, cette dernière maison étroite et basse, y sont fidèlement représentées. A gauche, au-dessus de la maison n° 8 de la rue du Palais-de-Justice, on voit une des flèches de Saint-André.

La façade de cette partie de la rue Cabirol, montre la petite maison à terrasse formant angle et portant le n° 13; la fenêtre du XVIe siècle qui se trouve dans la muraille sud de la maison n° 10 de la rue du Palais de Justice et la maison n° 11 où sont les bureaux du journal *la Victoire*. Au fond, à droite, après l'angle de la rue Cabirol paraissent les bâtiments de l'Imprimerie Bellier.

Si nous nous reportons maintenant à l'angle opposé de la rue Cabirol, nous voyons dans cette rue, au n° 18, un double corps de bâtiments qui se prolonge à droite par deux échoppes dont l'une, formant encoignure dans la rue du Palais-de-Justice, est très basse, n'ayant qu'un rez-de-chaussée surmonté d'une terrasse ombragée par les pampres d'un très ancien pied de vigne.

En regardant par la rue du Palais-de-Justice, la maison d'angle à la treille porte le n° 12; la seconde, à droite, n'offre qu'un mur sans numéro, et les maisons suivantes portent les n°s 14 et 16.

Au fond, à gauche, se trouvent les bâtiments de l'Imprimerie Bellier, et, masqué en partie, la flèche du clocher de Pey-Berland, bien distincte des flèches de Saint-André.

III

Etudions la question plus avant; et voyons sur quels documents on s'appuie pour fixer dans la rue actuelle du Palais-de-Justice l'emplacement de l'habitation de Michel de Montaigne.

Nous commençons par écarter, comme l'a fait à juste titre M. Payen, l'argument tiré par Bernadau, d'une pré-

tendue mention de la maison de Montaigne, située rue des Minimes, qui se trouverait dans une relation des querelles entre le duc d'Epernon et l'archevêque de Bordeaux.

Le docteur Payen a relu toutes les relations connues de ces événements; il en cite les titres et les auteurs; il n'a rien trouvé de ce qu'annonçait Bernadau. L'existence de cette relation est au moins douteuse.

Le premier duc d'Epernon avait été nommé gouverneur de la Guienne en 1622. Ses démélés avec l'archevêque de Bordeaux, Mgr Henri de Sourdis, eurent lieu en 1633. Le 10 novembre de cette année, le duc, étant dans son carosse, rencontra sur la place de Saint-André l'Archevêque à pied, accompagné de l'évêque d'Agen et de prêtres, revêtu de ses habits pontificaux et se rendant de son palais à la cathédrale. Le Duc descendit de carosse, saisit le prélat par le bras et, d'un coup de canne, fit voler au loin le chapeau et la calotte. Il l'insulta et le menaça; on eut grand'peine à l'arracher de ses mains.

L'Archevêque se retira dans l'église qui était très rapprochée, et où se trouvaient le chapitre et le clergé. On y décida la mise en interdit de toutes les églises de Bordeaux et l'excommunication du duc d'Epernon. L'Archevêque sortit de Saint-André à la tête du clergé, traversa la place au son des cloches et les flambeaux allumés, et transporta le Saint-Sacrement dans la chapelle de son palais.

Nous ignorons quel rôle eût pu jouer dans cette scène la maison de Michel de Montaigne, eût-elle été située en face le fort du Hà, c'est-à-dire en un lieu éloigné de celui où eut lieu l'altercation des deux hauts personnages. Notons, en outre, qu'à cette époque le nom de la rue des Minimes n'existait pas. Cette rue portait le nom de rue Caguemule ou de rue du Péaulgue ou du Peugue, qu'elle a gardé jusqu'à la fin du XVII[e] siècle.

Pour arriver à déterminer l'emplacement que nous recherchons, nous rencontrons quatre documents :

1° L'affirmation de Millin qu'il était au n° 17 de la rue des Minimes;

2° Le dessin de 1813 du baron de Vèze, reproduit par le docteur Payen;

3° L'indication donnée par M. de Lamothe et adoptée par le docteur Payen, au n° 10 actuel de la rue du Palais-de-Justice;

4° L'acte de vente de 1785 des Dames de la Foi à la dame Ruchon.

Examinons :

Où se trouvait vers 1807 le n° 17 de la rue des Minimes?

En 1789, la maison située rue des Minimes, n° 19, appartenait aux Dames de la Foi. Elles en furent dépossédées par les lois de l'époque. La description et l'estimation en furent faites le 22 janvier 1790; elles se trouvent aux Archives du département.

Cette maison avait sur la façade, rue des Minimes, 30 pieds 6 pouces, de large jusqu'à la profondeur de 27 pieds 6 pouces après laquelle il y avait à droite une cour de 17 pieds de large sur 14 de profondeur. Le rez-de-chaussée se composait d'une allée d'entrée avec une salle à gauche, et, derrière ladite salle, une dépense qui aboutissait à la chapelle du couvent; à droite de l'allée, une cuisine avec un escalier, et, en face, la cour.

La maison n° 17 était-elle à droite ou à gauche, au sud ou au nord du n° 19? On sait que le numérotage ne se décomposait pas alors en numéros pairs d'un côté, impairs de l'autre, mais qu'il suivait l'ordre des numéros le pair succédant à l'impair.

Il nous paraît vraisemblable que c'est sur le terrain du n° 19 qu'a été prise la partie de la rue Cabirol allant de la rue du Palais-de-Justice à l'imprimerie Bellier. Cette partie de rue, jointe à celle de la rue Cabirol formant avec elle un angle droit allant du sud au nord jusqu'à la rue dite cours d'Alsace-et-Lorraine, est, comme cette dernière, de création récente. Cette rue a porté le nom de rue des

Minimettes. Mais elle n'existait pas à la fin du siècle dernier. Nous la voyons mentionnée pour la première fois dans le plan de Pierrugues et Béro de 1819.

Un plan daté du 10 mars 1817 (*Arch. de la Gironde*, catalogue des plans n° 6), que nous reproduisons, indique les terrains provenant du monastère des Minimettes, et ne fait pas figurer la rue indiquée en 1819.

Ce plan est conforme au plan portant le n° 8 au catalogue des *Archives*, donnant l'ensemble et le détail du terrain des Minimettes à la date du 2 ventôse an II.

Ces terrains allaient de la rue du Hâ au ruisseau du Peugue et se prolongeaient jusqu'à la rue des Minimes au couchant, laissant au nord une bande de terrains ou maisons dont faisaient partie des maisons ou terrains précédemment vendus, comme la maison Ruchon, par les Minimettes et qui, par suite, n'étaient point compris dans les domaines nationaux.

C'est à l'angle couchant et nord que se trouvait la maison vendue en 1785 et désignée comme dépendant du fief de Mlle de Montaigne. C'est le n° 10 de la rue actuelle du Palais-de-Justice.

Est-ce à cette maison, je veux dire à celle qui existait sur le même emplacement, que s'applique l'aquarelle du baron de Vèze ?

Le point auquel s'est placé l'auteur de l'aquarelle est dans la rue des Minimes et plus élevé que le sol. Le dessinateur était à peu de distance de la rue du Hâ, regardant dans la direction du Sud-Ouest au Nord-Est. La maison se présente de 3/4. La façade a deux fenêtres sur la rue. Le corps de logis, terminé par une tourelle, donne sur une cour ayant pour entrée une porte ogivale encadrée dans des supports en maçonnerie et se continuant à droite par un mur de clôture. Sur le même plan, à gauche, se trouvent deux masures formant encoignure. Au second plan paraît un grand corps de bâtiments peu élevés, se terminant par une tourelle ronde à créneaux. Il semble exister un passage entre les constructions et la maison du

premier plan. Derrière la maison principale, à droite, s'élèvent de grands arbres; à gauche et dans le fond, derrière un rideau d'arbres, se dresse l'extrémité du clocher de Pey-Berland.

En montant au troisième étage de la maison, rue Cabirol, n° 18, on retrouve parfaitement la vue de ces seconds plans qui sont masqués si l'on se place contre le mur de la prison, près de la rue du Hâ.

Il me paraît difficile d'adapter le dessin de 1813 à la maison vendue en 1785 par les Dames de la Foi, soit au n° 10 actuel de la rue du Palais-de-Justice. En effet, s'il s'agissait de ce n° 10, l'espace aurait manqué à droite pour la cour et le portail; à gauche, les deux petites échoppes ne représenteraient pas tout l'espace occupé par le terrain des n°ˢ 8, 6, 4 et 2. En outre, les constructions du second plan avec la tourelle qui sont à gauche du dessin, devraient être placées à droite si la maison était celle du n° 10.

La maison dessinée par le baron de Vèze me paraît être plutôt celle du n° 14 actuel; laquelle, ainsi que nous le verrons plus tard a, comme celle du n° 10, mais à une époque différente et plus reculée, appartenu à la famille de Montaigne.

Je n'attache pas d'ailleurs une très grande importance à déterminer si l'aquarelle du baron de Vèze s'applique au n° 10 ou au n° 14, parce que, ainsi que nous allons le voir, ni l'un ni l'autre de ces emplacements n'a jamais appartenu à Michel de Montaigne.

Il nous reste à étudier le titre de 1785.

La Commission des monuments historiques, son secrétaire général, M. de Lamothe et M. le Dʳ Payen n'apportent en réalité, dans la question, d'autre document, d'autre origine de propriété, comme disent les notaires, que l'énonciation dans l'acte de 1785 que la maison vendue dépendait du fief de Mˡˡᵉ de Montaigne.

Le titre de 1785, invoqué comme preuve de propriété, paraît s'appliquer au n° 10 de la rue du Palais-de-Justice,

alors rue des Minimes. Ce titre nous a été fort obligeamment communiqué par M. Guiart, notaire, détenteur de la minute.

L'acte est à la date du 24 décembre 1785, retenu par Rauzan, notaire. Il porte que la Dame supérieure et les religieuses de la communauté de la Foi, dites Minimettes, autorisées à cette aliénation par lettres patentes de S. M., et en présence de M. l'abbé Langoiran, délégué de Mgr l'Archevêque de Bordeaux, ont vendu à Marie Barreyre, femme de Jean Ruchon, fabricant d'indiennes :

« Un terrain ou emplacement situé rue des Minimes, » contenant 29 pieds 5 pouces de large sur la dite rue, » 30 pieds de large sur le derrière, 48 pieds de longueur » du côté du midi, et 49 du côté du nord, soit 40 toises et » 34 pieds superficiels avec tous les bâtiments estant sur » ledit terrain.

» Confrontant du bout du couchant à ladite rue des Mini- » mes ; du levant par le derrière à d'autres fonds des dites » Dames religieuses qui seront séparés par un mur mitoyen » à construire à frais communs ; du côté du midi aux bati- » ments de la communauté, mur mitoyen entre deux ; et, » comme dans cette partie, il se trouve une tour qui avance » dans le terrain vendu, ledit mur et ladite tour doivent » être démolis et rebâtis en droite ligne ; et d'autre côté » du nord, à de vieux bâtiments de la communauté.

» Ledit terrain vendu *est du fief de Mlle de Montaigne,* » et lesdites Dames venderesses *le possèdent de sa mou-* » *vance avec d'autres fonds* sous une rente foncière de » 29 liv. 19 sous ».

Le prix, fixé à 240 livres par toise, s'éleva à 9,827 livres.

Un plan de Bordeaux, daté de 1787, c'est-à-dire contemporain de l'acte que nous venons d'analyser, nous indique la situation du couvent des Dames Minimettes dans la rue des Minimes. Les plans de Lattré de 1755 et de 1733 sont conformes à celui de 1787.

Nous donnons le croquis de l'un de ces trois plans.

Cet acte de 1785 est peu de chose pour prouver la pro-

priété et l'habitation de Michel de Montaigne mort deux cents ans auparavant.

Aussi la Commission ajoute-t-elle :

« Nous aurions voulu aller plus loin, et remonter jusqu'à » la possession par Montaigne. Nous avons recherché dans » les papiers relatifs aux Minimettes l'acte consenti par » Mlle de Montaigne à ce couvent. Nous ne l'avons pas » retrouvé. La seule pièce que nous ayons retrouvée est un » testament du 1er octobre 1675 de Marguerite Blanchard, » épouse de Henri de Montaigne. »

Elle donne l'analyse de ce testament.

Nous allons accomplir le vœu de la Commission, aller plus loin, et remonter jusqu'à l'époque où vivait Montaigne. Plus heureux que la Commission, nous avons trouvé dans les papiers des Minimettes, conservés aux Archives du département, de nombreux renseignements; nous en avons rencontré quelques-uns puisés à d'autres sources.

Nous nous proposons aussi d'élargir quelque peu notre cadre, et de ne pas en repousser des détails de nature à fournir des renseignements intéressants sur l'histoire de ce quartier.

IV

Nous allons indiquer les autres fonds que possédaient les Dames Minimettes, et, pour donner de la clarté à cette recherche, nous allons rapidement étudier la rue des Minimes, les terrains qu'elle bordait, et nous remonterons jusqu'à la création même de l'ordre religieux des Dames de la Foi.

La rue actuelle du Palais-de-Justice, comme l'indiquent les plans, portait, au moins depuis 1733, le nom de rue des Minimes. Elle avait pris ce nom de celui des religieux qui possédaient des terrains et qui avaient fait bâtir des maisons sur le côté couchant de la rue, allant de la porte du château du Hâ jusqu'au ruisseau du Peugue.

Les Minimes, de l'ordre St-François-de-Paule, s'étaient établis à Bordeaux en 1608. Les jurats leur concédèrent, par acte du 13 février 1608, passé devant Mᵉ Bouhet, notaire, un emplacement près le château du Hâ, pour y bâtir un couvent. Des lettres-patentes du roi Louis XIII, en date d'août 1610, leur donnèrent l'autorisation de bâtir, malgré le voisinage du château du Hâ. Le 24 juillet 1627, devant le même Mᵉ Bouhet, notaire, les jurats passèrent avec les religieux Minimes un contrat pour régler les conditions des constructions à faire sur l'emplacement donné par les jurats, et qui joignait les démolitions de certaines dépendances du château du Hâ. A la même époque, 1627, le cardinal de Sourdis donna aux Minimes d'autres terrains près la porte et le château du Hâ.

Les Minimes occupaient, depuis la porte du château jusqu'au Peugue, les terrains bordant le côté couchant de la rue appelée précédemment rue Caguemule, et alors rue du Péaulgue ou du Peugue. Sur ces terrains se trouvent actuellement la porte du Palais de Justice, les prisons et la gendarmerie.

Ils y avaient construit non seulement leur église, leur couvent et diverses dépendances, mais aussi des maisons qui se trouvaient en bordure sur la rue du Peugue. En 1665, ils bâtissaient deux maisons sur la rue du Peugue ; en 1686, la liève du chapitre Saint-André s'applique à des maisons appartenant au chapitre, situées en face de celles des Minimes, et sur le côté levant de la rue qui portait encore le nom de rue du Peugue. C'est entre cette date de 1686 et celle de 1733, portée au plan de Lattré, que la rue prit insensiblement le nom de rue des Minimes. En 1787, les religieux étaient propriétaires de dix maisons sur le côté couchant de la rue des Minimes. Nous en avons vu les baux notariés aux Archives du département.

La Révolution de 1790 confisqua ces maisons comme propriétés d'ordres religieux. Leur emplacement est à peu

près occupé aujourd'hui par les prisons et la gendarmerie.

En face, c'est-à-dire du côté levant de la rue des Minimes, se trouvaient à la même époque (contemporaine aussi de la vente de la maison Ruchon), et à peu près dans la même étendue que du côté du couchant, plusieurs maisons dont les unes, à partir de la rue du Hâ jusqu'à la rue actuelle Cabirol, dépendaient du chapitre de Saint-André, et dont les autres, dans la partie nord jusqu'au ruisseau du Peugue, appartenaient ou avaient appartenu aux Dames de la Foi et relevaient du fief de Mademoiselle de Montaigne.

Derrière et au levant de ces maisons une bande de jardins allant de la rue du Hâ au ruisseau du Peugue, avec maisons en façade sur la rue du Hâ, appartenait aussi aux Dames de la Foi et relevait, en partie, du chapitre Saint-André, en partie du fief de Mademoiselle de Montaigne.

Nous donnons le calque du plan terrier du chapitre. Les propriétés des Minimettes relevant du chapitre et situées au nord de la rue du Hâ sont pointillées. Celles relevant du fief de Mlle de Montaigne, au levant de la rue des Minimes, ont des traits.

A quel titre les Minimettes étaient-elles propriétaires de ces terrains? Nous verrons ensuite à quel titre Mlle de Montaigne en possédait les droits seigneuriaux.

Les Dames de la Foi étaient vulgairement appelées Dames Minimettes parce que c'était sous la direction du Père Romain, religieux minime, que Mlle Marguerite Lugeol avait en 1649 assemblé, autour d'elle, quelques personnes pieuses dans le but d'arriver à la conversion des filles huguenotes.

Après la mort du Père Romain, en 1664, Marguerite Lugeol et ses associées passèrent sous la direction de l'archevêque de Bordeaux, Henri de Béthune.

Celui-ci leur donna en 1672, le 21 novembre, des lettres autorisant leur établissement en communauté religieuse,

sous le bon plaisir du Roi, et sauf le consentement des jurats de Bordeaux.

Les jurats donnèrent leur consentement, et les lettres patentes du Roi, portant autorisation, en date de septembre 1674, enregistrées au Parlement de Bordeaux le 14 mai 1677, donnèrent à la nouvelle communauté de filles religieuses le nom de « Filles de la foy de Bourdeaux. »

Elles avaient alors pour supérieure Mademoiselle Marguerite Lugeol.

Demoiselle Marguerite Lugeol, fille d'Yzaac Lugeol, bourgeois et maître chirurgien de Bordeaux, habitait dans la rue du Peugue. Peu de temps avant les lettres de l'archevêque pour l'établissement des religieuses, Marguerite Lugeol, en vue de la constitution de la communauté, avait acheté la maison qu'elle habitait et des terrains voisins.

Le 27 novembre 1669, devant Giron, notaire royal à Bordeaux, et en la maison vendue où demeurait ladite Lugeol, celle-ci avait acquis du sieur Bernard Dorat Disnematin, bourgeois et marchand teinturier de la présente ville, « c'est à savoir partie de toute icelle maison et du jardin audit sieur Dorat appartenant, située rue du Péaugue, paroisse Sainte-Eulalie, par lui acquise de maistre Estienne de Mulet, seigneur de Voluzan, conseiller du Roi en la Cour du Parlement de Bordeaux et doyen du chapitre Saint-André, par contrat du 1er juillet 1661, reçu par Hector Saubat, notaire royal..... *plus toute icelle maison, jardin et place au derrière, situé en ladite rue du Hâ, acquise par ledit sieur Dorat du sieur de Montaigne, par contrat du 25 août 1655, retenu par Jacques Bassibey, notaire royal.* Ladite maison contenant en largeur par le devant vingt-sept pieds et demi dans œuvre, sans y comprendre l'épaisseur des murs, et par le bout de derrière vers le nord vingt-deux pieds et demi, aussi dans œuvre. Ladite place et jardin s'étendant en longueur jusqu'à l'estey de Péaugue; confrontant le tout, d'un côté du levant et de long en long à la maison et jardin des enfants de

feue Marthe Boucher, en son vivant femme de Jacques Bastide, bourgeois et marchand, de Bordeaux; d'un bout par le devant vers midy à la rue du Hâ; d'autre bout par le derrière vers le nord audit estey du Péaugue; et d'autre côté du couchant à deux chays plus haut confrontés et au jardin vendus à la demoiselle Lugeol et à celui réservé par le sieur Dorat.

» Il est indiqué que cette maison a été acquise par le sieur Dorat, de messire Guillaume de Montaigne, seigneur du Taillan et de Bussaguet.

» Pour les cens et rentes la demoiselle Lugeol aura à payer, savoir : Pour la maison et jardin acquise dudit sieur de Montaigne, qui est fief du chapitre de Saint-André, 30 sous en argent et une géline de rente annuelle, foncière et directe, suivant l'exporle fait en faveur dudit chapitre par ledit sieur de Montaigne le 20 mars 1654, retenu par Me Arnaud de Saphin, notaire royal... et pour les autres biens ci-dessus vendus, faisant partie de ceux acquis du sieur de Voluzan, la demoiselle Lugeol paiera à *M. Henri de Montaigne,* conseiller du Roy en la Cour du Parlement de Bordeaux, de qui seul tous les biens acquis du sieur de Voluzan sont mouvants, une moitié de 3 boisseaux froment, 3 paires et 1/4 de poules, et 5 livres 16 sous de rente foncière et directe; l'autre moitié de ladite rente sera payée par le sieur Dorat pour les biens par lui réservés. »

Ainsi Henri de Montaigne était seigneur de fief de tous les biens acquis par Dorat du sieur de Voluzan, et Guillaume de Montaigne, seigneur du Taillan et de Bussaguet avait vendu à Dorat le domaine utile des terrains et maison allant, au levant de ceux de Voluzan, du Peugue à la rue du Hâ.

Les terrains que s'était réservés Léonard Dorat sur ceux par lui acquis de M. de Voluzan furent vendus le 23 novembre 1689 devant Pascault, notaire à Bordeaux, par Pierre Dorat, son fils, à Jacques Paillères, avocat en la

Cour. « Icelui corps de logis qui est vers le midi composé d'une cour sur le milieu et grange à la suite de la cour, servant à la teinture, et le reste en bâtiments. Le tout confrontant : un bout par le devant vers le couchant à ladite rue du Peugue; au levant, par le derrière, au jardin de Marguerite Lugeol, mur mitoyen; du midi à la maison de Marguerite Lugeol sortant à la rue du Peugue; vers Nord à la maison de M. de Martiny, conseiller du roi au Parlement, l'estey du Peugue entre deux ».

Plus tard, le 5 janvier 1724, devant Parran, notaire, M. Etienne-François de Brassier, seigneur baron de Lamarque et de Beychevelle, conseiller au Parlement, héritier testamentaire de Jacques Paillères, vendit les biens dépendants de la succession Paillères, une partie aux dames Minimettes, une partie à M. d'Albessard, avocat général au Parlement. Les Minimettes achetèrent peu après, le 10 août 1724, la partie vendue à M. d'Albessard.

Ces biens étaient alors de la mouvance de M. de la Salle du Ciron; et comme ils devenaient de main-morte, une transaction intervint entre lui et les religieuses pour régler l'indemnité occasionnée par la suppression des lods et ventes, et pour l'exporle.

M. de la Salle était l'héritier d'Henry de Montaigne, désigné par l'acte de 1669, aux dames Minimettes, comme seigneur de fief.

Henry de Montaigne; seigneur de Saint-Médard et de Corbiac, conseiller au Parlement, était, avec ses frères François, Guillaume et Antoine, fils de Joseph de Montaigne, conseiller au Parlement, et lui avait succédé dans sa charge le 19 mars 1628. Il avait épousé Marguerite Blanchard qui faisait son testament le 1er octobre 1675 devant Virevaloys, notaire royal. Il n'avait eu qu'une fille, Marie de Montaigne, qui avait épousé Me Bernard de Portepain de la Salle du Ciron, conseiller au Parlement.

Celle-ci, unique héritière de son père, lui avait succédé

dans les droits seigneuriaux sur les terrains et maisons de la rue du Peugue. C'est ainsi que le 3 janvier 1693, devant Chauvet, notaire royal, et en vertu des pouvoirs à elle donnés par son mari, Me Bernard de Portepain de la Salle du Ciron, chevalier, seigneur de la Salle de Pujos, autrement du Ciron, conseiller au Parlement et commissaire aux requêtes du Palais, elle donna quittance au sieur Paillères, débiteur solidaire avec les Dames de la Foi, d'une rente annuelle de 3 boisseaux froment, 3 paire 1/4 de poules et 5 livres 16 sous 11 deniers en argent, pour les maisons acquises par le sieur Paillères et par les dames de la Foi du sieur Dinematin, mouvant de la directité de ladite dame de Montaigne.

Le 19 mai 1720, Jean Ignace de Portepain de la Salle du Ciron, chevalier, seigneur de Saint-Médard, héritier de dame Marie de Montaigne, sa mère, et de Mre Bernard de la Salle du Ciron, son père, donnait quittance aux Dames de la Foi, savoir : de 1,600 livres pour l'indemnité de lods et ventes pour la maison située rue du Peugue, acquise de Dorat Dinematin et mouvante de Mre Henri de Montaigne, père de ladite dame; et de dix années d'arrérages de la rente de 3 boisseaux froment, 3 paires 1/4 de poules et 5 livres 16 sous en argent. Il fut convenu que les rentes seraient converties en la somme de 29 livres 18 sous 6 deniers, à partir de la Saint-Michel 1711.

Nous trouvons ensuite en 1725, Pierre Joseph de Portepain de la Salle du Ciron, écuyer, seigneur de la Salle de Pujos et de Saint-Médard; en 1746, Mre Bernard de Portepain de la Salle du Ciron, seigneur baron de Saint-Médard, son fils, comme seigneurs du fief.

Une vingtaine d'années après, vers l'année 1765, Bernard Joseph de Portepain de la Salle de Ciron était mort sans descendants *et intestat,* et sa succession advenait par indivis à Marguerite, Thérèse, Anne et Jeanne de Montaigne, sœurs, et messires Nicolas-Michel et Joseph de Montaigne frères, tantes et neveux. Elle comprenait la succes-

sion de demoiselle Marie de Montaigne, de son vivant épouse de Mre Bernard de Portepain de la Salle du Ciron, fille unique de feu Mre Henri de Montaigne.

Ceci résulte notamment d'un acte de dénombrement, en date du 6 juillet 1768, relatif à la terre et baronnie de Corbiac; Marguerite, Thérèse, Anne et Jeanne de Montaigne, demoiselles, sœurs, et messires Nicolas Michel et Joseph de Montaigne, frères, tantes et neveux, possesseurs par indivis de la terre et baronnie de Corbiac, déclarent qu'elle leur vient « de la succession de feu messire Bernard Joseph de Portepain de la Salle du Ciron, mort *ab intestat,* que celui-ci tenait de demoiselle Marie de Montaigne, en son vivant épouse de Messire Bernard de Portepain de la Salle du Ciron, icelle demoiselle de Montaigne fille unique de feu Messire Henry de Montaigne ». (*Archives de la Gironde.* Dénombrements).

Les partages paraissent avoir attribué le fief de la rue du Peugue à Marguerite de Montaigne, dont nous donnons une signature du 20 août 1764, et qui avait le fief en 1785, ainsi qu'il a déjà été dit.

Il s'agit maintenant de remonter au delà d'Henry de Montaigne.

L'acte de vente par Dorat à la demoiselle Lugeol indique comme seigneur de fief Henry de Montaigne, mais il dit aussi que la maison sortant rue du Hâ a été par lui acquise de Messire Guillaume de Montaigne, seigneur du Taillan et de Bussaguet.

Voici les principales dispositions de cet acte :

Le 25 août 1655 par devant Jacques Bassibey, notaire royal à Bordeaux, Messire Guillaume de Montaigne, seigneur du Taillan et de Bussaguet, demeurant en cette ville de Bordeaux, paroisse Sainte-Eulalie, a vendu au sieur Léonard Dorat Disnematin, bourgeois et marchand dudit Bourdeaux, habitant en ceste même paroisse Sainte-Eulalie, scavoir est : toute icelle maison au sieur de Montaigne appartenant, qui est sise et située dans la rue du

Hâ, susdite paroisse Sainte-Eulalie, comprenant en longueur par le devant vingt-sept pieds et demi dans œuvre, sans y comprendre l'épaisseur des murailles, et par l'autre bout du nord vingt-deux pieds et demi aussi dans œuvre; et un emplacement vide qui est au derrière de ladite maison, de la largeur d'icelle, et aboutissant à l'estey du ruisseau du Péaugue; confrontant ladite maison et place vide, de long en long à la maison de Marthe Boucher, veuve de Jacques Bastide, vers soleil levant, fief du chapitre Saint-André; d'autre côté à la maison de Messire Estienne de Mulet, seigneur de Voluzan, conseiller du Roy en la Cour; d'un bout par le devant vers midy, à ladite rue du Hâ; d'autre bout par le derrière vers le nord dudit estey ou ruisseau du Péaugue... comme ainsi ledit seigneur de Montaigne fait vente au sieur Dorat du lieu, sol, fonds, entrées et yssues... en payant directement par ledit sieur achepteur à la décharge dudit sieur vendeur 12 sous et une géline de rente que ladite maison paie au chapitre de Saint-André. La vente est faite pour le prix de 3,000 liv. dont 900 livres dans le mois d'octobre et 2,100 dans un an.

Il est indiqué que Montaigne a exporlé du chapitre le 28 mars 1654 par acte reçu Saphin, notaire royal.

L'acte de vente porte les signatures : de Montaigne et Dorat Disnematin.

Arrêtons-nous un moment pour dire quelques mots du teinturier Léonard Disnematin, qui achetait à Guillaume de Montaigne et vendait aux Minimettes.

Il appartenait à la famille de Jean Dorat Disnematin, le poète royal du roi Charles IX, l'un des membres de la pléiade du XVIe siècle, favori du roi François Ier, et qui eut pour élève Ronsard. Il fut aussi professeur de grec au collège de France. Né probablement à Dorat, près de Limoges, il portait le surnom de Disnematin ou Dinemandy, qui est du patois limousin. Un des neveux de Jean Dorat, Léonard Michel, vint se fixer à Bordeaux, ainsi que l'indique Moréri.

Des lettres-patentes d'Henri IV, du 2 juillet 1605, enregistrées au Parlement de Bordeaux le 17 août suivant, permirent aux neveux de Jean Dorat de quitter le sobriquet de Disnematin, qu'ils portaient cependant encore en 1654.

Ce teinturier, Léonard Dorat Disnematin avait d'ailleurs de fort belles alliances. Ses armes, d'or à trois croix ancrées de gueules, se voyaient aux vitraux de la cathédrale de Limoges. Son fils Pierre était avocat au Parlement de Bordeaux; il était né du mariage de Léonard avec Jeanne Cruzeau, qui portait le nom d'une famille parlementaire.

Une branche des Dorat, fixée à Paris, a possédé des charges importantes. L'un de ses membres, Claude-Joseph Dorat, chevalier, seigneur de la Barre, mousquetaire du Roi, devint à l'époque de son mariage, en 1731, conseiller à la Cour des comptes. Son fils, Claude-Joseph Dorat, né à Paris, en 1734, entra aux mousquetaires, et devint, avec d'autres officiers, mousquetaires, dragons, chevau-légers, avec Bertin, Florian, Boufflers, un de ces poètes aimables, grands faiseurs de vers pour les dames, pleins d'afféterie et de frivolité, mais aussi d'esprit, d'élégance et de grâce.

Revenons aux Montaigne, à la rue du Hâ et à la rue du Peugue.

Nous avons pu remarquer ce fait que les Montaigne sont en 1655 *seigneurs de fief* des terrains bordant la rue du Peugue depuis le ruisseau jusques et y compris la maison vendue à Marguerite Lugeol; mais la propriété réelle, le domaine utile, appartenait à M[re] Mulet de Voluzan et fut transmise à Dorat, et par celui-ci aux Filles de la Foi.

D'autre part les Montaigne possédaient le domaine réel de la maison et jardin que l'un d'eux vendit à Dorat; mais ils relevaient en fief et exporlaient du chapitre Saint-André.

La liève du chapitre Saint-André, dressée en 1685 par le chanoine théologal Hiérosme Lopès nous fournit les détails les plus circonstanciés sur ces terrains.

Ainsi elle nous indique que les terrains de Mme de Mulet de Voluzan, de la mouvance seigneuriale de la famille de Montaigne, n'étaient assujétis à cette mouvance que depuis une époque à peu près contemporaine de la mort de Michel, et qu'ils n'avaient pas appartenu, même au point de vue du fief ou domaine seigneurial, à Michel de Montaigne lui-même; que, par suite, on ne peut placer l'habitation de celui-ci dans la rue des Minimes.

Cette liève aux fos 307, 310, 378, 379 indique que MM. de Montaigne ont, par échange, donné au chapitre des rentes foncières et seigneuriales sur des maisons rue du Hâ et sur une maison rue du Peugue, occupée en 1686 par le sieur Ricalens, notaire royal, comme gendre de Jacques Filhon, aussi notaire, laquelle serait aujourd'hui sur l'emplacement du n° 14 de la rue du Palais-de-Justice.

La liève porte au fo 307, maison rue du Hâ.

« Ladite rente et celle du sieur Ricalens, ci-dessous rue du Péaugue, a été donnée au chapitre pour d'autres fiefs ci-dessous, fo 378 et 379, où sont les Filles de la Foi, rue du Péaugue. »

Au fo 310, maison rue du Peugue : « le sieur Ricalens, notaire, comme mari de la fille de Jacques Filhon, une maison en ladite rue, faisant le tiers du fief échangé avec MM. de Montagne; la maison de ladite Lugeol, fo 307 fait les deux autres tiers. »

La liève donne la date de l'exporle faite en vertu de l'échange, le 18 mars 1588 devant le notaire Marasquier, et inscrite au terrier fait par ce notaire aux fos CCLXXXVII et suivants.

Hiérosme Lopès ajoute : « Le chapitre a été lésé dans l'échange, car les fiefs donnés par lesdits sieurs de Montagne appartenoient auparavant au chapitre. Tout ce costé de ladite rue du Peugue, depuis le canton de la rue du Hâ, estoit dans la directe du chapitre, comme il paroit dans lesdites pages 378 et 379. » Il dit à la p. 379. « La lésion » du chapitre dont il a été parlé à la p. 307 paroît évidem-

» ment de la situation de ces fiefs qui comprenoient le » fief de la maison du sieur Ricalens, et néanmoins le » reçut du sieur de Montagne, comme s'il eût appartenu » audit sieur. »

Dans la même liève, Hiérosme Lopès, au f° 7, parlant d'une maison rue de la Rousselle, vis-à-vis la rue Puch des Cazaulx, dit :

« Ce fief fut donné au chapitre par M. Geoffroy de Mon- » taigne, conseiller en la Cour, en eschange d'autres fiefs » que le chapitre possédait en la rue du Péaugue. L'es- » change se trouve aux terriers de Marasquier et premier » Bernage.

» Marasquier, CCLXXXIV, 28 février 1588.
» P. Bernage, L. 28 avril 1598. »

C'est le même Geoffroy de Montaigne qui possédait les maison et jardin rue du Hâ, vendus à Dorat par Guillaume de Montaigne, et par Dorat aux Filles de la Foi.

La liève de Saint-André nous donne l'origine de propriété de cette maison depuis 1464. Elle porte sur le plan du chapitre le n° 154 et correspond au n° 45 de la rue du Hâ actuelle, suivant le plan actuel des lieux.

« F° 305, rue du Hâ.

» La supérieure des Filles de la Foi au lieu de D^lle Marguerite Lugeol ou les Filles de la Foi (*g.*),
au lieu du sieur Dorat, bourgeois et marchand,
au lieu de Guillaume de Montaigne, chevalier, seigneur du Taillan (*f.*),
au lieu de M. Geoffroy de Montaigne, seigneur de Bussaguet, conseiller en la Cour,
au lieu de François Héralde, greffier des banlieues (*e.*),
au lieu de Jean Lafontaine, maître de la Monnoye (*d.*),
au lieu de Claude Andrault.
au lieu d'Henry Colas, masson (*c*),
au lieu de Pey du Fresne (*b*),
au lieu de Jean Dufresne (*a*),

» Pour une maison en ladite rue et place derrière jusqu'au

ruisseau. Exp. 2 d. B^{s} R. 50 s. b^{s} valant 1^{l} 10^{s} et une géline.

Notaires :	Landa.	*a.* 12 avril 1464.
	G. Blais.	*b.* 14 novembre 1491.
	P. Blais.	*c.* 11 août 1506.
	Rodier.	*d.* 4 décembre 1534.
	Marasquier.	*e.* 17 novembre 1579.
	Saphin.	*f.* 20 mars 1654.
	Grégoire.	*g.* 4 décembre 1669. »

C'est le 17 novembre 1579 que Geoffroy de Montaigne devant le notaire Marasquier avait reconnu tenir en fief du chapitre la maison dont il s'agit.

De ces documents très certains aucun ne nous indique une possession seigneuriale ou une propriété réelle qui puisse s'appliquer à Michel de Montaigne.

Ce ne sont ni ses descendants, issus de sa fille unique Léonore de Montaigne, ni des représentants de ceux-ci que nous avons rencontrés.

Mademoiselle de Montaigne de 1785 avait recueilli, après l'extinction des descendants de Marie de Montaigne épouse de M. de Portepain de la Salle du Ciron, les droits de cette Marie, fille de Henry de Montaigne.

Henry et Guillaume de Montaigne, que nous avons vu figurer dans divers actes, étaient avec leur frère aîné François et leur frère cadet Anthoine, fils de Joseph de Montaigne.

Joseph était lui-même fils de Geoffroy de Montaigne, seigneur de Bussaguet, de Brelhan et de Gaujac, qui avait été nommé conseiller au Parlement le 22 janvier 1571. C'était un cousin germain et un contemporain de Michel de Montaigne, et il eut des intérêts communs avec lui dans la succession de divers parents. Nous aurons bientôt occasion d'en parler.

Il était en effet fils de Raymond Eyquem de Montaigne, un des frères de Pierre de Montaigne, et il était par conséquent cousin germain de Michel. Raymond et son frère Pierre, seigneur de Montaigne, tous deux fils de Grimon

Eyquem de Montaigne, furent les seuls qui laissèrent une postérité. Raymond, le plus jeune des enfants de Grimon, seigneur de Bussaguet, constitua la branche cadette de la famille Eyquem de Montaigne.

C'est cette branche cadette seule que nous avons rencontrée jusqu'ici. Voyons si nous ne pourrons pas arriver à Michel de Montaigne lui-même, sinon pour les terrains situés rue du Peugue, du moins pour d'autres, voisins de ceux-ci et situés rue du Hâ.

§ 6.

Pendant toute la période anglaise, de 1250 à 1453, nous voyons la plus grande partie de la paroisse Sainte-Eulalie dépendre de l'archevêché ou du chapitre de Saint-André. Depuis la rue de Ségur, aujourd'hui de Cursol, jusqu'au ruisseau du Peugue, et depuis les Fossés des Tanneurs jusqu'à la muraille de la Ville qui passait au couchant de Saint-André, et donnait sortie sur la campagne par le turnpicke, tornepique ou barrière, en face la rue du Hâ, ou du Far, le chapitre avait de très nombreux fiefs. La partie qui nous occupe spécialement entre la rue du Hâ, le ruisseau du Peugue et la rue des Palanques, était comme découpée en lanières étroites dont l'entrée était dans la rue du Hâ et qui aboutissaient au ruisseau.

Après la construction du château du Hâ, et probablement pour rendre plus praticable ses abords, il paraîtrait qu'on élargit la petite voie qui longeait la muraille primitive; on démolit quelques échoppes, ainsi que l'indique la note de Lopès, au f° 307 et on rebâtit d'autres maisons dont plusieurs furent occupées par les officiers du château. Jehan Hain, archer du château du Hâ; Pey Aubert, capitaine du château du Hâ, etc.

Ainsi le côté couchant du carré dont nous nous occupons se trouva bordé de maisons ouvrant sur la rue du

Péaugue, du Peugue, ou de Caguemule, plus tard rue des Minimes.

Plusieurs personnes du nom d'Eyquem avaient possédé dans ce carré, et dans le carré voisin allant de la rue du Hâ à la rue de Ségur, des immeubles dépendant du chapitre ou de l'archevêché. Nous ne citerons que les propriétés qui ont incontestablement appartenu aux Eyquem de Montaigne.

Il résulte des terriers de l'archevêché que le 29 octobre 1490, Pey Ap, marchand et bourgeois de Bordeaux, tenait en fief trois maisons en la rue du Hà. Sa fille, Billone Ap, épousa Grimon Dufourn, qui fut jurat de Bordeaux de 1483 à 1499. Une de leurs filles, Jeanne Dufourn, épousa ellemême Grimon Eyquem de Montaigne. Les autres filles, Andrée et Auda Dufourn reçurent en héritage chacune une maison rue du Hà.

Jeanne Dufourn, femme de Grimon Eyquem, est portée au registre (*Arch. de la Gironde,* G. 241, f° 402), au lieu « de Billone Ap, pour deux maisons qui sont en la rue du Hâ, dont en une il y a un four. L'autre, Jean Ducasse la tient ». Elle payait 7 s. 6 d. de rente foncière.

Ces maisons, ainsi que celles d'Auda Dufourn et d'Andrée Dufourn, épouse de Grimon Duboscq, venant aussi de Pey Ap, père commun, paraissent avoir été vendues en 1531 et 1545 à Etienne Delahaye, maître boulanger, dit le Breton (G. 240, f° 186).

Une mention du terrier de l'archevêché (G. 116) d'un acte de Castaigne, notaire (1545, f° 230), nous indique la situation de ces maisons, par la confrontation «de la maison que Michaud Richard a reconnue le 2 novembre 1551, terrier de Mgr du Bellay, archevêque de Bordeaux; et qui confrontait à la maison que tiennent les héritiers de feu Grimond Eyquem, tenant en long de ladite rue du Hâ, par devant de l'un bout, jusqu'à la rue de Ségur, la muraille entre deux, d'autre bout ».

C'est dans les environs de cette maison qu'une petite

fille de Grimond, Jeanne de Lestonnac, fille de Richard de Lestonnac, conseiller au Parlement et de Jeanne de Montaigne, née en 1556, et veuve de Gaston de Montferrand, créa en 1606 le couvent des religieuses de Notre-Dame, rue du Hâ, pour lequel elle acheta quelques terrains à côté de la chapelle.

Un des fils de Grimond, Pierre Eyquem de Montaigne, seigneur de Gaujac, chanoine de Saint-André et de Saint-Seurin, paraît avoir habité près du ruisseau du Peugue, quartier où demeuraient d'ailleurs plusieurs autres chanoines, membres du chapitre. C'est du moins ce que nous fait présumer un acte en date du 7 octobre 1535, dans lequel nous voyons ce Pierre Eyquem et Me Arnaud de la Forcade, avocats au Parlement, faire vente d'une place vide *près le ruisseau du Peugue, touchant à la maison dudit Eyquem* (1).

Nous reproduisons la signature de Pierre Eyquem dans cet acte.

Peu de temps, après Mr Me Raymond Eyquem de Montaigne, conseiller au Parlement, seigneur de Bussaguet, achetait la part indivise appartenant à Arnaud de Forcade, et devenait co-propriétaire avec son frère Pierre. Le 12 mars 1546, devant Destivals, notaire, intervenait une transaction entre les héritiers d'Arnaud de Forcade, avocat et Mr Me Raymond Eyquem de Montaigne sur la vente que lui avait faite Arnaud de Forcade de la moitié de la maison que possédaient par individis ledit de Forcade et Pierre Eyquem de Montaigne, seigneur de Gaujac, en la paroisse Sainte-Eulalie, sus l'estey du Péaulgue (2).

Pierre Eyquem était alors procureur de la ville et cité de Bordeaux (3).

Il mourut le 24 juillet 1573. Le manuscrit des Ephémérides porte écrit de la main de Montaigne : « Julius 24,

---

(1) *Archiv. de la Gironde.* Pelletier, notaire.
(2) *Archiv. de la Gironde.* Destivals, notaire.
(3) *Archiv. de la Gironde.* Destivals, notaire, 16 juillet 1547.

» l'an 1573 mourut Pierre de Montaigne, seigneur de Gau-
» jac, doyen de Saint-Seurin et chanoine de Saint-André
» de Bordeaux, mon oncle qui me laissa son héritier pour
» la tierce-part. »

Il avait, dès le 6 octobre 1557, devant Destivals, notaire, ajouté un codicile à son testament; mais, comme on vient de le voir, il avait survécu de plusieurs années, près de seize ans, à son testament. Ses deux frères, portés au testament, Pierre Eyquem seigneur de Montaigne, et Ramon Eyquem seigneur de Bussaguet n'existaient plus, et avaient laissé pour héritiers : le premier, Michel de Montaigne, et le second, Geoffroy de Montaigne. Il fit le 22 juillet 1573, deux jours avant sa mort, devant Gay, notaire, un nouveau testament dont parle Michel.

Le règlement de sa succession donna lieu à deux actes du 11 janvier 1574, conservés à la bibliothèque de Bordeaux dans les « titres de la maison noble de Montaigne. »

L'un de ces actes déposé chez Sixte Guay, notaire, est une sentence arbitrale rendue par M[re] Guillaume de la Chassaigne, Conseiller, et M[re] Anthoine de Louppes, escuyer, seigneur de Laprade et avocat au Parlement de Bordeaux, entre M[re] Michel de Montaigne, chevalier; Geoffroy de Montaigne, seigneur de Bussaguet, Conseiller au Parlement ; et Robert de Montaigne, seigneur de Brilhan, chanoine de l'église métropolitaine de Saint-André, sur le partage de la succession de Pierre Eyquem de Montaigne, seigneur de Gaujac.

La sentence attribue à Michel de Montaigne la moitié du moulin de Peyrelongue, sur l'Aygueborde, paroisse de Bègles; le pré de Lescrambe, en la palu de Blanquefort; le pré de l'Auditeur, en la palu de Bordeaux : *deux petites maisons paroisse Sainte-Eulalie, contre le château du Hâ;* une maison sur la clie et la poissonnerie; *une autre rue de Ségur tirant vers le château du Hâ;* et diverses créances ou droits de patronage dont nous n'avons pas à nous préoccuper. Les maisons rue du Hâ sont ainsi désignées :

« Deux petites maisons joignant l'une de l'autre qui sont sises en la rue du Hâ, paroisse Sainte-Eulalie, avec leurs jardins et appartenances, confrontant d'un cousté vers le château du Hâ à la maison de Jean Faure, et d'autre cousté vers le haut de ladite rue au jardin de la maison ancienne de Montaigne, et par l'ung bout à ladite rue du Hâ. »

Voici donc Michel propriétaire à partir du 11 janvier 1574, dans la paroisse Sainte-Eulalie, de deux petites maisons contre le château du Hâ, et d'une maison rue de Ségur, tirant vers le château du Hâ.

Et le même jour, les parties déclarent devant les témoins, nobles Messieurs Maîtres Guillaume de la Chassaigne et Antoine de Louppes, que les co-partageants sont venus en compte et ont réglé entre eux l'hérédité de feu Mr Me Pierre Eyquem de Montaigne, seigneur de Gaujac, leur oncle, et s'en donnent quittance et décharge mutuelle.

Des difficultés ne tardèrent cependant pas à s'élever, et rendirent nécessaire une nouvelle sentence arbitrale (1).

Elle fut rendue le 2 juin 1575 par Messire Joseph d'Eymar, chevalier, premier président du Parlement, et Messire Guillaume de la Chassaigne, conseiller en la Cour, arbitres arbitrateurs et amiables compositeurs, entre Messire Michel de Montaigne, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur dudit lieu, et Messire Geoffroy de Montaigne, conseiller en la Cour, seigneur de Bussaguet.

« Avons ordonné et ordonnons... ains que ledit sieur de » Montaigne fera cession et transport, et laira la possession » vacue au premier jour, audit sieur de Bussaguet, de » deulx petites maisons joignant l'une de l'autre qui sont » scises et situées en la rue du Hâ, p^sse^ Sainte-Aulaye, avec » leurs jardins et leurs appartenances, confrontant d'un » costé vers le château du Hâ à la maison de Jean Faure, » et d'autre costé, vers le haut de ladite rue, au jardrin

(1) *Biblioth. de Bordeaux*. Titres de la maison noble de Montaigne.

» de la maison antiène de Montaigne; et d'un bout à la » rue du Hâ, et d'autre bout à la maison et jardrin de » Catherine Soulard ; lesquelles dites maisons sont escheues » audit sieur de Montaigne par le partage de la succession » dud. sieur de Gajac; en payant par ledit sieur de Bussa- » guet audit sieur de Montaigne, 300 livres tournois pour » les deux tiers à quoy les deux dictes maisons ont été » estimées audit partage (1) ».

Quelle était cette maison *ancienne de Montaigne* au jardin de laquelle confrontaient les deux petites maisons rue du Hâ provenant de la succession du chanoine Seigneur de Gajac?

Elle n'était pas située dans la rue du Peugue, plus tard des Minimes, car elle était du côté opposé au château du Hâ et vers le haut de la rue du Hâ.

Etait-ce une de celles que la succession de Pey Ap avait apportées à sa fille épouse Dufourn, et le mariage de Jeanne, la fille de celle-ci, à la famille de son mari Grimon Eyquem de Montaigne, maison qui paraît avoir été vendue vers 1520 au boulanger Etienne de la Haye, dit le Breton?

Quoi qu'il en soit cette *ancienne* maison n'avait pu être l'habitation de Michel de Montaigne, puisque cette énonciation même, faite à une époque où il n'était âgé que de 41 ans, indique qu'elle était, en 1574, sortie depuis longtemps de sa famille.

Ainsi, la tradition qui attachait le nom de Montaigne à certains emplacements entre la rue du Hâ, la rue du Peugue et le ruisseau du Peugue, reposait sur des faits certains, mais dont le souvenir, altéré par le temps, avait amené une erreur, en attribuant à Michel de Montaigne des propriétés qui ont appartenu non à lui, mais seulement à une branche de sa famille, dont aucun des membres ne paraît d'ailleurs y avoir jamais eu de maison d'habitation.

Ainsi il pourrait bien se faire qu'une croisée de la mai-

---

(1) *Bibl. de Bordeaux*. Titres de la maison noble de Montaigne.

son nº 10 eût conservé un vestige du XVIe siècle ; mais en quoi cela prouve-t-il que cette croisée faisait partie d'une maison habitée par Montaigne ?

Serait-il bien établi que les armes que Bernadau a vues, sculptées dans une porte d'entrée, eussent été les armes de Montaigne, ce ne pouvaient être les armes que des Montaigne de Bussaguet, qui étaient les mêmes que celles advenues au vieux Ramon de Montaigne quand il acheta la terre noble de Montaigne dont il transmit le blason à tous ses descendants.

Rien ne justifie l'allégation que Michel de Montaigne ait habité dans le quartier du Peugue. Au contraire toutes les présomptions s'y opposent de la manière la plus absolue.

Nous l'avons vu, il est vrai, propriétaire depuis le 11 janvier 1574 jusqu'au 2 juin 1575 de deux petites maisons, rue du Hâ. Etait-il possible qu'il y ait fait son habitation ?

Le peu de durée de sa possession, quelques mois, ne permet pas de l'admettre ; pas plus d'ailleurs que l'état de ces maisons elles-mêmes.

Elles étaient estimées 450 livres au moment où les rachetait Geoffroy de Montaigne en 1575. Si nous admettons, et la liève de Saint-André dont nous avons cité les textes semble nous le prouver, que les maisons transmises par le seigneur de Bussaguet à ses descendants soient les mêmes dont il avait échangé les rentes en 1588 avec le chapitre de Saint-André, et que son petit-fils Guillaume vendit en 1655 à Dorat, et celui-ci en 1669 à Marguerite Lugeol, nous voyons que ces échoppes ne pouvaient offrir une habitation à Michel de Montaigne.

Cent ans après la mort de Michel, en 1690, les Filles de la Foi présentaient un mémoire pour obtenir une exemption ou un adoucissement de l'impôt sur les mutations d'immeubles, indiquant que la maison de la rue du Peugue est employée à loger le personnel de la communauté et à l'église ; et que les deux petites maisons situées en la

rue du Hâ donnent de loyer l'une 50 escus y compris la grange, l'autre 15 escus : « il faut considérer, disent-elles, que lesdites maisons sont en pauvre quartier, et quelquefois longtemps sans être louées (1). »

Le titre d'achat nous indique qu'elles n'avaient que 27 pieds et demi de façade, sur 22 pieds et demi de profondeur.

La même petitesse de local se rencontre pour la maison nº 10 de la rue du Palais-de-Justice. L'acte du 24 décembre 1785, invoqué par M. de la Motte et autres, indique 29 pieds, 5 pouces de façade et 48 pieds de longueur. Soit 10 mètres sur 16 environ.

C'était là, comme dit Millin, une *modeste habitation; un modeste hôtel,* dit Bernadau, forçant un peu la note.

En effet, non seulement il n'y avait pas place pour les dépendances habituelles d'une riche demeure; mais il y avait là à peine de quoi loger une famille d'artisans, et le teinturier Dorat Disnematin occupait un bien autrement vaste emplacement.

Et cependant, Michel de Montaigne jouissait d'une grande fortune héréditaire, « tout ce qu'il y a des dons de la fortune chez nous, a-t-il écrit, il y est avant nous et au delà de cent ans. » Antoinette de Louppes, sa mère, disait dans son testament que Michel et après lui sa veuve avaient vécu dans une grande opulence.

D'autre part, il aimait à se faire honneur de sa fortune et à vivre en grand seigneur; il voyageait avec une suite nombreuse d'hommes et de chevaux; il avait son équipage de chasse, quoiqu'il n'aimât pas « à entendre gémir un lièvre sous la dent de ses chiens » ; et lorsqu'il reçut à Montaigne, en 1584, le roi de Navarre avec une foule de gentilshommes, le prince de Condé, M. Mrs de Turenne, de Rohan, de Rieu, de Béthune et environ 40 autres, sans compter les officiers et soldats de la garde du roi, les

---

(1) *Arch. de la Gironde,* série H. cartons des Minimettes.

domestiques et valets, il fit « eslancer au roi un cerf dans sa forêt. »

Il avait parmi ses contemporains une réputation de fierté et même de vanité. Scaliger en témoigne ; Pasquier, dit : « nous étions luy et moi, familiers et amis. » Balzac, écrit : « n'est-ce point se moquer des gens que de faire savoir au monde qu'il avait un page. Quelqu'amitié et quelqu'estime que j'aye pour lui, je ne saurais lui souffrir ce page ». Michel dit lui-même de son père, ce qui indiquait un assez grand état de maison : il « ordonnait à celui de ses gens qui lui servoit à escrire. »

M. le Dr Payen reconnaît aussi que Montaigne se faisait honneur de ses richesses. Qui pourrait comprendre qu'un homme naturellement fier et vaniteux, jouissant d'une grande opulence, occupant la grande situation de gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier de son ordre, maire de Bordeaux, vivant dans l'intimité des Rois, des princes et des plus grands seigneurs de son temps, eût pu choisir pour habitation, dans ce pauvre quartier du Peugue, habité par des tanneurs, des teinturiers, des boulangers, des bouchers, quelque demeure exiguë, où n'auraient pu loger ni ses domestiques, ni ses chevaux, ni même sa famille ?

Tout nous indique au contraire que Michel ne pouvait habiter qu'une demeure convenable à son opulence et à son rang.

CHAPITRE II

§ I.

Je crois avoir suffisamment indiqué que Michel de Montaigne n'a jamais habité ni rue du Hâ, ni rue du Peugue, ni rue des Minimettes.

Nous nous proposons maintenant d'étudier dans quel quartier, dans quelle rue pouvait être située sa maison d'habitation.

Nous nous empressons de reconnaître que nous n'avons sur ce point à offrir aucun document absolument décisif; et, s'il en eût existé, nous pensons qu'il n'eût pas échappé aux savantes recherches de nos nombreux prédécesseurs dans l'étude de cette question.

Nous ne pouvons présenter que des présomptions ; mais pour emprunter le langage du droit, à défaut de preuves directes les présomptions remplacent celles-ci et empruntent leur autorité, quand elles sont graves, précises et concordantes. Nous croyons pouvoir exposer des présomptions beaucoup plus probantes que celles admises par Millin, de Jouy, Bernadau, de Lamothe, Brunet, docteur Payen et quelques autres, qui ont indiqué la rue des Minimes ou des Minimettes, et qui ne reposaient que sur le nom de Mlle de Montaigne, à la date de 1785.

Les maisons ayant appartenu à la famille de Montaigne jusqu'à la mort de celui-ci, et sur lesquelles il a pu avoir des droits héréditaires ou acquis, peuvent se diviser en deux groupes : le premier serait composé de maisons situées dans divers quartiers, chacune de peu d'importance; et le second, composé de maisons situées dans la rue de la Rousselle et formant un ensemble de bâtiments réunis ou tout au moins rapprochés les uns des autres.

Nous ne reviendrons pas sur les maisons du quartier du Peugue, rue du Hâ, dont nous avons déjà parlé.

Nous nous bornons à quelques brèves indications sur d'autres maisons. Ramon Eyquem dans son testament avait donné à Yzabe de Ferraignes, sa veuve, notamment huit chambres situées au lieu appelé *du Miraïlh,* lesquelles lui étaient advenues de l'héritage de Trenqua de Farguettas, sa tante. Un dénombrement de 1553, cité par Léo Drouyn, p. 251, nous indique que Pierre de Montaigne, petit-fils de Ramon et père de Michel, possédait les quatre chopes, maisons et jardins qu'avait aussi possédés son père Grimon, situées rue du Miraïlh, et provenant de l'hérédité de Trenqua Farguettas, femme de Ramon de Gaujac.

C'est probablement ce fait qui a donné au docteur Payen la pensée que Pierre de Montaigne était paroissien de Saint-Eloi, les échoppes de la rue du Miraïlh étant situées dans cette paroisse. Mais Pierre de Montaigne a toujours été et s'est toujours qualifié de paroissien de Saint-Michel.

Ces échoppes devinrent plus tard une maison d'habitation avec jardins, laquelle appartint longtemps à la branche des Montaigne de Bussaguet. En 1701 le registre des insinuations, à la date du 21 novembre, indique que messire François de Montaigne, écuyer, habitait rue du Miraïlh, paroisse Saint-Eloi.

La veuve de Ramon Eyquem, Ysabe de Ferraignes, possédait *sur les Fossés* une maison qu'elle avait achetée, le 15 mars 1574, devant le notaire de Artigamala, à Pey de Laporte, *pelley,* et qui était dans la paroisse Saint-Michel.

Elle possédait une maison *rue Dieu,* paroisse Saint-Remy, et la donnait à loyer le 14 janvier 1502 devant Militis, notaire.

Peu auparavant, le 22 octobre 1496, elle avait acheté à Micheau Lande une maison en la *rue de la Rousselle,* vers le pont du port Saint-Jehan, donnant sur ladite rue de la Rousselle d'une part, et sur la voie publique du port du pont Saint-Jehan, d'autre. Le prix s'était élevé à 1,200 francs bordelais (1).

Cette maison ne faisait pas partie du groupe des maisons contiguës ou très voisines entre elles qui se trouvait plus au sud dans la rue de la Rousselle et dont nous parlerons dans un moment.

Le partage de la succession d'Ysabe de Ferraignes attribua à son fils Grimon dix livres de rente sur une maison située *rue du Puits des Cazaulx,* ainsi que des chays et des emplacements aux quais des Chartreux (2).

Grimon Eyquem, outre ses immeubles héréditaires dans

(1) *Bibl. de Bordeaux.* Titres de la maison noble de Montaigne.
(2) *Bibl. de Bordeaux.* Titres de la maison noble de Montaigne.

lesquels étaient compris ceux de la rue de la Rousselle dont il augmenta la contenance, a possédé quelques autres maisons. Ainsi, il achetait en 1486, devant Bosco, notaire, une maison *rue du Caffernan,* confrontant à une maison venant d'Arnaud Miqueu; mais il paraît l'avoir revendue le 28 juillet 1498.

Grimon était propriétaire d'une maison *rue du Hâ,* allant avec son jardin jusqu'à la rue de Ségur, et relevant en fief de l'Archevêque de Bordeaux (1).

Il possédait aussi une maison *en la Garlande du marché,* ainsi qu'il est constaté par un acte du notaire Brunet du 30 décembre 1533, portant vente par Bernard de la Taste à Sauvat Datyn d'une maison confrontant à la maison de « feu noble Grimon Eyquem, seigneur de Montaigne. »

Grimon avait une maison et un jardin « au loc apeyrat *Campeyran,* dins lou foussat de la ville » et confrontant à une maison achetée en avril 1507 par le couvent de l'Observance (2).

Notons en passant que Grimon Eyquem reçut le 22 septembre 1505 des maire et jurats de Bordeaux la concession des deux places de terre de 20 pas de large contre les *padouens de la ville.* Cet emplacement était utile pour le service des marchandises dans les magasins des maisons qui donnaient au couchant sur la rue de la Rousselle, et ouvraient au levant sur le port « à la yma de la mar. »

Nous nous arrêtons quelques instants sur une maison que possédait Grimon en la *rue du Pont Saint-Jean,* contre la muraille de la ville, et sur la tour appelée du Brisson.

M. Léo Drouyn cite, à la date de 1497, du notaire Bosco, une baillette faite à Grimon Eyquem comme tuteur de Jehan de Ferraignes, son neveu, pour une place de terre

---

(1) *Arch. de la Gironde.* Terrier de l'Archevêché G. 116, Castaigne, not., 1545, f° 230.

(2) *Arch. de la Gironde.* Militis, notaire, f° 168.

qui est au pont Saint-Jean, séparée du Brisson par une autre place ayant sa façade tournée vers le Midi, rue du Pont-Saint-Jean, et confrontant du Nord au ruisseau du Peugue.

Grimon Eyquem possédait lui-même une maison du même côté que celle de son neveu, et appuyée contre la tour du Brisson (1).

La porte du pont Saint-Jean, ou porte du Peugue, ou porte du Brisson, se composait de deux tours rondes, continuant l'une au Nord, l'autre au Sud, les murailles de la ville; entre ces tours s'écoulaient dans la rivière les eaux du Peugue, dont ces fortifications défendaient l'entrée.

L'une de ces tours, celle du Sud, paraît avoir plus particulièrement porté le nom de *tour du Brisson.*

Le terme brisson en ancien patois, voulait dire barrière, *bressa, brissa,* haie.

On fermait le passage du ruisseau avec une lourde chaîne de fer accrochée aux deux tours.

A la propriété de la maison rue du pont Saint-Jean, que nous venons de signaler comme appuyée à la muraille de la ville et à la tour du Brisson, se joignit de 1497 à 1529 celle de la tour elle-même. Nous voyons en effet, le 27 mars 1529, Pierre de Montaigne, fils de Grimon, donner à bail la tour du Brisson.

Cette tour a appartenu à Michel de Montaigne. Le 11 décembre 1573, devant Nesgre, notaire royal, il donna en location à Sire Bernard Audebert, marchand et bourgeois de Bordeaux, « la tour appelée de Brisson, estant au pont Saint-Jehan dudit Bourdeaux..., pour le prix et somme de vingt sols bordelais par chascun an (2).

« A l'embouchure du Peugue, dit la chronique de » Delurbe, il y a deux tours anciennes auxquelles on » trouva encore une grosse chaîne attachée lorsqu'en 1581

---

(1) L. Drouyn. *Bordeaux vers 1450*, p. 53.
(2) *Bibl. de Bord.* Titres de la maison noble de Montaigne.

» on ferma de murailles l'entre-deux des dites tours ». — « Ce n'est qu'en 1581, dit aussi la Chronique, qu'une mu- » raille fut bastie entre les deux tours du pont Saint-Jean, » avec une grille de fer pour faire couler l'eau et ruisseau, » ledit étant auparavant tout ouvert, par lequel aisément » on pouvait entrer dans la ville ».

A cette époque la tour du Brisson appartenait à Michel de Montaigne; elle prit peu à peu, par l'effet d'une longue possession, le nom de tour d'Eyquem et plus tard celui de tour de Montaigne.

Cette tour a continué à subsister jusqu'à la fin du siècle dernier.

Elle était située au couchant de la rue qui s'appelle aujourd'hui rue Ausone, et qui s'appelait auparavant rue Richelieu. Hommage en fut rendu au Roi le 17 septembre 1762, par un membre de la famille de Ségur, descendant par les femmes de Michel de Montaigne. Joseph de Ségur, chevalier, comte de Cabanac, baron d'Arsac et de Belfort, maréchal de camp des armées du Roi, tête nue, les mains jointes, les deux genoux en terre, sans ceinture, épée, ni éperons, rendit hommage au Roi pour « la tour noble appelée d'Eyquem, autrement de Montaigne, située dans la ville de Bordeaux, sur l'estey ou ruisseau appelé des Anguilles, ou du Peugue, autrement du Pont Saint-Jean, paroisse Saint-Michel (1). »

Nous donnons, d'après M. Léo Drouyn et le plan manuscrit de 1773 conservé aux Archives du département (2), le plan des deux tours du Brisson, sur l'emplacement desquelles se trouve à peu près le nº 15 de la rue Ausone.

On remarquera vers la partie droite, la place de l'ancienne muraille de la ville, que coupait l'ancienne porte du Caillau.

On sait que la porte actuelle a été bâtie pour perpétuer

(1) *Arch. de la Gironde*. Intend. c. 2315, rég.
(2) *Arch. départ.* Catalogue des plans manuscrits, nº 1012.

le souvenir de la bataille de Fornoue, gagnée par le roi Charles VIII pendant la guerre d'Italie (1495). Le ban et l'arrière-ban de la noblesse de Guienne avait suivi le Roi dans cette expédition, ayant à sa tête l'archevêque de Bordeaux, Monseigneur André d'Epinay, qui assista à la bataille aux côtés du Roi, en habits pontificaux et portant la croix. Aussi un bas-relief sculpté sur le monument représentait Charles VIII et le Prélat sur le champ de bataille. Cette sculpture, dégradée en 1793, se trouve aujourd'hui placée au Musée de la ville.

L'ancienne porte du Caillau était située plus au couchant que la porte actuelle, sur l'axe de l'ancienne muraille. Cette muraille elle-même, allant du Midi au Nord, depuis la porte du Brisson jusqu'à celle du Caillau, se dirigeait ensuite vers le Nord jusqu'au ruisseau de la Devise, dont l'embouchure était protégée par la tour carrée appelée des noms divers de tour de Wataffel, de Vattefils, de Batefils, de Luc-Majou, de Bessan, de l'estey de las Anguillas.

La tour de Watafel, comme celle du Brisson, n'a été démolie que vers 1731 ; au levant de l'emplacement où se trouvait l'ancienne muraille de la ville se trouvent aujourd'hui la rue Ausone et sa prolongation vers Saint-Pierre, la rue du Chai-des-Farines.

Cette rue du Chai-des-Farines actuelle portait au xv[e] siècle, ainsi que nous le témoigne M. Léo Drouyn, p. 231, 232, le nom de rue de la Coquille. Cette rue se dirigeait parallèlement au rempart depuis la porte du Calhau jusqu'à la porte Saint-Pierre. M. Léo Drouyn cite un texte de 1531 se rapportant à « une place vide en la rue de la Coquille, » près le portail du Calhau, confrontant à la muraille de » la ville par derrière de l'un bout, à la rue de la Coquille » par devant, de l'autre bout. »

Pierre, seigneur de Montaigne, possédait une maison dans cette rue. Nous trouvons dans les minutes du notaire Destivals, aux Archives du département, à la date du

16 mai 1560, une exporle en faveur de Pierre Eyquem de Montaigne, seigneur dudit lieu, par Jehan Feysan, marchand, d'une maison située en la paroisse Saint-Pierre de Bordeaux, en *la rue de la Coquille,* confrontant d'un bout à la muraille de la ville.

Cette confrontation nous paraît relier la propriété de Pierre de Montaigne à celle d'une maison que nous pensons être la même, et dont le titre remonte au 9 mars 1460.

Ce titre, conservé à la Bibliothèque de la ville, dans le recueil des titres de la maison noble de Montaigne, est une reconnaissance par Guilhaume Blandin « archer de la » compagnie de M. le Sénescaut de Guienne, et Jordana » Cartey, sa molher..., d'une maison paroisse Saint-Pey de » Bordeu, en la carreyra aperada l'ombreyra, près du » portau du Cailhau.... ayssi ades et confronta entro lo » mur de ciutat de Bordeu, d'una part, et la rua per la » quau l'on ba bert la tor de Doatafil, d'autra part. »

Cette maison sur la rue par laquelle on va vers la tour de Watafils est bien sur la rue de la Coquille ; mais elle est aussi contre la muraille de la ville, et près de la porte ancienne du Calhau.

Pierre Eyquem, seigneur de Montaigne, Raymond Eyquem, seigneur de Bussaguet et Pierre Eyquem, seigneur de Gaujac, étaient héritiers, chacun des trois frères pour un tiers, de leur sœur, Jeanne Eyquem de Montaigne, veuve de M. Me Nicolas du Grain, notaire et secrétaire du Roi, seigneur du Grain, près d'Ambarès, qui leur laissa plusieurs maisons.

Par son testament, en date du 19 février 1549, retenu par le notaire Perreau (1), elle avait voulu être enterrée en l'église Saint-Michel, « au tombeau de ses ancêtres »; elle avait laissé par préciput à Pierre Eyquem, seigneur de Gaujac, la maison qu'elle possédait sur la place du Mar-

(1) *Bibl. de la ville*, Titres de la maison noble de Montaigne.

ché; à Raymond Eyquem, seigneur de Bussaguet, la maison et les biens qu'elle possédait en la *paroisse Saint-Seurin* de Bordeaux. Peu de temps avant sa mort, elle venait d'acheter, le 12 septembre 1557, devant Destivals, notaire, à damoiselle Jeanne de Lavie, femme de Mᵉ Julien de Douhet, une *maison rue du Hâ,* juridiction de Saint-André.

La maison située à Saint-Seurin échut à Raymond, qui la donnait à location le 22 mai 1561 par acte devant Destivals, notaire.

§ 2.

Nous venons d'indiquer un assez grand nombre de maisons ayant appartenu à la famille de Michel de Montaigne et notamment à ses ancêtres Ramon, Grimon et Pierre Eyquem, et à Michel lui-même. Nous n'avons trouvé aucune trace que l'une ou l'autre d'entre elles ait jamais été l'habitation de Michel.

Il nous reste à étudier un groupe important de maisons situées en la rue de la Rousselle.

Ces maisons paraissent avoir formé deux centres distincts, l'un situé sur le côté levant de la rue de la Rousselle et allant jusqu'aux bords du fleuve; l'autre situé presque en face, sur le côté couchant de la rue, et comprenant la plus grande partie des maisons bornant au Nord et au Sud l'ancienne rue de Sarlac, plus tard appelée de Montaigne, et portant actuellement le nom de rue Fauré.

Ramon de Gaujac, le riche marchand qui fut le parrain et le bienfaiteur de son neveu Ramon Eyquem, de celui qui devait acheter plus tard la petite seigneurie de Montaigne et en transmettre le nom à ses descendants, habitait la rue de la Rousselle, à côté de la rue de Sarlac. Nous indiquerons tout à l'heure en quel endroit précis.

Le recueil des titres de la maison noble de Montaigne

nous apprend que le 18 novembre 1461, Ramon de Gaujac et Ramon Eyquem, oncle et neveu, associés, achetèrent à Guilhem Demons paroissien de Saint-Miqueu et bourgeois de Bordeaux, devant le notaire Bernard de Podio, une maison en la paroisse de Saint-Miqueu « darrey l'ostauz deudit Guilhem de Mons, devers lo mur de la ciutat de Bordeu, la carreyra publica de l'un cap, entro à yma mar. »

C'est à cette maison que paraît se rapporter un acte d'achat conservé à la Bibliothèque de la ville, titres de la maison noble de Montaigne. Cet acte, retenu par Guilhem Onboy, notaire, à la date du 5 janvier 1362, indique la vente judiciaire criée par les trompettes de la ville au nom « de lo excellent prinpce Edward, per la gracia de Diu prinp- » ce de Gualles et de Guyana ». Cette maison était possédée de son vivant par feu Philip Agelo « mercater et borguès » de Bordeu ». Elle était située « en la rua de la Rocera, » en la paropia de S. Miqueu de Bordeu... et dure et ten » en long de la carreyra de la Rocera de part d'avant de » l'un cap, entro à la yma de la mar de la part de tras de » l'aute cap ».

C'est encore, suivant nous, de la même maison qu'il s'agit à la date du 3 mai 1465, dans un acte de Johannis, notaire, relatif à un procès existant entre noble David de Junquières (de Junqueyras) et sa sœur Marguerite, femme de noble homme Arnaud Miqueu, à raison d'un « hostau qui es en la rua aperada de la Rossella, entre l'*hostau de Ramonot Ayquem,* d'une part; et l'hostau et chays deus héréteys deu Richard deu Feulias, d'autre part, et *dura le long de la carreyra de la Rossella de part d'avant de l'un cap, entro à la yma de la mar de part detras.* »

Nous retrouverons encore cette maison dans le testament de Ramon Ayquem, en date du 5 juillet 1475, conservé dans les titres de la maison noble de Montaigne.

Dans ce testament, il ordonne que sa femme, Ysabe de Ferraignes, demeure après sa mort dame et maîtresse dans sa maison et au dehors « idem plus bulh et ordeni que ma

» molher Ysane de Ferranhas sia et remenga emprès ma
» mort dona et dama dintz mon hostau et desfora... item
» plus doni et leyssé à la deyta ma molher la bita en mon
» hostau ben et honorablement et servida, sana et ma-
» lauda ».

Il lui laisse le choix entre les deux maisons : « lo causit
» de dos hostaus, do es assauer l'ung deus dos hostaux,
» aquet que io ey feyt far, qui es situat devant l'hostau et
» chay de mon compay Martin Baquey, devert davant; ou
» l'hostau et chay qui es en la rua de la Rossella, ayssi
» come es entre hostau de Maria Faure, d'una part, et
» l'hostau de Gailharda Aygat, molher de Joan Bolhon,
» d'autra part, lo quau que meys lo playra deus deyts dos
» hostaus ».

Après la mort de Ramon son testament fut présenté le 12 juin 1478 à Jean Gimel, jurat et prévôt de Bordeaux, qui en ordonna la publication légale. Les formalités furent accomplies « acta et concessa fuerunt hoc Burdigale, in » domo habitationis dicti testatoris ».

Grimon Ayquem, après la mort de son père et de sa mère, est entré en possession des deux maisons paternelles dont le choix avait été laissé à sa mère pour en faire son habitation pendant son veuvage. L'emplacement de chacune de ces maisons est déterminé par le testament dont nous avons parlé : l'une « hostau et chay » en la rue de la Rousselle, entre la maison de Maria Faure et la maison de Gailharda Aygat, femme de Jean Bolhon; l'autre, qu'il a fait construire confronte à l'hostau et chay de Martin Baquey.

La maison de Martin Baquey, compère de Ramon Ayquem, seigneur de Salleboeuf et paroissien de Saint-Michel, était située dans la rue de la Rousselle. Un codicile qu'il apporta à son testament nous indique que derrière sa *maison et chay* il y a deux échoppes l'une à côté et derrière ledit chai et l'autre *joignant les murailles de la ville.* (26 sept. 1499. *Arch. hist. de la Gironde,* t. 3. p. 66).

Cette muraille allait de la porte du pont Saint-Jean à la porte de la Rousselle. C'était aussi sur cette muraille que s'appuyait la maison acquise en 1451 par Ramon de Gaujac et Ramon Ayquem, de Guilhem Demons, et confrontant à la yma de la mar.

La liève des fiefs du Chapitre Saint-André nous permet de suivre cette maison presque jusqu'à nos jours. La liève dressée par Hièrosme Lopès en 1686 porte : « paroisse Saint-Michel, rue de la Rouselle... pour une grande maison en la dite rue vis-à-vis la rue du Puch des Cazeaulx... Ce fief fut donné en chapitre par M. Geoffroy de Montagne, conseiller en la Cour, en eschange d'autres fiefs que le chapitre possédait en la rue du Péaulgue. L'eschange se trouve aux terriers de Marasquier et premier Bernage.

Marasquier. CCLXXXIV 22 février 1588.
P. Bernage. L 28 avril 1595. »

Dans la liève nouvelle cette maison forme l'art. 7 et le plan se trouve en la 11e carte, no 7.

Il paraît résulter de ces énonciations que cette maison, après la mort de Grimon Ayquem avait dû être attribuée à son fils Raymond, seigneur de Bussaguet, et transmise par ce dernier à son fils Geoffroy de Montaigne. Ce n'est pas encore là l'habitation de Michel.

Nous arrivons aux maisons groupées autour de la rue de Sarlac, plus tard de Montaigne, aujourd'hui Fauré.

Dans le recueil des titres de la maison noble de Montaigne, nous trouvons un titre du 21 octobre 1445 portant reconnaissance par Johan de Creyssac, marchand, « d'une maison située en la rue de la Rousselle, entre la rue de Sarlac et *l'hostau de Ramon de Gaujac,* et dure le long de la rue de la Rousselle par devant, et tout le terrain qui donne sur la rue de Sarlac. »

Ramon de Gaujac avait donc sa maison en 1445 en la rue de la Rousselle, séparée de la rue de Sarlac par celle dont Johan de Creyssac faisait reconnaissance.

Il la laissa à son héritier Ramon Eyquem. Celui-ci, le 2 septembre 1467, par acte devant Chadaffauds, notaire, en acquérait une autre, contiguë à la première. Il prit à fief nouveau du prieur du collège Saint-Raphaël « Tot aquet » hostau et yssida qui est de part de tras en la parossia de » Saint-Miqueu, de Bordeu, en la ruâ de la Rossella, devers la » part de soreilh coquant (soleil couchant), loquau hostau, » chay et issida foren de Bernard (de Bertulh) entre l'hos- » tau de Ramon Eyquem, marchand... hérétey de Ramon » de Gaujac, d'una part; et... de Beysset, donzet, d'autra » part; dura en long de la deyta rua de la Rossellâ » (1).

Honorable homme, Ramon Ayquem, bourgeois et marchand de Bordeaux, paroissien de Saint-Michel, possédait donc une maison rue de la Rousselle, côté du soleil levant, et confrontant à yme-mer; plus, et à peu près en face de la première, deux maisons situées sur le côté du soleil couchant de la rue de la Rousselle, l'une qu'il avait reçue en héritage de son oncle Ramon de Gaujac, l'autre qu'il avait prise en fief du prieur de Saint-Raphaël. C'est dans l'une ou l'autre de ces dernières maisons qu'il habitait, ou plutôt il occupait toutes les deux avec leurs dépendances. Il était, à ce titre, paroissien de Saint-Michel.

A ces maisons, Grimon Ayquem, fils de Ramon, en ajoutait une autre. Le 26 juillet 1497, Grimon Ayquem, représenté par Bernard de Vertheuil, son beau-frère, achetait à Jean Gimel, le vieux, paroissien de Saint-Michel, une maison en ladite paroisse « en la rua qui va et qui es » darrey l'hostau dudit Ayquem, confrontant l'hostau et » cosine dudit Gimel d'une part, et l'hostau dudit Ayquem, » d'autre part ». Cette vente fut faite pour le prix de cent francs que Gimel reconnut avoir reçu en un bassin d'argent avec les bras dorés et un triolet au milieu, pesant cinq marcs, six onces et demie, et quatre francs bordelois

(1) Johan deus Chadeffauds, not., *Arch. de la Gironde*, Séminaire Saint-Raphaël. G. 388, p. 135.

de monnaie courante. La rue dont s'agit était la rue de Sarlac.

Grimon Eyquem, paroissien et fabricien de Saint-Michel, avait dans la rue de la Rousselle les chais et magasins nécessaires aux nombreuses opérations commerciales auxquelles il se livrait malgré son titre de seigneur de Montaigne. C'est là qu'il entreposait les poivres appartenant au Roi de Portugal dont le Parlement lui confiait la garde, les pastels, grand objet de son commerce, et qui occasionnèrent un procès entre lui, Simon Bouloys et Jehan de Vaignolles.

Grimon mourut en 1519.

Son fils aîné, Pierre Eyquem, seigneur de Montaigne, continua d'habiter la maison paternelle, rue de la Rousselle, confrontant à la rue de Sarlac.

Dès cette époque la petite rue de Sarlac qui desservait les diverses issues du groupe de maisons possédées par la famille de Montaigne, du côté couchant de la rue de la Rousselle, avait pris le nom de ruette de Montaigne. Ainsi, le 15 février 1523, devant Me Torreu, notaire, honorable homme, Louis Vézian, comme tuteur de Pierre et de Ramon Eyquem, enfants de Grimond Eyquem, reconnaît tenir en fief du prieur du collège Saint-Raphaël « tot aquet » hostau chay et issida en la ruetta aperada de Montaigne, » per darrey, qui es en la parropia de Saint-Miqueu, en la » rua aperada de la Rossellâ ».

Cette maison était entre la maison de Hiéronyme de Labatut et le chay de Simon Bouloys d'une part. Elle avait sa façade le long de la rue de la Rousselle et confrontait par le fond « entro au chay et graney de Pey Aiquem, » senhor de Montaigne, fray deus dits minors, de part » darrey de l'autre cap ».

Une sœur des mineurs, fille aussi de Grimon Eyquem, Jeanne Eyquem de Montaigne, qui devint la femme de Mr Me Nicolas du Grain, notaire et secrétaire du Roi, avait elle aussi reçu dans sa part de l'hérédité paternelle « un

» chay et estable en la rue de Sarlac, actuellement vulgai-
» rement appelée de Montaigne », et le 17 novembre 1546, devant Destivals, notaire, elle recevait l'exporle relative à cette maison qu'elle avait donnée à fief.

Ces immeubles devaient avoir une étendue considérable, car nous voyons à la même époque, Pierre de Montaigne, le fils aîné, par acte de Destivals, notaire, en date du 5 décembre 1544, donner à bail à Jean de Saulgues, bourgeois et marchand de Bordeaux, deux maisons, en la rue de la Rousselle, probablement celles qui étaient au levant de la rue et confrontaient à yme mer; et le 17 novembre 1546, devant le même notaire, recevoir l'exporle d'une maison, en la rue de la Rousselle, confrontant à la rue appelée vulgairement de Sarlac, actuellement de Montaigne, confrontant *à la maison dudit seigneur de Montaigne* vers le Nord, et à la rue de la Rousselle vers le levant, et à la basse-cour dudit seigneur de Montaigne vers le couchant, d'autre part.

En 1553, le seigneur de Montaigne habitait encore la rue de la Rousselle, ainsi qu'il résulte d'une énonciation de dénombrements citée par Léo Drouyn, « une maison située
» en la rue de Salat, *près la maison de Monsieur de*
» *Montaigne* ».

L'année suivante, au mois de septembre 1554, le Roi avait créé une Cour des Aydes à Périgueux; les lettres d'érection comprenaient Pierre Eyquem de Montaigne. La Cour ne fut installée que le 16 décembre 1554; mais dès le 1er août précédent, Pierre de Montaigne avait été nommé maire de Bordeaux; il ne remplit pas les fonctions de conseiller à la cour des Aydes et se consacra à celles de maire.

A cette occasion crut-il nécessaire d'*agrandir* la maison paternelle qu'il habitait? Toujours est-il qu'à cette époque (1554), devant Destivals, notaire, il prit en fief de Grimon de Lansac, seigneur de Maurian, une maison sise en la rue de la Rousselle, confrontant à la rue appelée de Mon-

taigne, *jouxte la maison de Montaigne*, et que peu de temps après il achetait cette maison (1).

Noble Pierre Eyquem, seigneur de Montaigne, ne prenait plus la qualification de marchand, comme avaient fait son père et son grand-père, mais il prenait celle de *bourgeois de Bordeaux* (2). Il faisait parfois des actes de commerce, et nous pourrions citer de nombreux chargements de pastel et de vins qu'il opérait, seul ou en participation avec quelques-uns des gros commerçants de l'époque. Sauf de courts séjours en Périgord, à Montaigne, il habita jusqu'à sa mort, arrivée en 1568, la maison héréditaire rue de la Rousselle et rue de Sarlac, devenue rue de Montaigne. C'est là que pendant de longues années il a exercé les charges municipales, jurat, prévôt de la ville, sous-maire, maire. M. Léo Drouyn a cité un titre de 1553, portant dénombrement en faveur de l'Archevêché pour une maison située en la rue du Sallat (de Sarlac), *près la maison de Monsieur de Montaigne* (3).

Ce fait établi que Pierre de Montaigne avait incontestablement son habitation rue de la Rousselle, au coin de la rue de Sarlat, il nous paraît facile de déterminer l'habitation de Michel à Bordeaux.

Nous venons de dire que peu de temps avant d'être élu maire de Bordeaux, Pierre Eyquem avait été compris dans la formation de la cour des généraux de finances, établie à Périgueux sous le nom de cour des Aydes. Pierre, élu maire de Bordeaux dès le 1er août 1554, ne remplit pas ses fonctions à la cour des Aydes de Périgueux, et transmit son office à Michel son fils.

Celui-ci n'était alors âgé que de 21 ans et 10 mois; mais le Roi accordait très facilement des dispenses d'âge. Ainsi il venait d'en accorder le 15 octobre 1553, à Etienne de la Boëtie, nommé conseiller au Parlement de Bordeaux en

(1) *Arch. du départ.* Destivals, not. 1554, f° 56 et 81.
(2) *Arch. du départ.* Douzeau, not. 1528, 13 mai.
(3) L. Drouyn. Bord. vers 1450, p. 292.

remplacement de Guillaume de Lur, et qui n'avait lui aussi que 21 ans.

Le jeune Michel, le nouveau conseiller à la cour des Aydes, avait très certainement, et sauf l'époque où il étudiait le droit à Toulouse, vécu dans la maison paternelle, tantôt à Montaigne, la maison des champs, tantôt à Bordeaux, rue de la Rousselle, la maison de ville. Il dut prendre en décembre 1554, au moment de l'installation de la cour des Aydes, une résidence à Périgueux; mais elle ne fut pas de longue durée, deux ans et demi environ, la cour des Aydes de Périgueux ayant été supprimée par édit de mai 1557, qui ordonnait que les offices attachés à cette cour fussent dorénavant attachés à la cour du Parlement de Bordeaux.

Michel, né le 28 février 1533, avait alors un peu plus de 24 ans; il n'était pas encore marié.

Toutes les présomptions s'accordent donc à indiquer que le jeune Conseiller au Parlement revint dans la maison paternelle, nouvellement agrandie par l'achat de la maison voisine acquise de M. de Lansac; que c'est là qu'il contracta mariage en 1565, et qu'il résidait en 1568, au moment de la mort de son père. C'était en effet le fils aîné, le continuateur de la famille; celui qui devait, selon l'usage établi, être l'héritier général et universel. Il est en effet constaté par l'acte de partage de la succession de Pierre de Montaigne, passé le 2 août 1568, devant Castaigne, notaire, que le fils aîné, Michel, héritier universel, apportionne chacun de ses frères, mais que dans ces apportionnements, ne sont compris ni la maison seigneuriale de Montaigne, ni la maison paternelle de la rue de la Rousselle, qui restèrent par conséquent la propriété de Michel.

Ce n'est que le 6 avril 1570, devant Sixte Guay, notaire à Bordeaux, que Michel traita de son office de Conseiller en faveur de Me Florimond de Raymond, et que le 23 juillet 1570 qu'il remit sa démission.

A partir de ce moment, nous le voyons plus souvent à Montaigne qu'à Bordeaux, et encore à la guerre et en voyage. Il était au camp de Sainte-Hermine, le 11 mai 1574, quand Monsieur de Montpensier le dépêcha au Parlement de Bordeaux. Il était en 1580 au siège de Lafère. Il était en cours de son voyage en Allemagne et en Italie, quand il reçut à Lucques la nouvelle que, le 1er août 1581, il avait été élu maire de Bordeaux, après le maréchal de Biron. Ce voyage avait commencé le 22 juin 1579.

En 1583, Michel fut continué dans les fonctions de Maire.

Des actes assez nombreux émanés de lui pendant sa mairie, et jusques vers la fin de 1585, datés de Bordeaux, constatent que Michel de Montaigne avait conservé dans cette ville son domicile au moins officiel, et rien ne peut faire supposer que ce domicile fut autre que la maison de famille, qui s'appelait *la maison de Montaigne,* et dont il avait hérité.

Dans les plans dont nous avons déjà parlé de la liève nouvelle de Saint-André, carte 11, nous pouvons puiser des renseignements suffisants pour déterminer la situation de la maison de Montaigne.

Sur cette carte nous voyons, au nord et au midi de la rue Montagne, deux emplacements séparés par cette rue.

L'un, celui du midi, que nous avons teinté en gris et qui porte le n° 5, ayant 93 pieds sur la rue de Montagne et 26 sur la rue de la Rousselle, est probablement le même qui appartenait, en 1523, aux mineurs Ramon et Pierre Eyquem et provenait de la succession de leur père Grimond et de celle de leur grand' père Ramon. Il ne paraît pas avoir jamais appartenu ni à Michel, ni à Pierre de Montaigne, son père, mais être resté dans le patrimoine de Raymond et de Pierre Eyquem.

Si nous consultons, en effet, la carte n° 11, des plans des chapitres de Saint-André de Bordeaux, et la liève nouvelle du chapitre, nous lisons la mention suivante relative à cette maison.

Paroisse Saint-Michel, rue de la Rousselle.

Art. 6, liève nouvelle.
11e carte, n° 5.

« M. Baour en 1766 pour le tout, au lieu de M. de Briva-
» sac, au lieu de M. Baour pour 2/5 et Brivazac pour 3/5,
» au lieu de

» M. Barreine bourgeois et citoyen de Bourdx, au lieu des
» hoirs de Léonard la Nardonne (*e*), b. et m., au lieu de
» Mathurin Martiny, sécrre de la Cour des Aydes, au lieu
» de Nicolas Seguin (*d*), payeur de la cour de Parlement, au
» lieu de Jacques Seguin, au lieu de Guillaume Seguin (*c*),
» au lieu de Messire Eyquem de Montaigne, Sgr de Gau-
» jac (*b*), chanoine de la dite églize, au lieu de Raymond
» Eyquem (*a*).

» Pour une maison en la dite rue, faisant le canton au
» midi de la rue Sarlat ou Montagne, exporle 2d bs, rente
» 10 fcs bords, valant 6liv tourns.

Notaires : *a*. » Landa, 20 9bre 1470;
b. » Destivals, 7 avril 1557, 4 janv. 1564;
c. » Subercaze, 6 avril 1635;
d. » Saphin, 22 juin 1649;
e. » Darrieux, 18 mai 1782.

Ainsi, depuis le 20 novembre 1470, en premier lieu Raymond Eyquem, après lui, le 7 avril 1557, Messire Eyquem de Montaigne, seigneur de Gaujac, chanoine de Saint-André, avaient possédé la maison formant l'encoignure sud de la rue de Sarlac, plus tard de Montaigne, et de la rue de la Rousselle.

L'emplacement situé au nord avait appartenu à Ramon Eyquem, à son fils Grimon, à son petit-fils Pierre, qui l'avait transmis à son fils Michel.

L'habitation de Pierre de Montaigne et de Michel de Montaigne, son fils, se trouvait donc au nord de la rue de

Montaigne, au couchant de la rue de la Rousselle, et au sud de la maison appartenant, en 1782, à M. de Navarre, conseiller au Parlement, et qui, suivant la liève de Saint-André, aurait appartenu en 1471 à David de Junquiéras (1). Ces maisons portent aujourd'hui les nos 1 et 3 dans la rue Fauré, et les nos 23 et 25 dans la rue de la Rousselle.

Le nom de la rue de Montaigne, qui formait une des confrontations de cette maison, a continué à subsister jusqu'à ces derniers temps, rappelant le souvenir de l'auteur des *Essais*. Depuis peu on a remplacé ce nom par celui de rue *Fauré,* emprunté à un modeste pharmacien auquel on n'aurait pas dû faire l'injure de préférer son nom peu connu de son vivant, presqu'effacé aujourd'hui, à celui d'un homme d'une aussi éclatante illustration que son prédécesseur. Et si le Conseil municipal tenait absolument à conserver le nom de Fauré, que ne le donnait-il à la rue du Muguet, à la rue Puits des Cazaulx, à la rue Reynière, toutes rues donnant elles aussi sur la rue de la Rousselle, plus proches même de la pharmacie de Fauré, qui était au coin des Fossés, et dont les noms pouvaient sans grands inconvénients être changés ?

---

(1) V. liève p. 2, 11e carte, no 2.

NOTE SUR LES DESSINS

Le tirage de ce travail était terminé, lorsque nous avons pu recevoir communication d'un document que des circonstances douloureuses avaient longtemps retenu dans des mains étrangères. C'est un croquis au crayon attribué au peintre bordelais Lacour, auquel nous devons d'autres croquis relatifs à Montaigne, notamment celui du château de Montaigne à la date de 1789.

Le croquis dont nous nous occupons en ce moment, et dont nous donnons la reproduction, s'applique bien au n° 10 de la rue actuelle du Palais-de-Justice, précédemment rue des Minimes. Il nous paraît fort exact. Nous en avions parlé p. 7, avant de l'avoir vu. Il est probable que c'est là le modèle original sur lequel avait été faite en 1813, par le baron de Vèze, l'aquarelle qu'invoque comme document le docteur Payen, et dont il a donné une lithographie due à Mlle Marie Payen, sa fille. Nous donnons aussi la copie de cette lithographie. Les deux dessins se complètent l'un par l'autre, et aussi par celui de la rue actuelle du Palais-de-Justice.

De ce rapprochement il résulte que M. Brunet, dont nous avons cité l'opinion p. 5, se trompait lorsqu'il supposait que le clocher assez confusément lithographié d'après l'aquarelle du baron de Vèze, pouvait être celui de Sainte-Eulalie, avec une flèche aujourd'hui détruite ; et que nous nous trompions aussi en y voyant (v. p. 12) l'extrémité du clocher de Pey-Berland, ce qui nous avait fait supposer que la maison dessinée par le baron aurait pu être celle du n° 14, qui elle aussi avait appartenu à des Montaigne. Ce sont bien les flèches de Saint-André qu'a dessinées Lacour, et dont de Vèze n'en a fait figurer qu'une, en commettant les incorrections de dessin qui ont occasioné les erreurs que nous indiquons.

Nous répétons d'ailleurs ce que nous avons eu occasion de dire à la p. 12, que nous n'attachons pas une grande importance à l'aquarelle lithographiée par Payen, pas plus qu'au croquis de Lacour, parce que la maison dont il s'agit n'a jamais appartenu à Michel de Montaigne, quoiqu'elle ait formé de 1579 à 1785, un fief appartenant à une branche cadette de sa famille, celle des Montaigne de Bussaguet, de Saint-Médard et de Corbiac.

SOMMAIRE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

§ 1.

§ 2.

Maisons situées rue de la Rousselle.



NOTE SUR LA DATE ET L'ORIGINE

DES

STATUTS PRIMITIFS DE LA COMMUNE DE BORDEAUX

Par H. BARCKHAUSEN.

Professeur [illegible] à la Faculté de Droit de Bordeaux.
Correspondant de l'Institut.

Parmi les pièces les plus curieuses que la Commission chargée de l'impression des *Archives municipales de Bordeaux* va mettre prochainement au jour dans le tome V de la série principale de ses publications, on peut relever le document que certains manuscrits appellent « *los Establimens* » et d'autres « *lo Rolle de la Vila* ». Ces « Etablissements » qui présidèrent au XIIIe siècle à l'administration de notre cité, se distinguent d'autres règlements analogues qui sont parvenus jusqu'à nous, en ce qu'ils ne sont accompagnés ni d'une date, ni d'un nom d'auteur. Ils se présentent comme les Etablissements de Bordeaux par excellence, ce qu'indique également leur second titre de *lo Rolle de la Vila*.

On est donc tenté, quand on en commence la lecture, d'y voir les statuts primitifs, la constitution originaire de notre commune.

Mais, si la pièce tout entière n'est pas datée, quelques-uns des 84 articles qui la composent mentionnent un millésime ou un fait qui nous reportent, au moins, à

trente ou quarante ans de la création de la mairie de Bordeaux. On lit, dans l'art. 84 : « *l'an de Nostre-Senhor M CC XLIII* », et, dans l'art. 81 : « *eu temps que Wilhem-Arnaud Moneder fo primeirament majer de Bordeu* ». Evidemment, ces passages sont incompatibles avec l'hypothèse d'un règlement édicté lors de la fondation de la Commune. Il est vrai qu'ils se trouvent à la fin de l'acte; d'où l'on peut les croire ajoutés après coup. Seulement, toute adjonction postérieure semble contredite par l'accord des quatre manuscrits de Bordeaux qui donnent *lo Rolle,* et qui reproduisent tous les articles suspects.

Aussi, grand était mon embarras lorsqu'il fallut imprimer à son rang le document dont il s'agit, dans le tome V des *Archives municipales*. Je renonçai même à y discuter le problème. Mais peu après, M. Ducaunnès-Duval, des Archives départementales de la Gironde, m'apprit que bon nombre de pièces de notre cinquième tome figuraient dans le manuscrit de Libourne connu sous le nom de *Livre velu*.

Je me fis un devoir de profiter de l'indication, sans penser que, grâce à elle, j'obtiendrais, entre autres renseignements utiles, des lumières nouvelles sur la question des Statuts primitifs de Bordeaux.

Dès que j'eus en mains le *Livre velu* (qu'on me communiqua avec une obligeance parfaite) je remarquai que *lo Rolle de la Vila* y était copié à deux reprises, et que les deux copies ne différaient (à part les variantes de style et d'orthographe) que par les titres mis en tête des articles dans la seconde, et manquant dans la première.

En revanche, quand je comparai ces deux copies aux versions que j'avais étudiées déjà, je constatai l'absence de neuf articles, dont deux, il est vrai (les art. 19 et 64), sont également omis dans quelques-unes des transcriptions de Bordeaux. Mais les sept autres (les art. 76, 77, 78, 79, 80, 81 et 84) ne font défaut que dans le manuscrit de Libourne. Or, parmi ces articles, figurent précisément ceux

que j'ai mentionnés plus haut à raison des dates, explicites ou implicites, qui s'y rencontrent.

Il y a donc eu une rédaction du *Rolle* en 75 articles seulement, où l'on ne trouve pas un seul mot qui interdise d'y voir les statuts primitifs de notre commune.

Un autre argument nous porte à admettre que la version du *Livre velu* donne la forme originaire, pure ou à peu près, de la loi municipale de Bordeaux vers 1200 et quelques. Dans les quatre manuscrits où *lo Rollo de la Vila* compte plus de 80 articles, le texte de l'art. 44 est étrange, car il punit de peines diverses des faits qui semblent identiques. Il est, au contraire, très satisfaisant dans les deux transcriptions du *Livre velu*, grâce à l'addition d'une syllabe unique, d'un « *no* », sans doute négligé par un copiste lors d'une refonte des vieux statuts.

Nous avons donc lieu de croire que le manuscrit de Libourne nous a conservé la version la plus ancienne des plus anciens établissements de Bordeaux.

Mais il est une autre question, d'un intérêt plus général, que le même document soulève.

Vers la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, les rois d'Angleterre, en leur qualité de ducs de la Normandie et de la Guyenne, dotèrent un certain nombre de villes de ces deux provinces (Rouen, par exemple, Poitiers et Bayonne) de chartes municipales uniformes. Ce fait prouve que l'idée de soumettre à la même règle les parties diverses d'un état n'était pas aussi étrangère aux esprits du moyen-âge que quelques-uns l'imaginent. Or, il est dit, dans un ouvrage très remarquable de M. A. Giry, sur « *les Etablissements de Rouen* », que Bordeaux « ne doit pas être classé » parmi les cités qui reçurent la charte généralement désignée sous ce nom (1).

Cette proposition me semble bien absolue.

(1) T. II, p. 191.

Si l'on rapproche, en effet, les plus anciens établissements de Bordeaux de ceux de Rouen, de Poitiers ou de Bayonne, de ces derniers surtout, dont nous possédons une traduction romane, il est impossible de ne pas être frappé des ressemblances qui existent entre eux. Une dizaine d'articles contenant des dispositions presque identiques se rencontrent dans les statuts de notre commune et dans ceux des trois villes que nous venons de citer. Bien plus, la forme autant que le fond trahit la parenté de ces actes, ou, pour mieux dire, de certaines parties de ces actes.

Quelques citations textuelles suffiront pour mettre cette vérité en évidence.

On lit :

Dans l'art. 9 des Etablissements de Bordeaux : « ... *si lo majer trespassava la constitucion et establimentz de la Comunia, ed sostendra dobla pena que neguns deus L juratz; quar de luy deu l'on prendre essemple de dreit et d'egautat, et de gardar los establimentz* »; et dans l'art. 9 des Etablissements de Bayonne : « *Si lo maire trespassera l'establiment de la Comunie, al doble sera de merce que seri I dous esquevins; car de luis diu esser pres ischemple de dreiture e de rigautat de gardar los establimentz* »;

Dans l'art. 24 des Etablissements de Bordeaux : « ... *si aucuns hom ha estat mes au pilloreu,... e aucun ly reproche, et se guatgera XX solz, deusquaus los V solz serran a celi qui aura suffert lo reproche, e los XV solz serran aus negocis de la Comunia* »; et dans l'art. 15 des Etablissements de Bayonne : « *Si aucun sera pauzat eu pilloric,... e aucuns lac artreitera,... paguera XX ss., dousquaus aquet a cui l'artreit es estat feit aura los V ss., eus XV ss. seran a les coites de le Biele* »;

Dans l'art. 28 des Etablissements de Bordeaux : « ... *si aucuns clercs o aucuns covoers devia aucuna causa a home de la Comunia, et no volia justiciar per lo major ni per los juratz, defendut sera que neguns no aie comunalitat... ab*

[illegible] *si en credent, ni en* [illegible] *a Bordeu* »; et dans l'art. [illegible] Établissements de Bayonne : « *Si aucun* [illegible] *le Biele,... eu deutor* [illegible] *pars..., sera deffe-* [illegible] *ni bener, ni en* [illegible] *si notre seinhor lo* [illegible]

Dans l'art. [illegible] Établissements de Bordeaux : « ... *si* [illegible] *es mauparleira,* [illegible] *corda sotz las* [illegible] *en l'ayga* »; et dans l'art. [illegible] Établissements de Bayonne : « *Si feme es* [illegible] *sera ligade ab corde* [illegible] *en l'aygue...* »;

Dans l'art. [illegible] des Établissements de Bordeaux : « ... *si* [illegible] *lo pot pagar son* [illegible] *que ed serra paguat,* [illegible] *estera defora de la* [illegible] *deu major* »; et dans l'art. [illegible] des Établissements de Bayonne : « *Si aucun deu* [illegible] *tant lirrera hom* [illegible] *si tant ha; si lo* [illegible] *pausat defore* [illegible]

[illegible] de la façon la plus [illegible] *de la Vila* [illegible] que les ducs de [illegible] et de Normandie [illegible] à tant de communes [illegible]

[illegible] convaincante, bien [illegible] dans l'art. 27 des Établissements de Bordeaux.

Une des peines [illegible] des Établissements de Rouen est la démolition de la maison du coupable. Or, l'article que nous venons d'indiquer commence en ces termes :

« *Establit es que maysons de home de Bordeu no sia fonduda per son forfeit* ». Ce début marque bien certainement que l'on repoussa à Bordeaux un genre de peine qu'on pratiquait dans les villes organisées à la mode de Rouen, et qu'on essaya d'introduire dans la capitale de la Guyenne.

Pour en finir avec cette discussion, j'ajouterai ici que certains articles du *Rolle de la Vila* (par exemple, le 35e) renferment des dispositions bizarres, au premier abord, qui s'éclairent et se justifient dès qu'on les rapproche des articles correspondants des Etablissements de Bayonne.

En somme, que dut-il se produire lorsqu'un prince anglais, Jean-sans-Terre ou un autre, institua la commune de Bordeaux ?

Il est très probable que le Roi entreprit de soumettre notre cité au régime dont Rouen, Falaise, Pont-Audemer, Poitiers, Niort, La Rochelle, Saintes, Angoulême, Bayonne et d'autres encore avaient dû ou durent se contenter. Mais les Bordelais, forts de l'importance de leur ville, surent obtenir des modifications favorables, et même firent confirmer incidemment certains de leurs antiques usages. Ce dernier fait explique (par parenthèse) que, dans quelques manuscrits, *lo Rolle de la Vila* est intitulé : « *Las Costumas et los Establimens de la villa de Bordeu.* »



Notes Archéologiques

Par M. L. AUGIER

1. LES ANGES EN MARBRE DE L'ÉGLISE DE QUINSAC.

Les deux anges adorateurs que possède la nouvelle église de Quinsac rappellent un bien douloureux épisode des jours néfastes de la Terreur en Gironde.

Le 14 juillet 1792, pendant qu'avait lieu le massacre des prêtres Langoiran et Dupuy dans les rues de Bordeaux, des bateliers qui se trouvaient sur la rivière, en face de Quinsac, avaient sur leur bateau un autel en marbre que l'on disait venir d'Italie.

Craignant qu'en arrivant en ville avec un tel chargement ils ne fussent inquiétés, ils le déposèrent sur le rivage.

Dans la suite, les habitants transportèrent l'autel dans leur église sans qu'on ait jamais pu savoir à quel édifice religieux il avait été destiné.

Dans la reconstruction de l'église de Quinsac, en 1871, on n'a conservé de l'autel que les deux anges en beau marbre blanc. Leur hauteur est de 1m20; leur pose, à genoux sur des nuages, ressemble à celle de ceux de Saint-André de Bordeaux. Notre-Dame de La Rochelle en possède d'exactement pareils, et l'on peut en voir d'autres dans un grand nombre d'églises, provenant peut-être aussi d'Italie qui garda longtemps le monopole de la fourniture des autels, statues et décorations de marbre.

2. LA CHAPELLE DE L'ANCIEN LYCÉE DE BORDEAUX.

Tout le monde sait, à Bordeaux, que les bâtiments de l'ancien Lycée démolis pour la construction des nouvelles Facultés avaient été formés par la réunion de deux anciens couvents, séparés par la rue Saint-Antoine et reliés par des tunnels. La fondation du Lycée fut prescrite par un arrêté des Consuls, du 24 vendémiaire an XI (16 octobre 1802).

Le premier de ces couvents était celui des religieuses de la Visitation sur le cours des Fossés (aujourd'hui cours Victor-Hugo). Sur le devant, presque vis-à-vis la rue Sainte-Eulalie, se trouvait autrefois une place qui avait porté le nom de *Chafeau-Neuf*, par corruption d'Echafaut-Neuf, parce que on y avait refait en pierre un échafaud primitivement construit en bois. C'était sur cet échafaud, qui subsista jusqu'au XVII[e] siècle, que les gentilshommes avaient le privilège d'être décapités, car les supplices de la potence, de la roue et du feu étaient tout-à-fait roturiers. Pendant la Révolution on lui avait donné le nom de place du 10 Août (1).

Les religieuses de la Visitation, fondées par Jeanne de Galateau, veuve de Charles Guérin, baron de Saucats, avaient succédé en 1640 aux Ursulines qui y avaient établi leur premier couvent. Les bâtiments du monastère furent reconstruits en 1665 à l'exception de l'église qui ne fut que réparée. En 1805 elle fut divisée en plusieurs salles, Bernadau (2) se trompe quand il dit qu'elle a été démolie. La forme de l'église de la Visitation « *est un carré long : sa longueur est de* 60 *pieds entre son fond et le sanctuaire; la largeur est de* 25 *à* 30. *La porte d'entrée est placée dans le fond sur le côté gauche,* et sur la largeur du bas de l'église s'élève une *tribune d'environ* 10 *pieds de profondeur* (3).

L'autre couvent, celui des Feuillants, se trouvait dans la rue Saint-Antoine. Ces religieux avaient remplacé les Antonins qui existaient à Bordeaux depuis 1352. Du temps que la peste sévissait à Bordeaux, vers la fin du XVI[e] siècle, les religieux de Saint-Antoine quittèrent la ville; et quand, après la cessation du fléau, ils voulurent rentrer en possession de leur maison, ils la trouvèrent occupée par les

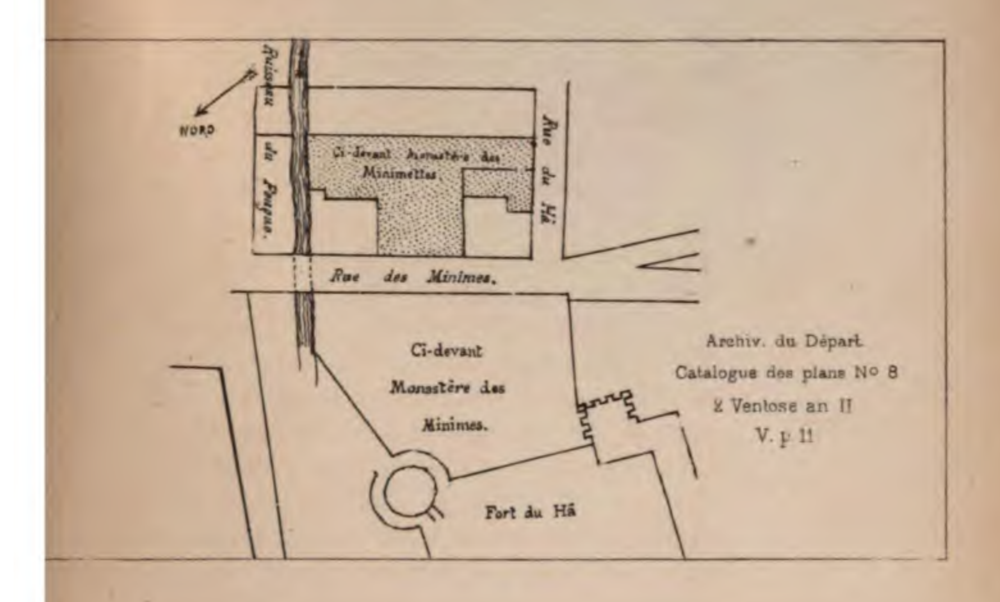
---

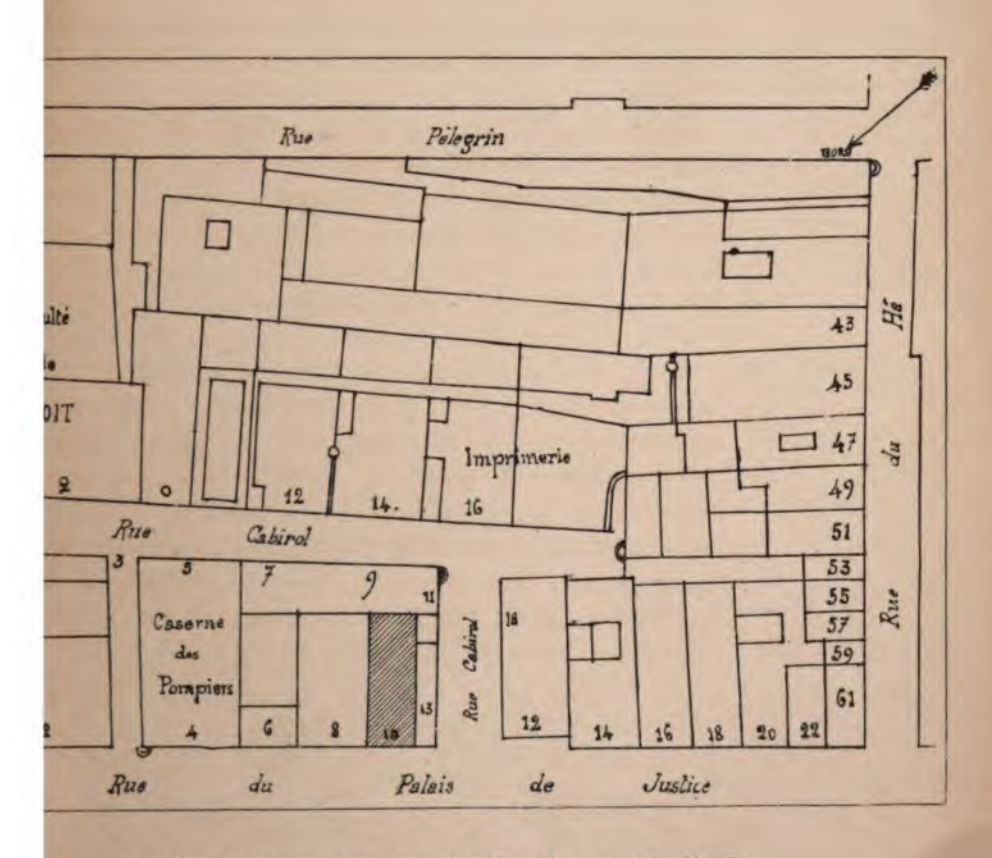
(1) Bernadau, *Viographe Bordelais.*
(2) Bernadau, manusc. Bibl. de la Ville.
(3) Relation de ce qui s'est passé dans l'église de la Visitation, pour la canonisation de Sainte-Chantal, le 21 août 1768. Cité par Ant. de Lantenay, *Revue Catholique,* t. I, p. 417.

Feuillants, à qui les Jurats venaient de la concéder (1589) et qui la conservèrent jusqu'à la Révolution.

Selon Bernadau, le monastère des Feuillants aurait été reconstruit en 1741, mais l'église des Antonins, qui était gothique, avait été déjà transformée en 1641 par l'architecte Baradier, maître des réparations en Guyenne pour le roy. (Gaullieur, *La Gironde,* 29 décembre 1880). L'église avait toujours conservé le vocable de Saint-Antoine. Elle consistait en une nef voûtée en berceau, longue de 20^{m}70, large de 10^{m}50, sur laquelle s'ouvraient, à droite et à gauche, au moyen d'arcades légèrement surbaissées, trois chapelles de 4^{m}80 de profondeur (J. de Verneilh, *Revue Cath.,* p. 412, année 1881). Dans l'ensemble de l'édifice se retrouve l'ossature gothique; mais les profils, les détails d'ornementation, accusent l'époque où le style de la Renaissance italienne cessa d'être employé en architecture et fut remplacé par le style français dit de Louis XIII. On distinguait encore, sur la façade de l'église, les traces d'anciennes ouvertures ogivales. L'église n'avait pas de clocher, l'abside était tournée à l'ouest. (Marionneau, *Description des objets d'art des Eglises de Bordeaux*). A la suite d'un incendie qui eut lieu le 30 mai 1871, la toiture de l'église fut en partie détruite. La statue en bois de Saint-Antoine fut retirée des flammes par le sacristain de l'église de Saint-Paul qui l'a toujours gardée en sa possession. Tout le mobilier de l'église fut perdu et, en 1880, elle a été complètement démolie pour faire place aux nouvelles Facultés. Les colonnes torses, le fronton du contre-rétable, les clefs sculptées ainsi que d'autres motifs de sculptures ont été transportés au dépôt d'Antiques de la Ville. Beaucoup de fragments ou débris de poteries de plusieurs époques ont été soigneusement recueillis, pour être déposés au Musée, par M. Gervais, notre collègue de la Société et chargé de l'inspection des travaux.

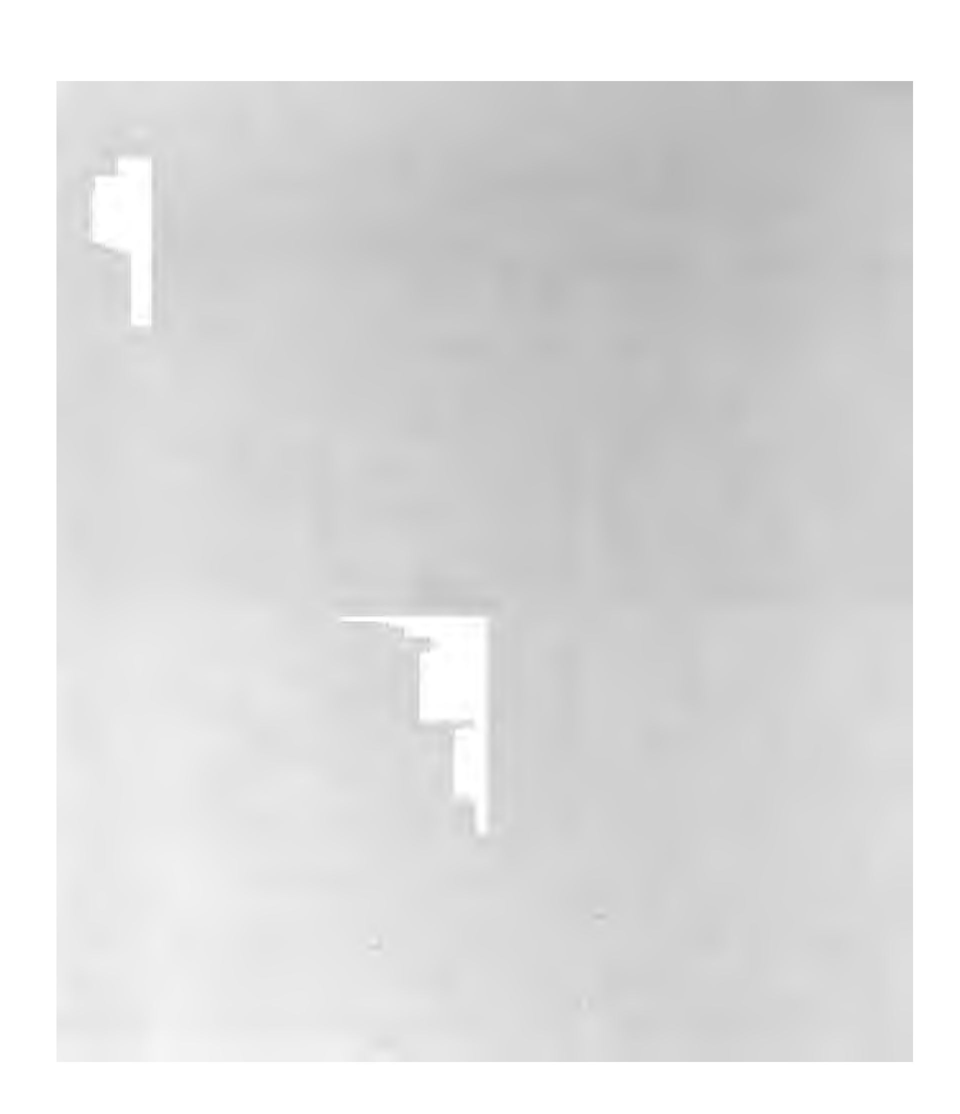




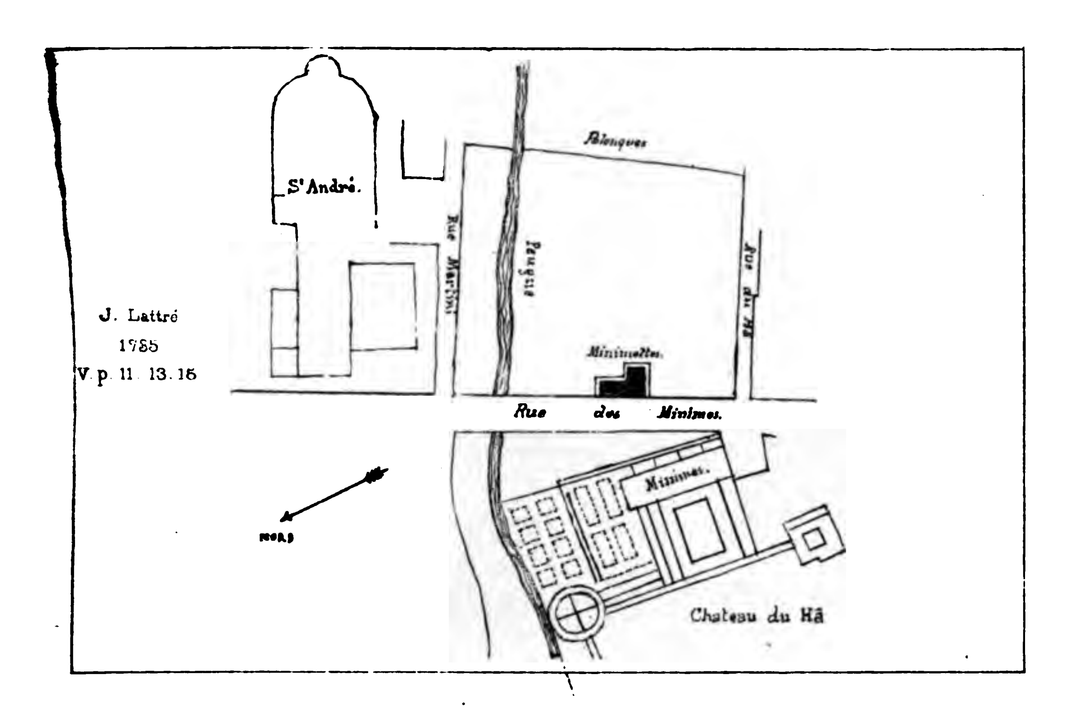


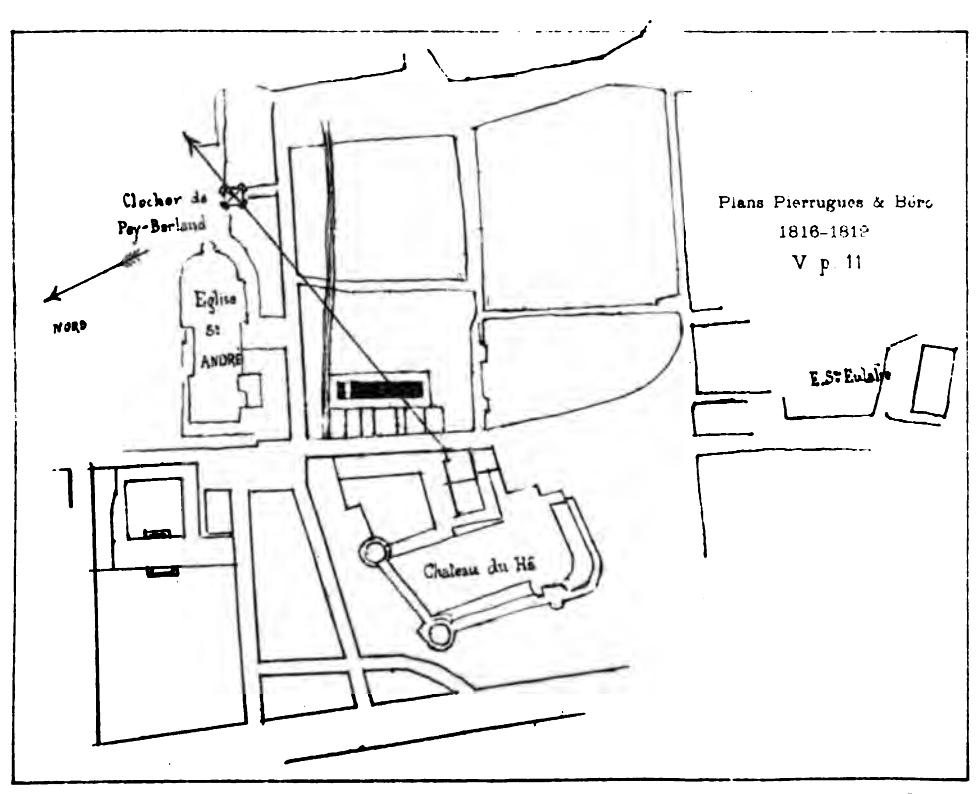
PLAN ACTUEL DU QUARTIER _V p. 7. 10. 11. 12.

Imp. Wetterwald Borde

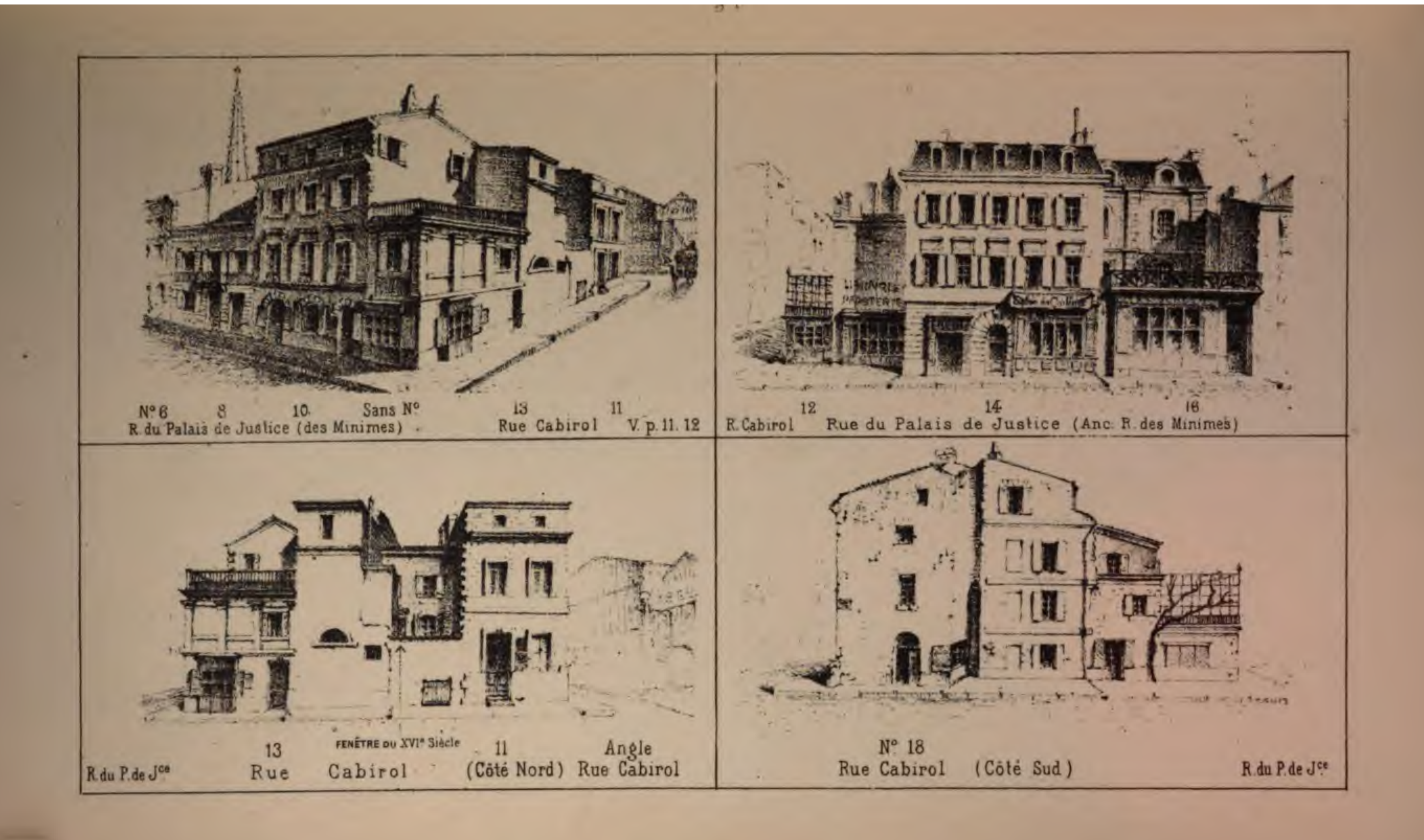


Société Archéologique de Bordeaux

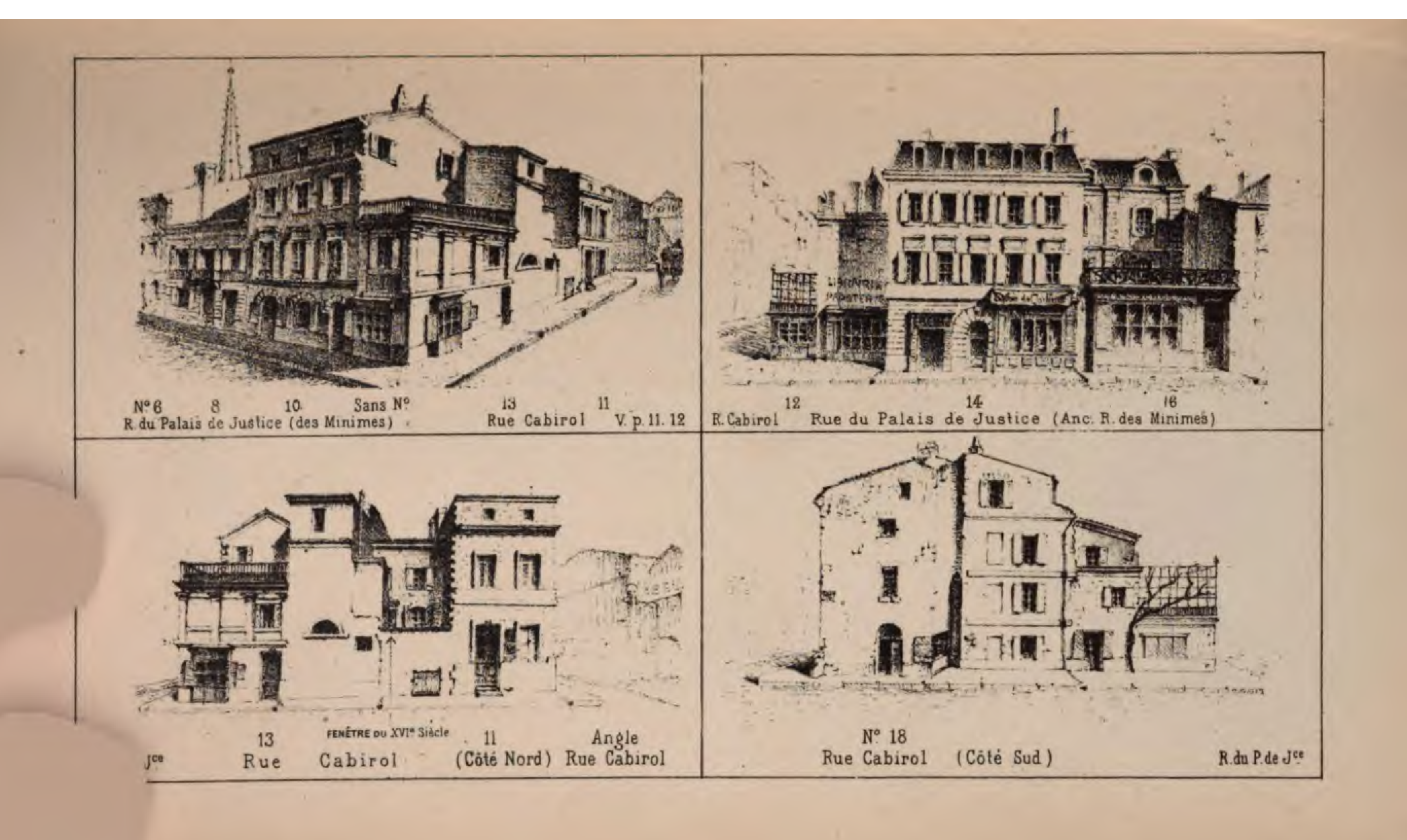




Imp. Wetterwald Bordeaux



N° 6 8 10. Sans N°
R. du Palais de Justice (des Minimes)
13 11
Rue Cabirol
V. p. 11. 12
12
R. Cabirol
14 16
Rue du Palais de Justice (Anc. R. des Minimes)
R. du P. de J^ce
13
Rue
FENÊTRE DU XVIe Siècle
Cabirol
11
(Côté Nord)
Angle
Rue Cabirol
N° 18
Rue Cabirol (Côté Sud)
R. du P. de J^ce


N° 6 8 10 Sans N°
R. du Palais de Justice (des Minimes)
13 11
Rue Cabirol V. p. 11. 12
12
R. Cabirol
14 16
Rue du Palais de Justice (Anc. R. des Minimes)
Jce
13
Rue Cabirol
FENÊTRE DU XVIe Siècle
11
(Côté Nord)
Angle
Rue Cabirol
N° 18
Rue Cabirol (Côté Sud)
R. du P. de Jce

Lapierre. 145.
Baulos 146.
Lapierre 147.
Dlles Baulos 148.
Dlles Baulos 149.
150.
Castéra 151.
Dlle Manens 153.
Chalifour 152.
Les Minimettes 154
Les Minimettes 155.
156.
Courtis 158.
Despujoles 157.
Darrard et Cazeaux 159.
Les Minimettes 160.
161.
162
163
164
Tenant 169.
Madle Testas 168
Maison Ancienne Margeride 167.
Fau 166
Bière 165
Dorat venant de Mr de Montaigne
Aquis par les Minimettes ; Fief du Chapitre.
Dorat venant de Mr de Verduzan
Aquis par les Minimettes et fief de Mr de Montaigne.
NORD
ARMES DU CHAPITRE DE St ANDRÉ
Ruisseau du Peugue
RUE du HÂ
Rue des Minimes
Rue des Minimes

ARCHIVES DE LA GIRONDE, PLAN RELIÉ CHAPITRE St ANDRE. TERRIER DU CHAPITRE
Voir la liève de Hiér-Lopès. Voir p. 16 de la présente note

27 Août 1655. Bassabey, Not. Roy

vente à Dorat par M. Guillaume de Montaigne. V. p. 21

7 Octobre 1585. Pelletier, Notaire.

Pierre Eyquem de Montaigne Sgr. de Gaujac, Propriétaire

de 2 petites Maisons, rue du Ha

27 Novembre 1669

Giron, Notaire

Achat à Dorat par M^te^ Lugeol

V. p. 17

20 Août 1764

Hommage par Mlle Marguerite de Montaigne

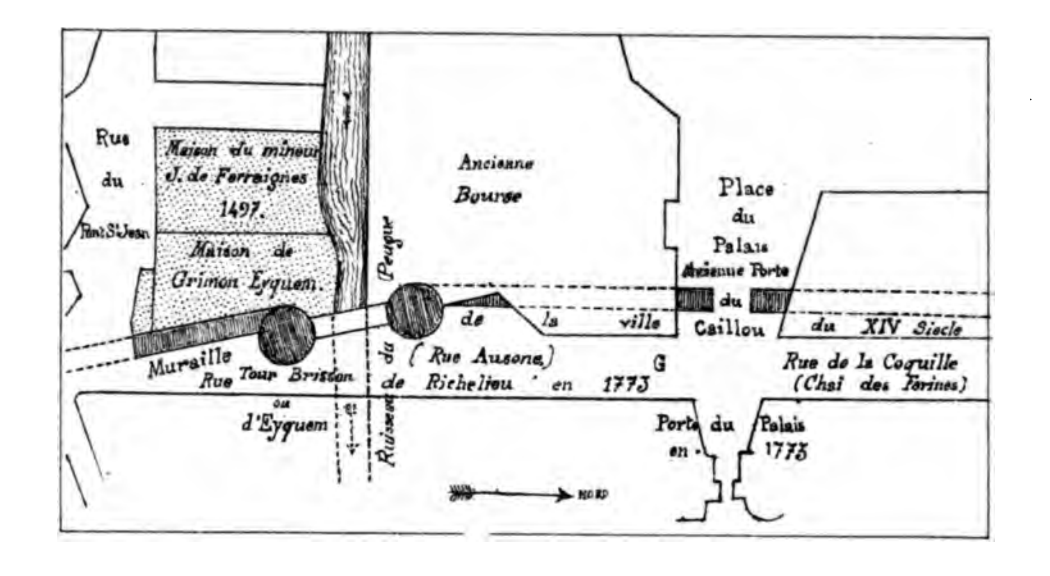
V p. 21

6 Juillet 1768

Hommage par Joseph Michel de Montaigne

Imp.

Société Archéologique de Bordeaux



ANCIENNE TOUR DU BRISSON OU D'EYQUEM DE MONTAIGNE

V. p. 38 & 5



Lith. par Marie Payen

Imp. Cartes

MAISON ATTRIBUÉE A MONTAIGNE, ANCIENNE RUE DES MINIMES.

Dessin publié par Mr. le Dr. Payen (voir p. 3 & S., 11 & S. & note p. 54.)

MAISON RUE DES MINIMES ATTRIBUÉE A MONTAIGNE. Croquis présumé fait par **LACOUR**.

PLAN GEOMETRIQUE

Chapitre St ANDRE

paroisse St MICHEL

IIe Carte

Maison à Mr de Navarre Conseiller au Parlement

N° 2

25

133

Maison à la d^e Ve Tufferau

Maison de Pierre de Montaigne

M^on à Mr Castarède, nég^t.

Fief des Carmes.

M^on à la D^lle Gravière

M^on à Mr Dubergier, nég^t.

Rue Montaigne

Mr Baour chai N° 3

Maison Baour N° 5

93

Rue de la Rousselle.

Rue de la Porte St Jean

NORD.

Rue des Anes

Maison à MM^r Lafargue

Maison au Sr R. Viguier Négociant N° 7.

Maison à Mr Lapeide

Maison à Mr Laye.

Rue des Parlanets

Rue du Muguet.

Puits Descazaux

Rue du Puits Descazeaux

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 20 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 300 fr. une fois payée.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeau est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. FERET et FILS, libraires-éditeurs de la Société 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

13,616

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XIII — IV[e] FASCICULE



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

V[ve] P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1888

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

LA CHAPELLE DE SAINT-RAPHAEL

PAROISSE D'AVENSAN-EN-MÉDOC (Gironde)

Par le Dr Ernest BERCHON

Secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux.

J'ai déjà communiqué à la Société des renseignements aussi intéressants que nouveaux sur plusieurs des monuments qui rappellent, en Gironde, le souvenir du grand Archevêque Pey Berland, et le lecteur se souvient, peut-être, qu'une des préoccupations de ce prélat, en fondant un oratoire dans la localité où il était né, avait été d'assurer le service religieux aux habitants de cet endroit reculé et très isolé de la lande médoquine (1).

J'ai découvert, tout récemment, des documents assez étendus sur la même question, grâce à l'obligeance de M. l'abbé Allain, archiviste du diocèse de Bordeaux, et il m'a paru qu'il pouvait être utile de les publier pour montrer les difficultés qui s'étaient sans cesse renouvelées

(1) Société archéologique, t. XI, p. 198.

dans l'exécution des volontés expresses inscrites dans le testament remarquable du grand archevêque girondin.

J'ai dit, dans une précédente étude insérée dans le tome XI des *Actes de la Société* (1) que Pey Berland, après avoir créé une chapellenie, pourvue d'un prêtre spécial, à Saint-Raphaël, avait été contraint de la confier au prêtre qui desservait Avensan. Les pièces inédites qui suivent apportent de nouvelles preuves que ce service ne fut jamais bien fait, et, pour comprendre les causes de cette inobservance, il est absolument indispensable de préciser quelle était l'organisation ancienne d'un grand nombre de paroisses rurales et, tout particulièrement, de celle de Saint-Pierre d'Avensan.

Elle avait pour curé ou, comme on disait alors, pour gros décimateur ou *possesseur de dixmes*, l'archiprêtre de Moulis, prévôt de l'église collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux (2). La cure était séculière et le service religieux en était confié à un vicaire perpétuel demeurant à Avensan et qui était, en outre, chargé de l'oratoire de Saint-Raphaël depuis que Pey Berland lui-même avait reconnu l'impossibilité de faire desservir cette chapelle par un prêtre originaire de son pays natal.

Or, l'entente était loin d'être parfaite entre ces deux autorités dont les intérêts étaient souvent en opposition, d'où toute une procédure entre les paroissiens, d'une part, s'en tenant aux termes du testament de Pey Berland et, de l'autre, les curés et surtout les vicaires perpétuels qui trouvaient la charge trop lourde et surtout trop peu rémunérée.

Les pièces suivantes expliquent, du reste, mieux que tout commentaire, l'état de la question.

---

(1) *Loc. cit.*, t. XI, p. 181.

(2) Le seigneur de Citran y percevait aussi une portion de dîme inféodée. (Baurein, *Variétés bordelaises*, t. III, p. 114, édition de 1784.)

I. La première est une ordonnance de Henry de Sourdis (1), en date du 25 janvier 1635, citant le vicaire perpétuel d'Avensan pour certains accords qu'il avait faits, en dehors de l'autorité archiépiscopale, pour sa portion congrue.

Mais rien ne dit quels étaient ces accords, ce qui nous aurait dispensé de citer ce document si nous ne l'avions pas vu contresigné par le chanoine Bertheau auquel nous devons l'une des copies, heureusement conservées, du testament de Pey Berland.

II. La seconde pièce est plus intéressante et porte la date de 1644. Nous la donnons textuellement :

« Henry de Sourdis, par la grâce de Dieu et du Saint-
» Siège apostolique, archevêque de Bordeaux et Primat
» d'Aquitaine, sur ce qui nous a esté représenté par
» M. Pierre Lachanaux, prêtre, vicaire perpétuel de
» l'église de Saint-Pierre d'Avensan, en Médoc, que,
» au préjudice du testament et codicille de feu d'heureuse
» mémoire saint Pierre Berland, nostre prédécesseur,
» lequel a voulu et ordonné que le vicaire perpétuel et qui
» a la charge des âmes de ladite paroisse jouysse de tous
» les fruits qu'il avait aussy par testament assigné au cha-
» pelain de la chapelanie qu'il avait fondée dans ladite
» église d'Avensan, fondé sur les raisons et motifs men-
» tionnés dans iceluy, néanmoins M. Jean Nanot, prêtre,
» prétend, en qualité de chapelain, jouyr dudit revenu
» sans qu'il fasse aucun service dans ladite chapelle, nous
» requérant déclarer ledit revenu, de quelque nature qu'il
» soit, affecté audit vicaire perpétuel et faire inhibition et
» défenses audit Nanot et tous autres de le troubler, en ce
» faysant, déclarer que ledit revenu appartient audit vicaire
» perpétuel et non audit Nanot.
» A ces causes, Nous, avant fayre droit sur la requête du

(1) Archevêque de Bordeaux, 16 juillet 1629. Mort en juin 1645.

» dit Lachanaux, ordonnons que le dit Nanot sera appelé » pour répondre à la dite fondation, que cependant la » présente ordonnance, ensemble l'extrait dudit testament, » lui seront signifiés.

» Donné à Bordeaux, le 17 novembre 1644.

» Signé : Sourdis, archevêque de Bordeaux.

» Par commandement de Monseigneur.

» Montassier.

» Je soussigné confesse avoir signifié la dite ordonnance, » ensemble l'extrait du testament de feu de bonne mémoire » Messire Pierre Berlan, archevesque de Bourdeaux à » M. Nanot, prestre et chanoine de Saint-Seurin, le 21 » novembre 1644 et il a fait response qu'il ne sait que » c'est.

» Rivière, huissier du clergé. »

Nous n'avons pu découvrir aucune indication sur les résultats de cette ordonnance, mais il est probable que les choses continuèrent dans l'état, car une troisième pièce n'est autre chose qu'une supplique du vicaire perpétuel d'Avensan adressée à Monseigneur l'Archevêque de Bordeaux (Henry de Béthune) (1) pour modifier les clauses du testament inobservé de Pey Berland.

Voici cette pièce datée de 1673.

III. *A Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Archevêque de Bordeaux et Primat d'Aquitaine.*

« Supplie humblement Gabriel Fonfrède, curé de la » paroisse d'Avensan, disant qu'il y a une chapelle de » Saint-Raphaël fondée dans sa paroisse par feu Messire » Pierre Berland, archevêque de Bourdeaux, distante d'une

(1) Successeur d'Henry de Sourdis, 20 novembre 1646, mort 11 mai 1680.

» lieue et demie de l'église paroissialle, dont le revenu de » ladite chapelle consiste en 3 boisseaus de ségle, un de » millet et un cent de fagot annuellement, dont les deux » tierces appartiennent au curé et l'autre à la fabrique de » ladite chapelle, sous les conditions que ledict curé dira » une messe toutes les semaines, l'une à la paroisse » d'Avensan et l'autre à ladite chapelle alternativement, » c'est ce que ne peust ledict curé y satisfaire, attandu le » peu de revenu et la distance du lieu. Ce considéré Mon- » seigneur il vous plaise de vos grâces vouloir ordonner » le nombre des messes qu'on devra dire à la chapelle et » à la paroisse et le suppliant priera Dieu pour vostre » santé.

» Fonfrède,
» *curé d'Avensan.* »

Et en note :

« Avant faire droit sur la présente requeste ordonnons » quelle sera signifiée aux ouvriers (1) d'Avensan et à » l'ouvrier de la chapelle Saint-Raphaël dans ladite » paroisse pour y venir répondre à la prochaine congré- » gation (2).

» Fait à Bourdeaux, en congrégation, le 17ᵉ mai 1673.

» De Fonteneil,
» *vicaire-général.*

» Par mandement de Monsieur le Vicaire général,
» Boudeyron ».

Rien n'y fit, sans doute, car le document suivant reproduit une nouvelle requête des habitants d'Avensan, requête que nous publions aussi parce qu'elle est remplie de

(1) Fabriciens. La qualification de banc de l'*Œuvre*, donnée aux sièges réservés aux membres de la Fabrique, n'a pas d'autre origine. On admettait également dans le même banc tous ceux qui avaient coopéré à l'*Œuvre* de l'Eglise.
(2) Conseil de l'évêque.

renseignements fort intéressants sur la question telle qu'elle pouvait se poser à la fin du XVIII[e] siècle.

IV. *A Monseigneur l'Archevêque du Diocèse de Bordeaux et Primat d'Aquitaine :* (1)

« Supplie humblement le syndic de la paroisse d'Aven- » san en Médoc.

» A l'honneur d'exposer à votre Grandeur qu'il se pour- » vut en l'année 1760 devers Monseigneur de Lussan (2) » votre prédécesseur et lui demander qu'il luy plut établir » un vicaire dans la dite paroisse.

» Le Prélat rendit son ordonnance le 17 décembre 1760 » qui commit le sieur Dupuy, archiprêtre de Moulis pour se » transporter sur la ditte paroisse, s'informer de son éten- » due, du nombre de ses habitans et de ce qui peut rendre » le service *divain* de la dite paroisse plus ou moins diffi- » cile, et, sur ce, entendre des témoins domiciliés et dignes » de foy, leur serment préalablement reçu, pour, le verbal » raporté, être ordonné ce qui appartiendra; ce sont les » termes de l'ordonnance.

» Le sieur Archiprêtre de Moulis se transporta le 8 février » 1761 sur la dite paroisse et fit son verbal, il atteste que la » paroisse a sept lieux de contour et deux lieux et demy en » largeur, que le nombre des habitants excède celluy de » huit cens.

» Sur ce verbal nouvelle ordonnance de Monseigneur » l'Archevêque du 20 février 1761, portant qu'il sera ince- » samment étably un vicaire résidant pour le service de la » dite paroise et dont l'honoraire sera payé par qui de droit.

» Le curé primitif de ladite paroisse est le prévôt du » chapitre Saint-Seurin, le même chapitre y a également » une portion des dixmes ; indépendamment du curé

(1) Champion de Cicé, 4 février 1781. Mort après la Révolution, archevêque d'Aix, le 22 août 1810.

(2) Archevêque, 22 avril 1744. Mort subitement le 15 novembre 1769.

» vicaire perpétuel qui prend dans ladite paroisse les » dixmes novalles (1) qui s'élèvent à une moitié au moins » de toutes les dixmes.

» Le sindic fut obligé pour l'exécution de l'ordonnance » de se pourvoir au sénéchal de Guienne. Le curé primitif » offrit de payer 150 livres à quoy il était tenu pour la » rétribution du vicaire; mais cet honoraire si modique » garantit le prévôt de rien payer.

» Le sindic ayant exposé ces faits au sénéchal de » Guienne, le sénéchal rendit un appointement du 2 avril » 1762 qui ordonna que, sur la rétribution du vicaire, les » parties se pourvoiront devers Monseigneur l'Archevêque » pour être par luy pourvu à l'exécution de son ordonnance » du 20 février 1761 et le syndic quoyque renvoyé d'un » tribunal à l'autre se pourvut de nouveau devers Monsei- » gneur l'Archevêque, ou quoyque soit à Messieurs les » vicaires généraux en son absence qui ne jugèrent pas à » propos de rien statuer; par ce moyen la paroisse fut » privée du secours nécessaire et tous ceux qui perçoivent » les dixmes furent affranchis de toute rétribution à ce » sujet.

» La paroisse a donc été privée du service d'un vicaire » depuis 1761 jusque vers l'année 1775 (2) que le curé » d'alors étant accablé d'années prit un vicaire, alors le » sindic agit auprès du s[r] Prévot de Saint-Seurin qui paya » l'honoraire de 200 livres porté par l'édit de 1768. Après » deux ou trois années l'ancien curé ayant fait une rési- » gnation de sa cure en faveur du vicaire, le nouveau curé » continua à percevoir la rétribution ayant obtenu des » lettres de vicariat pour son bienfaiteur qui célébrait la

(1) En latin *novalis* (terre récemment défrichée). Dîme prélevée sur les terres nouvellement mises en culture.

(2) L'archevêque de Bordeaux était alors Mériadec de Rohan nommé le 26 décembre 1769 et qui devint archevêque de Cambrai le 4 février 1781. Il émigra et fut, après la Révolution, premier aumônier des impératrices Joséphine et Marie-Louise. Il mourut à Paris le 20 octobre 1813.

» messe et fesoit le service qui n'exigeait pas de courses,
» mais étant décédé, le nouveau curé se refuse à continuer
» de garder un vicaire.

» Les habitants de la paroisse ne voudront point entre-
» prendre des discussions pour parvenir à avoir un vicaire,
» ils espèrent que Votre Grandeur voudra bien interposer
» son authorité affin que la paroisse ait le secours néces-
» saire, une paroisse aussy vaste, aussy étendue et aussy
» peuplée.

» Votre Grandeur, Monseigneur, écouta favorablement
» la réclamation des habitans. Elle porta l'affaire en con-
» grégation l'année 1782 et il fut rapporté au sindic qu'il
» avait été décidé que le curé serait tenu de fournir le
» logement et la nourriture à un vicaire qui serait étably.
» On ignore quel fruit a porté la décision de la congréga-
» tion car les habitans sont, comme avant, sans les secours
» spirituels nécessaires.

» Cependant le curé jouit de la *portion congrue* (1), des
» *obits* (2), des *fondations* (3), du revenu en *biens fonds*
» de la chapelle appelée Saint-Raphaël, du *casuel* et des
» *nouvalles*. Tout cela réuny donne au curé environ
» 3,000 livres.

» Le sindic supplie de nouveau Votre Grandeur d'obliger
» le curé d'Avensan à la nourriture et au logement du
» vicaire amovible, l'honoraire de 250 livres devant être
» payé par le curé primitif, en conformité de la déclara-
» tion du Roy du 11 may 1778.

» Le curé d'Avensan peut d'autant moins se refuzer à
» cette demande que jouissant des *nouvalles*, il jouit d'une

---

(1) Pension annuelle payée par le bénéficiaire au prêtre qui desservait son bénéfice. Comme le bénéficiaire cherchait à donner le moins possible, l'expression de *portion congrue* est devenue synonyme de salaire à peine suffisant pour vivre.

(2) Service fait pour le repos de l'âme d'un défunt et qui doit se célébrer à des époques fixes moyennant un salaire convenu.

(3) Legs fait à une localité ou chapelle dans le même ordre d'idées.

» portion assujestie au payement des portions congrues
» et de l'honoraire du vicaire amovible, toute espèce de
» dixme ecclésiastique y étant sujette, surtout comme
» dans le cas présent que le curé a refusé les 500 livres
» pour jouir des novalles.

» S'il en était autrement l'ordonnance rendue par Mon-
» seigneur de Lussan deviendrait sans effet malgré le
» besoin qu'il a jugé que la paroisse doit avoir d'un vicaire.

» Toutes ces considérations font espérer aux habitants
» de la paroisse d'Avensan que Votre Grandeur obligera
» le curé de la paroisse à suppléer à l'insuffisance de l'ho-
» noraire du vicaire en le condemnant à fournir la nour-
» riture et le logement du vicaire. C'est ce que les habitans
» se flatent d'obtenir de la justice de Votre Grandeur,
» Monseigneur. »

A cette supplique était jointe une copie d'une précédente requête à Mgr Jérôme-Marie Champion de Cicé, faite par le même Cajus, procureur en la cour, demeurant à Bordeaux, rue Maucoudinat, au nom et comme syndic des habitants de la paroisse d'Avensan ainsi qu'une note rédigée : au *soutien* de la demande d'un vicaire amovible.

Voici cette note qui renferme quelques détails importants et précis :

V. « On trouve dans un ouvrage composé par Jouy, en
» 1751, page 291, n° 12, qu'il dit que la déclaration de 1686
» n'oblige les gros décimateurs à payer la portion congrue
» des vicaires que quand le curé est réduit à la portion
» congrue. Si le curé n'a pas obté, cet à luy à payer son
» vicaire. Il est vray, dit-il, que cette déclaration ne le
» décide pas expressément, mais elle supose le principe
» constant, plusieurs arrêts ont jugé en conséquance, il
» y en a un rendu au grand conseil le 23 novembre 1743.

» Le curé d'Avensan n'a point obté la portion congrue
» fixée par l'édit de 1768. Il a préféré de jouir des novalles et
» autres droits atachés à la cure dont le revenu est de cent
» louis, ne serait-ce pas le cas de l'arrêt de 1743?

» Mais en obligeant le curé primitif à donner 250 francs » et le curé vicaire perpétuel à fournir le logement et la » nourriture, on pourvoirait à tout.

» On croit pouvoir ajouter qu'il ne doit pas dépendre » d'un curé primitif et d'un vicaire perpétuel de s'entendre » pour priver les habitans des secours spirituels, de dire : » l'un qu'il ne doit donner que 250 francs et l'autre que » n'étant que vicaire perpétuel, il ne doit pas entrer dans » le logement et la nourriture du vicaire amovible, quoy » qu'il ait cent louis de revenu et qu'il fut dans le cas » d'alégir ses travaux.

» De cette manière, l'un et l'autre y trouvent leur » compte. Le curé primitif ne paye au vicaire perpétuel » que 300 francs, il s'allège de 200 francs, il ne paye point » de vicaire, par conséquand 250 francs qu'il s'allège » encore, et le vicaire perpétuel s'alégit de son cotté du » logement et de la nourriture. Mais ce n'est pas en vain, » le vicaire perpétuel est fermier de toutes les dixmes, il » les perçoit chaque année et surement la préférance fait » l'intérêt de tous les deux.

» Tous ces prétextes ne sauraient priver les habitans d'un » vicaire amovible. »

Mais l'affaire n'eut pas plus de suite, sans doute, que par le passé et l'explication de ce fait se trouverait, peut-être, dans un dernier document qui n'est autre que la réponse du curé d'Avensan à la requête précédente, dont le destinataire n'est pas indiqué.

VI. « Je n'ay reçu d'autre lettre que celle que vous m'avez » envoyée par le sieur Cajus qui en sçavait la teneur deux » jours avant sa réception. Ce particulier, qui ne cesse de » fomenter des ligues contre moy, dans ma paroisse, mais » infructueusement, a divulgué partout qu'il m'avait enfin » forcé de prendre un vicaire et qu'il en portait lui-même » les ordres. Cependant, il n'a pas osé me les signifier luy-» même, il me les a fait remettre au pied des autels encore » revêtu des habits sacerdotaux et cela sans doute pour » rendre cet indigne procédé plus authentique.

» Votre lettre m'étonne en ce que vous me marquez que » monseigneur l'Archevêque m'a écrit pour m'engager de » donner au vicaire qu'il *se propose de m'envoyer*, la » nourriture, etc.

» Ce digne prélat a déjà donné au clergé de son diocèze » des preuves trop éclatantes des grandes vertus qui le » caractérisent pour me permettre de croire qu'il aye pro- » cédé de cette manière à mon égard. Il sait que personne » ne doit mieux connaître les besoins d'une paroisse que » le pasteur luy même; il m'aurait fait la grâce de » s'adresser à moy pour conférer de la nécessité d'un » vicaire et des moyens nécessaires pour y parvenir. Il » aurait craint que tout autre le trompât et ne m'aurait » pas jugé sans m'entendre.

» Je ne refuse pas, Monsieur, le secours que vous m'of- » frés, il y a déjà longtems que je le dézire. J'en ay même » parlé à plusieurs de messieurs les vicaires généraux. Je » loue beaucoup votre zèle, c'est un bezoin dans le diocèze » auquel on ne saurait apporter trop d'attention et je vous » aurais une obligation éternelle si vous pouvés procurer » ce secours à ma paroisse, mais pour cela il faut, ou que » M. le curé primitif et le chapitre Saint-Seurin, gros » décimateurs, m'abandonnent leurs dixmes, ou que » celuy qui est le mobile de la lettre, de concert avec ses » adhérants, fournissent au moins le logement et la nour- » riture, ou qu'enfin on réunisse à mon bénéfice un » revenu de cent pistoles au moins et une somme en sus » suffisante pour faire agrandir et réparer mon presby- » tère. Car je n'ay que ma chambre qui me sert de salle à » manger, de salle de compagnie, en un mot, de tout, un » cabinet, une petite et frugale cuisine et une fournière où » couchent mes domestiques et, quant à mon revenu, » malgré toute mon économie, j'ay de la peine à vivre » seul et comment en pourrais-je nourrir deux?

» Mon prédécesseur qui y a reigné 45 ans et qui, comme » il est notoire par tout ce qu'il y a d'honnêtes gens dans

» nos cantons, a vécu fort mesquinement, n'a pas pu » trouver le moyen de faire mettre un cloux seulement » au presbitère et l'a tellement laissé dépérir, ainsi qu'au » petit domaine appartenant au curé primitif, mais qu'il » tenait depuis longtems à la ferme, qu'il en coûterait » plus pour faire les réparations nécessaires que pour le » faire rebastir et replanter le domaine. Cependant cet » honnête homme, d'heureuse mémoire, est mort insolva- » ble de plus de 1,000 livres et il est dû deux mille et tant » de cent livres et les riches meubles n'ont été portés qu'à » 800 livres. Et croyés vous de bonne foy, d'après cela, » que je veuille faire comme luy, vous seriés dans l'erreur » à cet égard, on vous a mal instruit. Je ne suis qu'un » pauvre *congruiste*. J'ai quelques *novales*, à la vérité, » mais dans quelque temps d'ici je n'en auray point du » tout par l'effet de l'Edit de 1768 qui sous le spécieux pré- » texte d'éteindre tout espèce de procès et de faire la con- » dition des congruistes meilleure les ruine de fond en » comble et rendra dans la suite ces sortes de bénéfices » dézert en privant ceux qui en sont pourvus de la dixme » des nouveaux défrichements en faveur des gros décima- » teurs et en ce que les propriétaires sèment en pin et en » bois les enciens deffrichements de sorte qu'à proprement » parler il n'y aura dans la suite d'autre décimateur » qu'eux.

» Jugés maintenant par cette foible esquisse de ma » misère si celuy qui vous a informé de la nécessité d'un » vicaire dans ma paroisse vous en a imposé sur mes » facultés, mais j'auray l'honneur de voir Monseigneur » l'Archevêque pour luy exposer verbalement et dans toute » la sincérité l'état des choses et recevoir ses ordres.

» J'ay l'honneur d'être très respectueusement, Monsieur,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» QUEYRIAUD,
» *curé d'Avensan en Médoc.* »

Ce 8 octobre 1782.

Je n'ai rien retrouvé sur les suites de cette longue affaire. La Révolution y mit d'ailleurs un terme absolu et la paroisse d'Avensan n'a pas plus de vicaire, aujourd'hui, que la chapelle de Saint-Raphaël n'a jamais eu de chapelain, tant les choses se sont peu modifiées depuis plus de quatre siècles dans le pays des Landes.

Il est vrai qu'il suffirait peut-être qu'un prêtre zélé voulût bien faire un lieu de pélerinage de l'ancien oratoire de Saint-Raphaël. Aucune localité ne pourrait réveiller plus de souvenirs et fournir un cadre plus gracieux pour une belle église que ce point ignoré de la Gironde qui a vu naître le prélat que la plupart de ses successeurs n'ont jamais nommé que saint Pierre Berland.

Puisse notre travail concourir à ce résultat.

E. Berchon,
Secrétaire général de la Société Archéologique.



LA

STATUETTE D'ARGENT

TROUVÉE A BORDEAUX

ET CONSERVÉE A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS

COMME REPRÉSENTANT SOPHOCLE

NOUVELLES RECHERCHES

Par le Dr Ernest BERCHON

Secrétaire général de la Société Archéologique,

Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

I

J'ai l'honneur de présenter à la Société Archéologique une série de documents inédits concernant la statuette qui a été l'objet d'une note dans laquelle M. Ch. Braquehaye a résumé (d'après Jouannet, Lacour et le Catalogue de la Bibliothèque nationale de Paris) ce qu'on savait, jusque dans ces derniers temps, sur la figurine en argent qui porte, dans ce Catalogue, le nom de Sophocle (1).

---

(1) Voir t. XI, p. 89-91. *Note sur une statuette romaine de Sophocle, en argent, trouvée en 1811 dans le cloître de l'église Saint-André,* avec une planche. Dessin de M. Paul Quinsac, peintre. (Communication du 10 mars 1882.)

La découverte de ces documents a été toute fortuite. Elle a eu lieu, pendant des recherches ayant un tout autre but, dans les *Archives de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux* et leur publication, *in extenso*, a été naturellement réservée, pour cette cause, aux *Actes* de cette savante Compagnie (1).

Il m'a paru cependant qu'il y avait quelque utilité à les communiquer aussi à la Société qui s'était récemment occupée de la question et c'est à la suite de cette communication que l'insertion des principaux renseignements recueillis a été votée pour être faite dans l'un des fascicules les plus rapprochés de ceux où avaient pris place les recherches primitives (2).

Le lecteur aura de cette façon sous les yeux, toutes les pièces concernant une des plus anciennes reliques artistiques trouvées dans le sol bordelais.

II

Je ne reproduirai point ici les textes réunis par M. Braquehaye et empruntés à Jouannet (3), à Lacour (4), et au catalogue cité du Cabinet des médailles et antiques (5). Ils figurent déjà, très complets, dans les publications de la Société (6).

Je n'ajouterai à ces textes que la note manuscrite de Jouannet, que notre collègue a signalée sans la donner et que j'ai pu lire, grâce à l'obligeance bien connue de M. Céleste, sous-bibliothécaire de la ville de Bordeaux. Elle

---

(1) Leur impression a été décidée dans la séance de l'Académie du 7 juin 1889.

(2) Ce vote a eu lieu dans la séance du 14 juin 1889, dont le compte-rendu est inséré dans le t. XIV, p. LXXV.

(3) *Notice sur l'Antiquité de Bordeaux*, 3e article, p, 318. *Ruche d'Aquitaine*, 1819, t. II, p. 320.

(4) *La Gironde, Revue de Bordeaux*, mai 1833, p. 62.

(5) Paris, n° 2870.

(6) T. XI, p. 89-91.

diffère peu d'ailleurs du passage indiqué de la *Ruche d'Aquitaine*.

Elle est ainsi conçue :

« On doit encore citer parmi les monuments remarquables sortis des ruines de la cité antique une petite statuette d'argent trouvée il y a six ans, à 20 pieds de profondeur, dans les cloîtres de Saint-André. Elle représente un philosophe grec, vêtu du *Pallium,* assis dans l'attitude de la méditation et tenant un écrit déroulé. Le corps, le manteau, la tête, tous les accessoires, sont rendus avec beaucoup de soin ».

Et en note :

« Nous ignorons où est passé ce joli monument. Il a été dessiné par M. Lacour » (1).

Ce qu'il y a d'assez singulier, c'est que tous les renseignements ainsi recueillis concordent peu, soit pour la date de la découverte de la statuette, soit pour le lieu même de cette découverte.

La figurine aurait été trouvée en 1815 ou 1816, si l'on en croit Jouannet; en 1812, d'après M. Delpit qui en avait parlé le premier à la Société Archéologique, au retour d'un congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne (2); en 1811, selon Lacour et M. Braquehaye, et en 1813 si l'on consulte le Catalogue de Paris qui porte que c'est près des ruines du Palais-Gallien qu'avait eu lieu la trouvaille et non près de la cathédrale Saint-André comme le soutiennent tous les archéologues et auteurs bordelais.

Rien de précis, d'autre part, sur le sort de la statuette dessinée par Lacour dès sa découverte, mais qui avait échappé depuis à toutes les investigations jusqu'à son entrée au cabinet des Antiques (3). Absence plus absolue

(1) *Bibliothèque de Bordeaux,* carton des manuscrits de Jouannet.

(2) Séance du 14 mai 1875, t. II, p. VII.

(3) C'est en 1837 que la Bibliothèque a acquis la statuette, comme on le verra plus loin.

de renseignements sur les dessins de Lacour considérés comme introuvables, ou perdus, après avoir été réclamés avec instances par leur auteur dans son article de la *Gironde* (1833).

Or, j'ai eu la bonne fortune de découvrir, au commencement de cette année (1889), la première étude complète sur la statuette elle-même et, comme un bonheur ne vient jamais seul (on le dit du moins), j'ai même retrouvé deux mois après, le 3 avril dernier, les dessins si vainement cherchés et dont l'authenticité me paraît certaine.

C'est ce que j'ai l'intention d'exposer dans ma présente communication.

III

C'est le 22 avril 1813 qu'il paraît avoir été fait mention, pour la première fois, de la figurine qui nous occupe, car on lit dans les comptes-rendus manuscrits des séances de l'*Académie de Bordeaux*, qui ne portait alors que le titre de *Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts* (1) :

« M. Guilhe annonce à la Société qu'on a trouvé dans le » recurement d'un puits situé dans les cloîtres de l'église » Saint-André une petite statue d'argent représentant un » poète ou un philosophe assis sur un siège et tenant un » rouleau dans la main. »

Il existait alors à l'Académie une *Commission permanente des Antiques* à laquelle la municipalité bordelaise et, tout spécialement, le célèbre maire Lynch renvoyait toutes les questions d'archéologie locale et qui se composait de MM. Bonfin, de Caila, Combes, Guilhe, Latapie, Leupold, Monbalon, Pic de Père et Dutrouilh.

Elle se réunit avec un empressement qui pourrait servir

(1) L'*Académie de Bordeaux*, fondée le 5 septembre 1712 par lettres patentes de Louis XIV, fut supprimée le 10 août 1790 et ne reprit son titre primitif que par une ordonnance royale du 13 août 1828.

de modèle ou d'enseignement et son rapporteur, le baron de Caila, lut, le 17 juin suivant, une étude sur cette intéressante découverte, étude dont les conclusions furent immédiatement adoptées, avec décision de leur envoi au maire de Bordeaux.

Voici le texte intégral et complètement inédit de ce rapport.

IV

« Je viens au nom de la Commission des Antiques vous rendre compte d'une figurine trouvée, au mois d'avril dernier, dans le jardin des cloîtres de Saint-André à une profondeur de 14 à 15 pieds sous terre dans un tas de valves d'huîtres.

Cette figurine, haute de quatre pouces quatre lignes non compris le socle sur lequel elle repose, a été moulée. Elle est creuse et a dû être réparée au ciseau pour en faire disparaître les bavures. Elle a, sans doute, été jetée par mégarde avec les valves d'huîtres dont elle était couverte et qui l'ont préservée d'une plus forte dégradation.

Cette figurine représente un personnage assis sur un siège antique en forme de pliant, ressemblant aux chaises curules qu'on trouve souvent sur les médailles. Trajan est représenté assis sur un pareil siège sur la fameuse colonne qui porte son nom (1).

La tête de notre figurine est garnie de cheveux coupés en cercle, sa barbe est épaisse. Tout le haut du corps est nu, un manteau couvre ses épaules et tout son dos et vient retomber sur ses cuisses et sur ses jambes. Il porte la droite en avant sur le rebord du socle. Il tient la gauche en arrière, sa chaussure est du genre des *crepidæ, soleæ, caligæ,* qui laissent une partie du pied découverte. Ce sont

---

(1) Montfaucon, 3, 8, p. 108, pl. LVI.

des sandales fixées par des courroies croisées au-dessus de la cheville du pied (1).

On remarque au derrière une console ayant la forme d'une S, à contre-sens, fixée dans sa partie inférieure au socle et soutenant dans sa partie supérieure une espèce de crochet coudé ayant la forme d'un angle droit dont un côté, servant de base, adhère fortement au dos du personnage. L'autre côté s'élève verticalement. La destination de cette branche n'est pas facile à découvrir. Si ce crochet eût été renversé, on aurait pu croire qu'il était destiné à fixer cette figurine à quelque fabrique. Peut-être cette branche verticale devait-elle recevoir en coulisse le support d'une couronne ou de quelque autre ornement? Au-dessous du socle on aperçoit une douille qui servait sans doute à fixer cette figurine sur un piédestal et à la tenir en aplomb.

La figurine, le siège, le socle et les accessoires sont d'argent de bon aloi et pèsent 2 marcs, 7 onces et un demi gros (2).

Cette figurine, de style et de fabrique grecs, a un caractère d'antiquité qu'on ne peut méconnaître. Il est remarquable par le ton de couleur du métal. L'altération des formes, la dégradation des plis du manteau, l'aspérité des formes nues, l'efflorescence du métal, l'apparition de particules arsénicales; tous ces accidents ont été produits par une longue série de siècles.

L'altération, la dégradation des formes ne permettent pas de se prononcer sur le ton des chairs, sur la souplesse et le jeu des muscles, mais on peut juger de la pose, elle est naturelle et bien entendue. La tête est en parfait rapport avec la pose. Les traits sont bien prononcés. Les yeux portent à *vrai* sur le rouleau. On peut dire que toutes les parties qui constituent cette figurine sont en bonne harmonie quoiqu'elle soit usée et qu'on n'en voie propre-

---

(1) Montfaucon, p. 66, pl. XXXV, Bonanni.
(2) Environ 720 grammes.

ment que les masses, c'est-à-dire la disposition générale. Elle mérite par son travail et son obscurité même d'être conservée.

Les opinions ont été d'abord partagées sur ce personnage. Les uns ont pensé que c'était un consul; d'autres un évangéliste; d'autres un philosophe. Votre Commission a fait toutes les recherches possibles sur cet antique. Elle va vous soumettre son opinion.

Si ce personnage avait été consulaire, il serait revêtu de la toge. Il aurait à ses pieds le *scrinium*, espèce de cassette ronde où étaient renfermés les stylets et les tablettes (1).

Ce ne peut être un des quatre évangélistes. On remarquerait un des attributs qui les distinguent.

Le manteau qui couvre une partie de notre personnage est un indice certain qui le fait reconnaître. Ce manteau que les Grecs appelaient *Himation, Pharos, Tribon* (2), n'avait pas de collet. Celui des Philosophes s'appelait proprement *Tribonion*. Il ne différait des autres manteaux qu'en ce qu'il était ordinairement usé et ras.

Il était de couleur noire ou brune. Les Philosophes affectaient de le porter pour annoncer, avec ostentation, leur pauvreté et leur mépris pour les richesses et pour le luxe. Diogène est ainsi représenté dans la villa Borghèse. Il porte le manteau à nu, à la manière des cyniques. On trouve dans les collections de Bonanni un ancien Philosophe assis sur un siège, méditant profondément, tenant un rouleau de la main gauche, appuyé sur la droite et couvert d'un manteau qui porte sur la chair nue. Marc-Aurèle affectait de le porter. Capitolin nous apprend que dès sa douzième année il prit l'habit de Philosophe, mena une vie dure et austère, couchait à *plate-terre* et n'avait tout au plus sous lui que des peaux de bête.

Les Philosophes les plus anciens n'affectèrent cependant

(1) Montfaucon, t. 3, p. 28, pl. V.
(2) Montfaucon, t. 3, 9, pl. I.

pas de porter le manteau des cyniques. Pythagore était vêtu de blanc. Empédocle d'Agrigente, Hippias, Gorgias d'Athènes, ne paraissaient en public qu'en habits de pourpre. Saint Chrysostôme déclama fortement contre les Philosophes à manteau noir ou brun. Il les traitait de détestables cyniques pires que les chiens. Les déclamations de ce grand personnage, dont les décisions étaient des oracles, éloignent toute idée que notre figurine peut représenter quelque saint. On pourrait cependant nous objecter avec raison que saint Chrysostôme ne vivait qu'au IVe siècle et qu'il est reconnu que dès les trois premiers siècles de l'ère chrétienne plusieurs Philosophes, saint Justin entre autres, gardèrent le manteau des Philosophes.

Tertullien remarque que les gens de lettres affectaient de le porter; que les chrétiens même portaient des manteaux pour annoncer qu'ils faisaient profession de mener une vie retirée et austère. Saint Justin vivait au IIe siècle et portait ce manteau. Mais le portait-il sur la chair nue? C'est ce qui ne paraît pas vraisemblable. Le christianisme qu'il professa avec cette ferveur qui lui mérita la couronne du martyre ne lui permettait pas sans doute de paraître dans un état de nudité condamné par les principes austères de la religion chrétienne.

D'après ces observations votre Commission ne doute pas que le personnage qui nous occupe ne soit un philosophe, ou un poète, ou un grammairien grec. Le rouleau, *volumen*, qu'il tient déployé dans les deux mains peut convenir à chacun d'eux. Les fréquents exemples que l'on trouve dans les recueils de Bonanni, de Montfaucon, de Bellori et autres ne laissent aucun doute que ce ne soit un philosophe grec et plus particulièrement un poète.

On remarque dans le Musée Napoléon les statues de Ménandre et de Posidonius, poètes grecs comiques, assis sur un siège antique, tenant un rouleau dans leurs mains. Nous avons fait des recherches dans les différentes collections de têtes et de bustes d'anciens philosophes dans

l'espoir de reconnaître le philosophe ou le poète grec que représente notre personnage. S'il était permis de se livrer à des conjectures, on pourrait dire que cette figurine, trouvée à Bordeaux, pouvait représenter quelqu'un des rhéteurs ou des grammairiens qui ont illustré cette ville, comme Minervius, Delphidius, Leontius. Ausone en fait le plus pompeux éloge (1). Mais vous avez remarqué, Messieurs, que cette figure est de style grec et que le personnage est nu. Un des caractères de la peinture et de la sculpture grecques était la nudité : *Græca res est nihil velare* et que les Romains au contraire voilaient leurs tableaux et leurs statues.

Nous abandonnerons cette conjecture, quelque séduisante qu'elle paraisse, pour nous rallier aux originaux que les Antiquaires nous ont conservés.

Si votre Commission eût eu sous les yeux la précieuse collection de Visconti, elle eût prononcé avec plus de sécurité. Visconti a fait graver toutes les têtes des grands personnages de l'antiquité et a rejeté toutes les têtes et tous les bustes qui n'ont pris leur origine que dans l'imagination des peintres, des graveurs et des sculpteurs. Cependant on est assez généralement fixé sur les traits de certains personnages comme Homère, Hésiode, Solon, Anacréon, Socrate, Platon, Diogène, Aristote et autres. Votre Commission, après avoir rapproché les traits du nôtre de ceux des philosophes et des poètes les plus connus, a cru reconnaître Sophocle, poète grec, surnommé l'abeille et la syrène antique, qui naquit à Colone vers l'an 494 avant l'ère chrétienne. Ce sont les même traits, la même coupe de visage, la tête garnie de cheveux coupés en rond, la barbe épaisse et par mèches, ressemblant, enfin, à la figure de ce poète tragique telle qu'elle est gravée dans le recueil très estimé de Bellori, intitulé : *Imagines veterum illustrium philosophorum*.

---

(1) Commemoratio Professorum Burdigalensium, 1, 5, 7.

Votre Commission ne fait que hasarder cette opinion. D'autres curieux seront, peut-être, plus heureux dans leurs recherches.

Je me résume :

Toutes les recherches faites par votre Commission concourent à établir, avec beaucoup de vraisemblance, que la figure qui est sous vos yeux représente un philosophe et, plus particulièrement, un poète grec, ou comique ou tragique, assis sur un siège antique et lisant ses ouvrages.

Cette figurine a pu appartenir à quelque chanoine qui l'aura égarée dans quelque restauration faite, à une époque ignorée, dans la partie des cloîtres où les maisons des chanoines avaient leurs issues.

Telle est, Messieurs, l'opinion de votre Commission sur cette figurine. Si elle ne paraissait pas convaincante, elle paraîtrait, du moins, vraisemblable. »

V

Je ne crois pas avoir besoin d'insister sur les qualités de ce remarquable rapport qui n'omet aucun détail d'appréciation et arrive à une solution très rationnelle avec une rectitude de jugement vraiment scientifique.

Il est assez difficile, néanmoins, de nettement déterminer, par exemple, à quoi pouvait bien servir la branche verticale qui s'élève au-dessus et en arrière du siège sur lequel est assis Sophocle. Si de Caila croit y voir le piédestal du support d'une couronne ou de quelque autre ornement, Visconti croit que ces pièces accessoires (c'est-à-dire indépendantes du siège proprement dit) étaient utilisées pour soutenir un rond ou plateau de bronze en forme d'auréole (μηνίσκος) pièce dont les Athéniens avaient l'usage de munir les têtes des statues placées à découvert pour prévenir leur détérioration ; mais ce ne pouvait être le cas ici.

Quoi qu'il en soit, l'histoire de la statuette est bien faite désormais sur plusieurs points.

La date de la trouvaille est de 1813 et non de 1814, 1815, 1812 ou 1811, date admise par M. Braquehaye qui adopte, en cela, l'opinion de Lacour qui devait paraître un excellent témoin, puisqu'il déclarait avoir fait, le premier, un dessin de la figurine à l'époque de sa découverte.

Mais je dois faire remarquer cependant, que les souvenirs du savant fondateur du Musée de Bordeaux le servaient mal lorsqu'il disait avoir donné son dessin à Visconti *qui travaillait alors à son Iconographie grecque.*

La découverte du Sophocle a été signalée, pour la première fois en avril 1813 et l'Iconographie avait déjà paru depuis deux ans, en 1811. Il n'est donc pas surprenant que le dessin en question n'ait pas été utilisé, et, si l'erreur est très excusable dans un texte publié après un laps de temps de 20 ans (avril 1813-mai 1833), quand bien des souvenirs ont perdu toute exactitude, elle est néanmoins extraordinaire de la part de Lacour qui avait gravé plusieurs planches de l'Iconographie grecque, spécialement les n°s 35 et 36, consacrés aux physiciens et botanistes et la planche supplémentaire et *dernière* n° 57 (1).

Il faut noter également, à ce sujet, le regret exprimé en juin 1813, au nom de la Commission académique, par le baron de Caila, de n'avoir pu, précisément, consulter la grande publication du célèbre membre de l'Institut impérial. Elle n'était évidemment pas parvenue à la Bibliothèque de Bordeaux.

Il résulte, par conséquent, de tout ce qui précède :

1° Que c'est dans le jardin des cloîtres (aujourd'hui dis-

(1) En voyant ces belles gravures on n'est pas étonné de lire dans l'éloge de Lacour, écrit pour les *Actes de l'Académie* (année 1862, p. 5) par M. Jules Delpit, une appréciation très élevée du talent et du caractère de cet éminent artiste et j'ajoute que cet éloge, véritable modèle du genre, contient des enseignements qui gagneraient à être rappelés souvent aux générations trop oublieuses des mérites de leurs contemporains, surtout en province.

grand soin, sur ma demande, tous les détails de la statuette (1).

VI

Il suffit, d'ailleurs, pour retrouver les traits de Sophocle dans la figurine bordelaise, de la comparer aux portraits authentiques du grand poète qui, à l'encontre de la plupart de ses rivaux de gloire littéraire, fut également un remarquable général d'Athènes, du temps de Périclès, fait assez ignoré (2).

J'ai consulté, dans cette pensée, plusieurs recueils d'iconographie et tout spécialement celui que de Caila avouait n'avoir pas eu à sa disposition, à savoir l'*Iconographie grecque* de Visconti et j'ai trouvé, dans cet ouvrage, la reproduction de deux portraits de Sophocle. Ils figurent sur la planche IV, sous les nos 1 et 2.

L'un, publié précédemment d'après un buste découvert à Rome en 1778 et conservé au Musée du Vatican (3), fut gravé, de nouveau, sur l'original avec plus de soin et d'exactitude pour la nouvelle publication du grand antiquaire (4).

L'autre est tiré du dessin d'un petit médaillon en marbre faisant partie des antiquités farnésiennes à Rome.

Le premier porte, au bas, le nom de Sophocle, //ΦΟΚΛΗC, les premières syllabes du mot étant, seules, mutilées, la première en totalité, la seconde en partie. Toutes les lettres : CΟΦΟΚΛΗC, sont, au contraire, intactes sur le médaillon ou, comme l'appelaient les anciens, le petit

(1) J'ai acquis personnellement la même conviction, depuis la lecture de mon travail, dans une visite à la Bibliothèque nationale, en août 1889.

(2) *Visconti, loc. cit.*, t. I, p. 81. Texte.

(3) *Museo Pio Clementino*, t. VI, Tavola (planche) 27.

(4) *Iconographie grecque*, Texte, t. I, p. 81.

bouclier qui ornait, près de Rome, le tombeau d'un poète (1).

Or, l'analogie des traits, de la barbe, de la chevelure, est parfaite entre ces antiques et la statuette de Bordeaux qui n'a pas, cependant, le cordon ou bandeau dont est ornée, sur le médaillon et sur le buste, la tête du grand tragique comme symbole d'apothéose qui pouvait le mettre au rang d'Homère (2).

Mais, ajoute Visconti, la physionomie de l'Homère de la tragédie (3) était bien connue de toute l'antiquité (4). Ses statues étaient, en effet, très nombreuses, spécialement à Athènes, où Pausanias dit avoir vu celle qui ornait les portiques du théâtre sur lequel avaient été représentés ses nombreux chefs-d'œuvre (5).

Visconti a reproduit aussi deux statuettes dont les personnages sont assis comme le Sophocle de notre figurine,

---

(1) Cette petite image en bouclier (*Clypeata*) a été trouvée avec une semblable de Ménandre, faisant opposition, ainsi, entre le prince de la comédie grecque et le prince de la tragédie (*Visconti, loc. cit.*, p. 81), opinion émise également par Bellori. (*Imagines veterum, etc.*) pars 2ª etc. Rome, 1685 — f° — p. 55.

(2) Ce *strophium* était donné par les artistes grecs aux têtes des dieux et des héros et Platon, lui-même, en exilant les poètes de sa République, ne leur refuse pas l'honneur de les couronner, auparavant, d'un bandeau de laine (*de Rép.*, t. III, Visconti, *loc. cit.*, p. 54).

(3) *Diogène Laerce*, L. IV, 20.

(4) *Iconographie grecque*, Texte t. I, p. 81.

(5) Sophocle, né à Colone près d'Athènes, la 4ᵉ année de la 70ᵉ olympiade, (497 ans avant J.-C.), mourut la 3ᵉ année de la 93ᵉ olympiade (406 ans avant J.-C.), ayant, ainsi, 91 ans. (Lenglet du Frénoy). Il avait composé 120 tragédies dont il ne nous est resté que 7. (L'abbé Gédoyn, traducteur de Pausanias. Paris, Debarle, 1797, in-8°, t. I, p. 147).

Voici le texte de Pausanias. (*Voyage de l'Attique*, t. I, c. XXI).

« Nous voilà arrivés au théâtre. Il est orné d'un grand nombre de portraits » de poètes soit tragiques, soit comiques . . . .

» Parmi les tragiques, ceux qui tiennent le premier rang, avec raison, sont » Euripide et Sophocle. A l'occasion du dernier on raconte que lorsqu'il mourut, » les Lacédémoniens firent une excursion dans l'Attique et que leur commandant » Lysandre eut un songe où il crut voir Bacchus qui l'avertissait de rendre à la » nouvelle syrène tous les honneurs qu'on a coutume de rendre aux morts. » Ce que le général lacédémonien entendit de Sophocle et de ses tragédies ».

Et je ne sais rien encore de M. Maugé.

J'avais espéré rencontrer, d'autre part, le premier dessin dont a parlé Lacour en 1833 et que Jouannet avait signalé dès 1819. Mais les investigations que M. Georges Duplessis, Conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale, a bien voulu faire, sur ma demande, dans les cartons de Visconti, n'ont pas abouti.

Même insuccès près de l'érudit bordelais, M. Jules Delpit, devenu possesseur des papiers et dessins de Lacour lui-même.

Et j'étais ainsi réduit à exprimer le désir et le vœu qu'un chercheur plus heureux que moi pût compléter un jour les renseignements que j'avais rassemblés, quand la bonne fortune, qui récompense parfois les fouilles persévérantes, et surtout patientes, m'a fait rencontrer inopinément, le 3 avril dernier, des documents très utiles pour la solution de quelques-uns des *desiderata* que je viens d'énoncer.

VIII

Ces documents ne sont autre chose que trois manuscrits originaux de la dissertation dont j'avais découvert seulement le texte copié dans les registres de l'Académie et trois dessins de la statuette elle-même.

Les trois manuscrits sont de la main du baron de Caila. Ils sont absolument identiques et ne donnent qu'un détail différent au sujet de la profondeur à laquelle on avait trouvé la figurine. L'un d'eux dit douze pieds, les deux autres quatorze ou quinze pieds; ce qui est sans grand intérêt.

L'une des pièces porte également, en annotation au crayon, que le rapport original avait été communiqué à un savant antiquaire du temps, Grivaud de la Vincelle, et que ce dernier, en remerciant M. de Caila, offrait d'acheter la statuette moyennant 100 ou 120 fr. de plus que la valeur,

en poids, du métal dont elle était composée, soit 250 francs environ.

Quant aux trois dessins représentant cette statuette, de face et de chacun de ses côtés droit et gauche, je n'oserais pas affirmer que ce sont ceux de Lacour, restés jusqu'à présent introuvables, mais cela me paraît pourtant presque certain : car *on n'a jamais parlé d'autres représentations de la figurine*. Le genre de ces dessins se rapproche d'une façon surprenante du *faire* de l'artiste de Bordeaux dont les œuvres sont très répandues et bien connues des archéologues.

C'est aussi l'opinion d'autorités en pareille matière, MM. Marionneau, Léo Drouyn et de Verneilh Puyraseau que j'avais consultés, et ces trois dessins sont incontestablement de l'époque du Mémoire du baron de Caila puisqu'ils étaient annexés à l'une des copies autographes de ce Mémoire.

Ce détail suffirait, du reste, à lui seul, pour leur faire attribuer un mérite qui ne peut être contesté.

Il est à remarquer, en outre, qu'ils sont de la grandeur exactement indiquée par de Caila (120 millimètres) tandis que le dessin, très artistique aussi, de M. Paul Quinsac ne donne que 90 millimètres.

Mais comment ces dessins se sont-ils trouvés réunis aux copies du Mémoire lu à l'Académie ? C'est ce qu'il me paraît assez difficile de dire et ce que certains faits et certaines dates peuvent cependant expliquer.

Il faut remarquer, d'abord, que si Lacour a affirmé nettement, en 1833, qu'il avait dessiné la statuette, *à l'époque de sa découverte*, il n'a jamais parlé de la dissertation dont la date est certaine (17 juin 1813) et qu'il n'a même dû faire son dessin qu'en 1814 parce qu'il ne quitta Paris qu'après la mort de son père survenue le 28 janvier de cette même année.

Même silence du côté de M. de Caila, au moment de la lecture de son Mémoire, ce qui prouve que ce dernier

n'avait pas eu connaissance de ce dessin, car le minutieux antiquaire se serait empressé d'en parler dans son travail, ou de consigner le fait sur l'une des trois copies autographes de son manuscrit, copies sur lesquelles il n'a omis aucun détail incident : séance de la lecture, nom du Président, remise du texte au secrétariat, etc.

Il ne faut pas oublier, d'autre part, que Lacour a affirmé qu'il avait adressé son dessin à Visconti et qu'il ne l'a pas revu. Ce qui écarte toute pensée que de Caila ait pu se le procurer à Bordeaux.

Cet érudit n'entretint plus, d'ailleurs, que d'assez rares relations avec cette ville et avec l'Académie après sa demande de retraite qui lui avait été accordée le 15 juillet 1812. Sa dissertation sur la figurine de Sophocle est même l'une de ses dernières communications à la Compagnie qui l'avait officiellement prié de vouloir bien mettre à profit, à son intention, *jusqu'à ses absences, par l'envoi des trésors que son esprit éclairé et observateur trouverait partout sous ses pas* (1).

De Caila vécut presque exclusivement à la campagne et à Paris depuis 1813 et il fut dans cette ville un membre assidu de l'Académie Celtique à laquelle il appartenait depuis 1808 et qui devint en 1816 la grande *Société royale des Antiquaires de France.*

C'est très probablement par ses relations avec tous les savants et archéologues de la capitale qu'il a dû obtenir de Visconti les dessins qui n'ont pas été insérés dans l'*Iconographie grecque* ainsi que je l'ai prouvé. Les dessins de Lacour n'existent pas en effet dans les cartons conservés du célèbre Italien.

J'avais espéré un moment, d'après la proposition d'achat de Grivaud de la Vincelle, que je trouverais le mot de l'énigme dans l'ouvrage que ce savant ne publia qu'en

(1) Lettre du secrétaire général de l'Académie annonçant au baron de Caila sa nomination d'honoraire correspondant.

1817 sous le titre de *Recueil de monuments antiques, la plupart inédits et découverts dans l'ancienne Gaule* (1), mais je n'ai rencontré dans le texte de cette publication qu'un éloge général des recherches archéologiques du baron de Caila, sans aucune allusion à la statuette de Sophocle. Pas la moindre mention par conséquent d'une proposition d'achat, alors que Grivaud de la Vincelle note avec soin qu'il a obtenu, par l'entremise de l'académicien bordelais, une petite statuette de Mercure en bronze, également gravée par Lacour (2).

Voici du reste le texte de cet antiquaire. Je le reproduis in extenso parce qu'il intéresse l'archéologie bordelaise :

« La figurine que nous publions fut trouvée à Bor-
» deaux (3) il y a quelques années. M. Lacour, de cette ville,
» en fit une gravure; mais M. le baron de Caila, qui nous a
» cédé ce joli monument, nous a assuré qu'elle n'avait été
» accompagnée d'aucune dissertation, ce qui nous a
» engagé à lui donner une place dans ce recueil. Cette
» figure de la plus belle conservation, et couverte d'une
» patène brillante, a quatre pouces neuf lignes de hauteur;
» on voit sous le pétase une couronne de lauriers attachée
» par deux bandelettes qui retombent sur les épaules; la
» chlamyde enveloppe le bras gauche, le caducée est
» tombé; la forme des talonnières est extraordinaire; elles
» ressemblent à des guêtres et c'est la première fois que
» les images de Mercure nous offrent cette singularité. Il
» est représenté ici comme protecteur des jeux et dieu de
» l'Eloquence. On donnait ordinairement aux vainqueurs
» dans les jeux gymniques une guirlande, ou une cou-
» ronne, entrelacée de rubans de laine, appelés *Lemnisci*
» dont les bouts pendaient sur les épaules comme dans
» notre figurine. On appelait *Lemnisicati* ceux qui avaient
» obtenu cette récompense » (4).

---

(1) Paris, 1817, in-4°, 2 volumes et atlas de 3 cartes et 40 planches.
(2) Même ouvrage, p. 132, t. II.
(3) C'est une erreur, la trouvaille avait eu lieu à Villefranche (Dordogne).
(4) *Pline*, l. XXI, c. 3. Festus.

Le passage direct des dessins donnés à Visconti dans les papiers de M. de Caila semble donc très vraisemblable et il est appuyé par trois faits incontestables : l'absence actuelle de ces dessins dans les archives de la Bibliothèque nationale. l'existence de documents absolument analogues au château de Caila et le caractère artistique particulier des dessins eux-mêmes.

Quant au sort de la statuette qu'ils représentent, je n'ai pu rien découvrir, jusqu'à présent. pour ce qui concerne son séjour à Bordeaux, de 1813 à 1837, date de sa vente à la Bibliothèque de Paris.

L'important c'est qu'elle ait été conservée et qu'elle soit restée dans nos collections nationales. Son souvenir vivra désormais, du reste, grâce au dessin de M. Paul Quinsac déjà publié par la Société Archéologique et à la reproduction de deux des dessins dont l'attribution à Lacour me paraît très plausible (1).

L'Académie a, de plus, voté les frais d'une héliogravure d'après l'original conservé au cabinet des Antiques et un accord bienveillant avec cette Compagnie me permet même d'en enrichir nos publications, grâce à un échange des dessins de Lacour avec l'héliogravure de M. Dujardin.

L'illustration de la statuette sera donc complète et je n'ai plus qu'à remercier MM. le comte et le vicomte de Galard pour la bienveillance avec laquelle ils m'ont laissé faire, dans les archives de leur maison, les recherches qui ont si bien complété mes premières découvertes dans les Archives de l'Académie et qui ont eu des résultats si peu prévus et si heureux pour l'archéologie girondine.

E. BERCHON,
Secrétaire général de la Société Archéologique,
Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

---

(1) Cette reproduction est faite d'après deux photographies de notre zélé collègue M. Amtmann.



EXCURSION EN BAZADAIS

NOAILLAN ET LÉOGEATS

Par M. E. PIGANEAU

J'étais dernièrement, en compagnie de notre honorable collègue M. C. de Mensignac, en excursion dans une partie du Bazadais assez intéressante pour que je vienne aujourd'hui vous en dire quelques mots. Invités par M. Bert, ancien curé de Birac, actuellement curé de Noaillan, à venir passer auprès de lui les premiers jours des fêtes de Pâques, nous avons profité de sa gracieuse bienveillance pour une petite exploration dans le pays.

Noaillan (1) est un gros bourg d'environ 3 à 4,000 âmes dépendant du canton de Villandraut, distant de ce chef-lieu seulement de deux kilomètres ; on y arrive par les voies ferrées de Bordeaux à Langon, de Langon à Nisan et enfin de Nisan à Villandraut. La commune se compose du bourg proprement dit et de plusieurs sections assez éloignées les unes des autres dont les plus importantes sont La Saubotte sur la route de Villandraut à Preignac, Castigues, Cachac au nord-est, et Targos entre Noaillan et Uzeste (2). Il y a

(1) S[t] Vincentius de Novelhan.

(2) Les communes limitrophes sont : au nord, Léogeats, à l'est, Noaillan et Nisan, au sud, Uzeste et Villandraut, à l'ouest, Balizac

à voir dans Noaillan l'église paroissiale autrefois dédiée à Saint-Michel et chapelle de château, et ce château en ruines, propriété de M. de Suduiraut.

L'église primitive dédiée à Saint-Vincent n'existe plus. Elle occupait l'emplacement nord de la place actuelle, (autrefois le cimetière) et qu'ombragent plusieurs rangées de beaux platanes. Elle dépendait de l'archiprêtré de Cernès et du diocèse de Bordeaux dont la limite décrivait une ligne depuis Langon vers le Sud, entre la voie ferrée actuelle et la grande route de Villandraut, en passant entre cette dernière localité et Uzeste.

Le bon abbé Baurein ne connaissait pas Noaillan, puisqu'il écrit aux premières lignes de son article VII, tome III, nouvelle édition, p. 241 : « Nous ne pouvons pas dire grand » chose sur une paroisse qui nous est inconnue et sur » laquelle d'ailleurs nous n'avons reçu aucun renseigne- » ment local... »

Plus loin, après avoir parlé des seigneurs du lieu, il ajoute : « Nous ignorons s'il y existe un ancien château, nous savons » seulement qu'il y en existait un dans le temps que la » Guyenne était sous la puissance des Anglais... le genre » (de culture) observé dans cette paroisse, ne diffère guère » de celui qui est pratiqué et en usage dans la contrée des » Landes de Bordeaux; nous voyons que les redevances » auxquelles cette paroisse était assujettie envers les » archevêques (de Bordeaux) s'acquittaient en millets qui » sont incontestablement des denrées des Landes ».

Le bon abbé se plaint ensuite de l'indifférence du curé à répondre à son questionnaire « Nous nous sommes » procuré par toute autre voie que celle du curé de » Noaillan les éclaircissements qui suivent : en premier » lieu qu'il se tient deux foires dans cette paroisse dont la » première est fixée au 25 juillet et la seconde au 27 du » mois de septembre; en second lieu qu'il y existe des » terres labourables qui sont sablonneuses et qu'on n'ense- » mence qu'en seigles et en millets, qu'une partie est

» cultivée en vignes et l'autre en pignadas, ce qui annonce
» que le terrain de cette paroisse n'est qu'un pur sable...,
» il y existe des fonds en bois taillis, en pacages et en
» prairies, mais celles-ci sont exposées aux fréquentes
» inondations de la petite rivière du Siron qui traverse
» les extrémités de cette paroisse... en troisième lieu que
» le chemin de Preignac à Villandraut passe dans cette
» paroisse et que le chemin est mauvais en bien des
» endroits..; en quatrième lieu que celui de Noaillan à
» Langon n'est guère plus commode; en cinquième lieu
» qu'il existe dans Noaillan une chapelle sous l'invocation
» de Saint-Michel placée à la distance de près de six cents
» pas de l'Eglise paroissiale et que le cimetière de Noaillan
» qui n'est pas placé auprès de celle-ci, ainsi qu'il est
» d'usage, est situé aux environs de cette chapelle. »

Ici, Baurein paraît être dans l'erreur. Bien qu'il parle de l'église paroissiale Saint-Vincent, dont il a certainement trouvé le nom dans les registres de l'archevêché, il ignorait le lieu de son emplacement. Or, comme je l'ai dit plus haut, l'ancienne église paroissiale Saint-Vincent était au nord-ouest de la promenade actuelle; une maison, aujourd'hui café, où l'on voit même quelques murs anciens, en occupe la place; par conséquent, le cimetière, transformé en place publique, bordait cette église au sud.

L'église Saint-Michel, devenue paroissiale par la suppression de la première, était renfermée dans l'enceinte même du château. Elle se compose d'une nef avec abside circulaire, nef d'environ 26 mètres de longueur sur 5 mètres de large, accompagnée de deux bas-côtés avec absides circulaires également, dont l'un, celui du nord, a 4^{m}30 de large, celui du sud seulement 3^{m}30. L'abside centrale de 8 mètres de profondeur, accostée des deux absidioles de 3 mètres, est romane à en juger par les huit arcatures cintrées reposant sur neuf colonnettes à chapiteaux chargés de moulures des XIe ou XIIIe siècles que l'on remarque à l'intérieur, et sur celles de l'extérieur corres-

pondantes, dont les médianes sont empâtées dans un gros contrefort. La voûte en pierres du chœur est plus élevée que celle en lambris de la nef; le clocher ou plutôt campanier est formé d'un mur droit terminé en gable triangulaire, percé de cinq ouvertures pour les cloches (1). Sur chaque face de ce mur est un appentis en planches pour protéger les cloches ou pour permettre au sacristain d'y accéder. Un escalier, pratiqué dans l'épaisseur du mur, au sud, et dont les premières marches sont extérieures, permet d'arriver en haut du clocher. Un porche protège des intempéries la porte principale composée de deux simples arcatures ogivales surmontées d'un listeau

(1) Beaucoup de nos églises girondines, du Bazadais, de l'Entre-Deux-Mers et du Réolais, encore, et fort heureusement pour elles, indemnes de ces bâtisses carrées à tuyau pointu, le rêve de nos bons curés de campagne, présentent une muraille droite, sommet triangulaire, percé de deux, trois, quatre et même cinq ouvertures, dont une ou plusieurs utilisées pour la suspension des cloches. On a voulu voir quelquefois dans le nombre trois un symbole de la Trinité. Il est possible qu'après coup on y ait attaché cette idée, mais dans les nombres deux, quatre et cinq qu'a à faire ce symbole liturgique?

Dût-on m'accuser d'hérésie, je croirais pour ma part, avec d'autres, qu'en toutes choses, au lieu de se livrer à des hypothèses à perte de vue, il faut surtout chercher les explications les plus simples et les plus naturelles : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas,* a dit un profond poète.

Or, dans nos régions, le vent d'ouest souffle pendant l'hiver avec une certaine violence. Ces baies, plus ou moins nombreuses, me paraissent avoir pour but principal de permettre au vent de passer au travers de ces murs plats sans compromettre leur solidité, sans quoi ils seraient exposés à se renverser sur la toiture de l'édifice.

Je connais quatre églises du Bazadais où, malgré ces précautions, la pointe du campanier a dû être emportée par les intempéries : Saint-Michel près Bazas, les clochers de Saint-Symphorien, d'Aillas et de Saint-Louis de Sauros, près Birac.

C'est aussi par des considérations toutes naturelles que j'expliquerais la présence sur certains modillons extérieurs des absides romanes de nos pays, de tonneaux, de grappes de raisin, de têtes de bœuf et de pommes de pin. Au lieu du tonneau liturgique, de la colossale grappe de la Sainte-Ecriture, du bœuf témoin de la Nativité (pourquoi ne figure-t-on jamais l'âne, témoin aussi de ce grand événement?) je croirais tout simplement que la fantaisie du sculpteur a voulu rappeler que nous sommes dans un pays où l'on cultive la vigne, où l'on se sert du bœuf pour l'agriculture, absolument comme le bœuf Apis des temples égyptiens, et qu'enfin le pin est l'arbre le plus caractéristique de nos landes.

ogival. Une porte, relativement moderne du XVII[e] ou du XVIII[e] siècle, pratiquée sans doute pour la plus grande commodité des châtelains, donne accès dans l'église du côté du Nord. Elle est aujourd'hui bouchée. Une autre porte a été depuis ouverte dans le bas-côté sud pour la commodité des habitants (1).

La cloche est moderne et remplace celle qui fut baptisée en 1703, ainsi que le constate la pièce suivante tirée des registres paroissiaux.

« Bénédiction de la cloche de la chapelle Saint-Michel de Noaillan, 1703. Le sixiesme janvier mil sept cens trois, feste de l'Epiphanie, la cloche de la chapelle Saint-Michel du présent lieu fut bénite suivant les cérémonies ordinaires, dans l'église paroissiale par moy, soussigné, assisté de M[e] Philippe Toulouse, vicaire du présent lieu et en présence d'une grande affluance de peuple. De laquelle cloche fut parrain Bernard Tauzin, dit Bernados, marchand voiturier, demeurant au vilage de Pey Bernède, lequel aumona la fabrique dudit Noaillan la somme de dix-huit livres. La marraine fut Marie Duprat, femme de Jean-Baptiste Faurens, marchand, demeurant dans le bourg dudit Noaillan. Le parrain et la marraine ont dit ne sçavoir signer. *Signé* : TOULOUSE, vicaire paroissial; ROQUES, curé de Noaillan ».

A propos des registres paroissiaux, je dirai, en passant, que, rarement, on les trouve en aussi bon état de conservation qu'à Noaillan. C'est ce que j'ai fait remarquer à notre ami de Mensignac. Ils commencent seulement à l'année 1610, et, de cette époque jusqu'en 1792, ils constituent quatorze volumes parfaitement reliés (2) sans lacune; un quinzième cahier forme *une table générale* des noms de 1610 à 1792.

---

(1) L'église de Noaillan ne possède aucun objet mobilier digne d'un classement.

(2) Ils sont soigneusement conservés à la mairie ainsi que deux gros et très complets volumes du cadastre.

Parmi les noms des curés signataires de ces actes de baptêmes, décès et sépultures, on retrouve ceux de De Polhes, curé en 1510; Laporte, curé en 1640; Rouchon, en 1664; Rocques, à la fin du XVIIe siècle. Celui-ci avait une écriture particulièrement remarquable. De Raymond en 1715; de Sieuzac, vicaire; Bouan, en 1726; Minvielle, en 1735; Cournat, en 1745; Gouanet en 1760; Duranty, de 1763 à 1793, qui périt sur l'échafaud, victime de son zèle anti-révolutionnaire (1), et Laprie, curé constitutionnel.

Parmi les noms des paroissiens avant le XIXe siècle, j'ai relevé ceux des familles Dubernet, Lacape, Lapeyre, Barbe, de la Pujade, de Sore, Guiraud Dalen de Biscaye, Duverger, Douence, Nicolas de Trenca, Brisepaille, Fontebride, Braneyre, etc.

Le château et ses seigneurs.

La seigneurie de Noaillan était une des plus anciennes du Bordelais. On trouve des seigneurs de Noaillan dès le commencement du XIIIe siècle. Amanieu de Noaillan, chevalier cité dans un titre du 2 mars 1215, assista en 1242 à la bataille de Taillebourg. En 1262, on trouve un Bertrand de Noaillan aussi seigneur de Léogeats. En 1273, un Pierre de Noaillan faisait hommage au roi d'Angleterre de son château de Noaillan au savoir d'une lance d'exporte. Au commencement du XIVe siècle, les seigneurs de Noaillan avaient droit de haute justice. En 1325, un Arnaud de Noaillan fut un des exécuteurs testamentaires de Régine de Gout, épouse de Jean d'Armagnac, vicomtesse de Lomagne et d'Auvillars, et l'année suivante il l'était de Rose de Bourg, dame de Vayres.

En 1322, un Amanieu de Noaillan était convoqué par le roi d'Angleterre pour la guerre d'Ecosse. En 1373, un sei-

(1) C'est un de ceux qui ne jugèrent pas à propos de répondre au questionnaire de Baurein.

gneur de Noaillan figura dans la réunion tenue le 9 juillet à l'archevêché de Bordeaux par le prince de Galles.

La seigneurie de Noaillan, qui paraît avoir passé vers la fin du XIV[e] siècle des seigneurs primitifs à la famille de La Motte, fut enlevée à son tour à cette famille pour être donnée, vers 1415, à un Charles de Beaumont. Elle fut concédée ensuite à Bernard Angevin qui ne la garda pas longtemps, car, en 1450 ou 1451, elle fut donnée à Baudinet Gassies avec le château de Castelnau de Cernès (1).

Après la conquête, les La Motte redevinrent possesseurs du château de Noaillan. Un Jean de La Motte, seigneur de Noaillan et du château de Castelnau de Mesmes (près Grignols), était neveu du célèbre Pothon de Xaintrailles, un des grands capitaines de Charles VII.

La famille de La Motte posséda le château de Noaillan jusqu'en 1567, époque où François de la Motte vendit la seigneurie à Jean Le Berthon, conseiller au Parlement, lequel la revendit à Raymond de La Rocque, seigneur de Sainte-Croix-du-Mont. Après un long procès entre les La Motte et les héritiers Bonnegarde, où se trouve mêlé l'évêque de Bazas, Jean de Balaguier, on trouve plusieurs familles propriétaires ou copropriétaires du château, entre autres L. Despagnet, conseiller du roi, président au Parlement de Bordeaux, époux en secondes noces de Guyonne de La Motte, marquise de Castelnau. En 1689, Jean Duroy ayant acheté du président Despagnet la moitié de la seigneurie de Noaillan en faisait hommage au roi Louis XIV : l'autre moitié appartenait à messire François de Piis de Varennes. A Jean Duroy succéda sa veuve Catherine de Suduiraut qui acquit le restant de la seigneurie et la transmit à ses descendants qui possèdent encore aujourd'hui le château.

Ce château, dit M. Drouyn (*Guyenne militaire*) est un

---

(1) Château dont on voit les belles ruines dans la commune de Saint-Léger de Bals.

polygone irrégulier bâti à l'extrémité ouest du bourg dont il était séparé par un fossé aujourd'hui comblé. A l'ouest il était protégé par une double terrasse au-dessous de laquelle s'étend une vaste prairie. Son enceinte était jadis flanquée, dit-on, de onze tours. Il n'en reste que deux. Ses murailles ont deux mètres d'épaisseur. La grosse tour est percée d'embrasures pour canons. Les fenêtres refaites sont à meneaux croisés (voir *Guyenne militaire*).

En examinant le plan du château et les dessins que j'ai relevés de ses restes, on voit qu'on pénétrait d'abord par une porte aujourd'hui renversée (il n'en reste que les montants) (1) pratiquée à l'est et du côté du bourg, dans une vaste cour complantée d'arbres, autour de laquelle sont des bâtiments d'exploitation, des parcs à vaches, etc. Au centre de cette cour est un puits à panse renflée avec margelle arrondie. Ce puits paraît appartenir au XVIe siècle.

Une autre porte, sans doute, dans une autre tour, devait donner accès dans la même cour, derrière la chapelle auprès de laquelle et au sud commence un gros mur dont les arrachements indiquent soit un couloir, soit d'autres constructions, et qui conduit à une petite tour ronde actuellement bien délabrée. La muraille s'infléchit à l'ouest et mène aux bâtiments seigneuriaux dont un angle est appuyé sur une grosse tour ronde. Après cette tour quelques parties du château sont habitables (un paysan y loge), puis des constructions modernes suivent au nord pour se relier à l'enceinte de la cour.

Sous les bâtiments du nord-ouest règnent de vastes souterrains. Un corridor, aujourd'hui en talus, conduit à une salle basse voûtée en pierres sous la grosse tour; à droite une grande pièce souterraine de 11^{m}40 de longueur et 4^{m}50 de large, parfaitement voûtée et d'une hauteur de 2^{m}70 à 2^{m}80, éclairée par trois soupiraux, présente un

(1) Cette porte était probablement ouverte dans une tour.

reste de cheminée, et au fond une pièce d'eau vive. Cette pièce souterraine est froide; son sol gluant et humide en rend le séjour insalubre, aussi n'est-elle utilisée que comme dépôt de fagots de brandes pour la litière ou de débris inutiles. C'était-il autrefois une salle basse des gardes? C'est à présumer.

L'ensemble de ces ruines présente le caractère du XIVe siècle; le château a dû en remplacer un plus ancien puisque les seigneurs de Noaillan sont connus dès le commencement du XIIIe.

Ces seigneurs, dit Baurein, étaient d'une noblesse très ancienne, c'est en cela qu'ils se prétendaient avoir droit au titre de premiers barons du Bazadais quoique Noaillan fût alors dans l'archevêché de Bordeaux. C'est à cause de ce titre qu'ils eurent à certaine époque des démêlés avec les seigneurs de Roquetaillade au sujet de la prérogative de tenir par la bride la haquenée des évêques de Bazas lors de leur entrée solennelle dans leur ville épiscopale (voir Baurein, t. III, p. 242).

Les seigneurs de Noaillan avaient sans doute une habitation à Bordeaux et même diverses possessions, puisqu'il existait au milieu du XVe siècle (voir Bordeaux en 1450, L. Drouyn) un canton dit de Noaillan ou Novelhan (quadrivium de Novelhano), à l'extrémité sud de la rue du Temple, à l'embranchement de cette rue avec celles de Mimisan (actuellement Montméjan) et de Saint-Christoly et de Magudas. Il y a même en cet endroit une vieille maison, une des plus anciennes de notre Bordeaux moderne.

Pour terminer avec Noaillan, je rappellerai ce qui a été publié dans les comptes-rendus de la Commission des monuments historiques, année 1843-44.

« Dans la commune de Noaillan, sur la rive droite du Ciron, au lieu dit de Poucheou, M. Virac a observé des sépultures intéressantes en briques. Chaque brique a 0m 33 de large et 0m 45 de long. De chaque côté est un rebord d'une assez faible saillie, à l'un des bouts de ces rebords

Le 22 juin 1842, M. Ferdinand Leroy, secrétaire de la Commission des monuments historiques, adressait sur les monuments des départements une lettre à M. de Caumont, lettre publiée dans les annales de l'Académie royale de Bordeaux, où on lit cette phrase : La mosaïque de Cameillac vient d'être achetée par la ville de Bordeaux et on en opère le transfert en ce moment.

Une bonne vieille femme que nous avons interrogée nous a dit parfaitement se rappeler la trouvaille. C'était magnifique, nous disait-elle. Il y avait des fleurs, des carottes [*sic*] (1), des vases de toutes couleurs, etc., etc. On avait essayé de la lever, mais cela s'abîmait, et puis on a laissé tout ça ici. L'aire de la cour étant couverte de fumier, le paysan en a écarté quelque peu avec son instrument et nous avons aperçu en effet, à fleur de terre, quelques-uns de ces carreaux, devenus presque méconnaissables; les cubes de pierre formant des rangées alternativement noirâtres, rouges et blanches se détachaient au simple toucher. Bien que la bonne vieille nous affirmât que toute l'aire de la cour en était couverte, nous nous sommes contentés de ce simple échantillon qui nous indiquait le lieu précis de la découverte et nous a convaincus que le séjour prolongé du fumier et des liquides érosifs en provenant avait dû anéantir à jamais ces restes d'une ancienne villa gallo-romaine.

Si quelques fragments ont pu être emportés à Bordeaux par les soins de M. Rabanis, alors président de la Commission, que sont-ils devenus? D'après Guillon, bien qu'achetées par M. Rabanis, ces mosaïques n'ont jamais été livrées.

De Cameillac, nous nous sommes dirigés vers le bourg de Léogeats. Ce bourg est, il faut le dire, dans une situation particulièrement pittoresque. Une croix de carrefour, assez simple d'ailleurs, se dresse sur la place à l'extrémité ouest

---

(1) La carotte est une espèce de cruche très évasée, vernissée ordinairement en jaune ou en vert, destinée à contenir de la graisse ou du confit.

de laquelle s'élève l'église perchée sur un rocher à pic dont les anfractuosités forment comme des grottes, et d'où s'échappent de nombreuses sources. Le tout encadré par la végétation déjà verdoyante formerait un motif digne du pinceau d'un habile paysagiste.

L'église est dédiée à Saint-Christophe. « On a lieu de » présumer, dit encore Baurein, que Léojats est une » dépendance de la jurisdiction de Noaillan, au moins est- » il certain qu'autrefois l'une et l'autre paroisse n'avaient » qu'un seul et même rôle pour la taille. Sans doute que » la répartition ne s'en faisait pas avec toute la proportion » possible, puisque le Roi, par arrêt du Conseil d'État tenu » à Versailles, le 21 août 1764, désunit la paroisse de » Léojats composée de 270 feux, de celle de la Motte de » Noaillan quant à l'assiette répartition et levé de la taille, » capitation et autres impositions ».

M. le curé de Léogeats étant absent, sa bonne vieille mère nous a gracieusement ouvert les portes de l'église.

L'église de Léogeats se compose d'une nef avec abside circulaire et d'un bas-côté nord. Un porche précède la porte occidentale romane, formée de trois arcades en retrait à simples moulures reposant de chaque côté sur deux colonnettes dont les chapiteaux sont décorés de palmettes. Un gable triangulaire sert de clocher. Il est percé de deux baies garanties comme à Noaillan de deux appentis. Un escalier extérieur permet d'arriver aux cloches. Il y en a deux, l'une moderne, fondue par Deyres, l'autre toute petite mesurant à peine 0m 28 à 0m 30 de hauteur, daté de 1654. J'y ai relevé l'inscription suivante : PARRIN S PIERRE NOBIS (1) LEVIEVY MARCHANT, JEANNE BERBIEN MARRINE DAMOISELLE. SAINT-CHRISTOPHE-DE-LAVGEAT 1654. Entre chaque mot est une fleur de lys et un petit crucifix devant le mot Saint-Christophe.

(1) Il y a dans la commune une ancienne maison noble de Lobis.

L'intérieur de l'église est peu ornementé. Les voûtes de la nef et du bas-côté en pierres sont à nervures ogivales; dans la nef, ces nervures retombent sur des consoles à têtes humaines et leur arrangement bizarre semble indiquer un remaniement, probablement à l'époque où l'on a additionné l'église de son-bas côté au XVe ou XVIe siècle. Dans ce bas-côté ouvre une petite porte surmontée d'une accolade du XVe ou fin XVe siècle avec un écusson fruste. L'obscurité de l'église, grâce à ces vitrages multicolores que l'on met partout maintenant et le temps, ne nous ont pas permis un examen plus minutieux des détails architectoniques.

Mais nous avons remarqué un ancien rétable assez grand couvrant tout le fond du sanctuaire. Il rappelle le faire du XVIIe siècle. Il est assez mal entretenu, un encadrement est veuf du tableau qui devait autrefois le décorer. Ce rétable doit être contemporain de la chaire en pierre peinturlurée en couleur faux bois, à cinq pans, ornée de simples moulures et d'une rangée de denticules, caractère du XVIIe siècle. Les panneaux représentent chacun un motif différent, ellipses ou polylobes garnis de palmettes. Dans le motif central on lit la date 1689, date qui a dû voir l'église s'enrichir de son mobilier, et peut-être aussi de la grossière statue en bois de saint Christophe presque grandeur naturelle, peinte en rouge et en vert, remarquable par la naïveté de la pose de l'enfant Jésus accroupi sur les épaules du saint. Deux autres statues en pierre, non peintes, mais non moins naïves d'exécution ont attiré notre attention. L'une est un saint Jean-Baptiste, l'autre encore un saint Christophe. Ces divers objets, cloche de 1654, rétable, chaire et statues nous ont paru mériter d'être consignés dans un inventaire. La balustrade du chœur, très ordinaire, paraît de la même époque que les objets précédents. L'heure avancée nous a fait quitter l'église pour aller visiter la Tourasse, vieille construction du XIVe siècle, située dans une prairie à 4 ou 500 mètres du rocher sur lequel s'élève l'église paroissiale.

On a cru y voir à tort, dit Guillon, une construction romaine, de même qu'on l'a confondue avec la villa de Cameillac croyant que là était le lieu de la découverte des mosaïques.

La Tourasse, jadis parallèlogramme de 18 mètres sur 12, bâti en moellons avec revêtement extérieur, ne présente plus aujourd'hui que trois côtés, nord, est et ouest. Ce qu'il en reste mesure au nord environ 10m 50 et plus de 12 mètres à l'est et à l'ouest. Le talus environnant du côté du sud, tout recouvert de broussailles et d'arbustes, porte au moins au double cette proportion. La muraille a un mètre d'épaisseur. Ce qui reste présente trois étages percés à l'est de longues ouvertures ou meurtrières; au nord une grande ouverture au premier étage devait être la porte qui donnait accès, par un escalier mobile, au second étage où l'on voit des restes de croisées et de cheminées envahies par les lierres épais; il devait servir à l'habitation. Un parapet crénelé devait dominer toute la construction qui offre beaucoup d'analogie avec la tour de Lansouhaite à Moulon.

La Tourasse, ou grosse tour, (la finale *asse* dans nos pays indique quelque chose d'épais, de volumineux, c'est ainsi qu'on dit les Casterasses à Birac, la Moulinasse et qu'on se sert des expressions vulgaires, hommasse, femmasse, etc), La Tourasse dut être un fortin du XIVe siècle, entouré de fossés, bâti par les seigneurs de Noaillan, seigneurs aussi de Léogeats qui auraient établi ce poste pour protéger leurs terres ou assurer la perception du péage sur le Ciron. Jouannet dit que la tradition est muette sur ce monument qui, classé d'abord par la Commission, a été déclassé sur l'avis de M. Virac comme ne présentant qu'un médiocre intérêt historique.

Voici ce que dit Jouannet :

« Léogeats, sur la rive droite du Ciron, est à 10,000 mètres S.-O. de Langon dans une position très pittoresque, le long d'un tertre au pied duquel coule un petit affluent du

Ciron. Le reste de la commune est en plaine : son sol et ses produits sont à peu près les mêmes que ceux de la commune précédente (Fargues), sol léger, sablonneux ou graveleux; principale culture, celle de la vigne, céréales, exportation de bois à brûler. Léogeats se recommande par quelques antiquités. Dans la plaine, au lieu de Cameillac, nous avons reconnu des restes de construction antique et une mosaïque gallo-romaine; à quelque distance de là, on voit une tour quadrilatère, ouverte au midi dans toute sa hauteur : ses murs, dont les matériaux sont liés par un ciment ferrugineux de la plus grande dureté, ont plus d'un mètre d'épaisseur; l'édifice avait au moins quatorze mètres de hauteur. Dans le pays nulle tradition, nul souvenir ne se rattache à cette masse solitaire. La commune de Léogeats se compose du bourg, du quartier de Laulan sur la rive gauche du Ciron de trois villages et d'une vingtaine de très petits hameaux. Population 1,034 habitants. (Statistique, t. II, p. 110).

Après cette visite qu'il serait bon de renouveler, car on voit mieux, on étudie mieux, dans un second examen ce que l'on n'a pu regarder la première fois que d'une façon sommaire, nous avons repris le chemin de Noaillan. Les chemins sont aujourd'hui plus commodes que du temps de l'abbé Baurein. Du bourg de Léogeats à la grande route de Preignac, le paysage est riant, des bois, des prairies, des courants d'eau limpide alimentant de vieux moulins, et par dessus les obliques rayonnements d'un soleil printanier, des troupeaux de vaches gardés par de frais enfants dont nous avons remarqué l'exquise politesse, (soit dit en passant), tout nous a procuré une excellente journée, dont nous devons remercier M. le Curé de Noaillan, ce qui me fournit ici l'occasion d'un article, peut-être intéressant, pour la Société d'archéologie.

Mai 1889,

E. PIGANEAU.



TABLES

DES

COMPTES-RENDUS, NOTICES, RAPPORTS, MÉMOIRES

ET PLANCHES

du XIII[e] volume des Actes de la Société Archéologique de Bordeaux.

I. Table analytique des comptes-rendus.

Pages

II. Table des mémoires.

III. Table des planches et tableaux.

---

(1) Château du Hâ.

INDEX ALPHABÉTIQUE

C

ERRATUM

P. 41. *Porte du Palais.* Ce n'est pas un bas-relief qui est conservé au Musée des Antiques de Bordeaux, mais un fragment de la statue de Charles VIII qui se trouvait dans la niche centrale de la porte du côté de la Garonne.

Millin en a parlé dans son voyage : « Nous remarquâmes, près de la porte » du palais qui donne sur le quai, une statue mutilée de Charles VIII, à présent » sans tête, et qui sert de borne à la porte » (t. IV, 2e partie, p. 630).

P. 98, note 4, 2e ligne : *bibliothecæ,* lisez : *bibliotheca.*

P. 98, note 4, 2e ligne : MLXX, *lisez :* MDLXX.

P. 98, note 4, 5e ligne : 20 avril 1740, *lisez :* 20 avril 1796.

P. 99, 6e ligne : tous les antiques, *lisez :* toutes les antiques.

14,685. — Bordeaux, Ve Cadoret, impr., rue Montméjan, 17.



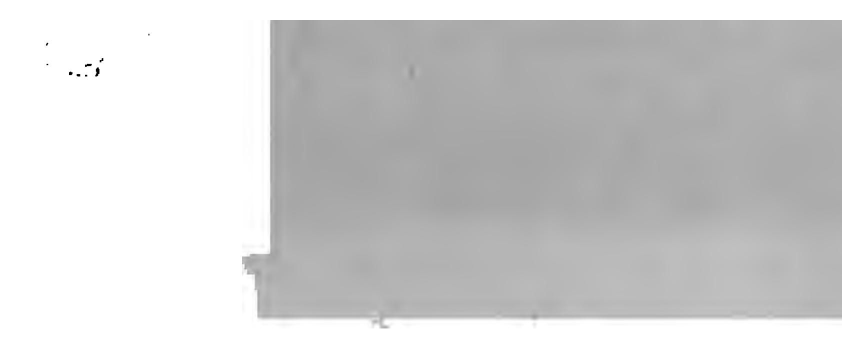
Statuette de Sophocle (face)

Dessin attribué à Lacour.

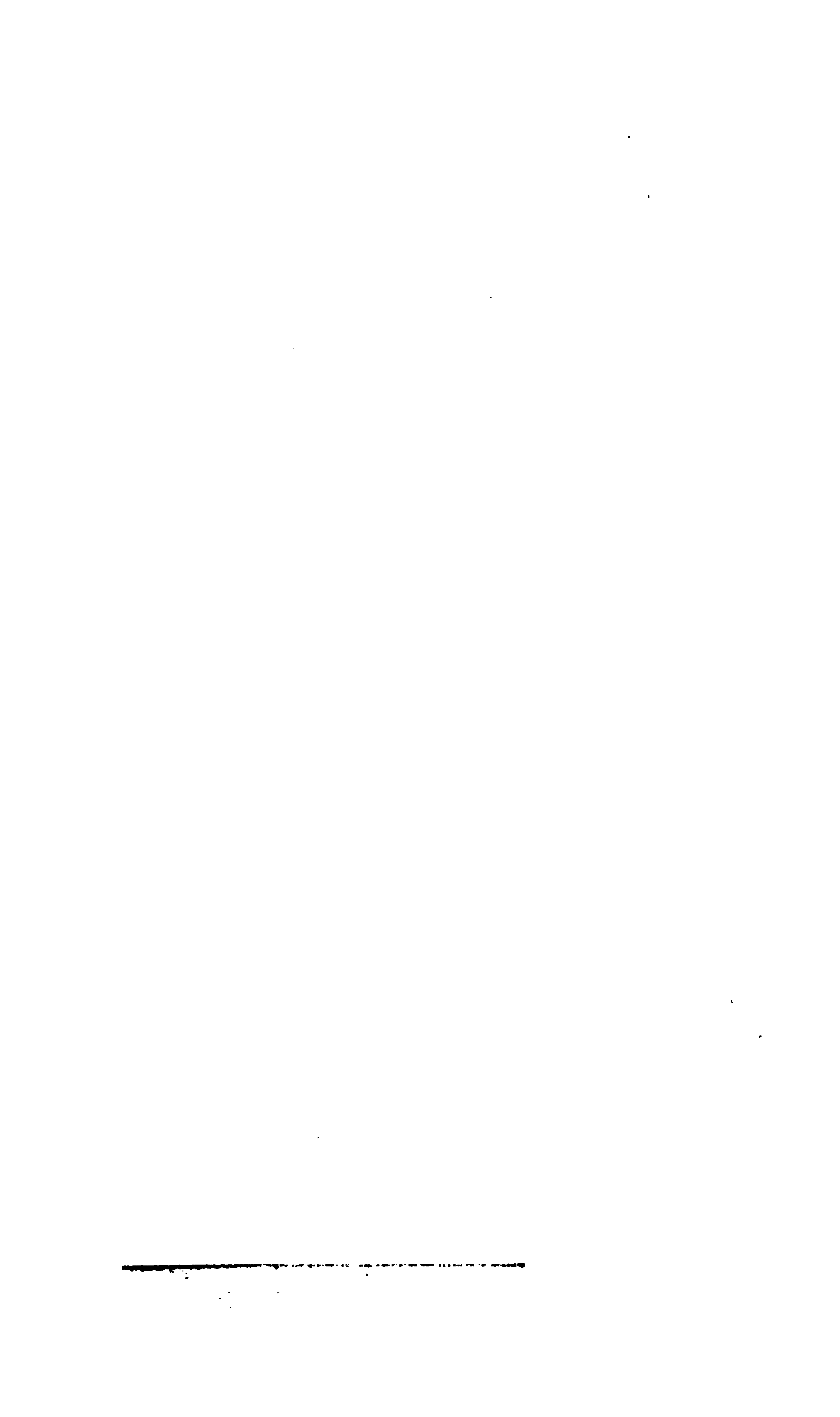


Statuette de Sophocle (profil)

Dessin attribué à Lacour.



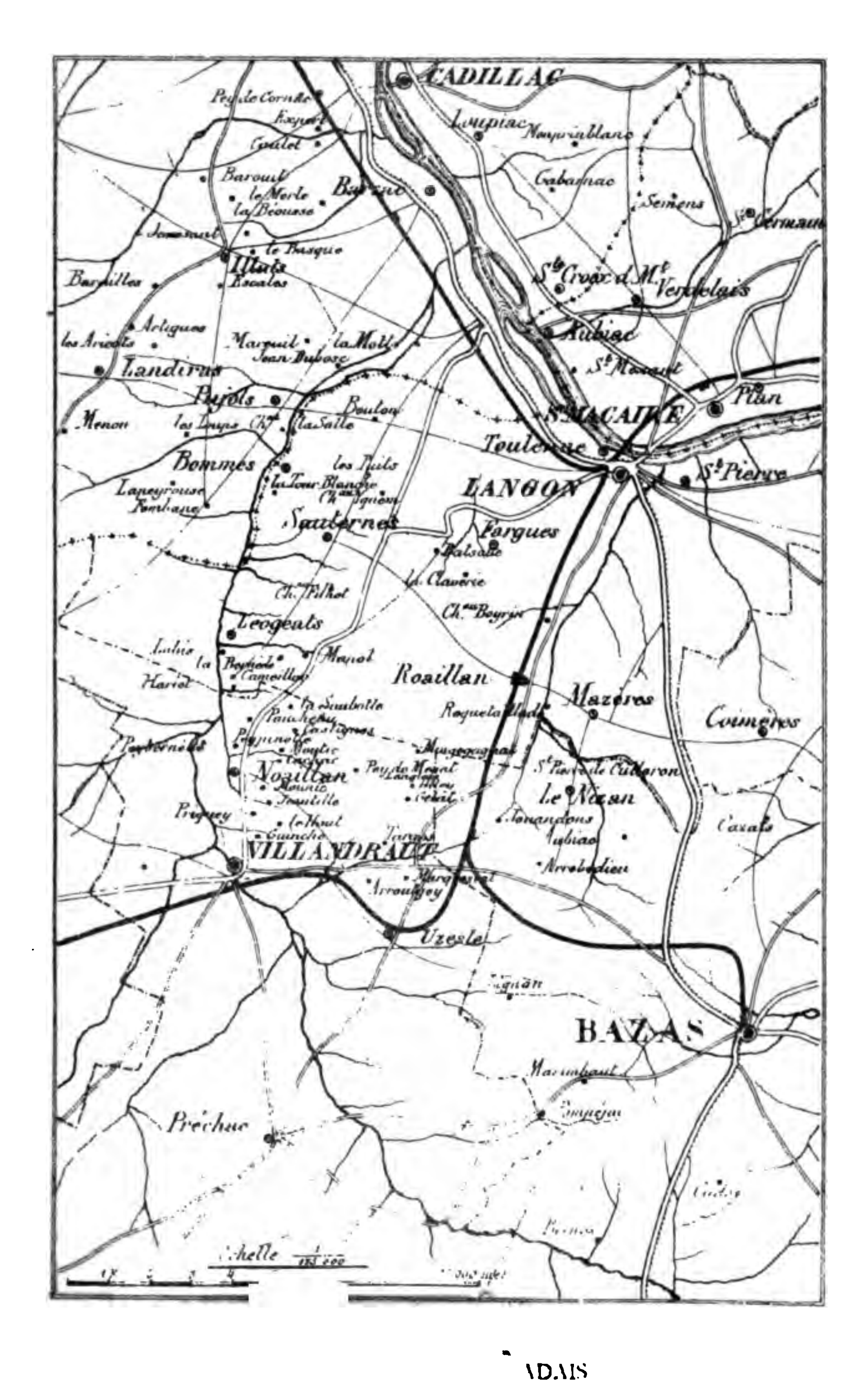






Statuette de Sophocle (face)

Dessin attribué à Lacour.


CADILLAC
Loupiac
Cabanac
Semens
Barsac
Illats
Barsilles
Landiras
Pujols
Menou
Bommes
Sauternes
St Croix d. Mt
Verdelais
Aubiac
St Macaire
Plan
Toulenne
LANGON
St Pierre
Fargues
Leogeats
Roaillan
Mazères
Coimères
Noaillan
Le Nizan
VILLANDRAUT
Uzeste
BAZAS
Préchac

ADAMS



ÉGLISE SAINT-CHRISTOPHE DE LEOGEATS



ÉGLISE DE NOAILLAN





PLAN DU CHATEAU DE NOAILLAN



RUINES DE LA TOURASSE, A LEOGEATS

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr., une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. Feret et Fils, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

14,685

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XIV — Ier FASCICULE



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1889



EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr., une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.



SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XIV



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1889

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

✻ Décoration de la Légion d'honneur. — ✠ Ordre étranger. — I. ✪. Officier de l'Instruction publique. — A. ✪. Officier d'Académie. ✠ M. A. Mérite agricole.

Membres du Bureau pour l'année 1889

Président :	M. JULLIAN (Cᴵᴵᵉ), A. ✪, Maître de conférences, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
Vice-Présidents :	M. BONIE (Ed.), ✻, ✠, A. ✪, Ancien conseiller à la Cour de Bordeaux.
	M. le Comte A. DE CHASTEIGNER, Archéologue et Numismate.
Secrétaire-général :	M. le Dʳ BERCHON, ✻, ✠, A. ✪, Ancien médecin principal de 1ʳᵉ classe de la Marine.
Secrétaires :	M. PIGANEAU (Eᵉⁿ), Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux.
	M. FERET (Edouard), Editeur-libraire.
Trésorier honoraire :	M. DOMENGINE (Vᵒʳ), Ancien chef de bureau à la Compagnie des Chemins de fer du Midi.
Trésorier :	M. DAGRAND (G.-P.), ✠, Peintre-verrier.
Archiviste :	M. AMTMANN (Th.), Négociant.
Assesseurs :	M. SOURGET (A.), ✻, A. ✪, *Président sortant.*
	M. DEZEIMERIS (R.), ✻, A. ✪, Membre correspondant de l'Institut.
	M. COMBES, Peintre.

Bienfaiteurs et Donateurs.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.
LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE.
LA MUNICIPALITÉ DE BORDEAUX.
LA VILLE DE PARIS ET M. LE PRÉFET DE LA SEINE.

Membres du Bureau depuis la fondation de la Société, projetée en 1867, créée le 2 mai 1873 et autorisée le 26 août de la même année.

Président honoraire et fondateur.

M. SANSAS, Avocat, Député de la Gironde, mort à Versailles le 3 janvier 1877.

Bureau provisoire, 2 mai 1873.

Président : M. Léo DROUYN, ✻.
Secrétaire général : M. GAULLIEUR, A. ✿.

Bureaux définitifs, 14 novembre 1873.

	Présidents :	*Secrétaires généraux :*
1874	MM. Delpit.	MM. Dr Baudrimont, A. ✿ puis Delfortrie, 6 février 1874.
1875	Farine, A. ✿	Delfortrie.
1876	Dezeimeris, ✻, A. ✿	id.
1877	Marquis de Puifferrat.	Ch. Braquehaye, A. ✿
1878	Delfortrie.	Gaullieur, A. ✿
1879	Sourget, ✻, A. ✿	de Mensignac.
1880	Ch. Braquehaye, A. ✿	id.
1881	L. Lussaud.	id.
1882	Dr Azam, ✻, A. ✿	id.
1883	Dezeimeris, ✻, A. ✿	id.
1884	Sourget, ✻, A. ✿	id.
1885	Dr Berchon, ✻, ✠, A. ✿	id.
1886	E. Piganeau.	Dr Berchon, ✻, ✠, A. ✿
1887	Dezeimeris, ✻, A. ✿	id.
1888	Sourget, ✻, A. ✿	id.
1889	Jullian, A. ✿	id.

	Vice-présidents :	*Assesseurs :*
1874	MM. Farine, Dezeimeris.	MM. Lussaud, G. Labat.
1875	Dezeimeris, Léo Drouyn.	Delpit, Lussaud, G. Labat.
1876	Léo Drouyn, de Puifferrat.	id.
1877	Delfortrie, Sourget.	Lussaud, Dezeimeris.
1878	Sourget, Braquehaye.	Lussaud, Dezeimeris, de Puifferrat
1879	Braquehaye, Lussaud.	Dezeimeris, Collignon, Delfortrie.
1880	Lussaud, Azam.	Dezeimeris, Collignon, Sourget.
1881	Azam, Collignon.	Dezeimeris, Sourget, Braquehaye.
1882	Collignon, Dezeimeris.	Braquehaye, Sourget, Lussaud.
1883	Sourget, Lussaud.	Braquehaye, Azam, Berchon.
1884	Lussaud, Berchon.	Dezeimeris, Piganeau, Braquehaye
1885	Piganeau, Dezeimeris.	Sourget, Braquehaye, Combes.
1886	Dezeimeris, Sourget.	Braquehaye, Combes.
1887	Sourget, Bonie.	Combes, Braquehaye.
1888	Bonie, Jullian.	Dezeimeris, Combes, Braquehaye.
1889	Bonie, de Chasteigner.	Sourget, Combes, Dezeimeris.

	Trésoriers :	*Tréosrier adjoint :*
1874 à 1876	MM. Lalanne.	1880 à 1888 M. Dagrand.
1877 à 1888	Domengine (1).	
1889	Dagrand.	

	Secrétaires-Adjoints :		*Archivistes :*
1874	MM. E. Piganeau,	Maufras.	MM. Marquis de Puifferrat.
1875	id.	Braquehaye.	id.
1876	id.	id.	Farine Charles.
1877	id.	Marmet.	id.
1878	id.	de Mensignac.	id.
1879	id.	Feret.	id.
1880	id.	id.	Amtmann Théodore.
1881	id.	id.	id.
1882	id.	id.	id.
1883	id.	id.	id.
1884	de Faucon,	Feret.	id.
1885	Feret,	abbé Corbin.	id.
1886	id.	id.	id.
1887	E. Piganeau,	Feret.	id.
1888	id.	id.	id.
1889	id.	id.	id.

(1) A la suite d'un vote spécial, M. Domengine a été nommé, à l'unanimité, trésorier honoraire en raison des services qu'il a rendus à la Société.

Membres honoraires.

LAVIGERIE (S. E. le cardinal), O. ✻, I. ✪, Archevêque de Carthage et d'Alger.

DELISLE (Léopold), C. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, président du Comité des travaux historiques et scientifiques des Sociétés savantes, administrateur général, directeur de la Bibliothèque nationale, 8, rue Neuve-des-Petits-Champs, Paris.

DURUY (Victor), G. O. ✻, I. ✪, de l'Académie française, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques des Sociétés savantes, 5, rue de Médicis.

Le BLANT (Edmond), O. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole française de Rome ; président de la section d'Archéologie du comité.

De QUATREFAGES de BRÉAU, C. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, professeur administrateur au Muséum d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy Saint-Hilaire.

BERTRAND (Alexandre), ✻, I. ✪, membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain en Laye.

HÉRON de VILLEFOSSE (Antoine), ✻, I. ✪, membre de l'Institut, conservateur de la Sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, directeur-adjoint à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, 80, rue de Grenelle.

LENOIR (Albert), membre de l'Institut, 12, rue Bonaparte, Paris.

GUILLAUME (Eugène), membre de l'Institut, 238, Boulevard St-Germain.

MAURY (Alfred), C. ✻, membre de l'Institut, directeur général des Archives nationales, professeur au collège de France, au Palais des Archives, rue des Francs-Bourgeois, 60.

LONGNON (Aug.), ✻, A. ✪, membre de l'Institut, archiviste aux Archives nationales, membre titulaire du Comité, Boulevard des Invalides, 34.

PERROT (Georges), ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, prof. d'Archéologie à la Faculté des Lettres, 45, rue d'Ulm, Paris.

BONAPARTE (Prince Roland), 22, Cours la Reine, Paris.

CHABOUILLET (Anatole), O. ✻, I. ✪, vice-président du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, rue Colbert, 12.

BARTHELEMY (Anatole de), ✻, I. ✪, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

LASTEYRIE (Comte Robert de), ✻, I. ✪, professeur à l'Ecole des Chartes, secrétaire du Comité, rue des Saints-Pères, 13.

DARCEL (Alfred), ✻, I. ✪, directeur du Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.

COURAJOD, A. ✪, conservateur adjoint du Musée du Louvre, membre du Comité de la Commission des Monuments historiques.

MUNTZ (Eugène), ✱, A. ✪, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de l'Ecole des Beaux-Arts, rue de Condé, 14.

CHARMES (Xavier), ✱, I. ✪, directeur du Secrétariat du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Bonaparte, 12.

BABELON (Ernest), attaché au cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale, rue du Regard, 9.

PALUSTRE (Léon), A. ✪, ancien directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.

MARSY (Comte de), A. ✪, directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne (Oise).

GONSE (Louis), directeur de la Gazette des Beaux-Arts, rue Favart, 8, à Paris.

NORMAND (Ch.), Directeur de l'*Ami des monuments,* 51, rue des Martyrs.

MOREAU (Frédéric), ✱, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, à Fère en Tardenois et rue de la Victoire, 98, à Paris.

ALLMER, ✱, I. ✪, correspondant de l'Institut, à Lyon, quai Claude-Bernard, 47.

Membres honoraires étrangers.

SILVA (Le chevalier J. P. N. *da*), O. ✱, I. ✪, architecte de S. M. le Roi de Portugal, membre de l'Institut de France, à Lisbonne.

HENRARD (Paul), général d'artillerie, secrétaire général de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers, membre de la section des Lettres de l'Académie royale de Belgique, etc.

LYUBIÉ (professeur), président de la Société d'Archéologie de Croatie, à Agram (Zagreb).

TERRIEN DE LA COUPERIE, professeur de Philologie indo-chinoise à l'Université de Londres.

Membres titulaires (1).

1873 DANEY (ALFRED), O. ✻, I. ✪, ancien maire de Bordeaux, rue de la Rousselle, 36.
— CHEVALIER, ✻, ancien adjoint au maire de Bordeaux, rue du Jardin-Public, 50.
— LARRONDE (E.), négociant, Pavé des Chartrons, 51.
— BARCKHAUSEN (H.), ✻, A. ✪, professeur à la Faculté de Droit, ancien adjoint au maire, correspondant de l'Institut de France, cours d'Aquitaine, 80.
— SECRESTAT, rue Notre-Dame, 28.
— PUIFFERRAT (Marquis de), au château du Breuil, à Talence (Gironde).
— TRABUC-CUSSAC, architecte, rue Combes, 6.
— GOUNOUILHOU, imprimeur, rue de Cheverus, 8.
— DEZEIMERIS (REINOLD), ✻, A. ✪, correspondant de l'Institut de France, conseiller général, bibliothécaire de la ville de Bordeaux, rue Vital-Carles, 11.
— BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, hôtel Jean-Jacques-Bel.
— THIBAUDEAU, place Gambetta, 9.
— LANEFRANQUE (DE), imprimeur, rue Permentade, 23-25.
— PIGANEAU (EMILIEN), professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, cours d'Albret, 17.
— GEORGEON, rue Sabathé, 9.
— BAUDRIMONT (E)., A. ✪, docteur en médecine, rue Saint-Rémy, 43.
— SOURIAUX, ✻, conducteur principal des Ponts et Chaussées, rue de la Croix-Blanche, 62.
— COURAU (ALBERT), architecte, cours Victor-Hugo, 18, à Agen (Lot-et-Garonne).
— TERPEREAU (A.), photographe, cours de l'Intendance, 29.
— BRAQUEHAYE (CH.), A. ✪, directeur de l'école municipale des Beaux-Arts, rue Desfourniels, 13, et à l'école.
— GIRAULT (A.), A. ✪, artiste-peintre, rue Mazarin, 101.
— FERET (EDOUARD), libraire-éditeur, cours de l'Intendance, 15.
— CHASTEIGNER (Comte ALEXIS DE), archéologue et numismate, rue Duplessis, 5.
— BEAUDIN, architecte, rue Plantey, 18.
— CHAPON (JULES), publiciste, rue de Cheverus, 8.
— THUREAU (P.), fabricant d'ameublements d'églises, rue Mazarin, 25-27.
— DELPUGET, rue des Treuils, 73.

(1) Tous ceux de l'année de 1873 sont Fondateurs de la Société,

1874 COUNORD (E.), ingénieur civil, conseiller général de la Gironde, cours du Médoc, 148.
— VAUCLAIRE fils, architecte, cours d'Albret, 49.
— NÉGRIÉ, ✱, agrégé de la Faculté de médecine.
— SOURGET (ADRIEN), ✱, A. ✪, ancien adjoint au maire de Bordeaux, cours de Gourgues, 8.
— VERDALLE (H.), docteur en médecine, rue Guillaume-Brochon, 5.
— DALEAU (FRANÇOIS), archéologue, à Bourg.
— DOMENGINE (VICTOR), chef de bureau des chemins de fer du Midi, en retraite, rue Tanesse, 14.
— LÉON (ALEXANDRE), ✱, conseiller général de la Gironde, cours du Chapeau-Rouge, 11.
— CLOUZET, conseiller général de la Gironde, cours Victor-Hugo, 88, 90, 95.
— BONIE (F.), ✱, ✠, A. ✪, ancien conseiller à la Cour, rue d'Albret, 30.
— MONTESQUIEU (BARON CH. DE), au château de La Brède (Gironde).
— BERCHON, ✱, ✠, A. ✪, ancien médecin principal de 1re classe de la marine, rue du Jardin-Public, 53, et au château de Cordeillan, près Pauillac (Gironde).
— AZAM (EUG.), ✱, A. ✪, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie, correspondant de l'Institut de France, rue Vital-Carles, 14.
— SCHRODER (M.), cours du XXX-Juillet, 20.
— BROWN (F.), allées de Chartres, 9.
— RICARD, architecte, rue Peyronnet, 20.
— MINVIELLE (PAUL), architecte, rue Tanesse, 33.
— AUGIER, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
— GERVAIS, architecte, rue Sainte-Catherine, 138.
— MOULINIER, avocat, rue des Remparts, 21.
— HALPHEN (CONST.), propriétaire, au château de Batailley, à Pauillac (Gironde), et Paris, 11, rue de Tilsitt.
— PARENTEAU (Mgr), prélat romain, ancien curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux, rue des Treuils, 5.
1875 MILLET, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
— BROCHON (H.), avocat, rue Vital-Carles, 22.
— PANAJOU (H.), photographe, allées de Tourny, 8.
— DURAT (RAYMOND), à la Roque de Cadillac (Gironde).
— TAMIZEY DE LAROQUE, ✱, A. ✪, historien, correspondant de l'Institut de France, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
— MIOCQUE, imprimeur, rue d'Albret, 26.
— LAFUGE (J.-C.), rue Notre-Dame, 134.
— DAGRAND (G.-P.), ✠, peintre verrier, cours Saint-Jean, 7.
— MAGEN (AD.), I, ✪, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen (Lot-et-Garonne).
— RIBADIEU (F.), archéologue, rue Huguerie, 48.

1875 POUVERREAU, agent-voyer d'arrondissement, à Lesparre (Gironde).
— THOLIN, I. ✪, archiviste du département du Lot-et-Garonne, à Agen.
— MENSIGNAC (CAMILLE DE), conservateur des Musées préhistorique, des Armes et des Antiques, rue de la Rousselle, 67.
1876 FORESTER (OFFLEY), 66, Mark-Lane, à Londres (Angleterre).
1877 AMTMANN (TH.), négociant, rue Rode, 17.
— DUVIGNEAU, conseiller général de la Gironde, à Audenge.
— COMBES (A.), peintre-décorateur, cours Gambetta, 75, à Talence (Gironde).
— DUMEYNIOU (LOUIS), architecte, quai Bourgogne, 2.
— GADEN (CHARLES), conseiller municipal, rue de la Course, 109.
— FAULAT, architecte, rue Servandoni, 18.
— DAVID, rue Malbec, 103.
1878 DURAND (PIERRE), architecte, rue François de Sourdis, 155.
— PEPIN (G.), rue Notre-Dame, 110.
— GRENIER (PONSIAN), rue Sainte-Catherine, 156.
1879 GAGNEBIN (GEORGES), rue du Pas-Saint-Georges, 72.
— GARRES, route de Bayonne, 120.
1880 GINTRAC, peintre, rue Judaïque, 278.
— HUGONNENC, dessinateur, rue de Cursol, 34.
— POCHET (ABEL), notaire, rue Saint-Rémy, 64.
— MANDEVILLE, ✠, A. ✪, rue Rodrigues-Péreire, 2.
— TRAMASSET (GUSTAVE), rue du Couvent, 14.
— BARRAUD (JULES), cours du Jardin-Public, 31.
— PARRAIN (H.), commis-architecte, rue Terre-Nègre, 22.
— SAUNIER (FERNAND), professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, rue de Pessac, 8.
— SCHWARTZ (MARTIN), cours du Jardin-Public, 12.
— CHAPELLE (PAUL DE), docteur en médecine, Pont-de-la-Maye, à Bègles (Gironde).
— SERVAT (G.), rue Mably, 18.
— GRELLET-BALGUERIE (CH.), A. ✪, ancien magistrat, rue Saint-Sulpice, 38, à Paris.
1881 FAUCON (DE), ✠, archéologue, place Rohan, 4.
— WETTERWALD, quai Louis XVIII, 15.
— CANTELLAUVE, percepteur à La Réole (Gironde).
1882 LABBÉ (LOUIS), architecte, rue du Temple, 17.
— MARCHAND (EMMANUEL), cours Gambetta, 31, à Talence (Gironde).
1883 DUBOIS (PAUL), négociant, cours du Jardin-Public, 7.
— COSTES (A.), à Issigeac (Dordogne).
— MUSÉE PRÉHISTORIQUE, hôtel Bardineau, au Jardin-Public.
1884 JULLIAN (CAMILLE), A. ✪, maître de conférences à la Faculté des Lettres, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Fondaudège, 145.

1884 MIMOSO, avoué, cours de l'Intendance, 57.
— GAULNE (ALFRED DE), rue Lhôte, 15.
1885 GAUTIER (EMILE), rue Poirier, 1.
— LORY (HENRI DE), cours d'Albret, 17.
— ARNÉ (GEORGES), rue Judaïque, 121.
— VARNIER (LUCIEN), rue Borie, 53.
— MUSÉE DES ARMES, rue Jean-Jacques-Bel, 2.
1886 DAUBY (L'abbé), curé de Saint-Michel de Bordeaux, au Presbytère.
— TOURNIÉ (CAMILLE), négociant, à La Réole (Gironde).
— POMMADE, à La Réole (Gironde).
— BRAQUEHAYE (JULES), rue Desfourniel, 13.
— MERMAN (HENRI), négociant, Pavé des Chartrons, 33.
— MERMAN (JULES), négociant, Pavé des Chartrons, 33.
1887 DOLL (CHARLES), ✱, ✠, ✠, inspecteur du travail des enfants employés dans l'Industrie, rue du Colysée, 19.
— LÉGLISE (L'abbé), vicaire à Sainte-Marie-La-Bastide, avenue Thiers, 72.
— MAILLE, facteur d'orgues, rue Brian, 16-18, et rue Leberthon, 91.
— FAVRAUD, imprimeur, rue Porte-Dijeaux, 91.
— HANAPPIER (CHARLES), négociant, rue du Jardin-Public, 55.
— RAFAILLAC (S.), docteur en médecine, président du Syndicat médical du Médoc, à Margaux (Gironde).
— LAWTON (EDOUARD), propriétaire, quai des Chartrons, 94.
— LANOIRE (CAMILLE), A. ✿, ✠ M. A. conseiller général de la Gironde, rue Lafayette, 8.
— VALETTE (L'abbé), curé de Saint-Mariens (Gironde).
— BARDIÉ (A.), cours d'Alsace-et-Lorraine, 79.
1888 DAMPIERRE (Marquis DE), président de la Société des Agriculteurs de France, au Château de Plassac, près Saint-Genis (Charente-Inférieure).
— FOULCHER (G.), rue Pomme-d'Or, 29.
— SANTA-COLOMA (JOSEPH DE), cours de Gourgues, 8.
— BERCHON (CHARLES), 53, rue du Jardin-Public.
— VINCENT (MARCEL), 22, rue de Nansouty.

Sociétés correspondantes en France.

Alais........................	Société Scientifique et Littéraire.
Amiens........................	— des Antiquaires de Picardie.
Angers........................	Académie des Sciences et Belles-Lettres.
Angoulême................	Société Archéologique et Historique de la Charente.
Autun........................	— Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
Avesnes........................	— Archéologique.
Beauvais...................	— Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.
Besançon..................	— d'Emulation du Doubs.
Béziers.....................	— Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Bone (Algérie)............	Académie d'Hippone.
Bourges.....................	Société des Antiquaires du Centre.
Brives........	— Scientifique, Historique et Littéraire de la Corrèze.
Caen........................	— des Antiquaires de Normandie.
Cahors......................	— des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Carcassonne...............	— des Arts et Sciences.
Castres......................	Commission des Antiquités de Castres et du département du Tarn.
Châlons-sur-Marne.....	Société d'Agriculture, Commerce, Siences et Arts de la Marne.
Châlons-sur-Saône.....	— d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry..................	— Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Châteaudun................	— Dunoise.
Château-Thierry.........	— Historique et Archéologique.
Colmar.....................	— — —
Compiègne.................	— Française d'Archéologie pour la conservation des Monuments.
Constantine (Algérie)...	— Archéologique.
Dax........................	— de Borda.
Digne.......................	— Littéraire et Scientifique des Basses-Alpes.
Dijon.......................	Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Draguignan................	Société d'études Scientifiques et Archéologiques.
Guéret......................	Société des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.
Langres....................	— Historique et Archéologique.
La Rochelle................	Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts.
Le Havre..................	Société Nationale Havraise d'Etudes diverses.
Le Mans...................	— Historique et Archéologique du Maine.

Le Puy..........................	Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.
Lille..........................	Commission Historique du département du Nord.
Limoges..................	Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon.......................	— Littéraire, Historique et Archéologique.
Melun.....................	— Archéologique, Sciences et Arts de Seine-et-Marne.
Montauban...............	— Archéologique du Tarn-et-Garonne.
Montpellier..............	— Archéologique.
Nancy.....................	— Archéologique Lorraine.
Nantes.....................	— Archéologique.
Narbonne.................	Commission Archéologique et Littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Nice.........................	Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-maritimes.
Orléans...................	— Archéologique et Historique
Paris.......................	— Française d'Archéologie et Numismatique.
»	— Nationale des Antiquaires de France.
»	Commission de la Topographie des Gaules.
»	Publications Scientifiques et Archéologiques du Comité des Travaux Historiques au Ministère.
»	Société d'Anthropologie.
»	Musée Guimet, Annales.
»	— — Revue de l'histoire des religions.
»	Revue des Etudes grecques.
»	Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
»	Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.
»	Journal des Savants.
»	Revue de la Société des Etudes historiques.
»	L'Ami des monuments.
»	Bulletin de la Société Académique Indo-Chinoise de France.
Pau.........................	Bibliothèque des Sciences, Lettres et Arts.
Périgueux...............	Société Historique et Archéologique.
Poitiers....................	— des Antiquaires de l'Ouest.
Quimper...................	— Archéologique du Finistère.
Rambouillet.............	— Archéologique.
Rennes....................	— Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rodez......................	— des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
Rouen......................	Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure.
»	Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Brieuc.............	— Archéologique, Historique des Côtes-du-Nord.

Saint-Dié..................	Société	Philomathique Vosgienne.
Saint-Germain..........	Musée	National.
Saint-Omer..............	Société	des Antiquaires de la Morinie.
Saintes......................	Société	des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Sens..........................	—	Archéologique.
Soissons....................	—	Archéologique, Historique, Scientifique.
Toulouse................. .	—	Archéologique du Midi.
Tours.........................	—	Archéologique de Touraine.
Troyes.......................	—	Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Vannes......................	—	Polymathique du Morbihan.

Sociétés Etrangères.

Bruxelles.................	Commission royale d'Arts et d'Archéologie.
»	Analecta Bollandiana.
Liège........................	Institut Archéologique Liégeois.
Namur......................	Société Archéologique.
Anvers.....................	Académie d'Archéologie de Belgique.
Huy..........................	Cercle hutois, Sciences et Arts.
La Haye....................	Institut Royal, pour les Lettres, la Géographie et l'Ethnographie des Indes néerlandaises.
Londres....................	— Royal Archéologique de la Grande-Bretagne et d'Irlande.
Taunton (Angleterre)..	Archeological and natural history society.
Copenhague..............	Société Royale des Antiquaires du Nord.
Stockholm.................	Académie royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités de la Suède.
Agram (Croatie)..........	Société Archéologique Croate.
Madrid......	Académie Royale d'Histoire.
Lisbonne.................	Société Royale des Architectes et Archéologues Portugais.
Washington (Etats-Unis...............	Institut Smithsonien.
»	Bureau of Ethnology.
New-York................	Anthropological society.
Boston et New-York...	American folk lore society.
San-José (Costa Rica)..	Anales del Museo nacional.

Comptes-rendus des Séances du 1er semestre 1889.

Séance du 11 janvier.

Présidence de M. le conseiller BONIE, vice-président.

Après l'installation du bureau élu dans la séance du 8 décembre 1888, et, en particulier, de M. le conseiller Edouard Bonie qui a préféré la première vice-présidence à la présidence qui lui revenait réglementairement, M. le Secrétaire général rend compte de la correspondance reçue depuis la dernière réunion.

C'est d'abord une lettre de M. le comte Alexis de Chasteigner qui remercie la Société de l'honneur qui lui a été fait par sa nomination de deuxième vice-président. Il regrette que son séjour assez fréquent hors de Bordeaux le prive parfois du plaisir d'assister aux séances, mais il sera toujours de cœur avec ses collègues et leur promet son entier dévouement.

Une seconde lettre est adressée à M. le Président par M. Domengine, trésorier, qui demande instamment, vu son état de maladie, d'être déchargé de ses fonctions. La Société éprouve, à l'unanimité, les plus vifs regrets de la décision forcée que M. Domengine annonce et, pour attester les éloges qu'il a toujours su mériter dans l'exécution du mandat qui lui avait été maintenu depuis 1877, elle accueille, par acclamation, la proposition de M. Berchon de lui conférer l'honorariat.

M. Dagrand, trésorier-adjoint, a été pressenti au sujet de la succession de M. Domengine. Il a accepté d'être seul trésorier et ces fonctions lui sont confirmées par l'assemblée.

M. le Secrétaire général lit ensuite le procès-verbal de la dernière séance qui est mis aux voix par M. le Président et adopté purement et simplement.

A propos de l'inventaire des objets mobiliers ou artistiques des églises, récemment demandé par le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, M. l'abbé Léglise fait savoir que Mgr l'Archevêque de Bordeaux a donné, à tous les Curés de son Diocèse, des

instructions pour faciliter en cela les travaux de MM. les Membres de la Commission des Monuments historiques.

M. E. Piganeau ayant signalé l'obligeance extrême qu'il a rencontrée à ce sujet chez M. Desclaux, curé de Saint-Emilion, il est décidé qu'une lettre officielle de remerciements sera adressée par la Société à ce respectable ecclésiastique.

M. Saunier a la parole pour lire le rapport de la vérification des comptes du dernier exercice. Comme par le passé, la Commission se plaît à constater la bonne situation financière de la Société et la parfaite régularité des livres. Elle propose de nouvelles félicitations à MM. Domengine et Dagrand.

Ces conclusions sont votées à l'unanimité.

M. Piganeau qui, à la dernière séance, avait apporté une réplique à propos de l'inscription lapidaire contestée de Cadillac et en avait remis la lecture vu l'absence de son contradicteur, lit cette note, bien que ce dernier ne soit pas présent à la séance et pour ne pas prolonger le débat.

Il soumet à la Société trois estampages de l'inscription relevés par MM. Augier et Vergeron, ainsi qu'une photographie, et croit y voir les preuves de ce qu'il avait annoncé.

Sur la proposition de M. le Président, la Société accepte à l'unanimité la demande de publication de cette note et comme il paraît difficile de se prononcer, à la lumière du gaz, sur les détails des estampages, il est décidé qu'une Commission, demandée déjà dans la séance de décembre par M. Piganeau, sera chargée de les examiner en plein jour.

MM. Dezeimeris, de Mensignac et abbé Léglise sont nommés membres de cette Commission.

Au sujet du différend qui a surgi et d'une appréciation qui a pu éveiller les susceptibilités d'un collègue, plusieurs membres font observer que l'incident aurait pu être évité si le manuscrit avait été soumis au Bureau avant d'être livré à l'impression et, pour prévenir toute discussion future, la Société décide, sur la proposition de son président, que tout auteur devra tenir compte, dans l'avenir, des prescriptions de l'article 14 des Statuts, relatives à l'obligation de soumettre au Bureau tout travail devant être imprimé au nom de la Société.

Cet article porte, en effet, que le Bureau... « reçoit les communi-
» cations, décide quelles lectures devront être faites en assemblée

» publique, quelles publications pourront être faites au nom de la » Société... »

M. Combes présente une observation à ce sujet. Il peut arriver, et le cas s'est produit précisément dans la dernière séance pour une lecture de l'honorable M. H. Barckhausen, qu'un auteur, qui ne peut assister à toutes les réunions, apporte un travail important. Faudrait-il, sous le prétexte qu'il n'est pas à l'ordre du jour, le remettre à une séance prochaine, soit un retard d'un mois?

L'exception peut être admise, puisque l'ordre du jour porte ordinairement à la fin : *Communications diverses.* Mais il importe qu'en tous les cas le manuscrit, une fois lu en assemblée, soit remis au Secrétariat général pour être publié, par ses soins, après entente avec l'auteur.

Par suite des difficultés de la mise à jour des tomes X et XI, et des retards qui en ont été la conséquence pour la distribution des fascicules, la Société décide, en outre, qu'aucun mémoire ne sera livré à l'impression, désormais, avant qu'il ait été remis au Bureau dans un état complet d'achèvement, avec les planches et dessins qui doivent l'accompagner.

M. Piganeau faisant remarquer que les notes consacrées (t. X), à la Chapelle et au caveau sépulcral des Ducs d'Epernon sont dépourvues de dessins explicatifs qui pouvaient ajouter de l'intérêt à ces notes, présente quelques-uns de ces dessins : 1° le plan par terre du caveau avec la disposition des cercueils renfermant les restes de huit des membres de l'illustre famille; 2° un autre dessin représentant la crypte funèbre; 3° le plan de la chapelle accolée à l'église Saint-Blaise; 4° la façade de la dite chapelle. Dans une courte notice, déjà lue en séance de bureau, il fait savoir que dans les cercueils non vissés, et ouverts devant de rares visiteurs, on peut remarquer que tous les crânes, sauf un, ont été sciés au moment de l'embaumement et que l'on peut voir la chevelure de la duchesse d'Epernon, épouse de Bernard, fille naturelle d'Henri IV.

Cette note est écoutée avec intérêt et sa publication est votée.

Plusieurs membres reviennent sur la question de l'inscription de Cadillac et M. Amtmann, tout en convenant que la phrase qui a créé la discussion s'adressait autant à la Société qu'à un confrère, craint qu'on ne soit amené à considérer la communication actuelle de M. Piganeau comme une allusion au premier fait. Mais M. le Président clot le débat en passant à l'ordre du jour.

M. Piganeau lit une note sur l'ancien rétable de l'église Saint-Etienne de Lisse, arrondissement de Libourne. Ce rétable, dont M. Piganeau montre le dessin relevé par lui, a été décrit par M. Guinodie (*Histoire de Libourne et de son arrondissement*, t. II, p. 113), description reproduite à l'article Saint-Etienne de Lisse, t. II, p. 129 des Actes de la Société.

Ce monument du XVII[e] siècle, en bois sculpté et doré, était autrefois à la chapelle de Condat, près Libourne, et servait d'encadrement à la statuette de la Vierge qui était, anciennement, et est encore, aujourd'hui, vénérée dans cette chapelle qui fut enlevée au culte à la Révolution. Le rétable fut acquis, plus tard, en 1820, par le curé de Saint-Etienne de Lisse qui en orna son église. C'est là que M. Piganeau l'avait vu et dessiné, il y a quelques années. Dernièrement, ayant ouï dire qu'il avait disparu, M. Piganeau s'est rendu à Saint-Etienne et a constaté que si le rétable n'existait plus en son lieu et avait fait place à un autel moderne, garni de draperies rouges et de fleurs artificielles, il gisait morcelé dans des recoins de l'église. Il n'en restait plus que les deux panneaux de l'annonciation (l'ange au lys et la Vierge en prière); le couronnement représentant le Père Eternel dans les nuées et tenant la boule du monde (ce fragment se trouve placé au-dessus de la tribune) et quelques morceaux de colonnes torses.

A ce propos, M. Piganeau fait savoir qu'étant, pendant les vacances dernières, chez un de ses parents, M. le D[r] Constantin de Castillon, celui-ci le mena voir certains travaux de défrichement dans sa propriété au lieu dit la Chapelle. Frappé de la grande quantité de débris de tuiles à rebords et de poteries anciennes, il a pensé qu'il a dû exister en ce lieu quelque monument, supposition que paraît appuyer, du reste, le nom de la localité.

M. Constantin, faisant continuer les travaux, a trouvé, depuis, un vase antique qu'on a malheureusement cassé et une médaille romaine à l'effigie d'Antonin le pieux, que M. Piganeau montre à la Société. Il y a là un sujet d'étude qui sera poursuivi à première visite.

M. Léon Millet remet au Bureau, au nom de M. Augier, absent de Bordeaux, un mandement-circulaire, imprimé, de M[gneur] l'Evêque d'Aire actuel, recommandant aux prêtres de son diocèse le plus grand soin pour les recherches archéologiques, puis un dessin de la statue de Notre-Dame d'Espiet qui est encore chez un marchand

de la rue Luflade et divers estampages et planches de fers à hosties.

La note suivante accompagne ces documents :

« Ne pouvant, à mon grand regret, assister à la séance, j'offre, » pour être placé dans l'album archéologique de la Société, l'estam- » page de cinq fers ou moules à hosties.

» 1° Le premier est celui qui provient de Sarran (Landes). Il a » été trouvé dans une maison particulière et est détérioré par la » rouille.

» Sur la première hostie est figurée la Crucifixion. La Vierge et » saint Jean sont debout au pied de la Croix. Dans le champ de » l'hostie sont quatre fleurs de lys. Dans une bordure autour du » champ je crois pouvoir lire, en lettres du XIII[e] siècle, le mot » IESVS X.

» La seconde grande hostie présente la figure du Sauveur sur un » trône que l'on nomme la *Majesté* en iconographie religieuse, avec » la même légende.

» Sur les deux petites hosties, le monogramme IHS.

» 2° L'empreinte, en pâte, du fer de l'église de Monsempron » (Lot-et-Garonne) offre peu de différence avec les deux fers que » nous avons déjà publiés, ceux de Saint-Quentin et de Saint-Rémi, » et je dois faire remarquer la similitude de ces quatre fers qui pro- » viennent d'endroits très éloignés les uns des autres et paraissent » appartenir à la même époque. Il est donc certain, comme l'a fait » déjà observer M[gr] Barbier de Montault, que les fers étaient gravés » au moyen-âge, comme ils le sont encore, d'après un type commun. » Le détail, ou plutôt l'accessoire constitue seul, dans le carton, » une variante qui est toute personnelle.

» 3° Le fer qui provient de Castandet (Landes) et que je possède » doit se rapporter à l'époque de Louis XIII (XVII[e] siècle). Il est » très finement gravé ; sur la première hostie se voit un beau » monogramme au-dessus duquel est figuré le Sauveur. L'autre » hostie porte la Crucifixion avec la Vierge et Saint-Jean debout au » pied de la Croix, les bordures sont ornées de rayons entrecoupés » des têtes de chérubins que l'on retrouve si fréquemment à cette » époque.

» Sur l'une des petites hosties se remarque l'agneau et sur l'autre » le monogramme IHS.

» 4° L'estampage du fer d'Artisac (Gers) offre cette particularité

» que l'on faisait quatre grandes hosties à la fois. Le graveur a » répété le même sujet sur les quatre (Jésus en croix). La seule » petite hostie paraît avoir été gravée avec plus de soin. Je crois » voir au-dessous du monogramme une fleur de lys ou, peut-être » et plus sûrement, l'alpha et l'oméga. Artisac se trouve tout près » de Montréal et il est à supposer que le fer a été gravé dans cette » petite ville où les fleurs de lys ont été souvent figurées à cause » de l'étymologie du nom : *Mons regalis, Mont Royal, Montréal.*

» 5° Le cinquième estampage est celui de l'église de Coutras. Il » m'appartient aussi. Il est d'une époque récente, mais, si j'en crois » Mgr Barbier de Montault, si compétent en pareille matière, il » doit avoir été gravé d'après un type ancien, bien qu'il porte la » date 1828 et les initiales du graveur I Q. »

La Société accepte l'envoi de M. Augier et en ordonne le dépôt aux archives. Elle vote des remerciements au donateur.

M. l'abbé Léglise demande s'il ne serait pas du ressort de la Société d'appeler l'attention de la Municipalité bordelaise (qui s'occupe de perpétuer le souvenir des hommes célèbres qui ont rendu des services à la Gironde) sur la convenance d'ériger un buste à Claude Deschamps, constructeur du pont de Bordeaux, sur la place d'entrée de la Bastide. Mais il retire sa proposition en présence de l'observation que les statuts de la Société limitent ses recherches aux questions d'art antérieures au XIXe siècle.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Président, E. BONIE. — *Le Secrétaire,* E. PIGANEAU.

Annexe de la séance du 11 janvier

Communication de M. E. PIGANEAU

En parcourant le 3e fascicule nouvellement paru du tome X de nos publications, mes yeux se sont portés à la page 158, sur une ligne qui m'a particulièrement frappé.

Il est dit, à propos d'une inscription dont je m'étais occupé : « *cette pierre a été déjà publiée tome V. p.* 157, *mais comme la* » *lecture et le dessin ne sont pas exacts nous croyons utile de la donner* » *ici* ».

J'ai dû comprendre qu'il s'agissait de relever une inexactitude de ma part.

Il est certain que ma lecture première, faite dans un endroit obscur, n'était pas irréprochable, mais j'avais fait remarquer, dès ce moment, que l'inscription était assez mutilée ; et après avoir donné sans affirmer (en disant je crois), la reconstitution que je proposais, j'avais eu soin de faire insérer de plus dans le même volume, après les tables, en *Errata* :

« A la page 157, lignes 24, 25, 26, 27, au lieu de : Juge et Procu-
» reur d'office, de S. Mande, Pierre Four[en], Pierre Lassere et Pierre
» Simon, lisez : Jean-Louis Dauche Procureur d'office de Jean
» Mande, Pierre Fourtens, Pierre Lagère, Pierre Simonet. »

» A la page 157, lignes 30 et 31, au lieu de :

» Dans les registres de l'état civil on retrouve les noms de Mande
» et Pierre Fourtens, magistrats de la ville.

» Lisez :

» Les registres de la ville de Cadillac nous permettent de restituer
» les noms que la dégradation de la pierre rendait difficiles à
» lire. Les jurats de Cadillac étaient en 1668 : Jean Mandé, Pierre
» Fourtens, Pierre Lajère, Pierre Simonet et Jean Louis Dauche,
» procureur d'office. »

Pour le dessin je ne vois pas en quoi il pêche et quel il est. Est-ce le fragment de bas-relief du verso de l'inscription représentant un buste de femme vêtue dans le costume du XVI[e] ou du XVII[e] siècle, à côté d'une tête de mule harnachée? Il est vraiment difficile d'abord de dire quelle scène il a pu représenter, le fragment étant assez incomplet. Ce ne peut être une fuite en Egypte. La vierge (si c'est elle qu'on a voulu figurer), serait assise sur la mule. Est-ce une adoration dans l'étable? La mule ne serait pas harnachée. Serait-ce, comme je l'avais pensé un moment, la comtesse de Benauges retrouvant la madone de Verdelais? ou, mieux encore, de l'avis de notre collègue, M. Augier, une scène de la Visitation?

Si l'on pouvait retrouver quelque jour l'ensemble de la sculpture, ou tout au moins un autre fragment important, peut-être pourrait-on résoudre ce problème.

Quoi qu'il en soit ce bloc de pierre a été utilisé en 1668 pour l'inscription qui nous occupe et je reviens à la question. Est-ce le dessin que j'ai donné de ce bas-relief qui est inexact? Dans ce cas il fallait en produire une photographie ou, tout au moins, appeler le crayon des Bauhain, des Péjac, des Lacoste, des Monnot, qui ont déjà enrichi les premiers feuillets dudit fascicule.

S'agit-il, comme dessin, de la forme des caractères de l'inscription elle-même? Je doute fort que les caractères modernes de notre imprimerie puissent donner davantage l'idée des caractères lapidaires usités au XVII[e] siècle, comme les lettres enlacées et les signes abréviatifs de la conjonction ET. Il eût été plus correct de présenter, du tout, ou un bon fac-simile, ou un estampage, ou un moulage.

Autre point. Si ma lecture est défectueuse, comme je l'ai fait remarquer moi-même, il y a douze ans, pour deux ou trois endroits, grâce, ainsi que je l'ai exposé, à la mutilation de la pierre et à l'obscurité du lieu de dépôt, et s'il devenait utile de reproduire l'inscription à nouveau, du moins fallait-il, en la rectifiant, la donner, cette fois, absolument exacte. Or, les mots en litige peuvent se reconstituer aisément par les archives, comme j'avais essayé de le faire dans mon errata.

Dans notre inscription, à la dizième ligne, le commencement, quoique mutilé, m'avait paru laisser entrevoir trois lettres I ou L, un O, un V (U d'alors), puis quelque chose comme un A, puis un V. Ce que j'avais supposé d'abord vouloir rendre:

« Juge (interprétation rectifiée plus tard et modifiée en *Louis Dau-* » *che;* la fin de la ligne : *procureur d'office,* restant plus lisible et » non contestée). »

Mais la rectification *Baptiste Pageot* proposée par mon contradicteur n'est pas admissible. Il n'y aurait pas d'abord la place nécessaire pour les 14 lettres de ce nom et les registres que j'ai pu consulter aux Archives de la Gironde, grâce à l'obligeance habituelle de M. Ducaunnès-Duval, font savoir, d'autre part, qu'à l'époque où l'arcade du pont de l'Euille fut réparée, c'est-à-dire, en l'an de grâce 1668, existait un JEAN LOVIS DAUCHE, lequel, jurat de Cadillac en 1662, mourut en 1673 procureur d'office de la même ville. Le prénom, Jean, se trouve à la neuvième ligne, celui de Louis concorde avec les lettres L O V de la dixième et enfin les lettres dégradées parmi lesquelles on distingue A et V continuent le mot DAUCHE.

Quant à Jean-Baptiste Pageot sus-nommé, il fut bien aussi procureur d'office, mais en 1678, et de la ville de Rions. Peut-être succéda-t-il immédiatement, à Cadillac, à Jean-Louis Dauche, en 1678. En même temps qu'il était procureur à Rions, il occupait la charge de gouverneur du château de Cadillac. De là peut-être la confusion faite par mon contradicteur.

D'ailleurs la question ne peut être jugée que par un estampage consciencieux de la pierre elle-même.

Je me suis rendu, déjà, il y a un mois, à Cadillac, en compagnie de notre confrère M. Raymond Durat, et, après avoir placé cette fois la pierre en pleine lumière, nous avons pu constater qu'il y avait bien eu Jean-Louis Dauche.

Un premier estampage n'ayant pas bien réussi, j'avais demandé, dans la dernière séance, qu'une Commission voulût bien aller visiter la pierre elle-même. Mais ce voyage est désormais inutile. Je suis retourné à Cadillac avec notre infatigable collègue, M. Augier, qui avait voulu s'assurer du fait et nous pouvons présenter, aujourd'hui, trois bons estampages auxquels j'en joins un quatrième donné par M. Durat et une photographie qui, moins nette pour les mots en discussion, donne la reproduction parfaitement authentique de l'inscription elle-même dans son état actuel.

J'ai l'honneur de demander à la Société de vouloir bien soumettre tous ces documents à une Commission, plein de confiance dans le résultat de son appréciation.

Séance du 8 février.

Présidence de M. le conseiller E. Bonie, premier vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. Berchon présente les excuses de M. Amtmann, absent de Bordeaux, et rend compte de la correspondance :

Elle comprend plusieurs circulaires : l'une du 7 janvier, émanant du Ministère de l'intérieur et demandant à la Société des renseignements sur tout ce qui concerne, dans le présent et dans le passé, les établissements pénitentiaires et l'action des services qui les dirigeaient, avec programme détaillé en vue de l'exposition universelle de 1889 et trois autres lettres des 25 et 28 janvier, émanant du Ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts et consistant en l'envoi de plusieurs exemplaires de questionnaires sur l'étude des Erosions marines contemporaines sur les *côtes* de France et de l'Algérie ; sur l'étude de l'Habitat *c'est-à-dire* des dispositions que présentent les bourgs, villages, hameaux et maisons

isolées dans les diverses régions de la France, et sur les observations météorologiques en France.

Ces questionnaires sont à la disposition des Membres de la Société qui voudraient s'occuper de ces sujets un peu étrangers, sauf le premier, aux études purement archéologiques.

M. le Secrétaire général fait connaître, en outre, que M. le prince Roland Bonaparte a fait don d'une quatrième notice sur la *Nouvelle-Guinée*, avec planches très intéressantes. Des remerciements seront adressés.

La Société a également reçu plusieurs prospectus de diverses publications, telles que :

La *Monographie du château Arnoux* (Basses-Alpes) par M. l'abbé Maurel, 2 fr. 25.

La *Société des Archives de Saintonge et d'Aunis*, 10 fr. par an. Recueil extrêmement remarquable par l'importance et le choix des documents publiés sous la direction de son zèlé et savant président, M. Louis Audiat.

Le *Dictionnaire du métré et de la vérification*, de M. Masselin. Librairie de MM. André Daly fils et Cie; Paris, 32 fr.

Les *mémoires de Madame de La Rochejaquelein*, 20 fr., dont l'éditeur, M. Clouzot, de Niort, a aussi adressé une série de ses bulletins mensuels bibliographiques où se trouve l'indication d'un grand nombre de livres rares qui peuvent intéresser les archéologues de la Gironde.

L'Ami des Monuments de notre collègue, M. Ch. Normand, et une circulaire du Comité des monuments français, le défenseur si convaincu de la protection des édifices et des objets d'art, qu'on l'a dernièrement qualifié : *La Croix rouge des monuments*.

Le *Wiener Vorlegeblätter fur archäologische ubungen*. Publication importante pour l'archéologie et qui est très connue sous le nom de *Feuilles modèles de Vienne*.

Elle consiste en dessins d'abord autographiés puis héliogravés, représentant tous les sujets qui peuvent faciliter l'étude des spécimens les plus remarquables de l'art ancien.

L'ouvrage édité par Alfred Holder, libraire de la cour et de l'université de Vienne, forme 12 tableaux in-f°, reliés, et coûte 15 fr.

Ces circulaires, livres et propectus sont déposés aux archives.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Secrétaire général croit

répondre aux sentiments de la Société en payant un juste tribut de regrets à la mémoire de M. Ferdinand Moulinié dont la mort survenue le 14 janvier dernier a causé une vive peine à tous ceux qui connaissaient cet excellent collègue.

Le journal *la Gironde* a publié, dans son numéro littéraire du 20 janvier dernier, un article où sont retracés les titres de M. Moulinié à une juste célébrité, nous le reproduisons *in extenso* comme un résumé autorisé de l'œuvre de notre collègue. Mais nous devons dire aussi que M. Moulinié avait été l'un de nos plus zélés et distingués sociétaires.

Il nous donna, dès les premiers volumes de nos *Actes*, des dessins très bien faits et d'une grande netteté.

C'est, dans le t. III, p. 69, une coupe des terrains qu'il faut pénétrer actuellement, pour retrouver le sol de Bordeaux à l'époque romaine (note de M. Delfortrie).

Aux pages 81 et 82 du même volume, un plan par terre d'un souterrain à Fargues (Lot-et-Garonne) et une vue des silos celtiques de la métairie de Péclavé, commune de Samazan (Lot-et-Garonne) Communication de M. Frédéric de Dieu de Samazan.

Dans le tome IV se trouve l'appréciation d'un maître, le vénérable Ch. Robert, qui dit dans son travail sur les *Inscriptions antiques du musée de Bordeaux*, p. 193. « J'ajouterai que le jeune Ferdinand » Moulinié, élève de l'école municipale de dessin de Bordeaux, » auteur de remarquables croquis que son professeur, M. Braque- » haye, nous a montrés récemment au Congrès des Sociétés savantes, » a reconnu et parfaitement rendu plusieurs dessins difficiles de ces » antiques ».

Dans le tome V, 1878, Moulinié fit des dessins à la plume d'après les cheminées de la caserne des Fossés, avec MM. Gervais et Donato, on lui vota des remerciements ainsi qu'à ses collègues.

Le Ministère lui acheta en même temps 25 dessins à la plume représentant avec une perfection rare une centaine de monuments conservés dans notre Musée lapidaire.

Ces dessins devaient être donnés à la Société qui avait la pensée de les déposer à la Bibliothèque municipale à côté de ceux de Jouannet. M. Panajou devait les photographier, mais ils ne sont jamais parvenus à leur destination, comme on le verra plus loin.

Au tome VI, p. 32, sont représentés deux paires de landiers en fer forgé admirablement rendus.

Au tome VII, le monument mausolée du château de Cadillac.

Au tome VIII, 35 dessins accompagnant le travail de M. Ch. Robert sur les monuments de Bordeaux.

Et je ne puis omettre le zèle avec lequel M. Moulinié acceptait tout travail concernant nos publications.

Il préparait, dans les derniers jours de sa vie, si rapidement et si tristement brisée, d'autres dessins sur le point de paraître, et j'ai hâte de dire qu'il avait achevé la part de travail qu'il avait acceptée dans l'achèvement du diplôme artistique dont notre Société doit l'idée et la première exécution à M. Piganeau.

Ce travail assurera la mémoire de l'artiste ainsi que l'album des 25 grands dessins dont j'ai parlé, album qui s'est égaré, paraît-il, dans les bureaux du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, mais qui sera retrouvé, très probablement, un jour ou l'autre, s'il est perdu pour nous.

M. Moulinié avait obtenu, en dehors de sa participation à notre œuvre, un succès d'architecte au concours pour la construction d'une salle publique du Conseil municipal de Bordeaux, et il est certainement regrettable que le 1er prix qui lui fut décerné ne lui ait pas assuré sa part dans l'exécution de cette œuvre.

Il avait collaboré, sous les ordres de M. Ch. Durand, aux études des projets du Groupe scolaire de la rue d'Arlac et de la Bibliothèque municipale comme à ceux de la future gare du Midi à Bordeaux.

Ses qualités d'artiste étaient justement appréciées par bon nombre d'amateurs éclairés des arts et prouvées spécialement dans sa participation aux travaux de décoration du Musée de notre président, M. le conseiller Bonie.

On peut donc dire sans crainte que notre collègue a laissé près des siens et chez ses amis et confrères, des regrets sincères, unanimes et bien justifiés.

L'article paru dans la *Gironde littéraire* du 20 janvier 1889 a, d'ailleurs, mis en relief les mérites de Moulinié et nous le reproduisons à ce titre :

« Un artiste vient de mourir à Bordeaux, à qui son nom déjà
» connu, sa renommée chaque jour grandissante, semblaient assurer
» un brillant avenir, tandis que sa jeunesse (il n'avait pas trente ans)
» paraissait lui promettre de longs jours de travail et de succès. On

» devine que c'est de l'architecte Moulinié que je veux parler. Il est » toujours pénible et délicat de parler de ces artistes morts préma- » turément. Si vous faites trop d'éloges de leurs aptitudes, de leur » talent, si vous parlez avec trop de chaleur des espérances qu'on » était en droit de baser sur eux, le public sceptique ne manque » pas de sourire et de vous accuser de complaisance, en demandant » quelles œuvres laisse le défunt pour exciter pareil enthousiasme. » Que si, au contraire, vous parlez des premiers travaux de l'artiste, » de ses essais encore perfectibles, avec la modération qui sied, les » amis du défunt ne manqueront pas de vous accuser de froideur et » même de sévérité, en vous rappelant que la critique n'est pas de » mise en matière d'oraison funèbre.

» C'est ce qui arrive pour Moulinié, comme pour tant d'autres. A » énumérer ses succès d'école et à parler des espérances qu'il donnait, » de l'estime que lui portaient ses maîtres et ses confrères, on ne » tarirait pas; mais si l'on voulait borner son étude à l'œuvre qu'il a » laissé, on risquerait d'être injuste, car il abordait à peine la car- » rière active et productive, n'étant sorti qu'en 1884 de l'Ecole des » beaux-arts ».

Un homme qui a été son directeur à l'Ecole de Bordeaux, M. Charles Braquehaye, a prononcé sur sa tombe, en présence des amis profondément émus, quelques paroles qui ont leur place ici, parce qu'elles me paraissent être dans la note juste et donner la mesure exacte des espérances que l'on fondait sur Moulinié, en même temps qu'elles constatent que ce jeune talent n'a laissé et ne pouvait laisser que des promesses. Voici le petit discours de M. Charles Braquehaye :

« Lorsqu'un artiste disparaît, comblé d'années, après avoir vail- lamment rempli sa tâche, nous nous arrêtons le cœur brisé sur le bord de sa tombe où nous apportons notre tribut de regrets. Mais lorsque celui que les arts ont perdu est un homme jeune, dans la plénitude de la force et du talent, nous sentons au fond de notre âme comme une sorte de révolte contre les arrêts du Destin.

» C'est le cas aujourd'hui, où devant ce cercueil s'anéantissent les plus légitimes espérances, où d'un brillant avenir artistique il ne reste plus rien !

» Ferdinand Moulinié, après avoir été l'un des élèves les plus distingués de l'Ecole municipale des beaux-arts de Bordeaux, fut envoyé à Paris, de 1879 à 1884, comme pensionnaire de la Ville.

Ses brillantes qualités de dessinateur, qu'il avait affirmées tant de fois dans sa ville natale, furent sanctionnées à Paris à l'Ecole nationale et spéciale des beaux-arts, où il était inscrit dans l'atelier de l'architecte André. J'ai une liste de vingt-cinq récompenses qu'il a obtenues dans les concours de cette Ecole, et je ne les connais pas toutes. Mais les mentions et les médailles ne suffisaient pas à son ambition; c'était l'admission au concours de Rome qu'il visait, et trois fois il fut admis premier au deuxième essai pour le Grand-Prix.

» S'il ne put réussir dans ce rêve qu'il poursuivait, il laissa tout au moins une réputation de dessinateur émérite. Ses émules comme ses maîtres parlent encore à Paris de sa prodigieuse facilité dans l'exécution de grands dessins à la plume, où la science la plus sûre se joignait à un brio, à un *faire* si personnel qu'il provoquait l'étonnement des plus habiles.

» Pourquoi faut-il que ces dispositions exceptionnelles n'aient pas été employées et ne nous aient pas laissé des œuvres dont nos collections seraient fières ? Pourquoi cette intelligence si brillante n'a-t-elle pas pu élever quelque monument durable de l'habileté de son crayon ?

» Ce n'est pas seulement l'élève distingué de notre Ecole bordelaise dont je déplore ici la perte, c'est aussi l'enfant que j'ai vu grandir, l'ami qui me confiait ses peines et ses espérances.

» Ah ! qui saura jamais ce que la vie d'un artiste renferme de joies ineffables et de déceptions cuisantes ! Que de souffrances que l'on ignore, que de bonheurs trop tôt envolés quand on poursuit un rêve d'avenir !

» Ne nous élevons donc pas contre les arrêts de Celui devant lequel nous devons tous courber la tête. Lui seul est le maître !

» Pleurons notre ami avec son vieux père, pleurons-le avec tous ceux qui le pleurent, mais disons-lui cette parole d'espérance comme un dernier adieu : Va, cher ami ! pauvre artiste ! dans ton envolée vers l'inconnu, vers le ciel, Celui qui règle toutes les destinées t'accueillera avec bonté, car tu as beaucoup souffert. »

« J'ai sous les yeux la liste des récompenses obtenues par Moulinié à l'Ecole des beaux-arts de Paris. Cette liste est longue et brillante. Quatre années de suite, Moulinié fut admis au deuxième essai pour le Grand-Prix de Rome : en 1881, 1882, 1883 et 1884. Ce n'est qu'après cette quatrième tentative que le jeune artiste renonça à

poursuivre le prix rêvé par tous les lauréats de l'Ecole des beaux-arts. Les exemples sont rares d'une pareille persévérance, et je ne vois guère à citer que le peintre Quinsac, parmi les élèves de l'Ecole, pensionnaires de la Ville, qui ait donné de pareils gages de volonté. M. Quinsac a été admis deux fois au deuxième essai, en 1882 et 1883, et en 1884 il a été admis deuxième en loge, sans pouvoir obtenir le prix, ce qui ne l'a pas empêché de devenir un de nos jeunes peintres le plus justement appréciés. Moulinié était donc un travailleur, en même temps qu'un artiste de tempérament, et tout fait prévoir qu'il se serait, lui aussi, fait connaître par des œuvres de premier ordre, et que sa ville natale, où il était venu exercer son art, aurait à la fois l'honneur de sa renommée et le profit de ses travaux. Cette considération rend encore plus cuisants les regrets que nous cause sa mort, survenue dans les circonstances les plus imprévues et les plus douloureuses. »

Argus. Toulouse.

En terminant cet exposé, M. Berchon propose à la Société de conférer le titre de membre honoraire à un savant français, M. Terrien de la Couperie qui a été récemment nommé professeur de philosophie indo-chinoise à l'Université de Londres.

M. de la Couperie est docteur en lettres et en philosophie. Il est surtout un linguiste émérite et il s'est occupé souvent d'archéologie. Il a publié de très nombreux ouvrages depuis vingt-cinq ans et doit son succès en Angleterre, non-seulement à l'intérêt tout particulier que l'étude des civilisations de l'Extrême-Orient rencontre dans ce pays, mais encore à la découverte récente qu'il a faite que la civilisation primitive de la Chine et son écriture sont venues du pays d'Elam c'est-à-dire de l'ancienne Perse, vers 2300 ans avant J.-C., autrement dit qu'elles sont dérivées de celles de Babylone.

M. Terrien de la Couperie est directeur d'un journal mensuel *Babylonian and Oriental Record*. Il a publié, récemment, une étude curieuse sur les *Miryeks* ou représentations humaines colossales trouvées en Corée et la liste de ses travaux contient un nombre considérable de numéros sur des sujets très variés.

La proposition de M. Berchon est acceptée à l'unanimité et M. Terrien de la Couperie nommé membre honoraire de la Société.

L'ordre du jour appelle le rapport de la Commission nommée pour donner son avis sur l'inscription lapidaire de Cadillac.

Cette Commission, après avoir pris connaissance de toutes les

pièces du débat : texte de M. Piganeau, t. V, p. 157; *Errata* du même volume, *in fine* et texte de M. Braquehaye, t. X, p. 158, a étudié avec le plus grand soin la photographie et les trois estampages qui lui avaient été remis. Elle avait décidé qu'il ne serait fait appel aux deux auteurs qu'en cas de partage d'opinion entre ses membres, et comme ce partage n'a pas eu lieu, elle a rédigé le procès-verbal suivant qui a été immédiatement communiqué par le secrétariat général aux deux intéressés.

« Le 21 janvier 1889, MM. Berchon, secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux, Léglise, vicaire à la Bastide, Camille de Mensignac et Dezeimeris, réunis en Commission pour exprimer leur avis sur la lecture d'une inscription de Cadillac, ont reçu trois estampages de ce document et ont procédé immédiatement au déchiffrement de la dixième ligne contenant le texte en discussion.

» Ils ont successivement présenté devant un miroir chacun des trois estampages soumis à leur examen et n'ont pas hésité à considérer que les vestiges subsistant de quelques lettres permettaient de lire avec probabilité le nom de LOVIS DAVCHE qui concorderait d'ailleurs avec le nombre des lettres ayant existé sur l'inscription ».

Leur mission ayant été limitée à cette constatation ils ont signé le présent procès-verbal destiné à la Société Archéologique ».

BERCHON, LÉGLISE, DE MENSIGNAC, DEZEIMERIS.

La Société vote l'impression de ce procès-verbal dans ses *Actes* avec une reproduction de la photographie qui accompagnait les estampages.

L'ordre du jour comprend ensuite une communication de M. Albert Costes, d'Issigeac (Dordogne).

La lettre de ce collègue est ainsi conçue :

Monsieur le Président,

Il existe à Roquepine, petit village situé à huit kilomètres d'Issigeac (Dordogne), une petite éminence de terre parfaitement circulaire et entourée par place d'un fossé qui primitivement en formait la ceinture.

Elle est d'un diamètre de 48m 50 sur 2m 80 de hauteur.

Le propriétaire, cédant aux sollicitations qui lui ont été faites de divers côtés, s'est décidé à la fouiller et m'a chargé de diriger les sondages.

Après deux journées de besogne, il m'a été facile de constater que nous nous trouvions en face d'une ou de plusieurs sépultures par incinération, qu'il y avait là quelque chose, comme disaient les gens du pays, et je me promis de revenir en force...

A en croire une vieille légende, que répétait chaque curieux, Roquepine était, il y a bien longtemps, une grande ville et ce tertre renfermait et son or et ses armes...

Le propriétaire n'en dormait plus ; et, à mon insu, aidé de quelques voisins, il attaqua vigoureusement le monticule.

Il est venu me faire part de son travail, et je me suis rendu sur les lieux afin de prendre le plus de notes possible... Voici le résultat des observations que j'ai pu faire malgré l'eau de pluie qui a envahi les fouilles.

Traces considérables de feu sur toute l'étendue de la partie découverte, soit 4 mètres sur 3. Un plancher de tronçons de bois de plusieurs mètres de longueur recouvre en partie la surface du sol. Aucune trace de mur ni de dallage. Quantité considérable d'os et de mâchoires d'animaux de grande et de petite taille, la plupart non carbonisés. Deux fers à cheval de petites dimensions, débris nombreux de poteries bien faites, l'un de ces fragments mérite une attention particulière ; il possède un bec comme les buires, et ce bec est traversé par un petit appendice de même matière que le vase. Ce détail peut, peut-être, à lui seul, mettre une date sur cette sépulture... Voici quelques notes sur les principaux objets mis au jour jusqu'à aujourd'hui.

Une meule très grossière en calcaire, elle s'entame facilement au couteau.

Diamètre	45 centimètres.
Epaisseur	7 »
Trou au centre peu régulier.	7 »

Sous cette meule, une lame en fer de 18 centimètres, sans y comprendre la tige qui servait à l'emmanchement ; cette dernière mesure 7 centimètres et ne porte aucune trace de rivet, la pointe de cette lame manque ; on peut l'évaluer à 4 centimètres, ce qui donne pour la longueur totale 29 centimètres. Elle mesure, à sa plus grande largeur, qui est la base, 2 centimètres et possède un seul tranchant.

Un éperon également en fer :

Diamètre intérieur de la courbe . .	45 millimètres (*sic*).
Longueur des branches, l'une. . .	10 »
L'autre	11 »

Elles sont terminées par un renflement en forme de boule, la tige a une longueur de 4 centimètres et se termine aussi par une boule surmontée d'une pointe d'un centimètre. L'éperon pèse 59 grammes.

J'appellerai l'attention sur l'exiguité de cet instrument bien en rapport avec les fers à cheval déjà signalés, l'oxydation a beaucoup réduit son poids, mais n'a pu réduire le diamètre intérieur de la courbe.

Les fouilles ne tarderont pas à être reprises, et j'aurai l'honneur de tenir la Société au courant des trouvailles qui pourraient encore être faites.

Albert Costes.

Issigeac, 20 janvier 1889.

On vote l'insertion de la lettre avec envoi de remerciements à M. Costes et invitation de compléter sa communication par quelques dessins.

L'ordre du jour appelle une nouvelle note de M. A. Combes, Assesseur de la Société, sur deux expressions locales : *Le Lansot* et *Allons à ce bouchon* (1).

1° Le Lansot.

Il existe encore dans le langage populaire de notre ville une expression très usitée par nos ménagères et dont nous avons trouvé l'origine dans les anciens statuts et coutumes de Bordeaux.

Journellement nous entendons prononcer cette phrase familière à bien des Bordelais : *Donnez-moi le lansot,* quand il s'agit de demander à un fournisseur un surplus de marchandise à titre gracieux et tout à fait en dehors du poids de l'objet acheté.

Cette habitude est tellement enracinée dans nos usages que certains acheteurs quittent leurs fournisseurs s'ils n'ont pas obtenu le *lansot* demandé.

Cette expression qui s'est conservée jusqu'à nos jours dans le langage bordelais date d'une époque très ancienne et provient d'un abus qui fut réprimé par les Jurats de Bordeaux vers 1603.

Elle appartenait en propre à la corporation des mesureurs de sel, comme il est dit dans le document suivant :

En 1603, le 4 mars, il fut affiché aux portes de la ville, du côté de la rivière, par Simon de Jean Clerc, commis à cet effet, un règlement ordonné par les Jurats sur *la mesure du sel qui se débitait à Bordeaux.*

Ce règlement était ainsi conçu :

« Les Maire et Jurats, gouverneurs de Bordeaux, ayant receu » jusques à présent plusieurs plaintes des marchands de Marennes » et autres qui portent du sel pour vendre et débiter sur le port et » hâvre de cette ville de Bordeaux ; sur ce que les marchands » habitans en icelle, qui achètent le dit sel leur baillent ordinaire- » ment certaine mesure appelée *maillau,* qu'ils tiennent en leurs » boutiques; laquelle n'est nullement réglée ny étalonnée sur aucun » étalon de la maison commune, comme il serait nécessaire; et

(1) Voir une note du même auteur sur l'expression *pot de vin,* t. XIII, p. LXV.

» que pis est, les saquiers qui mesurent le dit sel avec icelle mesure, » à la grande ruine et détriment desdits marchands forains, *outre » et par dessus le dit maillau raze baillent de surcroit une grande pal- » lée de sel à leur discrétion, et encore une seconde, qu'ils appellent lan- » sot :* de manière que par le moyen de telles surcharges, sans raison » ny apparence, il se trouve que sur dix muids de sel, ils perdent » beaucoup plus d'un muid, ce qui est du tout intollérable, lesdits » saquiers font telle largesse que bon leur semble dudit sel sans » que les maistres et propriétaires y puissent avoir l'autorité qu'il » appartient à un chacun sur son bien, etc... »

Nous voyons donc par la lecture de ce règlement ordonné et jugé par les Jurats bordelais que l'habitude et l'emploi de cette expression appartenait à la corporation des mesureurs de sel, probablement même avant 1603 puisque l'usage de cet abus ne fut réprimé qu'à cette époque.

2° Allons à ce bouchon.

De même, il existe encore, dans le langage ouvrier de notre Ville, une autre expression singulière mais dont l'origine est encore locale et remonte à une époque fort reculée, au moins vers 1556, d'après les mêmes Statuts que nous consultons.

Nous entendons dire très souvent à nos ouvriers, lorsqu'ils veulent offrir, à un camarade, un verre de vin chez un cabaretier quelconque : *Allons à ce Bouchon, le vin est meilleur.* Ce qui veut dire : allons chez ce marchand ou cabaretier, le vin est meilleur que chez le voisin.

Eh bien! cette expression qui peut paraître un peu triviale exprime encore fort bien son usage à qui en connaît l'origine, car, d'après le règlement des Maistres Taverniers et Cabaretiers en 1556, pour réprimer certains abus dans la vente des vins, il fut obligé par règlement de police des Maire et Jurats à chaque cabaretier de mettre au devant de leur enseigne un Brandon *ou un gros Bouchon.* Ce qui explique fort bien l'expression citée par nous, car ceux qui mettaient un gros bouchon devant leur boutique avaient la réputation de vendre un vin meilleur que les Maistres Taverniers, de là l'expression populaire conservée jusqu'à nos jours :

Allons à ce Bouchon, le vin est meilleur.

M. E. Piganeau lit ensuite une note sur la chapelle de Condat près Libourne :

Chapelle de Condat (près Libourne).

Dans notre dernière séance, je faisais passer sous les yeux de mes honorables collègues, le dessin d'un ancien rétable que j'avais vu autrefois tout entier à l'église Saint-Etienne-de-Lisse, canton de Castillon (arrondissement de Libourne) et que j'ai, à mon grand regret, comme à celui de tous les archéologues, retrouvé, ces vacances dernières, en débris dispersés dans quelques recoins de la même église.

Ce rétable, dont le faire accuse le XVII[e] siècle, appartenait dans le principe à la chapelle de Condat près Libourne, où il servait d'encadrement à une jolie statue de la Vierge-Mère longtemps autrefois, et aujourd'hui même encore, vénérée, et d'où il fut distrait à la Révolution puis acquis en 1820 pour le modeste prix de 150 fr. par M. Guiraudeau, alors curé de Saint-Etienne.

Je veux aujourd'hui dire quelques mots de cette chapelle de Condat trop peu connue peut-être, mais qui est, sans exagération, un vrai bijou d'architecture de la fin de l'ogive. Elle mérite assurément la visite de tous les amis des vieux monuments, d'autant que c'est une promenade très facile et peu dispendieuse à faire, à un ou deux kilomètres à peine de Libourne. On ne peut en garder que le plus agréable souvenir.

Nous voyons, dans tous les ouvrages historiques sur la région, des dissertations sur l'origine de Condat dont le mot, dérivé, dit-on, du celtique Ken dalt, confluent, devenu le *Condates portus* des Romains, indique une position sur le point d'union de deux rivières. En effet, tous les noms de lieux que nous retrouvons en France et même hors la France, Condat, Condac, Condé se rapportent à des localités assises sur la rencontre de deux courants d'eaux.

Les historiens placent l'ancien *Condates portus* à l'endroit même où s'est élevée la ville de Libourne. Voir la lettre d'Ausone à son ami Théon. (V[e] à Théon.)

Avant même que la ville actuelle de Libourne, fondée ou plutôt érigée en cité fortifiée sous le règne de saint Louis, ait pris son nom de son fondateur Roger de Leyburn, Condat était le siège d'une seigneurie importante puisqu'elle comprenait non seulement

toute cette portion de terrain comprise dans le grand contour de la Dordogne au sud-ouest de Libourne, mais encore grande partie des terres limitées au nord de cette ville par la Barbanne, petit ruisseau qui, né dans la commune de Parsac, passe au-dessous de Montagne, arrose Néac, Lalande, et se jette dans l'Isle à une lieue et demie environ au nord de Libourne; seigneurie fort importante sans doute, puisqu'à une époque très reculée que je ne saurais préciser, il s'y éleva un château qui appartint longtemps aux Rois d'Angleterre, et où ceux-ci signèrent plusieurs chartes et dont ils donnèrent plusieurs fois les revenus à leurs fidèles sujets seigneurs anglais ou gascons. Edouard III en assigne, le 30 juin 1351, les revenus à Guillaume Amanieu, puis, le 20 septembre de la même année à Bernard Ezin, seigneur d'Albret.

Le 1er avril 1411, Henri IV d'Angleterre concède à Thomas Swinburne les terres de Condac et Barbanne dont la justice est encore donnée, le 11 juillet 1418, par Henri V, au seigneur de la Barde, etc., etc.

Plus tard, bien après la conquête, les revenus de la seigneurie de Condat passèrent à la Jurade Libournaise laquelle, enfin, céda cette seigneurie, le 31 juillet 1627, pour la somme de 8,704 livres, au duc d'Epernon.

Dans les constructions du vieux château des Rois d'Angleterre était englobée la chapelle qui nous occupe.

Ce château avait servi de séjour (prison assez agréable s'il n'eût été de la question de liberté) à l'illustre Duguesclin que la bataille de Navarette avait rendu captif du prince Noir. Duguesclin, redevenu libre, guerroya en Guyenne, en 1377. Portant ses armes victorieuses dans les environs de Libourne et se souvenant de sa captivité, il ruina le château réparé en 1394. Moins d'un siècle après, les Français vainqueurs à Castillon se portèrent sur Condat et cette fois disparut la forteresse féodale dont cependant, sans doute, la chapelle fut respectée.

Cette chapelle, dédiée à Notre-Dame, devait être plus petite qu'aujourd'hui car elle dut être agrandie dans le cours de la deuxième moitié du XVe siècle et probablement à l'époque où était gouverneur de Guyenne, Charles de Berry, frère du roi Louis XI.

Passons à la description de ce remarquable monument. Il est formé d'une seule nef de 31m75 de long sur 7m30 de large. Le

voûte est divisée en cinq travées par des arcades ogivales en pierre. A chaque travée se croisent et s'entrecroisent des arcatures multipliées aux extrémités. A la dernière travée occidentale, la grande artère s'infléchit comme pour laisser place à un réduit d'escalier. Aux points de jonction des nervures, on voit des écussons et des fleurons d'une grande richesse, des figures d'anges accouplées et autres figures.

Au sanctuaire est le plus beau des fleurons; c'est un écu aux armes de France; fleurs de lys dorées sur fond d'azur, un autre écusson à droite montre un bâton en barre accompagné d'un croissant en chef et une étoile en pointe.

L'arc triomphal est, à la retombée de chaque lobe, orné de festons chargés d'animaux fantastiques.

A la seconde travée, la clef de voûte forme un écusson à trois fleurs de lys surmonté d'une couronne ducale et soutenu par deux lions ou léopards. Un troisième écusson aux armes de France est soutenu par un ange.

La clef de voûte de la troisième travée, celle du milieu, montre la vierge et l'enfant Jésus. Tout autour deux banderoles paraissant contenir ou avoir contenu des inscriptions.

Sur la clef de la quatrième travée est un archevêque, peut-être Arthur de Montauban, archevêque de Bordeaux, de 1466 à 1478.

A la dernière travée, la principale clef de voûte représente un agneau avec sa croix, deux autres contiennent des inscriptions en écriture cursive qu'il est bien difficile de déchiffrer. Je les ai données tome V., p. 159.

Parmi les autres sculptures répandues à profusion dans tout l'édifice, on distingue un groupe d'Adam et d'Eve, quatre fleurs de lys bout à bout, un buste de fou à oreilles d'âne, un homme buvant à une gourde, des feuillages, une chauve-souris soutenant une console, etc., etc.

Toutes ces sculptures, empreintes de la plus exquise délicatesse, font de la chapelle de Condat un bijou architectural du plus haut intérêt.

La présence des fleurs de lys et des ornementations des clefs de voûte indique évidemment, comme je l'ai dit, la seconde moitié du XVe siècle, ce serait donc par les soins ou sous les auspices de Charles de Berry que la primitive chapelle, seul reste de l'ancien château de Condat et Barbanne, aurait été agrandie dans le goût de l'époque.

» Jusqu'à la Révolution, la chapelle de Condat fut en grande vénération à cause de la statue en pierre qu'on y voit encore et dont le dessin figure sur l'une des planches de ce mémoire.

» C'est une Vierge assise vêtue d'un costume rappelant le commencement du XVIe siècle, coiffée d'un diadème orné de festons et de pierreries simulées, elle a la chevelure pendante ; de chaque côté de sa coiffure tombent des barbes ou bandeaux. Le cou est dégagé, le corsage échancré sur la gorge, un manteau bleu à larges rebords est orné de croix rayonnantes. Elle tient sur ses genoux l'Enfant Jésus qui porte dans ses mains la boule du monde, ce dernier est à moitié enveloppé d'un manteau vert. La chaise sur laquelle est assise la Vierge est ornée de moulures, elle est peinte en couleur marron.

» Cette statue fut sauvée du vandalisme révolutionnaire par une certaine dame Anne Saint-Gaudin, épouse de François Marchand, qui la cacha pendant les orages politiques. Passée en d'autres mains, elle échut à M. Jules-Pierre Beylot qui la plaça dans une chapelle de sa maison particulière, puis la remit à M. Charriez, curé de Libourne.

» L'ancienne chapelle étant devenue propriété particulière (les MM. Piffon, tout en la convertissant en cellier, ont eu le soin bien rare de n'y laisser commettre aucune dégradation) M. le curé Charriez voulut faire revivre l'ancien culte de Notre-Dame. On bâtit à proximité de l'ancien monument une nouvelle chapelle inaugurée le 10 mai 1844 et on y déposa la statue vénérée.

» Il y a dix ou quinze ans, je ne sais plus au juste, un négociant de Libourne, M. Piola, devenu, par acquisition ou héritage, possesseur de l'ancienne chapelle, eut l'heureuse inspiration de la faire restaurer et de la rendre au culte à condition, si je crois me souvenir, quelle serait annexe de Saint-Jean de Libourne et desservie par un prêtre spécial. C'est ce qui a été exécuté et ce qui nous permet aujourd'hui de pouvoir admirer dans notre voisinage, pour ainsi dire, une des plus gracieuses merveilles qu'ait produites cette époque où l'art ogival allait donner la main à la Renaissance.

» Le lundi de Pâques, dit M. Guinodie, un grand concours de peuple, venu de tout l'arrondissement et même de Bordeaux, se pressait dans la chapelle; les prêtres disaient des évangiles et posaient l'étole sur la tête des fidèles; l'offrande était lucrative et les cérémonies se prolongeaient bien avant dans la journée. Puis on se

livrait à la danse au son du tambour et du fifre. Le jour de l'Annonciation, la chapelle ne désemplissait pas.

Le sanctuaire de Condat était, comme de nos jours celui de Verdelais et de Lourdes, couvert d'*ex-voto*, de bras, de jambes, de mains, de pieds, etc., en argent ou en métal argenté, dons des personnes guéries par l'intercession de Notre-Dame. Le rétable ui-même a pu être ainsi un don de la piété.

Tout près de la chapelle est encore une source dite fontaine de la Vierge, dont l'eau avait autrefois, disait-on, des vertus miraculeuses, on n'y lave plus que du linge. Les femmes jetaient des épingles dans cette fontaine, sans doute comme à celle de Sainte-Eustelle de Saintes, pour hâter leur mariage ou leur fécondité.

Lors de la peste de 1604, à ce que raconte Guinodie, les Libournais firent de riches offrandes à Notre-Dame. La chapelle de Condat très voisine de la Dordogne, devait évidemment attirer l'attention des mariniers, aussi voyait-on jadis appendus aux voûtes de la nef quantité de petits navires de toutes formes, de même que des tableaux représentant les dangers auxquels les marins avaient échappé dans leurs voyages d'outre-mer. Guinodie rapporte p. 114, t. II, le récit d'un vœu fait en 1735 par les matelots libournais. « Ils étaient au nombre de dix-sept ayant leurs patrons ou capitaines à leur teste; ils partirent de l'église du couvent des Récollets, le 15 février, vestus d'une simple chemise et d'un caleçon, nuds pieds, nues testes, la corde au col, tenant un cierge à la main, précédés de la croix et d'un prestre, chantant les litanies de la Saincte Vierge. Rendus à la chapelle de Condat, ils y entendirent la saincte messe, y communièrent et revinrent dans le mesme ordre. Puis dès ce jour mesme, vestus comme à l'ordinaire, mais ne vivant que de pain et d'eau, ils partirent pour Verdelays où ils consommèrent leur vœu et revinrent à Libourne avec la mesme devotion et abstinence. A leur retour tout le peuple leur achetoit des chapelets, touchoit leurs habits et les regardoit comme des saincts. Mais deux d'entre eux estoient morts à Verdelays, c'est à savoir Jean Bonalgue et Pierre Feytit. »

On conçoit combien les revenus de la chapelle devaient exciter la convoitise des divers ordres religieux.

Depuis le XIIIe siècle jusqu'à la conquête de la Guyenne, la chapelle fut desservie par un Cordelier (il y avait à Libourne un couvent de Cordeliers dont on voit les restes près de la place Orbe) : puis le curé de Libourne y vint faire les offices jusqu'au milieu du

XVIIe siècle. Les Récollets de Libourne vinrent alors, avec l'autorisation de Louis XIV, s'emparer du presbytère que venait de bâtir vers 1653 le curé Minard.

Cette spoliation indisposa les Municipaux libournais qui, à l'aide de Minard, introduisirent les Capucins dans la ville et finirent par les installer au presbytère de Condat, 1660. Ils y étaient depuis quelques mois lorsque les Récollets présentèrent des arrêts du Conseil d'Etat des 12 mars, 9 mai et 24 juillet 1661, enjoignant aux intrus de vider les lieux et de s'éloigner même de la ville. Les Capucins disparurent, mais non sans retour car, en 1664, ils revinrent au nombre de six et se logèrent à Libourne, dans une maison de la rue Sainte-Catherine, sous la protection du maire Arnaud Chaperon et du jurat Lasaphe.

Les R. P. Récollets, de leur côté, comprenant le but offensif du retour des bons Pères Capucins, se prémunirent par devant le Parlement qui défendit à ces derniers de rester dans la Ville, et à la Municipalité de les recevoir. Personne n'obéit, dit Guinodie; d'autres arrêts du Parlement et un autre du Conseil d'Etat n'eurent pas plus de succès. Chaperon et Lasaphe, décrétés de prise de corps, implorèrent la protection de l'archevêque Louis de Béthune et parvinrent à apaiser la colère royale par leur soumission. Un nouvel arrêt du Conseil d'Etat renouvela la défense aux Capucins de s'établir à Libourne.

Autour de la chapelle de Condat était un vaste cimetière, j'ai vu moi-même recueillir des ossements, il y a quelques années, lors de la restauration de la chapelle sur le mur nord de laquelle on lit encore, gravés au couteau, quelques noms de gens décédés.

L'heure avancée fait remettre à la prochaine réunion la lecture annoncée à l'ordre du jour sur le Bénitier du Carrefour de Saint-Hippolyte.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Président, Ed. BONIE. — *Le Secrétaire,* E. PIGANEAU.

Séance du 8 mars.

Présidence de M. le Dr Berchon, secrétaire général.

M. le conseiller Edouard Bonie, premier vice-président, se fait excuser ainsi que M. Jullian, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général fait connaître qu'une circulaire ministérielle convoque les sociétés savantes de France au congrès de la Sorbonne qui tiendra ses assises, cette année, pendant les fêtes de la Pentecôte, du 12 au 15 juin. Comme d'ordinaire, les membres de la Société qui voudraient faire des communications dans ce congrès, ou y assister comme délégués, sont priés d'aviser, sans aucun retard, le secrétariat, de leur intention et du titre des sujets qu'ils se proposent de traiter.

M. Combes appelle l'attention sur les fouilles qui s'exécutent en ce moment dans les travaux de l'immeuble n° 7 de la rue de Cheverus.

On a rencontré, à 5 mètres ou 5m50 de profondeur, un sol en béton, quelques ossements, des fragments de poteries, des clous en fer, etc. Il est probable que la suite de ces fouilles amènera des découvertes intéressantes, car on est arrivé au niveau, déjà mis à jour dans la rue Gouvion, où se trouvait la mosaïque si bien représentée, dans le t. V, p. 151 des publications de la Société, par les soins de M. A. Girault.

M. Combes est invité à surveiller les travaux.

M. Augier signale une pierre commémorative trouvée parmi les matériaux de démolition d'une petite chapelle qui servait jadis au service religieux des soldats de la garnison du fort du Chaput situé sur la pointe de l'arrondissement de Marennes (Charente-Inférieure) qui fait face à l'île d'Oleron.

Cette pierre, qui mesure 50 centimètres de longueur sur 35 centimètres de hauteur, porte, gravée sur une face, une croix de calvaire et, sur l'autre face, une inscription dont malheureusement le temps a effacé presque toute la première ligne et un peu des lignes suivantes. On y lit :

///////////////A L//////////////V//////////
///EMPER AVGVSTI//////////////
SACELLVM HOC ERECT///////
DO[no] IO[ne] DE LA BOVILL ////
GVBERNATORE
ARCIS CHAPVTIANÆ
XVIII[a] AVGVSTI 1696.
P-M-M-

que M. Augier et M. Audiat, le zélé directeur de la *Société des Archives historiques et de la Revue de Saintonge et d'Aunis pensent qu'on doit rétablir comme suit* :

*mvnificenti*A Ludo*V*ici
*s*EMPER AVGVSTI [*XIV*]
HOC SACELLVM ERECT*vm est*

Grâce au roi Louis XIV, cette chapelle a été construite, messire Jean de la Bouill..., gouverneur du fort du Chaput, le 18 *août* 1696.

Et M. Audiat ajoute : « J'avais d'abord pensé que le gouverneur » pouvait être un Roullet de La Bouillerie. Mais les Roullet, famille » de l'Anjou, d'abord Roullet de La Grange, n'ont pris le nom de La » Bouillerie qu'en 1730, d'un château situé près de La Flèche, qui » appartient encore à l'aîné de la famille. Il y a dans le midi une » autre famille de La Bouillerie.

» Donc, à défaut d'autres renseignements, l'inscription nous donne » la date de la construction de la chapelle, 1696, et sans doute le » jour de la pose de la première pierre, 18 août; le fort lui-même » date de 1694, comme l'atteste la médaille que nous avons publiée, » III, 27, ARX CHAPVTIAUX 1694 (1).

M. Augier suppose que le gouverneur du Chaput devait être de la famille de l'ancien coadjuteur de M[gr] le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux.

M. Daleau, de Bourg, présente le croquis, grandeur naturelle, d'une hache en basalte de 29 centimètres de longueur sur 23 centimètres de circonférence, trouvée à la *petite grange*, commune de Cars, arrondissement de Blaye. Cette hache est remarquable par la nature de la pierre et par sa dimension. C'est la plus grande qu'on ait encore rencontrée dans la Gironde.

(1) Bulletin cité. IX[e] vol. 2[e] liv. 1[er] mars 1889, p. 103.

M. de Mensignac rappelle qu'il existe au Musée préhistorique de Bordeaux des haches qui ont 28 centimètres de longueur.

M. Daleau est invité à apporter la hache elle-même à l'une des prochaines séances.

M. Piganeau lit une notice sur un bénitier à double cuve qui se trouve au pied d'une croix de carrefour, mais qui est indépendant de cette croix et se voit dans la commune de Saint-Laurent des Combes près Saint-Emilion : hauteur 60 centimètres; longueur 58 centimètres; dimension des bassins 30 et 20 centimètres. Ce bénitier provient-il de l'un des monastères de Saint-Emilion? ou a-t-il été placé là, dans le principe, pour servir à certaines processions? Quelle époque précise peut-on lui attribuer? C'est ce que des documents ultérieurs pourront, peut-être, faire savoir.

M. Augier ne croit pas qu'il ait été d'usage dans le clergé d'aller bénir de l'eau en dehors des églises. C'est un point à éclaircir.

M. Piganeau répond que ce monument est un bénitier puisque c'est le nom même de l'endroit indiqué dans les vieilles cartes et qu'un bénitier est naturellement destiné à recevoir de l'eau bénite, soit qu'on vienne la bénir sur place, soit qu'on la transporte d'un autre lieu.

L'assemblée est d'avis qu'il y a lieu de rechercher dans les usages, ou les rites sacrés, si, en réalité, on bénissait ou non l'eau, en dehors des temples.

M. Augier présente quelques observations au sujet d'un projet de répertoire archéologique du département de la Gironde que la Société avait l'intention de publier et sur un article récent consacré à l'église de Monclaris (1) où sont signalées quelques erreurs commises dans le projet de répertoire.

M. Berchon fait remarquer qu'il arrive souvent que les affirmations les mieux étayées, en apparence, sont contredites par des découvertes nouvelles.

C'est ainsi qu'il vient de trouver, en cherchant tout autre chose, des documents très précis sur la statuette de Sophocle qui a fait l'objet d'une note récemment publiée dans le 2e fascicule du tome XI, p. 89.

Ces documents établissent la date exacte et toutes les circonstances de la trouvaille ainsi que les raisons qui conduisirent les premiers observateurs à attribuer à Sophocle cette figurine.

C'est en avril 1813 et non en 1811 qu'elle fut retirée des profon-

(1) T. XI, p. 102.

deurs d'un puits situé dans les cloîtres de la cathédrale Saint-André et non dans le sol de ces cloîtres, ou près du Palais-Gallien.

Les notes recueillies sont très intéressantes pour l'archéologie girondine et serviront de base à une communication dans l'une des prochaines séances de la Société.

Une discussion, à laquelle prennent part presque tous les membres de l'assemblée et spécialement MM. Feret, Berchon, Amtmann, Augier, etc., s'ouvre ensuite sur les mesures à prendre pour régulariser, à l'avenir, le mode de publication des travaux dont l'impression a été votée et l'Assemblée adopte, à l'unanimité, la rédaction suivante, qui n'est du reste, dans sa teneur, que la reproduction d'articles du règlement des Sociétés savantes les mieux organisées, spécialement de la *Société historique et archéologique du Périgord* et de la *Société d'anthropologie de Paris.*

Ces règles complètent le vote émis dans la séance du 11 janvier dernier sur le mode d'impression des mémoires et des planches qui doivent figurer dans les *Actes :*

Vote ainsi conçu :

« Aucun mémoire ne sera livré à l'impression avant d'être remis » au Bureau dans un état complet d'achèvement, avec les planches » et dessins qui doivent l'accompagner (1).

Les nouvelles décisions sont les suivantes :

Tirages à part.

« La Société autorise le tirage à part des articles, mémoires ou » documents insérés dans ses *Actes* sous la condition, admise dans » toutes les associations scientifiques, qu'au verso du titre figurera » cette mention : Extrait du fascicule x, t. x, Année x, des publi- » cations *de la Société archéologique de Bordeaux.*

» Messieurs les Membres de la Société qui désireront profiter de » cette facilité devront prévenir le secrétariat général au moment » de la remise de leur manuscrit ou, au plus tard, en rendant les » épreuves de la mise en page, en indiquant le chiffre des exem- » plaires du tirage à part.

» La même règle est applicable aux auteurs de tout mémoire » dont l'impression a été votée dans les *Actes* de la Société.

» Elle doit être également observée pour les planches ou dessins » dont la reproduction a été décidée par la Société.

» Il s'agit, bien entendu, d'extraits imprimés tels quels : Les

(1) T. XIV, p. 19, 1889.

» modifications, changements ou augmentations de textes, pendant » ou après l'impression et la mise en page, devraient être soumis » à l'Assemblée générale qui, seule, peut décider la question de » publication et de frais supplémentaires, s'il y a lieu.

Dépôt à la Bibliothèque.

» Dans tous les cas, les auteurs doivent déposer un ou deux » exemplaires de leur tirage à part, au Secrétariat, pour la Biblio- » thèque de la Société.

Correction des épreuves.

» Les auteurs reçoivent les épreuves en placards et en mise en » page. Ces épreuves doivent être retournées dans un délai ma- » ximum de huit jours au Secrétariat.

» Passé ce délai, des corrections sont faites d'office et il est » passé outre. » (*Société d'anthropologie de Paris.*)

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Président, E. Berchon. — *Le Secrétaire,* E. Piganeau.

Annexe à la séance du 8 mars.

UN BÉNITIER DE CARREFOUR

par M. E. PIGANEAU

Parmi les nombreuses et des plus *pittoresques* excursions que l'on puisse entreprendre dans notre département, il en est une que j'ai faite, ou plutôt refaite, les vacances dernières et qui m'a vivement intéressé.

C'est une promenade sur la route qui, par les hauteurs, conduit de Saint-Emilion à Saint-Etienne-de-Lisse et Castillon et sur celle qui de Saint-Etienne revient par la vallée au point de départ.

De la ville de Saint-Emilion, véritable album d'archéologie par excellence, comme vous le savez tous, dirigeons-nous à l'est vers Saint-Christophe-des-Bardes, dont le clocher pointu domine un mamelon escarpé. Le bourg, resserré contre l'église, offre quelques habitations qui paraissent anciennes. L'église elle-même, refaite

en assez grande partie, ne mériterait pas l'attention du touriste si l'on n'avait conservé un curieux portail roman tout surchargé de sculptures assez mutilées, mais qui n'en est pas moins un des types remarquables de cette époque dans notre région; puis, dans un angle du cimetière, une croix pupitre du xve siècle ou du commencement du xvie.

A peu de distance de l'église, au nord-ouest et à proximité d'un petit bois, dans un bas-fond presque marécageux, poussent des aubiers, et on distingue dans les ronces un pan de muraille qui fut autrefois une chapelle dédiée à saint Jean. Elle est désignée dans les vieilles cartes et signalée par Jouannet sous le nom de Saint-Jean-de-Clauzac. Le lieu même porte celui de Mazeran, dénomination qui atteste une assez haute antiquité, comme celles de Mazères, Mazerat, Mazerac, Mazeris (masures).

Quittons un moment la route pour nous diriger sur le bourg de Saint-Hippolyte, et là, sur l'escarpement méridional, nous rencontrerons une vraie curiosité peu connue, dont je me propose de vous entretenir prochainement, je veux parler des *Grottes* dites *de Ferrand,* lesquelles à elles seules vaudraient certainement la peine d'une excursion archéologique.

Reprenons la route qui domine le bourg de Saint-Etienne, et, arrivés au tertre de Puy-Blanquet, nous pourrons jouir d'un panorama magnifique comprenant à la fois les deux vallées de la Dordogne et de l'Isle. A gauche, nous apercevons les collines du Fronsadais; la flèche neuve de Néac, autrefois église templière; le gros bourg de Montagne, avec une église jadis fortifiée; à ses pieds le curieux clocher de l'église Saint-Georges et le château de Saint-Georges, œuvre de l'architecte Louis; puis encore l'ancien castel des Tours, ancien domaine des Calvimont; enfin, les ruines fantastiques du vieux château de Parsac, les hauteurs de Puisseguin et de Saint-Philippe-l'Aiguille, avec le château des seigneurs de Monbadon; presque devant nous le clocher de Saint-Genès-de-Castillon et l'église de Sainte-Colombe où l'on a trouvé naguère une fort belle mosaïque; à l'horizon, la silhouette aiguë de Puy-Normand.

A notre droite, autre décor; la vaste combe de Saint-Etienne, dominée d'un côté par le manoir de Pressac, de l'autre par une espèce de promontoire appelé le Calvaire, de la croix qui y a été placée. Dans le fond, les courbes sinueuses de la Dordogne qui roule ses paillettes argentées au pied des hauteurs de Saint-Jean-

de-Blaignac, au delà desquelles s'échancrent majestueusement les coteaux escarpés de Saint-Pey-de-Castets, de Saint-Vincent et de Cazevert, panorama splendide alors que les rayons d'un beau soleil de printemps ou d'automne se mettent de la partie.

J'ai publié dans nos *Mémoires*, t. II, p. 129, une notice sur Saint-Etienne-de-Lisse dont j'ai retrouvé l'église telle que je l'avais décrite, moins toutefois son rétable, qui était autrefois à la chapelle de Condat, et se trouve détruit aujourd'hui, comme je l'ai signalé naguère.

De Saint-Etienne reprenons la route de la plaine. Nous revoyons l'antique chapelle ruinée de Saint-Fort.

Laissons à gauche Saint-Pey-d'Armens, qui n'a guère d'intéressant que sa croix de cimetière, ornée de statuettes et rivale de celles de notre Saint-Projet, de Nérijean, de Saillans, etc.

Nous longeons la ligne ferrée de Bordeaux à Bergerac puis, à la rencontre de deux chemins, au-dessous de l'église de Saint-Laurent, au pied d'une croix cantonnière au fût polygonal et sans intérêt, un petit monument arrêtera nos regards. C'est celui qui fait l'objet de ma notice.

Un gros bloc de pierre d'environ 57 à 58 centimètres de long sur 60 de hauteur, taillé en cube sur quatre faces ; la partie inférieure, ou le socle, plus large que la supérieure, supporte deux cuves géminées; l'une arrondie sur l'axe du bloc, l'autre en saillie, hexagonale, terminée en pyramide renversée.

Le diamètre du premier bassin donne 60 centimètres, celui du second bassin 20 centimètres.

A quoi a pu servir ce petit monument que je crois rare, sinon unique dans nos contrées? le nom du lieu marqué dans les vieilles cartes l'indique lui-même : on le nomme *lou benitey*.

C'était donc un bénitier placé au pied d'une croix de carrefour où, à certaines fêtes de l'année, aux processions des Rogations par exemple, le clergé venait, sans doute, déposer et bénir de l'eau dont pouvait se signer le voyageur, ou le paysan, qui venait s'agenouiller au pied de la croix.

Mais pourquoi cette double cuve? Cela me paraît difficile à expliquer. A-t-elle été placée là dans le principe, ou proviendrait-elle de quelqu'un des premiers monastères de Saint-Emilion ruinés et détruits au XIVe siècle ; comme celui des Dominicains dont on voit les restes (les grandes murailles) ou celui des Cordeliers qui se trouvait justement en dehors et à l'Est de la ville, et dont il n'existe plus que le souvenir?

La commune actuelle de Saint-Laurent, d'un territoire assez restreint d'ailleurs, s'allonge surtout du nord au sud et n'offre que peu d'étendue de l'est à l'ouest. La rencontre des deux chemins, où se trouvent la croix et le bénitier, s'effectue à peu près au milieu de cette largeur. Etait-ce là, autrefois, la limite des circonscriptions de deux paroisses. C'est à vérifier sur d'anciennes cartes. S'il en était ainsi ne pourrait-on pas supposer que le bénitier commun à ces deux paroisses : de Saint-Laurent d'une part, de Saint-Emilion ou de Vignonet de l'autre, aurait eu deux bassins affecté l'un pour le clergé de l'une, l'autre pour celui de la paroisse limitrophe ?

On sait combien autrefois les divers ordres de la société étaient jaloux de leurs prérogatives. Les vieux papiers de Saint-Emilion que je dépouille me donnent de nombreux exemples de requêtes au Parlement, vers la fin du XVIIe siècle, au sujet des droits de préséance, notamment aux processions et aux exercices du culte. Et je puis citer, ici, un fait curieux à propos des prérogatives seigneuriales, fait qui remonte assez loin et qui montre assez l'esprit de l'époque.

Le voici : Un certain larron insigne, du nom de Bertrand de Myrande, est pris le 11 juillet 1473 au pont de Cabara, limite des juridictions de Saint-Emilion et de Castillon. Il est condamné à être pendu : *et son corps estre mys a une perche ou traueroir* (traverse, trahoir) *posé et tenant à deux arbres l'un scitué en la terre de Castilhon et l'autre en la terre et balleque de Saint-Melion sur la division desdictes terres et seigneuries ou il y a ou soloit auoir ung pont de pierre.* »

Or, voilà que le vicomte de Castillon, dont le juge avait jugé et condamné ce misérable, afin de s'assurer qu'on n'avait pas empiété sur ses droits de justice, envoie son fils pour assister à l'exécution : « *Et à laquelle exécucion veoir faire feu mons*[r] *de Candale comme* » *viscomte de Castilhon envoya le sieur de Maistre son fils avec certains* » *autres ses officiers de la dicte ville de Castilhon pour aller voir si* » *les dictes forches et gibet où fut pendu ledict Bertrand malfaicteur* » *estoyent en sa terre et seigneurie de Castilhon ou non. Et pour ce* » *qu'il fut trouvé par ceulx qui estoyent illec presens tant du cousté* » *de Saint-Melion que de Castilhon que ledict gibet estoyt drecé au* » *mylieu dentre les lymytes des deux seigneuries, ledict malfaiteur* » *fut exequté pandu et estranglé illecques mesmes en presence deulx* » *tous* ».

Le clergé d'autrefois étant, aussi, extrêmement jaloux de ses

L

prérogatives au point d'en venir quelquefois à des voies de fait, comme le prouve la véritable bataille qui, selon dom Devienne lui-même, (histoire de la ville de Bordeaux) se donna en l'an de grâce 1219, dans notre cathédrale Saint-André, au sujet du droit de primatie d'Aquitaine, ma conjecture, car ce n'est qu'une conjecture, n'aurait-elle pas quelque air de vraisemblance ?

A quelle époque attribuer ce bénitier? C'est peut-être assez difficile à dire. La croix actuelle est moderne, elle a dû en remplacer une ancienne. Le bénitier a été (d'après ce qu'on m'a dit dans le pays) retrouvé, il y a à peine quelques mois, entièrement caché dans les ronces et les broussailles que l'on se mettait en devoir d'élaguer.

Dans son bel ouvrage, *Abécédaire d'Archéologie,* M. de Caumont donne le dessin d'un bénitier du XIII[e] siècle dont la forme rappelle le bassin polygonal de celui que je décris. Ce serait peut-être aller trop loin que d'attribuer à cette époque le bénitier de Saint-Laurent. Il est plus prudent de ne lui assigner que le XVI[e] siècle, jusqu'à ce que des documents ultérieurs que je pourrai trouver à Saint-Laurent ou ailleurs me donnent la clef de la question.

Quoi qu'il en soit, c'est le premier monument de ce genre que j'aie encore rencontré. Je ne sais s'il en existe d'autres semblables, mais il m'a paru assez intéressant de le signaler.

Séance du 12 avril.

Présidence de M. Ed. Bonie premier vice-président.

Le procès-verbal de la séance du 8 mars est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau diverses circulaires relatives au congrès international de géologie, qui doit avoir lieu, du 5 au 10 août prochain et au congrès d'anthropologie criminelle qui tiendra ses séances du 10 au 17 août.

Il rappelle que la date des assises du Congrès annuel des Sociétés savantes est fixée au 12-15 juin et qu'il est urgent pour les sociétaires qui désirent participer à ce Congrès d'envoyer, au Secrétariat, leur demande et l'indication des sujets qu'ils ont l'intention de traiter.

Un avis sera inséré dans les journaux.

La Société a reçu quelques prospectus d'ouvrages d'histoire et d'archéologie :

1° *Louis de Frotté et les insurrections normandes* 1793-1832, par M. de la Sicotière, sénateur ; in-8° avec portraits, cartes, etc., 1,500 pages : 20 fr.

2° *Les stations de l'âge du Renne dans les vallées de la Vézère et de la Corrèze*, par Paul Girod et Elie Massenat ; 10 fascicules, 100 planches hors texte, J. B. Baillère, Paris. 1888 : 30 fr.

3° *Le Mont Saint-Michel en péril de mer*, album de 30 eaux-fortes par M. Voisin ; 50 ou 30 fr. sur papier impérial ou papier de soie du Japon.

M. Daleau de Bourg, membre de la Société, lui fait hommage de son travail sur les *Traditions, Croyances et Superstitions de la Gironde*, publié dans les *bulletins* de la *Société d'Anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest*, mais dont le point de départ peut être rattaché à la Société d'Archéologie parce que M. Daleau lui avait proposé de rédiger un questionnaire à ce sujet, dès la séance du 10 février 1884.

Le Mémoire de M. Daleau comprend deux parties :

L'une d'Ethnographie traditionnelle, divisée elle-même en cinq chapitres : météorologie, agriculture, préjugés, médecine populaire, croyances et usages.

La deuxième, de Littérature orale : noms, sobriquets, onomatopée, formulettes, chansons, rondes, devinettes, randonnées et facéties.

De nombreux exemples sont classés dans chacun de ces chapitres et constituent une monographie très intéressante à consulter et qui pourra engager quelques-uns des membres de la Société à s'associer à cet ordre de recherches très en faveur, en ce moment, dans toute la France et même dans tout le monde savant.

Des remerciements sont votés pour M. Daleau.

M. C. de Mensignac fait hommage du second fascicule de sa publication sur les superstitions du département de la Gironde.

Ce fascicule renferme des chapitres fort curieux sur les prières, les médailles et les remèdes populaires de la Gironde ; sur les dictons et proverbes ; les devinettes et facéties ; les berceuses, rondes et chansons du pays. Il complète heureusement le travail résumé sommairement dans les comptes-rendus de la séance du 14 décembre 1888. T. XIII, p. LXXXVI.

Des remerciements sont aussi votés.

Les publications reçues depuis la dernière séance contiennent, en outre, quelques mémoires qu'il est utile de signaler.

1° C'est, dans le tome X de la 5e série des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, p. 193, séances des 16 et 23 mai 1887, une étude très remarquable sur la *Polychromie dans la statuaire du Moyen âge et de la Renaissance*, par M. Louis Courajod, l'un des membres honoraires de la Société.

2° Dans le même volume, p. 275, une : *Étude sur le tombeau du Pape Clément V, à Uzeste*, par MM. de Laurière et Eugène Muntz, également uni à nous par le titre de membre honoraire. Une reproduction de la statue qui orne l'entrée de la Cathédrale Saint-André et du tombeau du Pape girondin à Uzeste accompagne ce mémoire.

3° La publication de M. Félix Arnaudin sur les *Contes populaires recueillis dans la Grande Lande, le Born, les Petites Landes et le Marensin* (Traduction française et texte grand landais) doit être également signalée. C'est un ouvrage très curieux, édité à Bordeaux, chez Madame Ve Moquet, en 1887, 312 pages in 12, et qui aurait une valeur plus considérable encore si son auteur suivait le conseil que M. Eugène Monseur lui donne dans le *tome VIII, p. 222*, 1888, de la *Revue de l'histoire des Religions*, à savoir, de rappeler, en notes, des références aux collections déjà publiées sur les Contes populaires.

4° Un autre mémoire, fort bien fait et très judicieusement pensé, est de nature, enfin, à attirer toute l'attention des archéologues.

Il est inséré dans le volume des *Bulletins de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne* pour 1888, p. 123, sous le titre de *Vandalisme dans le mobilier religieux du Midi de la France*. Il est dû à M. le baron Edmond de Rivières qui a fait ses preuves, depuis de longues années, dans la défense des monuments et objets que les âges ont conservés, et mériterait d'être mis à l'ordre du jour de toutes les Sociétés archéologiques, de notre pays tout au moins.

M. de Rivières prouve, en effet, qu'on n'a jamais dispersé plus légèrement qu'aujourd'hui les richesses de nos églises, malgré la croisade si brillamment prêchée et conduite, pendant plus d'un demi siècle, par Arcisse de Caumont, Rio, de Montalembert, de Verneilh, de Castelnau d'Essenault, Galy, Didron, Charles Des Moulins, Léo Drouyn et tant d'autres.

Il semble, dit-il, qu'il y ait, depuis quelques années, recrudescence du mauvais goût qui fait sacrifier de véritables raretés à des œuvres d'un art très contestable, et le clergé, souvent attaqué, n'est pas seul coupable, car bien d'autres autorités, et même le grand public, semblent d'accord pour favoriser les ventes ou aliénations les plus regrettables, sous prétexte de création de petits musées particuliers ; d'ornementation, dite artistique, des maisons et des appartements privés.

C'est une frénésie réelle que propagent des réclames imprimées, des visites de commis-voyageurs en antiquités et des prospectus illustrés qui pervertissent absolument une foule d'esprits alors que le bon marché apparent des objets proposés en échange des richesses encore existantes dans nos églises devrait, à lui seul, ouvrir tous les yeux.

M. de Rivières cite de très nombreux exemples de destructions ou de ventes d'autels, de boiseries, d'appuis de communion, de chaires, de vitraux, de pierres tombales, de chemins de croix, de statues, de tapisseries, de reliquaires, de vêtements sacerdotaux, de lampes et objets servant au luminaire, d'inscriptions, d'images et de tableaux.

En plein accord avec les protestations souvent renouvelées par la Société archéologique de Bordeaux, il faut, dit M. de Rivières, que tout le monde s'enrôle contre ces dévastations et profite des règles que l'Etat lui-même a tracées par la loi du 30 mars 1887.

Il faut que les archéologues fassent une ligue contre ce qu'un antiquaire distingué, Raymond Bordeaux, appelait, au congrès de 1861 et dans notre ville même, le Carnaval de l'art.

Il faut imposer le respect des antiquités aux fabricants d'objets religieux et non subir leurs caprices, ou leur ignorance, et cette philippique, que le Bordelais Charles des Moulins avait déjà commencée dans son admirable brochure l'*Ecole du Respect* (1), retentit, pour ainsi dire, en ce moment, dans toute la France. M. Robert Theix plaidait, en effet, tout récemment, la cause de la conservation des monuments bretons (2).

Un grand nombre de Sociétés poursuivent l'application rigoureuse des nouveaux décrets, et non sans succès. Il s'agit, en défi-

(1) Caen 1859, in-8°.

(2) *Le vandalisme contemporain en Bretagne*. Nantes, Vincent Forest, in-8°, 1886.

nitive, d'empêcher la destruction du patrimoine artistique de la France, et la Société archéologique de Bordeaux n'a pas été la dernière, certainement, à entrer dans cette voie de conservation nécessaire et légitime de nos richesses nationales.

Elle ne cessera pas, du reste, de poursuivre cette tâche en insistant, surtout, sur la rédaction de l'inventaire complet indiqué par le Gouvernement et qui, secondé par une bonne surveillance, sera le frein le plus sûr aux convoitises comme aux erreurs de goût de certaines individualités ou corporations de notre temps.

M. le président Bonie remercie M. Berchon de son analyse du travail de M. de Rivières et la Société, consultée, vote à l'unanimité l'impression de cette analyse dans les Comptes-rendus de la séance.

M. l'abbé Léglise fait remarquer que les vêtements sacerdotaux hors d'usage doivent être brûlés, d'après les règlements liturgiques, parce qu'il paraît peu convenable qu'une chasuble ou chappe par exemple, qui a servi à l'office divin, se trouve un jour appendue à l'étalage d'un fripier. Tout au moins doit-on découdre les ornements pour tirer parti, si besoin était, des franges, bordures et autres pièces d'or ou d'étoffe ayant quelque valeur. Le mieux serait de les conserver dans le trésor de l'Eglise.

M. le Président fait observer que c'est le clergé d'Espagne qui donne principalement, en ce moment, l'exemple de cet abus. On voit partout des objets religieux provenant de ce pays.

M. de Mensignac dit que cet exemple n'est que trop imité en France, et il saisit cette occasion pour annoncer que la statue de N.-D. d'Espiet, dont il a été si souvent parlé dans les dernières réunions, vient d'être achetée pour le musée des Antiques de Bordeaux.

L'ordre du jour appelle une communication de M. Daleau, de Bourg, sur des objets préhistoriques de l'âge de la pierre polie.

M. Berchon présente les excuses de M. Daleau qui, ne pouvant se rendre à Bordeaux, remet la lecture de sa note à la prochaine séance, et il ajoute qu'un passage de la lettre de ce collègue renferme la proposition d'engager la Société à faire, pendant les vacances de Pâques, ou plus tard, une excursion à Bourg et dans les environs de cette ville.

Les ruines de la vieille cité, son église, sa crypte, sa fontaine, la collection considérable de M. Daleau, la vue d'un vieux plan de

Bourg en 1650, occuperaient parfaitement une journée, avec une visite aux gisements quaternaires de la Lustre, Marcamps et autres stations préhistoriques de la région.

Quelques objections sont présentées par des membres de la Société qui ont fait, récemment, cette promenade scientifique avec la Société d'Anthropologie et le Club Alpin de Bordeaux, et la question est renvoyée au bureau pour une étude complète des conditions de tout genre de ce déplacement.

M. le Président demande le vote, en principe, d'une excursion archéologique prochaine. Cette proposition est adoptée.

M. Piganeau rappelle qu'il a été maintes fois question d'organiser cette excursion au moins annuelle, et que ce projet a été exécuté par plusieurs membres de la Société pour visiter Saint-Emilion. Il avait proposé, pour l'année suivante, une visite à la curieuse ville de Saint-Macaire, mais les choses en sont restées là. On pourrait reprendre cette idée, soit pour voir cette dernière localité, soit toute autre : Rions, Cadillac, Bazas, La Sauve, Coutras, Guîtres, le château de Langoiran, celui de Budos, les ruines de Cayac et d'Ornon, la ville de Gensac, etc., et tant d'autres curiosités archéologiques dont fourmille le département.

La question d'excursion étant décidée en principe, reste à fixer la date et la direction préférables et il serait bon d'aviser préalablement les membres de la Société des frais probables du petit voyage, ainsi que cela se pratique dans d'autres Sociétés, le Club alpin par exemple.

Le Bureau est chargé d'étudier cette question.

M. l'abbé Léglise présente plusieurs photographies d'une vierge en bois qui se trouve à Saint-Genès-de-Lombaud. M. le curé de cette paroisse ayant écrit une notice sur son église, notice qui doit paraître prochainement, il sera rendu compte de ce travail à la Société.

M. l'abbé Léglise commence la lecture d'une note sur ce que la ville de Monségur présente comme sujet d'études archéologiques.

Cette note sera complétée pour la prochaine séance.

M. E. Piganeau lit ensuite un travail très original sur les signes et signatures des notaires de Saint-Emilion aux XIIIe, XIVe et XVe siècles avec résumé des préambules des actes de ces officiers royaux.

M. E. Piganeau commence par une Etude sur les origines du

notariat. Les coutumes de certaines localités telles que La Réole, Bazas, Meilhan, etc., montrent comment on devenait notaire et à quoi était soumis celui qui était désigné pour remplir cet office.

Dans le principe, aux XIIIe et XIVe siècles, les notaires apposaient au bas de leurs contrats une espèce de marque, à eux particulière, formant parfois un dessin bizarre dans lequel ils placèrent, au XVe siècle, leurs initiales puis leur nom tout entier. Enfin, au XVIe, la marque disparait pour faire place aux paraphes souvent très compliqués qui suivaient la signature.

M. Piganeau montre, à ce sujet, 25 marques ou signatures de notaires aux XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles, tirées des chartes et des parchemins girondins qu'il a transcrits pour la Société des Archives historiques de la Gironde.

L'impression de cette note et des singulières signatures qui s'y trouvent apposées est votée par la Société.

Vu l'heure très avancée de la soirée, M. Berchon ajourne la communication de ses recherches sur l'âge du bronze en Gironde.

Il se borne à dire qu'il a lu, tout dernièrement, le 28 mars, dans la séance publique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, une note sur les premières études faites sur ce sujet par des archéologues girondins; et qu'il a prouvé, par des documents inédits, que toutes les questions qui ont trait à l'âge du bronze, en général, avaient été traitées avec le plus grand soin, à Bordeaux, par plusieurs membres de l'Académie, dès 1806, 1827, 1828, 1829, et 1834; à savoir : description, classification, étude d'origine et d'utilisation, analyse chimique, essais de reconstruction comme armes, etc., etc., » Or rien n'avait encore été publié sérieusement, a ces dates, même pour l'âge de la pierre.

Les mots de préhistoire et de préhistorique n'existaient pas encore dans notre langue.

En terminant M. Berchon présente, au nom de M. Augier, une photographie d'un tombeau en marbre blanc placé dans le vestibule du château du comte de Dampierre au Vigneau près Cazères (Landes).

Ce tombeau était primitivement placé dans une église des environs de Melun (Seine-et-Marne). Il fut un peu mutilé pendant la Révolution, mais il a été sauvé de la destruction par les descendants de la famille du défunt à laquelle est allié M. de Dampierre.

Charles du Fresnoy est représenté à genoux, les mains jointes,

devant un prie-Dieu sur lequel est déposé un livre ouvert. Il est revêtu de son armure, son casque et ses gantelets sont déposés à ses pieds. La Croix de Saint-André est figurée sur le devant, sur le derrière et sur les manches de son surtout.

Son épée et ses éperons ont disparu. Ses armes, dont la couleur de l'émail n'est pas indiquée par les traits, sont au-dessus, à côté de celles de sa femme, caractérisées par le cordon de veuve et appartenant à Anne de Vauditar qui avait fait ériger ce mausolée à son mari.

M. de Dampierre a fait connaître que la statue était primitivement placée sur un monument formé par des colonnes en marbre et qui se trouvait très élevé dans le chœur de l'église où il était placé.

M. Augier annonce une communication plus étendue dont la lecture est renvoyée à la prochaine séance. — Il remet au bureau un estampage de l'inscription qui surmonte le monument.

La séance est levée à 10 h. 3/4.

Le Président,
ED. BONIE.

Le Secrétaire,
E. PIGANEAU.

Séance du 10 mai 1889.

Présidence de M. le conseiller Ed. BONIE, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'absence de M. le Secrétaire général, excusé par dépêche, fait remettre à la prochaine séance le dépouillement de la correspondance.

M. l'abbé Léglise a la parole pour la communication d'une note sur une publication de M. l'abbé Soulerain, curé de Saint-Genès de Lombaud.

Dans cet ouvrage intitulé *Vade mecum du Pèlerin à N.-D. de Tout-Espoir,* imprimé à Libourne, 1889, in-12 de 318 pages, l'auteur attribue aux moines de la Grande-Sauve, vers l'an 1180, la fondation de l'Eglise de Saint-Genès de Lombaud (Lombeaut, Longbos, Loumbaut) dont le portail ornementé offre le caractère le plus pur de l'époque romane.

Le premier grand cordon circulaire est particulièrement remarquable. L'artiste y a semé à plaisir les joueurs d'instruments dont parle la sainte Bible dans la description du temple de Salomon.

Il leur a assigné le côté de l'Evangile, réservant le côté gauche à des animaux fantastiques qui semblent se pousser les uns les autres dans une audacieuse ascension du Ciel.

Aux deux chapitaux des premières colonnes se trouvent quelques figures dignes de mention. C'est, tout d'abord, la femme adultère dont les seins sont mordus et déchirés par deux serpents monstrueux.

Du même côté, à la seconde colonne, on découvre deux animaux un lion et un ours, emblèmes de deux vices capitaux : l'orgueil et la paresse.

Du côté opposé, la pécheresse publique pleure ses fautes dans un bassin quadrangulaire aux proportions étranges (pages 19-20).

L'abbé Soulerain décrit avec soin la statue, sculptée dans un tronc de noyer, de la Vierge-mère et croit qu'elle peut appartenir à la même époque que le portail, c'est à dire au XIIe siècle (1). Il est regrettable que cette Vierge et l'Enfant Jésus qu'elle porte sur son bras gauche aient subi de graves mutilations dans leurs bras tout particulièrement.

On l'avait cachée, à la Révolution, dans une niche creusée dans l'épaisseur du mur de l'église et qu'on avait masquée à l'aide d'une boiserie.

Elle fut sur le point d'être vendue à un brocanteur en 1863, mais elle a été conservée grâce aux conseils de M. l'abbé Gignoux, vicaire général de Bordeaux.

La Vierge tient et élève de la main droite en partie mutilée un sceptre royal fleurdelisé. Elle est entourée d'un champ de fleurs de lys d'or sur fond vert et surmonte le grand-autel. Elle repose sur un socle colonne du XVIe siècle fixé au mur terminal du chœur.

Au-dessus de la tête de la madone, dans une belle boiserie remontant à François 1er, le Père éternel crée les anges et les mondes.

L'autel est de la même époque mais en partie mutilé et a été

---

(1) C'est, croyons-nous, une erreur. La Société s'est occupée de cette statue. (t. VI, p. 187) et la date du XVe siècle a paru plus certaine à ses délégués.

restauré (pages 22, 23) en 1880 ainsi que toute l'église, par M. l'architecte Carrère qui a fait preuve, dans cette restauration, d'un bon goût et d'une intelligence archéologiques à laquelle avaient rendu toute justice les délégués de la Société appelés le 8 juillet 1880 à Saint-Genès, sur les indications de M. le Dr Cazeaux, de Langoiran, et de notre collègue M. Dugrand, pour examiner les travaux alors en cours d'exécution (1).

L'Eglise possède deux autres statues en bois, l'une de son patron, Saint-Genès, comédien de Rome, l'autre du pape Urbain II.

Elle était primitivement pavée de mosaïques gallo-romaines, ce qui avait fait penser qu'elle avait succédé à un temple païen.

Des fouilles récentes dans la prairie du presbytère et au pied du monument lui-même ont fait découvrir un certain nombre de monnaies romaines en bronze, des débris de poteries, des carreaux énormes de grès et des vestiges d'habitation.

MM. Amtmann et Piganeau rappellent qu'il y avait dans cette église des peintures murales décrites dans le tome VI, p. 185, des *Actes* de la Société. Ces peintures ont disparu récemment, paraît-il.

M. Léglise continue sa lecture sur la ville de Monségur. Il fait l'historique du siège de cette ville par Monluc en 1562, d'après le récit que ce vaillant mais terrible capitaine a consigné dans ses *Commentaires*. Monségur fut repris en 1580 par les soldats de Henri IV (récit de Sully), au moyen d'une pièce d'artifice que l'on put placer à la porte des tours que cet engin fit sauter.

Monségur subit encore, en 1586, un siège des troupes du duc de Mayenne et la ville dut capituler enfin, en 1652, devant Marchin après plusieurs jours d'investissement.

M. le Président met aux voix l'impression du travail de M. Léglise. Elle est votée.

M. Piganeau donne ensuite lecture de la relation d'une excursion archéologique qu'il a faite dans le Bazadais, le mardi de Pâques, en compagnie de M. de Mensignac et de M. Bert, curé de Noaillan.

Rappelant ce que dit l'abbé Beaurein au sujet de cette paroisse, en se plaignant du silence systématique du curé du lieu de répondre à son questionnaire, M. Piganeau décrit l'église paroissiale actuelle, autrefois chapelle Saint-Michel dépendante du château et les ruines encore considérables de ce château, demeure féodale des

(1) Voir t. VI, p. 185 et la planche XXI due à M. Piganeau.

anciens seigneurs de Noaillan dont la famille était une des plus anciennes et des plus puissantes de la contrée.

Après avoir subi les vicissitudes du temps et être passé dans les mains de plusieurs possesseurs, ce château ruiné est aujourd'hui la propriété de M. de Suduiraut.

M. Piganeau mentionne l'excellent état des archives de Noaillan dont l'état civil, remontant à l'an 1610, se continue jusqu'à nos jours sans interruption.

La commune voisine de Léogats mérite aussi la visite des archéologues. Les anciens titres mentionnent une paroisse de Saint-Laurent de Cameillac, inconnue à l'abbé Beaurein. Il existe un hameau de ce nom près de Léogats et dans la cour d'une vieille métairie ont été découvertes, il y a une quarantaine d'années, de superbes mosaïques, qu'il fut question dans le temps d'acquérir pour le Musée de Bordeaux. La difficulté d'extraction fit renoncer à ce projet et le long séjour de tas de fumier a complètement détérioré ces mosaïques. MM. de Mensignac et Piganeau n'ont pu que constater leur emplacement en faisant mettre à jour sous leurs yeux quelques-uns de leurs débris.

L'église romane de Léogats bâtie sur la crête d'un rocher donne à cette partie du bourg un aspect tout-à fait pittoresque. Elle possède une petite cloche de 1654, une chaire, en pierre, de 1689, un rétable à peu près de la même époque, une statue en bois de saint Christophe, patron de l'église, statue assez remarquable au point de vue archéologique, et deux autres statues, de saint Jean-Baptiste et encore de saint Christophe.

A 500 mètres environ de l'église et en contrebas, dans la plaine, on voit encore les restes d'une tour, parallélogramme allongé, appelée la *Tourasse* qui dut être un fortin élevé au XIVe siècle par les seigneurs de Noaillan, sans doute pour assurer leurs droits de péage sur le Ciron qui coule non loin de là.

En somme, bonne journée qui a fourni à M. Piganeau la matière d'une notice dont l'insertion dans les *Actes* de la Société est votée sur la proposition de M. le Président avec dessins et planches à l'appui.

M. Piganeau soumet à l'examen de ses collègues trois types de haches de bronze découvertes il y a huit ou dix jours à peine, à Génissac (Gironde), par M. Récapet qui, en opérant des travaux dans la vigne dont il est propriétaire, a mis à jour un vase renfer-

mant onze de ces objets. Ces haches sont en vente. Il en sera donné une description.

Avant de lever la séance, M. le Président rappelle que l'ordre du jour porte le vote sur une excursion déjà décidée en principe dans la dernière séance.

Plusieurs membres ayant opté pour Saint-Macaire, la date du voyage est fixée au dimanche 26 mai, sauf empêchement que le Bureau fera connaître. Un avis définitif paraîtra du reste dans les journaux avec les indications nécessaires d'heures, de prix, etc.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président,
ED. BONIE.

Le Secrétaire,
E. PIGANEAU.

Séance du 14 juin.

Présidence de M. Ed. BONIE, vice-président.

M. Jullian, président, assiste à la séance et prie M. Bonie de vouloir bien continuer à présider comme il l'a fait, avec autorité, pendant son absence et pendant son deuil récent.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance comprend :

1° Le programme du congrès international d'archéologie préhistorique qui aura lieu à Paris, du 19 au 26 août, au collège de France. La souscription est de 12 fr.

2° Le programme de la Société française d'Archéologie qui tiendra sa cession annuelle à Evreux, du 2 au 9 juillet : 10 fr. pour les membres étrangers à la Société elle-même.

3° L'envoi du prospectus d'un *Itinéraire artistique et archéologique à Paris,* de M. Ch. Normand, directeur de l'*Ami des Monuments.* Prix : 20 fr. Cet ouvrage sort complètement du genre des publications de même nature et formera un *memento* historique, artistique et archéologique complet, orné de belles planches et figures dans le texte.

4° Un prospectus des *Etudes archéologiques* de M. le baron J. De Baye *sur l'époque des invasions barbares. Industrie longobarde.*

In-4°, 144 pages, 16 planches et 16 figures, 1888. *Industrie anglo-saxonne*. In-4°, 123 pages, 17 planches, 31 figures, 1889.

5° Des catalogues de l'éditeur Clouzot, de Niort, n°s 208 et 209 et l'annonce des *Archives politiques du département des Deux-Sèvres*, 1789-1889. 20 ou 40 f. sur papier ordinaire ou papier de Hollande.

6° Le Don, par M. Taillebois, membre de la Société de Borda, à Dax (Landes) de ses *Recherches sur la numismatique de la Novempopulanie*, 3e partie, 1889.

7° L'hommage, par M. Chauvet, archéologue très distingué de Ruffec, d'une brochure sur l'*archéologie préhistorique* à la *Faculté des Lettres de Poitiers*, 1889.

M. Berchon fait connaître qu'il a obtenu de l'Association française pour l'avancement des Sciences, tous les volumes des Congrès de Grenoble, en 1885; Nancy, en 1886; Toulouse, en 1887 et Oran en 1888.

Des remerciements sont votés pour tous les donateurs.

Il annonce également à la Société qu'il a reçu de M. l'abbé Hamard quelques renseignements sur la question soulevée dans la séance du 8 mars dernier par la communication de M. Piganeau sur le double bénitier de Saint-Laurent des Combes (v. p. XLIV). D'après ces renseignements rien n'autorise a croire qu'on ait jamais béni de l'eau en dehors des églises, mais cela n'empêche pas que des usages locaux aient pu s'introduire çà et là.

D'ailleurs si l'eau est bénie dans l'église, elle est transportée souvent au dehors : soit dans les demeures des fidèles, soit sur les tombes dans des bénitiers mobiles ou dans cuvettes spéciales creusées *ad hoc* dans la pierre tombale. De là à en déposer au pied d'une croix, il n'y a pas loin et qui sait si cette croix n'indiquait pas originairement une tombe?

Une découverte qui n'est pas sans analogie avec celle de Saint-Laurent des Combes a été faite, il y a quelques années, en Saint-Broládre (Ille-et-Vilaine). Un bloc de pierre dans lequel était plantée une croix également en pierre portait deux cuvettes assez profondes qu'on a considérées comme des bénitiers. Les fidèles, habitués à se signer en passant devant la croix le faisaient, autrefois, après avoir trempé leurs doigts dans l'eau bénite, comme ils le font à l'entrée des églises, comme le font aussi, en Basse-Bretagne, les parents qui vont prier sur la tombe de leurs morts.

M. Berchon a reçu également des données certaines sur l'objet

appartenant à M. Howyn de Tranchère et que M. Augier avait présenté à la Société, dans la séance du 11 novembre 1887 comme un calendrier scandinave (1).

M. Hildebrand, membre distingué de l'Académie des belles-lettres, histoire et antiquités de Stockholm, lui a écrit que les deux estampages qui lui avaient été soumis se rapportaient à un calendrier perpétuel, plutôt suédois que norwégien, sur lequel les jours de la semaine sont indiqués par les sept premières lettres runiques ainsi que les fêtes ecclésiastiques et les fêtes des saints.

Ces calendriers étaient assez communs en Suède. Les plus anciens, en forme de bâton, appartiennent au XVI[e] siècle et le gouvernement promettait, encore au XVII[e] siècle, une récompense aux paysans qui en fabriquaient. La facilité d'acheter des calendriers imprimés a fait disparaître cet usage. On pourrait cependant rencontrer, dans certaines parties du pays très éloignées des villes, des paysans possédant et sachant interpréter les calendriers runiques.

Le musée de Stockholm possède environ deux cents de ces curieux instruments, sur lesquels M. Berchon a demandé une note détaillée à son savant correspondant.

A ce propos il montre un bâton carré que M. Amtmann a découvert chez un paysan des environs de Langoiran et qui porte une foule de signes qui servent non-seulement de calendrier mais encore de notes des travaux et des incidents de la vie de son propriétaire qui est fort intelligent mais complètement illettré. Cet instrument ne sert que pour une année. Des renseignements plus circonstanciés seront fournis dans une prochaine séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la réunion, M. le comte A. de Chasteigner fait remarquer qu'il existe en plusieurs localités des Landes des bénitiers extérieurs, soit dans les murs des églises, soit dans les cimetières, mais que ces bénitiers sont ordinairement protégés contre les accidents et la profanation dont ils pourraient être l'objet, de la part des animaux, par une clôture rustique que les personnes peuvent aisément franchir, mais qui s'oppose au passage des chevaux, chiens, etc. Il fait connaître à la Société qu'il est chargé de recevoir les adhésions au Congrès international d'Archéologie préhistorique et qu'il peut fournir tous les renseignements que ces adhérents pourraient désirer.

(1) T. XII, p. LXXVII.

L'ordre du jour appelle une communication de M. Berchon sur la statuette de Sophocle, au sujet de laquelle M. Braquehaye a présenté une note insérée dans le tome XI des *Actes de la Société*, p. 89, et un dessin artistique dû à M. Paul Quinsac, peintre distingué et ancien élève de l'Ecole Municipale des Beaux-Arts à Bordeaux.

Il a découvert, tout récemment, des documents très détaillés et précis établissant que cette statuette a été trouvée en recurant un puits qui existait dans les cloîtres de la cathédrale Saint-André. Cette première mention a eu lieu le 22 avril 1813, tandis que Jouannet, Lacour et d'autres archéologues avaient donné, pour cette date, les années 1815, 1816, 1812 et 1811.

M. Berchon a, du reste, lu à l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Bordeaux un mémoire complet sur la question, mémoire qui appartenait de droit à cette savante Compagnie, puisque les principaux documents de cette étude nouvelle avaient été trouvés dans ses Archives. Mais il a pensé qu'il y avait quelque intérêt à donner aussi à la Société Archéologique un résumé de ses recherches puisque l'histoire de la statuette avait été abordée pour la première fois devant elle.

M. Berchon lit les conclusions de son travail et présente, en outre, trois dessins qu'il a été assez heureux de trouver aussi, le 3 avril dernier, dans les Archives des héritiers du baron de Caila, auteur de la dissertation fort érudite qui avait été soumise à l'Académie le 17 juin 1813, à la suite d'un examen approfondi confié à la Commission permanente des Antiques de cette Société savante.

Ces trois dessins rappellent le faire de Lacour qui, seul, avait affirmé avoir fait un dessin de la statuette au moment de sa découverte.

M. Amtmann propose l'insertion du travail de M. Berchon dans le volume XI, non encore terminé et dans lequel la note de M. Braquehaye a déjà trouvé place. Il propose aussi l'impression de deux des dessins nouvellement découverts. On aurait, ainsi, réunis tous les documents relatifs à la statuette.

M. de Chasteigner fait observer que l'Académie a déjà voté l'insertion complète du mémoire en question dans ses *Actes* avec une reproduction en héliogravure de la figurine qui se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris.

M. Jullian croit que M. Berchon n'a voulu faire qu'une analyse de son mémoire et que cette analyse complètera très avantageusement la première communication à la Société.

M. Berchon dit que c'est en effet son intention et la proposition de M. Amtmann, mise aux voix par M. le Président, est votée à l'unanimité.

M. le Secrétaire général donne lecture de deux lettres de M. Augier.

La première, arrivée le lendemain de la séance de Mai, contient la description d'un fer à hosties provenant de l'église de Garein du canton de Labrit (Landes). Ce fer est fort curieux et paraît avoir été gravé vers la fin du XVI[e] siècle, à en juger par la forme des lettres. Les deux grandes hosties portent, à côté de la figure du Christ en croix, le monogramme du Sauveur et celui de sa mère. Sur l'une des deux hosties moyennes on remarque une réunion de petites croix tréflées qui, selon Monseigneur Barbier de Montault, ne seraient qu'un ornement décoratif imaginé par le graveur. Le monogramme placé au-dessus a conservé la forme presque primitive I H S pour I H Σ O Υ Σ. Sur la petite hostie, le même monogramme avec de grandes lettres et le signe abréviatif au-dessus.

L'église de Garein offre une abside romane à cinq pans coupés d'inégale dimension à l'extérieur. L'intérieur a été dénaturé par un plâtrage qui doit disparaître. Le haut des murs porte encore les traces de fortifications. La nef se compose de deux travées voûtées en ogive et paraît avoir été reconstruite à la fin du XIII[e] siècle. Elle est précédée d'un clocher arcade percé de deux ouvertures. Au côté sud on a ajouté, au XVII[e] siècle, un bas-côté pour l'agrandir. Saint Jacques est le patron titulaire. Autrefois les pèlerins qui se rendaient à Compostelle par le chemin de Bazas s'arrêtaient à Garein pour y faire leurs dévotions. M. Labbé, l'un de nos collègues, est chargé de la restauration de cette intéressante petite église rurale des Landes.

Dans une seconde lettre du 14 juin, M. Augier fournit les documents suivants :

1° Un estampage de l'inscription de François Thévenin, de Tours, sous-doyen et chanoine de la métropole Saint-André de Bordeaux et de la cathédrale Saint-Pierre de Saintes en 1585.

Cette inscription, très fruste, est dans un petit cartouche sculpté, en pierre. Elle était placée autrefois sur la façade d'une ancienne maison de la rue des Chanoines proche la cathédrale Saint-Pierre. Elle est aujourd'hui déposée dans le musée archéologique de Saintes. M. Audiat l'a publiée en 1871 dans son *Epigraphie Santone*.

Elle a 0^m15^c de haut sur 0^m33^c de large.

FRANC THEVENIN ·:·
IVRON ·:· SVBDECAN
METROPOS. ANDREE ·:
BVRDI MEGNON .:.
CANONIC ·:· EI VSD :
METRO· ET. ECCLEIÆ ·:·
CATHEDR ·:· S : PETRI
·:· XAN ·:· 15.8.5

2° L'estampe d'un fer à gaufrer qui appartient à M. Cantaloube, capitaine de frégate en retraite, à Saintes. Ce fer appartenait à l'un de ses parents, Mathurin Augié, ancien prieur de N.-D. de Morlieu ou Francoulès, canton de Catus (Lot). Il paraît qu'il aurait servi à faire des hosties pendant la Révolution, mais c'est réellement un gaufrier. La seconde face est quadrillée à la façon des biscuits Olibet. Il porte une marque de fabrique. Le P. Ladislas, capucin, qui s'occupe spécialement des fers à hosties, croit y reconnaître une marque de fabrique bénédictine qu'il a souvent rencontrée sur les fers à hosties trouvés dans les environs des abbayes de Saint-Benoît. Je ferai remarquer à ce sujet que le fer de Saint-Quentin de Baron, publié dans nos *Bulletins* (1) porte une marque semblable et que l'abbaye bénédictine de la Sauve est près de Saint-Quentin.

Le dessin et la gravure de ce fer sont d'une bonne exécution. M. Augier croit qu'il doit remonter à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe. Il ne pense pas que le dauphin qui s'y trouve habilement figuré le soit comme emblème rappelant le symbolisme du poisson, ΙΧΘΥΣ, par lequel les premiers chrétiens caractérisaient le Christ. Il n'a jamais vu, même sur les monuments de Rome, que le dauphin fût choisi dans cette intention. C'est toujours un autre poisson et le P. Ladislas, en partageant cet avis, suppose

(1) T. XII, p. XXX et LXV.

que ce choix a été déterminé par le désir d'une famille qui avait le dauphin dans ses armes.

Ce fer n'a pas été publié et mériterait de l'être. Il a été seulement montré à la Société de Saintes.

3° L'estampage d'une pierre gravée ayant servi de moule pour couler une inscription en plomb qui a été trouvée avec cette inscription, dans un tombeau à Saint-Sèverin, canton de Loulay (Charente-Infe). Elle est conservée au musée de Saintes.

M. Augier possède un estampage d'un moule qui a été également découvert dans une tombe à Périgueux. Le sujet est une croix d'absolution que l'on déposait sur la poitrine d'un mort.

4° Il adresse enfin à la Société une inscription romaine estampée sur un cippe. On y remarque le signe *sub asciâ*, un des plus beaux et des mieux gravés qui existent. Ce signe a été souvent trouvé à Bordeaux et Sansas dit l'avoir rencontré sur des monuments chrétiens ce qui prouve qu'il n'indique pas toujours une sépulture païenne.

La transcription du catalogue du musée de Saintes porte :

D [iis] M [anibus] ET M [emoriæ]
MINICIÆ. ALBINÆ

Cette pierre a été trouvée en 1873 dans les fondations de l'ancienne muraille de la ville de Saintes, sur le Cours National, en bâtissant la maison du café des Colonnes.

Sur la proposition de M. le Président, la Société vote l'impression des notes fournies par M. Augier.

M. Jullian présente un dessin d'un objet antique que possède M. Tournié, de la Réole, et donne lecture d'une note à ce sujet. C'est un chandelier en terre cuite rougeâtre, *candelabrum,* de 15 centimètres de hauteur, orné de 79 marques : coquilles, rosaces, flèches, etc., réunies en onze types. Le potier a dû rassembler là, comme spécimen, tous les types qu'il plaçait sur les ouvrages sortis de sa fabrique.

L'impression de la note et du dessin est votée.

M. de Chasteigner se propose de montrer, dans une prochaine séance, des chandeliers analogues encore en usage dans les Landes.

Il rappelle que les coutumes et traditions populaires peuvent puissamment aider les recherches archéologiques. Par exemple, on sait que les silex dits *pointes de flèches* passent, dans l'esprit des

populations de la campagne, pour posséder certaines vertus spéciales, entr'autres celle de préserver de la foudre les jeunes poussins. On appelle ces silex, dans les Landes, *peyres de Thoune;* on en trouve souvent dans les nids des poulaillers.

En Bretagne, on place des haches polies dans les vacheries dans le but de protéger les animaux contre toutes les maladies. On les met ordinairement sous le seuil de la porte. M. de Chasteigner raconte comment, sur son indication, un de ses amis faisant faire des travaux dans une bergerie à Haux (Gironde) trouva effectivement une de ces haches dont il lui fut fait hommage.

M. Berchon dit à ce propos que lorsqu'un arbre est atteint par la foudre, en Médoc, quelques habitants font immédiatement des fouilles au pied de l'arbre pour recueillir des *pierres d'orage.* Comme les arbres atteints sont en général très vieux et ont pu être respectés comme rapprochés de sépultures, les fouilles de ce genre ont quelquefois abouti.

M. Berchon présente ensuite un vieux parchemin du 2 décembre 1478 qui appartient à M. Rafaillac, de Margaux, membre de la Société, et qui porte une signature de notaire analogue à celles déjà signalées par M. Piganeau. Cet acte est en latin, très bien conservé. C'est un arrangement fait par les sieurs de Fermet et de Bosredon d'un tènement et moulin situé à Beauvoir, diocèse de Sarlat; notaire Guillaume Boyssonnade le jeune.

La signature originale de ce notaire sera reproduite.

M. Amtmann offre à la Société la photographie des statues de la Porte-Royale de Saint-André que restaure avec talent, en ce moment même, l'un des membres de la Société, M. l'architecte Louis Labbé.

M. le Secrétaire général soumet à la Société le diplôme presque achevé dont la composition et l'exécution sont reconnues très satisfaisantes et il fait connaître que M. Grellet-Balguerie, l'un des membres et délégués de la Société, vient de recevoir au Congrès des Sociétés savantes, à Paris, les palmes d'officier de l'Instruction publique.

Des félicitations lui seront adressées.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Président.
E. BONIE.

Le Secrétaire.
E. PIGANEAU.

Annexe à la séance du 11 janvier

LA CHAPELLE ET LA CRYPTE SÉPULCRALES DES DUCS D'EPERNON, A CADILLAC

par M. E. PIGANEAU.

Cette chapelle et le caveau qui en fait partie ont été déjà décrits avec le plus grand soin par M. G.-J. Durand, membre de l'Académie de Bordeaux, dans un travail publié dans les *Actes* de cette Compagnie, année 1854, p. 353 (1) et nous croyons devoir reproduire la description qui en fut alors donnée parce qu'elle est très précise et renferme des détails intéressants.

Nous la complétons seulement par les notes d'une visite que nous avons faite à ce monument en 1877.

« Je me borne à indiquer, en passant, l'existence de l'Eglise, » fort peu remarquable, qui s'élève sous l'invocation de saint » Blaise, à un trait d'arc du château. Au commencement du » XVIIe siècle, et en 1606, si l'on s'en rapporte à une date gravée » sur une plaque de marbre placée au-dessus de l'entrée, le pre- » mier duc d'Espernon fit bâtir, contre le chœur de cette église, » une chapelle sépulcrale dont l'architecture lourde et massive est » enrichie ou plutôt surchargée de bossages, de marbres et » d'autres ornements d'un goût fort peu sévère. Elle est séparée » de l'église par une petite colonnade ionique et par une porte, » toutes deux d'une élégance et d'une richesse remarquables. Les » marbres des couleurs les plus variées, la pierre la plus blanche » et la plus fine, y ont été employés et le bon goût de l'ensemble, » la rectitude et la délicatesse des détails, semblent devoir faire » attribuer ce joli monument à l'artiste qui exécuta les cheminées » du château, à l'exclusion formelle de celui qui, moins bien

(1) *Notice sur les ducs d'Espernon, leur château de Cadillac et leurs sépultures*, par M. G.-J. Durand avec deux planches : la ville et le château, le caveau sépulcral.

» inspiré, dirigea la construction de l'ensemble de ce manoir et
» probablement aussi celle de la chapelle.

» C'est dans cette chapelle que s'élevait le magnifique tombeau
» en marbre du premier duc d'Espernon et de la duchesse son
» épouse. Tous deux y étaient *taillés* en *marbre;* lui, couvert de
» sa riche armure comme pour une bataille; elle, la couronne en
» tête et vêtue de sa brillante parure de cour comme pour une
» fête.

» Ce tombeau a été violemment détruit le 5 novembre 1792 et les
» débris en ont été dispersés.

» Au-dessous de la chapelle est une crypte contenant les restes
» de la famille d'Espernon.

» Après en avoir obtenu la permission des Autorités locales, j'y
» suis descendu le 17 février 1843 avec M. le Maire de la commune
» et quelques autres personnes et, sur les lieux mêmes, j'ai pris
» les notes qui suivent.

« Trois grandes pierres dures, placées dans un coin de la cha-
» pelle, ayant été levées, nous vîmes l'entrée d'un escalier de
» 1m 25 de largeur et composé de onze marches rapides conduisant
» au caveau qui est fort bien construit et parfaitement conservé.

» Le pilier isolé sur lequel repose la voûte était sans doute des-
» tiné aussi à supporter le poids fort considérable du tombeau
» détruit. Des banquettes en pierre dure règnent le long des deux
» faces principales et sur trois de celles du pilier; elles étaient
» destinées à recevoir les cercueils. Une plate-forme isolée et cons-
» truite comme les banquettes avait la même destination.

» La banquette placée du côté de l'église présente, au milieu de
» sa longueur, une solution de continuité correspondant à une
» porte cintrée, mais murée, communiquant à un souterrain main-
» tenant inaccessible et qui probablement conduisait au caveau de
» la nef servant à la sépulture des chanoines. Je donne ici le plan
» de cette crypte et j'y indique, d'après la tradition, la place des
» huit cercueils qui y ont été déposés.

» En examinant le caveau je ne pus m'empêcher de témoigner
» combien j'étais péniblement affecté du triste spectacle qui venait
» choquer mes regards. Des ossements confondus avec d'autres
» débris couvraient la terre et les banquettes sur lesquelles ils
» furent autrefois déposés avec pompe et recueillement. A la
» place qu'avait occupée le cercueil de Gabrielle de France, fille

» d'Henri IV, on voyait une abondante chevelure d'un blond un » peu ardent et c'était bien une chevelure naturelle et non une » perruque, ainsi que j'eus soin de m'en assurer. La plupart des » crânes avaient été sciés dans leur partie postérieure, sans doute » à l'époque de l'embaumement. Une portion des ossements occu- » pait encore sa place normale, mais le reste, et c'était de beau- » coup la plus grande partie, était confusément mêlé, de sorte » qu'il paraissait impossible de reconnaître complètement aucun » des squelettes. Les cercueils qui les contenaient, ainsi que ceux » des chanoines, tous en plomb, furent brisés le 18 avril 1793 et » convertis en balles de guerre. Au dire du vieux sacristain qui » nous accompagnait et qui avait été témoin de cette profanation, » on démolit les cercueils à coups de hache et l'on brisa les sque- » lettes. Le corps du premier duc, parfaitement conservé, se tint » debout contre le pilier auquel on l'adossa; il était étroitement » cousu dans un cuir; les mains paraissaient gantées; ses oreilles » mêmes avaient une semblable enveloppe qui était exécutée avec » beaucoup d'adresse. Sur quelques-uns des débris attribués à ce » seigneur j'ai remarqué des lambeaux décomposés d'une étoffe » noire et grossière, semblable à de la serge. Ces ossements m'ont » paru annoncer un homme d'une stature médiocre.

. . . .

» D'après les renseignements que j'ai pu rassembler, la violation » des tombeaux du 18 avril 1793 aurait été suivie, à diverses épo- » ques, d'autres actes analogues et qui, bien que moins graves que » le premier, auraient cependant eu pour résultat de confondre » encore plus les ossements et même de les dégrader.

» Des renseignements que je dois croire exacts m'ont appris que » depuis la visite que je fis en 1843 au caveau sépulcral, on y avait » établi quelque ordre et quelque décence. Les ossements auraient » été répartis dans huit cercueils en *bois de pin goudronné* et des » inscriptions présenteraient les noms de ceux à qui ils ont appar- » tenu (1) ».

. . . .

(1) Suivait, sur la planche de la crypte, l'énumération des cercueils avec les noms des personnages qu'ils avaient renfermés. M. Delcros, maire de Cadillac, et qui accompagnait M. Durand, a été cité comme ayant pourvu à la convenable réorganisation du caveau sous la date du 18 avril 1843. (*Voir la note 3 de la page 14 du t. X* des Actes de la Société).

Il est difficile d'ajouter quelque chose à cette excellente description. Je dirai seulement qu'en visitant, en 1877, le même caveau dont la garde était confiée aux Frères de la Doctrine chrétienne, je remarquai que les cercueils n'étaient pas vissés, de sorte qu'on pouvait en montrer aisément le contenu aux visiteurs. Je pus ainsi toucher la main du célèbre mignon d'Henri III. Je vis aussi la chevelure rousse de Gabrielle Angélique de France, fille légitimée d'Henri IV et de Catherine Henriette de Balsac, marquise de Verneuil, femme de Bernard de La Valette, duc d'Epernon, colonel général de l'Infanterie française (1).

Je constatai qu'on avait changé la disposition des cercueils : celui de Marguerite de Foix, signalé par M. Durand comme portant le nº 2, avait été mis à la place du nº 3 et réciproquement et je remarquai de plus que le crâne du chevalier de La Valette, fils naturel du premier duc, n'avait pas été ouvert comme tous les autres (nº 8).

Les planches qui accompagnent cette note donnent d'ailleurs une idée nette du plan de l'église collégiale de Saint-Blaise et de la chapelle qui lui sert de bas-côté. Ce plan est réduit de celui qui existe dans les albums de la Commission des monuments historiques de la Gironde (dont j'ai la garde) et qui avait été relevé quand on refaisait la façade de l'église en partie masquée par la porte dite de Benauge, porte complètement démolie dans ce remaniement.

Le dessin du caveau sépulcral et de l'aspect extérieur de la chapelle funéraire m'ont paru présenter aussi quelque intérêt et je les donne tels que je les ai faits moi-même il y a dix ans environ.

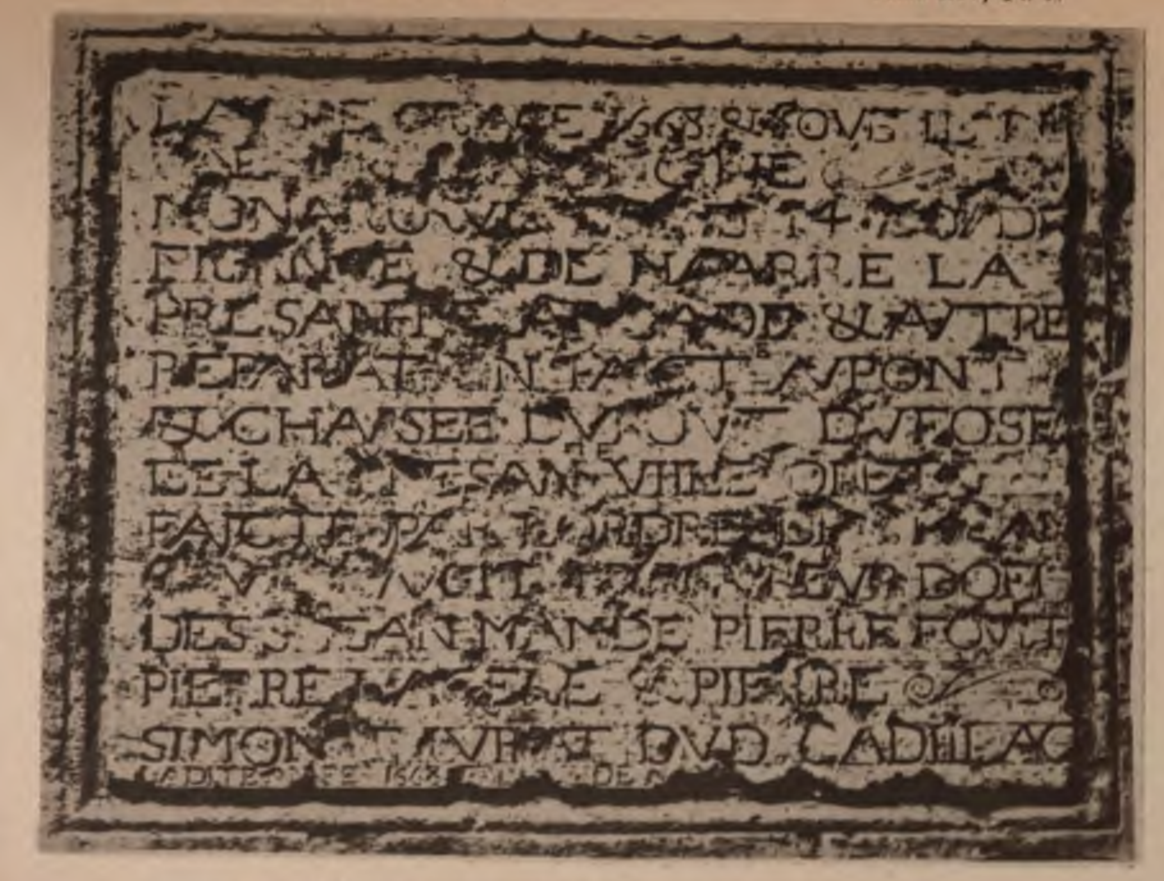
Ils faisaient partie de notes et dessins que j'avais communiqués en temps et lieu et qui n'ont pas été utilisés dans la publication de la Société sur le château de Cadillac, ses dépendances et le mausolée, œuvre admirable d'art due au talent de Pierre Biard, ainsi que l'a constaté M. Communay (2).

---

(1) Elle mourut en couches.

(2) Consulter : *Bulletin des Archives de l'Art français*, numéro de décembre 1885 : *Revue des Beaux-Arts*. Paris, février 1886, p. 135 et *Actes de la Société*, t. X, p. 55.





INSCRIPTION DU PONT DE L'ŒILLE A CADILLAC





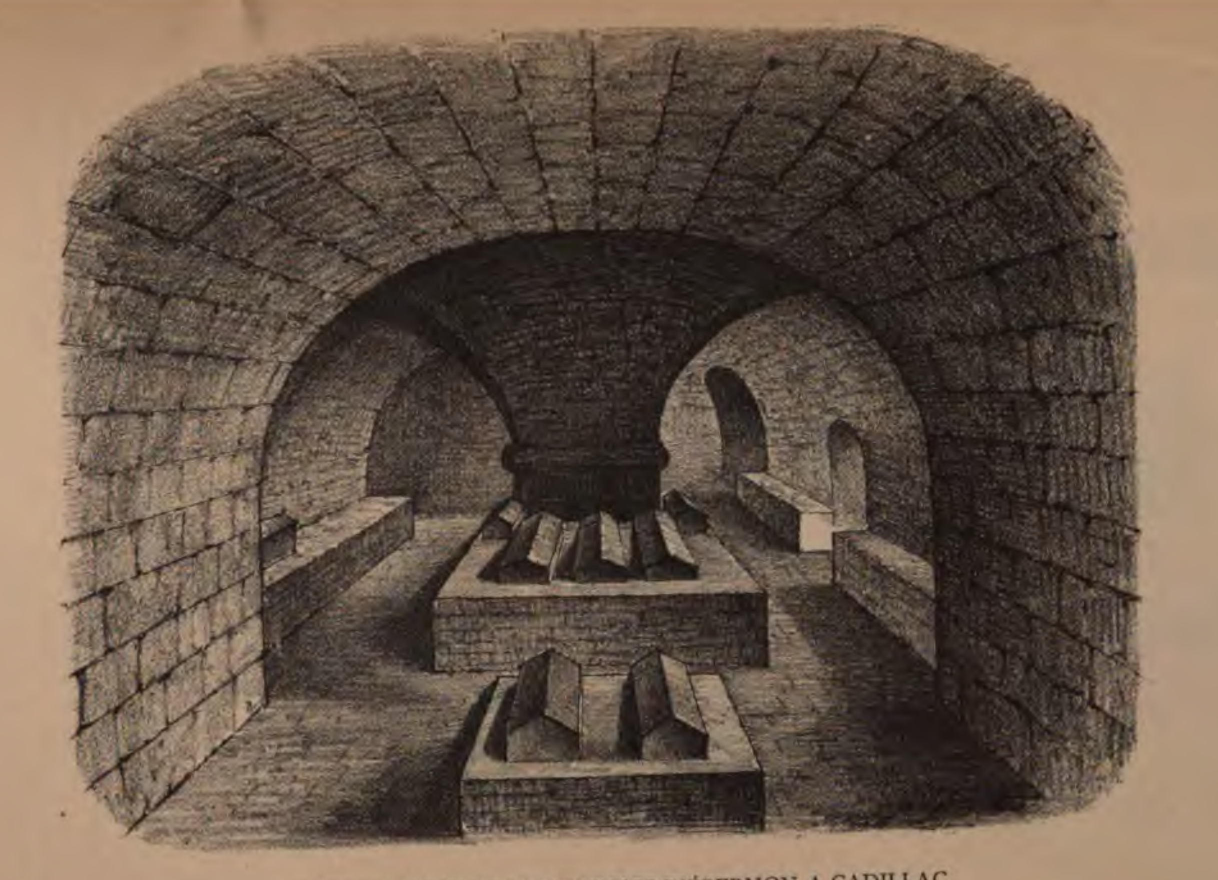
STATUETTE DE LA VIERGE DE CONDAT

Lith. Wetterwald. *Bordeaux.*



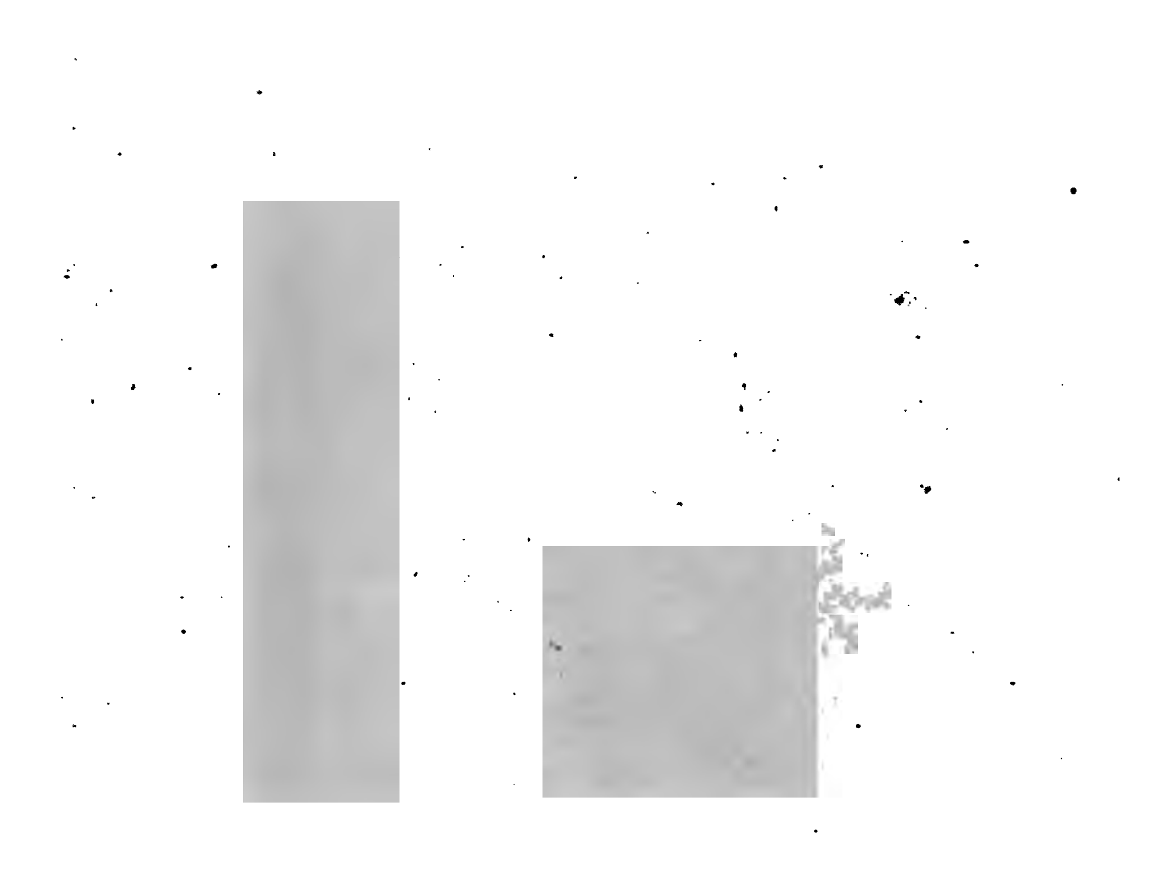
DOUBLE BÉNITIER DE S[t] LAURENT DES COMBES

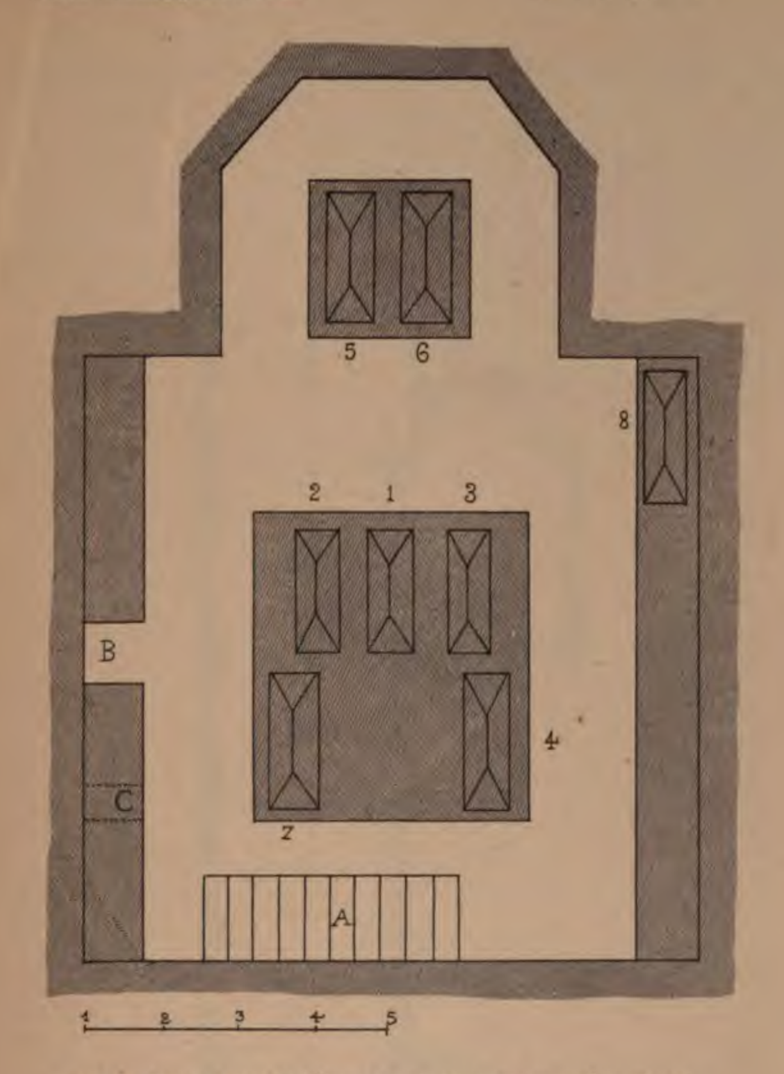
Lith. Wetterwald. Bordeaux.



CAVEAU SÉPULCRAL DES DUCS D'ÉPERNON A CADILLAC

Lith. Wetterwald. *Bordeaux.*



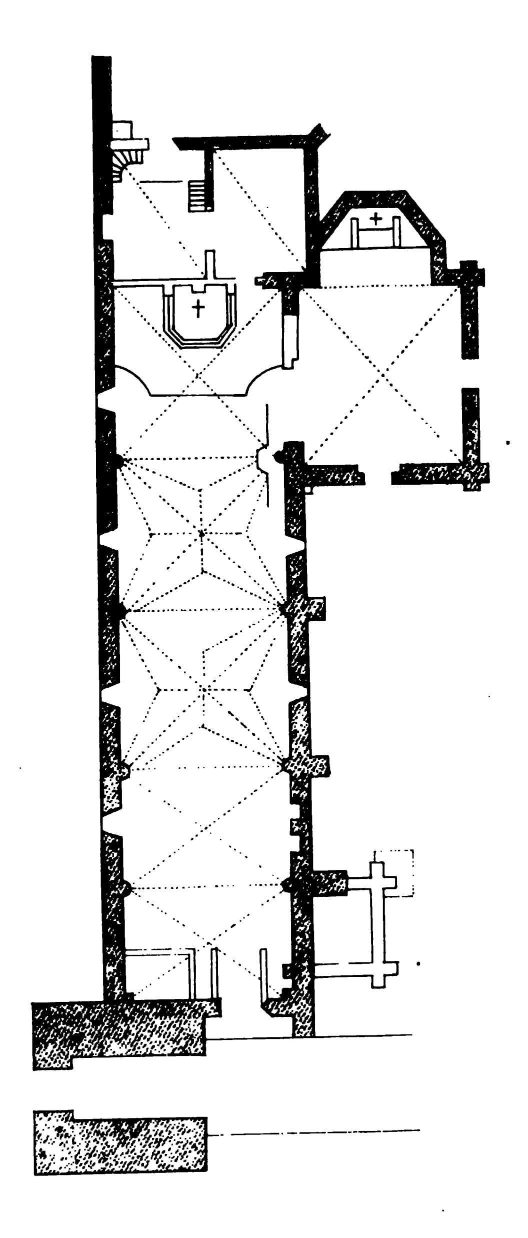


PLAN DU CAVEAU SÉPULCRAL DES DUCS D'ÉPERNON

1 Jean Louis de Nogaret, 1er duc d'Épernon
2 Marguerite de Foix, épouse de Jean Louis.
3 Henri de Nogaret, fils aîné de Jean Louis.
4 Louis de Nogaret, Cardinal de Lavalette, 3e fils de Jean Louis.
5 Bernard de Nogaret, 2e fils de Jean Louis.
6 Gabrielle Angélique de France, épouse de Bernard
7 Louis Charles Gaston de Nogaret, fils de Bernard.
8 Jean Louis, fils naturel de Jean Louis.

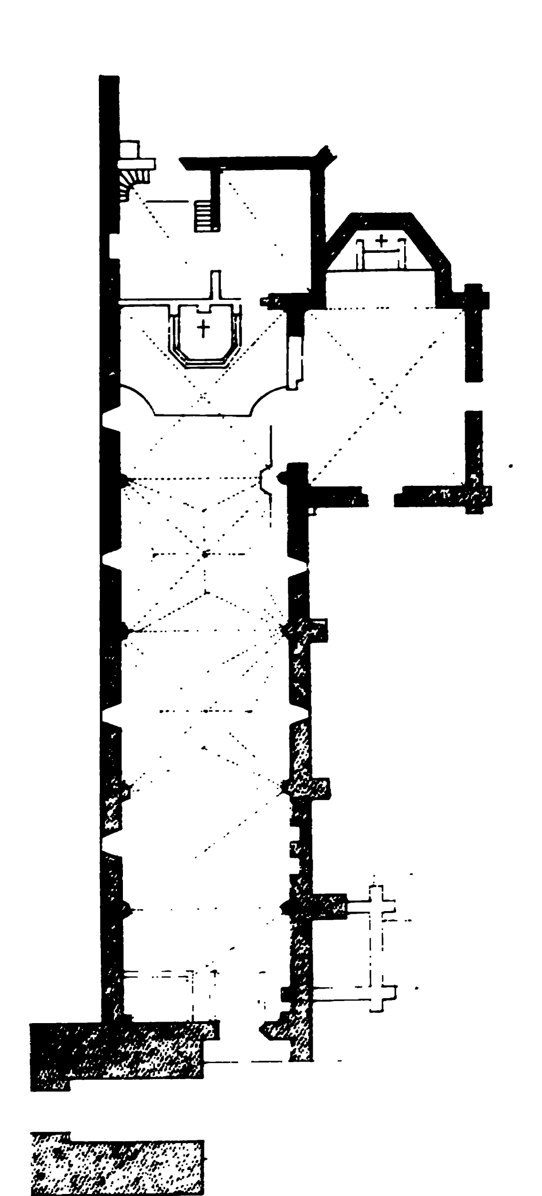
A Escalier communiquant à la chapelle du rez-de-Chaussée.
B Entrée actuellement murée des caveaux placés sous l'église.
C Passage muré.

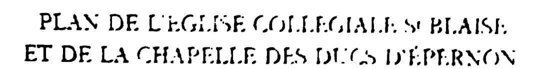
Lith. Wetterwald. *Bordeaux.*



PLAN DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE St BLAISE
ET DE LA CHAPELLE DES DUCS D'ÉPERNON

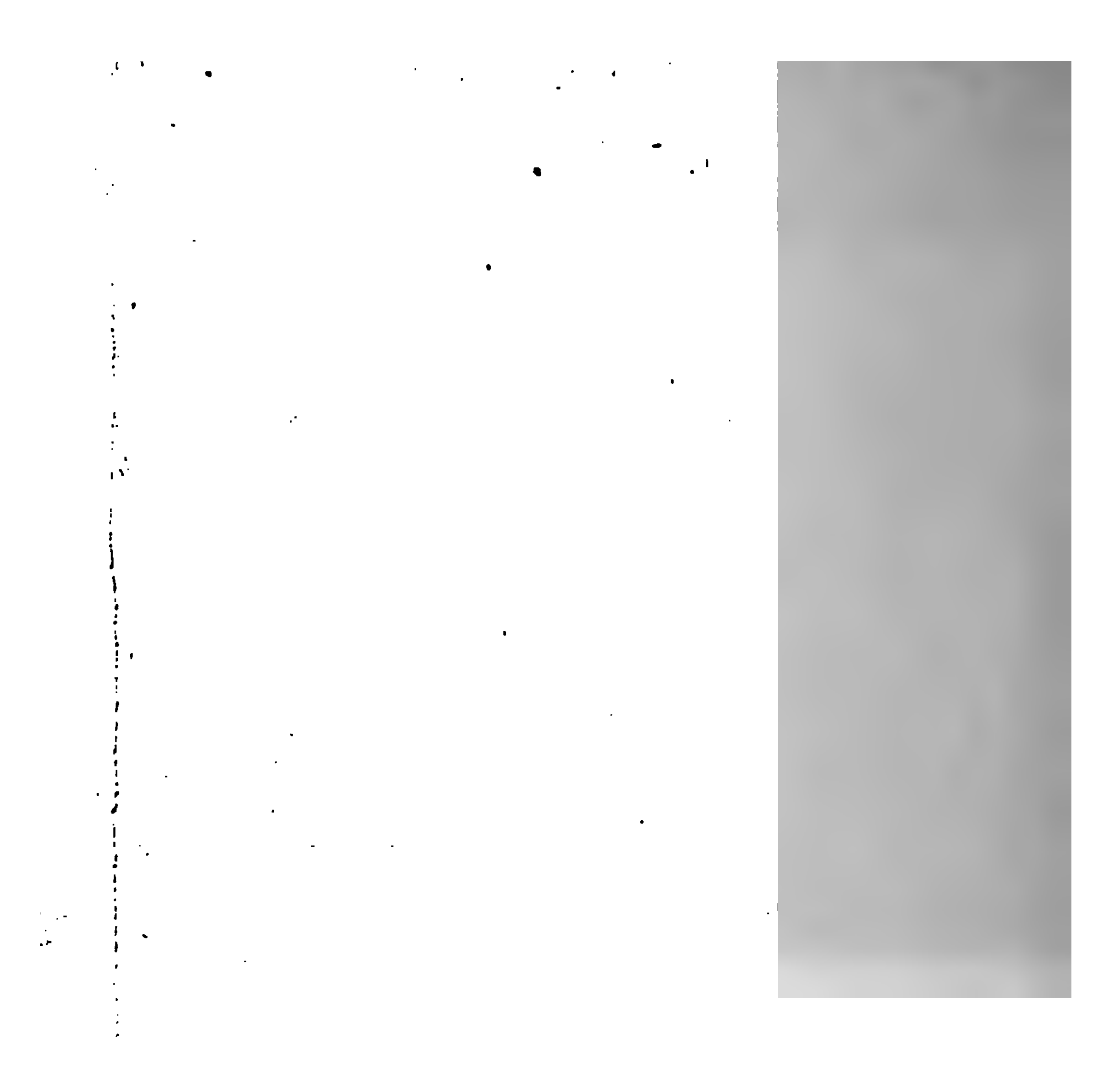
Lith. Wetterwald. Bordeaux.





PLAN DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE St BLAISE
ET DE LA CHAPELLE DES DUCS D'ÉPERNON

Lith. Wetterwald. Bordeaux



EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr. une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. FERET et FILS, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

13,797

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME XIV — II[e] FASCICULE



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

V[ve] P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1889

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

ART. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

Comptes-rendus des Séances du 2e semestre 1889.

Séance du 12 juillet.

Présidence de M. le conseiller Ed. Bonie, Vice-Président.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance et son adoption, M. le Secrétaire général donne communication de la correspondance, puis il fait connaître la distinction honorifique qui vient d'être accordée à M. Ch. Braquehaye, nommé officier de l'instruction publique. Des félicitations sont votées par la Société.

Dans un des derniers Bulletins de la Société de Borda (Dax) a paru une notice intéressante sur la grotte de saint Michel près Arudy.

M. Augier adresse une note sur un fer à hosties et des cartes à jouer du siècle dernier.

M. de Chasteigner, ayant, à la dernière séance, promis de présenter un ou plusieurs rares chandeliers en terre cuite en usage dans les Landes, montre trois curieux spécimens de ces chandeliers dont l'un est surtout remarquable par les fleurs de lys qui ornent ses faces. Dans une notice intéressante, rappelant les origines de ce mode d'éclairage, M. de Chasteigner explique dans quel but étaient disposés les trous fabriqués sur chacune des trois faces des chandeliers qu'il soumet à la curiosité des membres de la Société. L'un de ces trous servait à renfermer la chandelle, les autres à permettre à un bâton de s'introduire dans d'autres trous pour supporter le chandelier. Un de ces singuliers objets a été trouvé, en 1849, à Penne-d'Agenais, les autres dans la Gironde et on a recueilli, avec le chandelier orné, le poinçon qui a servi à graver les fleurs de lys.

M. de Chasteigner demande si l'on connaît des chandeliers analogues à ceux qu'il présente.

M. Berchon lit ensuite une note historique sur les études faites, depuis 1803, par divers savants : de Caila, Jouannet, de Gourgues, etc., au sujet des haches en bronze du Médoc et du départe-

ment. La Société remercie l'auteur et vote la publication de cette note et de la communication de M. de Chasteigner.

Ce dernier lit une lettre dans laquelle il lui est demandé des renseignements sur l'un des monuments anciens de Bordeaux.

Un paysan picard, faisant, en 1727, un voyage à Saint-Jacques-de-Compostelle, note, dans ses impressions de passage à Bordeaux, l'existence d'un palais Gafiel et d'une fontaine monumentale sise sur la place du marché et sur laquelle on voyait la peinture d'un vieillard avec un bâton et des ailes. Qu'était ce palais Gafiel? Le Picard a-t-il voulu parler de l'amphithéâtre du Palais-Gallien qu'il cite, d'ailleurs, en un autre endroit de son voyage, ou la tour Wataffel (1) ou tel autre monument dont il aura mal entendu le nom?

M. Berchon croit qu'il serait intéressant de publier cette relation du voyageur picard.

M. de Mensignac présente quelques vieux documents sur l'église Saint-Hilaire et d'autres monuments de l'arrondissement de La Réole. Ces papiers proviennent des notes de M. Lapouyade et appartiennent actuellement à M. Bouchon. Si ces documents n'ont pas été publiés déjà, la Société pourrait en faire son profit.

Cette proposition est adoptée.

Sur la proposition du président et vu l'attraction toute particulière de l'Exposition universelle du Centenaire, pendant les vacances, la Société décide que la prochaine séance n'aura lieu qu'au mois de novembre.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
Ed. BONIE.	E. PIGANEAU.

(1) Il est probable qu'elle devait son nom à Guillaume Wataffel. (Léo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 110).



Séance du 15 novembre.

Présidence de M. le conseiller Ed. Bonie, Vice-Président.

M. Paul Bonifas, négociant à Bordeaux, présenté par MM. Amtmann et Berchon, est élu membre de la Société.

M. le Secrétaire général dépouille la correspondance des vacances et donne la liste des bulletins, prospectus, brochures et envois de diverses Sociétés scientifiques et de plusieurs auteurs. La liste en sera donnée, selon l'usage, à la fin du volume de 1889.

La Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague, ayant accepté l'échange de ses publications avec celles de la Société, un vote intervient pour régulariser cet échange et M. Berchon propose de nommer membre honoraire M. Waldemar Schmidt, savant archéologue danois, digne successeur en Danemark, des Steenstrup, Worsâe et Thomsen qui ont, les premiers, attiré l'attention du monde savant sur les richesses préhistoriques des pays scandinaves. Cette proposition est votée à l'unanimité.

M. de Gaulne, membre de la Société et collectionneur distingué, présente une charmante peinture sur cuivre de Cornetis Polemburg qui vivait en 1586. Elle a pour sujet *Diane au bain*. Les nymphes l'entourent et découvrent que l'une d'elles, Calisto, est enceinte. C'est une variante de la gravure de l'album présentée par M. de Lory dans la séance du 13 janvier 1888, n° 26 (la faute de Calisto découverte à Junon). Ce petit tableau est très remarquable par sa conservation, le nombre des personnages, le naturel de leurs postures et le beau coloris des chairs.

La Société remercie M. de Gaulne de sa communication.

M. Berchon lit des notes historiques relatives à l'archevêque Pey Berland, principalement sur l'inscription tumulaire qui se trouvait, avant 1863, dans le déambulatoire de la cathédrale Saint-André et qui a disparu depuis. Il indique toutes les modifications subies par cette inscription, corrections qui ont été l'objet de vives critiques des archéologues, en 1839 et 1861, et il démontre ensuite, que le sceau publié dans l'ouvrage de M. l'abbé Callen comme celui de Pey Berland (réédition de l'histoire de l'église Saint-André par Lopès) n'est pas le sceau de cet archevêque, mais bien celui d'un abbé.

Il a été assez heureux pour obtenir des Archives départementales des Basses-Pyrénées une description et le dessin du sceau véritable qui se trouve encore au bas d'un *Vidimus* du 14 février 1451, d'après les renseignements fournis avec la plus grande bienveillance par M. Flourac, archiviste en chef à Pau.

M. Berchon présente, en outre, une très bonne photographie de la chapelle Saint-Raphaël du Médoc et du tableau qui s'y trouve conservé et qui représente les adieux de Pey Berland à sa mère.

Ces photographies sont dues à M. Amtmann et sont très réussies, ainsi que les dessins faits par M. de Faucon, membre également de la Société et qui ont trait au médaillon dit de Pey Berland, conservé à Saint-Raphaël où il est en grande faveur comme jouissant du pouvoir de supprimer les douleurs de l'accouchement.

M. Berchon signale enfin l'existence à l'archevêché et à la sacristie de Saint-Seurin de portraits fantaisistes de Pey Berland et de deux statuettes de cet archevêque gascon, l'une authentique possédée par M. Louis Delpech, de Bordeaux, et provenant des débris entassés, à la Révolution, dans le campanile voisin de Saint-André, l'autre imitée, sans aucun respect de la première, bien que copiée sur celle-ci, d'après l'éditeur.

La Société vote l'impression de ce travail et son insertion à la suite des recherches antérieures de M. Corbin sur les bas-reliefs d'Avensan.

M. l'abbé Léglise communique l'empreinte d'un sceau de bronze trouvé par M. Jules Beau, greffier à Monségur. Elle a 20 millimètres de diamètre et représente un nid sur une branche d'arbre et un pélican se perçant le flanc, avec une inscription gothique, Eramon Gaufre prestre.

Le même sociétaire continue la lecture de ses notes sur la ville de Monségur et ses fortifications, portes et restes du château.

Ces fortifications ne consistent plus aujourd'hui qu'en vestiges de chemins de ronde, rue de la Treille, où se trouve un puits qui a été, probablement, la cause de la conservation de cette partie de l'enceinte. Les portes de Monségur étaient fermées jusqu'à la fin du XVIIIe siècle et leurs clefs déposées chez les portiers de la ville. Le château a disparu presque complètement. Il n'en reste plus qu'une tour octogone et une porte dont les jambages sont ornés de caractères ou lettres superposées laissant lire les mots inintelligibles : EBREHIM BREHIM.

Sur la proposition de M. le Président, la suite de ce mémoire est renvoyée à la prochaine séance.

M. Ferel présente une croix russe ayant appartenu à un archimandrite, nommé Alexandrowich Peteroff. Elle a été rapportée de Crimée par M. le général de Mortemart et donnée à M. Servat, curé de Bourg; M. l'abbé Métreau l'a remise à M. Léglise. On lit sur cette croix :

D'un côté, S[t] ANTONI ORA PRO ME et de l'autre, MARIA JOSEPH.

M. Augier lit une note sur la cuve baptismale conservée à Biganos (Gironde) et donnée par M. l'abbé Corbin comme provenant de Comprian. Elle est quadrilobée, à lobes saillants et renflés à l'extérieur. Chaque face est ornée des attributs des évangélistes. Le piédestal offre des feuilles de choux sculptées alternant avec des arcatures trilobées du XIV[e] ou du XV[e] siècle. M. Léon Millet en a fait le dessin.

L'impression de ce dessin et de la note de M. Augier est votée.

Le même sociétaire fait également part de ses observations sur les découvertes faites dans les fouilles entreprises sur les allées Damour, pour établir les fondements d'une statue de Vercingétorix. Des débris de murailles gallo-romaines, de vases, d'amphores, de poteries dites samiennes ont été trouvés et la plupart ont été transportés au Musée de la ville. On a exhumé quelques ossements qui paraissent avoir subi l'opération du trépan et aussi une pierre provenant vraisemblablement de la tombe d'un pélerin de Saint-Jacques de Compostelle à en juger par le dessin gravé sur le couvercle.

M. Augier montre aussi un vieux livre in-18 ayant pour titre : *Tableaux de la croix représentés dans les cérémonies de la Messe, ensemble le trésor de la dévotion avec souffrance de N.-S.-J.-C.*, le tout enrichi de belles gravures à Paris, chez M. F. Mazot, rue Saint-Denis près Saint-Sauveur, 1651. Reliure très soignée. Sur le plat du livre, semé de fleurs de lys dans un quadrille entouré d'une bordure à petits fers, avec 44 pages gravées figurant les cérémonies de la Messe, une signature indique le nom J. Collin, graveur. Ce petit livre appartient à M. l'abbé Boursier aumônier de l'hôpital de Libourne.

M. Augier montre, enfin, un vase curieux en faïence dont une partie est découpée à jour et qui est assez semblable à celui qui

est conservé au musée de Cluny comme étant du XVIe siècle. Ce vase est appelé pot à surprise par la façon dont on peut en boire le contenu en appuyant le doigt sur un trou dissimulé adroitement.

M. Augier rappelle aussi qu'il a lu dans une note du dernier *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'ouest* que le fragment de poterie que l'on a qualifié de bouchon d'amphore (1) était réellement, comme il l'avait soutenu, une portion de lampe.

M. de Mensignac termine la séance par des indications complémentaires sur les découvertes faites récemment dans le sol des allées Damour.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le Président,
ED. BONIE.

Le Secrétaire,
E. PIGANEAU.

Séance du 13 décembre.

Présidence de M. le conseiller Ed. BONIE, Vice-Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, et M. de Mensignac demande une rectification relative au crâne que l'on a cru avoir été trépané. Il avait été seulement scié.

MM. Dulau, éditeur à Londres et Francisque Habasque, conseiller à la Cour de Bordeaux, présentés par MM. Bonie et Feret sont élus membres de la Société par un vote unanime.

La correspondance comprend de nombreux prospectus des libraires, principalement de M. Clouzot, de Niort, qui possède de nombreux ouvrages, mémoires et brochures sur l'Archéologie du Poitou, de l'Angoumois, de la Saintonge et de la Guienne.

M. le Secrétaire général signale aussi une monographie historique et archéologique du canton de Songeons.

C'est un bon modèle à suivre.

Les directeurs de la *Revue catholique,* publication bi-mensuelle de Bordeaux, demandent l'échange de ses fascicules avec ceux de la

---

(1) Voir séances des 10 février et 9 mars 1888.

Société. L'examen de cette proposition est renvoyée à une séance réunissant un plus grand nombre de membres de la Société.

La Société archéologique de Touraine demande une participation effective et pécuniaire à l'exposition qu'elle organise pour fêter le centenaire de sa fondation.

Cette demande n'est pas admise, la Société ne souscrivant pas aux expositions régionales.

M. Chauvet, notaire et archéologue très distingué, à Ruffec (Charente), fait hommage d'une *Étude sur l'âge du bronze* à propos de haches gauloises trouvées à Chébrac. Des remerciements lui seront adressés.

M. Dagrand, trésorier, fait connaitre qu'il prépare ses comptes de fin d'année et demande, pour faciliter son travail, d'arrêter désormais sa balance au 31 décembre de chaque année.

Cette proposition est acceptée.

Le vendredi, 20 décembre prochain, est fixé pour la séance réglementaire d'élection des membres du Bureau pour l'année 1890.

M. l'abbé Léglise, inscrit à l'ordre du jour pour la suite de ses notes sur Monségur, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance étant retenu par le devoir de son ministère.

M. Berchon communique à l'appui de ses critiques sur les modifications apportées dans l'inscription tumulaire de Pey Berland, à Saint-André, deux estampages relevés dans le temps par M. Augier et que ce dernier, présent à la dernière séance, lui a apportés le lendemain.

Ces estampages seront joints au travail dont l'impression a été déjà votée.

M. Augier, actuellement en Saintonge, envoie de Pons, où il travaille à l'ornement d'une chapelle, une note sur un fer à hosties appartenant à l'église Saint-Vivien. Ce fer est curieux en ce qu'il porte le nom du graveur : Journu, à St-Estienne. Il est du XVII[e] siècle.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Le Président,
E. BONIE.

Le Secrétaire,
E. PIGANEAU.

Séance complémentaire et Statutaire du 20 décembre.

ÉLECTIONS DU BUREAU POUR 1890

Présidence de M. BERCHON, secrétaire général.

M. le Conseiller Ed. BONIE, excusé.

A la suite de votes successifs :

M. le Président Ed. BONIE, ancien conseiller à la Cour, est acclamé, de droit, *Président*.

MM. le comte Alexis DE CHASTEIGNER et R. DEZEIMERIS, membre correspondant de l'Institut, sont élus *Vice-présidents*.

M. le Dr BERCHON est nommé *Secrétaire général*.

MM. E. PIGANEAU et Ed. FERET, *Secrétaires adjoints*.

M. DOMENGINE, *Trésorier honoraire*.

M. DAGRAND, *Trésorier*.

M. AMTMANN, *Archiviste*.

MM. JULLIAN, Président sortant, abbé LÉGLISE et C. DE MENSIGNAC, *Assesseurs*.

Le Président, Dr BERCHON.

Le Secrétaire, E. PIGANEAU.

Programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1890.

La Société a reçu, pendant les vacances, une lettre ministérielle, en date du 30 septembre 1889, avec le programme du Congrès annuel des Sociétés savantes pour 1890.

La circulaire ministérielle est ainsi conçue :

Paris, le 30 septembre 1889.

A Monsieur le Président de la Société archéologique de Bordeaux.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» J'ai l'honneur de vous adresser le programme des questions
» soumises à MM. les Délégués des Sociétés savantes en vue du Con-

» grès de 1890. Ce programme a été dressé, comme le précédent, » par le Comité des travaux historiques et scientifiques, qui a » cru devoir maintenir, cette année encore, un grand nombre » de questions figurant déjà à l'ordre du jour des précédents » Congrès. Ces sujets d'étude sont d'ailleurs d'un intérêt cons- » tant; en les signalant, le Comité s'est appliqué à fixer les » points sur lesquels la science a surtout besoin d'être rensei- » gnée : les résultats obtenus jusqu'ici et dont j'ai pu constater » l'importance s'augmenteront encore de toutes recherches qui » sont à faire, de toutes les découvertes apportant les données » plus certaines, en un mot, des travaux persévérants et attentifs » qui sont tous les jours l'honneur des corps savants que vous » présidez.

» Je tiendrai toujours le plus grand compte de l'initiative des » Sociétés savantes et j'aurais désiré connaître à l'avance, ainsi » que je vous en exprimais le vœu l'an dernier, les modifications » qu'elles auraient eu l'intention d'apporter dans la rédaction de » ce programme. Permettez-moi, Monsieur le Président, de signa- » ler ce point à toute votre attention, et de vous prier de charger » MM. les Délégués qui viendront au Congrès de l'an prochain de » me faire part des observations de votre Société et de m'indiquer » le texte des questions auxquelles elles auraient songé avec le » désir de les voir figurer à l'ordre du jour du Congrès de 1891.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération » très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,
Signé : A. FALLIÈRES.

Pour copie conforme :

Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité.
Signé : CHARMES.

Le programme nouveau diffère peu des précédents dont les dispositions principales ont été imprimées dans les Actes de la Société, p. XCVII et suivantes du t. XII, 1887, et p. XCIII et suivantes du t. XIII, 1888.

Nous renvoyons naturellement à ces deux volumes pour les

Une circulaire, émanant du même ministère, convoque les Sociétés des Beaux-Arts des départements pour les mêmes fêtes de la Pentecôte.

Les séances ordinaires auront lieu dans la salle dite de l'hémicycle à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte. La séance générale de clôture, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Les mémoires devront être adressés à la Direction des Beaux-Arts, 3, rue de Valois, jusqu'au 8 avril inclusivement.

Les demandes de cartes d'invitation devront parvenir à la même adresse avant le 30 avril au soir, terme de rigueur.

Toute demande de délégation devra donc être faite au Secrétariat général de la Société archéologique avant le 25 avril, au plus tard.



EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr. une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. FERET et FILS, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

Cette partie du fascicule II est immédiatement publiée, conformément aux instructions du Ministre pour le Congrès des Sociétés savantes. Son complément est sous presse.

14,330

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME XIV — 3e FASCICULE



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1889

LE
CHANDELIER GALLO-ROMAIN

DES COLLECTIONS DE M. TOURNIÉ, DE LA RÉOLE

Par M. JULLIAN

Président de la Société Archéologique.

Notre collègue, M. Tournié, de La Réole, possède un curieux objet d'origine gallo-romaine, dont il m'a prié de vous présenter un dessin. C'est un chandelier en terre cuite rougeâtre, haut de 15 centimètres, de forme grossière et de dessin assez primitif. Il ne diffère en rien des chandeliers communs dont on se sert dans nos ménages : il n'y a pas à s'en étonner. Les ustensiles de ce genre affectaient autrefois les mêmes formes que de nos jours; l'antiquité nous a livré tous les types possibles de candelabres et de bougeoirs. On connaît même des bougeoirs en terre cuite munis d'une anse et d'un cylindre central destiné à recevoir la chandelle : ce qui est aujourd'hui la forme consacrée du bougeoir domestique (1).

Mais notre objet offre une particularité singulière qui en fait vite une rareté. Il est couvert d'estampilles ou de marques, imprimées en creux à l'aide d'un cachet, d'un

(1) Deremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, p. 870.

moule ou d'un poinçon. Ces marques d'un dessin grossier, représentent des coquilles, des rosaces, des feuilles de trèfles fort semblables à des croix, des flèches à nervures qui rappellent les palmes de certaines poteries chrétiennes, et d'autres ornements plus géométriques. Elles sont répétées plusieurs fois sur l'objet. M. Tournié en a compté 79, se répartissant entre onze types, dont voici le dessin (1).

Je pense que ce chandelier n'était point destiné à la vente, ni à un usage domestique. Le potier qui l'a fabriqué l'a gardé par devers lui, et y a imprimé, à titre d'essai, les différents cachets qu'il possédait et qui lui servaient à décorer, je dirais presque à timbrer, les produits de sa maison. Il a eu ainsi devant lui le spécimen de tous les dessins figurés sur ses moules. Ce chandelier a été pour lui comme une sorte de tableau des marques de son atelier.

Je remarque une assez grande analogie entre ces dessins ou ces ornements et ceux qui décorent les poteries symboliques découvertes dans la rue Sainte-Hélène et si bien décrites par M. Girault dans le tome III de nos mémoires. C'est le même faire, la même adresse de régularité géométrique, la même complication dans les lignes. Il ne serait pas impossible que notre *candelabrum* fût contemporain de ces poteries, par conséquent de l'époque mérovingienne. La présence de ces croix en feuilles de trèfles viendrait confirmer cette hypothèse.

---

(1) Voir planches VIII et IX.



LES IMPRESSIONS DE VOYAGE

DU

PASSAGE A BORDEAUX D'UN PÈLERIN PICARD

ALLANT A SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE

AU COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE

Communication par M. le comte A. de CHASTEIGNER

Vice-Président de la Société archéologique.

M. le comte de Chasteigner communique à la Société, dans sa séance du 12 juillet 1889, la lettre ci-après qui lui a été adressée en mars dernier, pendant qu'il était encore en Poitou, par un de ses correspondants de Compiègne : M. le baron de Bonnault d'Houët, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département de l'Oise.

« ... Je suis à la veille de publier le récit d'un pèlerinage » à Saint-Jacques de Compostelle, écrit par un simple » paysan de Picardie, passant par Bordeaux, au commen- » cement du XVIII[e] siècle.

» Voici, au sujet de cette ville, les points qui m'embar- » rassent et que la lecture des deux Congrès archéologiques

» et scientifiques de 1842 et de 1861, ne m'a pas permis » de préciser, et sur lesquels je me permets de vous » consulter.

» Je cite textuellement...

» *Il y a une porte entre-autres à cette ville qui se » nomme le palais* Gaziel. *C'était autrefois un palais que » le diable avait fait en une nuit de temps ;* IL Y A ENCORE » DES MASURES. *S'y voit encore le palais de* **Tutelle** *qui » était un temple consacré aux Dieux Tutélaires. S'y voit » aussi un très bel amphithéâtre bâti du temps de l'*EMPE- » REUR GALLIEN.

» Pour le temple de Tutelle, point de difficulté. Mais » pour le palais Gaziel, mon narrateur écorchant les noms, » j'avais cru qu'il s'agissait de l'amphithéâtre de Gallien. » Mais comme il en parle plus bas, j'ai cherché autre » chose; et j'ai songé à la *porte du Palais,* dite porte du » Cailhau. (Congrès scientifique de Bordeaux, t. II, p. 362). » Mais cette identification est-elle bien préférable surtout » devant cette observation faite en 1727: *il y a encore des » masures?*

» Ce qui trancherait la question, ce serait de savoir à » quoi se rapporterait la désignation populaire de palais » Gaziel, ou quelque nom analogue, que mon paysan » picard ait pu défigurer ainsi.

» 2° Sur la place du marché il décrit une fontaine où..... » *au-dessus est un vieillard peint en blanc, avec des ailes, » un bâton à la main.*

» J'imagine que c'est le Temps avec une faux mutilée.

» Avez-vous connaissance de cette fontaine et de cette » statue?

» En reste-t-il quelques débris au Musée, etc.?

» 3° Enfin, on leur délivre un passe-port que j'abrège et » dont je souligne les points douteux.....

» *Les maire, sous-maire et jurats, gouverneur de la » ville et cité de Bourdeaux, comte d'Ornon, baron de Vei- » rynes, prévôt et seigneur d'Eysines.* J'ignore l'ortho-

» graphe de ces titres attachés, je pense, à celui de maire » de Bordeaux.

» Enfin, au bas, après la date du 16 janvier 1727 et la » description du sceau qui porte : « *deux tours comme* » *l'entrée d'un château* », il cite une légende latine qu'il » estropie au point que je ne puis la rectifier.

» *Sigillum.....urbis.....* VITE OU VITA ; il doit être facile, » à Bordeaux, sur une pièce de cette époque, de retrouver » la véritable légende.

» Pardonnez-moi, Monsieur, d'attirer votre attention sur » des détails d'une si minime importance; mais les récits » de pèlerinage à Compostelle sont rares.

» Celui-ci est l'œuvre d'un simple paysan, illettré mais » véridique; je voudrais, au moins, joindre à mon petit » travail, le mérite d'une scrupuleuse exactitude, et en » vous remerciant de m'aider, je vous prie, etc. »

M. de Chasteigner déclare que, sauf pour le titre du maire qu'il a rectifié ainsi : *Comte d'Ornon, baron de Veyrines, prévôt et seigneur d'Eysines,* il n'a pu donner aucune réponse satisfaisante, ignorant, absolument, ce que pouvait être ce palais Gaziel, dont il n'a jamais entendu parler, pas plus que de la fontaine du marché, ni du vieillard, peint en blanc, qui était au-dessus.

Il a communiqué cette lettre à MM. Léo Drouyn, Dezeimeris, Emile Lalanne; à ses collègues de la Commission de publication des Archives municipales de Bordeaux; aux membres de la Société des Archives historiques de la Gironde; aucun n'a eu, plus que lui, le souvenir d'aucune mention de ces choses et n'a pu, par conséquent, lui fournir les éléments d'une réponse à faire à son correspondant.

Sera-t-il plus heureux auprès de ses confrères de la Société archéologique de Bordeaux ?

Aucun des membres présents ne pouvant lui donner de réponse favorable, M. le Président invite M. de Chasteigner à fournir au Secrétaire de la Société une copie de cette lettre.

Cette copie sera insérée au procès-verbal et parviendra, ainsi, à la connaissance des membres n'assistant pas à la séance, en les priant de transmettre à M. de Chasteigner les souvenirs ou indications qu'ils pourraient avoir à ce sujet (1).

(1) La mention de cette communication a été insérée dans les Comptes-Rendus de la séance du 12 juillet 1880, mais avec une erreur typographique qu'il est important de rectifier : le Palais désigné par le pèlerin picard est nommé par lui, *Palais Gaciel* et non *Gafiel*. V. t. XIV, p. lxxxv.

NOTE

SUR DES

CHANDELIERS EN TERRE CUITE

Par M. le comte A. de CHASTEIGNER

Vice-Président de la Société archéologique.

Il est évident que, dès que l'Homme a eu, par un moyen quelconque que nous n'avons pas à rechercher en ce moment, du feu à sa disposition, il a dû s'en servir; non seulement pour se réchauffer, pour faire cuire ses aliments, mais aussi pour s'éclairer dans les longues nuits d'hiver ou dans les grottes, plus ou moins humides et sombres, qui avaient, cependant, l'avantage de lui procurer une habitation toute prête, qu'il n'avait plus qu'à accommoder à ses rustiques besoins.

Depuis des années nous réunissons, sur cette question de l'éclairage primitif, des notes, des croquis, que nous espérons bien pouvoir produire avant très longtemps.

Avant d'arriver à la lumière électrique qui nous éblouit aujourd'hui, dont le vif éclat, fatigant pour la vue, a besoin d'être atténué par des verres teintés, l'éclairage a passé par des phases bien diverses dans la forme des récipients, des distributeurs de la lumière.

Mais, jusqu'à nos temps modernes, il n'avait eu pour

aliment que deux substances principales : les résines et les corps gras ; huiles ou graisses, animales ou végétales.

Certainement, après la lumière du foyer, le plus ancien éclairage dut être la torche de bois résineux.

Nous avons encore vu dans les sommets des Pyrénées, sur Bergons, au-dessus de Luz et de Saint-Sauveur, en 1872, les bergers s'éclairer avec des bûchettes de bois de pin, spécialement préparées dans ce but.

Dans les grottes, habitées au temps où le Renne vivait dans nos climats, nous trouvons, dans nos fouilles, des cailloux arrondis, presque plats, ayant au centre de l'une des faces une légère dépression faite de main d'homme ; lampe primitive, où devait brûler une mèche fréquemment alimentée par un corps gras. Nous avons vu employer des procédés à peu près semblables dans les galeries des très anciennes mines de fer de Vicdessos (Ariège).

Nous ne pensions publier que plus tard nos observations sur l'histoire des divers modes d'éclairage. Mais la communication faite à notre dernière séance par notre cher et honoré Président, M. Camille Jullian, sur un chandelier en terre cuite trouvé dans le Tarn-et-Garonne, que, d'après les ornements en creux qui le couvrent, il attribue à l'époque gallo-romaine, ou au moins mérovingienne, nous a décidé à vous parler de trois chandeliers, aussi en terre cuite grossière. Ce sera un chapitre tout fait pour notre travail.

D'autant plus qu'ils ont un intérêt spécial pour notre région, l'un ayant été trouvé dans l'Agenais, les deux autres dans le département de la Gironde.

Le premier, qui est le plus ancien, a été trouvé en 1849 à *Penne d'Agenais*, petite ville, anciennement fortifiée, perchée dans une des positions les plus pittoresques, sur un promontoire dominant le Lot, au-dessus de Villeneuve.

Sa forme et sa hauteur, 12 à 13c environ, rappellent celles des chandeliers en cuivre jaune très en usage dans les campagnes.

Fabriqué avec une terre légèrement rougeâtre, assez grossière, mais bien cuite, son plateau, d'abord rond, est assez large, 10 à 12^{c}, pour lui donner une solidité suffisante; mais les bords, au lieu d'être plats ou légèrement relevés, comme pour les chandeliers en cuivre, sont rabattus *en dessous* sur quatre faces.



Fig. 1. — 1/3 de grandeur naturelle.

D'après le diamètre du trou supérieur, on a pu y brûler des chandelles soit de résine, soit de cire, soit de suif.

Dépourvu de tout ornement, privé d'un caractère spécial, il nous serait difficile de lui assigner une époque, même approximative, sans le concours du petit mobilier dont il faisait partie.

En creusant au sommet de la ville ancienne, vers le château, pour élever une maison, les maçons, en fouillant pour les fondations, trouvèrent, ce qui arrive assez fréquemment sur ce point, placés les uns à côté des autres et à 40 ou 50 centimètres de profondeur, trois ou quatre silos, en forme de ruches, parfaitement creusés ayant environ un mètre de diamètre à la base et 1^{m}40 ou 1^{m}50 de hauteur.

L'orifice, suffisant pour laisser passer un homme, était recouvert par une pierre plate.

Au fond des deux ou trois premiers il n'y avait qu'une terre noirâtre, restes probables de grains ou autres approvisionnements. Mais le dernier renfermait, en outre de notre chandelier, deux petits vases en terre rouge, à panse, à anse et à bec, parfaitement conservés; une



Fig. 2. — 1/3 de grandeur naturelle.

rondelle en terre cuite, plate, de 10 sur 50^{mm} environ, sans ornements, percée d'un trou au centre, ayant dû servir de fusaïole; la lame, très oxydée, d'un couteau droit, ou petit poignard; un mors en fer, très oxydé aussi, formé d'une tige brisée au centre par un double annelet, avec anneau à chaque bout, assez semblable à *nos filets d'abreuvoir;* et, enfin, trois monnaies : deux deniers, assez frustes, *de Saint-Martin de Tours* et un *d'Alphonse, comte de Poitou*, ce qui nous met en plein XIIIe siècle.

Averti à temps, nous habitions alors le haras de Villeneuve-sur-Lot, nous pûmes voir, presque en place, ces divers objets, qui, sauf le couteau cassé par un ouvrier, sont entrés dans nos collections.

Les deux autres chandeliers, qui nous appartiennent aussi, ont par leur forme, leur ornementation et leur disposition générale, un intérêt plus grand pour nous.

Tous les deux proviennent des *Grandes Landes,* dont la vie et les mœurs sont si intéressantes à étudier.

Tous les deux ont la forme d'une pyramide triangulaire tronquée vers les pointes et ces pointes sont percées pour recevoir la chandelle de résine, d'un emploi encore si général, nommée *Oribus* dans le centre de la France et *Candeule de jeume* dans la Grande Lande. Chaque angle de cette pyramide est abattu en forme de méplat.

Ces deux chandeliers sont de grandeur différente.

Le plus grand, en terre blanchâtre, a 12c de hauteur sur 15, environ, de base.

Chaque face est ornée de fleurs de lis imprimées en creux.

La netteté du dessin de l'empreinte nous porte à penser que le poinçon était en métal. Nous en possédons deux, dont un aurait parfaitement pu servir à semblable usage.



Fig. 3 et 4. — Grandeur naturelle.

En outre de cet ornement principal, l'accompagnant ou l'encadrant un peu au hasard, chaque face est ornée de petites rosaces radiées, de cercles ou d'ovales à bords pointillés. Quelques-uns ont dû être formés par des demi-cercles rapprochés par les pointes. Le dessin que nous présentons (pl. X, grandeur naturelle) les reproduit très exactement.

Une seule des pointes de ce chandelier est intacte.

Les trois autres sont cassées au niveau d'un petit trou

latéral qui servait à chasser au dehors le bout de la *Candeule* engagé dans le trou principal.

L'aspect fumeux de ce petit monument indique un usage long et journalier.

Le second chandelier (*Candelé*), un peu plus petit : 9 sur 11ᵉ de base, est la pyramide triangulaire simple, avec trou aux extrémités des pointes tronquées et sans *contre-trou* pour extraire le reste de la chandelle.



Fig. 5. — 1/2 grandeur naturelle.

La terre en est plus blanche ;

Il est beaucoup plus usé, on pourrait presque supposer qu'il a été roulé par l'eau.

Son ornementation est des plus primitives. Sur chaque face des lignes, au pointillé en creux, lesquelles forment des zig-zags ; surtout sur les méplats des angles.

Une décoration aussi simple, accompagnant une forme géométrique aussi élémentaire, ne nous permettait que de bien vagues hypothèses pour leur assigner une date, même approximative.

Heureusement que le plus grand des deux porte des fleurs de lis.

Leur forme, qui n'est plus celle très allongée et découpée, usitée jusqu'à Louis XII ou François Ier; ni celle trapue et ramassée de Louis XIV; mais d'une proportion régulière et gracieuse, nous donne une latitude depuis Henri II jusqu'à Louis XIII.

Le premier de ces chandeliers a été trouvé dans la Leyre, au-dessous du moulin de Salles (Gironde), le second dans la maison d'un résinier de la même commune.

Il nous est difficile de préciser le lieu de leur fabrication.

Mais ces deux types, un peu différents, que nous n'avions jamais rencontrés ailleurs, trouvés presque sur un même point, nous donnent à penser que la fabrique n'en pouvait être très éloignée et qu'on ne devait la chercher que là ou la présence de l'argile dans le sol rendait possible la confection de la tuile et des poteries.

Un fait pourrait confirmer cette supposition.

Les méplats du plus grand chandelier sont unis et un peu courbés, afin de rendre moins raide l'aspect de la pyramide et, avant la cuisson, probablement, on y a tracé des *graffiti*.

Nous avons quelque peine à les lire tous; mais nous voyons très bien le nom de *Biganos*.

Ce nom de Biganos indique-t-il le lieu de la demeure du propriétaire de ce petit meuble, dont le nom serait presque illisible sur les autres méplats? ou bien donnerait-il celui du fabricant ou du lieu où il a été fait?

On nous a affirmé que là il y avait eu des fabriques de poteries. C'est un fait dont nous n'avons pu encore nous assurer (1).

---

(1) J'ai dû consulter à ce sujet M. Lameynardie, curé de Biganos. Il a eu la bonté de faire quelques recherches et m'a répondu qu'il n'avait pu trouver ni de traces, ni de souvenir de fabriques de poterie dans sa paroisse, mais qu'à une huitaine de kilomètres du bourg, dans un lieu encore appelé les Tuileries, il existe des bancs d'argile servant depuis très longtemps à la fabrication des tuiles et des briques. Sans être des potiers de profession, les tuiliers d'alors ont bien

Mais ce qui rend ces petits monuments plus intéressants est un trou bien rond, de la grosseur du doigt, percé au milieu de chaque face et venant, du moins pour le plus grand, se rejoindre au centre de la masse de la pyramide.

Cette combinaison, si simple, permet d'employer ces chandeliers à trois usages différents :

Supposons la fumeuse *Candeule de jeume,* à la noire vapeur, placée dans le trou d'un de ces sommets.

1° La pyramide placée sur la table, posée sur sa large base, éclaire le repas du soir;

2° La ménagère veut-elle filer au coin de l'âtre, ou surveiller l'*escauton* (1) qu'elle tourne sur le feu dans la marmite? Le chandelier, fiché latéralement sur une tige de fer ou de bois piquée dans le mur de la cheminée, devient une sorte de bougeoir;

3° La Mère veut-elle coudre près de la table? Elle n'a qu'à placer près d'elle une tige reposant, comme celle des dévidoirs de campagne, sur deux planchettes croisées, ficher dessus son chandelier de terre et aussitôt elle a, près d'elle, une lumière placée à la hauteur utile à ses travaux.

Cette combinaison est bien simple en elle-même. Cependant nous ne l'avons vu utiliser nulle autre part pour un but semblable.

Elle nous donne une idée de l'ingéniosité pratique, — industriellement appliquée aux choses les plus usuelles de la vie rurale, — de nos pères que, trop souvent, on a voulu peindre, systématiquement, comme bien inférieurs à leurs fils; assertion chaque jour démentie par les faits étudiés en conscience.

Ceux qui, comme nous, aiment le *Passé* et ne dédaignent pas de porter leurs observations même sur des choses en

---

pu fabriquer les chandeliers en question, de même que l'on voit aujourd'hui les verriers de bouteilles fabriquer, pour s'amuser et offrir aux visiteurs, des petits objets d'un art plus recherché.

(1) Bouillie de farine de petit millet.

apparence peu importantes, peuvent affirmer, hardiment, que, à chaque instant, ce passé nous donne des leçons. Et qu'en fait d'art, par exemple, il n'y a eu, depuis bien longtemps, que des *transformations* et bien peu de *créations nouvelles*.

Bordeaux, juillet 1889.

C[te] Alexis de CHASTEIGNER.



ETUDES PALÉO-ARCHÉOLOGIQUES

SUR

L'AGE DU BRONZE

SPÉCIALEMENT EN GIRONDE

Par le Dr Ernest BERCHON

Ancien Médecin principal de 1re classe de la Marine,
Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux,
Secrétaire général de la Société Archéologique,
Président de la Société d'Anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest de la France.

I

AVANT PROPOS

Une des pensées qui m'ont le plus frappé, pendant les longues pérégrinations de ma vie, est cette réflexion de Manuce qu'il est véritablement honteux, quand on voyage dans sa patrie, d'être aussi ignorant qu'un hôte des choses de cette patrie elle-même (1).

Aussi lorsque les hasards de ma carrière active m'appelèrent, en 1865, à continuer mes services de Médecin de la Marine à Pauillac (Gironde), l'un de mes premiers soins

(1) Turpe est in patria perigrinari et in his rebus quæ ad Patriam pertinent hospitem esse.

fût-il de consacrer les heures de loisir dont je pouvais disposer à l'étude du pays qui devenait ma résidence.

Et les questions préhistoriques ou, pour parler plus correctement, paléo-archéologiques (1) m'attirèrent d'autant plus naturellement qu'il ne me fallait guère songer à glaner dans le champ de l'histoire générale de la région et que je subissais, d'ailleurs, un véritable entraînement vers les recherches nouvelles dont les membres de la Société d'Anthropologie de Paris et son plus éminent fondateur, le girondin Paul Broca, avaient été, peu d'années auparavant, les initiateurs en France et les pionniers de la première heure en Europe et dans le reste du monde (2).

Comme tout explorateur avisé doit le faire, je me mis d'abord à rechercher s'il me serait possible de trouver quelques renseignements utiles dans les ouvrages que des chercheurs infatigables et des savants pleins d'érudition avaient publiés sur l'histoire du pays bordelais et de la Guienne. Mais ces premières investigations ne m'apportèrent que peu de faits sur le sujet de mon présent travail exclusivement consacré à la période de temps qui se trouve désignée de nos jours sous le titre d'*âge du bronze*, période distincte de l'âge antérieur de la pierre et de l'âge postérieur du fer.

A vrai dire, la science préhistorique en général était

---

(1) παλαιος. — Ancien — Etude des temps les plus anciens.

(2) Cette Société, créée le 19 mai 1859, eut pour fondateurs 19 savants dont il est juste de signaler les noms et qui donnèrent, promptement, un grand essor aux travaux dont ils avaient prévu toute l'importance. Ils se nommaient : Antelme, Béclard, Bertillon, Broca, Brown-Séquard, de Castelnau, Dareste, Delasiauve, Fleury, Follin, Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, Ernest Godard, Gratiolet, Grimaud de Caux, Lemercier, Martin-Magron, Rambaud, Robin et Verneuil. Et je note, en passant, que 3 girondins figurent sur cette première liste : Broca, Gratiolet et Ernest Godard, sans qu'il soit nécessaire de dire les titres qu'ils ont acquis à la plus solide renommée, autant par leurs ouvrages nombreux et remarquables que par leur amour et leur générosité pour leur pays natal ou d'adoption.

alors peu avancée en France. Le mot lui-même venait à peine d'apparaître dans quelques-uns de nos dictionnaires (1) et ne devait y occuper une place un peu importante que dix ans plus tard, en 1875, dans l'Encyclopédie de Larousse (2).

Il n'y avait que deux ans que Boucher de Perthes était arrivé à faire partager ses convictions anciennes et ardentes au sujet du caractère réel des instruments grossiers en silex qu'il avait recueillis et si patiemment étudiés dans la Somme. Ses convictions n'avaient même triomphé qu'après la découverte, le 28 mars 1863, de la mâchoire humaine de Moulin Quignon (3), et l'on ne pouvait guère soupçonner alors le développement considérable que les recherches de même ordre devaient prendre dans les années qui suivirent.

Pour l'âge du bronze dont la création, comme division des temps paléo-archéologiques, appartient sans conteste au savant Thomsen de Copenhague promptement suivi par Sven Nilsson de Lund (Suède), il n'avait d'abord été admis que pour les pays scandinaves et la classification

---

(1) Le mot préhistorique ne figurait pas dans les dictionnaires de Lavaux et de Bescherelle. Celui dit de Napoléon Landais, 1855, ne contient que quelques lignes sommaires et le dictionnaire si remarquable de Littré se borne à l'insertion simple du mot avec sa traduction : *temps avant l'histoire*. 1873.

(2) *Grand Dictionnaire universel du* XIXe *siècle*, t XIII, 1875, p. 62. Article *préhistoire*.

(3) C'est en 1839 que Boucher de Perthes soumit à M. Brongniart, à Paris, ses premières haches de la Somme, mais son livre sur les *Antiquités diluviennes*, paru en 1846, sous le titre de l'*Industrie primitive*, ne dissipa point tous les doutes et ce ne fut qu'en 1854 que le Dr Rigollot, son ardent adversaire pendant 10 ans, se convertit franchement à ses idées, mais fut qualifié, comme lui, d'enthousiaste ou de fou. On ne critiquait pas, on ne niait pas les faits, on les dédaignait et il fallut l'adhésion des géologues anglais, Falconer, Prestwich, Lyell, Evans, Lubbock, etc. venus exprès à Abbeville, en 1859, pour que le procès pendant fût gagné en Angleterre et bientôt en Amérique grâce aux publications d'Agassiz, Usher, Patterson, etc. Il ne devait l'être en France qu'après les vérifications sur place des Gaudry, Pouchet, de Saulcy, Maury, de Quatrefages, Lartet et, surtout du retentissement, un peu exagéré, qu'eut la découverte de Moulin Quignon.

de ces éminents antiquaires, bien défendue et vulgarisée par Worsaæ, fut même assez longtemps à être bien connue et à prendre place dans les ouvrages des autres anthropologistes d'Europe (1).

Il était donc permis aux écrivains antérieurs à ces dates de n'avoir pas enregistré avec le soin qu'on leur accorde aujourd'hui, les découvertes de ce genre.

Ce n'est pas, cependant, que la distinction des divers âges du monde en époques particulières soit d'invention moderne. Elle était au contraire admise depuis les temps les plus reculés, mais beaucoup plutôt au point de vue d'idées spéculatives qu'à celui de faits précis.

L'antique division des temps de l'humanité en âges d'or, d'argent, d'airain et de fer ne visait guère, en effet, que les théories ou les rêveries des poètes ou des philosophes. Elle avait même subi de vives critiques dans l'antiquité et restait sans croyants, comme de nos jours, en ce qui concerne surtout l'âge d'or que les générations actuelles ont absolument détourné, paraît-il, de son ancienne, vénérable, pastorale et hypothétique signification.

Euripide, Platon, Aristote, Bérose, Cicéron, Lucrèce, Salluste, Strabon, Diodore de Sicile, Juvénal et bien d'autres (2) représentent en effet les premiers habitants de

---

(1) La première publication de Thomsen : *Leletrand til Nordisk Oldkyndighed* est de 1836 et parut l'année suivante, à Copenhague, en allemand. *Leitfaden zur nordichen Allerthumskunde.*

Mais elle ne fut réellement appréciée du monde savant que par les travaux de Worsaæ depuis 1844 et par une traduction anglaise de lord Ellesmère *(A guide to northern antiquities. 1848).* L'adoption de la classification par les savants suisses Keller, en 1853-54 et Morlot *(Études géologiques-archéologiques en Danemark et en Suisse, 1860)* contribua beaucoup à son admission en Europe et en Amérique sans qu'il soit besoin de rechercher si l'on ne peut découvrir quelques traces de cette distinction dans les passages restés très longtemps ignorés d'auteurs anglais, allemands ou français : tels que Richard Colt Hoare *(antiquités du Willshire),* Eccard (1750), Goguet, 1758, et quelques autres. Ils ont pu s'occuper et ont, en effet, parlé de l'antériorité du bronze au fer, mais non créé un âge particulier du bronze.

(2) Euripide, 480-407 avant J.-C. ; Platon, 430-347 ; Aristote, 384-322 ; Bérose vers 309 ; Cicéron, 106-43 ; Lucrèce, 95-51 ; Salluste, 86 ; Strabon, 66-9 ; Diodore vers 39 ; Juvénal, 42 avant, 38 après J.-C.

la terre vivant dans l'état où l'on a trouvé les peuplades les plus misérables du monde et Horace a même décrit ainsi les premiers âges de l'humanité, aux vers 99 et suivants de la satire 3 de son premier livre (1) :

« Quand les premiers hommes commencèrent à ramper » sur la terre, ce n'étaient que des animaux bruts et muets » qui se battaient pour du gland ou une tanière, d'abord » avec leurs ongles et leurs poings, ensuite avec des » bâtons et, enfin, avec des armes que le besoin leur forgea » jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé des sons et des mots » pour exprimer leurs idées et leurs sentiments. » (Traduction de René Biret).

Mais Plutarque a tracé un tableau plus saisissant et véritablement préhistorique de ces civilisations primitives en faisant dire, fictivement, aux premiers hommes :

« Oh ! que vous êtes chéris des dieux, vous qui vivez » maintenant. Que votre siècle est heureux, la terre fertile » vous fournit mille richesses. La nature entière n'est » occupée qu'à travailler à vos plaisirs au lieu que notre » naissance est tombée dans l'âge du monde le plus triste » et le plus dur. Il était si nouveau que nous étions dans » l'indigence de toutes choses. L'air n'était pas encore » épuré, l'harmonie des étoiles et des astres n'était pas » encore bien établie, ni le soleil lumineux et affermi. » Les rivières, sans cours réglé, désolaient la terre. Tout » était marais, ou bourbier, ou forêts sauvages. Les champs » stériles ne pouvaient être cultivés. Notre misère était » extrême ! »

Tout au contraire, la théorie des trois âges de la pierre du bronze et du fer repose sur des données scientifiques

(1) Cum prorepserunt, primis animalia terris,
Mutum et turpe pecus, glandum atque cubilia propter,
Unguibus et pugnis, dein fustibus adque ita porro,
Pugnabant armis, quæ, post, fabricaverat usus,
Donec verba quibus voces sensusque notarent,
Nominaque invenere.

réelles. Elle saisit l'humanité à son berceau et l'accompagne dans toutes ses étapes jusqu'au temps où l'homme est devenu le maître du dernier métal qui joue un si grand rôle dans les progrès de la civilisation moderne qu'il ne paraît guère pouvoir être, désormais, remplacé ou dépouillé de sa suprématie.

Cette classification, ancienne aussi, est, en effet, d'autant plus naturelle qu'il est aisé d'en retrouver, encore aujourd'hui, les bases non seulement par l'examen des armes et ustensiles dont se servent, maintenant, un grand nombre de peuples dits *sauvages* (1) c'est-à-dire arriérés ou arrêtés dans leur développement social (tel que nous le comprenons), mais encore dans notre civilisation elle-même qui sait utiliser à merveille et simultanément la pierre, comme les métaux, dans ses travaux ordinaires, dans ses relations internationales ou même dans les arts.

Lucrèce avait, du reste, admirablement indiqué les termes de ces modifications successives de l'outillage humain dans des vers souvent cités et auxquels on ne peut rien ajouter :

« Les premières armes furent les mains, les ongles, » les dents et les pierres et les branches d'arbres des forêts, » on connut ensuite la flamme et le feu. La puissance du » fer et de l'airain fut, plus tard, découverte mais l'usage » de l'airain précéda celui du fer, parce que ce métal était » plus aisé à travailler et plus commun à recueillir ; c'était » avec l'airain qu'on labourait la terre, c'était avec l'airain » qu'on livrait les combats, qu'on produisait de vastes » blessures, qu'on s'emparait des troupeaux et des champs, » car on ne pouvait, nu et sans défense, résister à des

(1) Une assez longue discussion, qui a eu lieu le 19 avril 1866, à la *Société d'Anthropologie de Paris*, sur ce qui devrait caractériser nettement cet état particulier de l'histoire de presque tous les peuples n'a pas abouti. Et la lecture des définitions proposées par divers anthropologistes démontre combien il est vraiment difficile de préciser ce qui constitue en propre la période dite sauvage de l'humanité, période que l'on est porté à croire si aisément distincte des autres.

» mains armées. L'épée de fer fit peu à peu son apparition » et la faux d'airain fut rejetée avec mépris. Ce fut avec » le fer qu'on ouvrit le sol de la terre et qu'on décida le » sort incertain des batailles » (1).

On admit donc, dès les temps les plus anciens, que le bronze a précédé le fer et ce fait très singulier, confirmé d'une manière très générale par les découvertes modernes, saisit l'esprit quand on réfléchit que ce métal ne se trouve pas, isolé, dans la nature ; qu'il n'est, par conséquent, que le résultat d'une fabrication toute particulière, le produit de l'alliage, en proportions déterminées, du cuivre et de l'étain.

La pierre, dure, résistante, anguleuse ou arrondie, selon les besoins des premiers hommes, se présentait au contraire à eux sur le sol même qu'ils foulaient.

Le cuivre, l'or et même l'argent (quoique beaucoup plus rarement) avaient dû, naturellement aussi, attirer l'attention de ces hommes pendant leurs pêches dans les rivières ou leurs fouilles dans le lit desséché des torrents que l'on explora, seuls, longtemps, et qu'on explore encore pour la recherche de ces métaux. Mais l'or, le plus anciennement connu de tous par sa brillante couleur, n'offrait aucune résistance et fut de suite réservé pour les orne-

---

(1) Arma antiqua, manus, ungues, dentesque fuerunt,
Et lapides, et item sylvarum fragmina rami,
Et flamma atque ignes, postquam sunt cognita primum.
Posterius ferri vis est, ærisque reperta.
Et prior æris erat quam ferri cognitus usus,
Quo facilis magis est natura et copia maior.
Ære solum terræ tractabant, æreque bella
Miscebant fluctus et vulnera vasta ferebant.
Et pecus atque agros adimebant nam facile ollis
Omnia cædebant armatis nuda et inerma
Inde minutatim, processit ferreus ensis
Versa que obprobrium species est falcis ahenæ
Et ferro cœpere solum proscindere terræ
Excequataque sunt crepere certamina belli.
T. Lucretii Cari (95-51 avant J-C.) *De Rerum naturâ*, L. V, vers 1285 et suivants.

ments des tribus primitives. L'argent eut le même sort et ce n'est que dans certaines contrées où le cuivre natif se trouve en assez grandes masses que ce métal put recevoir d'autres destinations et devenir, en même temps qu'un objet de parure, un véritable instrument de travail, d'attaque et de défense, soit par sa fusion dans des moules, soit à l'aide d'un simple martelage.

Je l'ai vérifié, tout spécialement, en Amérique et surtout au Pérou qui fournit à Corocoro et dans d'autres localités du cuivre natif presque pur pouvant être travaillé directement. Je possède une hache de ce genre. Elle ressemble exactement à celle dite de Montézuma II, en pierre, et John Evans a dit en posséder une de bronze et de même forme provenant du Pérou oriental (1).

Il est même incontestable qu'il a existé un véritable âge du cuivre ainsi que j'aurai l'occasion de le prouver plus loin.

L'étain avait pu, sans doute, être distingué de bonne heure par l'éclat et le poids considérable de son minerai, mais il est difficile d'expliquer comment est née l'idée de l'unir au cuivre et de fixer les proportions utiles de ces métaux de manière à donner à leur alliage des propriétés de résistance et de tranchant tout à fait distinctes de celles de chaque métal pris séparément.

Il est peu probable, quoique quelques auteurs l'aient soutenu, que cette découverte ait reconnu pour cause la rencontre de fragments de cuivre contenant normalement de l'étain. C'est d'abord assez rare. La proportion du second métal est toujours plus faible, et d'ailleurs cette opinion ne fait que retourner la question, elle sous-enten-

---

(1) *L'âge du B*[illegible] 1882. Paris [illegible]
[illegible]
[illegible]

drait absolument un talent d'analyse qui n'existait pas dans ces âges primitifs.

Lubbock a dit de son côté (1) : « Quand les métaux » étaient très rares, il devait nécessairement arriver que » pour compléter une quantité requise on ajoutait de » l'étain au cuivre et *vice versa* ».

Mais c'est encore une pure hypothèse, car il faudrait supposer, pour admettre cette théorie, la connaissance parfaite et préalable des propriétés des deux métaux isolés et de leur union. Il ne s'agit pas, en effet, d'un mélange facultatif, indifférent et purement supplémentaire pour créer le bronze. C'est en proportions presque invariables, ou peu différentes, qu'il est obtenu. Il nous paraît donc plus rationnel d'admettre qu'en cela, comme en beaucoup de choses de l'industrie humaine, le hasard fut l'initiateur de l'homme attentif.

Un feu accidentel, un incendie exerçant leur action sur des minerais de cuivre et d'étain auront transformé la matière première. L'imitation s'en est suivie et l'expérimentation n'est venue qu'après.

On trouve, d'ailleurs, cette opinion dans les ouvrages de l'antiquité et c'était, spécialement, celle que Lucrèce a exposée dans des vers d'une telle clarté que nous n'hésitons pas à les citer, avec leur traduction (2).

---

(1) *L'homme avant l'histoire*, traduction Barbier ; Paris, 1867, p. 5.

(2) L. V, vers 1240 et suiv.)

Quod superest, æs atque aurum, ferrumque repertum est
Et simul argenti pondus, plumbique potestas.
Ignis ubi ingentis silvas ardore cremarat
Montibus in magnis, seu cœli fulmine misso,
Sive quod inter se bellum silvestre gerentes,
Hostibus intulerunt ignem formidinis ergo,
Sive quod inducti terra bonitate volebant
Pandere agros pinguis et pascua reddere rura ;
Sive feras interficere et ditescere præda :
Nam fovea atque ignis priùs est venaier ortum
Quam sæpire plagis saltum canibusque ciere,

« Au reste, l'or et l'argent, l'airain, le fer et le plomb » ont été découverts quand le feu eut consumé de vastes » forêts sur les montagnes; soit par la chute de la foudre, » soit que les hommes, en combattant dans les bois, » employassent la flamme pour effrayer leurs ennemis; » soit qu'engagés par la bonté du sol, ils voulussent con- » vertir les forêts en terres labourables ou en prairies; » soit, enfin, pour détruire plus facilement les bêtes féroces

---

Quidquid id est, quacumque e caussâ flammeus ardor
Horribili sonitu silvas exederat altas
Ab radicibus ex terram percoxerat ignis,
Manabat venis ferventibus in loca terræ
Concava conveniens argenti rivus et auri
Æris item et plumbi, quæ cum concreta videbant,
Posterius claro in terris splendere colore
Tollebant nitido capti, lævique lepore
Et simili formata videbant esse figura,
Atque lacunarum fuerant vestigia cuique.
Tum penetrabat eos, posse hæc liquefacta calore
Quamlibet in formam et faciem decurrere rerum
Et prorsnm quamvis in acuta ac tenuia posse
Mucronem Duci fastigia procudendo.
Ut sibi tela parent silvasque excidere possint,
Materiem que dolere, laxare et radere ligna.
Et terebrare etiam, ac pertundere, perque forare.
Nec minus argento facere hæc, auroque parabant,
Quam validi primum violentis viribus æris
Nequiquam, quoniam cedebat victa potestas
Nec poterat at pariter durum suffere laborem.
Nam fuit in prætio magis æs, aurumque tacebat
Propter inutilitatem, hebeti mucrone retusum
Nam jacet æs, aurum in summum successit honorem;
Sic volvenda ætas commutat tempore rerum
Quod fuit in pretio, fit nullo denique honore,
Porro aliud succedit et e contemptibus exit
Inque dies magis appetitur, floret que repertum
Laudibus, et miro est mortales inter honore
Nam tibi quo facto ferri natura reperta
Sit, facili est ipsi per te cognocere, Memmi.

» et s'enrichir de leurs dépouilles. Car on se servait pour » la chasse de fossés et de feu avant d'entourer les bois de » filets et de les battre avec une meute.

» Quoi qu'il en soit, quand la flamme pétillante eut dévoré » les forêts jusqu'à la racine et cuit la terre par son ardeur, » des ruisseaux d'or et d'argent, d'airain et de plomb, » après avoir coulé dans les veines brûlantes du globe, se » rassemblèrent dans les cavités et s'y étant durcis et con- » solidés, on les vit briller ensuite au sein de la terre et on » les recueillit avec soin à cause de leur éclat et de leur » beauté. On remarqua qu'ils avaient la même forme que » les cavités d'où on les tirait, ce qui fit conjecturer qu'on » pouvait, en les fondant au feu, leur faire prendre toutes » les formes et les figures possibles, et, en les frappant, les » étendre, les amincir et les armer même d'une pointe » aiguë.

» On vit alors qu'ils étaient propres à faire des armes, à » couper les forêts, à polir et à percer, à excaver, à » creuser. On voulut d'abord employer l'or et l'argent aux » mêmes usages que l'airain, mais on ne put y réussir. Ces » deux métaux n'avaient pas assez de consistance et ne » pouvaient résister à la fatigue. Aussi, l'airain fut-il pré- » féré comme un métal plus utile.

» Aujourd'hui, c'est l'airain qu'on dédaigne, et l'or s'est » emparé de toute la considération. Ainsi, la révolution » des siècles change le sort de tous les êtres; on méprise » ce qu'on estimait, on attache de la valeur à ce qu'on » dédaignait : on le désire de plus en plus. Il devient l'objet » de tous les éloges. Il tient le premier rang parmi les » humains.

» Vous êtes, maintenant, à portée de deviner par » vous-même comment on découvrit l'usage du fer, ô » Memmius ».

Cette explication de l'âge du bronze précédant celui du fer se retrouve, du reste, dans presque tous les ouvrages anciens, et il est certain qu'Hésiode parle déjà de l'emploi

de l'airain 900 ans avant notre ère, ce qui reporte la connaissance de ce métal à 28 siècles de nous, et il affirmait aussi que le fer lui avait succédé.

> **Τοίς δ'ἦν χάλκεα μέν τευχεα χαλκεοιδέ τε οἶκοι**
> **χαλκῷ δ'εἰργάζοντο· μελας δ'ούκ εσκε σίδηρος (1).**

Homère en parle en plusieurs points de l'Iliade et de l'Odyssée, comme matière première des vases, des ustensiles, des armes, mais il est incontestable aussi que le fer et l'acier étaient connus de son temps, ce qui placerait le siège de Troie, d'après Lubbock, dans l'époque de transition des âges du bronze et du fer.

On peut lire, en effet, dans l'Iliade (VI, vers 47 et 48), quand Adraste, fils de Mérops, supplie Ménélas de le laisser vivre : *Mon père est riche; il possède un abondant magasin de bronze, d'or et de fer travaillé.*

> **Πολλὰ δ'ἐν ἀφνειοῦ πατρὸς κειμήλια κεῖται**
> **χαλκός τε χρυσός τε πολύκμητός τε σίδηρος.**

Mais il est nécessaire d'ajouter que les fouilles de M. Schliemann, à Hissarlik, ont nettement démontré qu'Homère (s'il a existé) n'avait pu voir Troie, qui n'était de son temps qu'une colline couverte de cinq mètres de décombres et que le fer n'était pas connu pendant le vaste incendie dont on a trouvé des traces irrécusables dans le palais de . . . . . Priam, ou de tout autre chef, ce qui reporte cet événement à l'âge du bronze, ou peut-être du cuivre. Les ouvriers de ces âges éloignés savaient, en effet, admirablement fondre et travailler les métaux à l'aide de moules en terre ou en micaschiste qu'on a recueillis portant des parcelles de ce métal encore incrustées dans leurs anfractuosités.

Il est tout aussi constant que le bronze était non

---

(1) *Opera et Dies*, v. 150.

seulement connu mais encore merveilleusement employé dans tout l'Orient, spécialement dans toutes les colonies phéniciennes qui furent le point de départ et l'aboutissant de tout le commerce ancien avant les temps de Grèce et de Rome.

La Bible en fournirait de nombreuses preuves mais il est très difficile, cependant, de trouver dans la langue de ces pays, et tout particulièrement de l'Egypte, des expressions précises et nettement distinctes pour caractériser le cuivre ou le bronze que Lepsius nomme indifféremment *Komt* bien que d'autres auteurs aient désigné le premier métal par *Vasem* et le second alliage par *Tahes* ou *Tahesti*, expression de la basse époque. Champollion avait traduit le cuivre et le bronze par *Mafek* et M. Ollivier Beauregard, à qui j'emprunte ces renseignements (1), n'hésite pas à déclarer qu'il ne connaît aucun mot pour l'étain dans la langue écrite de l'ancienne Egypte et que l'apparition du bronze dans ce pays n'a pas été constatée au delà du XVIIe siècle avant notre ère, tandis que des témoignages certains attestent l'emploi du cuivre dans l'industrie de la vallée du Nil dès les temps des premières dynasties historiques de ce pays.

On retrouve la même incertitude pour les expressions consacrées au bronze chez les Phéniciens où ce métal était très largement et artistement utilisé, comme je le prouverai plus loin, et l'origine de la dénomination actuelle de cet alliage est de date relativement récente car les Grecs et les Romains se sont surtout servis des mots χαλκός et *æs* qui se trouvent appliqués, sans précision, à diverses combinaisons du cuivre, de l'étain, du plomb et du zinc.

On disait aussi *Electrum* d'où paraît venir, d'après quelques auteurs, le mot actuel de laiton et il est bien

---

(1) *L'antiquité de l'Egypte et les formules de la préhistoire*, Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris, 1888, p. 515 et suivantes.

difficile de distinguer aujourd'hui tous ces alliages d'une manière certaine.

Ce n'est que plus tard que ces mots eurent une signification tranchée.

Pline admet, il est vrai, plusieurs espèces d'*æs* dont *ærumen* est un diminutif plus spécialement réservé à l'alliance du cuivre et de l'étain, mais ses distinctions sont plutôt géographiques que métallurgiques ou chimiques.

Il signale, en effet, l'*æs brundisium* (airain de Brindes ; Italie), l'*æs deliacum* (airain de Délos), l'*æs cyprium* (airain de Chypre), l'*æs corinthiacum* (airain de Corinthe), et c'est avec l'airain de Brindes que l'on fabriqua longtemps des armes et les plus beaux miroirs des anciens jusqu'à l'époque où tout le monde, même les esclaves, ne voulurent plus se servir que des miroirs d'argent; toujours au dire de Pline (1).

On distinguait encore, à cette époque, trois espèces de bronze chez les Romains : l'*æs coronarium*, qui correspond plus particulièrement au laiton moderne; l'*æs regulare*, ou airain proprement dit, et l'*æs caldarium*, ou cuivre, qui doit son nom à l'île de Chypre où se trouvaient de riches mines de ce métal. (Κυπρος).

On l'appelait aussi, pour la même cause, *æs paphium* de la ville cypriote de Paphos, et Pline dit même que c'est dans l'île consacrée à Vénus que fut découvert le bronze par Cinyra, fils d'Agiope, qui fut aussi l'inventeur des tuiles (2).

Pline dit aussi, d'après Aristote, que le Scythe Lydus fut le premier qui enseigna la fusion et l'alliage du bronze, invention que Théophraste attribue au Phrygien Délos (3)

---

(1) Specula quoque ex eo laudatissima ut dicimus Brundusii temperabuntur donec argenteis uti cæpere et ancillæ. (*Hist. natur., liv. XXXIV, c. XVII*).

(2) Tegulas invenit Cinyra, Agiope filius et metalla æris utrumque in insulâ Cypro. *L. 7. c. 56.*

(3) Æs conflare et temperare Aristoteles Lydum, Scytem, monstrasse, Theophrastes Delam, Phrygem, putat ærarium fabricam, alii Chalibos, alii Cyclopes.

tandis que Midacritus avait apporté le plomb de l'île Cassitéride (1).

Mais il est assez difficile d'arriver à une conclusion par l'analyse de ces assertions, et les avis sont aussi partagés pour l'origine et l'étymologie du mot bronze lui-même, et de son apparition dans les ouvrages scientifiques.

Muratori et du Cange pensent qu'il est venu de la couleur brune du métal : *Brunizo, Brunicio,* diminutif de *Bruno, Brun* en français (2).

Du Cange avait également proposé le mot de basse latinité *Bruntus,* qui figure comme nom de couleur dans le glossaire d'Alfrinus, auteur du xe siècle.

Diez a rapproché les mots *Brunst, incandescere,* en allemand : *Bronza,* charbon en ignition du dialecte vénitien, notre *braise.*

D'autres ont admis l'étymologie Βροντη, *tonnerre,* tandis qu'il pourrait paraître aussi naturel de faire venir le mot de bronze de *Brontès,* nom du principal auxiliaire de Vulcain (3).

Cette étymologie remonterait, d'après du Cange, soit à la chronique latine de Plaisance, écrite dans les premières années du xve siècle et publiée par Muratori (t. XVI), soit à un ouvrage grec anonyme : (*De Locis Hieros,* ch. VIII), qui est du même temps; soit, d'après M. Berthelot, au xie siècle de notre ère.

Ce savant émérite cite, en effet, dans une note très érudite, à laquelle je viens de faire plusieurs emprunts (4), deux textes qui sont, pour lui, les plus anciens où le bronze se trouve formellement désigné sous ce nom.

Eἰ δελεις ποιῆσαι φούρμας και τύλους άπο βροντησιον, ποιει ουτως.

---

(1) Plumbum ex Cassiteri insulâ (?) primus apportavit Midacritus.

(2) *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis.*

(3) Nec solidus Brontes nec qui polit arma deorum...... Lemnius.

(4) *Journal des savants,* novembre 1888, p. 676. *Note sur le nom du bronze chez les alchimistes grecs.*

« Si tu veux fabriquer des formes en creux et en relief » avec du bronze, opère comme il suit »

C'est une recette d'atelier pour faire des moulages en bronze et il s'agit bien de cet alliage car on lit, quelques lignes plus loin :

Η δέ συγκέρασις τού βροντησίου εστὶν οὕτως τοῦ κυπρίου λίτρα α',κ κασσιτέρου καθαρον γ'ϛ'.

« Quant à l'alliage du bronze, on l'obtient ainsi : Rouille » de cuivre de Chypre, une livre : Etain pur, 2 onces ».

L'illustre chimiste pense que ces passages faisaient partie d'un grand manuel de chimie byzantin, intitulé : *Livre métallique et chimique sur la chrysopée, l'argyropée, la fixation du mercure*, etc., ouvrage plus ancien, remontant vraisemblablement au VIIIe ou IXe siècle, malheureusement perdu mais dont une portion notable a été conservée dans le manuscrit n° 299 de la bibliothèque Saint Marc à Venise, datant du XIe siècle et une autre partie, plus considérable, par les manuscrits numérotés 2,325 du XIIIe siècle et 2,327 du XVe.

Il admet, enfin, volontiers, que l'*æs brundusium* est devenu le bronze, comme l'*æs cyprium* le cuivre, en souvenir des grands ateliers où l'on fabriqua longtemps ce métal, ou cet alliage.

Quand on lit, du reste, l'histoire naturelle de Pline, très prolixe en détails sur les localités où l'on manipulait le bronze; sur son emploi chez les Romains; sur la multiplicité des vases, ustensiles, armes, décors, médailles et statues, souvent colossales, qui ornaient non seulement les temples, les places publiques et les maisons de Rome, mais encore de la plupart des cités du monde romain, on est véritablement frappé du nombre des grands artistes qui avaient atteint, dans ce genre, une supériorité qui n'a pas été égalée depuis. Et cela dès le temps du roi Evandre et de Numa (1,300 et 714 ans av. J.-C.).

Mais, comment est arrivé le bronze dans les Gaules, par

quelles voies s'y est-il introduit? C'est ce qu'il est tout aussi difficile de préciser, et quatre théories ont été même proposées pour résoudre ce problème.

L'une, supposant que l'alliage du cuivre et de l'étain n'a été qu'un des résultats du développement normal et graduel de l'industrie de tous les peuples; qu'il a été, par conséquent, fabriqué partout où on en a rencontré les parties composantes; l'autre, attribuant son introduction, dans le Nord et l'Ouest de l'Europe, soit aux armées romaines, soit aux relations commerciales maritimes des Phéniciens, soit à une invasion de peuples de race asiatique qui, apportant avec elle la connaissance de ce métal, aurait conquis l'Europe, dépossédé et, en quelques endroits, entièrement détruit les premiers possesseurs du sol restés à l'âge de la pierre.

Je ne puis, évidemment, discuter ici tous les termes d'une question aussi complexe et sur laquelle j'aurai, du reste, à revenir en parlant de l'origine probable du bronze girondin. Je me bornerai donc à dire qu'il est admis, d'une manière générale, que le point principal d'origine du bronze a été l'Asie, et que ce métal ne s'est pas montré en Gaule, ou qu'on n'en a pas constaté l'existence en ce pays, avant les 2,000 ans qui précèdent l'ère chrétienne (1).

Quant aux voies suivies pour cette introduction, on en a distingué deux très distinctes; l'une, purement maritime, par le commerce phénicien avec les côtes de la Méditerranée et même celles de l'Europe sur l'Océan Atlantique et sur la mer du Nord; l'autre, terrestre, par les vallées du Dniéper et du Danube, ces chemins classiques des émigra-

(1) Cette opinion a été soutenue par M. Alex. Bertrand, dans une communication à la *Société d'Anthropologie* de Paris, séance du 4 juin 1874, ce qui reporterait la substitution en Gaule de l'âge du bronze à celui de la pierre polie, aux temps de Sésostris et d'Abraham. Elle a été admise, dans la même discussion (p. 477), même séance, par Broca, qui pensait que le bronze était connu en Egypte 4 ou 5,000 ans avant notre ère.

tions successives ou des invasions qui semblent avoir apporté, jadis, dans l'Occident du vieux monde, les éléments de la civilisation certainement plus ancienne et plus avancée de l'Orient.

Mais l'âge du bronze avait-il réellement existé en Gironde? En avait-on signalé des témoins irrécusables dans la région? Telle devait être ma première préoccupation au commencement de mes recherches, et mes fouilles bibliographiques se bornèrent, d'abord, à peu de chose : à la constatation simple de ce fait dans la statistique de Jouannet, publiée en 1837, où se lit qu'on avait découvert des objets de ce métal, dits *coins* ou *haches*, en quelques points du département, surtout en Médoc (1).

Je retrouvai la même assertion, reproduite et probablement copiée, dans la plupart des ouvrages postérieurs à la date citée, tels que la *Guienne historique et monumentale*, de Ducourneau (2), et quelques autres livres moins importants, mais tous ces renseignements se bornaient, en somme, à de simples mentions de trouvailles d'objets curieux. Il y avait loin de là à une étude sérieuse du sujet et les publications étrangères à la Gironde ne pouvaient m'aider davantage, car ce n'est que dix ans plus tard que devaient être imprimées les premières recherches destinées à combattre l'opinion que l'âge du bronze n'avait pas existé dans les Gaules et, particulièrement, dans le Sud-Ouest de la France.

Encore M. Bertrand ne signalait-il aucun gisement pour la Gironde dans une de ses conférences.

Le *Dictionnaire des Gaules* ne parle que de ceux de trois localités : Vertheuil, Margaux et Izon. Et le splendide ouvrage de M. Ernest Chantre (1875-1876) n'en note que dix, c'est-à-dire, avec les trois précédentes, Pauillac,

---

(1) T. I, p. 231 et 232.

(2) T. I, 1842, p. 125 et 126. Article *archéologie*, *armes gauloises*, sans nom d'auteur, avec une planche où toutes les figures sont assez grossières.

une hache seulement, St-Jean-d'Illac, Bordeaux, , Guîtres, Créon et Castillon (1).

fallait, enfin, une preuve démonstrative de ce que ice, je n'aurais qu'à rappeler que le beau livre de Evans sur *l'âge du bronze dans la Grande-Bretagne ·lande* n'indique, même en 1883, qu'une seule loca-irondine comme ayant fourni des objets de ce métal, la simple mention de la découverte, à Langoiran, hache à demi coulisse et à double anneau laté-).

reviendrai, nécessairement, sur cette nomenclature en analyser les termes, en compléter les lacunes, en ler certains détails, et l'on conviendra sans peine ie pareille absence ou pénurie de documents aurait evenir une raison de découragement, dès le début ivestigations que j'avais entreprises.

is l'expérience et l'étude m'ont prouvé, bien souvent, puis longtemps, qu'il ne faut jamais s'arrêter aux iations les plus désolantes en apparence. L'*E pur si e* de Galilée doit être constamment à la pensée de ·bservateur. Le *Lasciate ogni speranza* de Dante ne ·tre une règle scientifique. Je me mis donc, sans tion, à la recherche de données plus certaines, et ; promptement récompensé de mes peines, car je 'llis bien vite, sur place, une riche moisson de es en même temps que j'arrivais (ainsi qu'il advient hercheurs obstinés), à la découverte de documents ent curieux et remarquables que je crois devoir en lès ce moment, l'exposition avant de préciser quel résultat de mes trouvailles personnelles.

:*des Paléoethnologiques dans le bassin du Rhône. Age du bronze. s sur l'origine de la métallurgie en France.* Paris, Baudry, 1875-1876, 8°.

·s 104 et 544. Tableau des localités françaises citées. Article *Gironde.*

II

REVUE RÉTROSPECTIVE

Je suivrai, dans cette partie de mon exposition, l'ordre de mes découvertes bibliographiques, autant pour fournir un exemple d'encouragement aux travailleurs que pour faire ressortir l'utilité de l'érudition en toute étude vraiment sérieuse.

Je suis, en effet, profondément convaincu que la méthode chronologique est le meilleur fil conducteur en toute recherche. Elle seule peut éviter de faire retomber dans des redites, ou de reproduire des théories déjà justement renversées. L'histoire des phases successives par lesquelles passe toute question est le moyen assuré d'en reconnaître les points obscurs ou inexplorés; d'en faciliter la compréhension complète; d'en découvrir toute l'étendue et le premier résultat de l'emploi de cette méthode a été, de plus, admirablement indiqué par l'un des maîtres de la science préhistorique, Frédéric Troyon, en tête de son *Etude sur les monuments de l'Antiquité barbare* (1), publiée en 1868, où se lit :

« Toute étude dont on fait son champ d'activité ne » tarde pas à s'agrandir, à étendre son horizon et à deve- » nir un monde si vaste qu'on est obligé de se limiter à » quelqu'une de ses parties si l'on veut en faire le sujet de » recherches approfondies ».

Le présent travail donne toute raison à cette remarque.

---

(1) Lausanne, Bridel : in-8°, t. XXV des *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, p. 1.

A. Premières études sur l'âge du bronze en Gironde.

Appliquant les règles précédentes à mon sujet, je dois rappeler que c'est dans la *Statistique* de Jouannet (1), ouvrage certainement bien fait, pour sa date, 1837, et toujours utile à consulter, comme ses pareils, que j'avais vu signaler l'existence en Gironde de spécimens de l'âge du bronze.

On y trouvait visée la découverte en 1805, à Pauillac, de 17 coins de ce métal dans une vigne, puis, celle d'une quantité beaucoup plus considérable d'instruments pareils, à Saint-Julien, en 1825, et l'indication de la trouvaille d'un seul autre coin, de forme différente, à Hure, localité du même département.

Et ce qui démontre le peu d'importance que l'on reconnaissait alors à ces découvertes (dont Jouannet faisait part, peu après, au Congrès scientifique tenu à Bordeaux du 15 au 21 juin 1842) (2), c'est que cet archéologue distingué avait eu connaissance d'un mémoire très complet sur le même sujet et possédait même, à son actif, des travaux très étendus sur la question, travaux bien antérieurs à l'impression de sa *Statistique* et qu'il n'a pas plus cités dans cet ouvrage qu'au Congrès de Saintes auquel il assista en 1844 (3).

On me permettra donc de donner ou d'analyser, avec quelque détail, tous ces travaux, restés inédits, parce qu'ils constituent un chapitre absolument nouveau et

(1) *Statistique de la Gironde*, t. I, L. V. *Histoire*, 2e division. *Antiquités. Epoque Gallo-romaine*, p. 231 et 232.

(2) Séances générales tenues en 1842 par la *Société française d'Archéologie pour la conservation de monuments historiques*, Caen, 1842, p. 76.

C'est la reproduction intégrale du texte de la *Statistique*, mais la hache de Hure ne s'y trouve pas mentionnée.

(3) Il y recevait même la médaille destinée à récompenser l'archéologue *dont les écrits avaient rendu le plus de services à la science dans la région comprise entre la Loire et les Pyrénées*, p. 161.

fort original de l'histoire que je me suis donné la tâche d'écrire.

C'est dans les Archives manuscrites de l'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, que j'ai fait mes principales découvertes, et l'on serait vraiment surpris d'y rencontrer des preuves aussi nombreuses qu'irrécusables d'une sollicitude incessante pour l'étude et la solution de toutes les questions concernant la Guienne, ou revêtant un caractère général, si l'on ne savait quel fut le rôle de cette compagnie dès le temps où l'illustre Montesquieu prenait une part active à ses premiers travaux.

M. Th. Labat, ingénieur et économiste distingué de Bordeaux, faisait ressortir, tout récemment (1), que deux des plus anciens membres de l'Académie : Jean-François de Meslon, inspecteur des fermes du Roy (1712), et Joseph de Bacalan, conseiller au Parlement (1769), avaient énoncé et développé, dès le début et vers la moitié du XVIIIe siècle, les idées fondamentales d'économie sociale qui n'ont été reprises que plus tard par J.-B. Say, Adam Smith, Blanqui, Basquiat et les auteurs modernes.

M. F. Leroy avait déjà prouvé, dans un *discours sur les* *origines de la même Académie,* qu'elle n'avait cessé de favoriser et de diriger le mouvement scientifique, dans toutes les divisions du savoir, tout en concourant à créer autour d'elle des sociétés savantes consacrées plus spécialement à telle ou telle catégorie de recherches (2).

J'apporte un argument de plus en faveur de la même cause à l'occasion de travaux qui seraient, certainement, regardés *a priori,* d'après leur caractère spécial, comme ayant dû échapper à l'attention des savants académiciens de Bordeaux, et je commence ma démonstration par la transcription d'un document que sa date et les détails

---

(1) *L'Economie politique à l'Académie de Bordeaux pendant le* XVIIIe *siècle,* par Th. Labat, *Actes de l'Académie,* 1887-1888, p. 69.

(2) *Actes de l'Académie,* t. IV, 1842, p. 471.

qu'il renferme rendent très intéressant parce qu'il caractérise l'état exact de ce qu'on pensait des objets appartenant à l'âge de bronze au commencement du XIX[e] siècle (1).

Il est intitulé : « *Dissertation sur un instrument antique » trouvé dans la paroisse de Pauliac* (sic) *en Médoc, département de la Gironde, en mars* 1803 », et son auteur, le baron de Caila (2), qualifié, dans les listes de l'Académie, d'ancien magistrat, antiquaire et collectionneur, était un des hommes qui, dispersés par le décret inique du 8-12 août 1793, portant suppression des sociétés savantes et saisie de leurs livres, collections et dotations essentiellement privées (3), se donnèrent pour mission de recueillir et sauver les épaves que la tourmente révolutionnaire avait faites à Bordeaux en fondant, dès 1796, la *Société d'Histoire naturelle et d'Agriculture*, puis celle *des Sciences, Belles-Lettres et Arts,* qui devait reprendre, le 13 août 1828, le titre d'*Académie* que Louis XIV lui avait octroyé par lettres-patentes données à Fontainebleau le 5 septembre 1712 (4).

M. de Caila lut son Mémoire à la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts dans sa séance du 24 juillet 1806

---

(1) Je saisis cette occasion d'ajouter que je dois à l'obligeance bien connue de MM. Dezeimeris et Céleste, membres de l'Académie et bibliothécaires de la ville de Bordeaux, la première indication de ce manuscrit. Qu'ils en reçoivent, ici, tous mes remerciements.

(2) De Caila (Pierre-Martin), né à Bordeaux le 15 octobre 1744, fut conseiller et premier avocat à la Cour des Aydes de Guyenne pendant 22 ans. Membre de plusieurs Sociétés savantes, il écrivit, depuis le commencement du XIX[e] siècle, de très nombreux mémoires scientifiques et principalement d'archéologie. Il obtint l'honorariat de l'Académie en 1812 et est mort près de Cadillac-sur-Garonne en mars 1832.

(3) Voir dans les *Actes de l'Académie,* 1848, p. 535, une note de M. Lamothe, alors son secrétaire-général, sur l'ancien hôtel donné à la Compagnie par J.-J. Bel (28 août 1736), et le résumé de toutes les phases de dépossession et de restauration de l'Académie elle-même.

(4) Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement de Bordeaux le 3 mai 1713, et Louis XVI les confirma le 29 juillet 1781.

sous la présidence de M. Dufau. Il est ainsi conçu (1) :

« Je viens vous faire part de mes observations sur un instrument de bronze trouvé en mars 1803 près de la chapelle du Grand Loup (2) dans la commune de Pauliac (*sic*) en Médoc.

» Cet instrument était, avec 16 autres, à un pied de profondeur dans la terre. Leur forme était la même, mais ils différaient dans leur longueur depuis 4 jusques à 10 pouces (3).

» Celui que je conserve dans mon cabinet (4) et que j'offre à votre curiosité a 6 pouces et 6 lignes de longueur (5). Il est évasé et tranchant à une de ses extrémités. Deux bourrelets, ou filets plats, se détachent du fond dans les deux surfaces de cet instrument et se terminent en mourant.

» Les uns les prirent pour des armes, les autres pour des haches; d'autres pour des coins propres à fendre du bois. Un de ces outils fut présenté en mai 1804, à M. Vis-

---

(1) J'ai trouvé, depuis la rédaction de mon travail, et dans les Archives du château de Caila, mises à ma disposition avec une extrême obligeance par MM. le comte et le vicomte de Galard, un deuxième manuscrit de cette dissertation. Il est de la main de M. de Caila et tout à fait semblable à celui de la Bibliothèque de Bordeaux. J'y ai relevé quelques annotations curieuses qui témoignent du soin de son auteur à conserver plusieurs copies de ses études, et jusqu'aux moindres détails les concernant.

C'est ainsi qu'il a soigneusement indiqué la date de sa lecture à Bordeaux, celle de la même communication le 29 mars 1808, à l'*Académie celtique* et le dépôt de sa copie à la Société bordelaise, le 27 avril 1813.

(2) C'est une erreur, il faut lire la chapelle de Trompeloup, près de laquelle fut construit plus tard le Lazaret du même nom et qui est actuellement un poste de Douane (E. B.).

(3) 10c 82mm à 27c 07mm.

(4) M. de Caila avait, en effet, formé une collection très importante de minéraux, de plantes, d'antiquités, d'objets d'art, de livres et de tableaux. Ses minéraux furent donnés en 1811 à la ville de Bordeaux. Ses livres furent en partie divisés, ainsi que ses antiquités proprement dites, mais les objets d'art et les peintures, surtout une grande quantité de portraits, sont encore conservés avec soin par ses héritiers, MM. le comte et le vicomte de Galard, au château de Caila, par Cadillac, Gironde.

(5) 17c 59mm.

conti, antiquaire de Milan, fixé à Paris, et à M. Lenoir, conservateur des Antiques de cette capitale. Le premier croyait que c'était un instrument ou outil dont se servaient les lutteurs pour aplanir l'arène sur laquelle ils combattaient. Le second le prenait pour une arme.

» Je me suis occupé à mon tour de cet instrument. J'ai fait toutes les recherches possibles et j'ai enfin adopté une opinion qui vous paraîtra peut-être vraisemblable.

» Montfaucon a fait graver quelques-uns de ces instruments et les regardait comme des outils de menuiserie (1).

» Le comte de Caylus en rapporte cinq qui ont été retirés des fouilles d'Herculanum, sans en déterminer l'usage (2).

» Quelques savants ont cru que ce pouvait être un instrument gaulois qui eût servi aux cérémonies des Druides pour cueillir le fameux guy du chêne (3) et rapportent, à ce sujet, la description que Pline nous en a donnée (4).

» De nos jours, c'est-à-dire en 1784 et 1797, on déterra, aux environs de Bruges et de Waez-Munster, en Flandre, deux instruments de bronze dont je joins ici le dessin : l'un a 3 pouces et 6 lignes (5) de longueur; l'autre 5 pouces 11 lignes (6) ayant, tous les deux, une de leurs extrémités évasée et tranchante. Jean de Bast, qui les rapporte, juge que les deux coulisses prises de chaque côté dans les deux autres extrémités ne peuvent avoir été faites que pour emboîter l'instrument et servir de tenue au manche ou au corps. Il pense que cette espèce de ciseau était ancien-

---

(1) *Antiquité expliquée*, t. III, p. 340, pl. 188.

(2) *Recueil d'Antiquités*, t. II, p. 318, pl. 92. De Caylus parle de 8 coins d'Herculanum, comme nous l'indiquons plus loin (E. B.).

(3) *Recueil d'Antiquités romaines et gauloises trouvées dans la Flandre proprement dite*, par le chanoine de Bast, p. 185.

(4) *Histoire naturelle*, L. 16, chap. 44. Mais Pline dit expressément qu'on se servait d'une serpe d'or (E. B.).

(5) 9c 47mm.

(6) 16c 01mm.

nement montée d'aplomb sur un manche, comme le fer d'une lance, mais il avoue qu'il ignore quel peut avoir été son emploi (1).

» J'ai cherché dans Gruter (2), dans Smith les différents outils dont se servaient les anciens. Je n'en ai trouvé aucun qui ressemblât à notre instrument. Leur ciseau, *fabrix, scalprum*, avait tout autre forme et ne différait pas beaucoup de celui des modernes. Leur coin, *cuneus*, qui ne pouvait pas différer du nôtre, ne ressemblait point au bronze de Pauliac. Bien loin que ce dernier dût faire éclater le bois, les rebords plats qui l'accompagnent, dans toute son étendue, et sur ses deux faces, auraient plutôt retardé qu'accéléré cette opération. Cet outil pouvait encore moins servir à cueillir le *guy* du chêne puisqu'il n'a aucune ressemblance avec cet instrument sacré qui avait la forme d'une faux et qui, même, était d'or : *falce aurea*, et non de cuivre comme le sont tous les instruments de l'espèce du nôtre.

» J'ai cherché vainement dans les auteurs qui ont traité de la gymnastique comme Mercurialis (3), Juste Lipse (4) et autres, quelque instrument qui eût du rapport aux bronzes de Pauliac et qui fût destiné à *applanir* les arènes sur lesquelles s'exerçaient les lutteurs et les gladiateurs. L'autorité de M. Visconti m'a fait porter beaucoup d'attention dans mes recherches, mais je suis bien convaincu que ces auteurs n'ont parlé d'aucun instrument semblable à ceux de Pauliac.

» Je reconnais tous les jours que nos prédécesseurs ont poussé bien loin leurs recherches dans la carrière des sciences qu'ils ont embrassée et qu'ils ont donné leur opi-

(1) On peut apprécier, très exactement, sur la planche XI, la forme de tous ces instruments. Cette planche est la reproduction du dessin qui accompagne le Mémoire de Caila.

(2) Savant philologue, né à Anvers 1560, mort 1627.

(3) *De re gymnastica.*

(4) *De Gladiatoribus.*

nion sur tout ce qui peut piquer la curiosité de l'amateur des sciences et des arts. J'ai presque toujours sous les yeux les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres* qui, dans moins de 80 ans, a formé un dépôt précieux dans lequel on peut puiser abondamment. C'est là que j'ai lu qu'on découvrit au commencement du dernier siècle plusieurs instruments à sacrifices (1) comme le *couteau*, appelé *secespita*, servant à égorger les victimes ; le *disque* pour en recevoir les entrailles ; la *patère*, pour en recueillir le sang ; le *préféricule*, pour contenir le vin du sacrifice ; le *sympule*, pour en prendre le goût ; l'*aspersoir*, pour jeter l'eau lustrale ; l'*acerre*, qui contenait l'encens ; trois *cuillers* d'*argent*, pour le prendre ; du *succin jaune*, qui entrait autrefois dans les parfums ; enfin *deux instruments de bronze en forme de coin*, évasés et tranchants dans leur partie inférieure, venant se réunir sur les deux côtés surchargés, comme ceux de Pauliac, d'un bourrelet ou filet plat pour former, dans la partie supérieure, un prolongement en guise de manche.

» M. Mahudel, auteur de cette dissertation, très versé dans la connaissance de l'antiquité, eut bientôt désigné la destination de chacun de ces instruments et prouva, sans réplique, que ces coins étaient destinés pour écorcher les victimes, une des plus religieuses actions de la cérémonie. Il fit ressortir la différence qu'il y avait entre l'espèce de couteaux connus sous le nom de *Dolabra* et de *Scena*, tels que du Choul nous en a conservé les images (2) et l'instrument dont on se servait pour dépouiller la victime. Les peaux arrachées des animaux ornaient la tête des Dieux, des déesses, des héros, des prêtres, des prêtresses. Les médailles, les statues, les bas-reliefs nous en ont conservé la preuve.

---

(1) *Mémoires cités*, t. III, p. 225 (1723).

(2) Discours sur la religion des anciens Romains, in-4°; Lyon, 1581. La *Scena* ou *Sacena* était le vieux nom latin d'une hache à deux tranchants (Rich).

» Strabon (1) nous dit que les Romains couchaient dans les temples et dormaient sur les peaux consacrées. Virgile nous rappelle lui même cette pratique (2) :

Pellibus incubuit stratis, somnosque petivit.

» Cicéron disait plaisamment à ce sujet que les Dieux parlaient avec ceux qui dormaient. Les dépouilles des animaux offerts en sacrifice ont été, de tous les temps, en grande vénération chez les Grecs, les Romains et même chez les Scythes. Il serait difficile à penser que ces dépouilles ayant une destination si étendue et si précise, les Ministres chargés de les enlever n'eussent pas pris toutes les précautions possibles pour les détacher sans les endommager. Les ciseaux *secespita,* ou ceux de l'espèce appelée *Dolabra scena,* avaient la forme trop tranchante et surtout trop pointue pour être employés à cette opération délicate. Il fallait qu'il y eût des couteaux destinés à cet usage. Les anatomistes se servent d'une sorte de scapel dont la lame arrondie seconde plus facilement leur adresse dans la dissection. Ce couteau paraît être le *créodeira* des Grecs et le *culter excoriatorius* des Latins (3). Il était de bronze comme tous les instruments à sacrifices.

» Le cuivre est un des premiers métaux qui aient été employés. Les anciens le regardaient comme pur par sa nature et le consacraient aux Dieux comme pouvant, selon eux, chasser, par une vertu secrète, les spectres et les esprits impurs. Ils employaient le cuivre plus communément que le fer et cherchèrent à en perfectionner la trempe. Le comte de Caylus (4) était surpris que du nombre prodigieux d'armes que les Romains ont fabriqué pour leur usage il ne s'en soit pas conservé quelque vestige,

(1) *Descriptio orbis,* L. 16.

(2) *Eneide,* L. VII, vers 88. Cette coutume est attestée par une foule d'auteurs.

(3) Κρεωδειρὰν (*Pollux,* l. VII, c. VI).

(4) *Recueil d'Antiquités,* p. 241 et 242.

dans les lieux secs et principalement dans les pays chauds comme l'Egypte, qui fournit tous les jours tant d'antiquités de toutes les nations et où l'on n'a jamais trouvé le plus petit vestige de fer (1).

» Tout y est bronze, pierre, verre ou terre cuite.

» Ce savant distingué du dernier siècle, secondé par M. Geoffroi le fils, parvint, par ses essais sur le métal, à donner un cuivre très dur, fondu, allié, trempé, susceptible de la meule et soumis enfin à toutes les propriétés du fer. Ces essais furent faits sur un dépôt d'armes romaines qui fut trouvé, le siècle dernier, à Gensac en Auvergne et que l'on voit, aujourd'hui, au Cabinet impérial (2).

» M. Geoffroi parvint à fabriquer, sous les yeux de M. de Caylus, des lames de cuivre pareilles à celles que l'on venait de découvrir.

» J'ai dit, il y a un instant, que les instruments rapportés par Montfaucon, Caylus et ceux qu'on a découverts à Pauliac, ne pouvaient être regardés ni comme couteaux destinés à couper le guy sacré, ni comme marteaux, ni comme haches, ni comme armes, ni comme ciseaux, puisqu'il serait impossible de les emmancher d'une manière solide (3). Le rapprochement de leur forme de celle du couteau trouvé à Langres, à Bruges et à Waez-Munster nous les fera regarder plutôt comme destinés à dépouiller les victimes.

» Celui que j'offre à votre curiosité n'est pas, il est vrai, aussi évasé que ceux de Langres, de Bruges et de Waez-Munster, mais il a tous les autres rapports. Il est tranchant et présente sur chacune de ses deux surfaces deux bourrelets, ou filets plats, et prolongés qui, détachés du fond,

---

(1) C'est une erreur, non démontrée au temps de de Caila. L'antiquité du fer est, au contraire, incontestable en Egypte et remonte même à une date très reculée. Je le prouverai plus loin (E. B.).

(2) Gensac est sur les frontières de l'Auvergne et du Bourbonnais.

(3) C'est encore une erreur et nous démontrerons que l'emmanchement de ces instruments était facile et nécessaire (E. B.).

facilitent par leur élévation la séparation de la peau d'avec les chairs dans les surfaces inférieures et supérieures. Cet instrument n'a pas un manche aussi commode que ceux qui accompagnent les deux outils de Langres et qui ont dû accompagner ceux de Bruges et de Waez-Munster ou, pour dire le vrai, il n'en a pas, mais sa forme, qui va en mourant jusqu'à son extrémité supérieure, donne toute la prise nécessaire pour s'en servir à volonté. Le bronze de Pauliac peut figurer entre ceux de Langres, Bruges et Waez-Munster et annonce, par ses rapports avec eux, la même destination.

» Telle est, Messieurs, mon opinion sur ce bronze. Je la présente avec quelque probabilité. J'en vois, du moins, plus pour l'établir que pour la détruire en ne donnant à ce bronze que les destinations rappelées et combattues par sa propre forme. Ces instruments de diverses grandeurs, dont chacun devait sans doute avoir son emploi, devaient appartenir à quelque ministre inférieur des Dieux du paganisme chargé de dépouiller les victimes qui leur étaient offertes pour en conserver les toisons. Pauliac, où ces bronzes ont été trouvés, était situé, comme aujourd'hui, dans le Médoc, dont les habitants, *Meduli,* faisaient partie du territoire des *Bituriges vivisques*. Ces instruments avaient appartenu au ministre *inférieur* de quelque temple situé ou chez les *Meduli* ou chez les *Bituriges vivisques,* et certainement nous ne pouvons pas ignorer que les peuples de toute cette contrée ne fussent plongés dans l'idolâtrie longtemps avant que l'Evangile n'y eût été reçu. Des débris des temples de l'Hymen (1), de Jupiter (2), de Diane (3), de Tutèle (4), de Cybèle (5), de Bacchus (6), dont la tradition, ou les chroniqueurs, nous ont conservé le nom, nous confirment cette vérité.

(1) *Vernemetis.*
(2, 3, 4) A Bordeaux.
(5) A Çestas.
(6) A Bourg-sur-Gironde.

» Je me résume :

» Je crois que les 17 bronzes trouvés à Pauliac en mars 1803 ne peuvent désigner, d'après la forme qui leur est propre, que des instruments appelés chez les Grecs *Créodeira* et, chez les Romains, *Cultri excoriatorii,* des outils propres à disséquer, à détacher, à séparer la peau d'avec les chairs des victimes.

» Les difficultés que l'on éprouve en cherchant à leur donner une autre destination et le rapprochement de ces instruments de ceux trouvés à Bruges, à Waez-Munster et à Langres, me font porter sur ceux de Pauliac le même jugement que celui qui a été si solidement établi par M. Mahudel sur ceux de Langres ».

Tel est le premier document un peu étendu qui ait été rédigé sur l'histoire de l'âge du bronze en Médoc et, principalement, sur le caractère ou la destination des coins ou haches en bronze sur lesquels on a beaucoup disserté, comme nous le verrons en poursuivant notre étude rétrospective.

Chose assez singulière, ce mémoire n'a jamais été publié et le nom de son auteur n'a même jamais été cité bien que son travail ait été lu, ainsi que je l'ai fait remarquer, à la *Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts* de Bordeaux en 1806 et à l'*Académie Celtique,* à Paris, en 1808.

Et personne n'a même fait observer que la théorie de Mahudel, adoptée par M. de Caila, avait été déjà proposée et combattue dans le XVIIe siècle.

Quant à la découverte elle-même, elle avait été signalée, dès 1803, par Bernadau, historiographe bordelais, qu'il ne faut souvent consulter que sous toutes réserves, mais qui a inséré dans le *Bulletin Polymathique du Muséum de Bordeaux,* dès le moment de la trouvaille, une note qui ajoute quelques détails à la description du baron de Caila (1).

---

(1) *Bulletin Polymathique du Muséum d'Instruction publique,* Bordeaux, an XII, (1803), t. II, article *Archéographie. Recherches sur quelques antiques découvertes depuis peu à Bordeaux et dans les environs.* (P. B.)

« Dans les premiers jours de germinal dernier (mars 1803)
» un paysan a trouvé (dit-il) dans un vase de terre, en
» béchant sa vigne, à Pauillac, dix-sept instruments en
» cuivre qui ont beaucoup de ressemblance avec les coins
» dont on se sert pour fendre du bois à brûler. Ils sont tous
» d'égale épaisseur, mais de longueur différente, depuis 4
» jusqu'à 10 pouces (1). Tous ensemble pesaient 25 livres
» poids de marc (2); une particularité dans leur forme, qui
» ne permet pas de les comparer avec les outils modernes
» en ce genre, est un bourrelet carré qui s'élève, sur chaque
» coin, dans leur longueur. On peut voir deux de ces objets
» au Muséum ».

Bernadau revint sur le même sujet dans le t. VIII de ses Tablettes manuscrites (3). Mais son texte n'est pas aussi clair que le précédent. On pourrait croire qu'il s'agit d'une autre trouvaille quoique la fin de l'article semble faire allusion, au contraire, à celle de 1803.

Voici le texte :

« On vient de trouver dans une vigne, à Pauliac,
» 29 coins de bronze d'une forme singulière. Montfaucon
» en a décrit de pareils et croit que c'était la hampe de
» haches dont se servaient les Druides pour couper le guy
» sacré. Nous les avons décrits dans le Bulletin du Muséum
» et M. de Bast a parlé de ma notice dans les *Antiquités de*
» *la Flandre française* ».

Je reviendrai sur l'assertion de cet ouvrage et je me réserve, du reste, de bien préciser ces faits dans l'exposition détaillée des découvertes de bronze en Gironde, exposition qui succèdera, immédiatement, à l'étude des documents publiés, avant le XIXe siècle, sur la question

(1) Ce sont exactement les dimensions indiquées par de Caila de 10^{c} 82^{mm} à 57^{c} 07^{mm}.

(2) 12^{k} 237^{gr}.

(3) Conservées à la Bibliothèque municipale de Bordeaux.

des instruments de cet âge trouvés en plusieurs points de l'Europe.

Cette étude est intéressante et curieuse à plus d'un titre.

B. Documents antérieurs au XIXe siècle.

L'un des premiers jalons de cette histoire me paraît être le mémoire qu'un historien anglais, Hearne, publia, en 1710, sur des antiquités trouvées près de la ville d'Yorck (1).

Je n'ai pu consulter le texte original de cet auteur mais j'en ai retrouvé l'analyse fidèle dans l'ouvrage singulier intitulé : *Le chef-d'œuvre d'un inconnu,* poème, par le Dr *Crisostome Mathanasius,* pseudonyme de Thémizeul de Saint-Hyacinthe.

Elle y figure sous le titre de : *Lettre de M. de La Roque à M. Hearne,* et visait une dissertation qui se trouve comprise dans les *Mémoires* (dits de Trévoux) *pour l'histoire des Sciences et des Beaux-Arts,* mois de février 1713 (2).

Hearne avait rappelé, dans sa dissertation, que l'Angleterre était fort riche en antiquités et en antiquaires, mais que l'un des plus illustres de ces derniers, Camdem, n'avait guère étudié, avant lui, que ce qui concerne les inscriptions, les tombeaux, les urnes et autres monuments archéologiques, tandis qu'il voulait parler de 5 ou 6 petits instruments de cuivre ayant de 3 à 4 pouces de longueur et larges d'un pouce 1/2, découverts à Bramham Moor près Yorck (3).

Ils avaient la forme d'un coin ; leur bout le plus effilé

---

(1) Thomas Hearne, *A discourse concerning some antiquities lately found in Yorckshire,* Oxford, 8°, 1710, de l'Imprimerie du Théâtre, aux frais de l'auteur.

(2) Cette lettre est également imprimée, *in extenso,* avec un *Jugement* et une planche, dans les *Mémoires* de la même année, mois de septembre, t. XLIX, p. 1534.

(3) De 8c 12mm à 10c 82mm, sur 4c 05mm.

était tranchant; l'autre présentait une cavité et, sur le côté, un anneau ou petite anse.

Quelques antiquaires, dit-il, avaient cru voir dans ces objets des pointes de flèches ou des haches d'armes des anciens Bretons; d'autres des têtes de catapultes des Romains. M. Thoresby (que Hearne nomme le plus savant et le plus curieux des antiquaires de l'Angleterre) n'avait pas osé se prononcer sur leur usage. Mais ce n'étaient point, ainsi que l'avait annoncé l'historien anglais Speed (1), un siècle auparavant, des armes bretonnes.

Tout ce qu'on sait de l'armement des anciens habitants de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, comme des Gaulois, des Saxons ou des Danois, lui semblait contredire cette opinion.

Il écartait l'idée de coins qu'il attribuait à Wormius, comme celle d'instrument de sacrifices (qu'il avait un moment adoptée) et il concluait que ce n'étaient point des armes militaires, mais que ces objets étaient particuliers aux ouvriers recrutés par les légions romaines, soit pour polir les pierres dont elles entouraient leurs camps, soit pour aplanir les chemins publics, construire les ports, etc.

Il avoue bien, avec Fabretti, qu'il est assez difficile de différencier ces ouvriers des soldats romains eux-mêmes, mais il n'en persiste pas moins dans sa dernière opinion en faisant remarquer que le trou dont est percé ce qu'il appelle *un ciseau* est fait pour recevoir un manche et que l'anse ou petit anneau qu'on voit sur le côté, est destiné à pendre les outils à la ceinture des soldats, ainsi qu'il croyait le voir dans les bas reliefs de la colonne trajane.

C'est au sujet de cette dissertation que fut composée la lettre de M. de la Roque, insérée dans les *Mémoires de*

(1) 1552, 1629. Son ouvrage parut en 1616, f°.

Trévoux et reproduite, ainsi que je l'ai dit plus haut, dans le *Chef-d'œuvre d'un inconnu.*

L'auteur, après avoir marqué sa reconnaissance pour les Directeurs des *Mémoires, qui ne laissent échapper aucune occasion d'obliger les amateurs de l'Antiquité,* entre ainsi en matière, en s'adressant à M. Hearne :

« J'étais en l'année 1707 dans la Basse-Normandie, » au diocèse de Coutance, sur les terres de M. le marquis » de Béthune, lorsque dans la paroisse voisine, nommée » *le Menil Hué,* de la dépendance du Marquisat du *Menil* » *Garnier,* qui appartenait alors à M. Morant, premier » Président de Toulouse, quelques paysans, faisant des » fosses pour planter des pommiers, trouvèrent des instru- » ments de cuivre semblables à ceux qui sont décrits dans » votre dissertation et ils en trouvèrent une grande quan- » tité, en sorte qu'ils en amassèrent assez pour faire la » charge d'un cheval, charge qu'ils allèrent vendre à » une lieue de là, dans le bourg de Ville-Dieu, comman- » derie de l'ordre de Malthe, dont tous les habitants sont » fondeurs ou chaudronniers.

» Averti de cette découverte par le curé de *Menil Hué,* » qui est une personne habile et curieuse, j'allai sur » les lieux, je vis tous les instruments entassés et, après » les avoir examinés, ne doutant point que ce fussent des » antiquités romaines, j'en pris plusieurs pour les apporter » à Paris.

» Ce sont, comme vous l'avez dit, Monsieur, des pièces » de cuivre qui ont la forme d'un coin, dont le bout le » plus affilé paraît avoir été tranchant. Je dis *paraît,* » parce que dans les miens, ce bout là est assez émoussé. » Il y a, à l'autre bout, une espèce de trou ou cavité, avec » un anneau ou une petite anse à côté. Ceux dont il s'agit » ici sont de deux grandeurs : sçavoir, les plus grands de » 5 pouces de longueur et larges d'un pouce et demi dans » leur plus grande largeur qui est au bout d'en bas, sur

» un bon pouce d'épaisseur, à l'endroit le plus massif (1). » Les moindres sont longs d'environ 3 pouces et larges » d'un pouce. A l'égard de la cavité, elle est fort profonde » et rend ces instruments presqu'entièrement creux. » Votre description ne marque pas cette profondeur et, » afin, Monsieur, que vous et tous les curieux puissiez » bien juger des instruments que je possède et s'ils sont » entièrement semblables aux vôtres, je vous en envoie » un dessin qui a été fait avec toute l'exactitude pos- » sible (2).

» Au reste, Monsieur, vous avez fort bien fait voir que » ces pièces ne sont ni des pointes de flèches ou des haches » d'armes des anciens Bretons, ni des têtes des Catapultes » des Romains; qu'elles n'ont point de rapport aux armes » des Gaulois; que ce ne sont point, enfin, des monuments » Saxons ou Danois, non plus que des haches de sacri- » fices et vous concluez fort juste que, quoique ces ins- » truments, à ce que vous estimez, ne fussent pas des » armes militaires, ils servaient, cependant, aux soldats » romains.

» Toute la difficulté consiste à savoir à quel usage ils » étaient employés; vous voulez, Monsieur, que ce soient » des ciseaux qu'on emmanchait et dont on se servait pour » polir les pierres dont les Romains entouraient leur » camp. La conjecture est ingénieuse et se trouve même » ici fortifiée par la circonstance du lieu où les monuments » en question ont été trouvés, assez proche d'un autre lieu » que tout le pays veut avoir été un camp des Romains, » dont on voit encore quelques vestiges et ces vestiges de » camps romains sont assez fréquents en Normandie. Les » plus considérables se voient auprès de la ville d'Evreux

(1) $13^{c}\,53^{mm}$ sur $4^{c}\,05^{mm}$ et $2^{c}\,70^{mm}$ d'épaisseur. Les petits $8^{c}\,12^{mm}$ sur $2^{c}\,70^{mm}$.

(2) Ce dessin n'existe pas dans le volume mais dans les *Mémoires cités* p. 1537. C'est celui d'une hache à douille.

» où l'on trouve, encore de nos jours, de fort bonnes » médailles du haut empire.

» Cependant, Monsieur, j'ai de la peine à me défaire de » ma première opinion qui est que ces instruments sont » de véritables coins, en ayant déjà toute la forme, comme » vous en convenez. J'avoue que je n'en comprends pas » bien encore l'usage et je n'ose me déterminer là dessus » de ma seule autorité.

» Il m'est venu en pensée que les coins étant emman- » chés d'une manière convenable, les soldats pouvaient » s'en servir pour escalader les murs, ou pour monter par » dehors sur des machines de guerre, en les faisant entrer » à force dans le joint des pierres, des poutres ou des ais » sur lesquels ils posaient ensuite les pieds et portaient les » mains pour arriver comme par degrés au sommet du » mur ou de la machine. Chaque soldat en portait une » quantité pour le besoin et les portait pendus à la cein- » ture par l'anneau ou l'anse qui est à côté et ils les tirait » à mesure pour les poser dans le mur ou dans le bois. » Mais comme je viens de vous dire, Monsieur, je ne vous » donne cela que pour une conjecture.

» M. Foucault, conseiller d'État, dont tout le monde » connait le bon goût et la pénétration, surtout pour les » matières d'antiquité, et qui était Intendant, en Nor- » mandie, lorsque je lui envoyai quelques-uns de ces ins- » truments, me fit l'honneur de m'écrire qu'il les estimait » des coins ou de petites haches dont se servaient les » soldats. Les curieux à qui je les ai montrés depuis, » pensent à peu près la même chose et ils concourent tous » avec vous, Monsieur, à dire que ce sont des monuments » romains.

» La découverte faite en Normandie confirme, ce me » semble, tout ce que vous avez dit là-dessus, au sujet de » ceux qui ont été trouvés en Angleterre étant certains » d'ailleurs, quand nous n'aurions pas la preuve que vous » alléguez de la colonne Trajane où des instruments à peu

» près semblables sont représentés, que les Romains ont » laissé dans l'un et l'autre pays quantité d'autres monu- » ments que l'on découvre tous les jours ».

. . . . .

LA ROQUE.

A Paris le 15 de mai 1713 (1).

Il ressort, évidemment, de cette note dont la reproduction m'a paru utile, en raison de sa date, qu'au commencement du XVIIIe siècle, les premiers instruments de bronze découverts dans l'ouest de l'Europe, ou, du moins, ceux signalés dans les ouvrages d'Antiquités, étaient ce que l'on nomme actuellement des haches à douille. Et ce fait explique, jusqu'à un certain point, le nom primitif de *coins* sous lequel ils ont été longtemps décrits.

C'est bien leur forme générale, mais l'idée de conclure de cette forme à une identité d'utilisation ou d'emploi n'avait vraiment aucun fondement, même en dehors de leur petit volume et du peu de résistance de l'épaisseur du métal creux qui les composait.

Je le ferai remarquer, plus loin, en discutant les autres opinions de Hearne et de son commentateur.

Cette hypothèse ne fut point adoptée, du reste, par Montfaucon, qui a écrit ce qui suit :

« D'autres les prennent pour des haches ou des coins, » ou des armures de piques et de javelots, et les petits » pour des armures de flèches, mais ils ont été regardés, » avec plus de vraisemblance, par quelques autres, comme » des armures de piquets pour la solidité des tentes. Le » grand nombre qu'on en rencontre, réunis dans les » mêmes lieux, autorise cette conjecture. Enfin, il y en » a qui ont cru que c'étaient des instruments domestiques

(1) Ouvrage cité. Nouvelle édition, t. II, p. 269-275. Londres 1758. A la page 276 se trouve une lettre de M. le Dr Mathanasius à M. de la Roque sur sa lettre à M. Hearne. Mais elle ne s'occupe plus des coins et seulement d'un vase en bronze contenant vingt-cinq livres pesant de médailles romaines.

» et propres au labourage et à l'agriculture. Je me con-
» tente d'en donner ici la figure avec le nom des lieux où
» ils ont été trouvés ».

C'était pousser l'éclectisme un peu loin et se désintéresser assez nettement d'une solution, mais ce scepticisme est une des meilleures preuves, sans aucun doute, de l'incertitude qui régnait alors sur la destination de ces instruments de bronze.

Aussi de Caylus (1), au t. II, p. 319 de son ouvrage, déclare-t-il que l'*autorité de Montfaucon ne le satisfait point*.

Il a représenté cinq de ces haches ou coins dans les planches XCII et XCIV du même volume, l'une à deux coulisses extérieures n'occupant qu'un tiers de la longueur de la hache, sur les deux faces opposées, avec saillie quadrangulaire au point d'union des deux parties (pl. XCII, fig. 1). Elle provenait d'Herculanum ainsi que celle de la figure 1 de la planche XCIV, qui se trouve ornée : de moulures plus nombreuses et plus riches, en forme de doubles cercles, sur ses faces aplaties ; de raies multiples, dans sa partie la plus épaisse ; de deux saillies en forme de harpon situées sur les côtés ; cette dernière ayant 7 pouces 9 lignes (20^{c}98^{mm} de long), et, enfin, d'une douille dont l'ouverture carrée servait à recevoir un manche et mesurait 8 lignes sur 6 (1^{c}80^{mm} sur 1^{c}35^{mm}).

La figure 2 de la planche 319 est beaucoup plus simple et représente une hache également pourvue d'une coulisse extérieure, mais portant un anneau latéral, ou bélière, au point de terminaison de la coulisse. Elle avait été trouvée à douze lieues de Paris, sur la route de Versailles à Houdan, avec treize autres instruments de même genre, les uns ayant des bélières, les autres en étant dépourvus, quelques-uns n'ayant jamais servi et conservant encore les barbes du moule.

---

(1) *Recueil d'Antiquités*, Paris, f°, 1756.

avoir trouvé ces coins avec des urnes et une inscription runique, les avait qualifiés de monuments celtiques, les Romains n'ayant jamais pénétré dans cette île, et il attribue à un curieux de France la conséquence que ces coins, emmanchés d'une manière convenable, pouvaient servir à escalader des murs ou machines (1).

D'autres, dit-il, sont signalés comme ayant avancé que ce sont des dents de roues avec lesquelles on bandait les balises, et le rédacteur de l'*Encyclopédie,* après avoir encore cité M. de Gensanne, proposant, dans son *Traité de la fonte des mines,* de voir dans les mêmes instruments des moyens de fixer le travail des mineurs, en les enfonçant dans le toit ou dans les parois des filons, terminait en disant :

« Je suis très éloigné d'adopter aucune de ces opinions. » Je pense que les soldats romains portaient un certain » nombre de ces coins de bronze pendus à la ceinture par » l'anse de l'anneau que l'on voit à tous, qu'ils y enfon» çaient les piquets de bois destinés à retenir les cordes » des tentes et que les coins de métal n'étaient ajoutés aux » piquets de bois que pour faciliter leur entrée dans les » terrains durs et pierreux ».

Les planches de l'Encyclopédie se bornent, d'ailleurs, à la représentation d'un coin à cavité intérieure, ou à douille, et à anneau ; d'un second que l'on nomme actuellement à ailerons; et d'un troisième à coulisse double extérieure et à anneau. Ces deux derniers dessins reproduisent les deux coins de la collection d'antiquités de Sainte-Geneviève, et l'on peut lire, page 32, deuxième colonne : *Leur usage n'est pas encore bien déterminé.*

Comme on le voit, cet article ne précisait en rien la succession ou la chronologie des idées émises depuis Speed et tout le XVII[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e], et je

---

(1) C'était, vraisemblablement, La Roque, mais pourquoi ne pas donner le nom.

crois inutile de faire d'autres citations pour prouver quelle incertitude régnait, en réalité, sur le caractère des coins de bronze au début du XIXe, c'est-à-dire au moment où de Caila présenta son mémoire à l'Académie de Bordeaux.

Mais il n'en a pas été toujours ainsi devant la même Compagnie, nous allons le prouver pour ce qui concerne tout particulièrement la Gironde.

C. Les premières études sur l'âge du bronze en Gironde.

Ce travail du baron de Caila fut certainement le point de départ des recherches de ce genre, bien qu'il n'ait jamais été directement cité, même par Grivaud de la Vincelle qui a représenté dans la planche 6, n° 4, de son ouvrage (1) un des coins de bronze trouvés à Bordeaux, et qui avait eu pourtant de fréquentes relations avec de Caila dont il a parlé avec éloges dans d'autres passages de son livre.

Plusieurs raisons me portent cependant à croire qu'il s'agit des mêmes coins; c'est le dessin que Grivaud en donne, la provenance qu'il indique et aussi l'adoption de l'opinion de Mahudel, citée par de Caila, sur l'emploi de ces instruments pour écorcher les animaux, soit dans les sacrifices, soit dans toutes les occasions où l'on recueillait avec soin les peaux dont l'usage était très usité chez les anciens.

« Le bout de cet instrument était tranchant, dit cet » auteur, ainsi que les bords de ses deux faces dans toute » la longueur du bronze; ces deux bords étaient relevés » de manière à laisser un vide de trois à quatre lignes » lorsque l'instrument était introduit entre le cuir et la » chair de l'animal; on conçoit que le vide devait faciliter » l'opération, parce que, tandis que d'une main on faisait

---

(1) Recueil cité, 1817, p. 63.

» couler l'instrument sous le cuir pour le séparer de la » chair, de l'autre on détachait les membranes et les liga- » ments qui présentaient de la résistance et on enlevait » ainsi la peau sans l'offenser. M. Mahudel a publié une » dissertation curieuse sur un instrument du même genre, » trouvé près de Langres, et auquel il a assigné le même » usage que nous hasardons de donner au nôtre ».

Telle n'est pas l'opinion de Jouannet qui, plus que tout autre girondin, s'est occupé de la question avec sa science et sa pénétration habituelles.

C'est ainsi qu'il a signalé, dans sa *Statistique* (1837), et même bien auparavant, comme nous allons l'exposer, la première découverte faite à Pauillac en 1803 (1), sans indiquer néanmoins le lieu de la découverte (Trompeloup).

Mais il s'agit bien, dans ses divers écrits, du même lot des 17 haches ou coins dont Bernadau avait aussi parlé, et la preuve de ce fait se trouve particulièrement dans deux travaux de cet éminent antiquaire : l'un compris dans les fascicules du *Musée d'Aquitaine*, l'autre resté manuscrit dans les Archives de l'Académie.

Le premier est intitulé : *Notice sur des armes et autres instruments en pierre et en bronze découverts en Aquitaine* (2).

Il vise les découvertes de Pauillac en 1803 et 1822 et il est précieux à un double titre parce que Jouannet a joint à son texte deux figures représentant, précisément : l'une, le coin dessiné dans le Mémoire inédit de de Caila, pour la première trouvaille; l'autre le coin particulier trouvé dans la seconde et qui diffère du premier (3).

Jouannet y faisait, de plus, acte d'érudition en analysant les opinions résumées dans l'article de l'Encyclopédie

---

(1) Jouannet a toujours mal cité cette date qu'il reporte à 1805, par une faute peut-être typographique.

(2) *Musée d'Aquitaine*, numéros d'avril et mai 1824, t. III, pp. 167 et 208.

(3) *Même ouvrage*. Le premier coin correspond à la figure 12 de la planche; le second à la figure 13.

et en ajoutant, à propos du peu de concordance de ces opinions : « que ces divergences ne prouvaient qu'une » chose, c'est que l'*inconnu* est susceptible d'une foule » d'interprétations contradictoires plus ou moins ingénieuses » (p. 215).

Il critique, en outre, l'hypothèse que nous avons reproduite, *in extenso,* relative aux piquets de tente parce que « la forme naturelle que doit recevoir tout pieu destiné à » être enfoncé dans un sol résistant n'est pas celle que » l'on donne en grand à des pilotis, à savoir d'une pointe » et non d'un fer de hache » (p. 215).

Mais comme je le constaterai plusieurs fois, en poursuivant cette étude, Jouannet ne se gardait pas assez, lui-même, contre les opinions fantaisistes, car il lui semblait très admissible (p. 216) d'accepter l'explication présentée par M. Vulgrain de Taillefer, du Périgord, qui voyait dans des coins semblables, découverts à Ecornebœuf (en Dordogne), un instrument analogue à la petite bêche en fer que les laboureurs nomment leur *aiguillade* et sert à enlever les terres qui s'attachent au soc de la charrue pendant les labours.

Il croyait, enfin, les coins d'origine gauloise et non romaine.

Ces diverses propositions sont beaucoup mieux exposées dans un document manuscrit conservé dans un registre de Rapports de l'Académie (1), et ce document prouve, d'autre part, que son auteur avait non seulement consulté les ouvrages du XVIIIe siècle, mais encore quelques-uns des travaux que nous avons résumés déjà.

Ce nouveau mémoire porte la date du 1er mars 1827 et le titre de : *Rapport fait à l'Académie Royale de Bordeaux sur quelques instruments de bronze découverts à Pauillac en* 1805 *et* 1822. J'en reproduis exactement le

(1) 1827-1828, VIII, f° 24.

texte analysé beaucoup trop sommairement dans les publications imprimées de la Compagnie (1).

« Messieurs,

» Il y a déjà longtemps que j'aurais dû vous soumettre » le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter, mais » comme vous désiriez, surtout, connaître la composition » particulière des bronzes que vous m'aviez chargé d'exa- » miner, il était nécessaire de faire des essais. Les pre- » miers ont été sans résultat utile. Enfin, grâce à mon » ami Brard (2), je puis m'acquitter de la tâche que vous » m'aviez imposée.

» Les coins ou haches de bronze dont vous m'aviez remis » deux exemplaires furent découverts en 1822, près de la » petite ville de Pauillac, à 20 pieds de profondeur. Ces » instruments, au nombre de plus de 60, étaient renfermés » dans un grand vase d'argile qui fut brisé et dont on n'a » pas eu soin de recueillir les débris. Une autre découverte » avait déjà été faite, à Pauillac, en 1805 (1803), un culti- » vateur, en bêchant la terre, avait trouvé 17 de ces » instruments de bronze renfermés aussi dans un vase » d'argile qui fut pareillement brisé. Nous regrettons que » dans cette circonstance, comme dans l'autre, on ait » négligé de recueillir les fragments du vase. Ils auraient » peut-être donné une date approximative. On ne saurait » trop le répéter aux trouveurs. Dans ces sortes de rencon- » tres, rien n'est à dédaigner.

» Tous les instruments de bronze dont il s'agit ont, à » l'exception d'un seul, la même forme. Ce sont des coins, » d'environ six lignes de largeur à la tête, de deux pouces » au tranchant et de trois lignes dans leur plus grande

---

(1) *Séance publique du 31 mai 1829.* Rapport de M. Blanc-Dutrouilh, sur les travaux de l'Académie Royale des sciences, belles-lettres et arts, p. 31.

(2) Cyprien Brard, académicien en 1826, géologue, minéralogiste, directeur des mines, etc.

» épaisseur (1). Ils sont munis, latéralement, de chaque côté, » d'un bourrelet épais d'une ligne, haut d'un pouce (2) » dans la plus grande hauteur, dominant également les » deux faces planes de l'instrument, mais s'abaissant » en mourant vers les deux extrémités, ce qui donne aux » faces latérales la forme d'une longue feuille étroite et » lancéolée. La trace du moule dans lequel furent coulés » ces instruments forme la côte de la feuille, leur longueur » varie. Elle est généralement de 7 à 8 pouces (3). On en » voit aussi, mais en petit nombre, qui n'ont que 4 pou- » ces (4). Il est à remarquer que ceux-ci ont le tranchant » plus large d'environ $1/5^e$. Tous ceux de ces coins que j'ai » vus et j'en ai possédé plus de douze, sont revêtus du » vernis antique.

» Le seul instrument qui diffère des autres a six pouces » de long ($16^c\,24^{mm}$) et point de bourrelet. La tige, renflée » au premier tiers de sa longueur, va, de là, en diminuant » vers les deux extrémités. Elle a neuf lignes ($2^c\,03^{mm}$) » d'épaisseur au renflement. Cette particularité donne » aux deux faces latérales la figure d'un fer de javelot. » Ces différences ne sont pas les seules. La tête de l'instru- » ment est évidée carrément des deux côtés sur le plat » de la tige et jusqu'au renflement. A ce dernier point, le » vide ménagé a trois lignes de profondeur (67^{mm}). Le » cuivre employé est plus jaune, le vernis antique appro- » che plus du brun intense que du vert. La fonte est plus » dure et même aigre.

» Il résulte des essais de mon honorable ami, M. Brard, » que le métal des premiers bronzes, si tous ressemblent à » celui sur lequel il a opéré, est un alliage de cuivre rouge » et d'étain dans la proportion de 87 de cuivre sur 13

---

(1) $1^c\,35^{mm}$, $5^c\,41^{mm}$, 67^{mm}.
(2) 22^{mm}, 27^{mm}.
(3) De $18^c\,95^{mm}$ à $21^c\,66^{mm}$.
(4) $10^c\,82^{mm}$.

» d'étain. Ainsi l'alliage des instruments trouvés à Pauil-
» lac ressemble à celui du métal de cloche, mais avec
» moitié moins d'étain (1), ce qui rend ce premier alliage
» beaucoup moins sonore et beaucoup moins cassant.
» Cependant il possède encore ces deux propriétés à un
» haut degré, comme on peut s'en assurer par la percus-
» sion et par l'inspection des brèches que présentent
» ordinairement ces instruments à leur tranchant.

» Le mélange seul de l'étain avec le cuivre, quoique
» donnant à celui-ci du ressort et de la dureté, n'au-
» rait pas suffi, probablement, pour fournir un alliage
» susceptible d'être converti avec succès en armes et en
» instruments tranchants. Il est donc permis de conjec-
» turer que les coins de Pauillac ont jadis subi la trempe.
» Cette trempe n'est plus un problème depuis les expé-
» riences du célèbre comte de Caylus. Avec une pinte
» d'eau de ruisseau, une poignée de sel marin, deux
» fortes poignées de suie de cheminée, une chopine
» d'urine et une tête d'ail pilé, l'habile antiquaire que je
» viens de nommer a composé une trempe dans laquelle
» des épées, des couteaux, des rasoirs, même de cuivre
» jaune, ont acquis toutes les propriétés que la trempe
» donne à l'acier. D'autres moyens pourraient atteindre
» le même but (2).

» Mais à quel usage servirent les coins en question?
» A quelle époque remonte cet usage. Nous allons essayer
» de résoudre, par conjectures, ces deux questions ».

J'ai dit, plus haut, que Jouannet avait eu pleine connais-

---

(1) Ce n'est pas tout a fait exact car la composition du bronze des cloches est de 78 parties de cuivre contre 22 d'étain d'après Malaguti. (*Leçons de chimie*, t. I, p. 643) et Jouannet a dit lui-même, plus tard, au Congrès de Bordeaux en 1842, p. 77, que l'analyse des coins de Pauillac faite par Brard avait donné 10 à 11 0/0 d'étain.

(2) L'alliage de 94 parties de cuivre avec 6 d'étain est tellement dur, s'il a été refroidi lentement, qu'on peut le pulvériser à coup de marteaux. Il est, au contraire aussi malléable que le cuivre s'il est refroidi brusquement. Ce qui permet de fabriquer les *tam-tams* que l'on tirait autrefois d'Orient.

sance de la dissertation et, par conséquent, des opinions du baron de Caila, sans jamais avoir cité ce dernier. La continuation du rapport dont je viens d'interrompre la reproduction textuelle en fournit la preuve irrécusable.

« *On a prétendu* (continue-t-il) *on a même dit devant vous,* » Messieurs, que les coins trouvés à Pauillac et d'autres » coins semblables découverts en France sur plusieurs » points furent des instruments de sacrifices destinés à » écorcher les victimes. Cette supposition purement gra- » tuite, ne repose sur rien (1) et quel que soit le nombre » des écrivains qui l'ont adoptée, elle ne saurait être une » autorité pour vous. Que l'erreur, en courant de mains » en mains, acquière un crédit momentané, cela se con- » çoit, mais qu'elle obtienne à vos yeux le caractère de » la vérité, c'est ce que nous n'avons pas encore vu. Rien » n'est plus connu que les antiques instruments de sacri- » fices. Les auteurs nous en ont transmis les divers noms ; » les médailles et les monuments en ont donné les figures ; » or dans tout cela rien d'applicable aux coins dont il » s'agit. Leur forme repousse la destination qu'on a voulu » leur prêter.

» Hearne, célèbre antiquaire anglais qui, le premier (2), » imagina ces étranges instruments victimaires, en fit, » ensuite, des ciseaux propres à tailler et polir les pierres » destinées au revêtement des camps.

» De Gensanne (3), dans son *Traité de la fonte des* » *mines,* prétendit que c'étaient des instruments de mi- » neurs.

» Un autre a voulu que ce fussent des échelons qu'en

---

(1) Jouannet avait déjà dit dans le *Musée d'Aquitaine (loc. cit.)* « quelques » personnes ont cru reconnaître dans les premiers bronzes trouvés à Pauillac » des instruments de victimaire, opinion qui ne repose sur rien de solide », p. 213.

(2) Il avait seulement adopté, un moment, cette opinion (1670-1735).

(3) Directeur général des mines du Languedoc, naturaliste, physicien, mort en 1780.

» montant à l'escalade les soldats enfonçaient dans le mur
» à franchir (1), tout cela est sans doute fort ingénieux,
» mais, en matière conjecturale, le plus spirituel est,
» rarement, le plus sage. J'embrasse plus volontiers l'opi-
» nion de l'historien Speed. Il voyait dans ces instruments
» des armes celtiques (2). A la vérité, on n'a pas manqué
» de lui objecter qu'il n'y avait aucune ressemblance entre
» ces bronzes et les armes des anciens Gaulois, mais, à
» notre avis, on a eu tort. En effet, Messieurs, j'ai l'honneur
» de mettre sous les yeux de l'assemblée une hache gau-
» loise en pierre, et si vous la rapprochez d'un bronze de
» Pauillac, vous saisirez aussitôt leur ressemblance, au
» point que l'instrument en bronze ne vous paraîtra plus
» qu'un perfectionnement de l'instrument de pierre. La
» forme générale est la même ; chez l'une et l'autre le
» tranchant a une courbure elliptique ; si le bronze a des
» bourrelets latéraux comparables pour leur figure à une
» feuille étroite et lancéolée, vous retrouverez sur les côtés
» de la hache en pierre une vive arête présentant la même
» image. Pour moi, Messieurs, soit raisonnement, soit
» prévention, je vois ici deux armes destinées au même
» usage, l'une appartiendrait à l'enfance de la société,
» l'autre à une époque où la fonte des métaux était connue
» et où l'on imagina de faciliter le moyen d'emmancher
» l'instrument.

» Ce que je viens de vous dire, Messieurs, vous laisse
» déjà entrevoir que les bronzes de Pauillac remontent
» à une très haute antiquité et peuvent même avoir pré-
» cédé l'arrivée des Romains dans la seconde Aquitaine,
» mais entreprendre de leur donner une date plus certaine
» ce serait vous occuper de chimères et ramener l'étude

---

(1) On voit que Jouannet analyse, ici, l'article de l'Encyclopédie, comme il l'avait fait dans le *Musée d'Aquitaine*.

(2) *J. Speed*, historien anglais, 1552-1629. *Theatrum Imperii magnæ Britanniæ*. Imprinted at London, 1616, f°. (Bibliothèque de Bordeaux). (E. B.)

» des antiquités aux trop longues aberrations des xv[e] et » xvi[e] siècles. On ne veut plus de cette science de biblio- » thèque toujours si facile et toujours parfaitement inutile. » Un fait vaut mieux que dix mille citations ; l'amour » propre en souffre mais la vérité y gagne (1).

» Je n'ajouterai qu'un mot à ce trop long rapport. Il ne » s'est trouvé, ni sur les lieux, ni dans le voisinage, au- » cune scorie, aucun débris de creusets et de fourneau, » aucun indice qui pourrait faire soupçonner une fabrica- » tion locale. D'un autre côté, si vous considérez soit le » nombre de ces bronzes, soit leur réunion dans des vases, » soit même la profondeur à laquelle se sont rencontrés » les derniers découverts, peut-être me permettrez-vous de » conjecturer que ces instruments furent jadis introduits » dans ce pays par la voie du commerce et que leur usage, » quel qu'il fut, devait être assez répandu.

1er mars 1827. JOUANNET ».

Ce Mémoire est vraiment fort remarquable et j'aurai, plus loin, à en rappeler les termes, mais je crois devoir en faire ressortir, dès ce moment, les données principales, à savoir : l'appréciation de la destination de ces bronzes, déjà déterminée au commencement du xvii[e] siècle par Speed qui en faisait des armes; l'importance accordée à l'analyse du métal; la comparaison avec les instruments en pierre caractérisés *haches* par Jouannet, 10 *ans avant les premières communications de Boucher de Perthes* ; la prudence dans la fixation de leur date et, aussi, la conclusion relative à leur introduction, en Aquitaine, par le commerce. Nous reviendrons sur chacune de ces questions si magistralement abordées alors que la science préhistorique n'existait réellement pas en France et en Europe.

(1) Cette réflexion est, certainement, très fondée en général, mais l'adoption par Jouannet d'une opinion d'un auteur de 1616 (Speed) prouve qu'il y avait du bon dans le passé, et la multiplicité de hypothèses admises par l'antiquaire de Bordeaux démontrera plus loin l'utilité des recherches chronologiques.

Et je note, enfin, que Jouannet avait également effleuré, dès mai 1824, une autre question (qui a soulevé et soulève encore bien des controverses) en disant (1) :

« L'usage de ces armes de bronze fut-il contemporain » de celui des haches de pierre? Il serait téméraire de » répondre. Contentons-nous de remarquer que s'il faut » admettre ici deux époques distinctes, la ressemblance » des formes nous porte du moins à regarder les deux » époques comme très voisines l'une de l'autre ».

Et ailleurs (2) :

« N'est-il pas probable que les armes de pierre et celles » de métal ont été d'usage en même temps, puisque sou- » vent on a trouvé réunies dans la même sépulture la hache » de silex et des armes de bronze. Voilà, peut-être, d'assez » graves motifs pour suspendre notre jugement sur l'âge » de nos pierres gauloises. Croyons cependant que les » plus anciennes remontent à des temps de barbarie, » mais convenons aussi que leur usage a pu se prolonger » plus longtemps qu'on ne le suppose ».

On a peu ajouté, même de nos jours, à ces opinions fort sages que M. Blanc-Dutrouilh, secrétaire général de l'Académie, citait avec des éloges mérités dans son rapport annuel de la séance publique du 31 mai 1827 (3), et cette compagnie s'était vivement intéressée à l'étude de cette question car elle décernait, dans la même séance, à M. Brard, l'auteur de l'analyse chimique des bronzes de Pauillac, la médaille qu'elle réservait à ceux de ses correspondants qui se distinguaient *par l'activité de leurs relations avec elle, ou par l'envoi de quelque travail important* (4).

---

(1) *Musée d'Aquitaine* cité. Mai 1824, p. 214.

(2) *Même ouvrage,* avril 1824, p. 176.

(3) Bordeaux, Imprimerie de Brossier, rue Royale, 13. MDCCCXXVII, p. 31 et 32.

(4) *Loc. cit.*, p. 23 et 69. Brard avait consacré une planche de son principal ouvrage aux armes en silex.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TABLEAU INDICATIF DES JOURS DE SÉANCE

EN 1891

Les 2es Vendredis des mois suivants, à huit heures du soir

A l'Athénée, salle 4, rue des Trois-Conils, nº 53.

9 JANVIER	13 MARS	8 MAI	10 JUILLET	13 NOVEMBRE
13 FÉVRIER	10 AVRIL	12 JUIN	14 AOUT	11 DÉCEMBRE

Le Bureau se réunit tous les 1ers vendredis des mêmes mois et à la même heure.

Les élections ont lieu dans une séance spéciale en Décembre.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1891

Président : M. le Comte A. DE CHASTEIGNER, Archéologue et numismate.

Vice-Présidents :
- M. DEZEIMERIS (R.), ✻, A. ✪, Membre correspondant de l'Institut.
- M. HABASQUE (Francisque), Conseiller à la Cour.

Secrétaire-général : M. le Dr BERCHON, ✻, ✠, A. ✪, Ancien Médecin principal de 1re classe de la Marine.

Secrétaires :
- M. PIGANEAU (Een), A. ✪, Professeur à l'École des Beaux-Arts de Bordeaux.
- M. FERET (Edouard), Éditeur-libraire.

Trésorier-honor. : M. DOMENGINE (Vor), Ancien Chef de bureau de la Compagnie des Chemins de fer du Midi.

Trésorier : M. DAGRAND (G.-P.), ✠, Peintre-verrier.

Archiviste : M. AMTMANN (Th.), Négociant.

Assesseurs :
- M. BONIE (Ed.), O. ✻, ✠, A. ✪, Ancien Conseiller à la Cour de Bordeaux.
- M. l'Abbé LÉGLISE, Vicaire de la Bastide, Bordeaux.
- M. DE MENSIGNAC (C.), Conservateur des Musées d'Antiques, d'Armes et Préhistorique.

Bibliothèque : 17, rue Montméjan.

Demande de livres à **M. l'Archiviste**, rue Doidy, 26.

Demande du diplôme illustré : 3 francs

Secrétariat général : 96, Cours du Jardin-Public.

14,983. — Bordeaux, Ve Cadoret, im

L'Académie était, du reste, bien favorisée et promptement récompensée de sa sollicitude pour ce genre de recherches car elle recevait l'année suivante un travail dont l'exposé surprendra certainement bien des archéologues et surtout les préhistoriens, puisqu'il s'agissait du mode d'emmanchement des coins ou haches de bronze, question que l'on pourrait croire toute moderne et même très récente.

Ce travail était dû à M. Durand dont le nom est dignement porté par l'un des académiciens actuels de Bordeaux, notre collègue Charles Durand, son fils, et il servait de thème à la présentation de haches fixées de manière à rendre saisissables leur mode d'emploi, leur puissance d'action, leur utilisation en un mot.

M. Blanc-Dutrouilh en avait aussi fait l'éloge dans la séance publique du 5 juin 1828 (1); mais j'ai encore eu la bonne fortune de découvrir le mémoire lui-même dans les Archives de l'Académie et je n'hésite pas à donner *in extenso* un travail aussi intéressant par lui-même que par sa date (2). Je n'ai même pas pensé qu'il fût utile d'en retrancher ce qui ne se rattache qu'aux instruments de pierre, parce que l'auteur est en plein accord avec Jouannet sur la *parité* de ces instruments avec ceux de bronze et se sert précisément de ses essais de construction des armes en silex pour en démontrer l'application possible et naturelle à celles de métal.

« Messieurs,

» Les tribus gauloises qui habitaient l'Aquitaine avant
» la conquête de César sont peu connues et à peine des
» lueurs rares et douteuses éclairent-elles, en quelques
» endroits, la nuit profonde qui couvre leur existence.
» Dans ses Commentaires, le conquérant des Gaules parle

---

(1) N° 54, 1828. *Actes* de l'Académie, séance publique.
(2) *Manuscrits. Rapports*, 1827, 1828, p. 256.

» peu des usages des habitants, mais il vante leur courage
» et sur ce point on peut le croire sur parole, car il en fit
» souvent la dure expérience et il ne put en triompher
» qu'en opposant des Gaulois à des Gaulois; la ruse et les
» supplices au patriotisme et à la vaillance d'un peuple
» généreux qui défendait sa patrie contre un injuste
» agresseur.

» Les seules preuves matérielles que les peuples aquitaniques aient laissées de leur existence se réduisent à des
» collines artificielles dont l'usage n'est point connu d'une
» manière certaine et en des instruments en pierre que
» l'on trouve encore quelquefois, notamment sur les bords
» des ravins qui sillonnent nos landes.

» Déjà, Messieurs, notre honorable collègue Jouannet a
» publié, dans le troisième volume du *Musée d'Aquitaine*,
» un travail fort remarquable sur ces divers instruments
» et les a décrits avec une exactitude trop grande pour
» qu'il soit utile d'y rien ajouter. Je vais rappeler ceux de
» ces instruments auxquels est applicable le travail que
» j'ai l'honneur de vous présenter ».

. . . .

Ici des considérations sur les pointes de flèches en silex et leur mode d'attache aux bois qui les supportait.

. . . .

« M. Jouannet décrit ensuite les instruments connus
» sous le nom de *haches gauloises*, les unes en pierre, les
» autres en bronze. L'usage de ces instruments n'est encore
» connu que par conjecture et je vais en ajouter une nouvelle à celles qui ont été déjà publiées. J'ai l'honneur de
» vous présenter à l'appui de mon opinion trois modèles
» et leurs dessins.

» Le mémoire cité décrit plusieurs de ces haches dont le
» tranchant a été brisé, d'autres dont il a été refait à neuf,
» mais pour qu'un instrument d'une matière aussi dure
» et aussi propre, par sa figure, à opposer une aussi grande
» résistance ait été brisé, il faut admettre un choc bien

» violent et qu'on ne peut bien concevoir qu'en supposant
» la hache emmanchée au bout d'une hampe. C'est là que
» gît la difficulté. En effet, il paraît difficile de fixer soli-
» dement à un manche en bois un caillou poli et arrondi
» sur toutes ses faces. C'est ce que j'ai tenté de faire et je
» mets sous vos yeux un de ces instruments que je repré-
» sente, en outre, par le dessin (Voir pl. XII, fig. 1).

» Pour obtenir ce résultat j'ai pratiqué vers un bout de
» la hampe un trou de même forme que la pierre et propre
» à la recevoir jusqu'au tiers environ de sa longueur et
» avant l'endroit où elle a le plus de grosseur, puis une
» forte ligature a consolidé le tout sans l'emploi d'aucun
» gluten. La forme conoïde du caillou le fait tendre, à
» chaque coup, à entrer davantage dans la hampe et à la
» fendre mais les ligatures s'opposent à cette action. Il ne
» peut résulter de la répétition des chocs qu'une union
» plus intime entre les deux parties de la hampe jusqu'à
» ce qu'enfin l'une d'elles soit brisée. On sait avec quelle
» adresse et avec quelle solidité les sauvages actuels exécu-
» tent les instruments dont ils se servent et il est vraisem-
» blable que les anciens Gaulois, tout aussi industrieux,
» eussent exécuté celui que j'ai eu l'honneur de mettre
» sous vos yeux d'une manière beaucoup plus parfaite que
» je n'ai pu le faire. Telle qu'elle est cependant cette hache
» me paraît propre à résister à des collisions violentes et
» répétées et, par conséquent, à servir pour une foule
» d'usages domestiques et guerriers.

» Pour le dernier emploi elle serait au moins aussi com-
» mode que ces épées gauloises citées par Polybe et qui se
» faussaient dès le premier coup, de sorte qu'il fallait les
» redresser pour en frapper un second. D'ailleurs toute
» arme est terrible dans les mains d'un brave et, certes,
» la vaillance des Gaulois n'a jamais été mise en question.

» Le modèle représenté par le dessin n° 3, pl. XII, est
» une de ces haches de bronze trouvées près de Pauillac et
» que M. Jouannet, avec beaucoup de vraisemblance, croit

» avoir succédé aux haches de pierre lorsque l'usage des » métaux se répandit dans l'Aquitaine. Elle est emmanchée à peu près comme le caillou mais avec plus de » solidité parce que sa forme se prêtait mieux à cet ajus» tage.

» Le modèle, représenté par le dessin n° 4, pl. XII, a » beaucoup d'analogie avec le précédent dont il diffère » néanmoins sur quelques points notables. D'abord la » hache n'est pas de bronze, comme à l'ordinaire, mais » bien en rosette pure ou très peu alliée et c'est le seul » exemple que je connaisse de l'emploi de ce métal pour » cet usage; ensuite elle est moins allongée que les haches » de bronze et elle n'a pas, comme celle-ci, des bords sail» lants et relevés. Enfin, son tranchant paraît avoir été » formé ou refait, non par frottement mais par une suite » de coups frappés pour cet objet. La douceur du métal » rend cette conjecture sinon vraisemblable du moins » possible. Cette hache a été trouvée à Saucats dans les » fouilles faites pour arracher un vieux chêne (1).

» Je ne dirai rien de ces haches de bronze qui portent » un épaulement vers le milieu de leur longueur si ce » n'est qu'elles me semblent évidemment destinées à être » fixées au bout d'une hampe à peu près comme les » pointes de flèches et à servir de lance ou de javelots (2).

» Telles sont, Messieurs, mes conjectures, et leur sujet » me semble important parce qu'il remonte à une grande » *époque* (3) et qu'il se rattache à l'existence de peuples » peu connus mais qui n'ont laissé que de grands souve» nirs. Je suis loin de prétendre que les Aquitains fabri» quaient leurs flèches et leurs haches précisément comme » je l'ai expliqué, mais il me semble, du moins, que s'ils » s'y étaient pris comme je l'ai indiqué, ils auraient pu

(1) On nomme rosette, le cuivre rouge pur et dégagé de toute substance étrangère.
(2) Pl. XII, nos 5, 6 et 7.
(3) Pour antiquité.

» attendre de ces instruments les services qu'ils devaient » en désirer dans l'état de leur civilisation.

» Séance du 31 janvier 1828.

» Durand (1) ».

M. G. Durand a publié, plus tard, dans la *Gironde, Revue de Bordeaux*, t. Ier, p. 846, février 1834, et t. II, p. 94, deux articles sous le titre de : *Considérations générales sur les armes*, mais ils sont, à mon avis, beaucoup moins précis et moins intéressants que le mémoire reproduit plus haut. Ils reposent, du reste, sur l'observation des mêmes faits et ne renferment qu'un détail de plus : c'est que deux des haches trouvées étaient en cuivre rouge ou rosette pure, et que celle de Saucats avait été donnée à M. Durand par M. Depiot Bachan.

Tel est le mémoire de M. Durand. Il était conservé, sans les planches, dans les Archives de l'Académie, mais j'ai pu parvenir à en découvrir les dessins, grâce à des recherches persévérantes de M. Charles Durand, qui les a retrouvés dans un vieil et très curieux album de son père. Ces dessins accompagnent et complètent à merveille notre travail et je ne désespère pas encore de pouvoir rencontrer dans quelque recoin des Musées de Bordeaux, ou dans quelque collection particulière de cette ville, les modèles que l'archéologue G. Durand avait montrés à l'Académie et que son fils croit avoir été donnés à la Municipalité bordelaise avec d'autres collections du même savant.

Les planches que nous donnons suppléent du reste à ces objets eux-mêmes parce que les dessins sont parfai-

(1) Une note de ce mémoire portait aussi ce qui suit :

« Les habitants de nos landes appellent les pointes de flèches *peyre d'aou-* » *radge*. Ils disent qu'elles sont lancées par l'orage et qu'elles pénètrent dans » le sol à la surface duquel elles reviennent ensuite. Quelques-uns les font bénir » et leur attribuent des propriétés merveilleuses. La même origine est attribuée, » en Suède, aux haches en pierre. Voyez l'ouvrage intitulé *Suecia antiqua et* » *hodierna* ».

tement exécutés et d'une grande précision; et j'ai joint à celui qui représente une hache en silex emmanchée (n° 1 pl. XII) la représentation d'une hache océanienne de mes collections d'ethnographie. Il est vraiment impossible de présenter une meilleure démonstration des propositions de M. Durand sur la construction de ces armes et surtout sur la disposition des liens aux tours multipliés et serrés qui servent à maintenir la pierre à son manche (voir n° 2 pl. XII).

Je n'ai pas besoin d'insister d'ailleurs sur l'importance de ces essais et, surtout, sur leur date (1828), mais je n'ai pas épuisé les preuves de l'intérêt tout particulier apporté par l'Académie à l'examen de tous les faits relatifs aux instruments de l'âge du bronze, car cette compagnie s'en occupait, de nouveau, l'année suivante, à l'occasion d'une communication de M. de la Gatinerie, commis principal de la Marine (1), qui lui adressait l'extrait d'un rapport fait par M. du Chevreuil père à la Société académique de Cherbourg (2) sur des médailles et des coins de bronze trouvés en grand nombre dans le département de la Manche.

« Je vais abandonner pour un instant les médailles » (disait cet auteur) et vous entretenir de certains instru- » ments de cuivre, ayant la forme extérieure de coins à » fendre le bois, trouvés en quantité à Sainte-Croix, à la » Hague, à Néville, à Tournaville et au Val de Cère.

» Plusieurs savants en ont parlé. J'en conserve plusieurs

(1) Il fut nommé correspondant de l'Académie et devint chef du service de la marine à Bayonne et à Bordeaux.

(2) M. du Chevreuil père était secrétaire de la Société de Cherbourg, associé correspondant de l'Académie de Caen et membre de l'Académie d'antiquités de la même ville. Il était propriétaire à Equemdreville et vendit sa bibliothèque et ses collections d'histoire naturelle et d'antiquités à la ville de Cherbourg (*Mémoires de la Société académique de cette ville*, 1833, p. 3).

(3) L'auteur cite Themizeuil de Saint-Hyacinthe dans son *Mathanasius* et Borlase, dans ses *Antiquités de Cornouailles*, en signalant les deux gravures données dans ces ouvrages.

» et de différentes proportions ayant cinq pouces de longueur et les autres seulement deux pouces neuf lignes (1). » Les uns et les autres sont creux par l'une de leurs extrémités de manière à pouvoir recevoir un fût ou manche. » Ce bout est orné d'une petite moulure et muni d'une » anse ou anneau propre à placer une courroie ou cordon » destiné à le suspendre ou à le fixer sur ce fût. L'autre » extrémité est assez effilée pour avoir été tranchante.

» L'opinion des différents auteurs qui en font mention » n'est ni concordante ni satisfaisante. Les uns prétendent » que c'était l'armure d'une espèce de javelot qu'on lançait » et qu'on retirait à soi avec son cordon ; d'autres que l'on » en revêtait la pointe des piquets nécessaires à fixer les » tentes. Quant à moi, s'il m'est permis d'émettre une » opinion, conjecturale en effet, je croirais que leur destination était de faciliter aux soldats, qui en suspendaient de diverses dimensions à la ceinture, l'écartement » des planches qui formaient les tours en bois alors en » usage pour défendre et attaquer les places. Ces coins, » bien emmanchés, étaient, au moyen d'un maillet, enfoncés de force dans les jointures de ces planches et servaient d'échelons pour escalader les machines de défense » et d'attaque, comme ils pouvaient, en les divisant, en » faciliter la démolition. Je dois ajouter que tous ceux que » j'ai vus ont été trouvés dans le voisinage d'anciens campements. M. de Caylus, qui les a fait graver dans le » deuxième volume de son *Recueil* d'antiquités, dit qu'on » en trouve souvent en France. Le fait est vrai. Il aurait » pu ajouter en Angleterre et jamais en Italie ou en » Grèce (2). D'où il résulte que cet instrument était exclusivement à l'usage des Gaulois et des peuples de la » Grande-Bretagne ».

---

(1) 13c33mm, 7c44mm.

(2) C'est évidemment une erreur et plusieurs de ceux décrits et figurés dans l'ouvrage de de Caylus venaient d'Herculanum.

M. du Chevreuil rapportait les opinions de Montfaucon et de Caylus, et ajoutait :

« Quelques autres les regardent comme des haches dont » la bellière ou anneau, au moyen d'une ligature, servait » à les fixer sur un manche et leur donnait plus de tenue. » Mais a-t-on réfléchi combien est médiocre cette augmen» tation de force comparée à l'effort et à la résistance » qu'éprouve le coup porté, quand on sait qu'il est l'effet » le plus considérable de la force de l'homme ? D'ailleurs » quel service pourrait-on obtenir d'une hache de deux » pouces (1) ? Cette idée n'est pas admissible.

» D'autres les ont regardés comme des ciseaux propres » à tailler et à polir les pierres dont les Romains entou» raient quelquefois leurs camps ; cette opinion serait un » peu plus satisfaisante ; c'est celle de M. Hearne, Anglais, » mais où M. Hearne a-t-il vu des camps entourés de » pierres polies ? Ce ne sont pas, certainement, celles de » Carnac, dans le Morbihan ; ce ne sont pas celles assez » communes dans l'ouest de l'Angleterre ; pas plus que » celles de Stone Henge près Salisbury. Elles n'ont existé » telles que dans son imagination. La surface de toutes » ces pierres est brute et comme elles se sont trouvées au » sortir de la carrière.

» Il est bien connu que les anciens avaient un procédé » au moyen duquel ils procuraient au cuivre une dureté » approchant de celle du fer. Mais le fer était-il donc si » rare dans nos contrées pour avoir recours au cuivre ? Et » pouvait-on lui donner assez d'énergie pour servir à » tailler le grès et le granit ? »

Il est facile de voir que ce mémoire, assez court, n'apporte aucun élément bien important à la question, car la seule hypothèse qui paraisse propre à M. du Chevreuil n'est, en somme, qu'une variante des opinions relatées dans l'Encyclopédie, M. Blanc-Dutrouilh en donna, néan-

(1) 5c 41mm.

moins, un aperçu dans son compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1829 (p. 20), en signalant l'envoi, par M. de la Gatinerie, de dessins représentant les coins de Cherbourg.

Je n'ai pu retrouver ces dessins, mais j'ai été plus heureux pour une planche donnant la figure et les divers aspects d'un moule propre à couler les coins en bronze. Elle est annexée à la note manuscrite de M. du Chevreuil et comprend 5 dessins au trait représentant le moule dans son ensemble ainsi que ses quatre faces intérieures et extérieures (1).

Toutes ces communications furent l'objet d'un nouveau rapport de Jouannet. J'en reproduis ici quelques passages :

« Voilà, dit-il (en parlant de la théorie de du Chevreuil), » une nouvelle opinion sur l'usage des coins en question. » Je crois inutile de la combattre et je croirais peu fondé » de l'adopter. Je m'en tiendrai donc encore aux doutes » prudents du savant Caylus.

» Recueillons soigneusement les faits et défions-nous » du désir de tout expliquer ».

Sage conseil que tout archéologue, que tout préhistorien doit avoir constamment à l'esprit, s'il veut rester dans le vrai, mais que Jouannet, lui-même, oubliait immédiatement de suivre, car il continuait en disant :

---

(1) Nous croyons que ce moule n'est autre que celui qui est signalé par le Directeur de la *Société royale académique de Cherbourg* dans son allocution d'ouverture de la séance publique du 23 novembre 1832 (*Mémoires de la dite Société,* 1833, in-8°, p. 6). Il disait :

« Un monument de bronze, qu'on peut regarder comme unique, était chez un » fondeur et allait disparaître dans son creuset quand notre compatriote, M. Floxel » du Chevreuil, médecin de la Marine, arriva à temps pour le sauver. Ce monu- » ment est un des moules antiques dans lesquels on coulait ces coins de bronze » dont on n'a encore pu découvrir l'usage et qu'on a trouvés en assez grand nom- » bre dans le voisinage des côtes de la Normandie, de la Bretagne, de l'Ecosse et » de l'Irlande. On les regarde comme des antiquités celtiques, parce que personne » n'a dit qu'on en a trouvé dans la Grèce ni dans l'Italie. Ce moule a été acquis » pour le Musée de Cherbourg où il est déposé. Il est dessiné dans l'Atlas du » 4e volume des Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, pl. 18e ».

**« Je remarquerai seulement que presque toutes les décou-
» vertes qui sont venues à ma connaissance et dans les-
» quelles ces bronzes se sont trouvés en grand nombre
» ont eu lieu dans le voisinage des côtes maritimes. Ce
» fait, s'il était, par la suite, appuyé de beaucoup de faits
» semblables, pourrait peut-être enfin nous conduire à des
» conjectures plus vraisemblables que celles qui ont été
» émises jusqu'à présent. Peut-être alors, cessant de cher-
» cher dans ces instruments : les uns, des couteaux de
» sacrifice; l'autre, des armes; d'autres enfin, ou des
» embouts de piquets de tente ou des outils de menuisiers,
» ou des ciseaux propres à polir, ou, comme M. du Che-
» vreuil, des moyens d'escalade, peut-être imaginerait-on,
» avec quelque apparence de raison, que de pareils coins
» étaient à l'usage des marins. Ne me demandez point
» quel usage ils en faisaient. J'en indiquerais vingt sans
» rencontrer le véritable.**

**» Je me rappelle, Messieurs, qu'à l'époque où je vous
» entretins des coins trouvés à Saint-Julien, considérant
» la localité où s'était faite la découverte, et le nombre**
» des bronzes qu'elle avait fournis, je conjecturai que ces
» instruments étaient d'un usage très répandu. J'ajoutai
» qu'ils avaient pu être un objet de commerce et apportés
» par mer chez les Bituriges. La communication que vous
» fait M. de la Gatinerie ne peut que confirmer mes pre-
» mières conjectures, mais elle rend la deuxième plus
» douteuse. En effet, M. de la Gatinerie a joint à son envoi
» le dessin au trait d'un moule propre à couler de pareils
» instruments, moule trouvé dernièrement dans les envi-
» rons de Cherbourg, ce qui ne permet guère de douter
» que ces coins n'aient été fondus et coulés sur les lieux.

» Ne serait-il pas possible aussi que les nôtres eussent
» été fabriqués et moulés à Saint-Julien, ou dans le voisi-
» nage? Quelle nécessité de faire venir d'outre-mer des
» instruments d'un usage habituel et que l'on pouvait si
» aisément fabriquer chez soi?

» De ce que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer » et de tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour sur les » coins dont il s'agit, je crois que l'on peut déduire comme » faits ;

» 1° Que ces bronzes étaient d'un usage très répandu ;

» 2° Que c'est sur les côtes de France et d'Angleterre » qu'on en a trouvé le plus ;

» 3° Que semblables, en général, pour la forme, mais » différents pour l'emmanchement, ces différences indi- » quent ou des perfectionnements d'un même instrument, » ou des destinations différentes ;

» 4° Que leurs dimensions variant de 2 pouces et demi à » 6 pouces (1) on doit croire, ou qu'ils servaient à divers » emplois, ou que dans le même emploi ils n'avaient pas » toujours les mêmes résistances à craindre ;

» 5° Que leur forme générale et leur variété de taille est » commune aux coins en pierre dont se servirent les Gau- » lois et dont se servent les sauvages de l'Amérique » (2).

M. Blanc-Dutrouilh crut, sans doute, devoir supprimer dans son compte-rendu des travaux de l'Académie la sixième conclusion du manuscrit de Jouannet, ainsi conçue :

« 6° Que ces bronzes, étrangers à l'Italie, appartiennent » à la classe des monuments gaulois ».

On peut s'étonner, en effet, de la voir énoncée par un auteur qui connaissait la provenance des coins que de Caylus avait décrits comme reçus d'Herculanum et qui paraît s'être tenu constamment au courant de toutes les découvertes de ce genre en plusieurs points de l'Europe. Mais on doit lui reconnaître, heureusement, le mérite d'avoir compris toute l'importance de ces trouvailles et d'avoir tenté d'en apprécier toutes les conditions à une

---

(1) $6^{c}76^{mm}$, $16^{c}24^{mm}$.

(2) Voir pour les conclusions et la note de M. de la Gatinerie le rapport de M. Blanc-Dutrouilh, *Séance publique de l'Académie,* 16 juin 1829, p. 20 et 21.

époque où aucune étude sérieuse n'avait été entreprise sur ce sujet en France et en Europe.

Et il résulte, évidemment, de tout ce qui précède que la question du bronze préhistorique avait été abordée dès 1806, en Gironde, à l'occasion de faits recueillis en 1803; qu'elle avait été l'objet de dissertations aussi nombreuses que savantes en 1824, 1827, 1828 et 1829; et que presque tous ses *desiderata* avaient été étudiés avec une sagacité et une précision surprenantes, 30 ans au moins avant les premiers travaux de Boucher de Perthes sur l'âge de la pierre en France, longtemps avant que Thomsen et Nillson eussent établi un âge du bronze pour les trouvailles scandinaves.

Aussi ne pourrait-on comprendre comment des travaux aussi complets ont pu rester dans l'oubli, jusqu'à ce jour, si l'on ne tenait compte, précisément, des enseignements que donne l'histoire détaillée que Boucher de Perthes a écrite sur les incidents de ses luttes de près de 30 années pour faire admettre ses découvertes (1).

Jouannet ne mit pas autant d'ardeur ou de persévérance à faire connaître ses travaux personnels, ou ceux dont il avait eu pleine connaissance, soit qu'il n'y ait plus attaché autant d'importance dans les derniers temps de sa vie, soit qu'il ait jugé que le caractère spécial de son dernier ouvrage (*Statistique de la Gironde*, 1837) ne comportait pas de grands détails sur la question; soit qu'il ait été frappé de la divergence des opinions émises sur la destination réelle des coins observés; soit, enfin, que ses premières convictions aient été ébranlées, avec le temps, ainsi qu'on l'a vu à propos de la communication de M. de la Gatinerie.

Et j'en ai découvert une autre preuve dans les Annales de l'Académie pour 1834, p. 77, ainsi que dans les Archives manuscrites de la Compagnie (2).

---

(1) Voir *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, t. III, 1864, grand 8°, Paris.
(2) XI, 1833-1834, *Rapport*, p. 145.

C'est d'abord à l'occasion d'un mémoire de M. Bizeul, antiquaire à Blain (Loire-Inférieure), et membre de la *Société académique* de Nantes, sur un *Dépôt d'armes antiques trouvé dans les fouilles du canal de Nantes à Brest*, à l'île au Lièvre, commune du Puceul (Loire-Inférieure).

Ce mémoire, publié dans les *Annales de la Société nantaise* (4e volume, 1833, p. 334) est des plus curieux. Il abonde en aperçus nouveaux sur le caractère des dépôts d'instruments de l'âge de bronze. Il est, d'ailleurs accompagné de 24 planches où figurent un grand nombre de ces instruments assez mal dessinés, mais, cependant représentés de façon à en faire apprécier parfaitement la forme générale et les principales particularités.

Voilà le résumé qu'en a donné Jouannet dans un manuscrit de l'Académie. Je ne ferai qu'annoter ses explications pour quelques appréciations qui ne me paraissent pas assez précises ou conformes au texte original que j'ai étudié avec le plus grand soin et qui a pour objet le dépôt d'armes trouvé en novembre 1828 avec l'indication de quelques autres dépôts semblables découverts en Bretagne et ailleurs, à différentes époques.

« Toutes ces armes sont en bronze, dit Jouannet, on y » reconnaît des poignards, des fers de lance, des javelots » et des *matars* gaulois (1). Mais qu'est-ce que le matar » gaulois? M. Bizeul ou, plutôt, M. Athénas, autre anti- » quaire, dont il adopte l'opinion, va nous l'apprendre. » C'est une arme en cuivre qui avait la forme d'un marteau » taillant, instrument pareil à ceux dont nous avons » trouvé plus de 200 exemplaires dans le voisinage de » Pauillac (2).

» Il y avait trois sortes de *matars* dans les dépôts men- » tionnés par M. Bizeul. Moins heureux, nous n'en avons

(1) Un article spécial de notre travail est consacré, plus loin, à l'appréciation de l'origine de ce mot et de son application aux coins de bronze.

(2) Jouannet exagère un peu ces chiffres, car les trouvailles signalées par lui ne comprennent guère qu'une centaine de coins.

» trouvé que deux espèces dans les dépôts de Pauillac. » Des trois matars de MM. Bizeul et Athénas, l'un est à » douille, et cette douille se prolonge intérieurement dans » toute la longueur de l'instrument. C'est l'espèce que » Pauillac ne nous a pas fourni. Les deux autres ont une » douille extérieure, si l'on peut appeler douille un vide » ménagé de chaque côté de l'instrument, sur tout ou » partie de sa longueur, afin de pouvoir l'insinuer et le » retenir dans un manche à mortaise (1). Les matars de la » première espèce ont un anneau latéral placé à la tête de » l'instrument.

» J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie » un exemplaire des trois matars. Deux me viennent de » Pauillac. Le troisième était avec huit autres chez un » chaudronnier de Saint-Brieuc. On les avait trouvés près » de cette ville et dans un vase. Je vous les montre pour » économiser vos moments et mes paroles. La vue des » objets l'emporte de beaucoup sur les meilleures descrip- » tions ».

Jouannet analysait ensuite, sommairement, toutes les circonstances qui avaient accompagné les découvertes de M. Bizeul et celles que cet auteur avait citées d'après plusieurs antiquaires bretons, mais ces considérations sont étrangères à notre sujet d'études et je n'en rappellerai que quelques passages relatant des observations nouvelles.

Bizeul avait décrit toutes les trouvailles de Puceul en 9 articles : matars, fers de lance, épées, poignards, couteaux, anneaux, fragments divers, *masses informes, dont il ne pouvait deviner l'usage,* mais qui rappelaient deux autres masses de cuivre non travaillé, découvertes en 1832 dans les Côtes-du-Nord et, enfin, un autre fragment métallique sans destination appréciable, et il ajoutait :

---

(1) Il est vraiment extraordinaire que Jouannet n'ait pas fait allusion au travail de M. Durand, qui était son collègue à l'Académie, sur l'emmanchement des coins ou matars de bronze.

« Tous ces instruments sont en cuivre et recouverts d'un » oxyde qui les a colorés en beau vert. Quelques-uns ont » conservé toute la finesse du métal, qui mériterait d'être » analysé » (1).

Il énonçait ensuite deux théories très discutables ainsi résumées :

« Voici donc un second dépôt d'armes de la même espèce » trouvé dans le département de la Loire-inférieure : le » premier, celui de Saint-Jean-de-Boisseau, a été observé » par M. Athénas et est devenu le sujet de l'excellente dis- » sertation dans laquelle cet auteur a, le *premier en France*, » démontré, avec la richesse d'érudition et l'admirable recti- » tude de jugement qui le distinguaient, que cet instrument » de cuivre, sous la forme d'un marteau taillant, est le *matar*, » arme particulière aux peuples de l'ancienne Gaule et que » les dépôts, plus ou moins nombreux, qu'on en a découverts » ont eu pour motifs la cessation de la guerre entre deux » peuplades qui faisaient leurs traités de paix en enfouissant » des armes dans le sein de la terre leur mère commune et » l'une de leurs principales divinités.

» Le dépôt dont j'annonce la découverte confirme par- » faitement, à mon avis, l'opinion de M. Athénas. En effet, » outre les matars qui y étaient réunis, on trouve des fers » de lance, des épées, des objets d'équipement, mais on » doit remarquer que tout cela n'est plus dans son état » naturel. Ces armes sont brisées et les morceaux en sont » trop petits pour qu'elles l'aient été par le pur effet du » hasard. On ne peut méconnaître ici l'intention qui a » présidé à cette sorte de destruction d'instruments guer- » riers. Il paraît évident que cet enfouissement était un » signe de la paix jurée et, probablement, une cérémonie » religieuse dans laquelle les chefs des nations belligé- » rantes déposaient et brisaient respectivement leurs » armes ».

(1) Cette remarque prouve que l'expression cuivre n'avait pas un caractère exclusif d'alliage.

M. Bizeul avait joint à son travail une énumération assez longue de toutes les découvertes analogues faites, en divers points de la Bretagne, par divers antiquaires ou par M. Athénas, et Jouannet, après en avoir résumé les principales conditions, ajoutait :

« Maintenant, Messieurs, permettez-moi de vous rappeler » les découvertes de même genre faites en Gironde. 17 ins- » truments semblables aux *matars* de MM. Bizeul et Athé- » nas ont été trouvés renfermés dans un vase d'argile, près » Pauillac, par un laboureur qui travaillait sa vigne. En » 1822 plus de 50 autres instruments de même genre ren- » fermés aussi dans un vase d'argile furent découverts à » Saint-Julien, près Pauillac, dans le bien de M. Barton.

» Il résulte de tous les faits cités que sur 13 des décou- » vertes mentionnées par M. Bizeul, il y en a 8 qui nous » montrent ces bronzes renfermés dans des vases en terre » et toujours en nombre assez considérable; deux où » nous les voyons sous une pierre dont la présence peut » avoir été l'effet du hasard ; enfin 3 où les matars étaient » brisés et mêlés à des débris d'armes. Vous remarquerez » pour ces trois dernières découvertes qu'il n'y en a qu'une » où les matars et les armes brisées sont réunis véritable- » ment ensemble. C'est la découverte faite à Binic. Ajou- » tons qu'à Binic, avec les fragments en question, se trou- » veraient deux masses de cuivre non travaillé.

» Les deux autres exemples empruntés des découvertes » faites dans les marais de Montoir et dans la prairie de » Puceul vous paraîtront aussi concluantes si vous consi- » dérez que dans le même lieu peuvent se trouver une » foule d'objets qui n'ont rien de commun.

» Si l'usage que M. Bizeul prête aux Gaulois vous » était attesté par l'histoire, je concevrais qu'il invoquât » de pareils exemples pour prouver l'authenticité de l'his- » toire, mais un fait dont personne encore n'avait parlé » demande d'autres preuves pour être admis. La conjec- » ture de M. Bizeul me paraît ingénieuse et rien de plus.

» Quant à l'opinion de M. Athénas qui regarde les
» instruments dont il s'agit comme une arme connue,
» celle que les Latins nommaient *materiæ* et qu'ils
» croyaient propre aux Gaulois, je ne puis encore appré-
» cier les raisons sur lesquelles il se fonde. Je me procu-
» rerai sa dissertation et j'aurai l'honneur de vous en
» entretenir.

» En attendant, je ne puis que vous rappeler les conclu-
» sions que j'ai eu l'honneur de vous soumettre dans mon
» rapport au sujet des coins trouvés à Pauillac ».

M. Bizeul avait reproduit les cinq premières de ces conclusions et les avait fait suivre de cette remarque :

« Aucune d'elles n'attaque l'opinion de M. Athénas qui,
» dans les coins de bronze, a reconnu le matar gaulois.
» Au contraire, les deux premières l'appuient, en recon-
» naissant qu'ils étaient d'un usage très répandu et qu'on
» les a trouvés le plus souvent sur les côtes de la Gaule et
» de la Grande-Bretagne qu'on pourrait nommer la Gaule
» insulaire. Ces coins étaient donc l'arme ordinaire des
» Gaulois. Ceci posé, il faut évidemment conclure, avec
» M. Athénas, que ce ne peut être autre chose que la *mate-*
» *ris transalpine*, par laquelle l'auteur de la Rhétorique à
» Hérennius désigne les Gaulois, en rappelant l'arme qui
» leur était propre et donnant ainsi un exemple de méto-
» nymie ».

Et Jouannet terminait sa note par ces mots :

« M. Bizeul est de bonne composition. Il croit, tout
» d'abord, pour lui quiconque n'est pas contre lui ; mais
» quoique je ne partage pas les visées de cet honorable
» académicien, je crois cependant qu'il a fait un travail
» utile et vraiment intéressant ».

L'érudit breton devenu bordelais, après un assez long séjour en Périgord, ne réalisa pas sa promesse d'analyser le mémoire d'Athénas, et si j'ai été plus heureux que lui dans la recherche de ce document je dois en témoigner, ici, toute ma reconnaissance à M. Legendre, bibliothé-

caire et membre de la Société académique de Nantes, qui a bien voulu me communiquer ce travail presque introuvable.

Il figure à la page 48 du t. II du *Lycée armoricain*, Nantes, 1828, et porte pour titre : *Du matarh, arme gauloise*, titre qui a dû dérouter bien des chercheurs et n'aurait guère attiré mon attention sans la mention que Jouannet avait faite des théories de son auteur.

Il s'agit de la découverte opérée, au mois d'avril 1821, dans une vigne près du bourg de Saint-Jean de Boiseau, de huit instruments en bronze, longs de six pouces (1), renfermés dans un plat de poterie commune recouvert d'une assiette de la même terre. Le vase était encastré dans une cavité du rocher faite avec un outil aigu dont on reconnaissait les traces sur les parois de la pierre de nature cornéenne. Le sol profond étant recouvert d'environ 9 pouces de terre végétale (24^{c} 36^{mm}).

Ces instruments étaient tous semblables, leur partie antérieure étant longue de 3 pouces et demi (9^{c} 47^{mm}) et se présentant sous la forme d'un marteau taillant, la partie postérieure ayant 2 pouces et demi (6^{c} 76^{mm}) de longueur avec forme triangulaire terminée par un angle fort aigu. De chaque côté se trouvait une gouttière ou canal de 3 lignes de profondeur (67^{mm}). Toutes ces parties avaient été moulées en deux parties et coulées en coquille.

En 1814, on en avait trouvé 28 dont plusieurs absolument semblables, et les autres avec quelques variations de forme, dans un pot de terre, dans la commune de Ditré (2).

Deux mois après, un laboureur en trouvait 80 de la dimension exacte de ceux de Saint-Jean de Boiseau (6 pouces soit 16^{c} 24^{mm}), entre Thouars et Airvault.

En 1821, un instrument semblable était rencontré à Doué (Maine-et-Loire).

---

(1) 16^{c}24^{mm}.

(2) Ceux-ci étaient à douille.

100 autres dans les environs de Loudun (à coulisse extérieure sauf un seul à douille).

En août 1822, onze coins à douille dans deux urnes de terre rougeâtre remplies de cendres très légères et de couleur brune.

200 enfin à Bais du Loup, commune d'Augan, cités par M. Mahé dans ses *Antiquités du Morbihan*, où cet auteur ajoute qu'on en trouva en 1707 une quantité capable de charger un cheval.

Et M. Athénas n'oubliait pas de citer, après cette énumération, que Montfaucon, Caylus et Grivaud de la Vincelle avaient donné des descriptions et des gravures de ces coins; des voyageurs lui ayant affirmé qu'ils en avaient vu dans les cabinets des Antiques d'Italie, et notamment dans ceux de Naples et de Venise.

Naturellement, M. Athénas critiquait toutes les opinions proposées avant lui, et il ajoutait comme certains de ses prédécesseurs :

« Ces diverses opinions sont plus ridicules les unes que » les autres et ne prouvent pas un grand esprit de critique » dans ceux qui les ont émises ».

Et il se posait ensuite deux questions : « A quel usage » étaient destinés ces instruments ? A quel dessein ont-ils » été déposés en grand nombre dans les endroits où on les » a rencontrés ? »

Pour lui c'étaient certainement des armes dont le mode d'emmanchement était facile à saisir, soit que le manche ou support fût introduit dans la douille de certains coins et retenu par des liens passant dans leur anneau ou bélière, soit que ce manche fût maintenu dans les coulisses extérieures plus ou moins profondes de certains de ces instruments et fixé à l'aide de liens savamment disposés de manière à rendre solide l'union des deux parties de la hache.

Ces armes étaient presque exclusivement gauloises ou celtiques.

Quant au motif de leur dépôt en grand nombre en certains points, M. Athénas n'en entrevoyait d'autre qu'une cérémonie de traité de paix et s'efforçait d'étayer son opinion par une foule de considérations où l'origine asiatique des Américains servait à expliquer comment nos ancêtres en étaient arrivés à imiter les Hurons et Abénaquis en enterrant leurs armes en signe de cessation de toute guerre !

Pour les matars trouvés à Quévin près de deux urnes remplies de cendres, ils indiquaient *clairement* la mort du chef de chaque armée, circonstance qui aurait déterminé les combattants à finir une lutte devenue sans objet.

Le mémoire finissait du reste par la citation bien connue qui peut arrêter la critique :

Si quid novisti rectius istis
Candidus imperti : si non, his utere mecum (1).

On ne pouvait plus modestement conclure après tant d'érudition et de frais d'imagination.

Jouannet nous paraît avoir fait des objections sérieuses à cette théorie de traités d'alliance ou de paix et nous reviendrons, plus tard, avec plus de détails, sur cette hypothèse qui doit être examinée avec soin. Je dirai seulement, ici, que ces dépôts d'armes hors d'usage sont attribués, plutôt, de nos jours, à de simples réserves de fondeurs ou de colporteurs et l'éminent archéologue girondin avait pressenti cette destination, que la dissertation de M. Bizeul confirme de la manière la plus complète pour certaines trouvailles dans lesquelles les armes étaient toutes brisées et accompagnées de masses informes, plus ou moins considérables, de cuivre ou de bronze, soit en Bretagne, soit dans plusieurs localités de l'Angleterre ou des Gaules (2).

---

(1) Horace, Epist. L. 1, 6, 68.

(2) En 1832 dans les Côtes-du-Nord, commune d'Estables ; à Belle-Ile-en-Mer, en 1829, commune de Bangor ; à Binic en février 1832, à Goulven, etc.

M. Bourges, secrétaire général de l'Académie bordelaise, résuma les observations que je viens d'analyser dans son rapport sur les travaux de la Compagnie pendant l'année 1833-1834 (1) et il est inconcevable, par suite, que Jouannet n'ait pas fait allusion à tous ces mémoires dans sa *statistique* de la Gironde publiée trois ans seulement après ses dernières remarques personnelles qui sont, du reste, comprises, dans les archives académiques, sous un titre qui n'aurait en aucune façon éveillé mon attention, voire même ma curiosité, si je n'avais pris à tâche de lire tout ce qui s'y trouvait inséré sous le nom de Jouannet (2).

La *statistique* de 1837 ne vise, en effet, que les découvertes faites à Pauillac et à Saint-Julien, en 1805 (1803) et 1825, avec une simple note supplémentaire ainsi conçue :

« Je viens de trouver à Hure, à 12 pieds de profondeur, » une hache dont la forme diffère des coins de Pauillac. » C'est une lame triangulaire, sans bourrelet, ayant un » tranchant d'environ 18 lignes ($4^c 05^{mm}$). L'instrument, » long d'environ 4 pouces ($10^c 82^{mm}$) est en cuivre rosette » (coulé) recouvert d'une belle patine » (3).

Un résumé de tout ce que je viens d'exposer aurait certainement offert plus d'intérêt et m'aurait surtout évité les longues investigations qui m'ont permis de reconstituer les diverses phases de l'histoire des premières recherches sur l'âge du bronze en Gironde.

Les autres antiquaires bordelais ne paraissent point avoir consulté, d'autre part, les documents originaux que j'ai découverts sous la couche épaisse de poussière noire qui semble faire partie des rites de toute bibliothèque littéraire ou scientifique et la tradition pouvait être considérée comme perdue, en Gironde, sur le même ordre de

(1) Séance du 28 août 1834, p. 77 et 78.

(2) Voici ce titre : *Compte-rendu de la 23e livraison des Annales de la Société académique de Nantes*, 1834, p. 77.

(3) Statistique citée, t. I, 232, note 1.

recherches, quand la *Commission des monuments historiques* de ce département reçut un Mémoire de M. Pellet aîné (1) sur une nouvelle découverte de coins de bronze dans la propriété de M. le baron Dupérier de Larsan, sise commune de Saint-Germain d'Esteuil, arrondissement de Lesparre.

Ce Mémoire, assez court, a droit à une reproduction textuelle parce qu'il atteste un fait assez rare, dont je ne connais même aucun analogue et qui est relatif à la disposition des haches de bronze dans le sol. Il a été inséré dans le *Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments historiques du département de la Gironde pour l'année* 1846-1847 au titre : 4° *Découvertes, renseignements, communications diverses* (2).

Il est ainsi conçu :

« M. Pellet aîné a signalé la découverte importante d'une » trentaine d'instruments d'airain (cuivre jaune mêlé, » au onzième, d'étain) trouvés sur le domaine de Lévran » appartenant à M. Dupérier de Larsan.

» Trente de ces instruments présentent la forme ci-après : » coin sans tête, renflé dans le milieu ; sur chaque arête, » bourrelet en saillie, plus élevé au centre qu'aux extrémi- » tés ; longueur du coin, 0,20 ; largeur du tranchant taillé » en courbe, 0,05 ; largeur du bout opposé au tranchant » 0,25 ; ce bout coupé carrément sur une épaisseur de » 0,005 ; épaisseur de l'instrument au centre, 0,25, y com- » pris la hauteur des bourrelets qui ont, chacun, 0,005.

» Deux autres instruments en forme de hachette ; lon- » gueur 0,14 ; épaisseur, au centre, l'arme posée sur le plat,

(1) Pellet Sébastien, né à Bordeaux le 13 décembre 1793, est mort à Bordeaux le 5 janvier 1850. Agronome, au Pavillon, commune de Sallebœuf, il fut un des plus zélés associés de la Commission des monuments historiques, poète à ses heures, historien et archéologue. M. H. Brochon prononça son éloge sur sa tombe et M. Soulié-Cottineau a lu sur lui une notice en assemblée générale de la Société philomathique, le 9 avril 1850.

(2) Rapport de MM. Rabanis et de Lamothe : Comptes-rendus, VIII° année. Paris, Didron, 1847, p. 33.

» 0,02; épaisseur au centre; sur le côté opposé 0,025; lar-
» geur du tranchant en courbe, 0.05; largeur à l'extrémité
» opposée au tranchant, 0,015; épaisseur, à ce bout, 0,005.

» A ce bout, dit M. Pellet, commence une rainure placée » en longueur et creusée sur les deux côtés de l'instrument; » arrivée à la partie la plus élevée du renflement, au cen- » tre, elle finit brusquement par un plan perpendiculaire.

» Ces bronzes étaient enterrés, le tranchant en bas, à » 0m60 de profondeur; les 30 plus grands étaient placés » de manière à former un cercle de 1m30 de diamètre, les » deux hachettes étaient au centre.

» Adoptant l'opinion émise par M. Jouannet, au sujet » d'instruments du même genre trouvés à Saint-Julien, » M. Pellet pense que les bronzes étaient des armes de » guerre: les plus grands des armes de soldats; les plus » petits des armes de chefs. Leur disposition concentrique » rappelle, très certainement, une cérémonie religieuse » ou militaire, peut-être un traité de paix ».

Il est clair que l'auteur n'avait pas connu ou adopté l'opinion de Jouannet déclarant que les théories les plus ingénieuses sont ordinairement les moins sages et il ignorait, sûrement, celle d'Athénas, mais sa communication était et est encore très intéressante, et je regrette beaucoup de n'avoir pu parvenir à retrouver le texte même de cette note que MM. Rabanis et de Lamothe n'ont qu'analysée.

Elle fut également soumise, sans doute, à l'Académie (1) car M. Pellet reçut de cette Compagnie, et pour cette cause, dans la séance publique du 2 décembre 1847, une récompense que le rapporteur justifiait ainsi :

« Non seulement la description des instruments est » remarquable par sa précision, mais l'auteur a cherché à » interpréter les faits. Ainsi, il voit dans la disposition » concentrique l'indice d'un traité de paix, d'un pacte » d'alliance.

---

(1) *Actes de l'Académie*, t. IX, 1847, p. 590.

» Appréciant l'exactitude de la description, la justesse » et la réserve, en même temps, des observations de » M. Pellet aîné, l'Académie lui a décerné une médaille » d'argent petit module ».

Il est encore surprenant que M. de Lamothe, alors secrétaire général de la Compagnie, n'ait fait aucune mention, dans son rapport, des travaux considérables déjà publiés sur la question et dont il aurait pu prendre connaissance dans les archives de l'Académie. Jouannet n'existait plus, il est vrai, à cette date (1), et Blanc-Dutrouilh, si souvent rapporteur de ce genre de mémoires, était également mort, presque subitement, au commencement de 1843 (2).

Ma revue rétrospective touche, d'ailleurs, à son terme, car je n'ai plus rencontré, depuis 1847, que deux mémoires consacrés à l'étude de l'âge de bronze en Gironde; l'un dû à la collaboration de MM. Labet et de Gourgues, l'autre publié par M. l'abbé Despax, alors curé de Barsac, mais qui avait été curé de Vertheuil en Médoc.

Le premier est presque étranger aux trouvailles du département et comprend : une lettre du 18 janvier 1859 au Président de l'Académie, sur la découverte, le même mois, d'une sépulture gauloise aux environs de Bergerac (Dordogne), ville limitrophe de la Gironde, et une étude très savante de M. le vicomte Alexis de Gourgues, en date du

---

(1) François-René-Bénit-Vatar de Jouannet, né à Rennes le 31 décembre 1765, archéologue, géologue, statisticien, numismate, journaliste, professeur, poète et conservateur de la Bibliothèque de Bordeaux, avait été élu académicien le 2 juillet 1818. Il mourut à Bordeaux le 18 avril 1845.

(2) Pierre-Romain-Blanc-Dutrouilh, né à Bordeaux le 29 janvier 1776, agronome, l'un des fondateurs de la Caisse d'épargnes et du Dépôt de mendicité de Bordeaux, était entré à l'Académie en 1823. Sa vie publique, consacrée à toutes les créations de la cité bordelaise, est surtout remarquable par la direction, sous le Maire, vicomte de Gourgues, des travaux de démolition de la forteresse du Château Trompette qui existait encore en 1816 et disparut, de 1817 à 1818, pour faire place à l'esplanade des Quinconces et aux rues qui l'environnent. Il mourut d'une apoplexie séreuse le 7 février 1843. Il avait été autorisé à joindre à son nom patronymique Dutrouilh celui de son oncle et bienfaiteur Blanc (ordonnance royale de 1824).

1er avril 1859, sur les conditions ordinaires de ces trouvailles.

Je ne dirai qu'un mot de la lettre de M. Labet (1) parce qu'elle n'est, en réalité, qu'une description sommaire des objets recueillis, à savoir : des spirales d'or pur et d'un travail assez grossier; une hachette en bronze; un magnifique glaive en bronze mesurant 40 centimètres de longueur; un fragment de vase en poterie; objets représentés par un dessin reproduit dans les *Actes* de l'Académie pour 1859 (2).

Mais la dissertation de M. de Gourgues était autrement intéressante.

Elle établissait, d'abord, la présence simultanée dans une même sépulture d'objets en or et en bronze.

Elle rappelait les trouvailles faites à Pauillac et décrites par Jouannet dans le Musée d'Aquitaine. Elle donnait le poids exact des haches, détail nouveau dans ce genre d'études (3) et insistait surtout sur les constatations faites en divers lieux, de pointes de flèches en silex avec des haches en jaspe, des armes de bronze et même une chaîne d'or recueillie dans le tumulus de Carnoet (4), c'est-à-dire des spécimens d'instruments en pierre taillée et polie avec des métaux ainsi que sur la similitude de forme entre les haches de bronze et celles en silex, *parité* énoncée déjà par Jouannet (5).

D'où la conclusion que les habitants de la Gaule, quelque nom qu'on leur attribue, ont été en possession de l'art de fondre les métaux en même temps qu'ils taillaient ou polissaient la pierre, ce qui n'est pas admis, précisément,

---

(1) Alors conservateur du Musée d'Antiques de la ville de Bordeaux.

(2) Page 90 avec deux planches.

(3) R. P. Lesson en avait également compris l'utilité, dans son *Ere Celtique*, 1847.

(4) *Musée de Cluny*, Livret n° 798, *archéologia Britaniæ*. Des constatations de même genre ont été faites en plusieurs endroits de France.

(5) *Musée d'Aquitaine*, avril 1834, p. 174.

par ceux qui, séparant absolument ces industries en deux âges, les ont regardées comme les types de deux états de société différents : la barbarie et les premiers âges de la civilisation.

D'après M. de Gourgues, il ne serait pas nécessaire d'accorder, alors, à l'âge de la pierre une longue série de siècles pour parvenir à sortir des temps barbares, l'usage exclusif des instruments en silex n'ayant pu précéder l'emploi des métaux que chez quelques peuplades dont les membres se seraient trouvés séparés temporairement des autres tribus; dans les temps primitifs où l'épanouissement sur la terre était la grande affaire du genre humain; où les émigrations, parties d'un centre commun, se suivaient, s'appelaient, se recouvraient comme autant de couches successives, poussées plus loin les unes que les autres par ces marées humaines primordiales dont les flots des hordes barbares qui ont inondé le monde romain sont une fidèle image.

Je viens de résumer, presque textuellement, du reste, les idées de M. de Gourgues qui s'est efforcé de multiplier les preuves de sa théorie en rappelant les conclusions de Jouannet et les assertions de M. de Caumont (1) sur la ressemblance extrême des haches de silex et de bronze dans leur forme générale, certains de leurs détails et dans leur mode commun d'utilisation.

« Pour lui les variétés de ces haches emportent la » démonstration de la succession d'œuvres procédant, » toutes, du type primitif, du père commun de toute cette » génération d'instruments, en un mot de la hache en » silex.

» Le bronze n'a pas dédaigné le silex comme trop » barbare. Il l'a reproduit, imité et ne s'en est éloigné que » progressivement et avec lenteur en manifestant sa confor- » mité vers un même but par la conservation de la forme

---

(1) *Cours d'Antiquités monumentales*, 3e partie, *Ere Celtique.*

» primitive accommodée à des améliorations plus récen-
» tes ».

M. de Gourgues se livrait aussi, à ce sujet, à une étude comparative de toutes les trouvailles de haches de bronze parvenues à sa connaissance ou recueillies dans sa collection personnelle, soit à Singleyrac (décrites par M. Labet), soit à Saint-Capraise de Bazas, vers 1849, soit en d'autres localités de la Dordogne, soit aux environs de Blaye en Gironde, soit même en Danemark. Il joignait à sa démonstration les dessins de tous les spécimens sur lesquels il s'appuyait et terminait, enfin, par l'énoncé de sa conviction qu'il n'y avait pas eu chez les Celtes deux âges de civilisations différentes, caractérisés : l'un par l'emploi exclusif de la pierre; l'autre, par l'invention des métaux, les deux industries ayant été contemporaines (1).

Je reviendrai sur cette opinion dont les deux termes : succession et contemporanéité sont loin d'être aussi intimement liées que le croyait M. de Gourgues. Je me borne à rappeller, ici, la date du mémoire de cet archéologue distingué (1859) et je n'ai plus à signaler qu'une autre note de M. Despax constatant qu'on avait trouvé de nouvelles haches de bronze près de Vertheuil en Médoc, note remise à la *Commission des monuments historiques de la Gironde* dans sa séance du 8 janvier 1863 (2).

Elle relevait les faits suivants :

« Pendant l'hiver de 1863 (décembre) dans le canton de
» Pauillac, sur le bord d'un chemin non classé, désigné
» sous le nom de *passe Castillonnaise*, entre Vertheuil et
» Cissac, des terrassiers occupés à arracher de vieilles
» souches de chêne, trouvèrent, parmi de profondes raci-
» nes un vase en terre noire contenant huit haches en

(1) P. 88, *loc. cit.* M. Baudrimont combattit spécialement cette théorie dans la discussion qui s'ouvrit sur ce point devant l'Académie. *Loc. cit.*, p. 534.

(2) Ouvrage cité, XVIIe année 1865. Paris, Didron, p. 59 avec dessin d'une hache.

» bronze, d'environ 15 centimètres de long sur 5 de large
» dans la partie tranchante.

» Ces haches qui ont été plutôt armes qu'outils sont
» creusées en gorge sur chaque face pour recevoir des
» coins servant à les fixer sur un manche.

» Elles sont en bronze et, en traitant la matière par
» l'acide nitrique, j'ai trouvé que leur alliage était de
» 15 parties d'étain et de 85 parties de cuivre jaune, sans
» or ou argent.

» Plusieurs groupes pareils ont été trouvés à diverses
» époques dans le Médoc. En 1805 et 1822, on en rencontra
» dans les forêts, entre Pauillac et Saint-Sauveur ; dans
» les bois du domaine de Livran, à Saint-Germain d'Es-
» teuil. M. Normandin en trouva plusieurs fois, et toujours
» dans les mêmes conditions, sur les bords d'une passe
» castillonnaise, c'est-à-dire du *Chemin du Camp*, et entre
» les racines de vieux chênes. Le Périgord en a fourni
» quelques-unes, et M. Labet fit la description, il y a quel-
» ques années, au sein de l'Académie de Bordeaux, d'ins-
» truments semblables recueillis dans la Dordogne.

» Je pense que les haches que j'ai eu entre les mains
» peuvent appartenir à la fin de l'époque gallo-romaine ;
» qu'elles ont dû témoigner d'une idée religieuse répandue
» dans la Gaule, après la conquête des Romains ; qu'on
» les plaçait sur certaines sépultures, celles des guerriers
» très certainement; que, sur ces signes protecteurs, on
» semait un gland ou l'on plantait un jeune chêne dont
» les racines, plus tard, enserraient le vase renfermant le
» symbole religieux.

» C'est, du reste, l'opinion de plusieurs archéologues,
» de M. de Ring, d'Alsace ; de M. Cassan, bibliothécaire de
» la ville de Besançon.

» M. de Glainville, président de l'Académie de Rouen,
» faisant la description du dolmen de Lock-Mariaker,
» parle d'une hache celtique sculptée en relief sur la face
» antérieure d'un tombeau et pense qu'on doit attribuer

» une idée religieuse d'expiation, ou de protection, à cet
» instrument qui rappelle encore, avec quelque analogie,
» l'inscription symbolique des tombeaux romains : *Sub*
» *asciâ dedicavit.*

» Je crois donc, avec les savants cités plus haut, que les
» haches de bronze peuvent indiquer une ou plusieurs
» sépultures, et qu'elles expriment une pensée religieuse.
» J'ai cependant fait faire des fouilles à l'endroit des der-
» nières trouvailles entre Vertheuil et Cissac, sans rien
» découvrir qui pût détruire ou confirmer cette opinion,
» toutefois très vraisemblable.

» P. Despax, *curé de Barsac* ».

M. Despax donnait, à l'appui de sa note, le dessin d'une de ces haches qui avait la plus grande analogie avec celles que le baron de Caila et Jouannet avaient dessinées et figurées, mais plusieurs de ses opinions ou même des faits qu'il a énumérés sont de nature à être discutés parce que quelques-unes de ses assertions ne sont pas exactes.

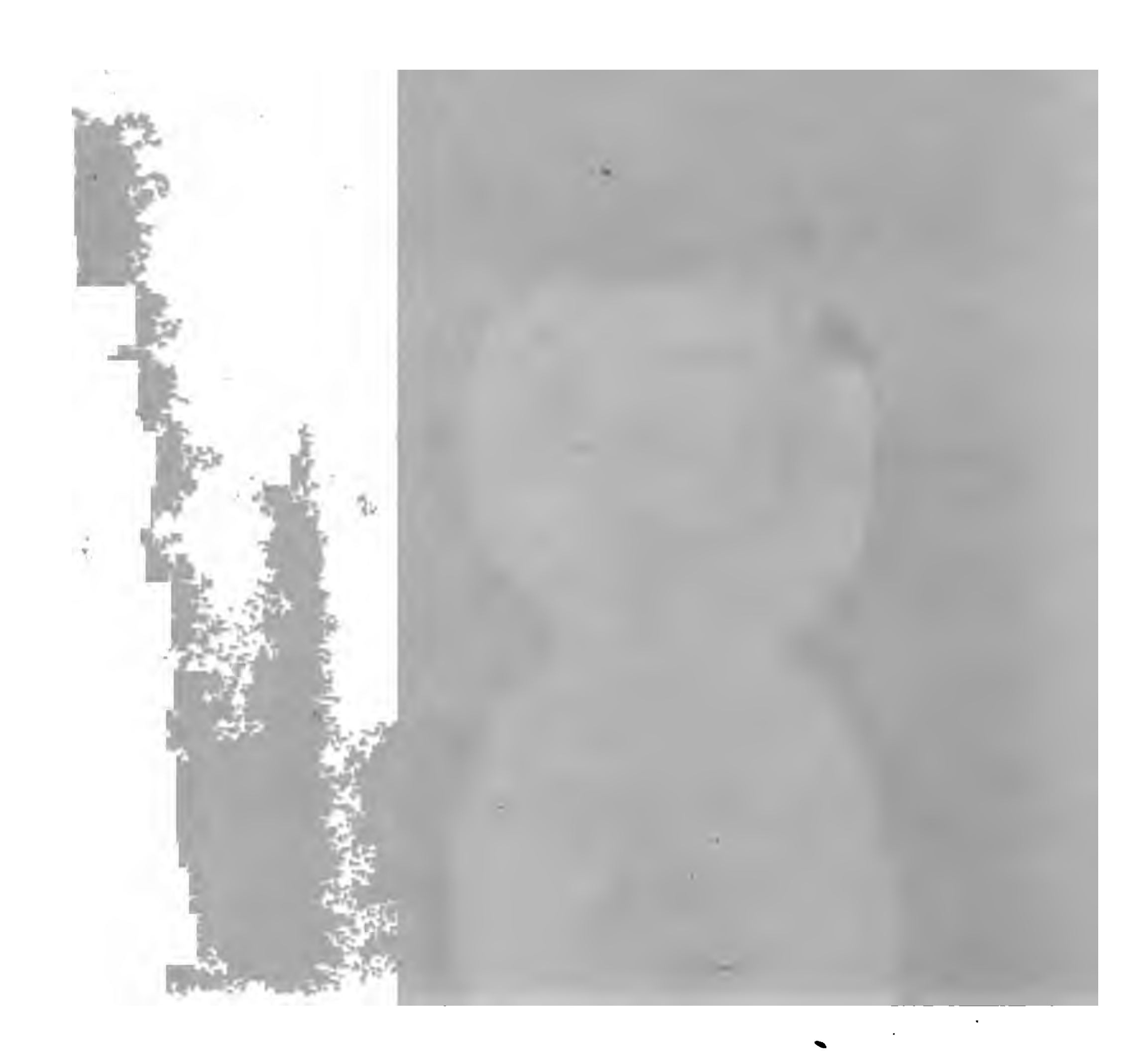
M. Normandin, bien que cité comme *témoin de plusieurs découvertes*, m'a positivement affirmé, par exemple, qu'il n'avait jamais connu que la trouvaille qui a servi de base à la note de M. Pellet et dont il avait conservé quelques beaux spécimens (1).

Je puis donc terminer ici la revue des faits publiés en dehors de mes recherches au sujet de l'âge du bronze en Gironde et avant ces recherches. Mon seul but, en l'écrivant, était, du reste, d'indiquer les jalons rencontrés, non sans peine, sur le champ de mes investigations personnelles et bien des années même après mes premières et principales découvertes locales.

Il était important, cependant de les mentionner à leur

(1) Il a bien voulu se dessaisir en ma faveur de deux de ces haches. Je lui en exprime ici toute ma gratitude.







Héliog. Dujardin

CHANDELIER GALLO-ROMAIN DE LA RÉOLE.

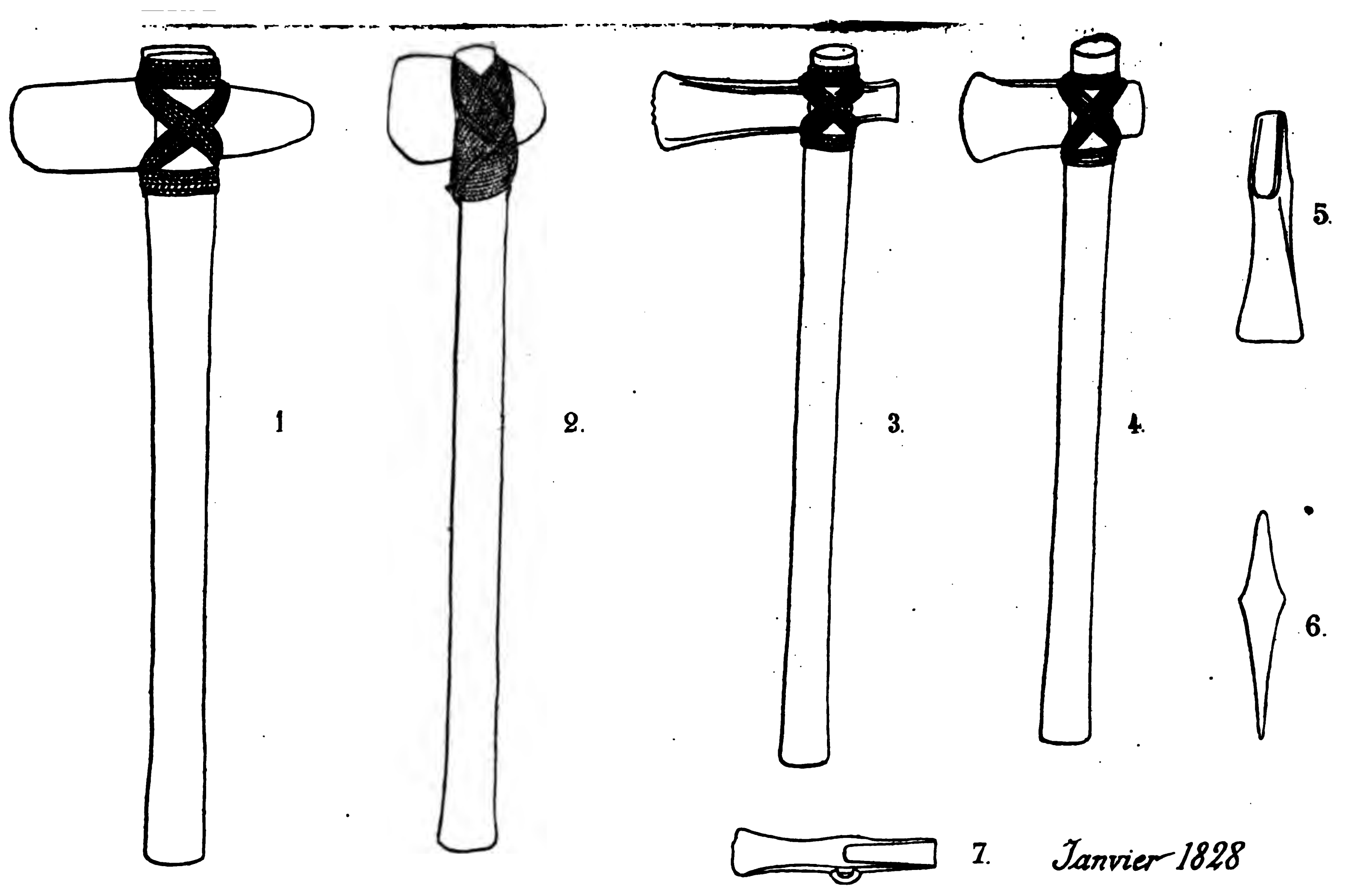




Les chiffres gravés sous chaque marque indiquent le nombre de fois qu'elle se trouve imprimée sur le chandelier



Chandelier de M. de Chasteigner.



Emmanchement des haches de pierre et de bronze, d'après M. G. Durand.



EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr., une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. Feret et Fils, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

14,780

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

TOME XIV — 4e FASCICULE

(4e trimestre)



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1889

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

ART. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.



II

RECHERCHES PERSONNELLES

Ma première découverte de bronze en Gironde suivit de près mon arrivée à Pauillac. Elle eut lieu dans le cours de l'année 1866 et consista en un lot de 10 haches trouvées à peu de distance du Lazaret de Trompeloup, à quelques centaines de mètres du fleuve et du point où l'on avait rencontré, en 1803, les 17 haches signalées par Bernadau, la même année, et qui avaient servi de base à la dissertation de M. de Caila, en 1806 (1).

Ces haches étaient de grandes dimensions, mesuraient de 19 à 22 centimètres en longueur, sur 55 millimètres de large à leur partie tranchante, et 3 centimètres à la partie opposée à ce tranchant.

Elles étaient exactement semblables au type de celles dont de Caila a donné le dessin, reproduit par Jouannet (2) et n'offraient entre elles que des différences peu importantes de poids : de 700 à 825 grammes.

Elles avaient été trouvées par un terrassier, à 50 centimètres environ de profondeur, dans un terrain sablonneux.

Elles n'étaient pas très oxydées. Trois présentaient même, dans leur corps, un poli remarquable dû au martelage et à quelque frottement particulier, tandis que les sept autres offraient encore les traces du moule, non seulement sur leurs faces latérales mais encore près de la partie opposée au tranchant.

Elles étaient placées, côte à côte, dans un vase plat, arrondi, de diamètre très peu supérieur à celui de la plus

(1) Page 139 de la 1re partie.
(2) *Musée d'Aquitaine*, t. III, voir la planche XI et p. 208.

grande des haches, vase sans couvercle et dont il me fut impossible d'obtenir même un seul fragment, comme on l'a si souvent constaté en pareil cas. Les ouvriers brisent, en effet, et dispersent constamment ces poteries, soit que la valeur des vases paraisse nulle, à leurs yeux, quand ils peuvent en inspecter d'un coup-d'œil l'intérieur, soit qu'ils supposent, au contraire, qu'on doit trouver de l'or dans les pots à goulot étroit. Ceux-ci sont alors immédiatement brisés par une idée de cupidité inévitablement trompée dans les cas de ce genre.

Ces 10 haches étaient empilées horizontalement, les unes sur les autres, sans aucun ordre. Elles présentaient deux rebords saillants limitant une coulisse qui régnait sur deux des faces de l'instrument.

Ces rebords avaient environ un centimètre de hauteur et se terminaient en mourant vers la partie tranchante. Ils cessaient à 15 millimètres, au contraire, de l'autre extrémité.

Dès qu'on eut appris dans le pays que j'avais acheté cette trouvaille, je reçus promptement l'avis qu'on en avait fait d'autres dans les environs, et l'un des employés de l'administration du riche domaine de Château-Lafite me fit connaître qu'on avait découvert un assez grand nombre de ces haches pendant les travaux de plantation de cette propriété si renommée, dès le XVIIIe siècle, que son possesseur, M. de Ségur, portait le nom de *Prince des Vignes*.

M. Hilaret voulut bien augmenter ma collection naissante de 3 nouveaux spécimens : l'un exactement semblable comme dimension, disposition et poids (825 gr.) aux 10 que j'ai décrits plus haut; un second, analogue à la deuxième hache figurée sur la planche de Jouannet comme provenant de la propriété Barton, à Saint-Julien (1), arme très bien martelée, d'un beau bronze, au tranchant arrondi

(1) *Loc. cit.*, Musée d'Aquitaine.

et certainement trempé, mais qui ne portait plus la double coulisse entière qui se retrouve sur toutes celles de mon premier lot. Cette coulisse n'occupait que 6 centimètres des deux côtés de l'instrument, sur 145 millimètres de longueur totale; ses rebords faisaient une saillie de 8 millimètres très accentuée vers le centre, plus résistant, de la hache et allaient se terminer, en s'atténuant progressivement, vers le talon. Ils dessinaient une courbe vers la partie opposée du corps de la hache, qui ne pesait que 375 grammes.

La troisième hache représentait parfaitement la forme des grands types à double coulisse entière, mais ne mesurait que 153 millimètres dans sa longueur, 5 centimètres pour sa partie tranchante, 3 centimètres pour l'extrémité opposée. Les reliefs des bords de ces coulisses étaient assez saillants, au corps même de la hache, laissant entr'eux une sorte de canal de 15 millimètres de profondeur, canal qui s'élargissait en allant aux deux parties opposées du tranchant et du talon. Ils s'abaissaient assez brusquement à 1 centimètre de ce dernier point.

Le poids de ce spécimen est de 525 grammes et l'on remarque, sur deux côtés, des traces des bavures du moule figurant ce que Jouannet et d'autres antiquaires ont nommé la nervure médiane de la feuille lancéolée que rappellent, en effet, vues de face, les parties latérales des haches.

Point de renseignements précis sur les conditions dans lesquelles les trouvailles de Lafite avaient été faites, le souvenir en était absolument perdu, on ne savait même pas ce qu'étaient devenues les autres haches recueillies à plusieurs reprises. Elles avaient été dispersées, probablement vendues à des chaudronniers, et celles qu'on me donnait étaient reléguées, depuis longtemps, dans un tiroir.

Peu après, un paysan trouvait, tout près du bourg de Saint-Estèphe et à 60 centimètres environ du sol d'un

jardin situé au nord-est des dernières maisons qui longe le chemin qui descend directement à la Gironde, u nouveau lot de 7 haches ressemblant comme aspe général aux premières décrites, mais de dimensior beaucoup moins grandes.

Elles avaient de 153 millimètres à 156 millimètres d longueur, 5 centimètres de largeur au tranchant. Ell étaient assez oxydées mais leurs bavures avaient été ma telées, sans parler de plusieurs coupures faites sur les bord des coulisses latérales pour bien s'assurer que leur méta n'était pas de l'or, préoccupation première et constante d tous les ouvriers qui se trouvent en présence de tels tr sors. Ils ne craignent même pas, avant de se décider à le vendre, de faire un voyage, assez coûteux, à Bordeaux pou aller consulter un orfèvre sur le caractère et la valeur d leur découverte. Ils craindraient d'être trompés par un hor loger de leur commune ou même de leur arrondissement

Je me trouvais ainsi possesseur de plusieurs types d haches de bronze et j'établis, en prévision de nouvelle richesses, une classification dans ma collection en dési gnant (d'après leur longueur et leur aspect) : 1° sous l nom de *grande hache médoquine*, les 10 que j'avai recueillies les premières ainsi que le 1er des types de Cha teau-Lafite; 2° sous le nom de *petit type médoquin* celle provenant de Saint-Estèphe et que j'avais achetées à l'ex ception de deux (1). Je dénommai sous l'expression d *haches à demi-coulisse*, celles qui correspondaient au 2 type de Lafite et je fus conduit, dans la suite, à qualifier d *type moyen du Médoc* les haches dont la longueur variai de 16 à 18 centimètres de longueur, le grand type donnan de 18 à 22 centimètres et le type inférieur n'atteignan pas 16 centimètres de long.

En même temps j'appelais l'attention de plusieurs grand

(1) Ces deux haches furent vendues, je crois, à MM. Phélan et Baudrimont. J'a cédé trois des miennes au Musée de Bordeaux, sur la demande de M. Gassie

propriétaires du pays sur mes recherches et je reçus de l'un d'eux, M. de Luetkens, l'affirmation qu'on lui avait apporté près de 200 de ce qu'il appelait des *coins de bronze* provenant de son domaine de Meyney qui occupe une grande étendue du bord de la Gironde, entre Saint-Estèphe et le village de Marbuzet; on n'en comprenait en aucune façon l'emploi et presque tous avaient été envoyés aux fondeurs de cuivre de Bordeaux. Ce fut longtemps, en effet, leur sort en Médoc comme en Bretagne et ailleurs.

Aucun souvenir, du reste, de découvertes plus anciennes dont l'existence ne me fut révélée que vingt ans après (ainsi que je l'ai dit) par la dissertation inédite de Caila et les divers manuscrits des archives de l'Académie de Bordeaux.

J'avais à peine reçu ces affirmations qui, de la part de son auteur, valaient une certitude, que j'avais la bonne fortune de trouver un autre gisement, cette fois considérable et dont toutes les haches me furent réservées par les bons offices de M. Charles Skawinski, qui a droit à tous mes remerciements pour le zèle qu'il a toujours apporté à favoriser mes recherches, et cette collection me permit de faire de ces objets une étude plus intéressante que celle des trouvailles isolées ou promptement dispersées.

Il s'agissait de 29 haches, empilées verticalement dans un grand vase qui avait été enfoui à 60 centimètres de profondeur dans la terre, à égale distance environ de Pauillac et du Lazaret, à très peu de distance du village de Padarnac; on les avait inopinément trouvées, comme les précédentes, en faisant des plantations de vignes.

Cette nouvelle découverte comprenait :

1	hache	de	22	centimètres	de long;
5	»	de	20	»	
9	»	de	194	millimètres	»
3	»	de	192	»	»

soit 18 pouvant prendre place dans un grand type médo-

cain dont la longueur oscille (comme je l'ai déjà exposé) entre 18 et 22 centimètres.

4 de 172 millimètres;
1 de 165 »
1 de 161 »

soit 6 se rapportant à un type moyen.

2 de 156 millimètres;
2 de 152 »

soit 4 du petit type, ou type inférieur et enfin une de 17 centimètres, mais très distincte des précédentes, non seulement parce que ses deux coulisses n'avaient que 65 millimètres de longueur, mais encore parce qu'au niveau exact de l'union des deux parties de la hache, et sur l'un de ses côtés, existait un anneau de 6 millimètres de diamètre, dont les deux extrémités, mesurant entre elles 2 centimètres, se terminaient l'une sur les côtés de la coulisse l'autre sur le plein de l'instrument, qui offrait une grande résistance en ce point.

Les deux coulisses incomplètes formaient un canal de 22 millimètres dont les rebords avaient un centimètre de hauteur, ce qui donnait, pour l'épaisseur de métal qui en séparait le fond, un centimètre seulement.

Toutes les parties de cette hache avaient été martelées excepté au talon. Elle donnait en poids 412 grammes.

A l'exception de cette dernière, toutes les haches de ce lot avaient, vers leur extrémité non tranchante, une partie de 15 millimètres de longueur près de laquelle venaient se terminer les bords des coulisses et qui formait une sorte de talon quelquefois plus marqué sur certains de ses instruments que sur d'autres.

Leur extrémité tranchante n'était pas tout à fait égale en largeur quoique de forme arrondie et d'épaisseur à peu près identique. Elle mesurait : pour les grands spéci-



mens, 6 centimètres; de 4 à 5 pour les autres; 4 centimètres pour la hache à anneau.

On remarquait aussi que les deux coulisses entières de quatre d'entre elles avaient été visiblement aplaties à 4 centimètres environ du tranchant, avec traces d'un travail particulier de réfection ou d'affutage de ce tranchant.

Presque toutes portaient au talon et sur les côtés des traces de bavures du moule : douze fois parfaitement saillantes et indiscutables, quatorze fois aplaties par un premier martelage ou par suite d'une modification du moule. Deux d'entre elles étaient admirablement travaillées, polies sur toutes leurs faces, le talon toujours excepté, ce qui s'observait aussi, pour le spécimen isolé portant un anneau latéral.

Leur poids n'offrait aucune uniformité. J'en reproduis cependant les chiffres parce que ces détails ne sont que très rarement donnés par les chercheurs (1), et suivant l'ordre de ma description, j'ai constaté que les 18 haches du grand type donnent : 670, 690, 720, 730, 740, 747, 760, 762, 763, 770, 771, 775, 775, 779, 780, 790, 790 et 815 grammes; les 4 haches moyennes donnent : 530, 640, 665 et 672; les 4 inférieures : 425, 450, 454 et 475; celle à anneau latéral 412 grammes.

On me montra peu après, au parquet du tribunal de première instance de Lesparre, une hache à anneau semblable à cette dernière. Elle y était conservée comme pièce à conviction d'un vol de 14 haches semblables qu'un propriétaire de la localité de Roman avait soigneusement cachées au-dessus d'une poutre de son grenier, ce qui avait précisément éveillé la convoitise d'un voisin resté inconnu.

Je relevai le dessin et les particularités de cette hache.

---

(1) Je noterai plus loin les collectionneurs qui ont accidentellement donné les poids des haches de bronze.

Elle était de plus petite dimension que celles que j'ai déjà décrites. Sa longueur totale était de 148 millimètres. La double cannelure n'occupait que 6 centimètres de cette longueur avec une profondeur de 12 millimètres dans ce qu'on pouvait appeler le corps de l'instrument. Les bords de la coulisse s'atténuaient de plus en plus près du talon, laissant un intervalle de près de 2 centimètres de large dans toute la longueur du canal. Le tranchant mesurait 35 millimètres, le talon seulement 2 centimètres; la partie centrale 3 centimètres; l'anneau arrondi, de 5 millimètres d'épaisseur, se soudait d'une part sur un des deux côtés des coulisses et de l'autre sur la partie principale de la hache, ce qui lui donnait 25 millimètres d'étendue. Les rebords étaient baveux ainsi que les côtés de la hache qui paraissait cependant avoir servi. Elle ne pesait que 305 grammes, avec une épaisseur de 5 millimètres seulement entre les deux coulisses.

On me présenta peu après un échantillon d'un lot de 14 haches du grand type médocain qui avait été trouvé à Corconac, village du canton de Saint-Laurent, arrondissement de Lesparre, par M. André Hostein. Il donnait les dimensions des plus beaux spécimens de ma trouvaille de 29 haches, soit 21 centimètres de longueur, 35 millimètres de largeur moyenne, 780 grammes de poids et 6 centimètres de tranchant.

Cette hache avait été donnée à M. Rey, agent-voyer d'arrondissement en Gironde, demeurant alors à Pauillac, et je reçus, moi-même, plus tard, deux autres haches du même lot avec les indications suivantes sur la découverte.

Elle avait eu lieu vers 1861, dans un champ, à 60 centimètres environ de profondeur, et les haches étaient très probablement renfermées dans une poterie très grossière qui s'était divisée en fragments tellement ténus qu'ils se trouvaient presque confondus avec le sol ambiant, mais cependant assez distincts.

Elles étaient placées verticalement, réunies les unes

contre les autres et maintenues dans cette situation par une sorte de lien de métal, semblable à celui des haches par l'aspect, et de la grosseur du brin de vîme qui sert à attacher les paquets de sarments.

L'heureux découvreur m'a raconté qu'il crut sa fortune faite, d'autant plus facilement qu'il avait appris, peu de mois auparavant, qu'un de ses amis avait trouvé à Saussac, village voisin, trois *masses d'or* semblables. Il s'empressa donc d'aller soumettre sa trouvaille à un orfèvre de Bordeaux qui lui apprit qu'il fallait rabattre de son rêve de Perrette et que d'ailleurs son voisin, déjà renseigné, avait donné son trésor à M. de Luetkens qui en avait fait confectionner un *chapeau* de roue de voiture.

Ces haches furent dispersées. En dehors des 3 qui viennent d'être indiquées, 2 furent données à des collections particulières de Blaye, 2 à des propriétaires voisins, et le découvreur a dû en conserver quelques-unes. C'est la règle invariable en pareil cas.

Presque en même temps l'un de mes amis, M. Lionel d'Elbauve, en fouillant dans les fondations d'une habitation gallo-romaine établie dans le voisinage d'une station préhistorique, près du château de Lamothe, commune de Cissac (Médoc), me fit également cadeau d'une hache du moyen type mesurant 175 millimètres seulement de longueur et pesant 600 grammes.

Il avait fait don, quelques années auparavant, à M. Ed. Bonie, conseiller à la Cour de Bordeaux, d'un autre spécimen provenant des fouilles qu'il avait faites sous un tumulus, encore très remarquable, de son parc, à 150 mètres environ du premier gisement (1).

J'ai pu retrouver cette dernière hache conservée avec le

(1) L'étude des découvertes faites dans l'habitation gallo-romaine de M. d'Elbauve est l'objet d'un mémoire particulier resté inédit, mais que je présentai au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1878. Il s'y trouve signalé et M. d'Elbauve avait aussi trouvé en dehors du tumulus une hache ordinaire très détériorée par l'humidité.

plus grand soin dans le riche Musée que M. Bonie doit léguer à la ville de Bordeaux. Elle est fort intéressante et d'un type rare en Gironde.

Elle mesure 175 millimètres en longueur, de 3 à 4 centimètres dans sa double coulisse entière, en allant du talon au tranchant qui est curviligne, et donne 5 centimètres de large à sa base et 7 centimètres dans son plus grand développement. Le talon a 3 centimètres à son extrémité; 26 millimètres à son point d'union avec le corps de l'instrument. Elle pèse 605 grammes.

Elle est admirablement retouchée dans toutes ses parties et ses surfaces sont tout à fait lisses. Le grain du bronze est très fin.

Elle a manifestement servi parce que les deux rebords de ses deux faces aplaties ont subi un martelage et même un polissage caractéristique à partir de 5 centimètres au-dessus du tranchant, qui a été lui-même affuté des deux côtés.

Le talon de l'instrument offre également des surfaces travaillées avec soin, polies, lisses avec dépression régulièrement rectiligne à sa partie moyenne et deux reliefs, en forme de saillies arrondies au sommet, des deux côtés de ce talon (1).

Il est à présumer que cette hache n'était point isolée; cependant les nouvelles fouilles que M. d'Elbauve et moi avons voulu faire au-dessous du même tumulus n'ont pas eu de succès. Il est vrai que nous n'avons pu prolonger beaucoup nos recherches par la crainte d'ébranler les fondements du châlet champêtre élevé sur cette élévation de terrain déjà décrite dans un acte ou inventaire de la propriété de Lamothe, en 1677. Elle était alors complètement entourée, à sa base, d'un revêtement en pierre.

---

(1) Grâce à un accord entre MM. d'Elbauve, Bonie et moi, cette hache fait aujourd'hui partie de mes collections. Je ne saurais trop remercier M. Bonie de son consentement en cette affaire.

Le nombre et la variété d'aussi riches découvertes me fit en signaler l'existence à plusieurs Sociétés savantes et spécialement au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenu à Clermont-Ferrand en 1875 (Séance du 23 août). Je soumis à la section d'anthropologie de ce Congrès, les dessins d'une série de ces haches avec l'indication de leur découverte fréquente dans des vases malheureusement brisés ou perdus aussitôt que trouvés et M. Mathieu, ancien professeur au Lycée de Clermont, rappela, le même jour, qu'on avait récemment rencontré, en Auvergne, huit haches analogues enfermées aussi dans des vases (1).

C'est l'année suivante que j'eus connaissance d'une nouvelle trouvaille de 21 haches en bronze, faite à peu de distance du gisement de mes 29. J'étais alors au Congrès de la Sorbonne, à Paris, et les haches furent promptement achetées et partagées, ce qui constituait une perte réelle pour l'étude que j'avais entreprise et qui exige, comme toutes les questions de la préhistoire, l'analyse la plus complète possible de tous les faits observés dans une région et surtout de ceux qui peuvent fournir des comparaisons précises et utiles en raison du nombre et de la qualité des objets recueillis.

Mais ceux-ci étaient heureusement tombés en bonnes mains et j'ai pu recueillir sur eux les renseignements les plus précis grâce à l'obligeance de M. de la Porterie, archéologue distingué et collectionneur émérite des Landes.

Ces 21 haches avaient été trouvées au Pouyalet, commune de Pauillac, à 50 centimètres de profondeur dans le sol, en plantant de la vigne. 19 étaient encore en bel état de conservation, 2 étaient cassées, mais les deux morceaux de l'une d'elles ont été retrouvés, tandis qu'on n'a pu recueillir que le côté du tranchant de la seconde.

Ces haches étaient contenues dans un pot en terre cuite

---

(1) *Actes des Congrès de l'Association, session de Clermont-Ferrand*, 1876, p. 635.

qui fut brisé d'un coup de pioche au moment de la trouvaille et dont aucun fragment n'a été conservé.

Comme je l'ai signalé pour les 7 haches de Saint-Estèphe, on remarquait sur l'une des haches le polissage particulier que l'heureux découvreur ne manque pas de produire dans le but de bien s'assurer s'il n'a pas affaire à une masse d'or.

Toutes ces haches étaient du type que l'on rencontre le plus fréquemment en Médoc, c'est-à-dire à rebords. 2 portaient intactes les bavures du moule bivalve; 4 ou 5 paraissaient avoir été martelées principalement vers le tranchant.

Leur poids se rapprochait de 755 grammes. La longueur du tranchant au talon était de 20 centimètres; la largeur, de 5 centimètres au tranchant, de 32 millimètres environ au milieu et de 25 millimètres au talon. Leur épaisseur était de 25 millimètres au milieu, en y comprenant les rebords saillants au-dessus de la double coulisse.

Cette description, due à l'obligeance de M. de la Porterie, montre que cette nouvelle trouvaille se rapprochait beaucoup de celle que j'avais recueillie tout entière peu de temps auparavant et j'ai appris de mon honorable collègue qu'il possède encore 10 de ces haches, dont celle qui était brisée en 2 fragments. 10 autres sont entrées dans la collection de M. Henri de Lestrange, la dernière étant restée dans les mains du docteur Baudrimont à Bordeaux.

Quelques mois après eut lieu une découverte plus importante encore, faite dans le domaine de Château-Léoville, appartenant à M. le comte Gabriel de Las Cases, dans la commune de Saint-Julien, déjà remarquable, d'après Jouannet (1), par la rencontre, en 1822, des 50 haches de bronze de la propriété de Château-Langoa, appartenant à M. Barton, voisin de M. de Las Cases.

Elle comprenait au moins 46 haches qu'on avait trouvées

(1) *Revue rétrospective*, p. 37.

enfermées dans un grand vase qui n'eut pas un meilleur sort que les autres et qui fut détruit, d'autant plus facilement qu'il ne paraissait présenter (au dire d'un des témoins du fait) aucun caractère distinctif des poteries ou vases ordinairement en usage dans le pays. Il était de plus tellement friable, qu'il tomba pour ainsi dire de lui-même et en fragments très ténus.

Je dois noter que ces haches furent considérées d'abord par les terrassiers comme les ornements supérieurs d'une grille de jardin, et quelques-unes furent emportées par ces ouvriers. D'autres furent données plus tard, sur la recommandation de M. de Las Cazes et avec quelques-uns de mes meilleurs types, à M. le comte Costa de Beauregard, dont le musée est si riche en objets retirés par les dragages du lac du Bourget en Savoie.

Mais j'ai pu en analyser 32 dont 8 appartiennent au type inférieur médocain; 21 à la classe pourvue d'une demi-coulisse; 2 pourvues d'un anneau latéral et une sur laquelle je reviendrai tout exceptionnellement plus loin.

Ces haches étaient très fortement oxydées par leur séjour dans le sol, en une partie déclive du relief peu accentué des terrains qui bordent en cet endroit la Gironde. Il y en avait peu de véritablement intactes. 5 de celles à coulisse entière portaient encore les traces du moule; 3 avaient reçu un commencement de martelage; mais elles présentaient toutes ce détail spécial, qu'à peu près égales en longueur (155 à 158 millimètres) et en largeur (4 centimètres) les dimensions de leurs coulisses étaient assez variables.

Si 5 d'entre elles mesuraient exactement 2 centimètres à leur partie moyenne avec saillie de 8 millimètres pour les deux rebords, deux autres avaient 22 millimètres et l'une de ces haches montrait même manifestement cet applatissement des deux côtés des coulisses vers le tranchant que j'ai noté sur certains de mes 29 spécimens, avec réfection de ce tranchant lui-même.

Mêmes divergences de forme pour les haches à demi-coulisses.

7 ont 18 centimètres de longueur avec 65 millimètres pour la double coulisse creuse qui donne 24 millimètres de largeur dans presque toute son étendue.

5 ont des bavures latérales, 2 ont été bien martelées.

Leurs tranchants sont sensiblement égaux en développement (4 centimètres). Une de ces haches donne cependant 5 centimètres.

2 autres, à peu près de mêmes dimensions, n'offraient aucune trace du moule sur leurs deux faces latérales.

2 avaient une cannelure ou coulisse très allongée (7 centimètres sur 16 de longueur totale) et une étroitesse très grande de la coulisse (15 millimètres).

Une autre n'avait que 12 centimètres de longueur pour sa partie tranchante, sans aucune trace de bavures et une autre beaucoup plus petite, avec coulisse de 7 centimètres de long, sur 2 centimètres de largeur, présentait sur ses deux surfaces plates des saillies très accentuées au centre et sur les bords, avec martelage très sensible sur le tranchant, des deux côtés, et sur toute l'étendue de ses faces latérales. Elle avait été certainement retouchée.

Une dernière enfin, longue de 16 centimètres avec 10 centimètres de partie tranchante offrait, près de l'union de cette partie avec la coulisse, au niveau et au-dessous du bourrelet de la partie centrale, deux dépressions en forme de deux V accolés : W.

On pouvait observer de plus, sur 5 de ces haches à demi-coulisse, trois saillies sur chaque face plate, deux suivant les côtés de l'instrument jusqu'au tranchant, une centrale partant du corps même de l'arme.

6 n'avaient que cette saillie centrale, les faces d'une autre étaient absolument planes.

8 étaient trop oxydées, ébréchées ou cassées pour qu'il soit utile de les décrire à part.

Mêmes différences, du reste, dans leur poids.

Celles de la première série, *type médocain inférieur,* au nombre de 8, donnaient : 385, 390, 400, 410, 412, 425, 425 et une 435; soit en moyenne 410 grammes.

Celles à double coulisse bornée au tiers environ de leur longueur pesaient : 340, 390, 395, 400, 400, 400, 405, 415, 420, 420, 425, 430, 435, 440, 450; soit la même moyenne de 410 grammes.

Celles à anneau latéral, l'un brisé, 445 grammes.

Celles à coulisse étroite et fortement oxydée, 360, 380, 385, 392, 435; soit 390 grammes en prenant une moyenne qui n'est pas aussi exacte que les autres en raison de l'état de réelle détérioration de ces bronzes.

L'ensemble donnerait 407 grammes pour l'une des haches.

Mais au milieu de ce lot, plus remarquable par le nombre que par la qualité, puisque les haches étaient très oxydées et puisqu'il ne s'y trouvait aucun spécimen du grand type médocain, existait une hache se rapprochant par sa taille du type inférieur de la région, mais tout à fait exceptionnelle à un autre point de vue. Elle a droit à une description à part.

Sa longueur n'est que de 154 millimètres; son tranchant, convexe, de 6 centimètres, sa coulisse a 26 millimètres près du talon, 18 millimètres au milieu et 3 centimètres au tranchant. Les bords de cette coulisse étaient aplatis vers la partie active de l'instrument, les bavures latérales étaient encore sensibles mais très atténuées, son poids n'était que de 400 grammes, mais il devait être un peu plus considérable parce que le talon de cette hache était manifestement diminué par l'oxydation du métal.

Ce qui la distinguait surtout de toutes les autres était la présence d'un anneau de bronze de 35 millimètres de diamètre intérieur, formé d'un rouleau métallique de 4 millimètres d'épaisseur, dont les deux extrémités se rejoignaient l'une sur l'autre avec un chevauchement de 4 ou 5 millimètres. Cet anneau très mobile ne pouvait

cependant être séparé de la hache sur laquelle il était retenu par l'élargissement du tranchant et du talon de l'instrument, à la façon du coulant qui fut longtemps de mode dans l'industrie pour maintenir ouverts ou fermés, selon le besoin, plusieurs instruments ou ustensiles de chirurgie, de divers métiers et même de parure.

J'ai la conviction qu'une seconde hache au moins devait être entourée de la même manière dans le lot de Léoville, parce qu'il s'y rencontrait des fragments d'anneau dont la réunion arrivait à donner un circuit à peu près complet.

Cette disposition n'avait jamais été signalée, à ma connaissance. Je ne l'avais observée dans aucune de mes nombreuses visites des Musées archéologiques ou préhistoriques. Aussi m'empressai-je de montrer la hache qui la présentait à plusieurs confrères et je la portai tout particulièrement, avec quelques autres beaux spécimens de mes trouvailles médoquines, au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences tenu à Montpellier en 1879.

Elle y fut très admirée, reconnue même *rarissime, sinon unique*, par la section d'anthropologie de ce Congrès, mais je dois ajouter que le procès-verbal auquel j'ai emprunté les expressions qui précèdent fait connaître également que M. Ludovic Alexandrin, de Stockholm, signala l'existence d'un autre spécimen pareil trouvé à Upsal et appartenant à M. Karl Hertzoë (1).

On y lit aussi, dans le procès-verbal et sans nom d'auteur, qu'on avait trouvé en Italie une emmanchure de hache autour de laquelle était encore apparent le ruban métallique qui liait la hache à son support.

Je reviendrai sur les particularités de la description de cette hache et, continuant l'énumération de mes richesses,

---

(1) *Actes du Congrès*, p. 823. J'ai fait faire de vaines recherches, en Suède, pour m'assurer de ce fait.

je dois encore signaler l'acquisition de 4 haches, de formes nouvelles aussi pour le Médoc.

La première me fut apportée par un forgeron de la commune de Saint-Sauveur où elle avait été trouvée, isolée, dans un champ, à peu de profondeur.

Elle est plus aplatie que les autres, n'a que 16 centimètres de long, 8 centimètres de tranchant, curviligne, 3 centimètres seulement au talon, 5 centimètres à sa partie moyenne et 2 centimètres d'épaisseur presque partout.

Elle présente bien, sur ses faces agissantes ou élargies, deux saillies rappelant les deux coulisses des haches ordinaires du Médoc ; mais ces saillies sont à peine sensibles et il est évident que tout l'instrument a été martelé avec soin, que les saillies dont il vient d'être parlé sont même le résultat du martelage des bords presque latéraux et que le tranchant a été affilé.

Le poids de cette hache est néanmoins considérable (670 gr.), et le grain du métal paraît très compacte et d'un vert tout particulier.

Le second spécimen, également figuré dans les planches qui accompagnent notre étude, est tout aussi curieux, mais à un autre titre.

C'est une hache parfaitement travaillée et martelée, pourvue d'un anneau latéral et dont la coulisse, qui ne siège qu'à la partie centrale de l'instrument, est creusée des deux côtés de manière à mieux embrasser chaque partie du manche.

Elle n'a que 155 millimètres, son tranchant 35 millimètres, les deux coulisses centrales 15 millimètres de profondeur, et c'est en ce point que se relèvent de chaque côté deux rubans métalliques recourbés, mesurant 25 millimètres en totalité et séparés, sur les deux faces, par 4 millimètres de vide, ce qui produit deux cavités ovalaires autant par la disposition de ces espèces d'ailerons que par la dépression indiquée déjà dans le corps de l'instrument, à leur niveau.

Au talon se trouve une échancrure de 6 centimètres sur une longueur totale de 16 centimètres. Les deux extrémités du bord de la hache sont légèrement recourbées en crochet. Elle pèse 385 grammes.

Un anneau latéral, situé près des ailerons, mais plus près du talon que du tranchant, donne 3 centimètres de longueur totale, avec ouverture de 14 millimètres de diamètre et épaisseur des bords de 2 millimètres.

C'est, en somme, un beau spécimen des haches les plus perfectionnées de cette période de l'âge du bronze que l'on a nommée Larnaudienne.

Je n'en ai pas rencontré d'autre en Médoc, et il m'a été donné par M. Jules Hostein, propriétaire du domaine de Fonpetite, limitrophe de ceux de Meyney et de Montrose, dans la commune de Saint-Estèphe, à 400 mètres environ du bord de la Gironde.

Ma collection s'enrichit encore peu après de deux autres haches qui n'offriraient qu'un médiocre intérêt, puisqu'elles n'ont rien de particulier en elles-mêmes, si je n'avais acquis la certitude qu'elles faisaient partie de ce lot de 32 coins, décrits par M. Pellet aîné, comme trouvés dans la commune de Saint-Germain-d'Esteuil, en Médoc, sur les terres du château de Livran, appartenant à M. du Périer de Larsan (1).

J'ai déjà dit, du reste, que M. Normandin m'avait affirmé qu'il avait constaté lui-même la découverte de ces 32 coins, si singulièrement disposés en cercle, avec deux hachettes au milieu de ce cercle. Il avait encore 2 haches du grand type médocain, 2 du type inférieur, et il m'a fait don d'un spécimen de ces 2 types, l'un mesurant 20 centimètres de long à deux coulisses larges de 23 millimètres, dont le tranchant est de 55 centimètres, le talon de 3, avec échancrure assez marquée de 2 centimètres. Il pèse 750 grammes.

Le second n'a que 158 centimètres de long; sa double

---

(1) Voir 1re partie, *Revue chronologique*, page 74.

coulisse, 2 centimètres de large; son tranchant 35 centimètres; son talon 3 centimètres, sans échancrure. Il ne pèse que 400 grammes.

Je note enfin pour mémoire le don d'une autre hache qui provient de l'arrondissement de Blaye, sans gisement sûrement déterminé et qui présente des dimensions considérables ainsi que des particularités intéressantes. Elle faisait partie d'un lot de 2 haches dont la pareille appartient à M. Albert Tondut, propriétaire du château de Pardailhan, commune de Cars.

Celle qui m'a été donnée par cet ancien magistrat mesure 22 centimètres de longueur; 14 centimètres pour la partie correspondante au tranchant; 8 centimètres pour la coulisse incomplète qui n'a que 2 centimètres de largeur, et dont les rebords sont très peu saillants. Elle porte en outre un anneau latéral assez fort, sur lequel se voient les bavures du moule, ainsi que sur les parties latérales de la hache qui montre pourtant des traces, peut-être accidentelles, d'usure et de réfection du tranchant dont la largeur est de 5 centimètres. On remarque enfin sur les deux faces aplaties de cette hache, 3 saillies très marquées : deux suivant ses bords jusque près du tranchant; l'autre, centrale, très accentuée près de la baie de la coulisse, mais s'atténuant de manière à disparaître tout à fait à 6 centimètres de ce point. Son poids est de 840 grammes.

Ce sont là mes principales recherches de haches en Médoc, mais je puis ajouter que j'ai recueilli également un fragment assez important d'un autre instrument de même genre, à Castelnau. Ce fragment, qui ne mesure que 5 centimètres sur 35 millimètres, offre une particularité très exceptionnelle : c'est une grande largeur de la coulisse de ses deux faces. Elle n'a pas moins de 25 millimètres et le métal est d'un grain très fin.

Un autre fragment très écourté me fut donné par un collectionneur, ou plutôt un chercheur infatigable, M. Col-

lard, de Grayan. Il avait été trouvé sur la station des Placettes, près de ce bourg.

Il n'a d'autre mérite que la constatation de sa présence dans cette localité.

Je reviendrai, du reste, plus loin, sur la découverte de quelques autres spécimens de même nature, à l'occasion de l'examen des collections étrangères à la mienne et je résume seulement ici l'ensemble des données qui précèdent, en indiquant le nombre et l'habitat des haches décrites.

Ce sera le meilleur argument à faire valoir en faveur de l'abondance du bronze en une contrée où l'on n'en signalait que quelques gisements très rares.

D'après mes recherches, on doit compter :

10	haches	trouvées	près de Trompeloup ;
3	»	»	dans le domaine de Lafite ;
7	»	»	près de Saint-Estèphe ;
29	»	»	près du Pouyalet ;
21	»	»	» (Laporterie) ;
14	»	»	à Roman (tribunal) ;
14	»	»	à Corconac ;
3	»	»	à Lamotte-Cissac ;
46	»	»	à Léoville-Las-Cases ;
1	»	»	à Saint-Sauveur ;
1	»	»	à Fonpetite-Saint-Estèphe ;
1	»	»	à Castelnau ;
1	»	»	à Grayan ;
4	»	»	à Saint-Germain (découverte Pellet) ;
2	»	»	à Blaye.
157			

Soit 157 spécimens, auxquels doivent être ajoutées les 253 haches trouvées à Château-Lafite, à Château-Meyney et à Saussac, d'après des indications les plus dignes de foi ; soit 410 qui, jointes à celles dont ma revue rétrospective a

établi le nombre d'une manière certaine et qui furent découvertes :

17 à Trompeloup en 1803 (Caila);
60 à Pauillac en 1822 (Jouannet);
25 à Saint-Julien en 1825 (Jouannet);
28 à Saint-Germain en 1846 (Pellet) (1);
8 à Vertheuil en 1863 (Despax);
1 à Hure en 1837 (Jouannet);
1 à Saucats en 1828 (Durand).

140

donnent le chiffre assez respectable de 550, applicable pour 546 à des trouvailles purement médoquines.

Ces trouvailles ont été faites, du reste, presque exclusivement, dans les trois communes limitrophes de Saint-Estèphe, Pauillac et Saint-Julien, mais il ne faudrait pas donner à ce fait une importance exagérée.

J'aurai soin de montrer plus loin que la richesse du canton de Pauillac, comprenant la circonscription de ce nom, Saint-Julien, Saint-Estèphe, Saint-Sauveur, Cissac et Vertheuil, s'est retrouvée en d'autres points de l'arrondissement de Lesparre.

Il est incontestable en effet que les autres communes, soit du Médoc, soit de la Gironde, ont vu sortir de leur sol d'autres haches et j'aurai l'occasion de le signaler en décrivant et analysant les découvertes étrangères aux miennes.

J'ai voulu seulement insister sur les faits recueillis dans les communes près desquelles se trouvait ma résidence et je dois noter, en outre, que les haches de ma collection fournissent un assez grand nombre de types qu'il est nécessaire de distinguer.

(1) Le chiffre était de 32, mais j'ai compris 4 de ces haches dans mes précédents calculs.

Je puis présenter d'abord 7 formes principales de ces instruments :

1° *Le type à double coulisse entière* que j'ai divisé en 3 sections de haches dites médoquines, d'après leurs dimensions, ainsi que je l'ai déjà exposé;

2° *Le type à coulisse bornée à une partie plus ou moins considérable de la hache.* Ce qui pourrait faire établir plusieurs sous-divisions d'après la longueur et la largeur de cette demi-coulisse;

3° *Le type,* à demi-coulisse aussi, *avec anneau latéral fixe;*

4° *Le type à anneau circulaire libre* ou à coulant;

5° *Le type à double aileron* très marqué et recourbé sur le corps de la hache;

6° *Le type à surfaces larges,* aplaties et presque dépourvues de saillies formant coulisse;

7° Le type particulier de la belle hache trouvée à Château-Lamotte, chez M. d'Elbauve.

Ces formes principales pourraient se subdiviser encore parce que la trouvaille de Léoville présente, à elle seule, 10 dispositions différentes, à savoir :

1° La double coulisse entière de mon type médocain inférieur;

2° La demi-coulisse avec des différences de longueur, de largeur et de proportions entre la partie du talon et du tranchant. Quelques-unes ont le tranchant beaucoup plus large que celles de même espèce. Sur d'autres, la demi-coulisse est plus étroite et plus longue et il est certain que ces différences ont exigé des moules spéciaux au nombre de 8 au moins et devant même atteindre un chiffre plus élevé.

Et je dois faire observer, à ce propos, que les seules dimensions en longueur des haches de mon lot de 29 donneraient la preuve de l'emploi de 6 moules au moins. Circonstance très singulière de cette collection restée parfaitement complète.

Les descriptions détaillées que j'ai données pour chaque trouvaille attestent, en outre, des particularités qui ne peuvent s'expliquer par le martelage ou par toute autre opération et m'ont fait reconnaître l'emploi certain de 19 moules distincts.

Je pourrais, du reste, porter ce chiffre à 21 en tenant compte de la communication que j'ai lue à la Société Archéologique de Bordeaux, dans sa séance du 14 août 1885 sur deux haches appartenant à M. le conseiller général Counord, de Bordeaux.

L'une de ces haches, absolument aplatie et martelée dans toute son étendue, avait été acquise à Bergerac. Ses rebords sont arrondis, principalement au talon et au tranchant. Elle mesure 14 centimètres de long, 55 centimètres de large au tranchant, 4 centimètres au centre et 24 centimètres au talon. Elle a une épaisseur moyenne d'un centimètre dans toutes ses parties, elle pèse 325 grammes.

C'est, évidemment, un spécimen des premiers âges du bronze, et son aspect est d'autant plus intéressant que ce modèle est encore imité de nos jours chez certaines peuplades qui connaissent le fer.

C'était l'arme facilement emmanchée par simple insertion de la moins large de ses extrémités dans la fente d'un bois vert ou sec, avec ou sans attaches de liens croisés pour donner de la résistance au choc, comme au temps de l'âge de pierre.

Et c'est le mécanisme adopté de nos jours pour les lames de fer plus ou moins épaisses que les Pahouins d'Afrique implantent de la même manière dans des manches identiques à ceux des premiers habitants du monde.

Je l'ai fait constater, *de visu*, dans la même séance, en apportant à l'appui de ma démonstration : d'un côté, la hache dont je viens de parler; de l'autre, des haches océaniennes et africaines emmanchées où le fer a remplacé la pierre. L'identité de disposition est parfaite et

cette analogie n'avait point échappé à John Evans qui a donné dans son bel ouvrage sur *L'âge du bronze dans la Grande-Bretagne et l'Irlande,* deux figures représentant l'une une hachette en fer des Indiens Aymaras (1) de la province de la Paz, en Bolivie; l'autre une hache moderne, également en fer et très exactement semblable à la mienne, provenant de l'Afrique occidentale (2).

La seconde hache de M. Counord est, au contraire, très perfectionnée et doit appartenir à la belle période de l'âge du bronze, par l'élégance de sa forme et la finesse de martelage qu'elle présente.

Elle mesure 20 centimètres dans sa longueur, 4 centimètres au tranchant; ses deux coulisses sont entières, peu saillantes, laissant entre elles un intervalle de 15 millimètres au talon et au corps de l'instrument, intervalle qui augmente progressivement et atteint 36 millimètres vers le montant.

C'est un instrument très gracieux qui ne pèse que 150 grammes et que l'on serait tenté de croire moderne, si sa disposition générale, à défaut de détails précis sur sa découverte, ne témoignait de son authenticité incontestable.

On avait soulevé cette objection à la séance, mais elle m'avait paru facile à réfuter. Il est évident, en effet et *a priori,* que les haches semblables auraient été plus nombreuses dans les collections locales ou générales, si l'on avait espéré faire un bénéfice par leur vente. Or, elles sont très rares, on n'en a jamais signalé de pareilles en Gironde. Les musées en sont aussi peu pourvus et leur représenta-

(1) P. 161.

(2) P. 161. J'ai eu l'occasion de voir, depuis la rédaction de ces lignes, deux haches de ces premiers essais, l'une provenant de Sallebœuf (Gironde), et qui m'a été échangée par M. Flinoy. L'autre trouvée en Médoc, à Naujac et qui appartient à M. Alibert.

La première est longue de 12 cent. et pèse 245 gr., son tranchant est de 4 cent. L'extrémité opposée est pointue, sa plus grande épaisseur de 5 millim.

La seconde est longue de 135 millim., est arrondie d'un bout, mesure 5 cent. au tranchant et seulement 35 millim. vers le milieu de sa longueur. Elle pèse 732 gr.

tion est vraiment exceptionnelle dans les ouvrages spéciaux consacrés à l'iconographie des temps préhistoriques.

Celle dont je parle ressemble de bien près à la hache que M. de Mortillet a figurée dans son ouvrage, planche LXVI, fig. 666, comme venant du lac de Zurich, Suisse, Palafitte de Meilen, Récoltes Keller, Musée de Zurich. Mais celle-ci a moins de largeur au milieu et ses bords latéraux sont curvilignes au lieu d'être presque droits. Elle est aussi moins longue (192 millimètres).

Il y aurait plus d'analogie de forme entre la hache de M. Counord et celle qui se trouve représentée dans le même livre, sous le n° 747 de la planche LXXII, et dont la partie rapprochée du tranchant est ornée d'un quadruple feston avec de petites incrustations quadrangulaires en or formant une double rangée dans presque toute l'étendue de la coulisse. Cette magnifique pièce avait été trouvée, en 1829, dans un dolmen sous tumulus, à Raizenbühl, près Buchholz, commune de Thun (Suisse), avec divers autres objets et M. Ferdinand Keller, le premier pionnier des habitations lacustres, l'avait déjà dessinée dans *Alt. Helvetische Waffen und Geräthschaften*, pl. III, fig. 3.

M. Counord avait acheté sa hache à la vente du cabinet d'un collectionneur de Bordeaux, M. Delong, et je suis heureux de pouvoir donner ici, sur elle, l'opinion de M. G. de Mortillet à l'autorité de qui je l'avais soumise en lui envoyant un dessin très exactement fait par un jeune archéologue, mon fils Charles.

Saint-Germain-en-Laye, 25 juin 1885.

« Cher collègue,

» Fort élégante, votre hache en bronze. Effectivement, elle a
» quelque rapport de forme avec celle figurée n° 747 du *Musée*
» *préhistorique*, mais une différence importante les sépare. On
» peut très bien l'apprécier, grâce à l'excellent dessin de votre fils.
» Je lui adresse mes bien sincères compliments. Le n° 747, incrusté
» d'or, est une hache de luxe, de parade, le tranchant n'a pas été

» affilé. Tout au contraire, votre hache est un véritable instrument » usuel. On lui a donné un tranchant par le martelage; seulement » c'est un instrument fin et élégant. Il se rapproche du n° 666 du » Musée, c'est évidemment le même type.

» Ce type, élancé et gracieux, a été recueilli à la Chalanche, » commune de Saint-Pons (Basses-Alpes). On l'a retrouvé à Douvaine (Haute-Savoie), mais un peu plus élargi, moins élégant par » conséquent. Comme la vôtre, ce sont là des pièces isolées.

» En Allemagne, à Bonnewitz, près Halle, on en a recueilli en » nombre. 297 haches, variétés de votre type, ont été retirées d'une » urne.

» Tels sont, pour le moment, les renseignements que je puis vous » fournir concernant cette forme extrême de la hache à bords » droits.

» Votre travail sera certainement fort intéressant. Salmon est » enchanté de l'avoir pour la section d'anthropologie de Grenoble (1).

» G. DE MORTILLET. »

Il résulte de tout ce qui précède que le Médoc est bien plus riche en bronze qu'on ne l'avait cru et que cette richesse est aussi sensible quant au nombre que pour les variétés de types des haches qu'on y a trouvées, soit isolées, soit associées dans la même trouvaille, constatation dont je ferai ressortir l'importance dans l'étude générale qui sera la conclusion des faits analysés, ou recueillis, et vérifiés par moi.

Je veux seulement résumer ici ce qui a trait à la classification que j'avais été conduit à établir dès le commencement de mes recherches, en l'absence de toute autre, et que je crois devoir conserver, maintenant que d'autres divisions ont été proposées.

L'une des premières en date est celle que M. Desor a indiquée dans son remarquable ouvrage intitulé *Les Pala-*

(1) Il s'agissait de ma présente étude que j'avais annoncée au président de la section, M. Ph. Salmon, très remarquable préhistoricien et archéologue. Il me fut impossible de me rendre au Congrès.

fittes ou *Constructions lacustres du lac de Neufchâtel*, Paris, 1865. Cet archéologue avait été séduit par l'idée d'appliquer aux recherches alors toutes nouvelles la méthode souvent suivie en histoire naturelle et qui consiste à distinguer les genres ou les espèces par les noms des personnes ayant découvert les genres, ou en recevant la dédicace d'après leurs titres scientifiques ou de notoriété, et quelquefois de simple camaraderie.

C'est ainsi que M. Desor a attribué divers types de haches à MM. Keller, Swab, Morlot, Troyon, Bertrand, Lharidon et de Mortillet (1), voulant consacrer la part, en réalité considérable, que ces archéologues ont prises dans les découvertes ou vulgarisations de la science préhistorique.

Mais cette proposition n'a pas prévalu. C'était s'exposer d'abord à des revendications de priorité et à des discussions interminables entre savants de nationalités différentes. Elle ne fournissait, d'autre part, aucun indice des formes ou même des caractères particuliers des haches, caractères beaucoup plus importants et plus utiles, pour l'ensemble des chercheurs, qu'une énumération de noms qui ne peuvent que surcharger leur mémoire.

Et je n'ai pas été plus entraîné quand M. de Mortillet a proposé, dans la séance du 13 août 1880 du Congrès de Reims (2) l'ébauche d'une autre classification qu'il a donnée, comme travail définitif, et sous la date du 20 août 1881, dans son Musée préhistorique (3).

Il admet deux époques dans l'âge du bronze, d'après deux gisements importants d'objets de cet ordre trouvés : l'un à Morges, station lacustre du lac de Genève, en Suisse; l'autre à Larnaud, dans le département du Jura, dont deux sous-divisions pour le type Morgien, à savoir : 1° les haches à bords droits et celles à talon; 2° les haches à ailerons, correspondant à l'âge Larnaudien.

---

(1) P. 41.
(2) P. 786.
(3) Voir le texte qui précède la planche LXVI.

J'avoue que cette classification me paraît entachée du vice de l'attribution d'un caractère local à toutes les trouvailles antérieures ou subséquentes. Il est arrivé souvent qu'on a eu quelque difficulté à faire rentrer certaines découvertes dans telle ou telle des catégories établies au début d'une science quelconque. Des types isolés ne peuvent, d'ailleurs, à mon avis, servir de base à des distinctions de *genre* et je crois plus rationnel d'établir d'abord trois époques successives dans l'âge du bronze, sans aborder en aucune façon, ici, la discussion de la durée de chacune d'elles.

La première, admise, du reste, par la plupart des préhistoriciens, comprendrait les haches simples, sans aucun rebord, travaillées plus ou moins grossièrement soit par une fusion des plus rudimentaires, soit à la façon des haches de cuivre qui, dans certaines contrées privilégiées ont été directement produites par le martelage de minerais presque purs.

Elle serait représentée, dans mes recherches personnelles, par la première hache de M. Counord, par celle de Naujac appartenant à M. Alibert et peut-être aussi par celle qui me fut apportée de la commune de Saint-Sauveur.

Dans la deuxième classe rentreraient la plus grande partie des haches médoquines, c'est-à-dire celles à double coulisse complète ou bornée à une partie seulement de l'instrument et je ferai remarquer, à ce propos, qu'on admet, souvent à tort, que les bords de ces haches sont droits. Ils ont toujours une courbure plus ou moins accusée. Leurs bords ne sont presque jamais parallèles ni même rectilignes; les dimensions plus grandes de leur tranchant, comparées à celles du talon, l'attestent et la simple inspection de la planche LXVI de M. de Mortillet apporte la même conviction.

Les bords de 17 sur 18 des haches qui s'y trouvent représentées ont une courbure réelle, parfois même très accentuée.

Pendant cette deuxième période, qui correspond d'une manière générale au type Morgien du Musée, les haches sont plutôt massives qu'élégantes. L'art est encore dans l'enfance. Il cherche à imiter les armes ou les ustensiles de l'âge de la pierre, comme l'ont remarqué beaucoup d'auteurs. Et puisque je parle de ce genre de haches, je dois faire encore observer combien les classifications que l'on serait tenté d'établir d'après des gisements déterminés, locaux, isolés, ont une base fragile.

Le Musée donne, en effet, le nom de type *armoricain* (1) aux haches dont je m'occupe en ce moment, alors qu'elles mériteraient certainement davantage le nom de type médocain, si l'on tient compte, un seul moment, de cette considération qu'elles ont été trouvées en bien plus grand nombre, relativement, en Gironde qu'en Bretagne, où se rencontrent, dans une proportion tout à fait inverse, les haches dites à douille dont je n'ai pu trouver, jusqu'à présent, aucun spécimen en Médoc.

Quant à notre troisième classe de haches, elle comprend toutes celles qui sont marquées au coin de perfectionnements sensibles dans leur fabrication, soit par leurs formes plus déliées, soit par des anneaux latéraux ou circulaires, soit par les ornements qui ne se remarquent pas sur les types antérieurs dont le cachet incontestable est la recherche d'une grande solidité et d'un maximum d'utilisation et de force.

Ces haches perfectionnées, à anneaux ou ailerons, sont à peu près celles de la période Larnaudienne de M. de Mortillet, mais cette période comprend en Gironde d'autres gisements que ceux qu'indique cet auteur, à savoir : les cités lacustres et les dolmens. Nous n'avons rencontré ces haches que sur des points du sol éloignés de ces conditions particulières.

Une quatrième classe de l'âge du bronze devrait enfin,

---

(1) Pl. LXVI, p. 672.

renfermer, d'après nous, tous les objets dus à une civilisation plus avancée, plus raffinée, car il nous paraît naturel de reconnaître que les haches primitives ou des trois premières catégories, ont ainsi nécessairement cédé la place d'honneur aux haches très ornées de dessins, et à celles à douille, comme les épées, poignards et lances de même métal ont été remplacés eux-mêmes par leurs analogues de l'âge du fer.

Quoi qu'il en soit, certaines des haches de ma collection ont leurs semblables dans l'ouvrage de M. de Mortillet et je crois utile de l'indiquer parce qu'un dessin vaut, au centuple, la meilleure des descriptions et parce que ce livre remarquable, bréviaire réel et indispensable de tout préhistoricien, est très répandu en Europe, ce qui permet aux chercheurs d'y recourir pour toute comparaison de leurs découvertes avec celles qui ont servi à créer les Musées nationaux, surtout celui de Saint-Germain.

Je noterai donc que le n° 672 de la planche LXVI du Musée, représenté au tiers, correspond assez exactement à notre grand type médocain, puisqu'il donne 20 centimètres de longueur. Il est décrit : « Hache massive à bords » droits, forme type armoricain. Médoc, récoltes du Musée » de Bordeaux, Musée de Saint-Germain, n° 17470 ».

Et les termes de cette note auraient eu lieu de me surprendre (ainsi que je l'ai dit plus haut) s'il ne m'avait pas paru juste, à la réflexion, de tenir compte de ce fait que l'étude de nos haches médoquines n'avait pas été suffisamment appréciée par la généralité des archéologues, malgré la date, ancienne déjà, de mes communications et des présentations que j'en avais faites à diverses Sociétés savantes et à plusieurs Congrès.

Mon grand type n'a pas néanmoins des bords identiques avec ceux de cette hache n° 672. Les rebords des coulisses sont plus élevés et n'atteignent que très rarement l'extrémité opposée au tranchant.

Par contre, j'ai des haches parfaitement semblables à

celles des figures 682 et 685 de la planche LXVII : la première (26026 de Saint-Germain) provenant des dragages de la Seine, ayant 18 centimètres de longueur et une demi-coulisse très étroite, et identique à quelques-unes de la trouvaille de Léoville. La deuxième, trouvée à Verneuil (Seine-et-Marne), représente exactement plusieurs de mes haches (n° 12100 de Saint-Germain).

Ma hache à double aileron, replié presque circulairement, est assez bien figurée dans la planche LXXIV, n° 67, mais avec moins de largeur de ses ailerons. Elle est donnée comme très typique du Larnaudien et provenant du Danemark, n° 313, Saint-Germain.

J'ai également des spécimens semblables aux n°s 664 de la planche LXVI par l'aplatissement des bords de leurs doubles coulisses à quelque distance du tranchant (collection des 29 haches de Léoville) et si le Médoc est loin d'avoir fourni, jusqu'à ce moment, des types analogues aux formes si diverses figurées sur les planches consacrées par M. de Mortillet à ses deux âges : Morgien (haches à bords droits et à talon), et Larnaudien (haches à ailerons) (1), nous pouvons montrer comme nouvelles non seulement quelques haches portant des saillies simples ou triples sur leurs deux faces élargies, mais encore celle qui porte près de la partie centrale et des deux côtés, deux V accolés, W, et, surtout, celle à coulant de Saint-Julien.

Sans parler des variétés de taille et de proportions relatives de longueur des coulisses complètes ou incomplètes, ce qui donne un intérêt particulier à cette partie de mes recherches.

Elles ne s'étaient pas bornées, du reste, à la collection de haches de bronze. J'avais aussi rassemblé d'autres spécimens d'armes ou d'ustensiles du même âge, mais appartenant à sa période la plus moderne, quand ce métal a

(1) Pl. LXIV, LXVI et LXVII.

cessé d'être largement employé comme instrument massif ou de guerre, ou comme outil usuel, pour devenir une arme plus particulièrement acérée, un objet d'art ou de parure.

Parmi ces trouvailles spéciales prennent place en première ligne une belle épée, un beau poignard et de nombreux bracelets aussi remarquables par leur disposition que par le fini de leurs ciselures; puis des fibules ou agrafes, une pointe de flèche et quelques objets indéterminés de l'âge du bronze.

L'une des fibules est du genre le plus simple. C'est le modèle exact de ce qu'on nomme actuellement une *épingle anglaise,* sorte de broche venant se placer par la pression d'un ressort dans une rainure cannelée. Son type est représenté dans un grand nombre d'ouvrages préhistoriques, mais n'a jamais été rencontré, précisément, dans les royaumes unis de la Grande-Bretagne, avant l'époque néo-celtique, d'après Evans, *Age du bronze,* p. 435. Elle avait été trouvée près de Grayan, en Médoc, et m'a été donnée par M. Collard, chercheur émérite de cette région.

L'autre spécimen est plutôt une agrafe. Il provient de fouilles opérées dans les fondations, longtemps recouvertes de terre, d'une habitation qui a été certainement le siège d'un campement préhistorique et qui est devenue, plus tard, une résidence gallo-romaine, car on a découvert, dans le sol du même espace de terrain, soit des instruments en silex des temps les plus reculés : broyeurs, polissoirs, frondes, pesons de filet en pierre trouée, haches de pierre, etc.; soit des haches de bronze, des restes de fourneaux, des poids de filets en briques, des fusaioles, des fragments de poterie dite samienne, avec marque du fabricant; soit encore des débris d'amphore avec l'agrafe dont la description suit :

Elle est parfaitement arrondie et mesure 35 millimètres de diamètre; offre, au centre, une saillie de 5 millimètres, également ronde, avec 2 cercles concentriques, cercles

qui se remarquent aussi sur la surface de l'agrafe et forment 3 zones; l'une, intérieure, près de la saillie, large de 6 millimètres; la deuxième, composée de 2 cercles réguliers qui en circonscrivent un troisième, en forme de grénetis; la troisième, extérieure, large de 4 millimètres et renfermant, à égale distance les uns des autres, de petits émaux de 5 millimètres sur 2, régulièrement espacés de 4 millimètres et colorés en rouge, en jaune et en bleu, ceux-ci beaucoup plus nombreux et très bien conservés.

Deux petites saillies arrondies se remarquent à l'extrémité de l'un des diamètres; l'une est percée, l'autre pleine; la première correspond à la base de la broche qui n'a pas été retrouvée. Cette agrafe pèse 20 grammes. Elle est représentée dans notre travail particulier sur le Château Lamotte, en Médoc.

La pointe de flèche est de très petite dimension, elle a été trouvée dans un tumulus avec un assez grand nombre d'ossements et quelques instruments en silex.

L'épée est au contraire très bien conservée, sauf le manche qui n'a pas été découvert. Elle est longue de 39 centimètres, large de 85 millimètres à sa base, de 5 centimètres pendant 10 centimètres à partir de ce point et décroit ensuite progressivement jusqu'à la pointe, qui donne 5 millimètres.

Elle présente, au centre de la lame et des 2 côtés, une assez forte nervure centrale de 3 millimètres, accompagnée, à droite et à gauche, par 2 autres nervures de 2 millimètres dont les saillies se terminent en pointes à 62 millimètres de l'extrémité acérée de l'arme.

Elle était fixée à un manche par six rivets d'argent dont deux ont été conservés (l'un en place) et ont 14 millimètres de tête en tête. Ce qui donne l'épaisseur du manche lui-même en tenant compte de l'épaisseur de l'épée en ce point, soit un millimètre.

Elle est très tranchante dans toute son étendue, d'un

grain très fin, d'une grande résistance et les deux bords de ses deux faces sont martelés et affilés avec soin.

C'est une belle arme dont les analogues sont figurées dans le *Musée préhistorique* et dans un grand nombre de publications archéologiques bien qu'aucun des dessins que j'ai pu observer ne reproduise exactement le mode de direction et d'union des nervures médianes dans lesquelles M. de Mortillet voit la représentation figurée d'une autre épée.

Aussi serai-je tenté de croire qu'elle est d'origine espagnole, opinion qui est partagée par M. E. Cartailhac.

Il est incontestable que cette arme a été admirablement trempée et affilée. Elle fut trouvée dans la commune de Cissac, près Pauillac, en Médoc, entre deux pierres qui avaient été sans aucun doute remuées et devaient appartenir à une sépulture.

Impossible d'avoir plus de renseignements sur cette trouvaille, si ce n'est l'opinion très arrêtée chez tous les paysans du Médoc, que cette épée devait être celle de Talbot ou de l'un de ses compagnons. Le souvenir de ce grand capitaine anglais, tué le 17 juillet 1453 à la bataille de Castillon, est en effet très vivace dans le pays, qu'il a, sans doute, cruellement ravagé. Il se retrouve dans toutes les légendes, dans tous les récits du Bordelais et même de la Guienne.

Le poignard trouvé près de l'épée, et sur cette épée même, d'après le terrassier qui le découvrit, est de bien moindres dimensions. Il n'a que 18 centimètres de longueur, 48 millimètres de large à sa base pourvue de trous pour les rivets et est orné sur ses deux faces, près du point de rivure, de 3 dessins dentelés formés de 9 rayures simples de chaque côté et de 7 rayures seulement au centre; 4 autres rayures, placées des deux côtés, à 1 centimètre des bords du poignard, et laissant un espace de 24 centimètres en haut, se terminant progressivement vers la pointe, s'étendent de la base jusqu'à 15 centimètres

de cette pointe et présentent très exactement la figure d'un second poignard à l'intérieur de l'arme totale.

Ses bords sont très acérés et affilés des deux côtés de la lame, qui a été probablement fondue telle quelle et constituait une arme dangereuse par sa résistance et les qualités tranchantes de sa pointe et de ses bords.

L'épée pèse 280 grammes, le poignard 85 grammes seulement.

Je n'ai pas trouvé de représentation absolument exacte de cette dernière arme dans le *Musée préhistorique.* Les poignards figurés sous les n[os] 702 et 703 de la planche LXVIII peuvent cependant en donner une idée suffisante. Un dessin plus ressemblant se trouve sur la planche qui accompagne le mémoire de Jouannet, dans le *Musée d'Aquitaine,* t. III, p. 211, et représente l'un des poignards trouvés, en 1810, à Loriol, dans la Drôme.

A ces belles découvertes vint se joindre celle de bracelets de bronze de formes variées, très gracieuses, porteurs de jolies ciselures, ou résultant de l'enroulement de plusieurs spirales légères de métal.

Ces bracelets furent rencontrés, comme certains lots de haches, dans un vase grossier dont j'ai pu conserver quelques débris et toujours dans la région du Médoc voisine du fleuve, entre Pauillac et le Lazaret.

J'en ai fait l'objet d'une communication particulière aux Compagnies savantes de Bordeaux (Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Sociétés d'Archéologie et d'Anthropologie), et les dessins des principaux types de ces bracelets ont été donnés déjà dans les Actes du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences tenu à Rouen en 1883 (1).

Ces ornements étaient très nombreux, sans que je puisse en préciser le chiffre, parce que le propriétaire du sol en a certainement gardé plusieurs.

---

(1) *Actes du Congrès,* pp. 683 et 684.

On m'en a accusé 36 et le trouveur les considéra d'abord comme les anneaux d'une chaîne. Il s'amusa même à les suspendre les uns aux autres pendant plusieurs semaines, sans en faire plus de cas. L'éveil étant donné par mon fidèle auxiliaire et ami, M. Charles Skawinski, ces bracelets devinrent de suite des objets de valeur; on les crut nécessairement en or massif, après un grattage superficiel. Le bruit se répandit bientôt qu'on venait de trouver un trésor. Le propriétaire du terrain, avisé, accourut en revendiquer sa part et, dès lors, il devint extrêmement difficile de ramener l'esprit de cupidité ou de convoitise à des conditions raisonnables. C'est l'histoire bien connue de tous les chercheurs.

En réalité, les anneaux ainsi trouvés étaient des bracelets de bronze, entassés les uns sur les autres dans un vase en terre à large ouverture non obturée, et leurs formes pouvaient se rattacher à trois principaux types.

Les uns, au nombre de 15 ou 16, étaient ovalaires elliptiques, non fermés ou soudés, mais arrivant au contact (fig. 104 des Actes du Congrès).

D'autres, en nombre à peu près égal, étaient plus ou moins ouverts, de façon à permettre de les placer à l'avant-bras d'une femme, en les présentant, par le travers, à l'extrémité déliée du poignet (fig. 105).

Quelques-uns enfin, mais en très petit nombre, étaient formés de fils de métal de 3, 4 ou 5 spirales de révolutions on en comptait 5 ou 6 de cette espèce, 2 à peu près intact; (fig. 106).

L'aspect extérieur de ces bracelets rappelait exactement celui des découvertes de même genre, particulièrement de celles qui ont été publiées par M. Rabut dans son *Album des habitations lacustres de la Savoie,* pl. XIII, et surtout par M. le comte Costa de Beauregard dans son beau mémoire sur *Les sépultures de Saint-Jean-de-Belleville* (Savoie), 1867, p. 111, fig. 6, ainsi que dans le *Musée préhistorique* de M. de Mortillet, pl. LXXI, etc.

Leurs dimensions étaient assez variables, car ces bracelets fermés donnaient les chiffres suivants :

1, 6 centimètres;
1, 7 »
4, 72 millimètres;
1, 73 »
1, 76 »

pour leur plus grand diamètre intérieur :

45, 46, 48, 52, 53 et 3 fois 55 millimètres pour le plus petit diamètre également en dedans.

7 bracelets ouverts avaient :

63, 69, 7 centimètres; 2 fois 72 millimètres, 75 millimètres sur 8 centimètres pour leur grand diamètre intérieur;

45 millimètres, 2 fois 5 centimètres, 53 millimètres et 3 fois 55 millimètres pour le plus petit.

Les bracelets à spirales filiformes donnaient, de leur côté, les chiffres suivants :

7 centimètres, 75 millimètres et 85 millimètres dans leur intérieur sensiblement arrondi.

Le poids des premiers est de 38, 47, 67, 72, 3 fois 80 et 82 grammes.

Celui des seconds : 60, 65, 68, 72, 76, 77 et 105 grammes.

Celui des troisièmes : 40 grammes environ.

Ils présentaient tous une coloration vert foncé un peu terne, due à leur séjour prolongé dans le sol, mais je dois noter que deux d'entre eux offraient une patine lisse, brillante, d'un beau bronze vert à reflets, exactement semblable à celle qui a été de mode, il y a peu d'années, pour les pendules, vases, ornements et bijoux modernes ou imités de l'antique.

Ces deux bracelets occupaient, paraît-il, le fond du vase et étaient complètement recouverts par les autres, mais il me paraît véritablement difficile d'expliquer leur état de conservation par le seul fait de cette situation, parce que le vase n'avait pas de couvercle et devait recevoir facilement ainsi l'humidité du sol. L'analyse aurait peut-être

permis de donner la solution de ce problème, mais il est presque superflu d'ajouter que ces deux bracelets avaient été soigneusement dérobés à toute investigation. L'un d'eux m'a été seulement montré. Il orne souvent le bras de la femme du propriétaire du terrain où ces objets avaient été pendant si longtemps enfouis.

Tous m'ont paru destinés, exclusivement, à l'avant-bras de femmes ou de jeunes filles. Ceux à spirale auraient peut-être pu entourer un bras délicat et pouvaient avoir été disposés, comme on le voit dans la planche III, fig. 6 de l'Album de M. de Beauregard, autour des os du squelette de la tombe 3 de Saint-Jean-de-Belleville.

Leur surface était assez unie, sans autre trace d'altération que celle qu'avait produite l'oxydation; mais plusieurs offraient de très gracieuses ciselures rappelant les beaux spécimens recueillis dans les lacs de la Suisse ou de la Savoie.

C'étaient des cercles concentriques accolés, principalement autour des deux extrémités renflées, dites *bouches de sangsues,* qui arrivent au contact dans les bracelets fermés; cercles généralement reproduits en quatre endroits, équidistants de ces ornements. On retrouve ailleurs des dessins plus capricieux, très variés, finement disposés en lignes concentriques, en méandres, en volutes d'un charmant effet; on peut le vérifier en examinant nos planches.

Je dois mentionner enfin un singulier objet que m'a donné le possesseur d'une riche collection de tous les spécimens ordinaires de l'âge de la pierre, faits dans la commune de Grayan, Médoc (Gironde), et dans un véritable atelier de l'âge de la pierre.

Il consiste en une sorte de manche ou support de bronze arrondi dans son bord, mesurant 13 centimètres de longueur sur 15 millimètres d'épaisseur; terminé d'un bout par une saillie pleine et arrondie de 6 millimètres; de l'autre, par une sorte de cupule d'un diamètre de 3 centimètres et dont les rebords, circulaires de 4 millimètres

sont en partie cassés; la profondeur de cette cupule était, au moins, de 2 centimètres.

Cet objet présente, en outre, trois bourrelets circulaires autour de son corps, l'un à 3 centimètres du fond de la cupule, formant une saillie de 4 millimètres; le deuxième, séparé du premier par 3 centimètres aussi avec saillie circulaire de 8 millimètres et petit rebord d'ornement à 5 millimètres au-dessus et au-dessous de lui. Le troisième, à 33 millimètres de ce dernier, sans aucun rebord particulier, tandis qu'on en remarque un à 4 ou 5 millimètres de la saillie de la cupule.

Son poids est de 240 grammes; et je ne sais vraiment à quel ordre d'ustensile ou d'arme a pu appartenir le fragment de bronze.

Je l'ai montré à plusieurs archéologues sans arriver à aucune solution précise. Je n'en connais point d'analogue dans les Musées que j'ai visités et la seule figure qui me paraisse le représenter assez exactement est celle que M. Bertrand a donnée dans le *Magasin pittoresque* de l'année 1885. Je serais tenté de considérer ce singulier spécimen de l'âge du bronze comme une poignée d'épée.

Cet objet a été rencontré près de la station préhistorique des *placettes* avec un fragment de hache de bronze dont j'ai déjà parlé p. 117.

Tel est le résumé de mes découvertes ou recherches personnelles. Je vais essayer de les compléter dans deux chapitres particuliers consacrés : l'un, aux faits signalés depuis 1865, par d'autres observateurs, dans les comptes-rendus des Sociétés savantes de la Gironde; l'autre, à la description des collections dont un bon nombre sont encore inconnues du public et que j'ai successivement vérifiées et analysées dans le but de donner à mon travail un caractère de généralité pour toutes les recherches sur l'âge du bronze en Gironde.

III

DOCUMENTS PUBLIÉS DE 1865 A 1891

Mes recherches dans les publications périodiques d'Archéologie ou dans les comptes-rendus des Sociétés savantes de la Gironde, parus depuis 1865, n'ont pas été d'abord très fructueuses. Elles ont même été nulles de 1865 à 1874.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, ne paraît avoir reçu aucune communication de ce genre jusqu'au moment où elle a enregistré dans ses Actes quelques-unes de mes découvertes personnelles. Mais il n'en est pas ainsi pour la Société d'Archéologie de Bordeaux, depuis sa fondation en 1873.

Dans sa séance du 5 juin 1874, M. Félix Léal, alors juge de paix du canton de Créon, lui adressait une communication, accompagnée de dessins, sur des haches en bronze découvertes en 1873 à Saint-Loubès (1).

Le 9 avril 1875, M. Léo Drouyn insérait les renseignements suivants dans ses *Promenades Archéologiques dans le département de la Gironde* (2).

« Lorsqu'on a bâti la maison de garde-barrière du » chemin de fer à Uchamp, on a exhumé, sur l'emplace- » ment du jardin, un volumineux vase en terre, renfer- » mant une quantité considérable de lingots et des débris » de colliers, de lances, de poignards, d'épées et surtout » de ces sortes de hachettes à rebords et oreillettes si » communes dans les Musées, le tout en bronze. M. Jules » Delpit possède les plus belles pièces de cette espèce de » trésor. Le reste est en partie au Musée de Bordeaux » (3).

(1) T. I, p. XVI. Leur chiffre n'est pas indiqué au procès-verbal.
(2) T. I, p. 177.
(3) Mémoire lu le 14 mai 1875, Soc. Arch., t. II, p. VIII, mais publié, t. I, 177 article *Izon*. Sans détails sur le nombre exact des objets.

M. Gassies, premier directeur de ce Musée, signala, peu après, les progrès des études préhistoriques dans la région du Sud-Ouest de la France, depuis 1872, mais il n'a rien spécifié sur la question de l'âge du bronze, qu'il cite seulement. Il était alors beaucoup plus préoccupé de ses découvertes médoquines de l'âge de la pierre et de la question soulevée sur l'authenticité du cromlech de Lervaut, près Lesparre.

Dans le même volume, M. Drouyn poursuivant le récit de ses *Promenades Archéologiques* dit, dans sa description de la commune de Caillau, située dans l'Entre-deux-Mers :

« On trouve des substructions romaines près du Filotier » et non loin de la métairie de Bertin où j'ai recueilli une *Cuillère en bronze* (1) ».

Et plus loin, à l'article Nérigean (2) : « Non loin du bourg, » près d'un carrefour où est érigée une croix appelée » *Croix de Spelette*, existe un vaste emplacement couvert » de substructions romaines, parmi lesquelles on a trouvé » des colonnes de marbre, des briques à rebords, des » grands et petits bronzes; une quantité considérable de » débris de vases de toute forme et de toute grandeur; des » tombes, les unes ayant la forme d'un quadrilatère rec- » tangle, les autres présentant une des extrémités plus » large que l'autre; enfin des *Fibules romaines*, des bou- » cles et des agrafes mérovingiennes ».

Sansas, le fondateur de la Société Archéologique, avait mentionné dans ses *Causeries* que : « Saint-Médard » d'Eyrans et le Médoc avaient donné, plusieurs fois même, » un assez grand nombre de *haches* et *d'instruments en bronze* (3) », mais sans plus de détails.

---

(1) Soc. Arch., t. II, 1875, p. 157.
(2) Soc. Arch., t. II, 1875, p. 199.
(3) Soc. Arch., t. III, p. 177. C'était un extrait de l'*Ami des champs*, 1862-1865. Sous la date de novembre 1862.

M. Labet fit part à la même Société, dans la séance du 9 février 1877, de la découverte à Bègles d'une *belle hache gauloise* en bronze d'un type très rare, hache trouvée aux Sables du Luc et qui fut achetée pour le compte de la Municipalité bordelaise, par M. Gaullieur, archiviste de la ville (1).

Le 8 juin 1877, M. de Laporterie « signalait la récente » trouvaille de 21 *haches de bronze* dont 19 bien conservées. » C'est au Pouyalet, près de Pauillac, que ces objets » avaient été recueillis. Ils étaient enfouis dans une vigne, » à 50 centimètres de profondeur et s'engrenaient les uns » dans les autres » (2).

Le 14 décembre de la même année, M. Gaullieur présenta le croquis d'une *épée* antique, trouvée dans la Garonne, devant Rions, épée devenue la propriété de M. Souriaux (3).

Le même volume de 1877 renferme aussi, sous le titre : *Une note sur une sépulture antique à Bordeaux*, les dessins, sous deux aspects, et la description, par M. Camille de Mensignac, de *deux bracelets en bronze,* provenant de fouilles opérées en mars 1878, dans l'ancienne caserne des fossés, devenue le nouveau Lycée de Bordeaux.

Ces bracelets, ouverts, en bronze plein, sont de forme ovale. Ils ont 0^{m}145 de circonférence et de 0^{m}035 à 0^{m}040 de diamètre intérieur. L'un est orné de coches et de chevrons, l'autre d'X, qui, par leur agencement, forment des triangles et des losanges. Les lignes qui forment les divers ornements semblent avoir été creusées par une lime.

D'après M. de Mensignac, ces bracelets avaient subi une pression, de manière à rendre ovale leur forme primitivement ronde. On avait agi ainsi pour faire des armilles

---

(1) Soc. Arch., t. IV, p. v.

(2) Soc. Arch., t. III, 1876, p. 100. Cette communication sommaire, insérée à l'article *Nouvelles*, n'avait été faite que le 8 juin 1877, t. IV, p. x.

(3) Soc. Arch., t. IV, p. xvi; le même fait est répété, t. V, p. 72.

d'enfant avec des bracelets de femme. On avait découvert ces objets à la hauteur de la cuisse d'un squelette d'enfant déposé immédiatement sur le diluvium.

La sépulture devait être gauloise, sans qu'on pût mieux préciser sa date.

Cette communication est, certainement, l'une des plus importantes de celles dont je fais l'énumération dans ce chapitre; et, poursuivant l'analyse des faits publiés dans les volumes de la Société Archéologique, je note que les Bulletins de l'année 1878 portent, dans les comptes-rendus de la séance du 8 mars, l'indication de la découverte d'une fibule en bronze trouvée rue Pèlegrin, n° 18, à Bordeaux, par M. de Mensignac, qui fit lecture, dans la séance du 10 mai, de sa note sur les bracelets, publiée dans le t. IV, p. 119-121.

Dans la séance du 14 juin, fut lue, par M. Gassies, une lettre de M. Pepin d'Escurac, sur la découverte que j'ai précédemment analysée en parlant, dans mes recherches personnelles, des objets très variés trouvés sur le domaine de Château-Lamotte, à Cissac (Médoc).

Dans la même séance (14 juin), M. Daleau, archéologue et collectionneur très éclairé de Bourg-sur-Gironde, signala la découverte, au château de Pomiers, commune de Vérac (arrondissement de Libourne), d'objets en silex et d'une *clef de bronze* (1).

Le 12 juillet, M. Bonore, de Lesparre, soumit aussi à la Société des haches en silex, une belle hache en jade et un *poignard en bronze*, etc., le tout trouvé près de Lesparre (2).

Je note, en passant, l'indication de deux anneaux de métal, probablement de cuivre argenté et d'une épingle en cuivre faite par M. de Laporterie, dans une lettre à M. E. Lalanne. Cette découverte a eu lieu à Lény, près de

---

(1) Soc. Arch., t. V, p. IX.
(2) Soc. Arch., t. V, p. XI.

Tarbes, sort du cadre de mon étude et était même singulièrement diminuée d'importance dans la communication citée (1).

L'année 1879 des mêmes *Actes* renferme une note plus importante, présentée dans la séance du 14 février, par M. Daleau, et comprenant une nomenclature des découvertes relatives à l'âge du bronze faites jusqu'alors dans la Gironde.

Cette nomenclature, imprimée dans le volume de l'année 1878, p. 69-75, complétait une communication du même archéologue au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences tenu, en 1876, à Clermont-Ferrand, sous le nom de *Carte préhistorique du département de la Gironde* (2), et je crois devoir relever ici les indications de la première nomenclature parce qu'elles peuvent servir à la recherche et à l'étude des objets qui s'y trouvent portés pour les communes suivantes :

1. *Anglade*. Une hache de bronze, type du Médoc, trouvée entre le Rie d'Anglade et le passage (collection de M. Nazereau, de Blaye).

2. *Saint-Aubin-de-Blanquefort*. Une hache en bronze, premiers essais (Musée d'armes de Bordeaux).

3. *Saint-Estèphe*. 7 haches (Musée préhistorique de Bordeaux). 1 hache (Dr Baudrimont).

4. *Gaillan*. 10 haches trouvées à Romans (Musée préhistorique de Bordeaux).

5. *Gensac*. Perles de succin altéré (Musée préhistorique de Bordeaux).

6. *Saint-Germain*. 1 hache (collection de M. Gouillaud).

7. *Saint-Jean-d'Illac*. 3 haches, premiers essais (Musée préhistorique de Bordeaux).

8. *Grayan-de-l'Hôpital*. Station de l'âge du bronze sous la dune du Gurp. Collection Daleau. Une fibule.

---

(1) Soc. Arch., t. V., p. xiv. Séance du 13 décembre 1878.

(2) Actes du Congrès, p. 606. Séance du 23 août de la section d'anthropologie.

9. *Izon*. Une pointe de lance et une hache (Musée d'armes).

10. *Saint-Julien*. 1 hache trouvée à Beychevelle (collection du Dr Baudrimont).

11. *La Brède*. 4 haches et 2 pointes de lances (Musée d'armes).

12. *Saint-Laurent-d'Arce*. 1 hache trouvée au château de Puy-Morin (collection de M. de Turgot).

13. *Saint-Laurent-des-Combes*. 1 hache (collection de M. Fayard, de Saint-Emilion).

14. *Margaux*. 8 haches (Musée préhistorique).

15. *Monségur*. 1 hache (Musée préhistorique).

16-19. *Pauillac*. 5 haches près du bourg (Musée d'armes). 18 à 25, dans un vase à Mousset. 29, au Pouyalet (collection du Dr Berchon). 10 au Lazaret (Dr Berchon).

20. *Pujols*. Fragment d'épée trouvée à Barry (Musée préhistorique).

21. *Rauzan*. 2 haches.

22. *Vertheuil*. 5 haches (Musée préhistorique), soit 23 trouvailles en 19 localités, auxquelles il convient d'ajouter, d'après la liste dressée par M. Daleau, en 1878, neuf localités nouvelles :

Bordeaux, Cissac, Gaillan, Grayan, Saint-Julien, Langoiran, Saint-Morillon, Rions, Soussans. Et dix trouvailles, Bordeaux figurant pour deux, soit, au total, 30 trouvailles et 28 localités. Les Actes de la Société archéologique ne portent aucune indication du genre de ces dernières découvertes. Nous n'avons pu retrouver ainsi le détail du nombre des objets indiqués par M. Daleau, qui, d'après lui, se décomposent en :

1 bracelet, 2 épées, 3 fibules, 213 haches, 3 pointes de lances. Soit 222 objets (1) sans compter ceux que le même auteur disait avoir admirés dans plusieurs collec-

---

(1) M. Daleau a modifié plus tard ces chiffres dans une communication aux *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 1881, p. 490. Mais la

tions particulières du sud-ouest de la France et dont on n'avait pu lui indiquer la provenance, tels que haches, pointes de lances, gouges, boîtes d'essieux, fibules, bracelets, ces spécimens ayant été achetés à des ferrailleurs qui les avaient brocantés dans les villages du département.

M. Daleau n'avait pas compris, aussi, dans son catalogue, les monuments d'âge indéterminé, tels que dolmens, menhirs, tumuli, etc., pouvant aussi bien appartenir à l'âge du bronze qu'à l'époque néolithique (1).

Ces renseignements, très utiles pour leur date et comme documents à consulter, étaient, lors de leur publication, bien loin certainement de comprendre tous les objets recueillis en Gironde. Ils étaient également incomplets pour le Médoc, ainsi que le prouve tout ce qui précède, mais ils n'en constituent pas moins un essai d'ensemble précieux pour l'inventaire de nos richesses. Je le ferai ressortir en temps et lieu.

Le 13 juin de la même année, M. Combes montrait, dans la séance du 13 juin, une bague de bronze trouvée dans une tombe simple du square Saint-Michel (2).

Nous ne signalons que pour mémoire divers objets en bronze trouvés à Béziers et sur lesquels M. Gassies avait donné une note (3).

Les actes de 1880 renferment des communications plus importantes :

C'est d'abord la présentation par M. Daleau, dans la séance du 13 février, d'une flèche recueillie au lieu dit de Laula, propriété de M. Bourdillat, commune de Saint-Girons, canton de Saint-Savin (Gironde) (4).

---

différence n'existe en fait que sur le nombre des haches porté de 213 à 234, soit 245 objets au lieu de 222.

(1) T. V, 1878, p. 69.
(2) T. VI, p. VII.
(3) T. VI, p. 171.
(4) T. VII, 1880, p. IV.

Dans les séances des 11 juin et 19 juillet, M. de Mensignac donne la description des objets trouvés dans les fouilles faites autour de l'église Saint-Pierre. On y avait rencontré :

2 aiguilles en bronze admirablement conservées et de 0,055 de longueur ;

1 autre aiguille de 0,08, qui diffère des précédentes, non seulement par sa longueur et sa grosseur, mais encore par la courbe de son extrémité qui, au lieu d'être ronde, comme tout le corps de l'aiguille, est de forme triangulaire, en tiers point ;

Une vingtaine d'épingles droites de différentes grandeurs : les unes à tête ronde, les autres à tête plate, cylindrique et une autre se terminant par un enroulement imitant le corps et la tête d'un serpent ;

Un anneau-bague de forme armille, ouvert ;

Une plaque percée de plusieurs trous ronds ;

Deux boucles de formes et de grandeurs différentes ;

Une belle chaîne,

Et quelques autres objets de moindre importance. Ils sont figurés dans la planche XVI, annexée au mémoire de M. de Mensignac, qui note cette particularité très juste que tous les objets en bronze recueillis dans cette fouille, au lieu d'être recouverts de la couche verdâtre ordinaire dite *patine*, étaient au contraire polis, brillants et montraient le métal jaune, rouge, aussi net que s'il venait d'être découvert, ce que l'auteur, d'accord avec M. Pigorini, savant directeur du Musée préhistorique de Rome, attribue à la chute de ces objets lourds sur le gravier des couches profondes où ils étaient constamment roulés par les effets du flux et du reflux des eaux de la Garonne (1).

Le 12 novembre 1880, M. Daleau lut un travail fort remarquable sur une cachette de fondeur, découverte en décembre 1879, à un mètre de profondeur, en fouillant le

---

(1) Ces notes ont paru dans le t. VI, p. 116. Mais leur lecture avait eu lieu les 11 juin et 9 juillet 1880.

sol au lieu dit le *Moulin de Prade*, commune de Cézac, canton de Saint-Savin, arrondissement de Blaye (Gironde) (1).

Il s'agissait de divers objets entassés les uns sur les autres et directement placés sur la terre. On en comptait 17 pièces recouvertes d'une belle patine verte. Elles pesaient ensemble 2 kilog. 500.

On y remarquait :

1° Une hache à talon intacte, avec anneau servant à maintenir l'outil au manche ;

2° Une hache à douille ronde, intacte aussi, avec anneau et à l'intérieur de laquelle on voit quatre petites colonnes placées à égales distances, faites probablement pour consolider le manche de la douille ;

3° La partie inférieure d'une hache plate ou coin, ou plutôt d'une hache à douille à tranchant complet, avec une ébréchure au centre (objet de rebut) ;

4° Partie médiane d'une hache à talon avec anneau, ornée de deux petits canaux placés longitudinalement sur les deux faces, au-dessous des talons (objet de rebut) ;

5° Pointe de javelot très légère, avec douille d'emmanchement paraissant se prolonger jusqu'à la partie supérieure (objet de rebut en très mauvais état) ;

6° Fragment d'une lame d'épée ou de poignard, à deux tranchants, avec simple filet, lame presque cylindrique à la partie centrale dans le sens de la longueur ;

7° Extrémité supérieure d'une lame de poignard à deux tranchants, avec soie percée de 3 trous en forme de parallélogrammes, dits trous à rivets, laissés pour assujettir la poignée à la lame.

Cette lame, dont la partie tranchante a été martelée, est ornée sur ses quatre côtés plats de sept filets placés parallèlement. Ces figures sont indiquées au sommet de la lame par un pointillé finement exécuté ; on voit, à la base de la soie, des traces d'usure laissées par la poignée ;

(1) Cette découverte a été signalée dans les *Matériaux*, 1881, p. 45.

8° Lame de poignard, incomplète, tordue et brisée aux deux extrémités, bombée et ornée de chaque côté de dix raies longitudinales;

9° Fragment d'une lame d'épée ou de poignard à double filet, soudée à l'une de ses extrémités. Cette lame étroite et mince est légèrement plus épaisse au milieu;

10° Petit bracelet ovale fait d'une tige de bronze, martelée, coudée sur mesure, ornée de dessins géométriques au trait, à la partie supérieure;

11° Bracelet ovale, un peu plus grand, fait aussi d'une tige carrée martelée, coudée sur mesure;

12° Bracelet fondu (objet de rebut), renflé légèrement à la partie centrale, forme ovale;

13° Grand bracelet rond fait d'une tige de bronze carrée et martelée;

14° Bracelet creux, fondu en forme de sangsue, avec un bourrelet à chaque extrémité; sable brûlé à l'intérieur (objet de rebut);

15°, 16° et 17° trois lingots informes de grosseur différente. Il est probable que le bronze en fusion a été versé sur le sol.

Après avoir ainsi décrit ces objets, M. Daleau établissait une analogie entre les fondeurs de bronze anciens et les étameurs ambulants qui parcourent de nos jours les campagnes. Il montrait les métallurgistes des premiers temps échangeant une partie du produit de leur industrie pour les débris ou *mitrailles* qu'ils mettaient avec leurs spécimens de fonte et confiaient les rebuts et instruments à la terre, pour les reprendre dans une autre tournée, quand le poids du métal devenait trop considérable.

Il ajoutait qu'il était à présumer que le fondeur, dont il possédait la modeste cachette, avait été surpris par la mort pendant son voyage, ou qu'il n'avait pu se rappeler exactement le point où il avait déposé son petit trésor.

Il concluait, enfin, à l'importance considérable, en effet, de cette trouvaille, en raison de la variété des pièces

recueillies, de la différence essentielle des autres découvertes de la région et il insistait sur ce fait que c'est pour la première fois qu'on en avait découvert sur la rive droite de la Dordogne et de la Gironde.

Le fait d'une cachette de fondeur ambulant était prouvé à ses yeux par cette observation que, sur 17 pièces, deux seulement, la hache à talon et la hache à douille, étaient intactes, véritables instruments non vendus, tandis que les 15 autres échantillons n'étaient que des objets brisés ou de rebut, mis à la mitraille pour être de nouveau passés au creuset.

Il rappelait aussi qu'on se trouvait en présence d'objets appartenant à l'époque du bronze martelé, la plus belle époque du bronze en France et dans les pays voisins, celle qui, dans les stations lacustres de la Savoie et de la Suisse, vient se souder à l'âge du fer, d'après l'exposé de M. de Mortillet, au Congrès de Lille, 1874, p. 537. Il terminait ainsi :

« Les diverses découvertes faites en Médoc (trouvailles d'objets réunis ou cachettes), composées de 10 à 70 haches en bronze qui, pour la plupart, sont des haches à bords droits, dites à main, toujours intactes, réunies dans des vases enterrés et enfoncés à une certaine profondeur, ne sont, à notre avis, que des cachettes d'objets invendus ou plutôt des magasins de réserve laissés par des colporteurs de l'âge du bronze à une époque plus reculée » (1).

Une belle planche accompagnait cette remarquable communication, dont je ne puis partager toutes les conclusions, ainsi que j'aurai à l'expliquer, avec tout l'intérêt que mérite la question, après avoir terminé mon exposition chronologique. Je ne noterai, pour le moment, que le premier signalement, par M. Daleau, d'une des haches à douille si rares en Gironde et si communes, comme on le sait, en Bretagne, en Irlande et en Angleterre.

---

(1) T. VII, p. 5-8 et planche VII.

L'année 1882 est moins riche en communications sur l'âge du bronze en Gironde.

J'ai pu y relever, cependant, dans la séance du 9 juin 1882, une communication écrite de M. Pouverreau, agent-voyer à Lesparre, sur une découverte au village de Mayan, près Vendays (Médoc), entre ce village et le marais du Gurp, d'un vase en terre cuite contenant 17 haches en cuivre et en bronze, se rapportant à deux types principaux, avec ou sans oreillettes, avec ou sans moulures sur le champ. Des croquis complétaient cette description, qui n'a pas été plus publiée dans le temps, ni depuis, que les croquis annoncés, mais que j'ai pu contrôler moi-même et classer comme suit :

1 hache à talon et à anneau, joli type martelé, à saillie médiane ;

8 haches à coulisse double, dont 4 du type médocain moyen, avec bavures du moule ; 3 du type médocain inférieur, sans bavure ; 1 du type plus petit encore avec aplatissement marqué des coulisses ;

8 à demi coulisse, sans anneau latéral, 5 avec bavures, 3 martelées, donnant dans leurs détails 3 types au moins (1).

En 1883, et dans la séance du 12 janvier, M. Cantellauve, antiquaire et collectionneur émérite, présenta une hache de bronze à ailerons, trouvée au lieu des Cazeaux, commune de Saint-Girons, près de Blaye, à 400 mètres au nord du village des Hérits, spécimen rare dans le Blayais.

Le 13 avril je faisais moi-même une communication sur les bracelets en bronze soumis antérieurement au Congrès de Rouen (2) et le procès-verbal de la séance signale la remarque que je fis à M. Daleau, au sujet de l'hypothèse, trop généralisée, à mon sens, des cachettes

---

(1) On remarquera que je n'ai vu que 17 haches et non 18 comme l'a dit M. Lalanne dans une communication citée plus loin. Peut-être avait-on compris dans le total un fragment triangulaire de hache à talon.

(2) *Loc. cit.*

de fondeurs. Il me paraissait vraiment surprenant, tout en admettant néanmoins l'existence de pareilles cachettes, qu'il s'en fût trouvé un nombre aussi considérable entre Pauillac et Saint-Estèphe, par exemple, c'est-à-dire dans une étendue de quelques kilomètres, gisements à peine distants de quelques centaines de mètres les uns des autres, en des points rapprochés des bords du fleuve et où se trouvaient un nombre réellement considérable de haches.

J'aurai, d'ailleurs, l'occasion de revenir sur cette question dans mon étude générale.

En 1884, le 11 janvier, M. Cantellauve présenta :

1° Une hache en bronze à bords droits, de l'époque morgienne, trouvée au village du Grand-Touzier, commune de Badiac, dépendant, il est vrai, de la Charente-Inférieure, mais limitrophe de la Gironde;

2° Une tête de lance, forme feuille de laurier et à soie, trouvée dans une des communes de la Gironde (?) percée, d'une forme assez rare, paraissant remonter à la première époque du bronze, ce que reconnut M. Daleau, qui considérait les deux objets comme de très belles pièces ; l'une, la hache, rappelant le type le plus répandu en Médoc, la pointe de lance ayant été seulement fondue et non martelée (1).

En 1885, séance du 14 août, je lus une notice sur les deux haches en bronze appartenant à M. le conseiller général Counord, de Bordeaux, et que j'ai déjà décrites avec détails dans la deuxième partie de ces Études.

Ce fut la seule communication sur l'âge du bronze cette année-là : il n'y en eut aucune en 1886, et les comptes-rendus de 1887 ne renferment que ma présentation, le 14 janvier, de l'épée et du poignard de bronze trouvés en Médoc et dont j'ai déjà parlé dans le chapitre de mes recherches personnelles.

Comme on le voit par cette revue, la Société Archéologi-

(1) Société Arch., Comptes-rendus, t. IX, p. 84.

que de Bordeaux n'a pas cessé de s'occuper de l'âge du bronze depuis 1874, jusqu'à ce moment, reprenant ainsi et continuant les traditions de l'Académie, sa devancière, et je n'ai pu glaner que de rares renseignements dans les publications des autres Sociétés ou Revues scientifiques de la région.

Le *Journal d'histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest de la France* contient cependant dans les numéros de sa première année, en juin 1882, la note suivante:

« M. Meynieu, de Talais, nous apprend qu'on vient de
» trouver à Grayan, au lieu dit du bois de Rouman, un pot
» renfermant 22 haches en bronze, de types divers, à ta-
» lon et à rebords, dont 2 à anneau;
» Une autre cachette de fondeur a été trouvée plus
» loin ».

Mais la Société d'Anthropologie de Bordeaux, fondée en 1884, renferme, au contraire, un travail véritablement important dans lequel M. Lalanne (Gaston), a consacré à l'âge du bronze une partie de son *Étude sur l'homme préhistorique dans le Bas-Médoc* (1).

Il a surtout exposé, à cet égard, les faits recueillis par cet infatigable et persévérant chercheur, qui, plus que personne, doit être considéré comme le pionnier des recherches sur l'âge de la pierre en Médoc; je veux parler d'Armand Meynieu, de Talais, qui, après avoir consacré plus de dix années de sa vie à chercher, à découvrir, et fouiller les ateliers préhistoriques de la contrée qu'il habitait, a réuni une collection très considérable d'objets se rattachant à ce genre nouveau de recherches.

Il n'a malheureusement rien publié, communiquant largement, trop généreusement peut-être et ses observations et ses trouvailles, à peine cité, de loin en loin, par quelques-uns de ses visiteurs et n'obtenant, en somme, aucune récompense de ses travaux fort sérieux, pas même

---

(1) T. III, p. 125.

la grande médaille de bronze qui lui revenait de plein droit pour sa large participation à l'Exposition internationale de Paris, en 1878.

Tulit alter honores !

Aussi commencerai-je par l'exposition de ses recherches le chapitre dans lequel j'ai pris à tâche de dresser l'inventaire de toutes les découvertes de bronze faites en Gironde en dehors de mes collections personnelles, dans le but de tirer de l'examen attentif d'un vaste ensemble de faits des conséquences utiles pour l'étude que j'essaie de mener à bonne fin.

Le travail de M. Lalanne me servira pour les constatations dont il a parlé; je le ferai remarquer avec le plus grand soin, en toute occasion.

Je ne puis omettre, aussi, en terminant cette revue des documents existant sur l'âge du bronze en Gironde, de résumer les détails fournis par divers ouvrages sur la même question et tout particulièrement ceux insérés dans le *Dictionnaire des Gaules* et dans l'ouvrage considérable publié en 1875-1876 par l'un des plus remarquables écrivains de la préhistoire, M. Ernest Chantre, sous-directeur du Musée de Lyon.

Le Dictionnaire ne parlait que de trois découvertes en Gironde : celles de Vertheuil, Margaux et St-Sulpice-d'Izon.

Le travail de M. Chantre est autrement important et comprend plusieurs autres gisements de bronze, ainsi déterminés par lui, dans ses études paléoethnologiques, sous des titres différents :

A. *Dans sa nomenclature par localités.*

1. *Bordeaux.* 1 boucle, anneau ou chaîne, d'après M. Gassies; 1 hache, déposée au Musée de Périgueux, d'après le catalogue de M. le Dr Galy, 1862, p. 6.

2. *Blaye.* 3 haches, de la collection de M. de Gourgues, et 12 haches disparues, d'après ce dernier archéologue.

Ces 15 haches avaient été trouvées réunies dans un pot.

3. *Castillon*. 1 épée, existant au Musée de Bordeaux, d'après M. Gassies;

4. *Créon*. 4 haches, données au Musée de Nérac, d'après M. Faugère-Dubourg, et trouvées avec 2 culots pesant de 10 à 15 kilogr. chacun.

5. *Guîtres*. 1 épée, découverte par M. Duteil, selon des renseignements fournis par M. Maufras, de La Réole (1).

6. *Saint-Jean-d'Illac*. 45 haches devant exister au Musée de Bordeaux, et 1 faisant partie de la collection de M. Henri de Lestranges, auteur de la communication sur ces haches.

7. *Izon*. 2 épées et 3 lances, déjà signalées dans le Dictionnaire des Gaules et déposées au Musée de Bordeaux, d'après M. Gassies.

8. *Margaux*. 13 haches, au Musée de Bordeaux, d'après le même auteur.

9. *Pauillac*. 1 hache, appartenant au Musée archéologique de Toulouse.

10. *Vertheuil*. 8 haches, déposées au Musée de Bordeaux, d'après le Dictionnaire des Gaules.

Plus, 4 indications peu précises : *France?* 23 haches; *Médoc*. 44 haches; *Le Las?* 3 haches; *Tournon?* 3 haches (Musée de Bordeaux) renseignements Gassies et *Gironde?* 2 haches (Musée de Périgueux, 1892, Dr Galy) (2).

B. *Dans sa classification par Musées.*

Bordeaux-Ville.	2 épées et 3 lances d'Izon.	
Musée de la Ville	1° Ustensiles et outils :	142 haches;
»	»	2 faucilles;
»	»	1 pince;
»	2° Armes et armures :	1 épée;
»	»	3 lances;

(1) Il y a sans doute erreur, M. Maufras est de Pons.

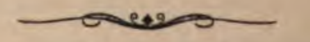
(2) Provenant de mon lot de Trompeloup et données par moi au docteur Galy.

Musée de la Ville	2° Armes et armures :	1 pointe de flèche;
»	3° Objets de parure :	2 fibules;
»	»	1 bracelet;
»	»	1 boucle;
»	»	1 bouton;
»	4° Objets indéterminés :	2;
	Soit, à la date de 1875-1876 :	162 objets.

Je ferai remarquer, à ce sujet, que les inventaires, presque contemporains mais absolument indépendants de MM. Chantre et Daleau sont loin d'être conformes, soit pour les localités, soit pour la nature et le nombre des objets; mais cette constatation ne peut atténuer en rien l'importance des recherches d'observateurs aussi distingués que les archéologues que je cite, et dont je connais, depuis longtemps, l'autorité en pareille matière, car il faut avoir toujours à la pensée cette réflexion très sensée de M. Chantre, qu'il n'a voulu qu'ouvrir une voie scientifique, persuadé « que chaque observateur, connaissant mieux les » richesses archéologiques de sa patrie (ou de sa résidence) » pourra apporter des modifications nécessaires pour un » travail général » (1).

Je n'ai pas eu d'autre ambition, en entreprenant mes recherches, pendant lesquelles je me suis efforcé de bien préciser les faits souvent reproduits sans critique ou confondus les uns avec les autres, faute d'une enquête aussi complète que possible sur toutes les collections de la Gironde.

(1) Rapport sur la légende internationale des cartes préhistoriques. *Matériaux*, VIe année, 8e série, t. VI.



TABLES

DES

COMPTES-RENDUS, NOTICES, RAPPORTS, MÉMOIRES

ET PLANCHES

du XIV[e] volume des Actes de la Société Archéologique de Bordeaux.

I. — Table analytique.



II. Table des mémoires.

III. Table des planches.



INDEX ALPHABÉTIQUE

C

D

E

F

K

L

M



Saints

T

U

V

W



Erratum.

P. LX. Communication de M. E. PIGANEAU, lire Léogeats et non Léogats.
P. LXXV. Communication de M. de GAULNE. Kornelis van Poelenburg et non Cornetis Polemburg (1).
P. LXXXI. Dernière ligne. Communication de M. l'abbé Léglise (2).

---

(1) *Poelenburg* (Kornelis van), né à Utrecht en 1586, mort à Utrecht en 1667, eut pour maître Abraham Bloemaert qu'il quitta pour Rome. S'attacha d'abord à la manière d'Elzheimer, puis à celle de Raphaël, sans pouvoir s'assimiler son faire et son exquise conception. Il fut surnommé en Italie le Brusco, à cause de la brusquerie de son caractère. Passa par Florence sans vouloir s'y fixer, malgré les offres du Grand-Duc, et revint à Utrecht où il fut fort apprécié, surtout par Rubens. Charles Ier l'appela à Londres où il lui confia d'importantes commandes, mais le peintre revint bientôt à Utrecht où il devint doyen de l'Académie de Saint-Luc en 1664. Plusieurs graveurs, tels que Morin, Pérelle, Le Bas et autres ont reproduit la plupart de ses tableaux. Le musée du Louvre en possède neuf. Son portrait peint par Vandyck a été gravé par Paul de Jode.

Parmi ses tableaux, paysages dans lesquels il introduisait souvent des ruines des environs de Rome et des sujets de l'histoire sainte et de la mythologie, on compte : *Diane et ses nymphes* (musée de Madrid) ; même sujet (Dresde) ; *Nymphes au bain* (Rotterdam) ; *Diane et ses nymphes* (Copenhague).

Dessin faible, coloris tendu et chaud ; grande délicatesse dans la dégradation des teintes, exécution minutieuse et spirituelle. Ses petits tableaux fort supérieurs aux grands. Fonds riches, cieux transparents. Peintre fort laborieux qui a aussi gravé.

(2) Notre regretté collègue Delfortrie avait signalé cette singulière inscription dans une *Note archéologique sur le canton de Monségur* présentée au *Congrès scientifique de France* (28e session) tenu à Bordeaux en 1861, t. IV, p. 745.

Ce travail comprend un dessin où les lettres EBREHIM BREHIM sont disposées verticalement, les unes au-dessus des autres, à gauche et à droite des jambages de la porte de la tour octogone, reste de l'ancien château (xve siècle), mais sans essai d'explication.

16,415. — Bordeaux, Ve Cadoret, impr., rue Montméjan, 17.



Fig 3.

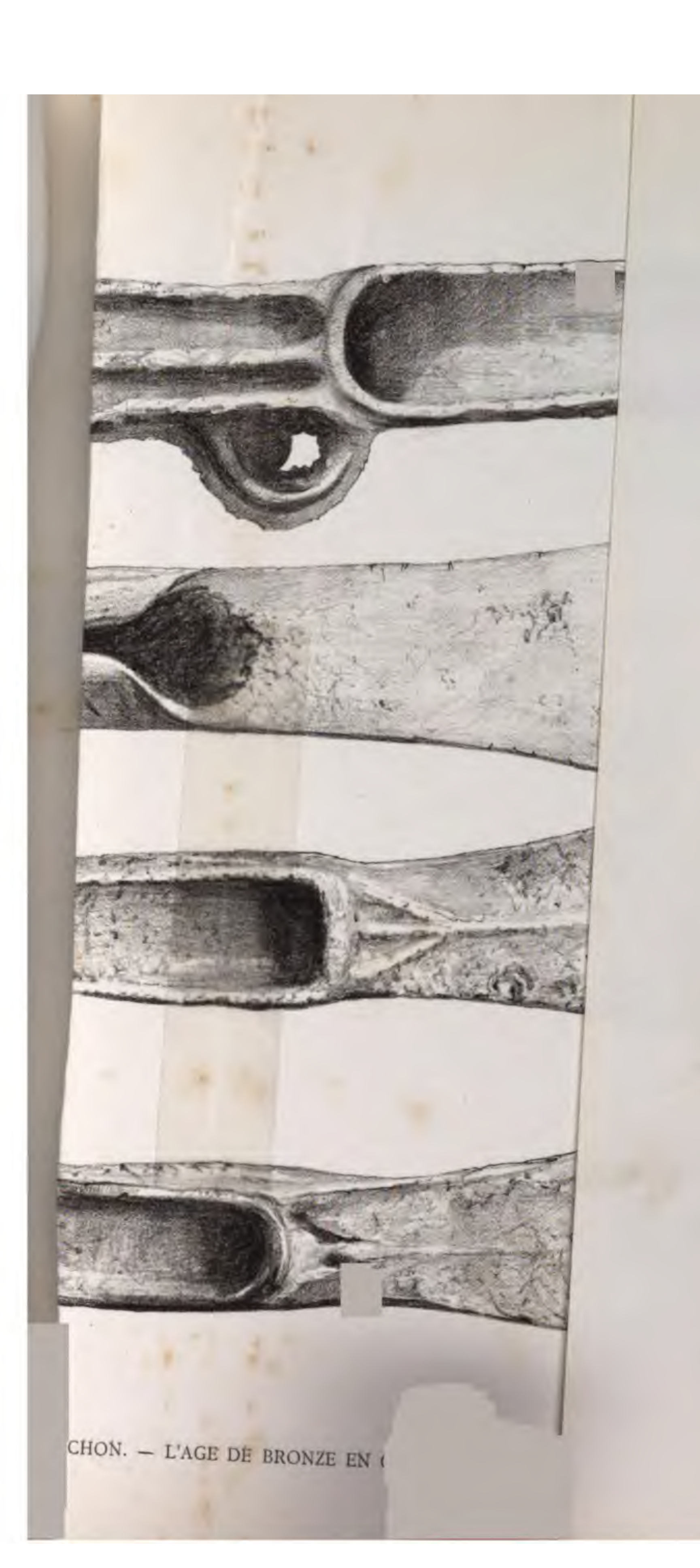


Fig. 2

ON. — L'AGE DE BRONZE EN C

Ch. Berchon del.





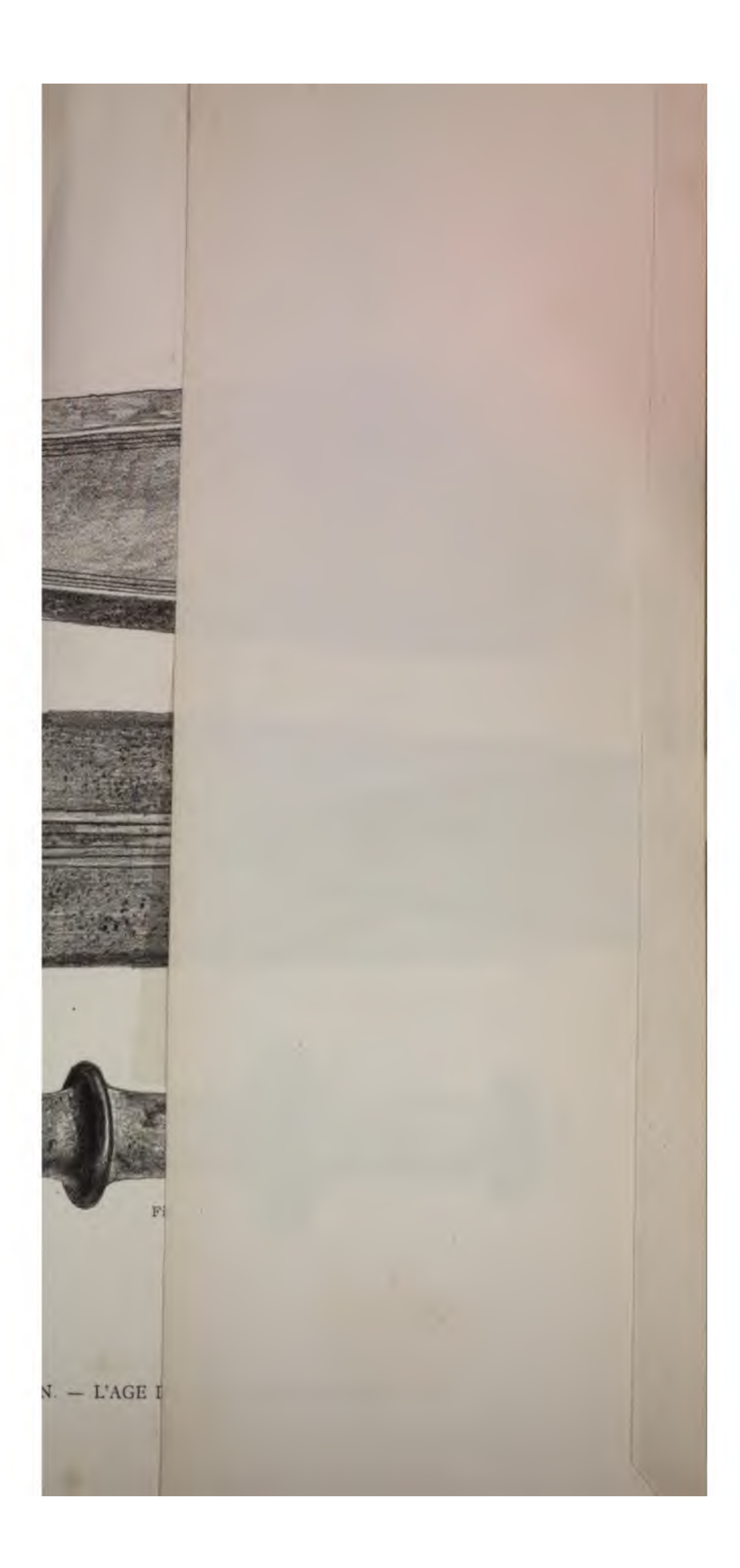
CHON. — L'AGE DE BRONZE EN



leaux,
E. BERCHON. — L'AG


Fi

E. BERCHON. — L'AGE



Fi

N. — L'AGE D

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr., une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.



DATE DUE			

